RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS

Samedi 5 août 2017 / N° 182

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Décrets, arrêtés, circulaires

textes généraux

ministère de l'intérieur

1 Arrêté du 4 juillet 2017 portant ouverture des concours externe, interne de technicien territorial spécialité « Bâtiments, génie civil », session 2018, organisé par le centre de gestion de la Gironde

2 Arrêté du 21 juillet 2017 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération française des secouristes français Croix-Blanche

3 Arrêté du 26 juillet 2017 portant ouverture au concours pour l'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe, spécialité : musique – discipline : chant, session 2018 organisé par le centre du Calvados

4 Arrêté du 27 juillet 2017 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

5 Arrêté du 27 juillet 2017 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

6 Arrêté du 1er août 2017 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression de propagande électorale officielle pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 et les élections sénatoriales partielles ayant lieu jusqu'au prochain renouvellement des sénateurs en 2020

ministère de la transition écologique et solidaire

7 Arrêté du 13 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux par spécialités pour l'accès au corps des ingénieur-e-s des ponts, des eaux et des forêts

8 Arrêté du 31 juillet 2017 relatif aux modalités de prise en compte des autres instruments de modulation pour l'application de l'obligation de déclaration et de détention de stocks et de capacités de stockage des fournisseurs de gaz naturel

ministère de la justice

9 Décret n° 2017-1230 du 3 août 2017 relatif aux provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire

10 Arrêté du 17 juillet 2017 portant modification de l'arrêté du 7 avril 2010 fixant le ressort territorial de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges (54)

11 Décision n° 2017-20 du 6 juillet 2017 du Haut Conseil du commissariat aux comptes modifiant son règlement intérieur

ministère des armées

12 Décret n° 2017-1231 du 4 août 2017 portant modification du décret n° 2007-914 du 15 mai 2007 pris pour l'application du I de l'article 30 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

13 Arrêté du 27 juillet 2017 portant détermination des droits à certaines primes ou indemnités des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées

14 Décision du 3 août 2017 portant délégation de signature (état-major des armées)

15 Décision du 3 août 2017 portant délégation de signature (direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense)

ministère des solidarités et de la santé

16 Arrêté du 24 juillet 2017 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles

17 Arrêté du 3 août 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues aux articles L. 162-22-13 et L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

ministère de l'économie et des finances

18 Décret n° 2017-1232 du 3 août 2017 fixant pour l'année 2017 le montant des crédits nécessaires à la rémunération de la garantie de l'Etat en application de l'article R. 221-11 du code monétaire et financier

19 Arrêté du 10 juillet 2017 fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le groupement d'intérêt public « Système national d'enregistrement »

20 Arrêté du 12 juillet 2017 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle économique et financier du groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle de l'académie de Créteil »

21 Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 13 mai 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux

22 Arrêté du 21 juillet 2017 portant détermination du dividende à verser à l'Etat par l'Agence française de développement au titre de l'année 2016

23 Arrêté du 26 juillet 2017 fixant le siège du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

24 Arrêté du 4 août 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier

ministère de la culture

25 Décret n° 2017-1233 du 4 août 2017 fixant les conditions de sélection et d'accueil des pensionnaires de l'Académie de France à Rome

26 Arrêté du 19 juillet 2017 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

27 Arrêté du 19 juillet 2017 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

28 Arrêté du 19 juillet 2017 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

29 Arrêté du 26 juillet 2017 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologie du département du Calvados

ministère du travail

30 Arrêté du 20 juillet 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des huissiers de justice (n° 1921)

31 Arrêté du 28 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles

ministère de l'agriculture et de l'alimentation

32 Décret n° 2017-1234 du 3 août 2017 autorisant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire

ministère de l'action et des comptes publics

33 Arrêté du 4 juillet 2017 portant acceptation d'un legs universel consenti à l'Etat

34 Arrêté du 21 juillet 2017 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

35 Arrêté du 21 juillet 2017 portant création par la direction générale des finances publiques d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Pilotage SIE »

ministère des sports

36 Décret n° 2017-1235 du 3 août 2017 pris pour l'application à l'Agence française de lutte contre le dopage de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes et modifiant le code du sport

ministère de la transition écologique et solidaire

transports

37 Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances, à Orly (Val-de-Marne), auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central (budget annexe)

38 Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant les listes des fonctions des services de Voies navigables de France prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte

mesures nominatives

Premier ministre

39 Arrêté du 25 juillet 2017 portant inscription au tableau d'avancement et promotion au grade d'administrateur général (administrateurs civils) au titre de l'année 2017

40 Arrêté du 4 août 2017 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

ministère de l'intérieur

41 Décision du 27 juillet 2017 portant inscription sur la liste des candidats admis au deuxième concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie - session mars 2017

ministère de la transition écologique et solidaire

42 Arrêté du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des candidats définitivement admis à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer à l'issue du concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes (6-1) (session 2017)

43 Arrêté du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des candidats définitivement admis à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer à l'issue du concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (4-1) - session 2017

ministère de la justice

44 Arrêté du 17 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

45 Arrêté du 21 juillet 2017 portant réintégration et affectation (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel)

46 Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

47 Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

48 Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

49 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à la transformation d'une société civile professionnelle en société d'exercice libéral par actions simplifiée (officiers publics ou ministériels)

50 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

51 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

52 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

53 Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

54 Arrêté du 26 juillet 2017 constatant la reprise de fonctions d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

55 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

56 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

57 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

58 Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

59 Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

60 Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société par actions simplifiée (officiers publics ou ministériels)

61 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

62 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un huissier de justice (officiers publics ou ministériels)

63 Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (officiers publics ou ministériels)

64 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

65 Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société d'exercice libéral par action simplifiée (officiers publics ou ministériels)

66 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

67 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

68 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

69 Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

70 Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

71 Arrêté du 3 août 2017 portant maintien en détachement (Conseil d'Etat)

ministère de l'Europe et des affaires étrangères

72 Arrêté du 21 juin 2017 portant nomination (agents diplomatiques et consulaires) (rectificatif)

ministère des armées

73 Arrêté du 28 juillet 2017 portant maintien dans la 1re section d'un officier général de l'armée de l'air

ministère des solidarités et de la santé

74 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

75 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

76 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « ophtalmologie » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

77 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « ophtalmologie » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

78 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

79 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

80 Arrêté du 28 juillet 2017 fixant par rang de classement la liste des étudiants et des internes de médecine ayant satisfait aux épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, organisées au titre de l'année universitaire 2017-2018

ministère de l'économie et des finances

81 Arrêté du 18 juillet 2017 portant admission à la retraite d'office, par limite d'âge, d'un attaché principal d'administration

82 Arrêté du 18 juillet 2017 portant réintégration et admission à la retraite (ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines détaché sur un emploi de chef de mission)

83 Arrêté du 20 juillet 2017 concernant l'habilitation de fonctionnaires et agents placés sous l'autorité du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en application des articles L. 5-9, L. 20, L. 32-4, L. 32-5 et L. 40 du code des postes et des communications électroniques

ministère de l'action et des comptes publics

84 Arrêté du 17 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

85 Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

86 Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

87 Arrêté du 24 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

88 Arrêté du 27 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de la présidente et des membres du jury du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration de 2017

ministère de la transition écologique et solidaire

transports

89 Arrêté du 21 juillet 2017 mettant fin aux fonctions d'une régisseuse d'avances et de recettes (budget annexe) auprès la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central, à Orly (Val-de-Marne)

90 Arrêté du 21 juillet 2017 portant nomination d'une régisseuse de recettes (budget annexe) auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Paris

Autorité des marchés financiers

91 Décision n° 617 du 1er août 2017 portant délégation de signature

92 Décision n° 618 du 1er août 2017 portant délégation de signature

Caisse des dépôts et consignations

93 Arrêté du 6 juin 2017 portant admission à la retraite (attaché d'administration) (rectificatif)

Commission nationale du débat public

94 Décision n° 2017/28/GPMH/1 du 5 juillet 2017 relative au projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000 (76)

95 Décision n° 2017/29/step/1 du 5 juillet 2017 relative au projet de gazoduc « south transit east pyrénées »

96 Décision n° 2017/30/LIFE/1 du 5 juillet 2017 relative au projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne »

97 Décision n° 2017/36/GridLink/1 du 26 juillet 2017 relative au projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni « GridLink Interconnector »

Commission nationale de l'informatique et des libertés

98 Délibération n° 2017-216 du 13 juillet 2017 portant avis sur un projet de décret autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Biopex

Conseil supérieur de l'audiovisuel

99 Décision n° 2017-186 du 22 mars 2017 portant mise en demeure de l'association Radio Canut

100 Décision n° 2017-188 du 23 mars 2017 portant sanction pécuniaire à l'encontre de la société Chérie HD

101 Délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Lille

Naturalisations et réintégrations

102 Décret du 3 août 2017 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents et francisation de noms et de prénoms

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après

avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française*, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche. Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"*

103 Décret du 3 août 2017 rapportant un décret de naturalisation

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française*, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche. Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"*

Informations parlementaires

Assemblée nationale

104 ORDRE DU JOUR
105 COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE
106 ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES
107 DOCUMENTS ET PUBLICATIONS

Sénat

108 COMMISSIONS
109 DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Avis et communications

avis divers

ministère de l'économie et des finances

110 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc (département du Doubs) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

111 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey I (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

112 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey II (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

113 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey III (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

114 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

115 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

116 Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Sarralben (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

ministère de l'action et des comptes publics

117 Résultats du tirage du Loto du mercredi 2 août 2017
118 Résultats des tirages du Keno du mercredi 2 août 2017
119 Résultats du Loto Foot 7 nº 196 et 15 nº 65
120 Résultats du Loto Foot 7 nº 197

Informations diverses

liste de cours indicatifs

121 Cours indicatifs du 4 août 2017 communiqués par la Banque de France

Annonces

122 Demandes de changement de nom (textes 122 à 134)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 juillet 2017 portant ouverture des concours externe, interne de technicien territorial spécialité « Bâtiments, génie civil », session 2018, organisé par le centre de gestion de la Gironde

NOR : *INTB1722579A*

Par arrêté du président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde en date du 4 juillet 2017, des concours externe et interne de technicien territorial sont ouverts au titre de l'année 2018 dans la spécialité « Bâtiments, génie civil » en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les épreuves de ces concours se dérouleront à Bordeaux ou, le cas échéant, dans sa proche banlieue aux dates suivantes :

– épreuve écrite d'admissibilité : jeudi 12 avril 2018,
– épreuve d'admission : à partir du mois de juin 2018.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés au siège du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde ou téléchargés depuis le site internet www.cdg33.fr à partir du mardi 3 octobre 2017 et jusqu'au mercredi 8 novembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi pour les demandes effectuées par voie postale).

Le dossier de pré-inscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 16 novembre 2017 à minuit. Les dossiers devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde Immeuble Horiopolis - 25, rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux Cedex, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier d'inscription ne pourra plus être modifié au-delà de cette date. Tout dossier incomplet pourra entraîner le refus d'admission à concourir du candidat.

20 postes sont ouverts pour ces concours dans la spécialité « Bâtiments, génie civil » et répartis comme suit :

– 10 postes à titre externe
– 10 postes à titre interne

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde - Immeuble Horiopolis– 25, rue du Cardinal Richaud – CS 10019 - 33049 Bordeaux Cedex.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 21 juillet 2017 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération française des secouristes français Croix-Blanche

NOR : *INTE1721589A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3, R. 725-1 à R. 725-9 et R. 765-2 ;

Vu la loi du pays n° 2012-1 du 20 janvier 2012 relatif au transfert à la Nouvelle-Calédonie de la compétence de l'Etat en matière de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2015 portant agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix-Blanche ;

Vu la demande de la Fédération des secouristes français Croix-Blanche en date du 12 mai 2017 pour son comité de la Réunion (974) en vue des agréments A secours à personnes et sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels et artificiels, B et C ;

Vu la demande de la Fédération des secouristes français Croix-Blanche en date du 13 juin 2017 demandant un agrément D – PAPS pour son comité de la Marne (51) et un agrément A (secours à personnes) pour son comité de Haute-Vienne (87) ;

Arrête :

Art. 1er. – L'annexe visée à l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2015 susvisé est modifiée et remplacée par le tableau ci-après :

«

TYPE D'AGRÉMENT	CHAMP GÉOGRAPHIQUE des missions	TYPE DE MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE PAR ASSOCIATION départementale affiliée
National	Voir Annexe	A : opérations de secours (selon les départements, secours à personnes et sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels et artificiels) ; B : actions de soutien aux populations sinistrées ; C : encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées ; D : dispositifs prévisionnels de secours.

»

Art. 2. – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le sous-directeur
des services d'incendie
et des acteurs du secours,
B. Trévisani

ANNEXE

Comités départementaux membres	*Champ géographique des missions*	
	Départemental	*National*
CDSFCB 01	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 03	D	D

Comités départementaux membres	*Champ géographique des missions*	
	Départemental	*National*
CDSFCB 06	A– B – C – D (1)	A– B – C – D (1)
CDSFCB 10	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 13	A – B – D (1) (2)	A – B – D (1) (2)
CDSFCB 17	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 19	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 22	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 26	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 28	D	D
CDSFCB 29	A – B – D (1) (2)	A – B – D (1) (2)
CDSFCB 30	D	D
CDSFCB 31	D	D
CDSFCB 32	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 33	B – D	B – D
CDSFCB 34	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 35	B – D	B – D
CDSFCB 37	D	D
CDSFCB 38	A – B – D (1) (2)	A – B – D (1) (2)
CDSFCB 41	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 42	A – D (1) (2)	A – D (1) (2)
CDSFCB 44	A – B – C – D (1) (2)	A – B – C – D (1) (2)
CDSFCB 45	A – B – C – D (1)	A – B – C – D (1)
CDSFCB 46	D	D
CDSFCB 49	A – B - C – D (1)	A – B - C – D (1)
CDSFCB 51	D - PAPS	D - PAPS
CDSFCB 55	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 57	B – D	B – D
CDSFCB 59	A – D (1) (2)	A – D (1) (2)
CDSFCB 60	A – B – C – D (1)	A – B – C – D (1)

Comités départementaux membres	*Champ géographique des missions*	
	Départemental	*National*
CDSFCB 62	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 63	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 66	A – B – D (1) (2)	A – B – D (1) (2)
CDSFCB 67	A– B – C – D (1)	A– B – C – D (1)
CDSFCB 68	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 69	A – B – C – D (1) (2)	A – B – C – D (1) (2)
CDSFCB 71	D	D
CDSFCB 72	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 73	D	D
CDSFCB 74	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 75	D	D
CDSFCB 76	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 77	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 78	D	D
CDSFCB 79	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 81	D	D
CDSFCB 83	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 84	A – B – C – D (1) (2)	A – B – C – D (1) (2)
CDSFCB 85	D	D
CDSFCB 87	A – D (1)	A – D (1)
CDSFCB 88	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 91	A-B-C-D (1)	A-B-C-D (1)
CDSFCB 92	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 93	A – B – D (1)	A – B – D (1)
CDSFCB 94	A – D (1)	A- D (1)
CDSFCB 95	D	D
CDSFCB 971	A – D (2)	A – D (2)
CDSFCB 973	A-D (1)	A-D (1)

Comités départementaux membres	*Champ géographique des missions*	
	Départemental	*National*
CDSFCB 974	A- B – C – D (1) (2)	A- B – C – D (1) (2)
CDSFCB 987	D	D

(1) Secours à personnes.
(2) sécurité de la pratique des activités aquatiques en milieux naturels et artificiels.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 juillet 2017 portant ouverture au concours pour l'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe, spécialité : musique – discipline : chant, session 2018 organisé par le centre du Calvados

NOR : *INTB1722530A*

Par arrêté du président du Centre de gestion du Calvados en date du 26 juillet 2017, sont ouverts des concours externe et interne sur épreuves pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2e classe sont ouvert au titre de l'année 2018, en accord avec l'ensemble des Centres de Gestion coordonnateurs et organisateurs.

Les épreuves de ces concours se dérouleront à Hérouville-Saint-Clair à partir du 8 février 2018 (date nationale).

Le Centre de gestion du Calvados se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Les dossiers de candidature pourront être téléchargés ou retirés du 31 octobre au 29 novembre 2017 sur le site internet du Centre de gestion du Calvados www.cdg14.fr ou dans les locaux du Centre de gestion, aux horaires habituels d'ouverture.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 7 décembre 2017. Ils devront être déposés ou postés à l'adresse du Centre de gestion du Calvados, 2, impasse Initialis, CS 20052, 14202 Hérouville-Saint-Clair Cedex, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé ainsi :

Spécialité	Discipline	Concours externe	Concours interne	3e Concours
Musique	Chant	48	24	8

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidatures pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du Centre de gestion du Calvados, 2, impasse Initialis, CS 20052, 14202 Hérouville-Saint-Clair Cedex.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 juillet 2017 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : *INTD1625760A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 27 juillet 2017, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de l'association reconnue comme établissement d'utilité publique dite « Paris Université Club » dont le siège est à Paris et qui s'intitule désormais « Paris Université Club - Cité Internationale Universitaire de Paris ».

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 juillet 2017 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : *INTD1626667A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 27 juillet 2017, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de l'association reconnue comme établissement d'utilité publique dite « Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Pyrénées-Atlantiques » qui s'intitule désormais « Association départementale des pupilles de l'enseignement public des Pyrénées-Atlantiques, dite "LesPEP64". Son siège est transféré de Pau à Billière (64).

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 1er août 2017 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression de propagande électorale officielle pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 et les élections sénatoriales partielles ayant lieu jusqu'au prochain renouvellement des sénateurs en 2020

NOR : *INTA1721049A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances et la ministre des outre-mer,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 308, R. 39, R. 155, R. 156 et R. 160,

Arrêtent :

Art. 1er. – Pour donner droit à remboursement, **les circulaires et les bulletins de vote** des candidats à l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017, ainsi que dans le cadre d'élections sénatoriales partielles, sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

– papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
– papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Art. 2. – Les candidats à l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017, ainsi que dans le cadre d'élections sénatoriales partielles, qui obtiendront, en cas de scrutin proportionnel, au moins 5 % des suffrages exprimés ou, en cas de scrutin majoritaire, à l'un des deux tours, au moins 10 % des suffrages exprimés, seront remboursés de leurs frais d'impression des circulaires et des bulletins de vote aux conditions et tarifs maxima hors taxes fixés comme suit.

1. **Circulaires :**

Les circulaires sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le format est de 210 × 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des circulaires sont fixés comme suit :

Format recto :

0,16 € HT l'unité jusqu'à 1 000 exemplaires ;
0,02 € HT l'unité à partir de 1 001 exemplaires.

Format recto verso :

0,19 € HT l'unité jusqu'à 1 000 exemplaires ;
0,03 € HT l'unité à partir de 1 001 exemplaires.

Les travaux de composition et d'impression des circulaires font l'objet du taux réduit de TVA.

2. **Bulletins de vote :**

Les bulletins de vote sont imprimés en une seule couleur (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré.

En cas de scrutin majoritaire, le format est de 105 × 148 mm pour les candidats isolés. Le **tarif maximal de remboursement des frais d'impression est fixé comme suit :**

0,07 € HT l'unité jusqu'à 1 000 exemplaires ;
0,009 € HT l'unité à partir de 1 001 exemplaires.

En cas de scrutin proportionnel, le format est de 148 × 210 mm. Le **tarif maximal de remboursement des frais d'impression est fixé comme suit :**

0,12 € HT l'unité jusqu'à 1 000 exemplaires ;
0,01 € HT l'unité à partir de 1 001 exemplaires.

Les travaux de composition et d'impression des bulletins de vote font l'objet du taux réduit de TVA.

Art. 3. – Tous les tarifs visés au présent arrêté constituent un maximum et non un remboursement forfaitaire. Le remboursement des frais d'impression s'effectue dans la limite du tarif le moins élevé entre le tarif mentionné dans le présent arrêté et le tarif indiqué par le prestataire sur la facture.

Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, empaquetage, pliage).

Art. 4. – Les factures correspondant aux impressions des circulaires et des bulletins de vote sont transmises en deux exemplaires (un original et une copie) à la préfecture de département dans le ressort de laquelle le candidat s'est présenté aux élections sénatoriales. Ces factures sont libellées en euros, au nom du candidat et sont accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'une éventuelle demande de subrogation.

Art. 5. – I. – Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna, sous réserve des adaptations suivantes :

1° A l'article 2, les références au taux de TVA sont remplacées par des références aux taux des taxes applicables localement ;

2° A l'article 4 :

a) Les mots « à la préfecture de département dans le ressort de laquelle le candidat s'est présenté aux élections sénatoriales » sont remplacés par les mots : « aux services du représentant de l'Etat » ;

b) Les mots « en euros » sont remplacés par les mots : « en monnaie locale ».

II. – Pour l'application de l'article 2 à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, les références au taux de TVA sont remplacées par des références aux taux des taxes applicables localement.

Art. 6. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances et la ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er août 2017.

Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur,
GÉRARD COLLOMB

Le ministre de l'économie
et des finances,
BRUNO LE MAIRE

La ministre des outre-mer,
ANNICK GIRARDIN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 13 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux par spécialités pour l'accès au corps des ingénieur-e-s des ponts, des eaux et des forêts

NOR : *TREK1719196A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 13 juillet 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe par spécialités prévu au 2e de l'article 5 du décret du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Peuvent candidater les personnes titulaires, au 1er janvier 2017, d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps ou justifiant de qualifications au moins équivalentes.

Le concours est ouvert dans les spécialités suivantes :

1. **Spécialité 1** : Economie des filières agricoles et agro-alimentaires : performance économique, environnementale et sociale, compétitivité.
2. **Spécialité 2** : Prévention, évaluation, gestion et/ou traitement de risques environnementaux ou anthropiques.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription, annexés des pièces justificatives, est fixée au vendredi 22 septembre 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 4 décembre 2017.

Le nombre de postes offerts au concours sur titres et travaux d'ingénieur-es des ponts, des eaux et des forêts est fixé à 2, répartis comme suit, en fonction des spécialités :

Economie des filières agricoles et agro-alimentaires	**1 poste** en administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ou dans un établissement public national sous tutelle de ce ministère, dont les missions porteront sur la conception, l'élaboration, le suivi de la mise en application et/ou l'évaluation de politiques publiques ayant un lien avec la spécialité.
Prévention, évaluation, gestion et/ou traitement de risques environnementaux ou anthropiques	**1 poste** en administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire ou dans un établissement public national sous tutelle de ce ministère ou autre structure publique à compétence nationale, dont les missions porteront sur la conception, la mise en œuvre, l'évaluation d'une politique publique en lien avec la spécialité 2 et/ou à la production et diffusion d'expertise

Ces deux postes auront une localisation principale à Paris ou en Ile-de-France.

Dans la suite de leur carrière, les lauréats de ce concours ont vocation à occuper, comme l'ensemble des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, des postes diversifiés dans différents champs d'activité du corps.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté conjoint du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé de l'agriculture.

1. – Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

– via internet aux adresses :

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr

http://www.concours.agriculture.gouv.fr

– par courriel ou par téléphone auprès de : Unité des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, ipef.rm1@developpement-durable.gouv.fr, tél. : 01-40-81-29-66, 01-40-81-69-22.

2. – Les demandes d'admission à concourir :

Les demandes d'admission à concourir nécessitent l'accomplissement de deux formalités distinctes, relatives à l'inscription et à la transmission des pièces justificatives. Aucune demande d'inscription hors-délais ou non conforme aux présentes instructions ne sera prise en compte.

1. Le formulaire d'inscription est complété :

– sur internet : http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr, puis « Ministère » puis « concours et écoles ».

La date de fin de saisie des inscriptions par internet est fixée au vendredi 22 septembre 2017 à minuit heure de paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidats déjà inscrits par internet

peuvent modifier les données de leur dossier grâce à leur nom et à un code personnel qui leur est attribué à l'issue de leur inscription en ligne. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation qui s'effectue par internet.

Attention :

Pour que votre inscription soit prise en compte, effectuez bien toute la procédure jusqu'à l'obtention de la confirmation d'inscription que vous devez impérativement imprimer et conserver.

– les candidats ne pouvant s'inscrire par internet pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite. ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100g et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale au ministère de la transition écologique et solidaire sous-direction du recrutement et de la mobilité bureau des recrutements par concours, pôle technique SG/DRH/RM1, concours sur titres et travaux d'ingénieur-e-s des ponts, des eaux et des forêts, Grande Arche, paroi Sud, bureau 14 S 04, 92055 La Défense Cedex

Le dossier imprimé d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à la même adresse au plus tard le 22 septembre 2017 (date de clôture des inscriptions) avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Il sera accompagné des pièces justificatives figurant au point 2.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

2. Les pièces justificatives : CV, copie des rapports des rapporteurs ayant examiné les travaux avant la soutenance de doctorat, copie du rapport de jury de soutenance du doctorat, une note de 6 pages maximum présentant les stages effectués, les travaux réalisés et la liste complète des publications, une lettre de motivation, seront impérativement :

– envoyées par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus, en recommandé simple, au plus tard le vendredi 22 septembre 2017, le cachet de la poste faisant foi,
– et numérisées et adressées par courriel au plus tard le vendredi 22 septembre 2017 à l'adresse suivante : ipef.rm1@developpement-durable.gouv.fr

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté conjoint du ministre chargé du développement durable et du ministre chargé de l'agriculture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 31 juillet 2017 relatif aux modalités de prise en compte des autres instruments de modulation pour l'application de l'obligation de déclaration et de détention de stocks et de capacités de stockage des fournisseurs de gaz naturel

NOR : *TRER1722493A*

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le règlement (UE) n° 994/2010 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 concernant les mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel et abrogeant la directive 2004/67/CE du Conseil ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 421-4, R. 421-15 et R. 421-16 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du 6 juillet 2017,

Arrête :

Art. 1er. – L'obligation de déclaration et de détention de stocks et de capacités de stockage est respectée en premier lieu par des souscriptions de capacités de stockage souterrain de gaz naturel situées en France, et à titre subsidiaire par des instruments de modulation assurant un service équivalent à un stock souterrain de gaz naturel en termes de sécurité d'approvisionnement.

Les capacités de stockage souterrain de gaz naturel situées en France dont dispose un fournisseur de gaz naturel doivent représenter a minima la moitié de l'obligation de déclaration et de détention de stocks et de capacités de stockage, en volume utile et en débit, qui lui est imposée.

Art. 2. – Pour la vérification du respect de l'obligation définie au premier alinéa de l'article R. 421-15 du code de l'énergie, les autres instruments de modulation mentionnées à l'article R. 421-16 du même code sont :

1° les stocks souterrains de gaz naturel situés dans un autre Etat membre de l'Union européenne sous réserve du respect des conditions mentionnées aux articles 1 et 3 ;

2° les stocks de gaz naturel liquéfié conservés dans un terminal méthanier situé en France sous réserve du respect des conditions mentionnées aux articles 1 et 4 ;

3° les stocks de gaz naturel liquéfié conservés dans un terminal méthanier situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne sous réserve du respect des conditions mentionnées aux articles 1 et 5 ;

4° les capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé en France sous réserve du respect des conditions mentionnées aux articles 1 et 6 ;

5° les capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne sous réserve du respect des conditions mentionnées aux articles 1 et 7.

Les modalités de prise en compte de ces instruments de modulation sont précisées en annexes du présent arrêté.

Art. 3. – I. – Un stock souterrain de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne dont dispose un fournisseur de gaz naturel constitue un autre instrument de modulation s'il respecte les conditions suivantes :

1° ce stock souterrain de gaz naturel n'est pas utilisé pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel il est situé ou d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

2° le fournisseur dispose de la capacité de stockage et d'une capacité ferme de soutirage pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

3° le fournisseur de gaz naturel dispose de capacités fermes de transport entre ce stockage souterrain de gaz naturel et une interconnexion au réseau de transport et de capacités fermes d'entrée sur le réseau de transport à cette interconnexion pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

4° du 1er novembre au 31 mars, les injections journalières effectuées à un point d'interconnexion par le fournisseur par le biais des capacités mentionnées au 3° sont supérieures aux soutirages journaliers depuis ce stock de gaz. Cette condition peut être temporairement levée par arrêté du ministre chargé de l'énergie en cas de tension de l'approvisionnement en gaz naturel ou de la mise en œuvre par la France de l'exigence communautaire de solidarité européenne ;

5° le fournisseur respecte depuis le 1er novembre 2017 la condition mentionnée au 4° pour les stocks souterrains de gaz naturel qu'il a déclarés au titre des autres instruments de modulation ;

6° ce stock de gaz naturel est déclaré au plus tard le 1er mai de chaque année.

II. – Pour faire valoir un stock souterrain de gaz naturel dont il dispose dans un autre Etat membre de l'Union européenne, un fournisseur adresse dans le cadre de la déclaration et de sa mise à jour mentionnées à l'article R. 421-16 du code de l'énergie :

1° une attestation de l'autorité compétente, désignée par l'Etat membre dans lequel le stock de gaz est situé en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé, confirmant que le stock de gaz n'est pas utilisé pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel il est situé ;

2° une déclaration sur l'honneur faisant état que le stock de gaz ne fait pas l'objet d'un engagement pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel d'un Etat membre tiers ;

3° un engagement sur le débit de soutirage maximal de la capacité de stockage pour un niveau de remplissage correspondant à 45 % du volume utile ;

4° un engagement sur le volume de gaz stocké au 31 octobre ;

5° un engagement sur les capacités fermes de transport dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars entre le site de stockage et un point d'interconnexion au réseau français de transport de gaz ;

6° un engagement sur le niveau moyen d'utilisation de ces capacités de transport du 1er avril au 31 octobre.

III. – Un fournisseur ayant fait valoir un stock souterrain de gaz naturel dont il dispose dans un autre Etat membre de l'Union européenne adresse avant le 30 avril au ministre chargé de l'énergie les données quotidiennes du 1er novembre au 31 mars relative aux soutirages sur le stock de gaz, au niveau du stock et aux injections effectuées au point d'interconnexion déclaré. Il tient ces données à disposition de l'autorité compétente désignée en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé et les transmet le jour ouvré suivant la demande.

Art. 4. – I. – Un stock de gaz naturel liquéfié dont dispose un fournisseur de gaz naturel dans un terminal méthanier situé en France constitue un autre instrument de modulation s'il respecte les conditions suivantes :

1° le fournisseur dispose de la capacité de stockage et d'une capacité ferme d'émission pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

2° le fournisseur de gaz naturel dispose de capacités fermes d'entrée sur le réseau de transport pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

3° l'utilisation du stock de gaz naturel liquéfié est pleinement contrôlée par le fournisseur ;

4° le volume de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur dans les cuves du terminal au 31 octobre est supérieur à dix-huit journées d'utilisation de la capacité au niveau d'émission déclaré. Ce volume de gaz naturel liquéfié est émis depuis le terminal vers le réseau de transport français ou conservé en stock du 1er novembre au 31 mars. Ces conditions peuvent être temporairement levées par arrêté du ministre chargé de l'énergie en cas de tension de l'approvisionnement en gaz naturel ou de la mise en œuvre par la France de l'exigence communautaire de solidarité européenne ;

5° le fournisseur respecte depuis le 1er novembre 2017 les conditions mentionnées au 4° pour les stocks de gaz naturel liquéfié qu'il a déclarés au titre des autres instruments de modulation ;

6° ce stock de gaz naturel liquéfié est déclaré au plus tard le 1er mai de chaque année.

II. – Pour faire valoir un stock de gaz naturel liquéfié dont il dispose dans un terminal méthanier situé en France, un fournisseur adresse dans le cadre de la déclaration et de sa mise à jour mentionnées à l'article R. 421-16 du code de l'énergie :

1° une attestation par laquelle le fournisseur indique qu'il contrôle pleinement l'utilisation du stock de gaz naturel liquéfié et précisant le cas échéant les conditions qui pourraient empêcher l'utilisation du stock ;

2° un engagement sur la capacité ferme d'émission dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars ;

3° un engagement sur le volume de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur dans les cuves du terminal au 31 octobre

III. – Un fournisseur ayant fait valoir un stock de gaz naturel liquéfié conservé dans un terminal méthanier situé en France adresse avant le 30 avril au ministre chargé de l'énergie les données quotidiennes du 1er novembre au 31 mars relative aux émissions et au volume de gaz naturel liquéfié dont il dispose dans les cuves du terminal. Il tient ces données à disposition de l'autorité compétente désignée en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé et les transmet le jour ouvré suivant la demande.

Art. 5. – I. – Un stock de gaz naturel liquéfié dont dispose un fournisseur de gaz naturel dans un terminal méthanier dans un autre Etat membre de l'Union européenne constitue un autre instrument de modulation s'il respecte les conditions suivantes :

1° ce stock souterrain de gaz naturel liquéfié n'est pas utilisé pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel il est situé ou un autre Etat membre de l'Union européenne ;

2° le fournisseur dispose de la capacité de stockage et d'une capacité ferme d'émission pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

3° l'utilisation du stock de gaz naturel liquéfié est pleinement contrôlée par le fournisseur ;

4° le fournisseur de gaz naturel dispose de capacités fermes de transport entre le terminal méthanier et une interconnexion au réseau de transport et de capacités fermes d'entrée sur le réseau de transport à cette interconnexion pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

5° du 1er novembre au 31 mars, les injections journalières effectuées à un point d'interconnexion par le fournisseur par le biais des capacités mentionnées au 4° sont supérieures aux soutirages journaliers depuis ce stock de gaz naturel liquéfié. Cette condition peut être temporairement levée par arrêté du ministre chargé de l'énergie en cas de tension de l'approvisionnement en gaz naturel ou de la mise en œuvre par la France de l'exigence communautaire de solidarité européenne ;

6° le volume de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur dans les cuves du terminal au 31 octobre est supérieur à dix-huit journées d'utilisation de la capacité au niveau d'émission déclaré. Ce volume de gaz naturel liquéfié est émis depuis le terminal ou conservé en stock du 1er novembre au 31 mars. Ces conditions peuvent être temporairement levées par arrêté du ministre chargé de l'énergie en cas de tension de l'approvisionnement en gaz naturel ou de la mise en œuvre par la France de l'exigence communautaire de solidarité européenne ;

7° le fournisseur respecte depuis le 1er novembre 2017 les conditions mentionnées au 5° et 6° pour les stocks de gaz naturel liquéfié qu'il a déclarés au titre des autres instruments de modulation ;

8° ce stock de gaz naturel liquéfié est déclaré au plus tard le 1er mai de chaque année.

II. – Pour faire valoir un stock de gaz naturel liquéfié dont il dispose dans un terminal méthanier situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne, un fournisseur adresse dans le cadre de la déclaration et de sa mise à jour mentionnées à l'article R. 421-16 du code de l'énergie :

1° une attestation de l'autorité compétente, désignée par l'Etat membre dans lequel le stock de gaz est situé en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé, confirmant que le stock de gaz naturel liquéfié n'est pas utilisé pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel il est situé ;

2° une déclaration sur l'honneur faisant état que le stock de gaz naturel liquéfié ne fait pas l'objet d'un engagement pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel d'un Etat membre tiers ;

3° une attestation par laquelle le fournisseur indique qu'il contrôle pleinement l'utilisation du stock de gaz naturel liquéfié et précisant le cas échéant les conditions qui pourraient empêcher l'utilisation du stock ;

4° un engagement sur la capacité ferme d'émission dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars ;

5° un engagement sur le volume de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur dans les cuves du terminal au 31 octobre ;

6° un engagement sur les capacités fermes de transport dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars entre le terminal méthanier et un point d'interconnexion au réseau français de transport de gaz ;

7° un engagement sur le niveau moyen d'utilisation de ces capacités de transport du 1er avril au 31 octobre.

III. – Un fournisseur ayant fait valoir un stock de gaz naturel liquéfié conservé dans un terminal méthanier situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne adresse avant le 30 avril au ministre chargé de l'énergie les données quotidiennes du 1er novembre au 31 mars relative aux émissions, au volume de gaz naturel liquéfié dont il dispose dans les cuves du terminal et aux injections effectuées au point d'interconnexion déclaré. Il tient ces données à disposition de l'autorité compétente désignée en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé et les transmet le jour ouvré suivant la demande.

Art. 6. – I. – Des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé en France dont dispose un fournisseur de gaz naturel constituent un autre instrument de modulation si elles respectent les conditions suivantes :

1° le fournisseur dispose d'un contrat d'achat de gaz naturel produit par un gisement identifié pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

2° le fournisseur peut exiger la livraison du volume journalier maximal de gaz naturel déclaré au titre du contrat.

II. – Pour faire valoir des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé en France dont il dispose, un fournisseur adresse dans le cadre de la déclaration et de sa mise à jour mentionnées à l'article R. 421-16 du code de l'énergie :

1° une attestation par laquelle le fournisseur indique qu'il peut demander la livraison du volume journalier maximal et du volume hivernal maximal de gaz naturel déclaré au titre du contrat et précisant le cas échéant les conditions qui pourraient empêcher de telles livraisons ;

2° un engagement sur le volume journalier maximal de gaz naturel dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat ;

3° un engagement sur le volume maximal livré dans le cadre du contrat au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014 ;

4° un engagement sur le volume maximal dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat sur la période du 1er novembre au 31 mars.

III. – Un fournisseur ayant fait valoir des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé en France adresse avant le 30 avril au ministre chargé de l'énergie les données quotidiennes du 1er novembre au 31 mars relative aux livraisons journalières effectuées dans le cadre du contrat. Il tient ces données à disposition de l'autorité compétente désignée en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé et les transmet le jour ouvré suivant la demande.

Art. 7. – I. – Des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne dont dispose un fournisseur de gaz naturel constituent un autre instrument de modulation si elles respectent les conditions suivantes :

1° ces capacités de production ne sont pas utilisées pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel elles sont situées ou un autre Etat membre de l'Union européenne ;

2° le fournisseur dispose d'un contrat d'achat de gaz naturel produit par un gisement identifié pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

3° le fournisseur peut exiger la livraison du volume journalier maximal de gaz naturel déclaré au titre du contrat ;

4° le fournisseur de gaz naturel dispose de capacités fermes de transport entre le gisement de gaz naturel et une interconnexion au réseau de transport et de capacités fermes d'entrée sur le réseau de transport à cette interconnexion pour la période du 1er novembre au 31 mars ;

5° du 1er novembre au 31 mars, les injections journalières effectuées à un point d'interconnexion par le fournisseur par le biais des capacités mentionnées au 4° sont supérieures à la différence entre le volume journalier livré dans le cadre du contrat et le volume maximal livré dans le cadre du contrat au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014. Cette condition peut être temporairement levée par arrêté du ministre chargé de l'énergie en cas de tension de l'approvisionnement en gaz naturel ou de la mise en œuvre par la France de l'exigence communautaire de solidarité européenne ;

6° le fournisseur respecte depuis le 1er novembre 2017 les conditions mentionnées au 5° pour les capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne qu'il a déclarées au titre des autres instruments de modulation ;

7° ces capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel sont déclarées au plus tard le 1er mai de chaque année.

II. – Pour faire valoir des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne dont il dispose, un fournisseur adresse dans le cadre de la déclaration et de sa mise à jour mentionnées à l'article R. 421-16 du code de l'énergie :

1° une attestation de l'autorité compétente, désignée par l'Etat membre dans lequel le stock de gaz est situé en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé, confirmant que les capacités de production ne sont pas utilisées pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Etat membre dans lequel elles sont situées ;

2° une déclaration sur l'honneur faisant état que les capacités de production ne font pas l'objet d'un engagement pour assurer la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel d'un Etat membre tiers ;

3° une attestation par laquelle le fournisseur indique qu'il peut demander la livraison du volume journalier maximal et du volume hivernal maximal de gaz naturel déclaré au titre du contrat et précisant le cas échéant les conditions qui pourraient empêcher de telles livraisons ;

4° un engagement sur le volume journalier maximal de gaz naturel dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat ;

5° un engagement sur le volume maximal livré dans le cadre du contrat au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014 ;

6° un engagement sur le volume maximal dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat sur la période du 1er novembre au 31 mars ;

7° un engagement sur les capacités fermes de transport dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars entre le gisement et un point d'interconnexion au réseau français de transport de gaz ;

8° un engagement sur le niveau moyen d'utilisation de ces capacités de transport du 1er avril au 31 octobre.

III.– Un fournisseur ayant fait valoir des capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne adresse avant le 30 avril au ministre chargé de l'énergie les données quotidiennes du 1er novembre au 31 mars relative aux livraisons journalières effectuées dans le cadre du contrat et aux injections effectuées au point d'interconnexion déclaré. Il tient ces données à disposition de l'autorité compétente désignée en application du règlement (UE) n° 994/2010 susvisé et les transmet le jour ouvré suivant la demande.

Art. 8. – Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au *Journal officiel* et s'applique pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve de la disposition suivante.

Pour l'application de l'arrêté pour l'hiver 2017-2018 :

– au septième alinéa de l'article 3, les mots : « 1er mai » sont remplacés par les mots : « 7 août » ;
– au septième alinéa de l'article 4, les mots : « 1er mai » sont remplacés par les mots : « 7 août » ;
– au neuvième alinéa de l'article 5, les mots : « 1er mai » sont remplacés par les mots : « 7 août » ;
– au huitième alinéa de l'article 7, les mots : « 1er mai » sont remplacés par les mots : « 7 août ».

Art. 9. – La directrice de l'énergie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 juillet 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur adjoint de l'énergie,
M. Pain

ANNEXES

ANNEXE 1

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE D'UN STOCK SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL SITUÉ DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour l'application de l'article R. 421-16 du code de l'énergie, il est tenu compte d'un stock souterrain de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne dont dispose un fournisseur de gaz naturel respectant les conditions mentionnées aux articles 1 et 3 à hauteur du débit D et du volume V définis de la façon suivante :

D = Kinterconnexion. Dtechnique

Formule dans laquelle :

A. Kinterconnexion est un coefficient correspondant à la part du débit d'un stock souterrain de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne ne correspondant pas à une modulation préexistante. Le coefficient Kinterconnexion correspond pour chaque interconnexion au minimum entre 1 et le ratio suivant :

Dnonutilisée/Dinstruments

Formule dans laquelle :

1° Dnonutilisée correspond au maximum entre 0 et la différence entre, d'une part, l'ensemble des capacités techniques de l'interconnexion entre le 1er novembre et le 31 mars et, d'autre part, le niveau maximum d'importations journalières observé à cette interconnexion au cours des hivers depuis le 14 mars 2014, déduction faite des flux associés aux instruments de modulation qui ont été déclarés par des fournisseurs ;

2° Dinstruments correspond à la somme des valeurs Dtechnique correspondant aux différents stocks souterrains de gaz naturel, stocks de gaz naturel liquéfié ou capacités non utilisées de gisements de gaz naturel situés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui ont été déclarés par des fournisseurs avec des capacités de transport jusqu'à l'interconnexion.

B. Dtechnique est le niveau de modulation en débit pouvant être associé à un stock souterrain de gaz naturel situés dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Pour un stock souterrain de gaz naturel déclaré par un fournisseur, le débit Dtechnique correspond au minimum entre :

- le débit de soutirage maximal de la capacité de stockage souterrain dont dispose le fournisseur pour un niveau de remplissage correspondant à 45 % du volume utile ;
- l'émission sur une journée d'un dix-huitième du volume utile de la capacité de stockage souterrain dont dispose le fournisseur ;
- la différence entre les capacités fermes de transport dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars entre le site de stockage et le point d'interconnexion et le niveau moyen d'utilisation de ces capacités de transport du 1er avril au 31 octobre.

Le volume V correspond au minimum entre le volume du stock souterrain de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne et au volume correspondant à 151 journées d'utilisation du débit Dtechnique.

ANNEXE 2

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE D'UN STOCK DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ CONSERVÉ DANS UN TERMINAL MÉTHANIER SITUÉ EN FRANCE

Pour l'application de l'article R. 421-16 du code de l'énergie, il est tenu compte d'un stock de gaz naturel liquéfié respectant les conditions mentionnées aux articles 1 et 4 dont dispose un fournisseur de gaz naturel dans un terminal méthanier situé en France à hauteur du débit D et du volume V définis de la façon suivante :

D = Kterminal. Dtechnique

Formule dans laquelle :

A. Kterminal est un coefficient correspondant à la part du débit d'un terminal méthanier ne correspondant pas à une modulation pré-existante. Le coefficient Kterminal correspond pour chaque terminal méthanier situé en France au minimum entre 1 et le ratio suivant :

Dnonutilisée/Dstocks

Formule dans laquelle :

1° Dnonutilisée correspond au maximum entre 0 et la différence entre la capacité ferme d'émission du terminal méthanier vers le réseau de transport français entre le 1er novembre et le 31 mars et le niveau maximum d'utilisation de ce terminal méthanier au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014, déduction faite des flux associés aux stocks de gaz naturel liquéfié qui ont été déclarés comme instruments de modulation par des fournisseurs ;

2° Dstocks correspond à la somme des valeurs Dtechnique correspondant aux différents stocks de gaz naturel liquéfié situé dans ce terminal et qui ont été déclarés par des fournisseurs.

B. Dtechnique est le débit correspondant au minimum entre :

– la capacité ferme d'émission dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars ;
– l'émission sur une journée d'un dix-huitième du stock de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur au 31 octobre.

Le volume V correspond au minimum entre le volume du stock de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur au 31 octobre et au volume correspondant à 151 journées d'utilisation du débit Dtechnique.

ANNEXE 3

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE D'UN STOCK DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ CONSERVÉ DANS UN TERMINAL MÉTHANIER SITUÉ DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour l'application de l'article R. 421-16 du code de l'énergie, il est tenu compte d'un stock de gaz naturel liquéfié respectant les conditions mentionnées aux articles 1 et 5 dont dispose un fournisseur de gaz naturel dans un terminal méthanier situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne à hauteur du débit D et du volume V définis de la façon suivante :

D = Kinterconnexion. Dtechnique

Formule dans laquelle :

A. Kinterconnexion est un coefficient correspondant à la part du débit d'un stock de gaz naturel liquéfié conservé dans un terminal méthanier situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne ne correspondant pas à une modulation préexistante. Le coefficient Kinterconnexion correspond pour chaque interconnexion au minimum entre 1 et le ratio suivant :

Dnonutilisée/Dinstruments

Formule dans laquelle :

1° Dnonutilisée correspond au maximum entre 0 et la différence entre, d'une part, l'ensemble des capacités techniques de l'interconnexion entre le 1er novembre et le 31 mars et, d'autre part, le niveau maximum d'importations journalières observé à cette interconnexion au cours des hivers depuis le 14 mars 2014, déduction faite des flux associés aux instruments de modulation qui ont été déclarés par des fournisseurs ;

2° Dinstruments correspond à la somme des valeurs Dtechnique correspondant aux différents stocks souterrains de gaz naturel, stocks de gaz naturel liquéfié ou capacités non utilisées de gisements de gaz naturel situés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui ont été déclarés par des fournisseurs avec des capacités de transport jusqu'à l'interconnexion.

B. Dtechnique est le débit correspondant au minimum entre :

– la capacité ferme d'émission dont dispose le fournisseur du 1er novembre au 31 mars ;
– l'émission sur une journée d'un dix-huitième du stock de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur au 31 octobre.

Le volume V correspond au minimum entre le volume du stock de gaz naturel liquéfié dont dispose le fournisseur au 31 octobre et au volume correspondant à 151 journées d'utilisation du débit Dtechnique.

ANNEXE 4

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DE CAPACITÉS DE PRODUCTION NON UTILISÉES D'UN GISEMENT DE GAZ NATUREL SITUÉ EN FRANCE

Pour l'application de l'article R. 421-16 du code de l'énergie, il est tenu compte de capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé en France respectant les conditions mentionnées aux articles 1 et 6 dont dispose un fournisseur de gaz naturel à hauteur du débit D et du volume V définis de la façon suivante :

Le débit D correspond au maximum entre 0 et la différence entre le volume journalier maximal de gaz naturel dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat et le volume maximal livré dans le cadre du contrat au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014.

Le volume V correspond au minimum entre le volume maximal dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat sur la période du 1er novembre au 31 mars et au volume correspondant à 151 journées d'utilisation du débit D.

ANNEXE 5

MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DE CAPACITÉS DE PRODUCTION NON UTILISÉES D'UN GISEMENT DE GAZ NATUREL SITUÉ DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour l'application de l'article R. 421-16 du code de l'énergie, il est tenu compte de capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne respectant les

conditions mentionnées aux articles 1 et 7 dont dispose un fournisseur de gaz naturel à hauteur du débit D et du volume V définis de la façon suivante :

D = Kinterconnexion. Dtechnique

Formule dans laquelle :

A. Kinterconnexion est un coefficient correspondant à la part du débit de capacités de production non utilisées d'un gisement de gaz naturel situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne ne correspondant pas à une modulation préexistante. Le coefficient Kinterconnexion correspond pour chaque interconnexion au minimum entre 1 et le ratio suivant :

Dnonutilisée/Dinstruments

Formule dans laquelle :

1° Dnonutilisée correspond au maximum entre 0 et la différence entre, d'une part, l'ensemble des capacités techniques de l'interconnexion entre le 1er novembre et le 31 mars et, d'autre part, le niveau maximum d'importations journalières observé à cette interconnexion au cours des hivers depuis le 14 mars 2014, déduction faite des flux associés aux instruments de modulation qui ont été déclarés par des fournisseurs ;

2° Dinstruments correspond à la somme des valeurs Dtechnique correspondant aux différents stocks souterrains de gaz naturel, stocks de gaz naturel liquéfié ou capacités non utilisées de gisements de gaz naturel situés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne qui ont été déclarés par des fournisseurs avec des capacités de transport jusqu'à l'interconnexion.

B. Dtechnique correspond au maximum entre 0 et la différence entre le volume journalier maximal de gaz naturel dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat et le volume maximal livré dans le cadre du contrat au cours d'une journée hivernale depuis le 14 mars 2014.

Le volume V correspond au minimum entre le volume maximal dont le fournisseur peut exiger la livraison au titre du contrat sur la période du 1er novembre au 31 mars et au volume correspondant à 151 journées d'utilisation du débit D.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2017-1230 du 3 août 2017 relatif aux provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire

NOR : *JUSD1714912D*

Publics concernés : *personnes poursuivies ou condamnées ; magistrats.*

Objet : *renforcement de la répression des provocations, diffamations et injures non publiques à caractère raciste ou discriminatoire.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *le décret améliore la lutte contre les manifestations de racisme, de sexisme et d'homophobie pouvant se produire dans des lieux non publics, comme au sein des entreprises ou des établissements scolaires. Il renforce à cette fin la répression des contraventions de provocation, diffamation et injure non publiques à caractère raciste, sexiste, homophobe ou handiphobe, dans des conditions similaires à ce qui a été prévu dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté pour les délits de provocations, diffamations et injures racistes ou discriminatoires commises de façon publique.*

Il prévoit que ces diffamations et injures non publiques constitueront, comme les provocations, des contraventions de la cinquième classe, punies d'une amende maximale de 1 500 euros ou 3 000 euros en cas de récidive, et non plus des contraventions de la quatrième classe punies d'amendes inférieures de moitié.

Il élargit ces infractions aux cas où elles sont commises en raison de l'identité de genre de la victime, afin de mieux lutter contre la transphobie, et il substitue à la notion de race, qui n'est pas applicable aux êtres humains, celle de « prétendue race » comme cela a été fait dans les dispositions législatives du code pénal par la loi du 27 janvier 2017.

Il ajoute pour ces infractions la peine complémentaire de stage de citoyenneté, qui existe désormais pour les délits prévus par la loi du 29 juillet 1881.

Références : *les dispositions du code pénal et du code de procédure pénale modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de ces modifications, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code pénal, notamment ses articles 121-2, 131-16, 131-41, 132-11, 132-15, R. 610-1, R. 625-7 et R. 711-1 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 41-11, R. 57-8-21 et R. 251 ;

Vu la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, notamment ses articles 24, 32, 33 et 43-1 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – I. – La section III du chapitre IV du livre VI du code pénal (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) est abrogée.

II. – La section III du chapitre V du titre II du livre VI du code pénal (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) est ainsi modifiée :

1° L'intitulé est ainsi rédigé :

« *Section III.* – Des provocations, diffamations et injures non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire » ;

2° L'article R. 625-7 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, les mots : « une race » sont remplacés par les mots : « une prétendue race » ;

b) Au deuxième alinéa, il est inséré, après les mots : « de leur orientation sexuelle » les mots : « ou identité de genre, » ;

c) Les troisième à neuvième alinéas sont supprimés ;

3° Il est rétabli, au sein de cette section III, un article R. 625-8 ainsi rédigé :

« *Art. R. 625-8.* – La diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

« Est punie de la même peine la diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap. » ;

4° Après l'article R. 625-8, il est inséré deux articles ainsi rédigés :

« *Art. R. 625-8-1.* – L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

« Est punie de la même peine l'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap.

« *Art. R. 625-8-2.* – Les personnes coupables des infractions prévues par la présente section encourent, outre les peines d'amende prévues par ces articles, les peines complémentaires suivantes :

« 1° L'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée de trois ans au plus, une arme soumise à autorisation ;

« 2° La confiscation d'une ou de plusieurs armes dont le condamné est propriétaire ou dont il a la libre disposition ;

« 3° La confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ;

« 4° Le travail d'intérêt général pour une durée de vingt à cent vingt heures ;

« 5° L'obligation d'accomplir, le cas échéant à ses frais, un stage de citoyenneté.

« Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions prévues par la présente section encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

« La récidive des contraventions prévues par la présente section est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 ».

III. – La fin de l'article R. 711-1 du code pénal, après le mot : « décret » est remplacée par les mots : « n° 2017-1230 du 3 août 2017 ».

Art. 2. – Le code de procédure pénale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) est ainsi modifié :

1° Les quatrième et cinquième alinéas (3° et 4°) de l'article R. 41-11 sont supprimés ;

2° Au cinquième alinéa de l'article R. 57-8-21, les mots : « en application de l'article 39 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 » sont remplacés par les mots : « conformément aux dispositions de l'article 145-4 » ;

3° L'article R. 251 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa des I, II et III de l'article R. 251, les mots compris entre : « dans sa rédaction résultant du décret » et « , sous réserve des adaptations prévues au présent titre » sont remplacés par les mots : « n° 2017-1230 du 3 août 2017 » ;

b) Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas du I, ainsi que les deuxième, troisième et quatrième alinéas des II et III sont abrogés ;

4° Après l'article R. 349, il est inséré un article R. 349-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 349-1.* – En Nouvelle-Calédonie, l'article R. 217-1 est applicable dans sa rédaction résultant du décret n° 2008-1485 du 22 décembre 2008. »

Art. 3. – Les dispositions de l'article R. 41-11 du code de procédure pénale, dans sa rédaction antérieure à celle résultant du présent décret, demeurent applicables au jugement des contraventions de diffamation et d'injure non publiques présentant un caractère raciste ou discriminatoire commises avant son entrée en vigueur.

Art. 4. – La garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre des outre-mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

La garde des sceaux,
ministre de la justice,
NICOLE BELLOUBET

La ministre des outre-mer,
ANNICK GIRARDIN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 17 juillet 2017 portant modification de l'arrêté du 7 avril 2010 fixant le ressort territorial de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges (54)

NOR : *JUSF1720701A*

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2016 portant modification de l'arrêté du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2010 fixant le ressort territorial de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges ;

Considérant le changement d'adresse du siège administratif de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle - Meuse - Vosges ;

Sur proposition du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est,

Arrête :

Art. 1er. – A l'article 1er de l'arrêté du 7 avril 2010 susvisé, les mots : « 25/29, boulevard Joffre – CS 45226 – 54052 Nancy Cedex » sont remplacés par les mots : « 15, rue du Général-Hulot – CS 45226 54052 Nancy Cedex ».

Art. 2. – La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,
M. Mathieu

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision n° 2017-20 du 6 juillet 2017 du Haut Conseil du commissariat aux comptes modifiant son règlement intérieur

NOR : *JUSC1721151S*

Le Haut Conseil du commissariat aux comptes,

Vu le règlement 537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission ;

Vu la directive 2014/56/UE du Parlement et de Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 226-13, 432-12 et 432-13 ;

Vu le code de commerce et notamment ses articles L. 821-3-1, L. 821-3-2, L. 821-3-3, L. 821-10 et R. 821-1, R. 821-70 et R. 824-2 II ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations publiques ;

Vu la décision n° 2017-04 du Haut conseil en date du 23 février 2017 portant adoption du règlement intérieur du Haut conseil ;

Vu l'avis de la délégation unique du personnel en date du 3 juillet 2017,

Décide de modifier son règlement intérieur dont la nouvelle rédaction est annexée à la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Le 6 juillet 2017.

Pour le Haut Conseil des commissariat aux comptes :
Le président du collège,
C. Guéguen

ANNEXE

Chapitre Ier

L'organisation du haut conseil

Section 1

Les règles applicables aux membres du haut conseil

Article 1er

Les membres du haut conseil

Conformément au I de l'article L. 821-2 du code de commerce, le haut conseil comprend quatorze membres qui forment le collège.

Article 2

Les incompatibilités

Les membres du haut conseil sont soumis aux incompatibilités définies au I de l'article L. 821-3 et à l'article R. 821-9 du code de commerce ainsi qu'à celles prévues par les lois n° 2017-54 et n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

Article 3

La déclaration d'intérêts

La déclaration d'intérêts prévue au I de l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et toute modification y afférente sont transmises au président du haut conseil et mises à la disposition des autres membres.

Article 4

L'indépendance et la prévention des conflits d'intérêts

Les membres du haut conseil exercent leurs fonctions en toute indépendance, sans parti pris d'aucune sorte, ni volonté de favoriser un intérêt particulier.

Aucun membre ne peut siéger ou, le cas échéant, ne peut participer à une délibération sur une affaire individuelle s'il se trouve dans l'une des situations de conflit d'intérêts prévues à l'article 12 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017.

Tout membre qui se trouve dans une situation qu'il estime susceptible de créer un conflit d'intérêts en informe le président de la formation appelée à délibérer. Lorsqu'il considère que cette situation n'est pas compatible avec la participation à la délibération du membre concerné, le président de ladite formation l'en informe.

Le président de la formation appelée à délibérer peut également aviser tout membre de cette formation d'une situation de conflit d'intérêts potentiel qui pourrait être incompatible avec sa participation à une délibération. Le président de la formation concernée recueille les observations du membre et l'informe de sa décision sur sa participation à la délibération.

En cas de désaccord, tant le président de la formation appelée à délibérer que le membre concerné peuvent solliciter une décision des membres de ladite formation.

Article 5

Le secret professionnel et l'obligation de discrétion

Les membres et anciens membres du haut conseil sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Ils font preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont, ou ont eu, connaissance, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Article 6

Le devoir de réserve et l'obligation de loyauté

Les membres du haut conseil ne prennent, à titre personnel, aucune position publique préjudiciable au bon fonctionnement du haut conseil.

Ils doivent informer, dans un délai raisonnable, le président du haut conseil de tout projet de publication ou d'intervention publique portant sur des sujets liés à l'exercice de leur mandat.

Ils exercent leurs fonctions avec loyauté envers le haut conseil.

Article 7

Les avantages et cadeaux

Les membres du haut conseil ne sollicitent ni n'acceptent dans le cadre de leurs fonctions, pour eux-mêmes ou pour des tiers, aucun avantage qui puisse influencer ou paraître influencer leur indépendance, leur impartialité ou la façon dont ils exercent leurs fonctions.

Ils sont tenus à la plus grande prudence à l'égard des cadeaux qui peuvent leur être faits en raison des fonctions qu'ils exercent. Ils ne peuvent accepter que des cadeaux d'une valeur symbolique et des invitations sans caractère somptuaire.

Article 8

Le non-respect des règles applicables aux membres du haut conseil

Si un membre commet un manquement grave à ses obligations légales, le président du haut conseil l'invite à lui faire part de ses observations dans un délai qui ne peut être inférieur à une semaine et sollicite une décision du collège dans les conditions prévues par l'article 6 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017.

Un membre qui se trouve dans une situation d'incompatibilité y met fin dans un délai de trente jours à compter de sa survenance. A défaut, le président du haut conseil, ou un tiers au moins de ses membres lorsque l'incompatibilité concerne le président, le déclare démissionnaire.

Section 2

Les formations du haut conseil

Sous-section 2.1

Dispositions générales

Article 9

Les différentes formations du haut conseil

Les différentes formations sont :

- une formation plénière délibérant sur l'ensemble des avis et décisions ne relevant pas de la compétence des autres formations ;
- un bureau prenant les mesures mentionnées aux III et V de l'article L. 823-3-1 et au III de l'article L. 823-18 du code de commerce ;
- une formation statuant sur les cas individuels qui lui sont soumis en application du 1° du I de l'article L. 821-1, des 5° et 6° du I du même article dans le cadre respectivement du suivi des contrôles, et de l'engagement d'une enquête, du II de l'article L. 822-1, des articles L. 824-7 et L. 824-8 et du II de l'article R.821-6 du code de commerce ;
- une formation restreinte statuant sur les procédures de sanction et sur le contentieux des honoraires au titre des alinéas 7° et 8° du I et du II de l'article L. 821-1 et de l'article L. 824-10 du code de commerce.

Article 10

L'impartialité

Les membres des différentes formations exercent leurs fonctions avec impartialité. Lorsque l'impartialité d'un membre est affectée ou risque de l'être, celui-ci a l'obligation d'en informer le président de la formation compétente qui en tire les conséquences.

Le président d'une formation peut également aviser tout membre de celle-ci d'une situation qui pourrait porter atteinte à son impartialité. Le président recueille alors les observations du membre concerné et l'informe de sa décision sur sa participation à la délibération.

En cas de désaccord, tant le président de la formation que le membre concerné peuvent solliciter une décision des membres de ladite formation.

Article 11

Le secret du délibéré

Les membres des différentes formations sont tenus au secret du délibéré, y compris après le prononcé des décisions.

Sous-section 2.2

Les règles de fonctionnement de la formation plénière, du bureau et de la formation statuant sur les cas individuels

Article 12

Les réunions et les convocations

Le haut conseil se réunit en principe deux fois par mois en formation plénière dans les conditions prévues au I de l'article R. 821-3 du code de commerce.

Les convocations sont adressées aux membres et au commissaire du Gouvernement par voie électronique.

Article 13

L'ordre du jour

L'ordre du jour est adressé aux membres du haut conseil ainsi qu'au commissaire du Gouvernement par voie électronique au plus tard cinq jours avant la séance. Les documents de travail permettant aux membres de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont également transmis par voie électronique dans un délai raisonnable avant la réunion de la formation compétente, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Lorsqu'une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est faite dans les conditions prévues à l'alinéa 3 de l'article R. 821-3 du code de commerce, le président du haut conseil doit en être informé trois jours au moins avant la séance et avoir communication, par tout moyen, des éléments d'information nécessaires.

L'ordre du jour rectifié est adressé aux membres du haut conseil ainsi qu'au commissaire du Gouvernement par voie électronique deux jours au moins avant la séance.

Lorsque des sujets n'ont pu être examinés lors de la séance à laquelle ils étaient inscrits, ils sont reportés à l'ordre du jour suivant.

Article 14

L'organisation des séances

Les fonctions de secrétaire de séance pour chaque formation sont exercées par un agent du haut conseil.

En début de séance et pour chaque délibération, le président du haut conseil vérifie que le quorum est atteint.

Les débats sont conduits sous son autorité.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

L'abstention n'est pas prise en considération dans le décompte de la majorité des voix.

Sur décision du président ou sur demande d'au moins la moitié des membres de la formation concernée, il peut être procédé à un vote à bulletin secret.

Les décisions des différentes formations sont notifiées au commissaire du Gouvernement par voie électronique.

Article 15

Le procès-verbal

Les séances des différentes formations donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal peut contenir un exposé synthétique des débats de la séance et mentionne les décisions et avis adoptés. Tout membre peut demander que soit fait mention au procès-verbal de la position qu'il a exprimée en séance.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de la formation compétente au plus tard lors de la deuxième séance qui suit.

Les procès-verbaux sont conservés par ordre chronologique.

Chaque procès-verbal adopté est transmis par voie électronique aux membres des formations compétentes et au commissaire du Gouvernement.

Sous-section 2.3

Les règles de fonctionnement de la formation restreinte

Article 16

La convocation

Les convocations sont adressées aux membres par voie électronique.

Article 17

L'ordre du jour

L'ordre du jour et les dossiers sont transmis aux membres par voie électronique dans un délai de quinze jours francs ou, en cas d'urgence, dans un délai de huit jours avant la séance.

Article 18

L'organisation des séances

La formation restreinte ne peut valablement siéger que si au moins trois de ses membres sont présents.

Les membres présents au début de l'examen d'une procédure de sanction sont tenus d'assister à la séance jusqu'à son terme ainsi qu'au délibéré.

Les débats sont conduits sous l'autorité du président de la formation restreinte.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par un agent du haut conseil.

Section 3

Les avis, décisions et recommandations du haut conseil dans ses différentes formations

Article 19

Les avis

Le haut conseil rend des avis :

– sur tout projet de loi dont il est saisi ainsi que sur les projets de décret relatifs au code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;
– sur toute question entrant dans ses compétences, posée par le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre chargé de l'économie, le procureur général près la Cour des comptes, les présidents de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des compagnies régionales des commissaires aux comptes ou par une autorité administrative ou publique indépendante ;
– sur toute question entrant dans ses compétences dont il se saisit.

Article 20

Les décisions

Le haut conseil prend des décisions :

– lorsqu'il adopte les projets de normes relatives à la déontologie des commissaires aux comptes, au contrôle interne de qualité et à l'exercice professionnel ;
– en matière d'inscription, de sanction, de coopération internationale et concernant son fonctionnement interne ;
– lorsqu'il statue en tant qu'instance d'appel sur les décisions prises par les commissions régionales en matière de contentieux d'honoraires ;
– lorsqu'il définit les orientations générales et les différents domaines sur lesquels l'obligation de formation continue peut porter ;
– lorsqu'il définit les orientations des contrôles.

Le bureau prend également des décisions dans le cadre des attributions prévues au 4° du I de l'article L. 821-1 du code de commerce.

Article 21

Les recommandations

Le haut conseil émet des recommandations dans le cadre du suivi des contrôles.

Article 22

Les communiqués de presse

Les communiqués de presse sont adoptés par le collège du haut conseil. Cependant, lorsque l'urgence le justifie, ils peuvent être publiés sur décision du président. Il en informe alors le collège à sa plus proche réunion.

Article 23

Les registres et la publication des textes

Les avis, décisions et recommandations sont versés chronologiquement dans des registres prévus à cet effet.

Sans préjudice des dispositions de l'article 22 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 et de l'article R. 824-22 du code de commerce, le haut conseil peut décider au cas par cas de publier ses avis, décisions et recommandations sur son site internet.

Section 4

Les commissions consultatives spécialisées et le comité d'audit

Article 24

La constitution des commissions

Le haut conseil peut constituer des commissions consultatives spécialisées.

Il détermine leur composition et leur champ de compétence.

Chaque commission est présidée par un membre du collège.

Article 25

Le comité d'audit

Il est institué un comité d'audit au sein du haut conseil afin d'émettre un avis préalable aux délibérations du haut conseil prévues aux 3° à 10° de l'article R. 821-1 du code de commerce.

Le comité d'audit donne également un avis sur le régime d'indemnisation des frais de déplacement et de séjour prévu par le règlement intérieur en application de l'article R. 821-10 du code de commerce à l'exception de celles concernant le règlement intérieur dans ses dispositions sans lien avec le comité d'audit.

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du haut conseil élus par le collège. Le haut conseil désigne le président du comité d'audit parmi les membres ainsi élus.

Sur leur demande et après accord du président du comité d'audit, le président du haut conseil et le commissaire du Gouvernement peuvent assister aux réunions du comité d'audit.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an sur proposition de son président ou du président du haut conseil ou de son délégataire.

Il veille à la bonne utilisation des ressources du haut conseil et à la bonne exécution de son budget. Il examine les documents de préparation et d'exécution du budget et du compte financier. Il se prononce sur l'évaluation et la maîtrise des risques de toute nature pouvant peser sur le respect de l'équilibre budgétaire et la viabilité financière du haut conseil à court et moyen terme.

Il entend, en tant que de besoin, le président du haut conseil ou son délégataire et peut se faire communiquer toute information utile. Il émet un avis écrit sur le budget proposé et le compte financier lors de leur soumission au haut conseil.

Le président du haut conseil ou son délégataire rend compte par écrit trimestriellement au comité d'audit et au collège de l'exécution du budget et leur fournit périodiquement, dans des conditions compatibles avec la protection des données personnelles, les éléments nécessaires à leur appréciation.

Le comité d'audit émet à l'intention du collège un avis annuel écrit sur l'exécution du budget et un avis trimestriel écrit sur sa réalisation.

Le comité d'audit émet, à la demande du président du haut conseil, un avis sur la fixation des objectifs du directeur général et du rapporteur général ainsi que sur le suivi de leur réalisation afin de proposer le pourcentage de leur prime variable individuelle.

Article 26

Les modalités de versement de l'indemnité forfaitaire pour la participation des membres aux travaux préparatoires des délibérations du haut conseil

Pour leur participation aux travaux préparatoires des délibérations du haut conseil, les membres, autres que le président et ceux mentionnés au 2° du I de l'article L. 821-2 du code de commerce, reçoivent une somme mensuelle calculée selon les modalités prévues par une décision du haut conseil, dans la limite du plafond de l'indemnité forfaitaire annuelle fixé par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Chapitre II

La commission mixte paritaire placée auprès du haut conseil

Article 27

La compétence de la commission

La commission élabore les projets de normes relatives à la déontologie des commissaires aux comptes, au contrôle interne de qualité et à l'exercice professionnel.

Article 28

Le nombre et les modalités de désignation des membres de la commission

La commission est composée de quatre membres du haut conseil et de quatre commissaires aux comptes.

Les représentants du haut conseil sont désignés par le collège en raison de leurs compétences, de la diversité de leur expertise et de leur disponibilité.

Les commissaires aux comptes sont désignés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes en raison de leurs compétences et de leur disponibilité. Cette désignation doit refléter la diversité de la profession en termes d'organisation et de taille des structures d'exercice professionnel et du nombre d'entités contrôlées.

La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans renouvelable.

Les mandats des membres de la commission prennent fin lors du renouvellement du collège.

Un président et un vice-président sont désignés par les membres de la commission. Le président est choisi parmi les représentants du haut conseil et le vice-président parmi les commissaires aux comptes.

En cas d'empêchement définitif d'un membre, de démission ou de perte de statut, un autre membre de la commission est désigné pour lui succéder, dans les mêmes conditions que son prédécesseur, pour la durée du mandat restant à courir.

Le commissaire du Gouvernement assiste aux réunions de la commission en qualité d'observateur.

Article 29

Le programme de travail de la commission

Au vu des demandes du garde des sceaux, ministre de la justice, de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, du Haut Conseil du commissariat aux comptes, de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ou de sa propre initiative, la commission définit chaque année un plan d'orientation à trois ans ainsi qu'un programme de travail pour l'année à venir.

Ce plan d'orientation et ce programme de travail établis par le président et le vice-président sont soumis au haut conseil pour approbation

Le programme de travail annuel peut être révisé en cours d'année par la commission au vu de l'avancement des travaux et des éventuelles demandes complémentaires des personnes mentionnées au premier paragraphe du présent article. Ce programme de travail révisé est soumis au haut conseil pour approbation.

Article 30

Le processus d'élaboration, d'adoption et d'homologation des normes

Les projets de normes sont élaborés, adoptés et homologués selon les modalités qui suivent.

Pour chaque norme, et sur décision de la commission, les représentants du haut conseil ou les commissaires aux comptes membres de celle-ci préparent un avant-projet de norme qui est ensuite soumis à la commission, laquelle élabore un projet.

Dans l'exercice de sa mission, la commission peut faire appel à des experts.

Le président de la commission paritaire transmet, pour avis, le projet de norme à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes adresse son avis au président du haut conseil.

Le haut conseil adopte le projet de norme après avoir pris connaissance de l'avis de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Le président du haut conseil transmet, pour homologation, le projet de norme adopté au garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 31

L'organisation des réunions de la commission

La commission fixe un calendrier prévisionnel des réunions lors de la définition de son programme de travail annuel. Ce calendrier envisage, à titre prévisionnel, une réunion par mois.

Elle se réunit sur convocation de son président.

La convocation, l'ordre du jour et les documents de travail sont adressés aux membres de la commission ainsi qu'au commissaire du Gouvernement au plus tard cinq jours avant la réunion.

Les réunions se tiennent dans les locaux du haut conseil. Elles peuvent se tenir sous forme de conférences téléphoniques.

La commission ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des représentants du haut conseil et la moitié au moins des commissaires aux comptes sont présents.

Les services du haut conseil dressent un compte rendu à l'issue de chaque réunion de la commission. Ce compte rendu est approuvé par les membres de la commission à l'occasion de la réunion suivante.

Chapitre III

Le fonctionnement du haut conseil

Section 1

Le rapporteur général et les enquêtes

Article 32

La procédure

Lorsqu'il est saisi par une personne mentionnée aux 1° à 6° de l'article L. 824-4 du code de commerce, ou lorsqu'il se saisit d'office, le rapporteur général ouvre une enquête.

A l'issue des investigations réalisées par des enquêteurs habilités dans les conditions prévues à l'article R. 824-2 du code de commerce ainsi que par des commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article R. 824-6 du code de commerce, il saisit le haut conseil d'un rapport au terme duquel il formule une proposition d'orientation de la procédure.

Section 2

Le directeur général

Article 33.1

Les prérogatives du directeur général

Le directeur général dirige, sous l'autorité du président, les services du haut conseil. Il exerce ses compétences dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Article 33.2

Les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale

Dans les deux mois qui suivent son entrée en fonction, le directeur général adresse au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique une déclaration de situation patrimoniale concernant la totalité de ses biens et une déclaration d'intérêts dans les conditions fixées au I de l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. La déclaration d'intérêts est également adressée au président du haut conseil.

Section 3

Les règles de déontologie applicables au personnel des services et aux personnes participant aux activités du haut conseil

Sous-section 3.1

Les règles de déontologie applicables aux agents exerçant leurs fonctions au sein du haut conseil

Article 34.1

Le champ d'application

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent à l'ensemble des agents exerçant leurs fonctions au sein du haut conseil quel que soit leur statut.

Article 34.2

Le référent déontologue

Un référent déontologue est désigné par le président du haut conseil. Il est chargé de l'application des règles de déontologie auxquelles les agents du haut conseil sont soumis et effectue les vérifications nécessaires à cette fin. Il a accès aux informations lui permettant l'exercice effectif de sa mission.

Il apporte aux agents du haut conseil tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques qui leurs sont applicables quel que soit leur statut. Lorsqu'il constate des anomalies, il en informe le président du haut conseil.

Il rend compte chaque année au président du haut conseil de l'exercice de sa mission.

Article 34.3

Le référent des lanceurs d'alerte

En application du premier alinéa du I de l'article 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, un référent des lanceurs d'alerte est désigné par le président du haut conseil. Il est chargé de recueillir et de traiter les signalements émis par les agents du haut conseil.

La procédure de recueil des signalements est établie conformément aux dispositions du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat.

Article 34.4

L'impartialité

Les agents du haut conseil exercent leurs fonctions en toute impartialité, sans parti pris d'aucune sorte, ni volonté de favoriser un intérêt particulier.

Ils veillent à ce que les relations qu'ils entretiennent dans un cadre professionnel ou privé ne fassent pas naître de suspicion de partialité, ou ne les rendent vulnérables à une quelconque influence, ni ne portent atteinte à la dignité de leurs fonctions.

Ils sont en outre tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, à une obligation de neutralité et au respect du principe de laïcité.

Article 34.5

La prévention des conflits d'intérêts

Article 34.5.1

Les règles communes à tous les agents

Les agents du haut conseil souscrivent auprès du référent déontologue du haut conseil une déclaration par laquelle ils l'informent de toute situation de nature à affecter leur indépendance ou leur objectivité dans l'exercice de leurs fonctions

Les agents du haut conseil veillent à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflits d'intérêts, au sens de l'article 25 *bis* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dans lesquelles ils se trouvent ou pourraient se trouver.

Les agents et anciens agents du haut conseil ne doivent pas utiliser à des fins personnelles, directes ou indirectes, les informations non publiques dont ils ont ou ont eu connaissance à l'occasion de leurs fonctions.

Article 34.5.2

Les règles spécifiques aux contrôleurs

En application de l'article L. 821-10 du code de commerce, les contrôleurs exerçant leurs fonctions au sein du haut conseil sont désignés de façon à éviter tout conflit d'intérêts avec les commissaires aux comptes qui font l'objet des contrôles.

En application de l'article R. 821-70 du code de commerce, ils ne peuvent contrôler un commissaire aux comptes si, au cours des trois années précédentes, ils ont été associés, salariés ou collaborateurs de celui-ci.

Avant de procéder aux opérations de contrôle, les contrôleurs souscrivent auprès du président du haut conseil une déclaration par laquelle ils l'informent qu'ils ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts avec le commissaire aux comptes qu'ils sont chargés de contrôler.

Article 34.5.3

Les règles spécifiques aux enquêteurs

En application de l'article L. 821-3-1 alinéa 2 du code de commerce, les enquêteurs exerçant leurs fonctions au sein du haut conseil sont désignés dans des conditions propres à éviter tout conflit d'intérêts avec les commissaires aux comptes ou les personnes ou entités qui font l'objet de l'enquête.

En application de l'article R. 824-2 II du code de commerce, les enquêteurs ne peuvent réaliser une enquête si, au cours des trois années précédentes, ils ont été associés, salariés ou collaborateurs d'une des personnes mentionnées dans la procédure ou d'une personne liée à cette dernière.

Avant d'engager une enquête, ils souscrivent auprès du rapporteur général une déclaration par laquelle ils l'informent qu'ils ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts avec la ou les personnes visées. Le cas échéant, le rapporteur général sollicite de l'enquêteur toute information complémentaire lui permettant de s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts.

Article 34.6

Le secret professionnel et l'obligation de discrétion

Les agents et anciens agents du haut conseil sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Ils font preuve de discrétion professionnelle pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Article 34.7

Le devoir de réserve et l'obligation de loyauté

Dans le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, les agents du haut conseil ne prennent à titre personnel, aucune position publique préjudiciable au bon fonctionnement du haut conseil.

Ils doivent informer dans un délai raisonnable le président du haut conseil de tout projet de publication ou d'intervention publique dès lors qu'ils portent sur des sujets relevant de la compétence du haut conseil.

Ils exercent leurs fonctions avec loyauté envers le haut conseil.

Article 34.8

Les avantages et cadeaux

Les agents du haut conseil ne sollicitent ni n'acceptent dans le cadre de leurs fonctions, pour eux-mêmes ou pour des tiers, aucun avantage qui puisse exercer ou paraître exercer une influence sur leur indépendance, leur impartialité ou sur la façon dont ils exercent leurs fonctions.

Les agents du haut conseil sont tenus à la plus grande prudence à l'égard des cadeaux qui peuvent leur être faits en raison des fonctions qu'ils exercent. Ils ne peuvent accepter que des cadeaux d'une valeur symbolique et des invitations sans caractère somptuaire.

Article 34.9

Le cumul d'activité et l'activité accessoire

Les agents du haut conseil doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées et ne peuvent exercer une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit.

Les agents du haut conseil peuvent être autorisés par le président du haut conseil à exercer à titre accessoire une activité lucrative dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui leur sont confiées et qu'elle n'affecte pas leur exercice.

Article 34.10

La prise illégale d'intérêts

Article 34.10.1

Les règles applicables pendant l'exercice des fonctions

Les agents du haut conseil ne peuvent prendre par eux-mêmes ou par personne interposée d'intérêts de nature à compromettre leur indépendance, dans une entité dont l'activité est en relation avec les compétences et les missions du haut conseil.

Article 34.10.2

Les règles applicables lors de la cessation des fonctions

La cessation de fonctions des agents du haut conseil pour exercer une activité libérale ou une activité privée lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé est soumise en application du II de l'article 25 *nonies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, aux dispositions des III à VI de l'article 25 *octies* de ladite loi et du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

Article 34.11

Les sanctions

Tout manquement aux règles de déontologie commis par un agent exerçant ses fonctions au sein du haut conseil l'expose à des sanctions disciplinaires telles que prévues par le règlement intérieur du personnel, sans préjudice, le cas échéant, des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Sous-section 3.2

Les règles de déontologie applicables aux personnes participant aux activités du haut conseil

Article 34.12

Champ d'application

Les règles de déontologie prévues à la présente sous-section s'appliquent à des personnes qui sans appartenir aux services du haut conseil, participent à ses activités y compris dans le cadre d'expertises.

Sous-section 3.2.1

Les dispositions générales

Article 34.13

L'impartialité

Les personnes qui participent aux activités du haut conseil exercent leurs missions en toute impartialité, sans parti pris d'aucune sorte, ni volonté de favoriser un intérêt particulier.

Sous réserve des dispositions prévues dans les conventions de délégation mentionnées au II de l'article L.821-1 du code de commerce, les personnes qui participent aux activités du haut conseil souscrivent auprès du référent déontologue une déclaration par laquelle elles l'informent de toute situation de nature à affecter leur indépendance ou leur objectivité dans l'exercice de leurs missions. Le référent déontologue apporte à ces personnes tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques qui leurs sont applicables. Lorsqu'il constate des anomalies, il en informe le président du haut conseil.

Article 34.14

La prévention des conflits d'intérêts

Les personnes qui participent aux activités du haut conseil veillent à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles elles se trouvent ou pourraient se trouver.

Ces personnes ne doivent pas utiliser à des fins personnelles, directes ou indirectes, les informations non publiques dont elles ont ou ont eu connaissance à l'occasion de leurs missions.

Article 34.15

Le secret professionnel et l'obligation de confidentialité

Les personnes qui participent aux activités du haut conseil et celles ayant participé à ces activités sont tenues au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal et sont liés par une obligation de confidentialité pour les faits, actes et renseignements dont elles ont pu avoir connaissance durant l'exercice de leurs missions pour le haut conseil.

Article 34.16

Le devoir de réserve

Dans le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, les personnes qui participent aux activités du haut conseil ne prennent à titre personnel, aucune position publique préjudiciable au bon fonctionnement du haut conseil.

Article 34.17

Le signalement d'une alerte

Les personnes qui participent aux activités du haut conseil portent à la connaissance du référent des lanceurs d'alerte du haut conseil les signalements d'alerte en lien avec leurs missions.

Sous-section 3.2.2

Les dispositions spécifiques applicables aux personnes participant à une mission de contrôle ou d'enquête

Article 34.18

Les dispositions applicables aux personnes participant à une mission de contrôle

En application de l'article L.821-10 du code de commerce, toute personne participant à une mission de contrôle est désignée de façon à éviter tout conflit d'intérêts avec les commissaires aux comptes qui font l'objet des contrôles.

Les personnes participant à une mission de contrôle ne peuvent contrôler un commissaire aux comptes si, au cours des trois années précédentes, elles ont été associées, salariées ou collaborateurs de celui-ci, ou si elles partagent un ou plusieurs mandats avec celui-ci.

Les personnes qui participent à une mission de contrôle signent une déclaration d'indépendance vis-à-vis du cabinet qui fait l'objet du contrôle et s'engagent, pour une durée d'un an qui suit la fin du contrôle, à ne pas accepter directement ou indirectement du cabinet contrôlé, un contrat de collaboration, un poste de dirigeant ou de salarié ou d'en être associé ou actionnaire.

Article 34.19

Les dispositions applicables aux personnes participant à une mission d'enquête

En application de l'article L. 821-3-1 alinéa 2 du code de commerce, les personnes participant aux enquêtes sont désignées dans des conditions propres à éviter tout conflit d'intérêts avec les commissaires aux comptes ou les personnes ou entités qui font l'objet de l'enquête.

En application de l'article R. 824-2 II du code de commerce, les personnes participant aux enquêtes ne peuvent réaliser une enquête si, au cours des trois années précédentes, elles ont été associées, salariées ou collaborateurs d'une des personnes mentionnées dans la procédure ou d'une personne liée à cette dernière. Cette interdiction s'applique également vis-à-vis des personnes avec lesquelles elles partagent un ou plusieurs mandats. Avant d'engager une enquête, elles souscrivent auprès du rapporteur général une déclaration par laquelle elles l'informent qu'elles ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts avec la ou les personnes visées. Le cas échéant, le rapporteur général sollicite de la personne participant à l'enquête toute information complémentaire lui permettant de s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts.

Les personnes participant à une mission d'enquête s'engagent, pour une durée d'un an qui suit la fin de leurs actes d'enquête, à ne pas accepter des commissaires aux comptes ou des personnes ou entités qui font l'objet de l'enquête, directement ou indirectement un contrat de collaboration, un poste de dirigeant ou de salarié ou d'en être associé ou actionnaire.

Sous-section 3.3

Le recueil des signalements d'alerte émis par des personnes
autres que les agents du haut conseil et les personnes participant à ses activités

Article 34.20

Le rôle du référent des lanceurs d'alerte

Le référent des lanceurs d'alerte du haut conseil peut recevoir et traiter les signalements qui sont portés à la connaissance du haut conseil en sa qualité d'autorité de contrôle de la profession de commissaire aux comptes.

Section 4

Les modalités de remboursement des frais de déplacements professionnels du président, des membres et des agents du haut conseil

Article 35

Le champ d'application de la politique voyage et du régime d'indemnisation des déplacements

Les modalités décrites ci-après sont applicables au président, aux membres du haut conseil, au directeur général, au rapporteur général, à l'ensemble des personnels du haut conseil ainsi qu'aux personnes visées aux 5° et 6° de l'article L. 824-5 du code de commerce.

La politique voyage a pour but de définir les modes de transport et d'hébergement lors des déplacements professionnels et de trouver un équilibre entre les coûts supportés par le haut conseil et le besoin légitime des membres et des personnels de voyager à un niveau de confort raisonnable.

Le président du haut conseil ou son délégataire met en œuvre une optimisation des coûts par des réservations anticipées et une analyse des différentes offres.

La politique voyage et le régime d'indemnisation des déplacements ne s'appliquent pas aux missions effectuées en Ile-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Haut-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise), pour lesquelles aucun frais (hors taxis et réceptions dans les conditions des articles suivants) n'est remboursé.

La politique voyage s'applique aux frais engagés par les membres du haut conseil entre leur domicile et le lieu des réunions liées à l'exercice de leurs fonctions.

Sous-section 4.1

Les règles de voyage

Article 36

Les voyages aériens

1. En métropole.

Les billets sont pris en classe économique et ce quelle que soit la durée du trajet.

2. Hors métropole.

Les billets sont pris en classe économique ou en classe affaires (ou son équivalent) en fonction de la durée du voyage et éventuellement, des conditions du voyage, fixées par une décision du collège du haut conseil. Les classes supérieures à la classe affaires (ou son équivalent) sont proscrites.

Le choix de la compagnie est fondé sur des critères de sécurité et de confort pour les passagers, dans le respect des éventuels marchés publics conclus par le haut conseil et après accord du président ou de son délégataire. A cet égard, la liste tenue par la Commission européenne des transporteurs aériens qui font l'objet d'une interdiction ou de restrictions d'exploitation dans l'Union européenne fait office de référentiel s'agissant des compagnies interdites.

Article 37

Les voyages en train

En France, les voyages en train sont privilégiés pour les trajets inférieurs à trois heures. Le recours au transport aérien n'est autorisé qu'à la condition qu'il soit moins onéreux que le transport en train.

Les billets sont pris en classe économique ou en première en fonction de la durée du voyage, fixée par une décision du haut conseil.

Article 38

Les voyages automobiles

Pour des raisons d'efficacité et de sécurité, les voyages automobiles ne peuvent pas se substituer au transport par avion ou en train sur les trajets où ces derniers apportent un gain de temps et de sécurité.

Dans les situations où une location de véhicule serait nécessaire (pas/peu de taxis, pas de transports en commun notamment), les catégories de véhicule autorisées sont :

CATÉGORIES	NOMBRE DE VOYAGEURS	DISTANCE (KM)
A (petite 3 portes)	1	< 150 km/jour
B (206, Clio 5 portes)	2	< 150 km/jour
C (Mégane ou similaire)	Indifférent	> 150 km
	Au moins 3	< 150 km/jour

Article 39

L'utilisation d'un véhicule personnel

L'utilisation d'un véhicule personnel pour un déplacement professionnel est interdite, sauf dérogation accordée par le président ou son délégataire. Le voyageur autorisé à utiliser son véhicule personnel en raison d'un déplacement professionnel doit l'avoir assuré pour cet usage. A titre d'exemple, une telle dérogation peut être accordée lorsque le coût de l'usage d'un véhicule personnel intégrant les frais de parking pour se rendre dans une gare ou un aéroport est inférieur au coût d'un taxi (pour l'usage d'un taxi se référer à l'article 40 du présent règlement intérieur). Les indemnités kilométriques sont fixées par décision du haut conseil.

Article 40

Les taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC)

Les transports en commun doivent être utilisés chaque fois que cela est possible. Les taxis ou VTC ne sont utilisables que lorsqu'il n'existe pas de transports en commun appropriés, en cas de transport de charges ne permettant pas l'usage des transports en commun, ou en cas de départ avant 8 heures ou d'arrivée après 20 heures. Une décision du haut conseil peut fixer le plafond maximum de remboursement pour un taxi ou un VTC.

Article 41

L'hébergement

L'hébergement a lieu en principe dans une hôtellerie 3 étoiles nouvelles normes, assorti d'un plafond par nuit. Ce plafond est fixé par une décision du haut conseil.

Article 42

Les repas

Lors de déplacements professionnels, les repas des membres et des personnels du haut conseil sont pris dans des établissements où le rapport qualité/coût est raisonnable. Les frais engagés pour les repas sont remboursés dans les limites d'un plafond fixé par une décision du haut conseil.

Article 43

Les autres frais

Les frais accessoires et obligatoires directement liés à l'organisation du déplacement (VISA, taxes de séjour…) sont remboursés, sur justificatif, à leur coût réel.

Sous-section 4.2

La procédure d'autorisation des déplacements et le régime des indemnités de déplacement

Article 44

L'ordre de mission

L'ordre de mission est signé par le président du haut conseil ou son délégataire. Les réservations de voyages ne doivent être effectuées que si un ordre de mission a été établi.

Article 45

L'indemnisation des frais après déplacement

L'indemnisation des frais de déplacement du voyageur s'effectue à partir des frais que le voyageur a effectivement engagés, dans la limite des plafonds fixés dans la politique voyage par une décision du haut conseil. A cet effet, pendant son déplacement, le voyageur collecte les pièces justificatives de tous les frais qu'il engage, afin de les produire à l'appui de sa demande d'indemnisation.

Dans le cas de frais engagés par carte bancaire dans une devise autre que l'euro, le voyageur peut joindre à la facture concernée le prélèvement en euros réalisé par son établissement financier. A défaut, les taux de change fixés par l'autorité ministérielle s'appliqueront.

Le président du haut conseil ou son délégataire valide le montant de l'indemnisation à mandater.

Article 46

La dérogation à la politique voyage

La politique voyage ci-dessus définie constitue un cadre impératif. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles (saturation des vols ou des hébergements notamment, situation locale particulière, conférence internationale…), il est possible d'y déroger sous réserve de justifier desdites circonstances et d'obtenir l'accord préalable écrit du président du haut conseil ou de son délégataire.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une catégorie supérieure serait accessible à un prix inférieur à celui de la catégorie maximale autorisée, il est possible de déroger au critère relatif à la catégorie maximale autorisée (dans les limites des éventuels plafonds applicables).

Sous-section 4.3

Les frais de réception

Article 47

L'autorisation préalable

Lorsqu'il apparaît utile d'inviter un ou plusieurs intervenant(s) extérieur(s) à un repas, les invitations doivent obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable du président du haut conseil ou de son délégataire. La demande doit préciser : le nom des personnes invitées, le lieu envisagé ainsi que les raisons motivant l'invitation.

Article 48

L'indemnisation des frais de réception

L'indemnisation des frais de réception s'effectue à partir des frais engagés, sur présentation des justificatifs originaux.

Chapitre IV

Les relations européennes et internationales du haut conseil

Section 1

Les dispositions générales

Article 49

La représentation du haut conseil

Le président du haut conseil représente l'Autorité dans ses rapports avec les institutions européennes, les organisations internationales et ses homologues européens et de pays tiers.

Il peut déléguer, de façon ponctuelle ou en cas d'urgence ou d'empêchement, son pouvoir de représentation à un autre membre du collège.

Il peut également déléguer l'exercice de ses compétences dans les conditions fixées à l'article R. 821-11 du code de commerce.

Section 2

La coopération avec les autorités des autres Etats membres de l'Union européenne ou avec les autorités européennes mentionnées au 9° du i de l'article l. 821-1 du code de commerce

Sous-section 2.1

Le traitement des demandes d'informations, de documents ou d'assistance hors enquête

Article 50

L'examen de la demande

Lorsque le haut conseil est saisi d'une demande d'informations ou de documents émanant d'une autorité d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'une autorité européenne mentionnée au 9° de l'article L. 821-1 du code de commerce, le président du haut conseil vérifie la recevabilité de la demande et prend les mesures nécessaires à la collecte des informations et documents ou à la réalisation des opérations de contrôle qui sont l'objet de la demande.

Article 51

Les conditions de communication des informations et documents

Dans le cadre des demandes d'assistance, le président du haut conseil communique à l'autorité requérante les informations ou les documents se rapportant à la demande ainsi que les résultats des contrôles.

Il rappelle à l'autorité requérante les limites de l'utilisation des éléments communiqués.

Il peut refuser de donner suite à une demande d'informations, de documents ou d'assistance en application de l'article R. 821-17 du code de commerce.

Article 52

L'information du collège

Le président du haut conseil informe le collège des suites positives ou négatives données aux demandes de coopération.

Sous-section 2.2

Le traitement des demandes d'informations, de documents ou d'assistance nécessitant une enquête

Article 53

L'examen de la demande

Le rapporteur général est saisi par le président du haut conseil lorsque la demande d'informations, de documents ou d'assistance nécessite la réalisation d'une enquête.

Il prend les mesures nécessaires à la collecte des informations et documents ou à la réalisation de l'enquête qui fait l'objet de la demande.

Article 54

Les conditions de communication des informations et documents

Le rapporteur général communique à l'autorité requérante les informations ou les documents se rapportant à la demande.

Il rappelle à l'autorité requérante les limites de l'utilisation des informations ou documents communiqués.

Il peut refuser de donner suite à une demande d'informations, de documents ou d'assistance en application de l'article R. 821-17 du code de commerce.

Article 55

L'information du collège

Le rapporteur général informe le collège des suites données aux demandes d'informations, de documents et des résultats de l'enquête.

Article 56

L'exercice des compétences en cas d'empêchement du rapporteur général

En cas d'empêchement du rapporteur général, le président du haut conseil exerce directement les compétences prévues à la présente sous-section.

Section 3

La coopération avec les autorités d'Etats non membres de l'Union européenne

Sous-section 3.1

Le traitement des demandes d'informations, de documents ou d'assistance hors enquête

Article 57

L'examen de la demande

Lorsque le haut conseil est saisi d'une demande d'informations ou de documents émanant d'une autorité d'un Etat non membre de l'Union européenne avec laquelle a été conclue une convention de coopération, le président du haut conseil examine si les conditions de recevabilité fixées par cette convention sont remplies. En cas de doute, il saisit le collège pour recueillir son avis.

Article 58

Les conditions de communication des informations et documents

Si les conditions de recevabilité de la demande sont réunies, le président du haut conseil prend les mesures nécessaires à la collecte des informations et documents.

Les informations et documents sont ensuite communiqués dans les conditions fixées par la convention de coopération à l'autorité du pays tiers.

Sous-section 3.2

Le traitement des demandes d'informations, de documents ou d'assistance nécessitant une enquête

Article 59

L'examen de la demande

Lorsque le haut conseil est saisi d'une demande d'informations, de documents ou d'assistance nécessitant une enquête émanant d'une autorité d'un Etat non membre de l'Union européenne avec laquelle a été conclue une convention de coopération, le rapporteur général examine si les conditions de recevabilité fixées par cette convention sont remplies.

Si les conditions de recevabilité de la demande sont réunies, le rapporteur général prend les mesures nécessaires à la collecte des informations et documents. Il diligente les actes d'enquête qu'il détermine afin de répondre à la demande.

Les informations et documents sont ensuite communiqués dans les conditions fixées par la convention de coopération à l'autorité du pays tiers.

En cas d'empêchement du rapporteur général, le président du haut conseil exerce les compétences prévues à la présente sous-section.

Chapitre V

Les dispositions transitoires et finales

Article 60

Les dispositions transitoires

Le premier mandat des membres de la commission mixte paritaire visée au chapitre II du présent règlement intérieur expire le 17 juin 2019.

Article 61

Les dispositions finales

Le règlement intérieur adopté par le haut Conseil du commissariat aux comptes le 12 mai 2011, homologué par le garde des sceaux, ministre de la justice, par arrêté du 11 juillet 2011, est abrogé.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décret n° 2017-1231 du 4 août 2017 portant modification du décret n° 2007-914 du 15 mai 2007 pris pour l'application du I de l'article 30 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

NOR : *ARMD1717910D*

Publics concernés : *ministère des armées.*

Objet : *mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dont l'acte d'autorisation fait l'objet d'une dispense de publication.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *le décret modifie la liste des traitements automatisés de données à caractère personnel intéressant la sûreté de l'Etat, la défense ou la sécurité publique relevant des dispositions du I de l'article 30 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et autorisés par un acte réglementaire dispensé de publication. Il insère, à l'article 1er du décret n° 2007-914 du 15 mai 2007, la référence au décret autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « BIOPEX ».*

Il modifie par ailleurs l'article 2 fixant la liste des traitements qui, en application des dispositions du III de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont dispensés de publication ainsi que l'article 3 fixant la liste des traitements qui ne sont pas soumis aux pouvoirs de contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés mentionnés à l'article 44 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée.

Il modifie enfin l'article R. 841-2 du code de la sécurité intérieure, qui fixe la liste des traitements ou parties de traitements automatisés de données à caractère personnel intéressant la sûreté de l'Etat relevant des dispositions de l'article L. 841-2 du même code, c'est-à-dire dont le contentieux est soumis à la formation spécialisée du Conseil d'Etat en application du chapitre III bis *du titre VII du livre VII du code de justice administrative.*

Références : *le décret est pris en application de l'article 26 et du I de l'article 30 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les dispositions du décret n° 2007-914 du 15 mai 2007 et du code de la sécurité intérieure modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des armées,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 841-2 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 30 ;

Vu le décret n° 2007-914 du 15 mai 2007 modifié pris pour l'application du I de l'article 30 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 13 juillet 2017 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – Le décret du 15 mai 2007 susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1er est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 16. Décret autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "BIOPEX". » ;

2° A l'article 2, les mots : « et du 12 au 15 » sont remplacés par les mots : « et du 12 au 16 » ;

3° A l'article 3, les mots : « et au 15 » sont remplacés par les mots : « , au 15 et au 16 ».

Art. 2. – I. – L'article R. 841-2 du code de la sécurité intérieure est complété par un 11° ainsi rédigé :

« 11° Décret autorisant la mise en œuvre par la direction du renseignement militaire d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "BIOPEX". »

II. – Aux articles R. 895-1, R. 896-1, R. 897-1 et R. 898-1 du même code, la ligne :

«

R. 841-2	Résultant du décret n° 2017-1231 du 4 août 2017

»

est remplacée par la ligne :

«

R. 841-2	Résultant du décret n° 2017-1231 du 4 août 2017

».

Art. 3. – La ministre des armées est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

La ministre des armées,
FLORENCE PARLY

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 27 juillet 2017 portant détermination des droits à certaines primes ou indemnités des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées

NOR : *ARMH1722179A*

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4131-1 et L. 4139-16 ;

Vu le décret n° 80-647 du 7 août 1980 modifié relatif au régime indemnitaire des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

Vu le décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;

Vu le décret n° 2017-1007 du 10 mai 2017 relatif aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, aux militaires commissionnés et aux élèves sous-officiers du service de santé des armées,

Arrête :

Art. 1er. – Lorsque les droits à certaines primes ou indemnités sont déterminés par les grades de la hiérarchie militaire générale, les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées sont classés conformément au tableau ci-après :

GRADES DES MILITAIRES INFIRMIERS et techniciens des hopitaux des armées	ÉCHELONS	GRADE DE RÉFÉRENCE de la hiérarchie militaire générale
Directeur des soins hors classe	A partir du 8e échelon	Colonel
Directeur des soins hors classe	A partir du 1er et jusqu'au 7e échelon inclus	Lieutenant-colonel
Directeur des soins de classe normale	A partir du 8e échelon	
Cadre supérieur de santé paramédical	A partir du 7e échelon	
Psychologue hors classe	A partir du 6e échelon	
Sage-femme des hôpitaux du second grade (1)	A partir du 6e échelon	
Directeur des soins de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 7eéchelon inclus	Commandant
Cadre supérieur de santé paramédical	A partir du 1er et jusqu'au 6e échelon inclus	
Cadre de santé paramédical	A partir du 7e échelon	
Psychologue hors classe	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Psychologue de classe normale	A partir du 9e échelon	
Sage-femme des hôpitaux du second grade (1)	A partir du 4e et jusqu'au 5e échelon inclus	
Cadre de santé paramédical	A partir du 4e et jusqu'au 6e échelon inclus	Capitaine
Psychologue de classe normale	A partir du 5e et jusqu'au 8e échelon inclus	
Sage-femme des hôpitaux du second grade (1)	A partir du 1er et jusqu'au 3e échelon inclus	
Cadre de santé paramédical	A partir du 1er et jusqu'au 3e échelon inclus	Lieutenant
Psychologue de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle	A partir du 1er échelon	Major

GRADES DES MILITAIRES INFIRMIERS et techniciens des hopitaux des armées	ÉCHELONS	GRADE DE RÉFÉRENCE de la hiérarchie militaire générale
Assistant médico-administratif de classe supérieure	A partir du 7e échelon	
Assistant médico-administratif de classe normale	A partir du 11e échelon	
Diététicien de classe supérieure	A partir du 1er échelon	
Diététicien de classe normale	A partir du 6e échelon	
Infirmier anesthésiste de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Infirmier anesthésiste de classe normale (1)	A partir du 4e échelon	
Infirmier de bloc opératoire de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Infirmier de bloc opératoire de classe normale (1)	A partir du 5e échelon	
Infirmier de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Infirmier de classe normale (1)	A partir du 6e échelon.	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du quatrième grade/Infirmier anesthésiste	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du troisième grade/Infirmier anesthésiste	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du troisième grade/Infirmier de bloc opératoire	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du troisième grade/Puéricultrice	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du deuxième grade/Infirmier de bloc opératoire	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du deuxième grade/Puéricultrice	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du deuxième grade/Infirmier en soins généraux	A partir du 1er échelon	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du premier grade/Infirmier en soins généraux	A partir du 5e échelon	
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	A partir du 1er échelon	
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	A partir du 6e échelon	
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	A partir du 1er échelon	
Masseur-kinésithérapeute de classe normale	A partir du 6e échelon	
Orthophoniste de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Orthophoniste de classe normale (1)	A partir du 6e échelon	
Orthoptiste de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Orthoptiste de classe normale (1)	A partir du 6e échelon	
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure	A partir du 1er échelon	
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale	A partir du 6e échelon	
Puéricultrice de classe supérieure (1)	A partir du 1er échelon	
Puéricultrice de classe normale (1)	A partir du 5e échelon	
Sage-femme des hôpitaux du premier grade	A partir du 1er échelon	
Technicien de laboratoire de classe supérieure	A partir du 1er échelon	
Technicien de laboratoire de classe normale	A partir du 6e échelon	
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe	A partir du 1er échelon	

GRADES DES MILITAIRES INFIRMIERS et techniciens des hopitaux des armées	ÉCHELONS	GRADE DE RÉFÉRENCE de la hiérarchie militaire générale
Technicien supérieur hospitalier de 2e classe	A partir du 7e échelon	
Technicien hospitalier	A partir du 11e échelon	
Assistant médico-administratif de classe supérieure	A partir du 1er et jusqu'au 6e échelon inclus	Adjudant-chef
Assistant médico-administratif de classe normale	A partir du 5e et jusqu'au 10e échelon inclus	
Aide-soignant principal	A partir du 3e échelon	
Aide-soignant	A partir du 8e échelon	
Diététicien de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Infirmier anesthésiste de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 3e échelon inclus	
Infirmier de bloc opératoire de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Infirmier de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Infirmier en soins généraux et spécialisés du premier grade/Infirmiers en soins généraux	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Masseur-kinésithérapeute de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Orthophoniste de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Orthoptiste de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Puéricultrice de classe normale (1)	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Technicien de laboratoire de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	
Technicien supérieur hospitalier de 2e classe	A partir du 1er et jusqu'au 6e échelon inclus	
Technicien hospitalier	A partir du 5e et jusqu'au 10e échelon inclus	
Aide-soignant principal	A partir du 1er et jusqu'au 2e échelon inclus	Adjudant
Aide-soignant	A partir du 6e et jusqu'au 7e échelon inclus	
Assistant médico-administratif de classe normale	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Technicien hospitalier	A partir du 1er et jusqu'au 4e échelon inclus	
Aide-soignant	A partir du 1er et jusqu'au 5e échelon inclus	Sergent-chef
(1) Cadre d'extinction.		

Art. 2. – Les obligations, droits et prérogatives découlant des textes se référant à la hiérarchie militaire générale et applicables aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées sont déterminés par instruction.

Art. 3. – Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, à la date de leur reclassement, en application de l'article 9 du décret du 10 mai 2017 susvisé.

Art. 4. – L'arrêté du 12 septembre 2014 modifié portant détermination des droits à pension ou à certaines primes ou indemnités des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées est abrogé.

Art. 5. – Le directeur central du service de santé des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines du ministère de la défense,
A.-S. Avé

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décision du 3 août 2017 portant délégation de signature (état-major des armées)

NOR : *ARMD1722889S*

Le chef d'état-major des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 1336-40, R. 2311-8-2, R.* 3121-2, D. 2362-2, D. 2362-4 et D. 3121-31 ;

Vu le décret n° 55-965 du 16 juillet 1955 modifié portant réorganisation de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2015-213 du 25 février 2015 modifié portant règlement du service de garnison, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 1961 modifié relatif à la circulation des convois et transports militaires routiers ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service interarmées des munitions ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2011 modifié relatif aux délégués aux réserves ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2012 modifié portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière de décisions d'habilitation à connaître des informations et supports couverts par le secret de la défense nationale, notamment ses articles 1 et 5 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 modifié portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des commandements, services et organismes relevant du chef d'état-major des armées ou de l'état-major des armées,

Décide :

TITRE IER

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU MINISTRE

Art. 1er. – Les personnes désignées au présent titre reçoivent délégation de signature du ministre dans les conditions ci-après.

CHAPITRE 1er

Etat-major des armées

Art. 2. – Division « études, synthèse et management général » :

Délégation est donnée à l'effet de signer, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de leurs attributions, à :

1. M. le général de division Benoit Houssay, chef de la division « études, synthèse et management général », officier général adjoint au major général des armées.

2. M. le commissaire général de 1re classe Emmanuel Legendre, chef de la division « contrôle et audit des armées ».

Art. 3. – Sous-chefferie « opérations » **:**

I. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de leurs attributions à :

1. M. le vice-amiral Eric Chaperon, adjoint au sous-chef d'état-major « opérations » et officier général « défense et sécurité », jusqu'au 31 août 2017 ;

2. M. le contre-amiral Henri Schricke, adjoint au sous-chef d'état-major « opérations » et officier général « défense et sécurité », à compter du 1er septembre 2017 ;

3. M. le général de division aérienne Bruno Maigret, chef de la division « forces nucléaires » ;

4. M. le général de division Thierry Burkhard, chef du centre de planification et de conduite des opérations ;

5. M. le général de division aérienne Hervé Bertrand, chef de la division « emploi des forces » ;

II. – Délégation est donnée à l'effet de signer les actes relatifs à la détermination du besoin de protection et à la création de zones protégées pour les installations, organismes et établissements relevant de l'autorité du chef d'état-major des armées mentionnés aux articles D.2362-2 et D.2362-4 du code de la défense, à :

1. M. le vice-amiral Eric Chaperon, adjoint au sous-chef d'état-major « opérations » et officier général « défense et sécurité », jusqu'au 31 août 2017 ;

2. M. le contre-amiral Henri Schricke, adjoint au sous-chef d'état-major « opérations » et officier général « défense et sécurité », à compter du 1er septembre 2017.

Art. 4. – Sous-chefferie « plans » :

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans les limites de leurs attributions, à :

1. M. le général de division Martin Klotz, adjoint au sous-chef d'état-major « plans ».

2. M. le contre-amiral Jean-Philippe Rolland, chef de la division « cohérence capacitaire », jusqu'au 30 août 2017 ;

3. M. le colonel Xavier d'Azémar, chef de la division « cohérence capacitaire », à compter du 1er septembre 2017 ;

4. M. le général de division Gilles Lillo, chef de la division « plans, programmation et évaluation », jusqu'au 31 août 2017 ;

5. M. le contre-amiral Xavier Baudouard, chef de la division « plans, programmation et évaluation », à compter du 1er septembre 2017 ;

6. M. le général de brigade aérienne Didier Looten, chef de la division « cohérence des programmes interarmées », jusqu'au 31 août 2017 ;

7. M. le général de brigade Jean-Jacques Pellerin, chef de la division « cohérence des programmes interarmées », à compter du 1er septembre 2017 ;

Art. 5. – Sous-chefferie « performance » :

I. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de leurs attributions, à :

1. M. le contre-amiral Hervé Chenal, adjoint au sous-chef d'état-major « performance » ;

2. M. le général de brigade aérienne Vincent Severin, officier général « transformation » ;

3. M. le commissaire général de 2e classe Thierry Pineaud, chef de la division « pilotage » ;

4. M. le général de division Gaëtan Poncelin de Raucourt, chef de la division « interarmées des réserves », délégué interarmées des réserves ;

5. M. le général de brigade aérienne Marc Guirard, officier général « politiques interarmées ».

II. – Délégation est donnée à l'effet de signer les autorisations de prolongation mentionnées à l'article 3 de l'arrêté du 2 septembre 2011 susvisé à :

1. M. le général de division Gaëtan Poncelin de Raucourt, chef de la division « interarmées des réserves », délégué interarmées des réserves.

2. M. le colonel Hervé Lagrée, chef du bureau « coordination interarmées des réserves », en cas d'absence et d'empêchement du délégué interarmées des réserves.

Art. 6. – Relations internationales militaires :

I. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de ses attributions à M. le général de division aérienne Philippe Montocchio, officier général « relations internationales militaires ».

II. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes et décisions, à l'exclusion des décrets et arrêtés, dans la limite de leurs attributions à :

1. M. le contre-amiral Henri Schricke, chef de la division « Euratlantique », jusqu'au 31 août 2017 ;

2. M. le général de brigade Bertrand Toujouse, chef de la division « Euratlantique », à compter du 1er septembre 2017 ;

3. M. le général de brigade Marc de Fritsch, chef de la division « coopération bilatérale Sud ».

Art. 7. – Cyberdéfense :

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de leurs attributions à :

1. M. le vice-amiral Arnaud Coustillière, officier général « commandant de la cyberdéfense », jusqu'au 31 août 2017 ;

2. M. le général de brigade Olivier Bonnet de Paillerets, officier général « commandant de la cyberdéfense », à compter du 1er septembre 2017.

Chapitre 2

Unité française de vérification

Art. 8. – Délégation est donnée à l'effet de signer les correspondances d'alerte et documents envoyés dans le cadre de la mise en œuvre du document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe du 19 novembre 1990, du traité sur le régime « Ciel ouvert » du 24 mars 1992 et de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction du 13 janvier 1993, à :

1. M. le colonel Alain Ulm, commandant de l'unité française de vérification ;
2. M. le lieutenant-colonel Patrick Rouille, chef de bureau au sein de l'unité française de vérification ;
3. M. le lieutenant-colonel Mathieu Evain, chef de bureau au sein de l'unité française de vérification.

Chapitre 3

Etat-major de l'armée de terre

Art. 9. – Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de création, dissolution, réorganisation, transfert et changement d'appellation des formations et unités de l'armée de terre ainsi que les instructions d'organisation particulière à :

1. M. le général de division Vincent Guionie, sous-chef d'état-major « performance et synthèse » ;
2. M. le colonel Etienne Renouard, chef du bureau « organisation ».

Chapitre 4

Etat-major de la marine

Art. 10. – Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de création, dissolution, réorganisation, transfert et changement d'appellation des formations et unités de la marine nationale ainsi que les instructions d'organisation particulière à :

1. M. le vice-amiral d'escadre Denis Béraud, major général de la marine ;
2. M. le vice-amiral d'escadre Jean-Baptiste Dupuis, directeur du personnel militaire de la marine ;
3. M. le contre-amiral Alain Bouvy, officier général « performance et synthèse » ;
4. M. le capitaine de vaisseau Sébastien Maloingne, chef du bureau « organisation ».

Chapitre 5

Etat-major de l'armée de l'air

Art. 11. – Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de création, dissolution, réorganisation, transfert et changement d'appellation des formations et unités de l'armée de l'air ainsi que les instructions d'organisation particulière, à :

1. M. le général de corps aérien Rony Lobjoit, adjoint « ressources humaines » du major général de l'armée de l'air et directeur des ressources humaines de l'armée de l'air ;
2. M. le général de division aérienne Bruno Duvert, officier général « synthèse », jusqu'au 31 août ;
3. Mme la générale de brigade aérienne Dominique Arbiol, officier général « synthèse », à compter du 1er septembre 2017 ;
4. M. le colonel Hubert Grépin, adjoint au sous-directeur « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels » de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

Chapitre 6

Service interarmées des munitions

Art. 12. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à M. le colonel Noël Olivier, adjoint au directeur du service interarmées des munitions, dans la limite des attributions du service.

Chapitre 7

Transports militaires

Art. 13. – Délégation est donnée à l'effet de signer les documents portant autorisation d'exécution à titre exceptionnel des transports de surface interarmées et convois en régie, y compris les convois militaires étrangers en déplacement en métropole, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés et pendant les jours fériés, et de dépassement de l'amplitude journalière du temps de conduite, dans les limites des amplitudes hebdomadaire et mensuelle, à :

1. M. le colonel Roberto Ramasco, commandant le centre des transports et transits de surface ;
2. M. le colonel Stéphane Lescoffit, chef de division au sein du centre des transports et transits de surface.

Art. 14. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, relatifs à la mise en oeuvre du service militaire des chemins de fer, à :

1. M. le général de brigade Philippe Guéguen, commandant du centre du soutien des opérations et des acheminements ;

2. M. le colonel Etienne Herfeld, commandant en second du centre du soutien des opérations et des acheminements ;

3. M. le capitaine de vaisseau Philippe Berenguer, chef d'état-major du centre du soutien des opérations et des acheminements ;

4. M. le lieutenant-colonel Geoffroy de France, commissaire militaire de la commission centrale des chemins de fer ;

5. M. le lieutenant-colonel Cédric Le Mens, adjoint au commissaire militaire de la commission centrale des chemins de fer.

TITRE II

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Art. 15. – Les personnes désignées au présent titre reçoivent délégation de signature du chef d'état-major des armées dans les conditions fixées ci-après.

CHAPITRE 1er

Etat-major des armées

Art. 16. – Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions d'habilitations au titre du I de l'article 1er de l'arrêté du 21 mars 2012 susvisé à :

1. M. le chef de bataillon Jean-Marie Ducret, chef du bureau principal de protection ;

2. M. le chef d'escadrons David Maillard, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau principal de protection ;

3. M. le lieutenant-colonel Jean-Marc Ferry, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du bureau principal de protection.

CHAPITRE 2

Service de garnison

Art. 17. – Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de délimitation des garnisons et la désignation des commandants d'armes à :

1. M. le général de corps d'armée Bruno Le Ray, officier général de zone de défense et de sécurité de Paris, gouverneur militaire de Paris et commandant de zone terre Ile-de-France, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

2. M. le général de corps d'armée Jean Parlanti, officier général de zone de défense et de sécurité Ouest et commandant de zone terre Nord-Ouest, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Ouest, à l'exclusion de l'aire géographique de la base de défense de Brest-Lorient et de la base de défense de Cherbourg ;

3. M. le général de corps d'armée Jean-Louis Paccagnini, officier général de zone de défense et de sécurité Est, gouverneur militaire de Metz, commandant de zone terre Nord-Est et commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Est, jusqu'au 31 août 2017 ;

4. M. le général de corps d'armée Gilles Lillo, officier général de zone de défense et de sécurité Est, gouverneur militaire de Metz, commandant de zone terre Nord-Est et commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Est, à compter du 1er septembre 2017 ;

5. M. le général de corps aérien Jean Rondel, commandant des forces aériennes, officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

6. M. le général de corps d'armée Pierre Chavancy, officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est, gouverneur militaire de Lyon et commandant de zone terre Sud-Est, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;

7. M. le général de division Thierry Coqueblin, officier général de zone de défense et de sécurité Nord, gouverneur militaire de Lille, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Nord ;

8. M. le général de brigade Marc Demier, officier général de zone de défense et de sécurité Sud et gouverneur militaire de Marseille, pour les garnisons situées dans la zone de défense et de sécurité Sud, à l'exclusion de l'aire géographique de la base de défense de Toulon ;

9. M. le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira, commandant de la zone maritime Atlantique, commandant l'arrondissement maritime Atlantique, préfet maritime de l'Atlantique, pour les garnisons situées dans l'aire géographique de la base de défense de Brest-Lorient ;

10. M. le vice-amiral d'escadre Charles-Henri Leulier de la Faverie du Ché, commandant de la zone maritime Méditerranée, commandant l'arrondissement maritime Méditerranée et préfet maritime de la Méditerranée, pour les garnisons situées dans l'aire géographique de la base de défense de Toulon ;

11. M. le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur, commandant de la zone maritime Manche et mer du Nord, commandant l'arrondissement maritime Manche - mer du nord et préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, pour les garnisons situées dans l'aire géographique de la base de défense de Cherbourg ;

12. M. le vice-amiral Olivier Coupry, commandant supérieur des forces armées aux Antilles, commandant de la zone maritime Antilles et commandant de la base de défense des Antilles jusqu'au 27 août 2017 ;

13. M. le contre-amiral René-Jean Crignola, commandant supérieur des forces armées aux Antilles, commandant de la zone maritime Antilles et commandant de la base de défense des Antilles, à compter du 28 août 2017 ;

14. M. le général de division aérienne Pierre-Jean Dupont, commandant supérieur des forces armées en Guyane et commandant de la base défense de Guyane, jusqu'au 31 août 2017 ;

15. M. le général de brigade aérienne Didier Looten, commandant supérieur des forces armées en Guyane et commandant de la base défense de Guyane, à compter du 1er septembre 2017 ;

16. M. le général de brigade Thierry Marchand, commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie et commandant de la base de défense de la Nouvelle-Calédonie ;

17. M. le contre-amiral Denis Bertrand, commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, commandant du centre d'expérimentations du Pacifique, commandant des zones maritimes océan Pacifique et Polynésie française et commandant de la base de défense de Polynésie française ;

18. M. le général de brigade Franck Reignier, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien et commandant de la base de défense de La Réunion-Mayotte, jusqu'au 1er octobre 2017 ;

19. M. le général de brigade Eric Vidaud, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien et commandant de la base de défense de La Réunion-Mayotte, à compter du 2 octobre 2017.

Chapitre 3

Relations internationales militaires

Art. 18. – Délégation est donnée à l'effet de signer les documents conjoints de procédure relatifs aux conditions de réalisation des opérations, exercices, manœuvres ou échanges interarmées conduits avec leurs homologues étrangers des États de leur zone de responsabilité :

1. M. le vice-amiral Olivier Coupry, commandant supérieur des forces armées aux Antilles, commandant de la zone maritime Antilles et commandant de la base de défense des Antilles jusqu'au 27 août 2017 ;

2. M. le contre-amiral René-Jean Crignola, commandant supérieur des forces armées aux Antilles, commandant de la zone maritime Antilles et commandant de la base de défense des Antilles, à compter du 28 août 2017 ;

3. M. le général de division aérienne Pierre-Jean Dupont, commandant supérieur des forces armées en Guyane et commandant de la base défense de Guyane, jusqu'au 31 août 2017 ;

4. M. le général de brigade aérienne Didier Looten, commandant supérieur des forces armées en Guyane et commandant de la base de défense de Guyane, à compter du 1er septembre 2017 ;

5. M. le général de brigade Thierry Marchand, commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie et commandant de la base de défense de la Nouvelle-Calédonie ;

6. M. le contre-amiral Denis Bertrand, commandant supérieur des forces armées de la Polynésie française, commandant du centre d'expérimentations du Pacifique, commandant des zones maritimes océan Pacifique et Polynésie française et commandant de la base de défense de Polynésie française ;

7. M. le général de brigade Franck Reignier, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien et commandant de la base de défense de La Réunion-Mayotte, jusqu'au 1er octobre 2017 ;

8. M. le général de brigade Eric Vidaud, commandant supérieur des forces armées dans la zone Sud de l'océan Indien et commandant de la base de défense de La Réunion-Mayotte, à compter du 2 octobre 2017.

9. M. le général de brigade aérienne Thierry Duquenoÿ, commandant des forces françaises stationnées à Djibouti et commandant de la base des forces françaises de Djibouti ;

10. M. le contre-amiral Didier Piaton, commandant des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, commandant de la zone maritime océan Indien et commandant de la base des forces françaises des Émirats arabes unis ;

11. M. le général de brigade Charles Sioc'Han de Kersabiec, commandant des éléments français au Gabon et commandant de la base des éléments français au Gabon ;

12. M. le général de brigade Denis Mistral, commandant des éléments français au Sénégal et commandant de la base des éléments français au Sénégal ;

13. M. le colonel Philippe du Chaxel, commandant les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire et commandant de la base des forces françaises en Côte d'Ivoire.

Art. 19. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

F. Lecointre

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Décision du 3 août 2017 portant délégation de signature (direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense)

NOR : *ARMD1722903S*

Le directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 modifié portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense,

Décide :

Art. 1er. – Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

1. M. le général de division Jean-Marc Latapy, directeur central adjoint de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, dans la limite de ses attributions ;

2. M. l'ingénieur général de 1re classe de l'armement Dominique Luzeaux, directeur adjoint « plans » de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, dans la limite de ses attributions ;

3. M. le général de brigade aérienne Philippe Cexus, adjoint « opérations » au directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, dans la limite de ses attributions ;

4. M. le capitaine de vaisseau Pascal Verel, adjoint « capacités » au directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, dans la limite de ses attributions ;

5. M. le colonel Henri-Yves Baurès, chef de quartier général de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, dans la limite de ses attributions ;

6. Mme la colonelle Dominique Vitte, chargée des fonctions de sous-directeur « ressources-management », dans la limite des attributions de la sous-direction ;

7. M. le colonel Norbert Chassang, chargé des fonctions de chef du service « conduite opérations-exploitation », dans la limite des attributions du service ;

8. M. l'ingénieur en chef Julien Martinez-Corral, chargé des fonctions de chef du service « ingénierie-conception-opérateur », dans la limite des attributions du service ;

9. M. le colonel Nicolas Rempp, chargé des fonctions de sous-directeur « stratégie », dans la limite des attributions de la sous-direction ;

10. Mme la colonelle Muriel Revol, chargée des fonctions de sous-directeur « clients », dans la limite des attributions de la sous-direction ;

11. M. le commissaire en chef de 1re classe Jean-Michel Mantin, chargé des fonctions de sous-directeur « achats-finances », dans la limite des attributions de la sous-direction ;

12. M. le lieutenant-colonel William Dupuy, chargé des fonctions de sous-directeur « sécurité des systèmes d'information », dans la limite des attributions de la sous-direction.

Art. 2. – Délégation est donnée aux personnes relevant de la sous-direction « achats-finances », désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du ministre, toutes les pièces justificatives relatives aux dépenses, aux recettes et

aux opérations de régularisation, notamment tous documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation, à l'ordonnancement et tous ordres de recettes :

1. M. Jean-Yves Placenti, attaché d'administration de l'Etat hors classe, adjoint au sous-directeur « achats-finances » ;
2. Mme Catherine Dumoulin, attachée d'administration de l'Etat hors classe, adjointe au sous-directeur « achats-finances » ;
3. Mme la commissaire en chef de 2e classe Christine Monchotte, chef du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
4. M. Thierry Ottaviani, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau « exécution financière » ;
5. M. le chef d'escadrons Jean-Luc Gautier, adjoint au chef du bureau « exécution financière » ;
6. M. le commissaire de 1re classe Ludovic Lars, adjoint au chef du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
7. M. le commissaire de 2e classe Sélim Chaffin, au sein du bureau « exécution financière » ;
8. M. Fabrice Belhumeur, attaché d'administration de l'Etat, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
9. M. Hervé Roux, secrétaire administratif, au sein du bureau « exécution financière » ;
10. Mme Christelle Arcelin, secrétaire administrative, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
11. M. Jérôme Laroche, secrétaire administratif, au sein du bureau « exécution financière » ;
12. Mme Martine Leroy, secrétaire administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
13. M. Hugo Verzeaux, secrétaire administratif, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
14. Mme l'adjudante Pétula Pelage, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
15. M. l'adjudant Dominique Davila, au sein du bureau « exécution financière » ;
16. M. l'adjudant Ali Ferrand, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
17. M. le sergent-chef Mario Michel, au sein du bureau « exécution financière » ;
18. M. le sergent-chef François Admi, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
19. Mme la sergent-cheffe Carole Sauzeau, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
20. M. le sergent-chef Morgan Cormary, au sein du bureau « exécution financière » ;
21. M. le sergent-chef Sébastien Cabaillot, au sein du bureau « exécution financière » ;
22. M. le sergent-chef Arnaud Soucany, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
23. M. le sergent Houtoubani Mtsounga, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
24. M. le sergent-chef Nabil Slimani, au sein du bureau « exécution financière » ;
25. M. le sergent Germain-Pierre Bouquet, au sein du bureau « exécution financière » ;
26. M. le caporal-chef Miroso Rakotoarison, au sein du bureau « exécution financière » ;
27. Mme la caporale Samira Lefkir, au sein du bureau « exécution financière » ;
28. Mme Christine Kerhervé, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
29. Mme Leila Ali, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
30. Mme Prune Cislo, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
31. Mme Angela De Nicolo, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
32. Mme Patricia Dubois, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
33. M. Gilles Lecolinet, adjoint administratif, au sein du bureau « exécution financière » ;
34. M. Eric Guelly, adjoint administratif, au sein du bureau « exécution financière » ;
35. M. Dimitri Meslin, adjoint administratif, au sein du bureau « exécution financière » ;
36. Mme Dominique Tindel, adjointe administrative, au sein du bureau « exécution financière » ;
37. Mme Venise Desfontaines, adjointe administrative, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
38. M. Bernard Turgot, agent technique, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
39. Mme Angela Chiabra, agent sur contrat, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité » ;
40. Mme Carole Tourmente, agent sur contrat, au sein du bureau « budget, finances et comptabilité ».

Art. 3. – Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre, les marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, dans la limite des attributions de la sous-direction « achats-finances », à :

1. M. Jean-Yves Placenti, attaché d'administration de l'Etat hors classe, adjoint au sous-directeur « achats-finances » ;
2. Mme Catherine Dumoulin, attachée d'administration de l'Etat hors classe, adjointe au sous-directeur « achats-finances » ;
3. Mme Evelyne Godeheu-Fourche, attachée d'administration de l'Etat hors classe, chef du bureau « marchés » ;
4. Mme la commissaire principale Catherine Dyja, adjointe au chef du bureau « marchés » ;
5. M. Thierry Ottaviani, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau « exécution financière » ;
6. M. le chef d'escadrons Jean-Luc Gautier, adjoint au chef du bureau « exécution financière » ;
7. Mme Pascale Alvarez, attachée d'administration de l'Etat, au sein du bureau « marchés » ;
8. M. Stanislas Teplitxky, ingénieur d'études et de fabrication, au sein du bureau « marchés » ;
9. M. Pierre Squilari, attaché d'administration de l'Etat, au sein du bureau « marchés » ;

10. M. Jérôme Duru, attaché d'administration de l'Etat, au sein du bureau « marchés ».

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur le 1er septembre 2017.

Fait le 3 août 2017.

G. Blaire

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 juillet 2017 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles

NOR : *SSAS1722266A*

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 162-14-1, L. 162-14-1-2, L. 162-14-2, et L. 162-15,

Arrêtent :

Art. 1er. – Sont approuvées les dispositions de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles et ses annexes, conclu le 20 avril 2017 entre d'une part, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie et d'autre part, la Fédération française des médecins généralistes, La Confédération des syndicats médicaux français, la Fédération des médecins de France, l'Union nationale et syndicale des sages-femmes, l'Organisation nationale des syndicats de sages-femmes, le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux, le Syndicat national autonome des orthoptistes, la Fédération nationale des centres de santé, la Fédération des mutuelles de France, la Fédération nationale des institutions de santé et d'action sociale d'inspiration chrétienne, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine.

Art. 2. – Le directeur général de la santé, la directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juillet 2017.

La ministre des solidarités
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
C. Courrèges

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de la sécurité sociale,
M. Lignot-Leloup

Accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluri-professionnelles

Il est convenu ce qui suit entre

L'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM),

et

Les organisations représentatives qui figurent en annexe 6 du présent accord.

Préambule

Les parties signataires s'accordent sur le fait que la prise en charge coordonnée des patients par les professionnels de santé exerçant en ambulatoire constitue un des leviers majeurs d'amélioration de la qualité de vie des patients et de la qualité des soins.
Le développement du travail en équipe, dans le cadre des maisons pluri-professionnelles (mono site ou multi sites) et des centres de santé favorise l'optimisation des parcours des patients.
Ce mode d'exercice permet de :

- renforcer la prévention, l'efficience et la qualité de la prise en charge des patients ;
- améliorer l'articulation entre les établissements de santé et l'ambulatoire pour assurer la continuité des parcours des patients ;
- conforter l'offre de soins de premier recours.

Par ailleurs, cette structuration des équipes pluri-professionnelles contribue à une plus grande attractivité de l'exercice ambulatoire, le mode d'exercice regroupé étant aujourd'hui privilégié par les jeunes diplômés.
Le règlement arbitral du 23 février 2015 applicable aux structures de santé pluri-professionnelles a généralisé le financement par l'assurance maladie des structures organisées d'exercice pluri-professionnel (maisons de santé mono-site ou multi-sites et centres de santé) mis en place à titre expérimental à partir de 2008.
Au regard du bilan positif dressé après deux années de fonctionnement de ce règlement arbitral, la démarche engagée de promotion d'une structuration accrue de l'offre de soins doit être poursuivie.
Les partenaires conventionnels s'accordent sur la mise en œuvre d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) visant à poursuivre et améliorer ce mode de rémunération et à renforcer l'accompagnement de ces structures.

Article.1. Les équipes et les structures éligibles au contrat

Les structures pluri-professionnelles éligibles au contrat type défini à l'article 2 et à l'annexe 1 du présent accord sont les maisons de santé mono-site ou multi-sites et les centres de santé définis aux articles L. 6323-3 et L. 6323-1 du code de la santé publique.

Les maisons de santé mono-site ou multi-sites concernées sont celles remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être constituées en société dont le statut juridique permet de percevoir des rémunérations de l'assurance maladie au nom de la structure elle-même dans le respect de la réglementation fiscale et comptable, comme la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA).

  A titre dérogatoire et, afin de prendre en compte les délais nécessaires à la constitution de ce type de société, des professionnels ou une structure non encore constituée sous la forme juridique requise pour la perception de la rémunération de l'assurance maladie, peuvent signer un contrat conforme au contrat type joint en annexe 1 sous réserve de l'engagement de ses membres (cosignataires du contrat) de se constituer sous cette forme dans un délai maximum de six mois à compter de la signature du contrat.
- avoir élaboré un projet de santé en cohérence avec le projet régional de santé.

Les centres de santé doivent avoir élaboré un projet de santé en cohérence avec le projet régional de santé.
Pour les centres de santé, la signature du contrat défini par le présent accord n'est pas cumulable avec l'adhésion à l'accord national des centres de santé publié au journal officiel du 30 septembre 2015.

Article.2. Les modalités de contractualisation

Article.2.1. Les structures adhérentes au contrat issu du règlement arbitral

Les maisons de santé et les centres de santé adhérant au contrat défini dans le règlement arbitral du 23 février 2015 applicable aux structures de santé pluri-professionnelles à la date d'entrée en vigueur du présent accord sont considérés de manière transitoire comme ayant adhéré tacitement au nouveau contrat conforme au contrat type joint en annexe 1. La signature du contrat précité leur est proposée dans un délai de deux mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord pour formaliser expressément cette adhésion. Les indicateurs définis dans le présent accord s'appliquent à compter de l'année 2017.

Toutefois, les structures qui ne souhaiteraient pas bénéficier du contrat issu du présent accord ont la possibilité de notifier leur choix par écrit à la caisse d'assurance maladie de leur ressort géographique, par tout moyen (courrier, courriel, etc.). Ce refus doit être notifié dans un délai de deux mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord. La caisse d'assurance maladie et l'agence régionale de santé prennent acte de cette résiliation du contrat à la date de réception du refus.

Article.2.2. Les structures non adhérentes au contrat issu du règlement arbitral

Les maisons de santé souhaitant adhérer au contrat conforme au contrat type annexé au présent accord en font la demande auprès de la caisse d'assurance maladie de leur ressort géographique en joignant les documents suivants :

- les statuts de la structure (SISA)
  Pour les structures non constituées en SISA, il est demandé la transmission d'une attestation d'engagement des membres de la future SISA à se constituer sous forme de SISA dans un délai maximal de six mois à compter de la signature du contrat,
- la copie du projet de santé de la structure,
- la liste des professionnels de santé libéraux associés de la structure pour les structures constituées en SISA,
- la liste des futurs associés de la structure pour les structures en cours de constitution en SISA,
- la liste des professionnels signataires du projet de santé exerçant au moins 50% de leur activité au sein de la structure sans en être associés (pour les années 2017 et 2018 uniquement),
- le cas échéant, la liste des professionnels assurant des vacations au sein de la structure.

Pour les listes précitées, les informations suivantes doivent figurer pour chaque professionnel de santé : nom, prénom, numéro assurance maladie (numéro utilisé pour la facturation à l'assurance maladie), numéro RPPS (pour les professions concernées), profession exercée (ou spécialité pour les médecins).

Les centres de santé souhaitant adhérer au contrat conforme au contrat type annexé au présent accord en font la demande auprès de la caisse d'assurance maladie de leur ressort géographique en joignant les documents suivants :

- la copie de leur projet de santé,
- la liste des professionnels salariés du centre.

La caisse d'assurance maladie et l'agence régionale de santé procèdent à la vérification de l'éligibilité de la structure au regard des conditions définies à l'article 1 du présent accord.
Une fois ces vérifications opérées, le contrat conforme au contrat type joint en annexe 1 peut être signé entre la structure éligible, la caisse d'assurance maladie et l'agence régionale de santé.

Sont annexés au contrat :

- le projet de santé,
- le cas échéant, la ou les missions de santé publique sur lesquelles la structure s'est engagée conformément aux dispositions prévues aux l'article 3.1 et 5.1 et à l'annexe 2 du présent accord.

Pour les maisons de santé, sont également annexées au contrat :

- la liste des professionnels de santé libéraux associés de la structure,
- la liste des professionnels signataires du projet de santé exerçant au moins 50% de leur activité au sein de la structure (pour les années 2017 et 2018 uniquement).

Pour les centres de santé, la liste des professionnels de santé salariés du centre est également annexée au contrat.

Article.3. Les indicateurs du contrat

Les partenaires conventionnels s'accordent sur la mise en place d'une rémunération modulée en fonction de l'atteinte d'indicateurs organisés autour de trois axes : accès aux soins, qualité et coordination des soins et appui d'un système informationnel partagé.

Le contenu des indicateurs du contrat est précisé au présent article.

Les modalités de valorisation des indicateurs et les justificatifs à transmettre pour permettre l'appréciation de l'atteinte des indicateurs sont précisés aux articles 5 à 5.3 du présent accord.

Article.3.1. Les indicateurs relatifs à l'accès aux soins

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Horaires d'ouverture et soins non programmés	1. Amplitude des horaires d'ouverture : La structure doit être ouverte de 8 heures à 20 heures* en semaine et le samedi matin de 8h à 12h* et pendant les congés scolaires (rémunération maximale) : ouverture de la structure sur l'amplitude horaire sans nécessité que l'ensemble des professionnels soient présents durant cette amplitude horaire. La structure bénéficie d'une rémunération minorée dans les conditions définies à l'article 5.1 si les plages horaires d'ouverture sont d'une amplitude comprise entre 8h et 12h en semaine ou si la structure est fermée le samedi matin. **sauf organisation régionale spécifique du dispositif de permanence des soins ambulatoire et sous réserve d'une dérogation de l'agence régionale de santé et de l'organisme d'assurance maladie inscrite dans le contrat.*
		2. Accès à des soins non programmés chaque jour ouvré : Les professionnels de santé de la structure s'organisent pour recevoir chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés : - disponibilité des différents professionnels de santé de la structure pour une régulation des demandes (physique ou téléphonique), - possibilité de consultations dans la journée : plages horaires dédiées pour chaque professionnel ; journées dédiées ou plages horaires assurées à tour de rôle par chacun des médecins de la structure … .

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens ou de soins paramédicaux assurée par les professionnels associés de la structure (niveau 1)	Présence parmi les associés de la structure (*et par dérogation pour les années 2017 et 2018, parmi les professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure)* ou parmi les salariés du centre de santé d'au moins une profession médicale (spécialités médicales hors médecine générale, sages-femmes, chirurgiens-dentistes) ou pharmacien(s) d'officine **ou** de 3 professions paramédicales différentes. Les professions prises en compte dans cet indicateur sont celles visées dans la 4ème partie du code de la santé publique et reconnues comme professionnels de santé.
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens et de soins paramédicaux assurée par les professionnels associés de la structure (niveau 2)	Présence parmi les associés de la structure *(et par dérogation pour les années 2017 et 2018, parmi les professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure)* ou parmi les salariés du centre de santé d'au moins une profession médicale (spécialités médicales hors médecine générale, sages-femmes, chirurgiens-dentistes), ou pharmacien(s) d'officine **et** de 3 professions paramédicales différentes. Les professions prises en compte dans cet indicateur sont celles visées dans la 4ème partie du code de la santé publique et reconnues comme professionnels de santé.
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure (niveau 1)	Organisation de consultations de second recours (spécialités médicales hors médecine générale) ou sages-femmes ou chirurgiens-dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure, représentant en moyenne 2 jours par mois.
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure (niveau 2)	Organisation de consultations de second recours (spécialités médicales hors médecine générale) ou sages-femmes ou chirurgiens-dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure représentant en moyenne au minimum 2,5 jours par semaine (soit 0,5 équivalent temps plein).
Optionnel	Accueil de médecins intervenant dans la structure dans le cadre d'un CSTM	Valorisation de l'intervention au sein de la structure d'au moins un médecin signataire d'un contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM) défini dans la convention médicale approuvée par arrêté du 20 octobre 2016 (médecins installés hors zones sous denses qui viennent prêter main forte à leurs confrères exerçant en zones sous denses).

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Optionnel	Missions de santé publique	Réalisation de missions de santé publique à choisir dans la liste des thèmes listés en annexe 2 ou s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé (PRS)
Optionnel	Satisfaction des patients	Mise en place, en collaboration, si possible avec des représentants des patients, d'outils permettant d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients sur l'organisation et les services offerts par la structure (sur les modalités d'accueil, de contacts avec la structure, etc…) avec : - la mise en place d'un questionnaire, et - la mise en place d'adaptations au regard des besoins identifiés (après exploitation des questionnaires ou des réunions d'échange), et, le cas échéant, l'organisation de réunions avec les usagers de la structure.

Article.3.2. Les indicateurs relatifs au travail en équipe et à la coordination

Champ majeur de la coordination pluri-professionnelle, le travail en équipe concerne tout particulièrement les patients complexes dont la liste figure en annexe 3 du présent accord.

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Fonction de coordination	La fonction de coordination est assurée soit par des personnes exerçant au sein de la structure (y compris des professionnels de santé en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction, soit par du personnel recruté spécifiquement pour assurer cette fonction. La fonction de coordination regroupe notamment les missions suivantes : - animation de la coordination interprofessionnelle, - coordination des parcours et des dossiers patients, - suivi de l'utilisation du système d'information (SI) et organisation du travail de production des données de santé, - relation avec les institutions (organisme d'assurance maladie, agence régionale de santé,…) ou collectivités.
Socle	Protocoles pluri-professionnels	Elaboration de protocoles pluri-professionnels pour la prise en charge et le suivi des patients présentant une pathologie nécessitant l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé. Ces protocoles doivent : - s'appuyer sur l'expérience et les compétences des professionnels concernés, - être conformes aux recommandations élaborées par les agences sanitaires (Haute Autorité de santé – HAS - ; ANSM ; Santé Publique France…), - être adaptés à chaque équipe, - répondre à un vrai besoin, - formaliser et harmoniser des pratiques existantes, - être simples, aisément consultables lors des soins, - préciser le rôle et les moments d'intervention de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge et les différentes interactions entre eux (répondre à la question « qui fait quoi quand »), - être réactualisés régulièrement à la lumière des retours d'expérience. Les protocoles doivent porter en priorité sur les thèmes listés à l'annexe 3 du présent accord. Les protocoles élaborés sur des thèmes n'appartenant pas à la liste figurant dans cette annexe font l'objet d'un examen au cas par cas par l'Assurance Maladie en vue d'une éventuelle valorisation.

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle	Concertation pluri-professionnelle	Organisation d'au moins 6 réunions par an entre professionnels de la structure autour du cas des patients relevant d'un des thèmes listés à l'annexe 3 du présent accord. Ces réunions visent à définir la stratégie de prise en charge du patient et à coordonner sa mise en œuvre. Un compte rendu est intégré dans le dossier informatisé du patient, sous une forme paramétrable permettant une requête informatique et alimente le dossier médical partagé. Pour bénéficier de la rémunération maximale, le nombre de dossiers étudiés doit correspondre à 5 % des patients médecins traitants* présentant une affection de longue durée ou âgés de plus de 75 ans. Les dossiers examinés lors des réunions peuvent concerner également des patients ne remplissant pas ces conditions d'âge ou d'ALD. ** Pour les années 2017 et 2018, la patientèle prise en compte correspond à la somme du nombre de patients ayant déclaré un des médecins associés de la structure (et par dérogation des médecins signataires du projet de santé et exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure) ou le centre de santé comme médecin traitant (patientèle déclarante au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018) et du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans ayant bénéficié d'au moins deux soins de médecins généralistes exerçant dans la structure.* *A compter de l'année 2019, la patientèle correspond à la patientèle médecin traitant déclarée des médecins associés de la structure ou du centre de santé (quel que soit l'âge des patients) au 31 décembre de l'année de référence.*
Optionnel	Formation des jeunes professionnels	La structure constitue un terrain de stages de formation pour les professionnels de santé, à raison d'au moins deux stages par an (quelle que soit la profession de santé) et selon les modalités propres à chaque profession.
Optionnel	Coordination externe	La structure met en place une procédure conforme à la réglementation définissant les modalités de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers : - les professionnels de santé extérieurs à la structure, - les services et établissements sanitaires, en cas d'hospitalisation, - les structures et services médico-sociaux. - les intervenants sociaux (dans le respect du secret professionnel et de la réglementation applicable). Cette procédure permet notamment la transmission du volet médical de synthèse (VMS) établi par le médecin traitant complété des informations recueillies par les autres professionnels de santé de la structure nécessaires à la continuité de la prise en charge. Pour chaque patient hospitalisé, un dossier médical partagé est ouvert et alimenté au moins par le VMS.

Article.3.3. Les indicateurs relatifs au système d'information

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Système d'information niveau standard	La structure dispose d'un système d'information labellisé niveau « standard » par l'ASIP Santé intégrant les fonctionnalités minimales nécessaires au fonctionnement d'une structure pluri-professionnelle. Ces fonctionnalités sont précisées sur le site de l'ASIP Santé. Les dossiers des patients de la structure sont informatisés et partagés, au moyen d'habilitations différenciées, entre les professionnels de santé intervenant dans la prise en charge du patient.
Optionnel	Système d'information niveau avancé	La structure dispose d'un système d'information labellisé niveau « avancé » par l'ASIP Santé intégrant des fonctionnalités supplémentaires utiles au fonctionnement d'une structure pluri-professionnelle. Ces fonctionnalités sont précisées sur le site de l'ASIP Santé.

Article.4. Le calcul de la patientèle de la structure

La patientèle de la structure correspond au nombre de patients (quel que soit l'âge) ayant déclaré comme « médecin traitant » un des médecins associés de la structure exerçant au sein de la structure (au 31/12 de l'année considérée) ou un des médecins salariés du centre de santé.

Par dérogation, pour les années 2017 et 2018, afin de tenir compte notamment de la montée en charge progressive du dispositif médecin traitant de l'enfant instauré par la loi de modernisation de notre système de santé, la patientèle de la structure est calculée selon les modalités suivantes :

La patientèle de la structure pour 2017 et 2018 est égale à la somme :

- du nombre de patients de plus de 16 ans ayant déclaré comme « médecin traitant » un des médecins associés de la structure ou un des médecins signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé ou un des médecins salariés du centre de santé observé au 31 décembre de l'année de référence
- et du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans ayant bénéficié d'au moins 2 soins de médecins généralistes associés de la structure (ou par dérogation signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure sans en être associés) ou de médecins généralistes salariés du centre de santé.

Article.5. La valorisation des indicateurs

L'atteinte des indicateurs définis à l'article 3 du présent accord donne lieu à l'attribution de points fixes ou variables selon les modalités définis au présent article.

La valeur du point est fixée à 7 euros.

Le nombre de points indiqué pour chaque indicateur au présent article correspond à un taux de réalisation de 100 % de l'indicateur.

Pour les indicateurs dont la valorisation est fondée sur un nombre de points fixes, l'atteinte de l'indicateur donne lieu à l'attribution à la structure du nombre de points définis.
Pour les indicateurs dont la valorisation est fondée sur un nombre de points variables, le nombre de points indiqués au présent article correspond à une patientèle de référence de 4 000 patients (correspondant à la patientèle moyenne des maisons de santé) et le nombre de professionnels pour l'indicateur sur le système d'information.

Le calcul des points est proratisé en fonction de la patientèle de la structure définie à l'article 4 du présent accord selon le calcul suivant :

Calcul des points pour les indicateurs variables

Nombre de points variables × Patientèle de la structure / Patientèle de référence (4 000)

Pour l'indicateur sur le système d'information, le nombre de points est variable non pas en fonction de la patientèle mais du nombre de professionnels de santé par tranche de nombre de professionnels de santé exerçant au sein de la structure.

Article.5.1. Les indicateurs relatifs à l'accès aux soins

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Socle et prérequis	Horaires d'ouverture et soins non programmés	800 points fixes si couverture de l'intégralité de l'amplitude horaire ou si une dérogation a été accordée au regard des modalités d'organisation de la permanence des soins ambulatoire. Application à ce nombre de points d'une minoration si la structure n'est pas ouverte sur la totalité de l'amplitude horaire : - amplitude horaire d'ouverture entre 10h et 12h par jour en semaine et le samedi matin : minoration de 60 points - amplitude horaire d'ouverture entre 8h et 10h par jour et le samedi matin : minoration de 150 points - fermeture le samedi matin : minoration de 120 points - fermeture maximum pendant 3 semaines pendant les congés scolaires dans l'année : minoration de 20 points	Transmission de la copie de la charte d'engagement de la structure vis-à-vis des patients *(modèle type joint en annexe 4 du présent accord)*. Cette charte est affichée dans la structure.
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens ou de soins paramédicaux niveau 1.	250 points fixes	Transmission de la liste des professionnels de santé associés de la structure *(et par dérogation pour les années 2017 et 2018, des professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure)* au 31 décembre de l'année avec pour chaque professionnel les informations suivantes : nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profession ou spécialité médicale. ou de la liste des professionnels de santé salariés pour les centres de santé.
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens et de soins paramédicaux niveau 2.	250 points fixes Ces points se cumulent avec ceux du niveau 1.	

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure niveau 1.	250 points fixes	Transmission de la liste des professionnels ayant réalisé des vacations au sein de la structure au cours de l'année écoulée précisant pour chaque professionnel les informations suivantes : nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profession médicale ou spécialité médicale, temps moyen hebdomadaire de présence au sein de la structure, intervention dans le cadre d'un CSTM ou non (production de la copie du CSTM).
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure niveau 2.	250 points fixes Ces points se cumulent avec ceux du niveau 1.	
Optionnel	Accueil de médecins intervenant dans la structure dans le cadre d'un CSTM (contrat solidarité territoriale médecin)	200 points fixes	
Optionnel	Missions de santé publique	350 points variables par mission réalisée dans l'année écoulée. 2 missions peuvent être rémunérées au maximum. Une mission au plus peut être rémunérée pour chacun des thèmes retenus.	La (ou les) mission(s) retenue(s) est (sont) précisée(s) dans une annexe au contrat de la structure précisant le contenu, les modalités de mise en œuvre de la mission ainsi que les justificatifs à transmettre.

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Satisfaction des patients	100 points fixes.	Tout document permettant d'attester de la mise en place d'outils permettant d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients sur l'organisation et les services offerts par la structure et des adaptations réalisées au regard des besoins identifiés.

Article.5.2. Indicateurs relatif au travail en équipe

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Socle et prérequis	Fonction de coordination	700 points fixes + 1 350 points variables (par tranche de 4 000 patients) jusqu'à 8 000 patients + 1 000 points variables (par tranche de 4 000 patients) au-delà de 8 000 patients.	Transmission des documents attestant de la mise en place d'une fonction de coordination assurée soit par des personnes exerçant au sein de la structure (y compris des professionnels de santé en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction soit par du personnel recruté spécifiquement pour assurer cette fonction : contrat de travail, fiche de poste, … .
Socle	Protocoles pluri-professionnels	100 points fixes par protocole. 8 protocoles peuvent être rémunérés au maximum.	Transmission à l'organisme d'assurance maladie des protocoles élaborés.
Socle	Concertation pluri-professionnelle	1 000 points variables Si au moins 6 réunions par an et un nombre de dossiers étudiés correspondant à 5 % des patients médecins traitants* présentant une affection de longue durée ou âgés de plus de 75 ans. La rémunération est proratisée au regard de ce taux d'atteinte.	Transmission par la structure du calendrier des réunions précisant pour chaque réunion le nombre de dossiers examinés. Les comptes rendus des réunions de concertations sont mis à disposition du service médical de l'assurance maladie à sa demande.

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Formation des jeunes professionnels	450 points fixes	Transmission à l'organisme local d'assurance maladie de la photocopie des attestations de stages réalisés au sein de la structure ou de la photocopie des conventions de stages permettant d'identifier : - le nom du stagiaire, - la profession concernée par la formation, - les dates de réalisation du stage.
Optionnel	Coordination externe	200 points variables	Transmission de tout document attestant de la mise en place de ces procédures de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers : - les professionnels de santé extérieurs à la structure, - les services et établissements sanitaires, en cas d'hospitalisation, - les structures et services médico-sociaux. - les intervenants sociaux.

Article.5.3. Indicateurs relatifs au système d'information

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Socle et Prérequis	Système d'information niveau standard	500 points fixes + 200 points par professionnel de santé (au sens du code de santé publique) associés de la structure (*et par dérogation pour les années 2017 et 2018, des professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure*), ou salariés pour les centres de santé (en équivalent temps plein) jusqu'à 16 professionnels, +150 points par professionnel de santé au-delà de 16 professionnels. *La rémunération correspondante est versée au prorata temporis à compter de la date d'acquisition du logiciel.*	Transmission de la copie des factures du logiciel, des bons de commande ou des contrats d'abonnement, de maintenance ou de location permettant de vérifier que le système d'information fait bien partie des logiciels labellisés par l'ASIP santé. Ces documents comportent la date d'acquisition de l'équipement.
Optionnel	Système d'information niveau avancé	100 points fixes	

Article.6. Les modalités de vérification du respect des engagements

Dans le cadre du contrat conforme au contrat type défini en annexe 1, la structure s'engage à transmettre à l'organisme local d'assurance maladie l'ensemble des justificatifs listés aux articles 5.1 à 5.3 du présent accord permettant la vérification du niveau de réalisation des différents indicateurs.

Cette transmission doit s'effectuer au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année civile servant de référence pour le suivi des engagements.

L'organisme local d'assurance maladie procède, en tant que de besoin, et conformément à la réglementation, aux contrôles nécessaires permettant la vérification du respect des engagements en contrepartie desquels est versée une rémunération.

L'agence régionale de santé s'assure de la cohérence des engagements de la structure dans le cadre du contrat avec les dispositions du projet de santé qui lui est annexé ainsi qu'à la vérification, le cas échéant, de la réalisation de missions de santé publique.
Elle peut être amenée à proposer à la structure des modifications du projet de santé au regard du contenu des engagements remplis dans le cadre du contrat notamment ceux relatifs aux missions de santé publique définies conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent

accord. En cas de modification du projet de santé, un avenant au contrat est signé pour intégrer ces modifications.

La période d'observation des engagements s'effectue par année civile.

Le suivi du respect des engagements est proratisé en fonction de la date de signature du contrat au cours de l'année civile de référence.

Article.7. Les modalités de calcul de la rémunération versée aux structures

Article.7.1. Calcul de la rémunération des indicateurs

L'assurance maladie procède au calcul de la rémunération en fonction du niveau de réalisation des indicateurs.

L'atteinte de chaque indicateur donne lieu à l'attribution de points fixes ou variables.

La valeur du point est fixée à 7 euros.

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points fixes aux articles 5.1 à 5.3 du présent accord, la rémunération est calculée de la manière suivante :

Rémunération fixe = Nombre de points fixes × 7 euros

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points variables en fonction de la patientèle, le nombre de points indiqués aux articles 5.1 à 5.3 du présent accord correspond au nombre de points attribué en cas d'atteinte de l'indicateur pour une patientèle de référence de 4 000 patients (correspondant à la patientèle moyenne des maisons de santé).

Le nombre de points attribué est proratisé en fonction de la patientèle de la structure définie à l'article 4 du présent accord selon le calcul suivant :

Rémunération variable = Nombre de points variables × Patientèle de la structure / Patientèle de référence (4000) × 7 euros

A titre d'exemple :
Pour l'indicateur relatif à la « fonction de coordination », une structure ayant atteint l'indicateur et ayant une patientèle de 10 000 patients bénéficiera de la rémunération suivante sur cet indicateur :
Nombre de points = 700 points fixes + 1 350 points variables × (8 000 / 4000) + 1 000 points variables × (2 000 / 4000) = 700 + 2 700 + 500 = 3 900 points
Rémunération = 3 900 points × 7 euros = 27 300 euros.

Pour l'indicateur sur le système d'information, le nombre de points est variable non pas en fonction de la patientèle mais du nombre de professionnels de santé par tranche de nombre de professionnels de santé exerçant au sein de la structure.

A titre d'exemple, une structure atteignant l'indicateur « système d'information niveau standard » et composée de 20 professionnels bénéficiera de la rémunération suivante pour cet indicateur :
Nombre de points = 500 points fixes + 200 points/PS × 16 + 150 points/PS × 4 = 500 + 3 200 + 600 = 4 300 points
Rémunération = 4 300 points × 7 euros = 30 100 euros.

La rémunération attribuée à la structure correspond à la somme des rémunérations calculées pour les indicateurs atteints par la structure.
Le montant de cette rémunération est proratisé, le cas échéant, en fonction de la date de signature du contrat au cours de l'année civile de référence.

Article.7.2. Calcul d'une majoration de précarité

La rémunération versée à la structure est majorée en fonction du taux de précarité de la structure.
Le taux de précarité de la structure est défini en fonction du taux de patients CMUC et du taux de patients bénéficiaires de l'AME parmi la file active de la structure.

Le taux de patients CMUC de la structure est égal :

- au nombre de patients bénéficiaires de la CMUC ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé
- divisé par le nombre total de patients ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste de la structure associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé.

Le taux de patients AME de la structure est égal :

- au nombre de patients bénéficiaires de l'AME ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste associé de la structure (*ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé
- divisé par le nombre total de patients ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste de la structure associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé.

Le taux de patients CMUC et le taux de patients AME de la structure sont comparés aux taux nationaux de patients CMUC (7,5 %) et AME (0,4 %) afin de calculer la majoration de précarité de la structure selon les modalités suivantes :

- Si la structure a une part de patients CMUC supérieure à la moyenne nationale et une part de patients AME supérieure à la moyenne nationale :

La majoration de précarité est égale à :
(Taux de patients CMUC de la structure – Taux national CMUC) + (Taux de patients AME de la structure – Taux national AME)

- si la structure a une part de patients CMUC supérieure à la moyenne nationale et une part de patients AME égale ou inférieure à la moyenne nationale :

  La majoration de précarité est égale à :
  Taux de patients CMUC de la structure – Taux national CMUC

- si la structure a une part de patients AME supérieure à la moyenne nationale et une part de patients CMUC égale ou inférieure à la moyenne nationale :

  La majoration de précarité est égale à :
  Taux de patients AME de la structure – Taux national AME

La majoration de précarité appliquée à la structure est plafonnée à 25 %.

Article.8. Les modalités de versement de la rémunération

Article.8.1. Les conditions de déclenchement de la rémunération

Le déclenchement de la rémunération nécessite que les indicateurs socle et définis comme des prérequis listés aux articles 3.1 à 3.3 soient respectés. Il s'agit des indicateurs « Horaires d'ouverture et soins non programmés », « Fonction de coordination » et « Système d'information niveau standard ».

Par dérogation, pour les structures disposant d'un système d'information se voyant retirer la labellisation par l'ASIP Santé, le déclenchement de la rémunération intervient dès lors que les indicateurs socles et prérequis précités sont atteints à l'exception de l'indicateur « Système d'information niveau standard ».
Cette dérogation s'applique durant deux années civiles : l'année civile durant laquelle la labellisation a été retirée par le logiciel et l'année civile suivante. Durant cette période, la structure conserve le bénéfice, à titre dérogatoire, des rémunérations liées à l'indicateur sur le système d'information sous réserve que celui-ci ait été atteint les années précédentes.

La rémunération, calculée selon les modalités définies aux articles 7 à 7.2, est versée au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'année au titre de laquelle le versement est effectué en fonction de l'atteinte des engagements et ce, sous réserve que les justificatifs aient été fournis par la structure dans les délais prévus à l'article 6.

Le versement de la rémunération ne peut intervenir que si le statut juridique de la structure permet son versement (cf. article 1).

La rémunération n'est pas due lorsque les indicateurs correspondants font l'objet d'une rémunération dans le cadre d'un autre accord, contrat, convention ou règlement mobilisant un financement relevant de l'Assurance Maladie.

Article.8.2. Versement d'une avance

Afin de permettre à la structure d'engager les investissements nécessaires pour la réalisation des engagements, un dispositif d'avances est mis en place.

Une avance de 60 % est versée au titre de l'année en cours dans un délai de trois mois suivant la signature du contrat pour la première année, puis, les années suivantes, au moment du versement du solde de la rémunération au titre de l'année précédente, au plus tard le 30 avril.

Les avances sont calculées sur la base du montant correspondant à la somme qui serait versée dans l'hypothèse d'un taux de réalisation de 100 % de l'ensemble des indicateurs socles tels que définis aux articles 3.1 à 3.3, en prenant en compte la patientèle de la structure définie à l'article 4 pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points variables et le nombre de professionnels pour l'indicateur sur le système d'information.

Le versement de l'avance est réalisé sous réserve que le statut juridique de la structure permette son versement (cf. article 1).

Cette avance fait l'objet d'un remboursement à l'organisme d'assurance maladie dans les cas suivants :

- résiliation du contrat à l'initiative de la structure ou de l'organisme local dans les conditions définies à l'article 9 : dans le cas où la structure a perçu une avance au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue, cette avance fait l'objet d'un remboursement à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date effective de la résiliation ;
- dans les cas où l'application des modalités de calcul de la rémunération conduit à un versement inférieur au montant de l'avance, voire à une absence de rémunération, cette avance fait l'objet d'un remboursement total ou partiel à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date de notification relative au paiement de la rémunération.

Article.8.3. Dispositions spécifiques aux nouvelles structures

Les structures nouvellement créées sont entendues comme les structures ayant déposé leur projet de santé à l'agence régionale de santé depuis moins d'un an à la date de souscription du contrat.

Par dérogation, durant les deux premières années civiles d'adhésion de la structure au contrat (année civile durant laquelle l'adhésion au contrat est intervenue et année civile suivant l'adhésion), le déclenchement de la rémunération pour les nouvelles structures intervient dès lors que deux des indicateurs socles définis comme des prérequis aux articles 3.1 à 3.3 du présent accord sont atteints (« Horaires d'ouverture et soins non programmés », « Fonction de coordination », « Système d'information niveau standard »).

En outre, durant cette période, ces nouvelles structures bénéficient d'une garantie de versement d'une rémunération annuelle minimale de 20 000 euros pour une année complète (sous réserve du respect des deux prérequis précités). Ce montant est proratisé en fonction de la date d'adhésion au contrat de la structure.

Ces nouvelles structures bénéficient également sur cette même période d'une garantie de versement d'une avance, telle que prévue à l'article 8.2, d'un montant minimum de 12 000 euros pour une année complète. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'adhésion au contrat.

Article.9. Les modalités de résiliation du contrat conforme au contrat-type

Article.9.1. La résiliation à l'initiative de la structure

La structure signataire d'un contrat conforme au contrat type défini en annexe 1 du présent accord a la possibilité de résilier ce contrat en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme local d'assurance maladie et à l'agence régionale de santé signataires dudit contrat.
Cette résiliation est effective deux mois après réception de la lettre de résiliation.

Article.9.2. La résiliation par la caisse d'assurance maladie et l'agence régionale de santé

Le contrat peut également faire l'objet d'une résiliation à l'initiative de l'organisme local d'assurance maladie ou de l'agence régionale de santé dans les cas suivants :

- si la structure ne satisfait pas à ses obligations de transmission des justificatifs, définis à l'article 5 du présent accord permettant la vérification du niveau de réalisation des différents engagements et le calcul de la rémunération et ce, sur deux années consécutives ;
- si la structure ne remplit plus les conditions d'éligibilité au contrat.

Cette résiliation est effective deux mois après réception de la lettre de résiliation notifiée par l'organisme local de l'assurance maladie.

Dans ce délai, la structure a la possibilité de saisir la commission paritaire régionale de son ressort géographique prévu à l'article 10.2 du présent accord, dans les conditions définies à l'article 11 du présent accord.
Cette saisine suspend l'effet de la décision de résiliation.

Article.9.3. Les conséquences de la résiliation

En cas de résiliation du contrat, quelle que soit l'origine de celle-ci, le calcul de la rémunération due au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue est effectué au prorata temporis de la durée effective du contrat au cours de ladite année.
Dans le cas où la rémunération calculée selon les modalités ci-dessus venait à être inférieure à l'avance versée à la structure dans les conditions définies à l'article 8.2 du présent accord au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue, quelle que soit l'origine de celle-ci, la structure est tenue de procéder au remboursement de la différence à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date effective de la résiliation.

Article.10. Les instances de suivi de l'accord

Les parties signataires affirment leur attachement à une gestion paritaire de la vie conventionnelle et mettent en place :

- une commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles,
- une commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles dans chaque région administrative.

Article.10.1. La commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles

Article.10.1.1. La composition

La commission paritaire nationale est composée paritairement de deux sections formées :

- de la section professionnelle composée des représentants des organisations syndicales représentatives des professionnels de santé signataires du présent accord et des représentants d'organisations représentatives des centres de santé signataires du présent accord,
- de la section sociale composée de représentants de l'assurance maladie obligatoire (UNCAM).

Chaque section désigne son président.

La représentation des différentes professions de santé parties à l'accord est définie comme suit :

Pour la section professionnelle :
- 1 siège est attribué à chaque organisation syndicale représentative signataire du présent accord,
- pour les centres de santé, 3 sièges sont attribués aux organisations représentatives des centres de santé, désignées pour ce faire par l'ensemble des organisations représentatives des centres de santé et signataires du présent accord.

Pour la section sociale :
- un nombre de sièges identique à celui de la section professionnelle est attribué, afin de respecter la parité,
- 70% des sièges pour l'assurance maladie sont attribués à des représentants du régime général, 15% à des représentants du régime agricole et 15% à des représentants du régime des indépendants.

  Dans l'hypothèse où, après application de la règle de l'arrondi à l'entier au plus proche, le nombre de sièges de la section sociale serait :
  - supérieur au nombre de sièges de la section professionnelle, alors un siège est retiré pour le régime général ;
  - inférieur au nombre de sièges de la section professionnelle, alors un siège est ajouté pour le régime général.
- Lors d'une délibération, un représentant de l'assurance maladie peut disposer de deux voix pour respecter la parité entre sections.

Siègent également, à titre consultatif :
- un représentant de l'Etat,
- deux représentants de la fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS) de deux professions différentes,
- une personnalité qualifiée au regard de son expérience et de ses compétences en économie de la santé.

Article.10.1.2. Les missions de la commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles

La commission paritaire nationale a une double vocation d'impulsion et de coordination des actions menées tant au niveau national que local, en application du présent accord. Elle

permet d'organiser la concertation et assure le suivi régulier des différentes dispositions du présent accord.

La commission paritaire nationale a notamment pour fonction de :
- veiller au respect des dispositions du présent accord au niveau national ;
- émettre un avis en cas de difficultés rencontrées dans la désignation des membres d'une commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles défini à l'article 10.2 ;
- suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type figurant en annexe 1 ;
- élaborer des modèles d'outils d'évaluation des besoins et de la satisfaction des patients pouvant être utilisés par les structures ;
- valider le cadre du suivi et de l'évaluation défini à l'article 12 et émettre un avis sur les conclusions de celle-ci ;
- préparer les avenants et annexes à l'accord.

Article.10.1.3. Le fonctionnement de la commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles

La commission paritaire nationale est mise en place dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord.
Elle se réunit en tant que de besoin et au minimum deux fois par an.

Les modalités de fonctionnement de la commission paritaire nationale sont définies dans un règlement intérieur figurant à l'annexe 5 du présent accord.

Article.10.2. La commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles

Il est créé dans chaque région administrative une commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles.

Article.10.2.1. La composition de la commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles

La composition des deux sections de la commission paritaire régionale est identique à celle définie à l'article 10.1.1 du présent accord pour la commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles.
Siègent également au sein de la commission paritaire régionale à titre consultatif :
- un représentant de l'agence régionale de santé ;
- un représentant de la fédération régionale des maisons et pôles de santé (FFMPS) ;
- un représentant désigné par les unions régionales des professionnels de santé (URPS) des professions signataires du présent accord ;
- un représentant des structures siégeant à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, choisi parmi les représentants des centres, maisons et pôles de santé.

En cas de difficultés rencontrées dans la désignation des membres de la commission paritaire régionale, la commission paritaire nationale peut être saisie.

Article.10.2.2. Les missions de la commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles

La commission paritaire régionale a pour mission d'assurer le suivi du présent accord au niveau régional.
Elle a notamment pour objet de :

- veiller au respect des dispositions du présent de l'accord au niveau régional ;
- suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat-type figurant en annexe 1 du présent accord ;
- émettre des avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus conformément au contrat-type figurant en annexe 1 ;
- émettre des avis dans les conditions définies à l'article 11 du présent accord.

Article.10.2.3. Le fonctionnement de la commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles

Les modalités de fonctionnement de la commission paritaire régionale sont définies dans un règlement intérieur figurant à l'annexe 5 du présent accord.

Article.11. La procédure de consultation des commissions paritaires régionales

Article.11.1. Les motifs de saisine

Saisine par une structure non retenue pour signer un contrat conforme au contrat-type défini en annexe 1.

Une structure non retenue pour signer un contrat conforme au contrat-type défini en annexe 1 avec un organisme local d'assurance maladie et une agence régionale de santé, dans la mesure où ces derniers ont estimé qu'elle ne répondait pas aux conditions définies à l'article 1 du présent accord, a la possibilité de saisir la commission paritaire régionale de son implantation.
La saisine doit avoir lieu dans un délai de deux mois suivant la réception du courrier notifiant le refus de contractualisation.

Saisine en cas de procédure de résiliation du contrat conforme au contrat type défini en annexe 1 initiée par l'organisme local d'assurance maladie et l'agence régionale de santé

Dans le cas où l'organisme local d'assurance maladie et l'agence régionale de santé ont initié une procédure de résiliation du contrat à l'encontre d'une structure dans les conditions définies à l'article 9.2 du présent accord, la structure a la possibilité de saisir la commission paritaire régionale dans un délai de deux mois après réception de la lettre de notification de la résiliation.

Article.11.2. La procédure d'avis auprès de la commission paritaire régionale

La commission paritaire régionale saisie dans les conditions définies à l'article 11.1 peut demander des compléments d'information à la structure, à l'organisme local d'assurance maladie et à l'agence régionale de santé.
Des représentants de la structure peuvent également être entendus s'ils en expriment le souhait.
La commission paritaire régionale se réunit dans un délai de deux mois à compter de la réception de sa saisine effectuée par la structure.
L'avis de la commission est rendu dans un délai de trente jours à compter de la tenue de cette réunion.
Il est communiqué à la structure à l'origine de la saisine, à l'organisme local d'assurance maladie et à l'agence régionale de santé.
A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui est réputé rendu.
Dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'avis de la commission paritaire régionale ou à l'issue du délai laissé à cette dernière pour notifier son avis, l'organisme local d'assurance maladie et l'agence régionale de santé notifient à la structure leur nouvelle décision prise après avis de la commission paritaire régionale, quant à la signature du contrat conforme au contrat type défini en annexe 1 ou quant à la décision relative à la résiliation du contrat.

Article.12. L'évaluation de l'accord

La commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles s'engage à définir et mettre en œuvre un programme d'évaluation du dispositif de rémunération des structures prévu dans le présent accord.
Un point d'avancement de l'évaluation menée est présenté chaque année à la commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles.

Article.13. La durée et les conditions d'application de l'accord

Article.13.1. La durée de l'accord

Conformément à l'article L. 162-14-1 II du code de la sécurité sociale, le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de son arrêté d'approbation.
L'accord est renouvelable par tacite reconduction par période de même durée sauf dénonciation six mois au moins avant sa date d'échéance par les parties signataires dans les conditions définies dans le code de la sécurité sociale.

Article.13.2. Application de l'accord

Le présent accord est applicable aux professionnels libéraux conventionnés avec l'assurance maladie associés dans le cadre d'une société dont le statut juridique permet de percevoir des rémunérations de l'assurance maladie au nom de la structure elle-même, dans le respect de la réglementation fiscale et comptable, telle que la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), constituée ou en cours de constitution (cf. article 1) ayant conclu avec l'assurance maladie et une agence régionale de santé un contrat conforme au contrat-type joint en annexe 1 du présent accord sous réserve qu'il soit signé par des organisations syndicales le rendant applicables pour au moins deux professions différentes représentées dans les SISA dans les conditions définies à l'article L. 162-14-1-2 du code de la santé publique.

Article.13.3. Notification de l'accord

L'assurance maladie obligatoire met à disposition des professionnels de santé libéraux et des centres de santé, sur son site internet, le présent accord conventionnel interprofessionnel dans un délai d'un mois suivant sa publication au journal officiel.

Article.13.4. Les modalités de révision de l'accord

Le présent accord peut être modifié par voie d'avenant.

Article.13.5. Résiliation de l'accord

Il peut être résilié par les parties, soit par décision de l'UNCAM soit par décision conjointe d'au moins la moitié des professions visées dans le présent accord et sous réserve que les organisations représentatives à l'origine de la résiliation représentent au moins la moitié du nombre d'organisations signataires du présent accord dans les cas suivants :

- non-respect grave et répété des engagements conventionnels du fait de l'une des parties ;
- modification législative ou réglementaire affectant substantiellement les rapports entre les organismes d'assurance maladie et les professionnels concernés par le présent accord.

La résiliation s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à tous les signataires du présent accord et prend effet à l'échéance d'un délai de six mois.
Durant ce délai, l'UNCAM ouvre des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord dans les conditions prévues par la réglementation.

ANNEXE 1 - CONTRAT TYPE RELATIF AUX STRUCTURES DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLES

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 162-14-1 II ;
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6323-1 et L. 6323-3 ;
Vu l'arrêté du JJ MM AAAA portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures pluri-professionnelles.

Il est conclu entre
d'une part,
le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie / la caisse générale de sécurité sociale de :

représentée par

le directeur de l'agence régionale de santé de

Et d'autre part,
la structure pluri-professionnelle :

- raison sociale :
- numéro FINESS :
- type de structure *maison santé mono-site / maison de santé multi-sites / centre de santé*
- adresse :

représentée par agissant en qualité de représentant de la structure
Ou
représentée par les personnes suivantes membres de la structure en cours de constitution sous une forme juridique lui permettant de percevoir des rémunérations de l'assurance maladie en son nom :
……..

un contrat relatif aux structures pluri-professionnelles

Préambule

L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif aux structures de santé pluri-professionnelles publié au Journal officiel du JJ MM AAAA prévoit la définition d'un contrat-type sur la base duquel les structures pluri-professionnelles, maisons de santé mono-site ou multi-sites et les centres de santé, les organismes locaux de l'assurance maladie et les agences régionales de santé peuvent s'engager dans une démarche en faveur de l'amélioration de la prise en charge des patients et de l'efficience des soins.

Ce contrat valorise le travail en équipe réalisé au sein de ces structures qui favorise l'optimisation des parcours des patients.

L'objectif du présent contrat est de :

- renforcer la prévention, l'efficience et la qualité de la prise en charge des patients ;
- améliorer l'articulation entre les services et établissements de santé, les structures et services médicosociaux et le secteur ambulatoire pour assurer la continuité des parcours des patients ;
- conforter l'offre de soins de premier recours.

Article.1. Les structures éligibles au contrat

Les structures pluri-professionnelles éligibles au présent contrat sont les maisons de santé mono-site ou multi-sites et les centres de santé définis aux articles L. 6323-3 et L. 6323-1 du code de la santé publique.

Les maisons de santé mono-site ou multi-sites concernées sont celles remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être constituées en société dont le statut juridique permet de percevoir des rémunérations de l'assurance maladie au nom de la structure elle-même dans le respect de la réglementation fiscale et comptable, comme la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA).

A titre dérogatoire et, afin de prendre en compte les délais nécessaires à la constitution de ce type de société, des professionnels ou une structure non encore constitués sous la forme juridique requise pour la perception de la rémunération de l'assurance maladie, peuvent signer le présent contrat sous réserve de l'engagement de ses membres (cosignataires du contrat) de se constituer sous cette forme dans un délai maximum de six mois à compter de la signature du contrat.

Aucun versement de l'assurance maladie, y compris sous forme d'avance telle que définie à l'article 7 du présent contrat, ne peut intervenir au bénéfice de la structure avant que cette dernière ne soit constituée sous la forme juridique requise.

Une fois la structure constituée sous la forme requise pour la perception de rémunérations de l'assurance maladie en son nom, un nouveau contrat, identique dans ses termes au précédent, est signé avec le représentant de la structure.

- avoir élaboré un projet de santé en cohérence avec le projet régional de santé.

Les centres de santé éligibles au présent contrat sont ceux ayant élaboré un projet de santé en cohérence avec le projet régional de santé et n'ayant pas adhéré à l'accord national des centres de santé publié au journal officiel du 30 septembre 2015. La signature du présent contrat n'est pas cumulable avec l'adhésion à l'accord national des centres de santé publié au journal officiel du 30 septembre 2015.

Sont annexés au présent contrat :

- le projet de santé de la structure,
- les statuts de la structure (pour les maisons de santé),
- le cas échéant, la ou les missions de santé publique sur lesquelles la structure s'est engagée conformément aux dispositions prévues à l'article 2.1 du présent contrat,
- la liste des professionnels de santé libéraux associés de la structure (ou des futurs associés pour les structures en cours de constitution en SISA),

- la liste des professionnels signataires du projet de santé exerçant au moins 50% de leur activité au sein de la structure (pour les années 2017 et 2018 uniquement),
- la liste des professionnels assurant des vacations au sein de la structure,
- la liste des professionnels de santé salariés exerçant dans le centre de santé signataire.

La structure doit informer l'organisme local d'assurance maladie, une fois par an, des modifications intervenant dans cette liste.

Article.2. Les indicateurs du contrat

Le présent contrat met en place une rémunération modulée en fonction de l'atteinte d'indicateurs organisés autour des axes, accès aux soins, qualité et coordination des soins avec l'appui notamment d'un système informationnel partagé.
Le contenu des indicateurs du contrat est précisé au présent article.
Les modalités de valorisation des indicateurs et les justificatifs à transmettre pour permettre l'appréciation de l'atteinte des indicateurs sont précisés à l'article 4 du présent contrat.

Article.2.1 Les indicateurs relatifs à l'accès aux soins

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Horaires d'ouverture et soins non programmés	<u>1. Amplitude des horaires d'ouverture :</u> La structure doit être ouverte de 8 heures à 20 heures* en semaine et le samedi matin de 8h à 12h* et pendant les congés scolaires (rémunération maximale) : - ouverture de la structure sur l'amplitude horaire sans nécessité que l'ensemble des professionnels soient présents durant cette amplitude horaire, La structure bénéficie d'une rémunération minorée dans les conditions définies à l'article 4.1 du présent contrat si les plages horaires d'ouverture sont d'une amplitude comprise entre 8h et 12h en semaine ou si la structure est fermée le samedi matin. **sauf organisation régionale spécifique du dispositif de permanence des soins ambulatoire et sous réserve d'une dérogation de l'agence régionale de santé et de l'organisme d'assurance maladie inscrite dans le contrat.*
		<u>2. Accès à des soins non programmés chaque jour ouvré :</u> Les professionnels de santé de la structure s'organisent pour recevoir chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés : - disponibilité des différents professionnels de santé de la structure pour une régulation des demandes (physique ou téléphonique), - possibilité de consultations dans la journée : plages horaires dédiées pour chaque professionnel ; journées dédiées ou plages horaires assurées à tour de rôle par chacun des médecins de la structure … .

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens ou de soins paramédicaux assurée par les professionnels associés de la structure (niveau 1)	Présence parmi les associés de la structure (*et par dérogation pour les années 2017 et 2018, parmi les professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50% de leur activité au sein de la structure)* ou parmi les salariés du centre de santé d'au moins une profession médicale (spécialités médicales hors médecine générale, sages-femmes, chirurgiens-dentistes), ou pharmacien(s) d'officine **ou** de 3 professions paramédicales différentes. Les professions prises en compte dans cet indicateur sont celles visées dans la 4ème partie du code de la santé publique et reconnues comme professionnels de santé.
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens et de soins paramédicaux assurée par les professionnels associés de la structure (niveau 2)	Présence parmi les associés de la structure *(et par dérogation pour les années 2017 et 2018, parmi les professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50% de leur activité au sein de la structure)* ou parmi les salariés du centre de santé d'au moins une profession médicale (spécialités médicales hors médecine générale, sages-femmes, chirurgiens-dentistes) ou pharmacien(s) d'officine **et** de 3 professions paramédicales différentes. Les professions prises en compte dans cet indicateur sont celles visées dans la 4ème partie du code de la santé publique et reconnues comme professionnels de santé.
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure (niveau 1)	Organisation de consultations de second recours (spécialités médicales hors médecine générale) ou sages-femmes ou chirurgiens-dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure, représentant en moyenne 2 jours par mois.
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure (niveau 2)	Organisation de consultations de second recours (spécialités médicales hors médecine générale) ou sages-femmes ou chirurgiens-dentistes ou pharmaciens d'officine par des professionnels extérieurs à la structure représentant en moyenne au minimum 2,5 jours par semaine (soit 0,5 équivalent temps plein).
Optionnel	Accueil de médecins intervenant dans la structure dans le cadre d'un CSTM	Valorisation de l'intervention au sein de la structure d'au moins un médecin signataire d'un contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM) défini dans la convention médicale approuvée par arrêté du 20 octobre 216 (médecins installés hors zones sous denses qui viennent prêter main forte à leurs confrères exerçant en zones sous denses).

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Optionnel	Missions de santé publique	Réalisation de missions de santé publique à choisir dans la liste des thèmes listés en annexe 2 ou s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé (PRS).
Optionnel	Satisfaction des patients	Mise en place, en collaboration, si possible avec des représentants des patients, d'outils permettant d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients sur l'organisation et les services offerts par la structure (sur les modalités d'accueil, de contacts avec la structure, etc…) avec : - la mise en place d'un questionnaire, et - la mise en place d'adaptations au regard des besoins identifiés (après exploitation des questionnaires ou des réunions d'échanges), et, le cas échéant, l'organisation de réunions avec les usagers de la structure.

Article.2.2 Les indicateurs relatifs à la qualité et à la coordination des soins

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Fonction de coordination	La fonction de coordination est assurée soit par des personnes exerçant au sein de la structure (y compris des professionnels de santé en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction, soit par du personnel recruté spécifiquement pour assurer cette fonction. La fonction de coordination regroupe notamment les missions suivantes : - animation de la coordination interprofessionnelle, - coordination des parcours et des dossiers patients, - suivi de l'utilisation du système d'information (SI) et organisation du travail de production des données de santé, - relation avec les institutions (organisme d'assurance maladie, agence régionale de santé,…) ou collectivités.
Socle	Protocoles pluri-professionnels	Elaboration de protocoles pluri-professionnels pour la prise en charge et le suivi des patients présentant une pathologie nécessitant l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé. Ces protocoles doivent : - s'appuyer sur l'expérience et les compétences des professionnels concernés, - être conformes aux recommandations élaborées par les agences sanitaires (Haute Autorité de santé – HAS - ; ANSM ; Santé Publique France…), - être adaptés à chaque équipe, - répondre à un vrai besoin, - formaliser et harmoniser des pratiques existantes, - être simples, aisément consultables lors des soins, - préciser le rôle et les moments d'intervention de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge et les différentes interactions entre eux (répondre à la question « qui fait quoi quand »), - être réactualisés régulièrement à la lumière des retours d'expérience. Les protocoles doivent porter en priorité sur les thèmes listés à l'annexe 3 de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures pluri-professionnelles. Les protocoles élaborés sur des thèmes n'appartenant pas à la liste figurant dans cette annexe font l'objet d'un examen au cas par cas par l'Assurance Maladie en vue d'une éventuelle valorisation.

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle	Concertation pluri-professionnelle	Organisation d'au moins 6 réunions par an entre professionnels de la structure autour du cas des patients présentant l'une des thèmes listés à l'annexe 3 de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures pluri-professionnelles. Ces réunions visent à définir la stratégie de prise en charge du patient et à coordonner sa mise en œuvre. Un compte rendu est intégré dans le dossier informatisé du patient, sous une forme paramétrable permettant une requête informatique et alimente le dossier médical partagé. Pour déclencher la rémunération, le nombre de dossiers étudiés doit correspondre à 5 % des patients médecins traitants* présentant une affection de longue durée ou âgés de plus de 75 ans. Les dossiers examinés lors des réunions peuvent concerner également des patients ne remplissant pas ces conditions d'âge ou d'ALD. ** Pour les années 2017 et 2018, la patientèle prise en compte correspond à la somme du nombre de patients ayant déclaré un des médecins associés de la structure (et par dérogation des médecins signataires du projet de santé et exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure) ou le centre de santé comme médecin traitant (patientèle déclarante au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018) et du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans ayant bénéficié d'au moins deux soins de médecins généralistes exerçant dans la structure.* *A compter de l'année 2019, la patientèle correspond à la patientèle médecin traitant déclarée des médecins associés de la structure ou du centre de santé (quel que soit l'âge des patients) au 31 décembre de l'année de référence.*
Optionnel	Formation des jeunes professionnels	La structure constitue un terrain de stages de formation pour les professionnels de santé, à raison d'au moins deux stages par an (quelle que soit la profession de santé) et selon les modalités propres à chaque profession.

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
-Optionnel	Coordination externe	La structure met en place une procédure conforme à la réglementation définissant les modalités de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers : - les professionnels de santé extérieurs à la structure, - les services et établissements sanitaires, en cas d'hospitalisation, - les structures et services médico-sociaux. - les intervenants sociaux (dans le respect du secret professionnel et de la réglementation applicable). Cette procédure permet notamment la transmission du volet médical de synthèse (VMS) établi par le médecin traitant complété des informations recueillies par les autres professionnels de santé de la structure nécessaires à la continuité de la prise en charge. Pour chaque patient hospitalisé, un dossier médical partagé est ouvert et alimenté au moins par le VMS.

Article.2.3 Les indicateurs relatifs au système d'information

Catégorie	Libellé court	Contenu indicateur
Socle Prérequis	Système d'information niveau standard	La structure dispose d'un système d'information labellisé niveau « standard » par l'ASIP Santé intégrant les fonctionnalités minimales nécessaires au fonctionnement d'une structure pluri-professionnelle. Ces fonctionnalités sont précisées sur le site de l'ASIP Santé. Les dossiers des patients de la structure sont informatisés et partagés, au moyen d'habilitations différenciées, entre les professionnels de santé intervenant dans la prise en charge du patient.
Optionnel	Système d'information niveau avancé	La structure dispose d'un système d'information labellisé niveau « avancé » par l'ASIP Santé intégrant des fonctionnalités supplémentaires utiles au fonctionnement d'une structure pluri-professionnelle. Ces fonctionnalités sont précisées sur le site de l'ASIP Santé.

Article.3. Le calcul de la patientèle de la structure

La patientèle de la structure correspond au nombre de patients (quel que soit l'âge) ayant déclaré comme « médecin traitant » un des médecins associés de la structure exerçant au sein de la structure (au 31/12 de l'année considérée) ou un des médecins salariés du centre de santé.

Par dérogation, pour les années 2017 et 2018, afin de tenir compte notamment de la montée en charge progressive du dispositif médecin traitant de l'enfant instauré par la loi de modernisation de notre système de santé, la patientèle de la structure est calculée selon les modalités suivantes :

La patientèle de la structure pour 2017 et 2018 est égale à la somme :

- du nombre de patients de plus de 16 ans ayant déclaré comme « médecin traitant » un des médecins associés de la structure ou un des médecins signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure sans en être associés ou un des médecins salariés du centre de santé prise en compte au 31/12 de l'année de référence,
- et du nombre d'enfants âgés de 0 à 16 ans ayant bénéficié dans l'année d'au moins 2 soins de médecins généralistes associés de la structure (ou par dérogation signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure sans en être associés) ou de médecins généralistes salariés du centre de santé.

Article.4. La valorisation des indicateurs

L'atteinte des indicateurs définis à l'article 2 du présent contrat donne lieu à l'attribution de points fixes ou variables selon les modalités définis au présent article.
La valeur du point est fixée à 7 euros.
Le nombre de points indiqué pour chaque indicateur au présent article correspond à un taux de réalisation de 100 % de l'indicateur.

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points fixes, l'atteinte de l'indicateur donne lieu à l'attribution à la structure du nombre de points définis.

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points variables, le nombre de points indiqués au présent article correspond à une patientèle de référence de 4 000 patients (correspondant à la patientèle moyenne des maisons de santé) et le nombre de professionnels pour l'indicateur sur le système d'information.

Le calcul des points est proratisé en fonction de la patientèle de la structure définie à l'article 3 du présent contrat selon le calcul suivant :

Calcul des points pour les indicateurs variables

Nombre de points variables x Patientèle de la structure / Patientèle de référence (4 000)

Pour l'indicateur sur le système d'information, le nombre de points est variable non pas en fonction de la patientèle mais du nombre de professionnels de santé par tranche de nombre de professionnels de santé exerçant au sein de la structure.

Article.4.1 Les indicateurs relatifs à l'accès aux soins

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Socle et prérequis	Horaires d'ouverture et soins non programmés	800 points fixes si couverture de l'intégralité de l'amplitude horaire ou si une dérogation a été accordée au regard des modalités d'organisation de la permanence des soins ambulatoire. Application à ce nombre de points d'une minoration si la structure n'est pas ouverte sur la totalité de l'amplitude horaire : - amplitude horaire d'ouverture entre 10h et 12h par jour en semaine et le samedi matin : minoration de 60 points - amplitude horaire d'ouverture entre 8h et 10h par jour et le samedi matin : minoration de 150 points - fermeture le samedi matin : minoration de 120 points - fermeture maximum pendant 3 semaines pendant les congés scolaires dans l'année : minoration de 20 points	Transmission de la copie de la charte d'engagement de la structure vis-à-vis des patients *(modèle type joint en annexe 4 du présent accord)*. Cette charte est affichée dans la structure.
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux spécialisés ou de pharmaciens ou de soins paramédicaux niveau 1.	250 points fixes	Transmission de la liste des professionnels de santé associés de la structure *(et par dérogation pour les années 2017 et 2018, des professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins*

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Offre d'une diversité de services de soins médicaux ou de pharmaciens et de soins paramédicaux niveau 2.	250 points fixes Ces points se cumulent avec ceux du niveau 1.	*50 % de leur activité au sein de la structure)* au 31 décembre de l'année avec pour chaque professionnel les informations suivantes : nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profession ou spécialité médicale. ou de la liste des professionnels de santé salariés pour les centres de santé.
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure niveau 1.	250 points fixes	Transmission de la liste des professionnels ayant réalisé des vacations au sein de la structure au cours de l'année écoulée précisant pour chaque professionnel les informations suivantes : nom, prénom, numéro AM, numéro RPPS, profession médicale ou spécialité médicale, temps moyen hebdomadaire de présence au sein de la structure, intervention dans le cadre d'un CSTM ou non (production de la copie du CSTM).
Optionnel	Consultations de spécialistes de second recours ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieurs à la structure niveau 2.	250 points fixes Ces points se cumulent avec ceux du niveau 1.	
Optionnel	Accueil de médecins intervenant dans la structure dans le cadre d'un CSTM (contrat solidarité territoriale médecin)	200 points fixes	
Optionnel	Missions de santé publique	350 points variables par mission réalisée dans l'année écoulée. 2 missions peuvent être rémunérées au maximum. Une mission au plus peut être rémunérée pour chacun des thèmes retenus.	La (ou les) mission(s) retenue(s) est (sont) précisée(s) dans une annexe au contrat de la structure précisant le contenu, les modalités de mise en œuvre de la mission ainsi que les justificatifs à transmettre.

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Satisfaction des patients	100 points fixes.	Tout document permettant d'attester de la mise en place d'outils permettant d'évaluer la satisfaction et les besoins exprimés par les patients sur l'organisation et les services offerts par la structure et des adaptations réalisées au regard des besoins identifiés.

Article.4.2 Les indicateurs relatifs à la qualité et à la coordination des soins

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Socle et prérequis	Fonction de coordination	700 points fixes + 1 350 points variables (par tranche de 4 000 patients) jusqu'à 8 000 patients + 1 000 points variables (par tranche de 4 000 patients) au-delà de 8 000 patients.	Transmission des documents attestant de la mise en place d'une fonction de coordination assurée soit par des personnes exerçant au sein de la structure (y compris des professionnels de santé en exercice) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction soit par du personnel recruté spécifiquement pour assurer cette fonction : contrat de travail, fiche de poste, … .
Socle	Protocoles pluri-professionnels	100 points fixes par protocole. 8 protocoles peuvent être rémunérés au maximum.	Transmission à l'organisme d'assurance maladie des protocoles élaborés.
Socle	Concertation pluri-professionnelle	1 000 points variables Si au moins 6 réunions par an et un nombre de dossiers étudiés correspondant à 5 % des patients médecins traitants* présentant une affection de longue durée ou âgés de plus de 75 ans. La rémunération est proratisée au regard de ce taux d'atteinte.	Transmission par la structure du calendrier des réunions précisant pour chaque réunion le nombre de dossiers examinés. Les comptes rendus des réunions de concertations sont mis à disposition du service médical de l'assurance maladie à sa demande.

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs
Optionnel	Formation des jeunes professionnels	450 points fixes	Transmission à l'organisme local d'assurance maladie de la photocopie des attestations de stages réalisés au sein de la structure ou de la photocopie des conventions de stages permettant d'identifier : - le nom du stagiaire, - la profession concernée par la formation, - les dates de réalisation du stage.
Optionnel	Coordination externe	200 points variables	Transmission de tout document attestant de la mise en place de ces procédures de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers : - les professionnels de santé extérieurs à la structure, - les services et établissements sanitaires, en cas d'hospitalisation, - les structures et services médico-sociaux. - les intervenants sociaux.

Article.4.3 Les indicateurs relatifs au système d'information

Catégorie	Libellé court	Valorisation	Justificatifs

Socle et Prérequis	Système d'information niveau standard	500 points fixes + 200 points par professionnel de santé (au sens du code de santé publique) associés de la structure (*et par dérogation pour les années 2017 et 2018, des professionnels de santé signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de leur activité au sein de la structure*), ou salariés pour les centres de santé (en équivalent temps plein) jusqu'à 16 professionnels, +150 points par professionnel de santé au-delà de 16 professionnels. *La rémunération correspondante est versée au prorata temporis à compter de la date d'acquisition du logiciel.*	Transmission de la copie des factures du logiciel, des bons de commande ou des contrats d'abonnement, de maintenance ou de location permettant de vérifier que le système d'information fait bien partie des logiciels labellisés par l'ASIP santé. Ces documents comportent la date d'acquisition de l'équipement.
Optionnel	Système d'information niveau avancé	100 points fixes	

Article.5. Les modalités de vérification du respect des engagements du contrat

La structure s'engage à transmettre à l'organisme local d'assurance maladie l'ensemble des justificatifs listés aux articles 4.1 à 4.3 du présent contrat permettant la vérification du niveau de réalisation des différents indicateurs.

Cette transmission doit s'effectuer au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année civile servant de référence pour le suivi des engagements.

L'organisme local d'assurance maladie procède, en tant que de besoin et conformément à la réglementation, aux contrôles nécessaires permettant la vérification du respect des engagements en contrepartie desquels est versée une rémunération.

L'agence régionale de santé s'assure de la cohérence des engagements de la structure dans le cadre du contrat avec les dispositions du projet de santé qui lui est annexé ainsi qu'à la vérification, le cas échéant, de la réalisation des missions de santé publique annexées au contrat.

Elle peut être amenée à proposer à la structure des modifications du projet de santé au regard du contenu des engagements remplis dans le cadre du contrat notamment ceux relatifs aux missions de santé publique définies conformément aux dispositions de l'annexe 2 de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures pluri-professionnelles. En cas de modification du projet de santé, un avenant au contrat est signé pour intégrer ces modifications.
La période d'observation des engagements s'effectue par année civile.

Le suivi du respect des engagements est proratisé en fonction de la date de signature du contrat au cours de l'année civile de référence.

Article.6. Les modalités de calcul de la rémunération versée

Article.6.1 Calcul de la rémunération des indicateurs

L'assurance maladie procède au calcul de la rémunération en fonction du niveau de réalisation des indicateurs.

L'atteinte de chaque indicateur donne lieu à l'attribution de points fixes ou variables.

La valeur du point est fixée à 7 euros.

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points fixes aux articles 4.1 à 4.3 du présent contrat, la rémunération est calculée de la manière suivante :
Rémunération fixe = Nombre de points fixes x 7 euros

Pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points variables en fonction de la patientèle, le nombre de points indiqués aux articles 4.1 à 4.3 du présent accord correspond au nombre de points attribué en cas d'atteinte de l'indicateur pour une patientèle de référence de 4 000 patients (correspondant à la patientèle moyenne des maisons de santé).

Le nombre de points attribué est proratisé en fonction de la patientèle de la structure définie à l'article 3 du présent contrat selon le calcul suivant :

Rémunération variable = Nombre de points variables **x** Patientèle de la structure / Patientèle de référence (4 000 patients) × 7 euros

A titre d'exemple :
Pour l'indicateur relatif à la « fonction de coordination », une structure ayant atteint l'indicateur et ayant une patientèle de 10 000 patients bénéficiera de la rémunération suivante sur cet indicateur :
Nombre de points = 700 points fixes + 1 350 points variables × (8 000 / 4000) + 1 000 points variables × (2 000 / 4000) = 700 + 2 700 + 500 = 3 900 points
Rémunération = 3 900 points × 7 euros = 27 300 euros.

Pour l'indicateur sur le système d'information, le nombre de points est variable non pas en fonction de la patientèle mais du nombre de professionnels de santé par tranche de nombre de professionnels de santé exerçant au sein de la structure.

A titre d'exemple, une structure atteignant l'indicateur « système d'information niveau standard » et composée de 20 professionnels bénéficiera de la rémunération suivante pour cet indicateur :
Nombre de points = 500 points fixes + 200 points/PS × 16 + 150 points/PS × 4 = 500 + 3 200 + 600 = 4 300 points
Rémunération = 4 300 points × 7 euros = 30 100 euros.

La rémunération attribuée à la structure correspond à la somme des rémunérations calculées pour les indicateurs atteints par la structure.

Le montant de cette rémunération est proratisé, le cas échéant, en fonction de la date de signature du contrat au cours de l'année civile de référence.

Article.6.2 Calcul d'une majoration de précarité

La rémunération versée à la structure est majorée en fonction du taux de précarité de la structure.
Le taux de précarité de la structure est défini en fonction du taux de patients CMUC et du taux de patients bénéficiaires de l'AME parmi la file active de la structure.

Le taux de patients CMUC de la structure est égal :

- au nombre de patients bénéficiaires de la CMUC ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé
- divisé par le nombre total de patients ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste de la structure associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé.

Le taux de patients AME de la structure est égal :
- au nombre de patients bénéficiaires de l'AME ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé
- divisé par le nombre total de patients ayant eu au moins un acte d'un médecin généraliste de la structure associé de la structure *(ou par dérogation, pour les années 2017 et 2018, signataires du projet de santé exerçant au moins 50 % de son activité au sein de la structure sans en être associé)* ou salarié du centre de santé.

Le taux de patients CMUC et le taux de patients AME de la structure sont comparés aux taux nationaux de patients CMUC (7,5 %) et AME (0,4 %) afin de calculer la majoration de précarité de la structure selon les modalités suivantes :

- si la structure a une part de patients CMUC supérieure à la moyenne nationale et une part de patients AME supérieure à la moyenne nationale :

  La majoration de précarité est égale à :
  (Taux de patients CMUC de la structure – Taux national CMUC) + (Taux de patients AME de la structure – Taux national AME)

- si la structure a une part de patients CMUC supérieure à la moyenne nationale et une part de patients AME égale ou inférieure à la moyenne nationale :

  La majoration de précarité est égale à :
  Taux de patients CMUC de la structure – Taux national CMUC

- si la structure a une part de patients AME supérieure à la moyenne nationale et une part de patients CMUC égale ou inférieure à la moyenne nationale :

  La majoration de précarité est égale à :
  Taux de patients AME de la structure – Taux national AME

La majoration de précarité appliquée à la structure est plafonnée à 25 %.

Article.7. Les modalités de versement de la rémunération

Article.7.1 Les conditions de déclenchement de la rémunération

Le déclenchement de la rémunération nécessite que les indicateurs socle et définis comme des prérequis listés aux articles 2.1 à 2.3 du présent contrat soient respectés. Il s'agit des indicateurs « Horaires d'ouverture et soins non programmés », « Fonction de coordination » et « Système d'information niveau standard ».

Par dérogation, pour les structures disposant d'un système d'information se voyant retirer la labellisation par l'ASIP Santé, le déclenchement de la rémunération intervient dès lors que les indicateurs socles et prérequis précités sont atteints à l'exception de l'indicateur « Système d'information niveau standard ».

Cette dérogation s'applique durant deux années civiles : l'année civile durant laquelle la labellisation a été retirée par le logiciel et l'année civile suivante. Durant cette période, la structure conserve le bénéfice, à titre dérogatoire, des rémunérations liées à l'indicateur sur le système d'information sous réserve que celui-ci ait été atteint les années précédentes.

La rémunération, calculée selon les modalités définies à l'article 6 du présent contrat, est versée au plus tard le 30 avril de l'année qui suit l'année au titre de laquelle le versement est effectué en fonction de l'atteinte des engagements et ce, sous réserve que les justificatifs aient été fournis par la structure dans les délais prévus à l'article 5.

Le versement de la rémunération ne peut intervenir que si le statut juridique de la structure permet son versement (cf. article 1).

La rémunération n'est pas due lorsque les indicateurs correspondants font l'objet d'une rémunération dans le cadre d'un autre accord, contrat, convention ou règlement mobilisant un financement relevant de l'Assurance Maladie.

Article.7.2 Le versement d'une avance

Afin de permettre à la structure d'engager les investissements nécessaires pour la réalisation des engagements, un dispositif d'avances est mis en place.

Une avance de 60 % est versée au titre de l'année en cours dans un délai de trois mois suivant la signature du contrat pour la première année, puis, les années suivantes, au moment du versement du solde de la rémunération au titre de l'année précédente, au plus tard le 30 avril.

Les avances sont calculées sur la base du montant correspondant à la somme qui serait versée dans l'hypothèse d'un taux de réalisation de 100 % de l'ensemble des indicateurs socles tels

que définis aux articles 2.1 à 2.3 du présent contrat, en prenant en compte la patientèle de la structure définie à l'article 3 pour les indicateurs dont la valorisation est basée sur un nombre de points variables et le nombre de professionnels pour l'indicateur sur le système d'information.

Le versement de l'avance est réalisé sous réserve que le statut juridique de la structure permette son versement (cf. article 1).

Cette avance fait l'objet d'un remboursement à l'organisme d'assurance maladie dans les cas suivants :

- résiliation du contrat à l'initiative de la structure ou de l'organisme local dans les conditions définies à l'article 9 du présent contrat : dans le cas où la structure a perçu une avance au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue, cette avance fait l'objet d'un remboursement à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date effective de la résiliation ;
- dans les cas où l'application des modalités de calcul de la rémunération conduit à un versement inférieur au montant de l'avance, voire à une absence de rémunération, cette avance fait l'objet d'un remboursement total ou partiel à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date de notification relative au paiement de la rémunération.

Article.7.3 Les dispositions spécifiques aux nouvelles structures

Les structures nouvellement créées sont entendues comme les structures ayant déposé leur projet de santé à l'agence régionale de santé depuis moins d'un an à la date de souscription du contrat.

Par dérogation, durant les deux premières années civiles d'adhésion de la structure au contrat (année civile durant laquelle l'adhésion au contrat est intervenue et année civile suivant l'adhésion), le déclenchement de la rémunération pour les nouvelles structures intervient dès lors que deux des indicateurs socles définis comme des prérequis aux articles 2.1 à 2.3 du présent contrat sont atteints (« Horaires d'ouverture et soins non programmés », « Fonction de coordination », « Système d'information niveau standard »).

En outre, durant cette période, ces nouvelles structures bénéficient d'une garantie de versement d'une rémunération annuelle minimale de 20 000 euros pour une année complète (sous réserve du respect des deux prérequis précités). Ce montant est proratisé en fonction de la date d'adhésion au contrat de la structure.

Ces nouvelles structures bénéficient également sur cette même période d'une garantie de versement d'une avance, telle que prévue à l'article 7.2 du présent contrat, d'un montant minimum de 12 000 euros pour une année complète. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'adhésion au contrat.

Article.8. La durée du contrat et la conclusion d'avenants

La durée du contrat est de cinq ans, dans la limite de la durée de validité de l'accord conventionnel interprofessionnel applicable aux structures de santé pluri-professionnelles.

Un avenant au contrat peut être conclu en cas de modification du projet de santé de la structure intervenu notamment après vérification par l'agence régionale de santé de la cohérence des engagements de la structure dans le cadre du contrat avec les dispositions du projet de santé qui lui est annexé.

Article.9. Les modalités de résiliation du contrat

Article.9.1 La résiliation à l'initiative de la structure

La structure signataire du présent contrat a la possibilité de résilier ce contrat en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'organisme local d'assurance maladie et à l'agence régionale de santé signataires dudit contrat.
Cette résiliation est effective deux mois après réception de la lettre de résiliation.

Article.9.2 La résiliation par la caisse d'assurance maladie et l'agence régionale de santé

Le contrat peut également faire l'objet d'une résiliation à l'initiative de l'organisme local d'assurance maladie ou de l'agence régionale de santé dans les cas suivants :

- si la structure ne satisfait pas à ses obligations de transmission des justificatifs, définies à l'article 4 du présent contrat permettant la vérification du niveau de réalisation des différents engagements et le calcul de la rémunération et ce, sur deux années consécutives ;
- si la structure ne remplit plus les conditions d'éligibilité au contrat.

Cette résiliation est effective deux mois après réception de la lettre de résiliation notifiée par l'organisme local de l'assurance maladie.

Dans ce délai, la structure a la possibilité de saisir la commission paritaire régionale des structures pluri-professionnelles de son ressort géographique selon la procédure définie à l'article 11 de l'accord conventionnel interprofessionnel.
Cette saisine suspend l'effet de la décision de résiliation.

Article.9.3 Les conséquences de la résiliation

En cas de résiliation du contrat, quelle que soit l'origine de celle-ci, le calcul de la rémunération due au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue est effectué au prorata temporis de la durée effective du contrat au cours de ladite année.
Dans le cas où la rémunération calculée selon les modalités ci-dessus venait à être inférieure à l'avance versée à la structure dans les conditions définies à l'article 7.2 du présent contrat au titre de l'année civile au cours de laquelle cette résiliation est intervenue, quelle que soit l'origine de celle-ci, la structure est tenue de procéder au remboursement de la différence à l'organisme local d'assurance maladie dans un délai de deux mois à compter de la date effective de la résiliation.

Fait à XXXX en XXXX [nombre de signataires] exemplaires le XXXX,

Pour le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie / caisse générale de sécurité sociale de XXXX

Pour le directeur de l'agence régionale de santé de XXXXX

Pour la structure pluri-professionnelle : raison sociale (numéro FINESS de la société constituée)
représentée par XXXXX agissant en qualité de représentant de la structure
Ou
représentée par les personnes suivantes membres de la structure en cours de constitution sous une forme juridique lui permettant de percevoir des rémunérations de l'assurance maladie en son nom :

ANNEXE 2 - MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Des missions de santé publique définies dans la liste figurant dans la présente annexe ou s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du projet régional de santé (PRS) peuvent permettre aux structures de bénéficier d'une valorisation complémentaire dans les conditions définies à l'article 5.1 du présent accord.

Actions en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale

Des inégalités de couverture vaccinale sont régulièrement constatées selon les tranches d'âge de la population, les vaccins considérés et/ou les territoires[1]. L'insuffisance de couverture vaccinale s'accentue avec l'âge et reste plus marquée pour certains vaccins[2].

Lutte contre la tuberculose

La France est aujourd'hui considérée comme un pays à faible incidence de tuberculose avec cependant des incidences élevées dans certains groupes de population : sujets âgés, populations en situation de précarité, migrants[3]. Les cas déclarés en France sont assez fortement concentrés géographiquement : en 2007, plus de la moitié des déclarations étaient recensées dans les régions Ile-de-France, Provence- Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Surpoids et obésité chez l'enfant

En 2006 en France, la prévalence estimée du surpoids incluant l'obésité était de 18 % chez les enfants de 3 à 17 ans. Parmi eux, 3,5 % étaient considérés comme obèses.[4]

Les études épidémiologiques s'accordent pour conclure que l'obésité dans l'enfance est associée à une augmentation du risque de mortalité prématurée à l'âge adulte[5], en raison notamment de l'accroissement de la mortalité d'origine cardiovasculaire.

Il existe une grande disparité en fonction du niveau socio-économique ou de la zone géographique, les prévalences du surpoids et de l'obésité étant supérieures dans les populations défavorisées.

Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 à 25 ans

La dépression clinique de l'adolescent touche 2 à 8 % de la population de cette tranche d'âge. L'évaluation de la dépression chez les adolescents peut être rendue difficile par ses différents modes d'expression[6] ; une souffrance psychique mal repérée, mal accompagnée peut faire basculer l'individu dans une maladie somatique ou multiplier les difficultés et entraver son inclusion sociale. Le recours fréquent aux comportements addictifs conduit plus ou moins rapidement à aggraver le processus[7]. Les adolescents les plus démunis sont les plus sujets aux conduites addictives.

Prévention du suicide

Avec 16,2 suicides pour 100 000 habitants, la France se situe dans le groupe des pays européens à taux élevé de suicide.

---

[1] Source INVS : http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Couverture-vaccinale.

[2] Hépatite B, méningocoque C, HPV des jeunes filles, absence de rattrapage pour la vaccination ROR.

[3] Source INVS 2012.

[4] Sources : étude ObEpi-Roche 2012 ; données INSERM et OMS.

[5] Excès de mortalité estimé entre 50 % et 80 % selon les études.

[6] Troubles du comportement, conduites toxicomaniaques ou délictueuses, passages à l'acte ; agressivité…

[7] Etude du Fonds des Nations unies pour l'enfance menée en France au printemps 2014 : plus de 41 % des plus de 15 ans disent boire de l'alcool et avoir déjà été en état d'ivresse, et près de 32 % avoir déjà pris de la drogue ou fumer du cannabis.

La baisse de mortalité par suicide observée ces dix dernières années a été plus importante pour les plus âgés et pour les plus jeunes mais le taux de décès par suicide a augmenté pour les hommes de 45-54 ans. D'importantes disparités régionales ont été constatées, les régions de l'Ouest et du Nord étant très nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Prévention spécifique en direction des personnes âgées (chutes, alimentation, hydratation, dépression, iatrogénie) pour les régions non incluses dans les expérimentations PAERPA

Le repérage de la fragilité permet de prédire le risque de perte d'autonomie (niveau de preuve élevé), de chutes, d'institutionnalisation, de décès et d'hospitalisation des personnes âgées de 65 ans ou plus[8], dans un délai de 1 à 3 ans. L'intervention des acteurs des soins primaires[9] peut réduire le risque d'hospitalisation des sujets âgés fragiles. L'obtention d'un bénéfice sur les risques de dépendance, de déclin fonctionnel et d'institutionnalisation est possible.

Prévention périnatale et suivi des femmes en situation de précarité

Les inégalités socio-économiques se traduisent par des inégalités de santé observées dès la naissance, avec des taux régionaux de mortalité périnatale et infantile supérieurs à la moyenne nationale dans certaines régions ou territoires infrarégionaux. Les conditions de vie des femmes jouent un rôle important dans la prématurité, principale cause de décès chez les nouveau-nés et responsable de séquelles neurologiques sévères. En France et dans de nombreux pays développés, le taux de naissances prématurées est en hausse ces dernières années. La prématurité est passée de 5,9% des naissances en 1995 à 7,4% en 2010. Entre 50 000 et 60 000 enfants naissent prématurément chaque année. Parmi eux, 85% sont des prématurés moyens (32-37 SA), 10% sont des grands prématurés (28-32 SA) et 5% sont des très grands prématurés, nés à moins de 28 SA[10]

Au-delà de la prévention périnatale, le suivi des femmes en âge de procréer en situation de précarité constitue un enjeu majeur de santé publique qui peut se traduire par la mise en place d'actions de prévention des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et des pathologies de la grossesse (prématurité, diabète gestationnel…), et par un soutien à la parentalité.

Si le phénomène des maternités précoces reste limité en France [11], le risque de précarité associé à ce phénomène justifie néanmoins une attention particulière en termes de prévention et d'accompagnement social des jeunes mères présentant des critères de vulnérabilité psychosociale (moins de 26 ans, grossesses non désirées, primipares, niveau d'éducation inférieur au baccalauréat, isolement affectif et faiblesse des revenus).

Education thérapeutique et éducation à la santé

L'éducation thérapeutique, réalisée dans un cadre pluri-professionnel, aide les personnes atteintes de maladie chronique à comprendre la maladie et le traitement et à maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Les besoins sont importants[12] ; l'éducation thérapeutique doit s'exercer au plus près des lieux de vie et de soins des patients. La participation de l'Assurance maladie aux programmes d'ETP inscrits dans le PRS des ARS portera prioritairement sur les pathologies pour lesquelles la HAS a conclu à une efficacité de l'ETP : diabète type 1 et 2, asthme et BPCO, insuffisance cardiaque et/ ou HTA.

---

[8] HAS " Comment repérer la fragilité en soins ambulatoires ? " juin 2013.

[9] Repérage réalisé par le médecin traitant ou par un autre soignant de premier recours : infirmière, pharmacien, kinésithérapeute, aide-soignante…

[10] Cf. INSERM Prématurité http://www.inserm.fr/thematiques/biologie-cellulaire-developpement-et-evolution/dossiers-d-information/la-prematurite-un-monde-a-explorer

[11] Cf. étude de l'INED publiée en juin 2012 : 11 naissances par an pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans

[12] Environ 15 millions actuellement.

ANNEXE 3 - Thèmes privilégiés pour la réalisation de protocoles de prise en charge pluri-professionnelle et pour la tenue de réunions de concertation

Les thèmes listés ci-après sont privilégiés pour l'élaboration de protocoles de prise en charge pluri professionnelle et comme sujets des réunions de concertation réalisées autour de dossiers de patients :

- affections sévères compliquées ou décompensées : insuffisance cardiaque, BPCO, asthme instable ; troubles psychiques graves… ;

- pathologies chroniques nécessitant des soins itératifs et une intervention pluri-professionnelle permettant notamment de prévenir la désinsertion socioprofessionnelle : lombalgies chroniques invalidantes, syndrome anxio-dépressif … ;

- patients pour lesquels le risque iatrogénique ou l'équilibre thérapeutique nécessitent l'intervention concertée récurrente de plusieurs acteurs (pharmacien ; biologiste ; infirmier ; médecin généraliste ou autre spécialiste…) : AVK ; insulinothérapie…

- patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté : sujets âgés fragilisés (isolement ; dénutrition…) ; plaies chroniques (escarres ; ulcères veineux ou mixtes ; plaies du diabétique) ; patients poly-pathologiques ; soins palliatifs ; suivi post AVC…

- patients obèses ;

- grossesses à risque (pathologie sous-jacente ; antécédents ; grossesses multiples…) et grossesses évoluant dans un environnement psychosocial difficile (isolement ; précarité ; addictions…) ;

- pathologies dont la prise en charge est rendue complexe par l'association à des troubles psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés sociales ; maltraitance intra familiale.

ANNEXE 4 - CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ XX OU DU CENTRE DE SANTÉ XX

La maison de santé ……
ou le centre de santé ……
regroupe des professionnels de santé des professions suivantes : ……

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison / notre centre s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de :
- X heures à XX heures du lundi au vendredi
- le samedi matin de X heures à XX heures

et notre secrétariat est joignable selon les modalités suivantes …… .

En dehors de ces horaires d'ouverture, la maison / le centre …… est joignable au numéro suivant …… .
Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en maison de santé ou /centre de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié tous les jours de …… à …… .

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :
- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison ou / centre amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison ou/centre dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

ANNEXE 5 - Règlement intérieur de la commission paritaire nationale et des commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles

Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables à la commission paritaire nationale et aux commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles prévues aux articles 10.1 et 10.2 du présent accord.

Article.1. Organisation de la commission paritaire nationale et des commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles

Article.1.1 Secrétariat des commissions

Le secrétariat de la commission paritaire nationale des structures pluri-professionnelles est assuré par le département des professions de santé de la CNAMTS.

Le secrétariat des commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles est assuré par les cellules de coordination régionales de gestion du risque.

Article.1.2 Organisation des réunions des commissions

Les convocations sont adressées par le secrétariat aux membres des commissions au moins 15 jours avant la date de réunion. L'ordre du jour est envoyé au moins 5 jours avant la tenue de la réunion après avis des présidents de chaque section.

La commission paritaire nationale se réunit en tant que de besoin, à la demande de chaque section, et au minimum deux fois dans l'année.

Les commissions paritaires régionales se réunissent en tant que de besoin, à la demande de chaque section, et au minimum une fois dans l'année.

Article.1.3 Présidence de sections et des commissions

Les présidents de chacune des sections assurent par alternance annuelle, par année civile, la présidence et la vice-présidence des commissions.

La présidence est assurée pour la première année par un membre de la section sociale.

Article.2. Délibérations des commissions

Les commissions ne peuvent valablement délibérer que lorsque le quorum est atteint et que la parité est respectée.
Le quorum correspond à un nombre de membres présents ou représentés au moins égal à la moitié du nombre des membres composant chacune des sections.

En cas d'impossibilité de siéger, les membres des commissions se font représenter par leur suppléant ou donnent délégation de vote à un autre membre de la même section.
Aucun membre ne peut recevoir plus de 3 délégations.

Pour les points à l'ordre du jour requérant un vote, la commission se prononce à la majorité simple des voix exprimées. Le nombre de votes est calculé sans tenir compte des bulletins blancs ou nuls ou des abstentions.
En cas de partage des voix, il est procédé à un deuxième vote au cours de la même séance lequel s'établit alors à bulletin secret.

En cas de maintien du partage égal des voix à l'issue du second vote, l'absence d'accord est actée dans le procès-verbal.

Les délibérations font l'objet d'un relevé de décision établi par le secrétariat de la commission dans les deux mois de la tenue de la commission. Il est approuvé et signé par les deux présidents de section de la commission. Il est ensuite adressé par mail aux membres de la commission puis soumis à l'approbation des membres à la séance suivante.

Les membres de la commission sont soumis au secret des délibérations dans les conditions prévues par le code pénal.

Article.3. Indemnisation des membres des commissions

Les membres de la section professionnelle de la commission paritaire nationale et des commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles perçoivent une indemnisation, par séance des commissions, identique à celle fixée pour la représentation aux instances paritaires définies dans chacune des conventions nationales organisant les relations entre l'assurance maladie et les catégories de professionnels de santé ou les centres de santé siégeant dans les commissions.

Chaque membre de la section professionnelle de la commission a la possibilité d'être accompagné par un expert technique lequel ne pourra bénéficier d'aucune indemnisation.

Les membres siégeant à titre consultatif au sein de la commission paritaire nationale et des commissions paritaires régionales des structures pluri-professionnelles bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de déplacement.

Article.4. Situation de carence au sein des commissions

Il y a situation de carence dans les cas suivants :

- défaut d'installation dans le délai imparti résultant de l'incapacité d'une section à désigner ses membres ;
- dysfonctionnement : non tenue de réunion résultant de l'incapacité répétée (deux fois consécutives) des sections soit à fixer une date de réunion, soit à arrêter un ordre du jour commun du fait de l'une ou l'autre section ;
- absence répétée de quorum (deux fois consécutives) à des réunions ayant donné lieu à convocation officielle, du fait de l'une ou l'autre section ;
- refus répété (deux fois consécutives), par l'une ou l'autre section, de voter un point inscrit à l'ordre du jour ;
- défaut de parité au sein des commissions.

Dans ces cas, un constat de carence est dressé. Le cas échéant, la section à l'origine de la situation de carence, est invitée par le président ou le vice-président de la commission à prendre toute disposition pour remédier à la situation.
Si aucune solution n'est intervenue dans le mois suivant le constat, la section n'étant pas à l'origine de la carence exerce les attributions dévolues à la commission jusqu'à ce qu'il soit remédié à cette situation.
Lorsque la carence résulte du refus de voter un point inscrit à l'ordre du jour, le constat de carence ne porte que sur ce point.

ANNEXE 6 – Liste des organisations représentatives signataires de l'accord

Fédération Française des Médecins Généralistes
Confédération des Syndicats Médicaux Français
Fédération des Médecins de France
Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes
Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes
Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux
Syndicat National Autonome des Orthoptistes
Fédération nationale des centres de santé
Croix Rouge Française
Fédération des Mutuelles de France
Fédération Nationale de la mutualité française
Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural
Adessadomicile
Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne
Confédération des Centres de Santé et des Services de Soins Infirmiers
Syndicat des Biologistes
Syndicat National des Médecins Biologistes
Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine
Syndicat National des Opticiens Mutualistes
Fédération Française des Podo-Orthésistes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 août 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues aux articles L. 162-22-13 et L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

NOR : *SSAH1722917A*

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1435-9 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-13, L. 162-23-8, L. 174-1-1, L. 174-1-2, R. 162-32-2, R. 162-33-18 et R. 162-34-12 ;

Vu l'article 78 modifié de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 portant détermination pour 2017 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 fixant pour l'année 2017 l'objectif de dépenses d'assurance maladie afférent aux activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 fixant pour l'année 2017 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale,

Arrêtent :

Art. 1er. – Les montants des dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale (DAF), à l'exclusion de la part afférente aux dotations annuelles de financement mentionnées aux articles 2 et 3, sont fixés conformément au tableau de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Les montants des dotations régionales de dépenses d'assurance maladie au titre des dotations annuelles de financement des unités de soins de longue durée mentionnées au 3° de l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale (DAF USLD) sont fixés conformément au tableau de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Les montants des dotations régionales des activités de soins de suite et de réadaptation mentionnées au 1° de l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale dans sa version antérieure à l'article 78 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 (DAF SSR) sont fixés conformément au tableau de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 4. – Les montants des dotations régionales mentionnées à l'article L. 162-23-8 du code de la sécurité sociale (MIGAC SSR) sont fixés conformément au tableau de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 5. – Les montants des dotations régionales mentionnées à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale (MIGAC MCO) sont fixés conformément au tableau de l'annexe I du présent arrêté.

Art. 6. – Le montant des transferts autorisés à partir de la dotation régionale mentionnée à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale vers la dotation mentionnée à l'article L. 1435-9 du code de la santé publique est fixé conformément au tableau de l'annexe II du présent arrêté.

Art. 7. – L'arrêté du 6 juillet 2017 fixant, pour l'année 2017, les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale est abrogé.

Art. 8. – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice de la sécurité sociale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

La ministre des solidarités
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins,
K. JULIENNE

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe à la directrice
de la sécurité sociale,
M. DAUDE

ANNEXES

ANNEXE I

MONTANTS RÉGIONAUX DES DOTATIONS ANNUELLES DE FINANCEMENT ET DES DOTATIONS AFFECTÉES AUX MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'AIDE À LA CONTRACTUALISATION

Régions	MONTANT de la dotation MIGAC (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAFHORS USLD (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF SSR (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation MIGAC SSR (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF USLD (en milliers d'euros)
Grand Est	462 171,58	736 268,25	528 033,95	21 909,34	90 225,80
Nouvelle-Aquitaine	459 982,89	838 776,40	435 887,46	6 279,76	103 925,20
Auvergne - Rhône-Alpes	656 257,08	1 021 532,00	669 382,15	23 015,69	123 524,25
Bourgogne - Franche-Comté	252 449,03	389 899,36	190 399,14	5 739,36	42 495,23
Bretagne	249 559,73	482 959,07	330 455,40	6 027,13	48 801,46
Centre-Val de Loire	179 325,92	283 689,89	184 063,48	7 465,25	40 159,62
Corse	57 763,52	43 899,32	19 824,45	379,67	5 551,58
Ile-de-France	1 454 889,35	1 664 089,26	1 112 157,10	19 102,34	185 139,80
Occitanie	515 185,16	687 363,74	415 396,82	9 308,49	99 062,92
Hauts-de-France	498 271,80	828 295,62	532 714,66	17 315,08	90 257,82
Normandie	272 646,63	462 958,99	249 059,15	7 221,18	49 011,82
Pays de la Loire	278 262,70	424 925,07	321 552,14	3 302,87	52 883,58
Provence-Alpes-Côte d'Azur	442 332,90	613 716,61	290 842,99	13 173,05	53 527,52
Guadeloupe	52 016,88	88 719,07	32 509,88	1 006,69	8 523,61
Guyane	60 840,95	26 951,08	1 591,31	535,94	980,63
Martinique	70 847,29	106 350,45	47 588,93	654,77	5 757,15
Océan Indien	76 006,06	287 394,11	26 700,29	415,26	3 848,82

ANNEXE II

CRÉDITS TRANSFÉRABLES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 174-1-2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Régions	MONTANTS TRANSFÉRABLES au titre de l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale (en milliers d'euros)
Grand Est	8 264,94
Nouvelle-Aquitaine	9 427,02
Auvergne - Rhône-Alpes	11 450,56
Bourgogne - Franche-Comté	4 323,95
Bretagne	5 317,61
Centre-Val de Loire	3 238,50
Corse	494,51
Ile-de-France	18 492,29
Occitanie	7 864,27
Hauts-de-France	9 185,53
Normandie	5 119,71
Pays de la Loire	4 778,09
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 672,44
Guadeloupe	972,43
Guyane	279,32
Martinique	1 121,08
Océan Indien	2 912,43

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2017-1232 du 3 août 2017 fixant pour l'année 2017 le montant des crédits nécessaires à la rémunération de la garantie de l'Etat en application de l'article R. 221-11 du code monétaire et financier

NOR : *ECOT1718170D*

Publics concernés : *la Caisse des dépôts et consignations.*

Objet : *fixation du montant des crédits nécessaires à la rémunération de la garantie de l'Etat en application de l'article R. 221-11 du code monétaire et financier au titre de l'année 2017.*

Entrée en vigueur : *ce décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *ce décret fixe à 618 millions d'euros le montant des crédits nécessaires à la rémunération de la garantie de l'Etat pour l'année 2017, en application de l'article R. 221-11 du code monétaire et financier.*

Références : *le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article R. 221-11 ;

Vu la loi n° 2008-1443 de finances rectificative pour 2008, notamment son article 120 ;

Vu l'avis de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations du 3 mai 2017,

Décrète :

Art. 1er. – Le montant des crédits nécessaires à la rémunération de la garantie de l'Etat mentionnée à l'article R. 221-11 du code monétaire et financier est fixé au titre de l'année 2017 à 618 millions d'euros.

Art. 2. – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,
BRUNO LE MAIRE

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 10 juillet 2017 fixant les modalités spéciales d'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur le groupement d'intérêt public « Système national d'enregistrement »

NOR : *ECOU1716945A*

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 441-2-1 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 97 ;

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Système national d'enregistrement » et relatif aux modalités de financement de ses missions, ensemble l'arrêté du 18 avril 2016 portant approbation d'un avenant à cette convention ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 portant soumission au contrôle économique et financier de l'Etat du groupement d'intérêt public « Système national d'enregistrement » et désignation de l'autorité de contrôle,

Arrêtent :

Art. 1er. – L'autorité chargée d'exercer le contrôle économique et financier de l'Etat sur le groupement d'intérêt public « Système national d'enregistrement » (GIP SNE), ci-après dénommée « le contrôleur », exerce une mission générale de surveillance de l'activité économique et de la gestion financière du groupement, dont elle analyse les risques et évalue les performances en veillant aux intérêts patrimoniaux et financiers de l'Etat. Ce contrôle a notamment pour objet d'apprécier le caractère soutenable de la gestion.

Art. 2. – En application de l'article 8 du décret du 26 mai 1955 susvisé, pour l'exécution de sa mission, le contrôleur a tous pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place. Le groupement est tenu de lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission. Le contrôleur demande, le cas échéant, tous éléments d'information complémentaire.

Le contrôleur assiste avec voix consultative aux assemblées générales du groupement et aux séances de tout comité, commission ou organe consultatif existant en son sein.

Il reçoit, dans les mêmes conditions que leurs membres, les convocations, ordres du jour et tous les documents qui doivent leur être adressés avant chaque séance. Les procès-verbaux lui sont adressés dès leur établissement.

Art. 3. – Pour l'examen du budget initial, des budgets rectificatifs et du compte financier, le contrôleur est destinataire, préalablement à l'envoi aux membres des organes délibérants, des documents prévus à l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Art. 4. – Le contrôleur a accès à tous les documents se rapportant à l'activité économique et à la gestion financière du groupement.

A ce titre, il reçoit notamment, selon une périodicité et des modalités qu'il fixe après consultation de l'ordonnateur :

– les documents à caractère stratégique présentant l'évolution prévisionnelle du groupement, de ses objectifs, de ses moyens et de ses engagements financiers ;
– les documents relatifs à l'organisation, au fonctionnement, aux procédures et au contrôle interne ;
– les informations et les rapports d'activité annuelle indiquant comment le groupement réalise les missions qui lui ont été confiées par ses membres ;
– l'état des effectifs et de leur évolution prévisionnelle ;
– l'état de l'exécution du budget et la situation de la trésorerie prévisionnelle actualisée.

Art. 5. – Dans les conditions et selon les seuils qu'il fixe après consultation de l'ordonnateur :

Sont soumis au visa du contrôleur :

– l'acte de recrutement du directeur et ses avenants.

Ce visa est émis dans les quinze jours à compter de la réception des documents correspondants. A défaut de réponse dans le délai précité, le visa est réputé acquis. Toute demande d'informations ou de documents complémentaires a pour effet d'interrompre le délai d'examen jusqu'à la production de ces informations ou documents. Il ne peut être passé outre au refus de visa du contrôleur que sur autorisation des ministres chargés de l'économie et du budget.

Sont soumis à avis préalable du contrôleur :

– les conventions de mise à disposition entrante de personnel contre remboursement ainsi que les actes relatifs aux personnels détachés auprès du groupement et ayant un impact financier sur la masse salariale ;
– les acquisitions et aliénations immobilières ;
– les baux, avenants et renouvellements, autres que les baux domaniaux ;
– les contrats, conventions, marchés ou commandes ;
– les projets de transactions avant transmission au tiers pour signature ;
– les prêts et subventions.

Cet avis est émis dans les quinze jours à compter de la réception des documents correspondants. A défaut de réponse dans le délai précité, l'avis est réputé acquis. Toute demande d'informations ou de documents complémentaires a pour effet de suspendre le délai d'examen jusqu'à la production de ces informations ou documents. Lorsque celui-ci décide de ne pas suivre l'avis, il informe par écrit le contrôleur des motifs de sa décision.

Art. 6. – Le contrôleur peut à tout moment procéder à la vérification a posteriori d'un acte particulier ou d'une procédure. Le groupement est tenu de lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

Il peut mettre en place et communiquer au groupement un programme annuel de contrôle *a posteriori.*

Art. 7. – S'il apparaît au contrôleur que la gestion du groupement remet en cause le caractère soutenable de l'exécution budgétaire au regard de l'autorisation ou de la prévision budgétaire, la pérennité de la structure ou le bon emploi des fonds publics, il en informe le directeur par écrit. Celui-ci lui fait connaître dans la même forme les mesures qu'il envisage de prendre pour redresser la situation.

Le contrôleur rend compte, en tant que de besoin, de ces échanges aux ministres chargés du budget et de l'économie.

Art. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 juillet 2017.

Le ministre de l'économie
et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
La chef du contrôle général
économique et financier,
H. Crocquevieille

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service,
S. Mantel

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 12 juillet 2017 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle économique et financier du groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle de l'académie de Créteil »

NOR : *ECOU1716491A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 12 juillet 2017, le directeur régional des finances publiques de la région Ile-de-France est désigné pour exercer le contrôle économique et financier prévu par le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 sur le groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle de l'académie de Créteil ».

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 13 mai 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux

NOR : *ECOG1717874A*

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux,

Arrêtent :

Art. 1er. – Dans l'intitulé de l'arrêté du 13 mai 2015 susvisé, les mots : « les écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux » sont remplacés par les mots : « l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris ».

Art. 2. – A l'article 1er de ce même arrêté, les mots : « les écoles nationales supérieures des mines de Paris, Saint-Etienne, Alès, Douai, Nantes et Albi-Carmaux sont assujetties » sont remplacés par les mots : « l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris est assujettie ».

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2017.

Le ministre de l'économie
et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président du Conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,
L. Rousseau

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la 3e sous-direction,
A. Jullian

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 21 juillet 2017 portant détermination du dividende à verser à l'Etat par l'Agence française de développement au titre de l'année 2016

NOR : *ECOT1717459A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 21 juillet 2017, le montant du dividende à verser à l'État par l'Agence française de développement au titre de l'exercice 2016 est fixé à 27 642 000,00 euros.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 26 juillet 2017 fixant le siège du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

NOR : *ECOO1721933A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 26 juillet 2017, le siège du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), initialement fixé à Paris, 18, boulevard Adolphe-Pinard, dans le 14e arrondissement, est transféré à Palaiseau, 5, avenue Henry-le-Chatelier, à compter du 1er septembre 2017.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 4 août 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier

NOR : *ECOT1722239A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 4 août 2017, vu la décision (PESC) 2015/1333 du Conseil du 31 juillet 2015 et le règlement (UE) 2016/44 du Conseil du 18 janvier 2016 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye, modifiés ; vu la décision n° SC/12940 du 2 août 2017 du Comité des sanctions créé par la résolution 1970 (2011) ; vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants,

Les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par le navire LYNN S, OMI n° 8706349, battant pavillon de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, sont gelés.

A l'exception de Saint Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises, le présent arrêté est abrogé à la date d'entrée en vigueur du règlement européen mettant en œuvre la mesure mentionnée ci-dessus.

La directrice générale du Trésor est chargée de la mise en œuvre du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12, télédoc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Décret n° 2017-1233 du 4 août 2017 fixant les conditions de sélection et d'accueil des pensionnaires de l'Académie de France à Rome

NOR : *MICB1713057D*

Publics concernés : *artistes, chercheurs, Académie de France à Rome.*

Objet : *conditions de sélection et d'accueil des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.*

Entrée en vigueur : *le décret entre en vigueur le 1er septembre 2017.*

Notice : *le décret précise les conditions de sélection et d'admission des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Il fixe notamment la composition du jury chargé d'examiner les candidatures et prévoit les conditions d'accueil en résidence des pensionnaires ainsi que les obligations leur incombant.*

Références : *le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la culture,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié portant application du décret du 1er octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome,

Décrète :

Art. 1er. – L'Académie de France à Rome accueille chaque année, à l'issue d'une sélection effectuée sur appel à candidatures ouvert, des artistes et des chercheurs pour une résidence de création, d'expérimentation ou de recherche afin de leur permettre de poursuivre leurs travaux de création, d'études et de recherche.

Les artistes et chercheurs accueillis en résidence à l'Académie de France à Rome sont dénommés « pensionnaires ».

Le nombre de bourses de résidence ouvertes chaque année est fixé par arrêté du ministre chargé de la culture.

TITRE Ier

LES CONDITIONS DE SÉLECTION ET D'ADMISSION DES PENSIONNAIRES

Art. 2. – Les candidats peuvent présenter leur candidature au titre de l'ensemble des disciplines de la création littéraire et artistique, ainsi qu'au titre de l'histoire de l'art ou de la restauration des œuvres d'art ou des monuments.

Art. 3. – Les candidats doivent être âgés de plus de dix-huit ans au jour de la date limite de dépôt des candidatures.

Art. 4. – L'Académie de France à Rome organise chaque année le concours de sélection des pensionnaires. Elle publie l'avis d'appel à candidatures et, au plus tard le jour de l'ouverture du concours, le règlement du concours de sélection des pensionnaires.

Les candidats déposent, à l'appui de leur candidature, un dossier dont la composition est fixée par le règlement du concours de sélection des pensionnaires.

Ce dossier comprend une lettre exposant les motivations du candidat et la nature du projet de création, de recherche ou d'expérimentation qu'il envisage de conduire au cours de son séjour à l'Académie de France à Rome, ainsi que, le cas échéant, les moyens pratiques nécessaires à sa réalisation.

Les candidats font parvenir leur dossier dans les conditions et avant la date limite de dépôt fixées par le règlement du concours de sélection des pensionnaires.

Les candidatures collectives sont autorisées.

Art. 5. – Le jury chargé d'examiner les candidatures comprend :

1° Le directeur de l'Académie de France à Rome, président ;

2° Le président du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome ou son représentant nommément désigné ;

3° Le directeur général de la création artistique ou son représentant nommément désigné ;

4° Six personnalités qualifiées nommées chaque année par arrêté du ministre chargé de la culture.

Le jury statue à la majorité de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Par arrêté du ministre chargé de la culture, sont désignés au sein de l'administration de l'Etat ou de ses établissements publics des experts qui peuvent être sollicités, en tant que de besoin, par les membres du jury. Ils ont, à ce titre, accès aux dossiers de candidature.

Art. 6. – A l'issue de l'instruction des dossiers de candidatures, le jury délibère et arrête la liste des candidats qu'il décide d'entendre. Il les reçoit individuellement.

A l'issue des auditions, le jury délibère et arrête la liste des candidats dont il propose la nomination au ministre chargé de la culture, ainsi que la durée du séjour de chacun en fonction de la nature de leur projet ou de leurs travaux. Le nombre de candidats historiens et restaurateurs d'art ne peut excéder la moitié de ceux dont la nomination est proposée au titre des autres disciplines.

Les pensionnaires sont nommés par arrêté du ministre chargé de la culture pour une durée maximale de douze mois.

TITRE II

LES CONDITIONS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE DES PENSIONNAIRES

Art. 7. – Les modalités d'accueil en résidence des pensionnaires à l'Académie de France à Rome sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Elles sont précisées par un contrat de résidence conclu entre l'établissement et le pensionnaire.

Art. 8. – La résidence ne prend fin avant son terme que par décès, démission ou exclusion prononcée par le conseil de discipline prévu à l'article 12.

Art. 9. – Pour l'exercice de leur activité de création, de recherche ou d'expérimentation, une bourse de résidence d'un montant forfaitaire est versée mensuellement par l'Académie de France à Rome à chaque pensionnaire pendant la durée de sa résidence.

Le montant forfaitaire de cette bourse de résidence est fixé par arrêté du ministre chargé de la culture et du ministre chargé du budget.

Le statut de pensionnaire entraîne la mise à disposition gracieuse par l'Académie de France à Rome à chaque pensionnaire d'un lieu d'hébergement et, le cas échéant, d'un espace de travail adapté à son activité, pour la durée de la résidence.

Cette mise à disposition fait l'objet de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions fixées par le conseil d'administration.

TITRE III

LES OBLIGATIONS DES PENSIONNAIRES

Art. 10. – Les pensionnaires sont tenus d'observer le règlement intérieur en vigueur au sein de l'Académie de France à Rome.

L'effectivité de la résidence artistique, d'expérimentation ou de recherche à l'Académie de France à Rome est obligatoire.

Art. 11. – Au cours de leur séjour, les pensionnaires participent, selon les modalités prévues par le directeur, aux activités d'échanges culturels et artistiques organisées par l'Académie de France à Rome.

A l'issue de leur séjour, les pensionnaires dressent un bilan des travaux de création, études et recherches menées au cours de la résidence qu'ils présentent au directeur à l'occasion d'un entretien individuel.

Art. 12. – Le pensionnaire qui manque à ses obligations ou à la discipline telle que prévues par le règlement intérieur de l'Académie de France à Rome est susceptible de faire l'objet d'une mesure disciplinaire d'exclusion temporaire ou définitive.

La sanction est prononcée après que le pensionnaire a été informé de la possibilité de se faire assister par la personne de son choix et mis en mesure de présenter par écrit ou à l'oral sa défense.

Elle est prononcée par un conseil de discipline composé des personnes suivantes :

1° L'ambassadeur de France en Italie ou, en cas d'empêchement, son représentant, président ;

2° Le chef de la section consulaire de l'ambassade de France en Italie ;

3° Le directeur de l'Académie de France à Rome ;

4° Le secrétaire général de l'Académie de France à Rome ;

5° Un représentant du personnel de l'Académie de France à Rome ;

6° Un représentant des pensionnaires.

Le conseil de discipline délibère à huis clos et statue à la majorité de ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le prononcé d'une mesure d'exclusion entraîne la suspension immédiate du versement de l'allocation de résidence au pensionnaire pour la durée de la mesure.

Art. 13. – Le décret n° 86-233 du 18 février 1986 modifié fixant les conditions d'admission à l'Académie de France à Rome est abrogé.

Art. 14. – Le présent décret entre en vigueur au 1er septembre 2017.

Art. 15. – La ministre de la culture et le ministre de l'action et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

La ministre de la culture,
FRANÇOISE NYSSEN

Le ministre de l'action et des comptes publics,
GÉRALD DARMANIN

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 juillet 2017 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR : *MICC1722354A*

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 19 juillet 2017, la société Novarchive (22-28, rue Henri-Barbusse, 92110 Clichy) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au moyen du système d'archivage électronique Novadoc (exploité en partenariat avec la société Pragmatik), hébergé dans les centres serveurs de Saint-Denis (Interxion Par5, 11-13, avenue des Arts-et-Métiers) et de Clichy (Pragmatik, 28-32, rue Anatole-France).

Le présent agrément est délivré pour une durée de trois ans, à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 juillet 2017 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR : *MICC1722389A*

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 19 juillet 2017, la société Everial (27, rue de la Villette, 69003 Lyon) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein de la cellule n° 2 de son emprise de Puceul (23, avenue du Cœur-de-l'Ouest, 44 390 Puceul).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans, à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 juillet 2017 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires

NOR : *MICC1722395A*

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 19 juillet 2017, la société Locarchives (60, rue de l'Arcade, 75008 Paris) est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support papier, au sein de son emprise de Saint-Gilles (ZAC MITRA, 151, rue de Falcon, 30800 Saint-Gilles).

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans, à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 26 juillet 2017 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologie du département du Calvados

NOR : *MICC1718099A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 26 juillet 2017 :

Le service archéologie du département du Calvados est habilité pour la réalisation des diagnostics prescrits dans son ressort territorial, dans les conditions fixées par l'article L. 523-4 du code du patrimoine.

Le service archéologie du département du Calvados est habilité pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive pour les périodes chronologiques allant du Néolithique à l'Époque contemporaine sur le territoire de la région de Normandie, dans les conditions fixées par l'article L. 522-8 du code du patrimoine.

En cas de changement substantiel affectant les conditions au vu desquelles l'habilitation a été accordée, le titulaire en informe sans délai le ministre chargé de la culture.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 juillet 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des huissiers de justice (n° 1921)

NOR : *MTRT1704198A*

La ministre du travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2121-1, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-11 ;

Vu la présentation des résultats enregistrés à l'issue du cycle électoral au Haut Conseil du dialogue social le 31 mars 2017 et le 28 juin 2017 ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social en date du 28 juin 2017,

Arrête :

Art. 1er. – Sont reconnues représentatives dans la convention collective nationale des huissiers de justice (n° 1921) les organisations syndicales suivantes :

– la Confédération générale du travail (CGT) ;
– la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
– la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;
– la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
– la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Art. 2. – Dans cette branche, pour la négociation des accords collectifs en application de l'article L. 2232-6 du code du travail, le poids des organisations syndicales représentatives est le suivant :

– la Confédération générale du travail (CGT) : 32,97 % ;
– la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 29,88 % ;
– la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : 20,90 % ;
– la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : 13,93 % ;
– la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : 2,32 %.

Art. 3. – L'arrêté du 23 juillet 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective nationale des huissiers de justice (n° 1921) est abrogé.

Art. 4. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
Y. Struillou

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 28 juillet 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles

NOR : *MTRD1722172A*

La ministre du travail,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L 6421-1 ;

Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2014 publié au *Journal officiel* du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2015 publié au *Journal officiel* du 30 janvier 2015portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2015 publié au *Journal officiel* du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2016 publié au *Journal officiel* du 7 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 30 août 2016 publié au *Journal officiel* du 7 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu L'arrêté du 26 septembre 2016 publié au *Journal officiel* du 4 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 publié au *Journal officiel* du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 publié au *Journal officiel* du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 publié au *Journal officiel* du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 7 juillet 2017,

Arrête :

Art. 1er. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
V	Agent technique de site patrimonial	232	3 ans	EPLEFPA de Digne - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) Carmejane
V	Conducteur d'engins en voirie et réseaux divers	231	3 ans	Centre de formation des travaux publics (CFTP) Emile Pico
V	Employé(e) polyvalent du commerce et de la distribution	312m	3 ans	CCI France - Réseau Negoventis
V	Opérateur logistique polyvalent	311m	3 ans	LOGINOV formation
IV	Assistant(e) d'administration commerciale et de communication	320	3 ans	Centre national d'enseignement à distance (CNED) ; Union professionnelle des professeurs, des cadres et des techniciens de secrétariat et de la comptabilité (UPPCTSC)
IV	Berger vacher transhumant	212t	5 ans	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) des Pyrénées Atlantiques
IV	Chargé(e) d'accueil	334	3 ans	Ecole française d'hôtesse et de tourisme (EFHT)

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
IV	Cuisinier du terroir	221 334t	5 ans	Association pour la formation des ruraux aux métiers du tourisme (AFRAT)
IV	Hydrobalnéologue	330	5 ans	HECATE formation
IV	Maquettiste infographiste multimédia	322t	5 ans	AUTOGRAF
IV	Matiériste coloriste en décor mural	233v	5 ans	Ecole européenne de l'art et des matières (E.E.A.M.)
IV	Préparateur(trice) en parfum, cosmétique et arômes	222s	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA
IV	Secrétaire médical(e) et médico-social(e)	324t	5 ans	Pôle formation santé
IV	Technicien d'études en génie climatique	227n	3 ans	Lycée Maximilien Perret - GRETA MTI 94
IV	Technicien(ne) de maintenance en équipements de génie climatique	227r	5 ans	Lycée Maximilien Perret - GRETA MTI 94
IV	Technicien(ne) en massages de bien-être	336t	3 ans	À fleur de peau
IV	Vendeur conseil en chauffage, sanitaire et climatisation	227w	1 an	Lycée Maximilien Perret - GRETA MTI 94
III	Artiste mime	133	3 ans	Commedia
III	Chargé d'affaire en performance énergétique du bâtiment	227r 230m	3 ans	Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCI) de la Drôme
III	Chargé de communication et de marketing	320	3 ans	Ecole nantaise supérieure d'enseignement commercial (ENSEC)
III	Chef de chantier de constructions industrielles et d'ouvrages d'art	231p	3 ans	Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération nationale des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue Sylvain Joyeux
III	Chef de chantier routes - voiries réseaux divers	231p	3 ans	Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération nationale des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue Sylvain Joyeux
III	Conducteur de travaux - Travaux publics	231p	3 ans	Association gestionnaire des centres de formation continue de la fédération nationale des travaux publics (A.G.C.F.T.P.) - Centre de formation continue Sylvain Joyeux
III	Costumier(ère)	242v	3 ans	EPLE Ecole Boulle - GRETA de la création, du design et des métiers d'art (C.D.M.A.)
III	Créateur en arts céramiques	224v	3 ans	Institut européen des arts céramiques - IEAC
III	Décorateur merchandiser	312v	5 ans	CCI France – Réseau ESDC
III	Développeur(euse) intégrateur(trice) de médias interactifs	326t	5 ans	AUTOGRAF
III	Formateur(trice) vocal(e)	333	5 ans	Ecole Richard Cross
III	Gestionnaire de paie	315t	4 ans	CIEFA Rhône Alpes
III	Gestionnaire paie et administration sociale	315t	5 ans	Sciences-U Lyon
III	Infographiste-multimédia	320t	2 ans	Ecole supérieure des métiers de l'image (ESMI)
III	Lecteur(trice) -correcteur(trice) en communication écrite	322r	1 an	EPLE Ecole Boulle - GRETA de la création, du design et des métiers d'art (C.D.M.A.)
III	Modéliste en prêt-à-porter femme	242n	5 ans	Lycée d'enseignement technologique et général Renaudeau - GRETA du Choletais ; INFORMA ; FORMAMOD
III	Styliste-modéliste	242n	3 ans	Institut international de création et couture (IICC-Mode)
III	Technicien d'infrastructure informatique et sécurité	326	5 ans	Partner formation - ISITECH ; Fondation école La Mache
III	Technicien(ne) développeur(euse)	326	1 an	Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
III	Technicien(ne) son	323	5 ans	School of audio engineering France (SAE)
II	Chargé d'affaires, de projets industriels et développement à l'international	310	5 ans	Fondation école La Mache

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
II	Chargé de gestion en ressources humaines	315p	5 ans	Sciences-U Lyon
II	Chargé de gestion et de commercialisation de produits banque-assurance	313t	4 ans	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Loir et Cher
II	Chargé(e) d'optimisation commerciale des marques et produits parfums/cosmétiques	336w	5 ans	Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ISIPCA
II	Chef(fe) de produits touristiques	334p	4 ans	Institut de promotion et de formation (EPH)
II	Concepteur(trice) designer graphique	322t	5 ans	Axe sud
II	Concepteur(trice) en communication visuelle	322n	3 ans	Sup de pub
II	Concepteur(trice) mode, espace et produits dérivés	132f 200n 240	3 ans	Paris college of art
II	Concepteur(trice) rédacteur(trice)	321n	3 ans	Sup de pub
II	Consultant en recrutement des agences d'emploi	315t	5 ans	Sciences-U Lyon
II	Designer-créateur(trice) textile et mode	240	1 an	FC-Ecole supérieure d'art Françoise Conte - Collège de Paris
II	Entrepreneur du bâtiment	230p 310p	2 ans	Institut technique de la fédération française du bâtiment (IT-FFB) - Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB)
II	Expert(e) en assurance maritime	333r	5 ans	HSCE
II	Gestionnaire d'actifs et de patrimoines immobiliers	313	5 ans	Sciences-U Lille - EFAB ; Sciences-U Lyon ; Sciences-U Paris
II	Manager de projet d'ingénierie industrielle	200p	5 ans	INSACAST (CAST SA)
II	Manager en hôtellerie internationale	334p	1 an	Association institut Vatel - groupe Vatel
II	Musicien intervenant (DU)	133 333	5 ans	Aix-Marseille Université ; Université Charles de Gaulle - Lille 3– SHS ; Université Lumière - Lyon 2 ; Université Paris-Sud - Paris 11 ; Université de Poitiers ; Université Rennes 2 ; Université de Strasbourg ; Université Jean Jaurès - Toulouse 2 ; Université François Rabelais - Tours
II	Responsable d'activités touristiques	334p	3 ans	Ecole française d'hôtesse et de tourisme (EFHT)
II	Responsable de programmes immobiliers	313	5 ans	Sciences-U Lyon
II	Responsable de projet marketing communication	320	5 ans	Sciences-U Lille - Efficom
II	Responsable de travaux réseaux télécoms très haut débit	255	5 ans	CCI France - Réseaux formations très haut débit
II	Responsable d'entreprise de l'économie sociale et solidaire	332p	5 ans	Centre ressource AROBASE
II	Responsable en communication et stratégies digitales	320	3 ans	Formatives
II	Responsable en gestion et développement d'entreprise	310m	5 ans	Groupe institut de gestion sociale (IGS) - ESAM (European school of advanced management)
II	Responsable marketing et communication	312n 320	4 ans	Institut de promotion et de formation (EPH)
I	Architecte intérieur / designer produit	200 233n	5 ans	DDLM L'Ecole bleue
I	Architecte logiciel - Développeur (euse) d'applications	326	3 ans	Ecole des technologies numériques appliquées (ETNA)
I	Architecte système réseau et sécurité	326	3 ans	Ecole des technologies numériques appliquées (ETNA)
I	Créateur de produit technologique (MS)	134f 200n 300p	3 ans	Ecole nationale supérieure de création industrielle - Les ateliers (ENSCI Paris)
I	Directeur des ressources humaines	315	3 ans	Carrel formation continue
I	Directeur d'hôtellerie internationale	334p	3 ans	Association institut Vatel - groupe Vatel
I	Directeur (trice) du développement des produits de mode	242p	4 ans	Institut supérieur spécialisé de la mode (MOD'SPE Paris)

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME DÉLIVRANT LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
I	Expert en ressources humaines (MS)	315t	4 ans	Toulouse business school (TBS)
I	Expert financier	313	5 ans	Groupe institut de gestion sociale (IGS) - ESAM (European school of advanced management)
I	Expert(e) en développement logiciel	326	5 ans	Société de gestion de l'institut européen de l'intelligence digitale (ID3) - STE gestion IEID
I	Expert(e) en politiques de formation (DU)	315 333	3 ans	Université Paris-Dauphine
I	Manager - Directeur d'unité opérationnelle	310m	5 ans	Audencia Business School
I	Manager de l'achat international	312p	3 ans	Kedge Business School
I	Manager de l'information numérique	325	3 ans	Ecole de bibliothécaires documentalistes (EBD)
I	Manager des hommes et des projets dans un contexte international	310p	5 ans	Institut d'économie scientifique et de gestion de Lille (IESEG Lille)
I	Manager du développement durable	200t 310p	1 an	Groupe Sup de Co La Rochelle
I	Manager en ressources humaines	315n	1 an	Formatives
I	Manager logistique achats industriels	311p	3 ans	Groupement d'intérêt public (GIP) Campus d'enseignement supérieur professionnalisation recherche-Innovation (ESPRIT) Industrie
I	Responsable en gestion des ressources humaines	315n	2 ans	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Limoges Haute-Vienne - Institut supérieur de formation à la gestion du personnel (ISFOGEP)
I	Risk manager	313r 314r 326p	3 ans	AMRAE formation

Art. 2. – Les certificats de qualification professionnelle ci-dessous énumérés sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et de la durée.

INTITULÉ de la certification professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Responsable de magasin libre-service agricole	210w	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Agent de silo	211s	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Attaché(e) commercial(e) du secteur alimentaire	221w	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Conducteur (trice) de process	221u	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Conducteur(trice) d'installation de transformation des grains	221u	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Opérateur(trice) chargé(e) de la stabulation des animaux de boucherie	221s	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM
Opérateur(trice) en deuxième transformation des viandes	221s	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM
Opérateur(trice) en première transformation des viandes	221s	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM
Opérateur(trice) en troisième transformation des viandes	221s	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM
Responsable de secteur / d'atelier du secteur alimentaire	221p	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Responsable d'équipe de production du secteur alimentaire	221u	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Agent de maintenance du secteur alimentaire	250	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM

INTITULÉ de la certification professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Technicien(ne) de maintenance du secteur alimentaire	250	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Agent logistique du secteur alimentaire option réception ou option expédition	311	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Responsable d'équipe logistique du secteur alimentaire	311p	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Assistant(e) de gestion client	312m	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Gestionnaire de l'administration du personnel et de la paie	315t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Moniteur de football américain et de flag	335	5 ans	Commission paritaire nationale et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de football américain (FFFA)
Moniteur de tennis de table	335	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis de table (FFTT)
Moniteur de tir sportif	335	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tir (FFtir)
Technicien sportif de rugby à XIII	335	5 ans	Commission paritaire nationale emploi formation de la branche du sport (CPNEFP) sport - Fédération française de rugby à XIII (FFR XIII)
Maquilleur(se) conseil animateur(trice)	336	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel (FIEPPEC)
Ouvrier(ère) qualifié(e) en nettoyage industriel du secteur alimentaire	343t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Opérateur(trice) en traitement des cuirs et peaux d'animaux de boucherie	221s 243r	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM
Délégué(e) à l'information et à la promotion du médicament vétérinaire	212t 312t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi des industries de santé (CPNEIS) - L'union des organisations syndicales patronales de la fabrication et du commerce de produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire
Télévendeur(euse) du secteur alimentaire	221w 312t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des branches du secteur alimentaire - OPCALIM
Opérateur(trice) en préparation de commandes	221s 331t	5 ans	Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries et commerces en gros des viandes (ICGV) - OPCALIM

Art. 3. – A l'article 1er de l'arrêté du 19 novembre 2014 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrantla certification professionnelle (arrêté du 19 novembre 2014)	ORGANISME délivrantla certification professionnelle (modifié)
Agent de protection physique des personnes	ADAPSA	ICT- ADAPSA

Art. 4. – A l'article 1er de l'arrêté du 9 janvier 2015 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 9 janvier 2015)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Expert en efficacité énergétique des bâtiments	Saint Honoré audit, Qualit'compétences	Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute

Art. 5. – A l'article 1er de l'arrêté du 26 novembre 2015 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 26 novembre 2015)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Diagnostiqueur immobilier	Saint Honoré audit, Qualit'compétences	Wedge polytechnic international institute - Wedge business school wedge institute

Art. 6. – A l'article 1er de l'arrêté du 26 mai 2016 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 26 mai 2016)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Infographiste multimédia	DAC Itecom Nice	Com'Art

Art. 7. – A l'article 1er de l'arrêté du 30 août 2016 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 30 août 2016)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Manager de la distribution et des services automobiles	Groupement national pour la formation automobile (GNFA) ; Association d'enseignement supérieur économique de l'école supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA Paris Angers)	Association d'enseignement supérieur économique de l'école supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA Paris Angers)

Art. 8. – A l'article 1er de l'arrêté du 26 septembre 2016 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 26 septembre 2016)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Architecte technique en informatique et réseaux	INSTA	ENSA-2i - INSTA
Expert(e) en gestion de patrimoine	Université d'Auvergne (UDA) - Clermont Ecole universitaire de management (EUM)	Université Clermont Auvergne (UCA) – Ecole universitaire de management (EUM)

Art. 9. – A l'article 1er de l'arrêté du 15 décembre 2016 susvisé, l'intitulé de la certification est modifié comme suit :

ORGANISME délivrant la certification professionnelle	INTITULÉ de la certification professionnelle (arrêté du 15 décembre 2016)	INTITULÉ de la certification professionnelle (modifié)
Institut des métiers de la filière animale (IMFA)	Assistant(e) vétérinaire	Aide-soignant(e) spécialisé(e) vétérinaire

Art. 10. – A l'article 1er de l'arrêté du 7 avril 2017 susvisé, l'intitulé de l'organisme est modifié comme suit :

INTITULÉ de la certification professionnelle	ORGANISME délivrantla certification professionnelle (arrêté du 7 avril 2017)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Analyste en génie informatique et réseaux	INSTA	ENSA-2i - INSTA

Art. 11. – A l'article 1er de l'arrêté du 7 juillet 2017 susvisé, l'intitulé de la certification est modifié comme suit :

ORGANISME délivrant la certification professionnelle	INTITULÉ de la certification professionnelle (arrêté du 7 juillet 2017)	INTITULÉ DE la certification professionnelle (modifié)
Innovance	Câbleur(se) - Raccrocheur(se) de réseaux fibres optiques et FTTH	Câbleur(se) - Raccordeur(se) de réseaux fibres optiques et FTTH
Centre international de formation ferroviaire de la Côte d'Opale (CIFFCO)	Agent de formation reconnaisseur chef de la manœuvre (AFRCM) – agents sol	Agent sol

Art. 12. – La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur des politiques de formation et du contrôle,
S. Fillon

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Décret n° 2017-1234 du 3 août 2017 autorisant la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire

NOR : *AGRT1720694D*

Publics concernés : *Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Provence-Alpes-Côte d'Azur ; notaires ; propriétaires de biens immobiliers à utilisation ou vocation agricole situés dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse ; acquéreurs potentiels de ces mêmes biens.*

Objet : *SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur ; droit de préemption.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *le décret autorise, sans condition de durée, la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, agréée en qualité de société d'aménagement foncier et d'établissement rural par arrêté du 22 décembre 2016, à exercer le droit de préemption prévu par les dispositions des articles L. 143-1 à L. 143-16 du code rural et de la pêche maritime, dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse. Il fixe la superficie minimale des parcelles susceptibles d'être préemptées et précise les biens pour lesquels aucune surface minimale n'est imposée. Il impose aux propriétaires qui souhaitent vendre par adjudication volontaire des biens de les offrir à la SAFER deux mois au moins avant la date prévue pour la vente, dans les conditions définies par l'article L. 143-12 du code rural et de la pêche maritime.*

Références : *le décret peut être consulté sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code civil ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre Ier et ses articles L. 143-1 et suivants et R. 143-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture des Alpes-Maritimes du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation agricole du Var du 26 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture des Bouches-du-Rhône du 3 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence du 6 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture des Hautes-Alpes du 6 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture de Vaucluse du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes du 20 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône du 11 octobre 2016 ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Vaucluse du 3 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture du Var du 8 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 novembre 2016 ;

Vu la consultation du public réalisée du 29 octobre au 29 novembre 2016 en application de l'article L. 143-7 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu la proposition du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Décrète :

Art. 1er. – La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur est autorisée à exercer le droit de préemption sur les biens, terres, bâtiments et droits entrant dans le champ d'application de l'article L. 143-1 du code rural et de la pêche maritime et situés dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ne peut exercer son droit de préemption que si les droits de préemption prioritaires prévus aux articles L. 211-1 ou L. 212-2 du code de l'urbanisme n'ont pas été exercés par leurs titulaires.

Art. 2. – La superficie minimale des terrains auxquels le droit de préemption de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur est susceptible de s'appliquer dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse est fixée à 25 ares à l'intérieur des zones à urbaniser (NA), naturelles à constructibilité très limitée (NB) et urbaines (U) des plans d'occupation des sols et des zones à urbaniser (AU) et urbaines (U) des plans locaux d'urbanisme, pour les biens ayant une utilisation agricole.

Aucune superficie minimale ne s'applique pour les biens :

1° Classés par un plan local d'urbanisme en zone agricole ou en zone naturelle et forestière ;

2° Classés par un plan d'occupation des sols en zone de richesses naturelles ou en zone à protéger en raison de l'existence de risques ou de nuisances ou en raison de la qualité des sols ;

3° Situés dans des zones agricoles protégées délimitées en application de l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime ;

4° Inclus dans les périmètres définis en application de l'article L. 113-16 du code de l'urbanisme ;

5° Situés dans les secteurs non urbanisés des cartes communales, délimitées dans les conditions fixées aux articles L. 163-1 à L. 163-10 du code de l'urbanisme ;

6° Situés dans les secteurs non encore urbanisés des communes en l'absence de document d'urbanisme ;

7° Situés dans les périmètres d'opérations d'aménagement foncier rural, entre les dates d'ouverture et de clôture des opérations fixées conformément aux articles L. 121-14 et L. 121-21 du code rural et de la pêche maritime ;

8° Dont le propriétaire est fondé à réclamer, en application de l'article 682 du code civil, un passage suffisant sur les fonds de ses voisins pour assurer la desserte complète de ses fonds enclavés.

Art. 3. – Les propriétaires de biens susceptibles d'être préemptés par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur qui souhaitent les vendre par adjudication volontaire sont tenus de les lui offrir préalablement dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L. 143-12 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4. – Le décret n° 2013-288 du 4 avril 2013 autorisant pour une nouvelle période de cinq années la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire est abrogé.

Art. 5. – Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
STÉPHANE TRAVERT

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 4 juillet 2017 portant acceptation d'un legs universel consenti à l'Etat

NOR : *CPAE1715721A*

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 4 juillet 2017, est accepté, à concurrence de l'actif net, au nom de l'Etat, le legs consenti en sa faveur par M. Fernand Desessard.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 juillet 2017 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : *CPAE1720634A*

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6145-8 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Arrête :

Art. 1er. – La gestion comptable et financière de l'établissement public de santé dénommé « centre hospitalier intercommunal Amboise – Château-Renault », actuellement confiée au comptable de la trésorerie d'Amboise-Pocé, est transférée au comptable de la trésorerie de Tours Banlieue Sud (Indre-et-Loire).

Art. 2. – La gestion comptable et financière de l'établissement public de santé dénommé « centre hospitalier Paul Martinais - Loches », actuellement confiée au comptable de la trésorerie de Loches, est transférée au comptable de la trésorerie de Tours Banlieue Sud (Indre-et-Loire).

Art. 3. – La gestion comptable et financière des établissements publics de santé dénommés « centre hospitalier Jean Pagès » et « centre hospitalier Louis Sevestre de la Membrolle-sur-Choisille », actuellement confiée au comptable de la trésorerie de Luynes, est transférée au comptable de la trésorerie de Tours Banlieue Sud (Indre-et-Loire).

Art. 4. – La gestion comptable et financière de l'établissement public de santé dénommé « centre hospitalier Sainte-Maure-de-Touraine », actuellement confiée au comptable de la trésorerie de sainte-Maure-de-Touraine, est transférée au comptable de la trésorerie de Tours Banlieue Sud (Indre-et-Loire).

Art. 5. – La trésorerie de Tours Banlieue Sud est renommée trésorerie Hospitalière et Amendes (Indre-et-Loire).

Art. 6. – Le classement des postes comptables restructurés en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 7. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 8 septembre 2017.

Fait le 21 juillet 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la stratégie,
du pilotage et du contrôle de gestion,
B. Mauchauffée

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 21 juillet 2017 portant création par la direction générale des finances publiques d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Pilotage SIE »

NOR : *CPAE1721920A*

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 23 ;

Vu le récépissé de déclaration n° 2078560 v 0 du 28 juin 2017 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

Arrête :

Art. 1er. – Un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Pilotage SIE » est mis en œuvre par la direction générale des finances publiques dans les services des impôts des entreprises.

Art. 2. – Ce traitement a pour finalité le suivi et l'aide au pilotage des activités des services des impôts des entreprises.

Art. 3. – Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

1° Données d'identification :

– pour les entrepreneurs individuels : nom de famille, nom d'usage et prénoms de la personne physique ;
– numéro SIREN, dénomination, forme juridique de l'entreprise et adresse de l'entreprise et de ses différents établissements ;

2° Informations d'ordre économique et financier :

– activité ;
– chiffre d'affaires ;
– recettes ;
– informations relatives aux effectifs salariés ;
– régime d'imposition et période d'imposition souscrite ;
– identification du service des impôts gestionnaire ;
– données relatives aux locaux servant d'assiette à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
– données relatives aux exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
– données relatives aux impositions forfaitaires pour les entreprises de réseaux (IFER).

Art. 4. – Les données mentionnées à l'article 3 sont conservées pendant trois ans.

Art. 5. – Les destinataires des données à caractère personnel traitées sont les agents habilités de la direction générale des finances publiques.

Art. 6. – Les droits prévus à la section 2 du chapitre V de la loi du 6 janvier 1978 susvisée s'exercent auprès du service des entreprises gestionnaire du dossier du principal établissement.

Art. 7. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général adjoint des finances publiques,
V. Mazauric

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Décret n° 2017-1235 du 3 août 2017 pris pour l'application à l'Agence française de lutte contre le dopage de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes et modifiant le code du sport

NOR : *SPOV1707891D*

Publics concernés : *Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).*

Objet : *fonctionnement de l'Agence française de lutte contre le dopage.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

Notice : *le décret assure la mise en cohérence de la partie réglementaire du code du sport relative au Collège et à la direction des services de l'Agence française de lutte contre le dopage avec les dispositions de la partie législative dudit code modifiées par la loi du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes. Les conditions dans lesquelles le collège de l'AFLD constate la démission d'office d'un de ses membres sont modifiées. La majorité des trois quarts de ses membres est désormais requise.*

La procédure de nomination du secrétaire général, d'une part, et celle du directeur des contrôles et du directeur du département des analyses, d'autre part, sont également modifiées. Le premier sera nommé par le président de l'agence et les deux derniers par son collège.

Références : *ce décret, pris pour l'application de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes et les dispositions du code du sport modifiées par le présent texte peuvent être consultés sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 à L. 232-7-1, L. 232-21 et L. 232-31 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 25 ;

Vu l'avis de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 février 2017 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – Le code du sport (partie réglementaire) est modifié conformément aux articles 2 à 6 du présent décret.

Art. 2. – Le second alinéa de l'article R. 232-12 est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« Tout membre du collège qui, sans justification, n'a pas assisté à trois séances consécutives peut être déclaré démissionnaire d'office, après avoir été mis en demeure de présenter ses observations.

« Le collège se prononce à la majorité des trois quarts de ses membres autres que l'intéressé.

« Le président informe de la démission d'office l'autorité de nomination ainsi que le ministre chargé des sports. »

Art. 3. – L'article R. 232-14 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. R. 232-14.* – Le secrétaire général de l'Agence est nommé par le président après avis du collège. Sa rémunération y compris, le cas échéant, ses indemnités sont fixées suivant la même procédure. »

Art. 4. – Après l'article R. 232-14, il est ajouté un article R. 232-14-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 232-14-1.* – Sur proposition du président, le collège de l'Agence nomme le directeur du département des contrôles et le directeur du département des analyses. Il fixe leur rémunération y compris, le cas échéant, leurs indemnités. »

Art. 5. – A l'article R. 232-32, les mots : « mentionnée à l'article L. 232-8 » sont remplacés par les mots : « mentionnée au 1° de l'article R. 232-27 ».

Art. 6. – Au dernier alinéa de l'article R. 232-91, les mots : « , d'une part, » sont supprimés.

Art. 7. – La ministre des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

La ministre des sports,
LAURA FLESSEL

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances, à Orly (Val-de-Marne), auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central (budget annexe)

NOR : *TRAA1722405A*

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 novembre 2005 habilitant le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services relevant de la direction générale de l'aviation civile (budget annexe) ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2009 modifié portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances, à Orly (Val-de-Marne), auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central, (budget annexe),

Arrête :

Art. 1er. – Dans le titre de l'arrêté du 21 janvier 2009 modifié portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances à Orly (Val-de-Marne), auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Paris (budget annexe les articles 1 et 2 dans le titre I les mots :

– « et d'une régie d'avances à Orly (Val-de-Marne) », sont remplacés par « à Paris ».

Art. 2. – L'article 2 dans le titre Ier, les mots : « carte bancaire en ligne sur internet et sur place » sont remplacés – « chèque et par virement bancaire ».

Art. 3. – Le titre II Régies d'avances et les articles 4 et 5 de l'arrêté du 21 janvier 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances, auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Orly (Val-de-Marne), (budget annexe) modifié, sont supprimés.

Art. 4. – Le titre III Dispositions communes de l'arrêté du 21 janvier 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances, auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Orly (Val-de-Marne), (budget annexe) modifié, est supprimé.

Art. 5. – Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 1er septembre 2017.

Art. 6. – Le directeur général de l'aviation civile au ministère de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des marchés
et de la dépense publique,
D. Dunogue

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Arrêté du 21 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant les listes des fonctions des services de Voies navigables de France prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte

NOR : *TRAK1717253Z*

Le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4311-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2124-65 et R. 2124-68 ;

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant les listes des fonctions des services de Voies navigables de France prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte,

Arrêtent :

Art. 1er. – Pour l'application de l'article R. 2124-65 du code susvisé, l'article 1er de l'arrêté du 23 décembre 2015 susvisé est modifié comme suit :

Le tableau listant les fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) est remplacé par le tableau suivant :

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les concierges ou gardiens d'immeubles	Doubs (25)	BESANCON	1
	Haute-Garonne (31)	TOULOUSE	1
	Hérault (34)	PALAVAS LES FLOTS	1
	Jura (39)	RANCHOT	1
	Pas-de-Calais (62)	BETHUNE	1
	Rhône (69)	LYON	3
	Total		8

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les gardiens ou surveillants de sites et d'ouvrages sensibles	Ain (01)	SERMOYER	1
	Aisne (02)	BOURG ET COMIN	2
		GUNY	1
		MONT ST PERE	2
	Aube (10)	LE MERIOT	1
	Aude (11)	CASTELNAUDARY	2

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		MOUSSAN	1
		SAISSAC	2
		VILLEDUBERT	1
	Cher (18)	APREMONT SUR ALLIER	1
	Côte-d'Or (21)	LAPERRIERE SUR SAONE	2
		POUILLY EN AUXOIS	1
		ST JEAN DE LOSNE	1
	Doubs (25)	ALLENJOIE	1
		BESANCON	1
		ETUPES	1
	Eure (27)	AMFREVILLE SOUS LES MONTS	2
		PORT MORT	3
	Haute-Garonne (31)	REVEL	1
	Gironde (33)	CASTETS EN DORTHE	1
	Hérault (34)	BEZIERS	3
		FRONTIGNAN	1
		OLONZAC	1
		PEROLS	1
		VIAS	3
	Jura (39)	DOLE	1
	Loire (42)	MABLY	1
	Loiret (45)	BRIARE	1
		MONTARGIS	1
	Lot-et-Garonne (47)	LE PASSAGE	1
	Marne (51)	MAREUIL SUR AY	1
	Meurthe-et-Moselle (54)	PONT A MOUSSON	1
	Moselle (57)	ST LOUIS	2
	Nord (59)	NEUVILLE ST REMY	1
	Oise (60)	PONT STE MAXENCE	1
		SEMPIGNY	1
	Bas-Rhin (67)	ILLKIRCH	1
		SAVERNE	1
	Haute-Saône (70)	RUPT SUR SAONE	1
	Saône-et-Loire (71)	DIGOIN	1
		MONTCEAU-LES- MINES	1
	Paris (75)	PARIS 16EME	2
	Seine-et-Marne (77)	MAROLLES SUR SEINE	1
		MERY SUR MARNE	2

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		MOUY SUR SEINE	1
	Yvelines (78)	ACHERES	1
		ANDRESY	3
		BOUGIVAL	4
		CHATOU	4
		MERICOURT	3
	Tarn-et-Garonne (82)	CASTELSARRASIN	1
		LACOURT ST PIERRE	1
		MONTECH	1
		VALENCE	1
	Yonne (89)	AUXERRE	3
		MIGENNES	1
		ST DENIS LES SENS	1
		VILLENEUVE SUR YONNE	1
	Essonne (91)	EVRY	4
		LE COUDRAY MONTCEAUX	2
		MORSANG SUR SEINE	2
		VIGNEUX SUR SEINE	2
	Hauts-de-Seine (92)	PUTEAUX	2
	Val-de-Marne (94)	ABLON SUR SEINE	2
		ALFORTVILLE	1
		CRETEIL	2
		JOINVILLE LE PONT	2
		ST MAURICE	2
		VITRY SUR SEINE	3
	Total		109

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui concourent à l'exploitation du réseau dans le domaine de la gestion hydraulique	Aisne (02)	AZY SUR MARNE	1
		BERRY AU BAC	2
		BRAYE EN LAONNOIS	1
		CHARLY SUR MARNE	1
		CHAUNY	1
		CYS LA COMMUNE	1
		ETREUX	2
		FONTENOY	1
		MEZIERES SUR OISE	1
		PIGNICOURT	1
		PRESLES ET BOVES	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		PROIX	1
		SOISSONS	2
		TERGNIER	1
		TRAVECY	1
		TRELOU SUR MARNE	1
		VADENCOURT	2
		VENEROLLES	2
		VIC SUR AISNE	1
		VIEL ARCY	1
		VILLENEUVE ST GERMAIN	1
	Allier (03)	BEAULON	2
		COULANGES	1
		DIOU	1
		DOMPIERRE SUR BESBRE	1
		GANNAY SUR LOIRE	2
		PIERREFITTE SUR LOIRE	1
	Ardennes (08)	BIERMES	1
		BOGNY SUR MEUSE	2
		CHARLEVILLE MEZIERES	1
		CHATEAU PORCIEN	1
		DEVILLE	1
		DOM LE MESNIL	1
		HAYBES SUR MEUSE	1
		JOIGNY SUR MEUSE	2
		LAIFOUR	1
		LUMES	1
		NANTEUIL SUR AISNE	1
		REVIN	2
		ST AIGNAN	1
		THUGNY TRUGNY	1
		VIREUX WALLERAND	1
		VOUZIERS	1
	Aube (10)	LA MOTTE TILLY	1
	Aude (11)	ARGENS MINERVOIS	2
		AZILLE	1
		BLOMAC	1
		CARCASSONNE	3
		HOMPS	1
		MARSEILLETTE	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		MIREPEISSET	1
		MONTREAL	1
		NARBONNE	2
		PUICHERIC	3
		SALLELES D AUDE	2
		ST MARTIN LALANDE	2
		VILLEDUBERT	1
		VILLEPINTE	1
	Cher (18)	CUFFY	1
	Côte-d'Or (21)	AUBAINE	1
		BUFFON	1
		CHAUME ET COURCHAMP	1
		CHAZILLY	1
		CLAMEREY	1
		CREANCEY	1
		CRUGEY	2
		DIJON	1
		GISSEY SUR OUCHE	1
		GRIGNON	2
		GROSBOIS EN MONTAGNE	1
		MARIGNY LE CAHOUET	1
		MONTBARD	2
		MUSSY LA FOSSE	1
		PONT ET MASSENE	1
		POUILLENAY	1
		RENEVE	1
		ROUGEMONT	1
		ROUVRES SOUS MEILLY	1
		ST VICTOR SUR OUCHE	1
		STE MARIE SUR OUCHE	1
		THOISY LE DESERT	1
		VANDENESSE EN AUXOIS	2
		VELARS SUR OUCHE	2
		VENAREY LES LAUMES	1
	Haute-Garonne (31)	AVIGNONET LAURAGAIS	2
		CASTANET TOLOSAN	1
		CASTELNAU D'ESTRETE-FONDS	2
		GARDOUCH	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		LESPINASSE	1
		MONTGISCARD	1
		REVEL	1
		TOULOUSE	4
	Gironde (33)	HURE	1
	Hérault (34)	AGDE	1
		BEZIERS	1
		PORTIRAGNES	1
		VILLENEUVE LES BEZIERS	2
	Loire (42)	ROANNE	3
	Loiret (45)	AMILLY	1
		BEAULIEU SUR LOIRE	1
		BRIARE	1
		CHATILLON COLIGNY	2
		DAMMARIE SUR LOING	1
		MONTCRESSON	1
		OUZOUER SUR TREZEE	2
		STE GENEVIEVE DES BOIS	1
	Lot-et-Garonne (47)	CALONGES	1
		ST ROMAIN LE NOBLE	1
	Marne (51)	AY	1
		BEAUMONT SUR VESLE	2
		CHALONS EN CHAMPAGNE	1
		CONFLANS SUR SEINE	1
		CUMIERES	1
		DAMERY	2
		HAUTVILLERS	1
		SILLERY	1
		TOURS SUR MARNE	1
		VAL DE VESLE	1
		VANDIERES	1
		VENTEUIL	1
	Haute-Marne (52)	CHAMPIGNY LES LANGRES	1
		CHARMES	1
		FOULAIN	1
		FRONCLES	1
		ST CIERGUES	1
		ST DIZIER	1
		VILLEGUSIEN LE LAC	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
	Meurthe-et-Moselle (54)	ECROUVES	1
		FOUG	1
		MEREVILLE	1
		RICHARDMENIL	1
		TOUL	1
	Meuse (55)	BELLEVILLE SUR MEUSE	2
		BRABANT SUR MEUSE	1
		COMMERCY	1
		DUN SUR MEUSE	1
		FAINS VEEL	1
		LINY DEVANT DUN	1
		MILLY SUR BRADON	1
		SAUVOY	1
		ST MIHIEL	1
		STENAY	2
		TREVERAY	1
	Moselle (57)	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	1
		DIANE CAPELLE	1
		GONDREXANGE	1
		KERPRICH AUX BOIS	1
		LORQUIN	1
		LUTZELBOURG	3
		MITTERSHEIM	2
		NITTING	1
		RECHICOURT LE CHATEAU	1
		REMELFING	1
		SARREGUEMINES	1
	Nièvre (58)	AVRIL SUR LOIRE	2
		CLAMECY	1
		CORBIGNY	1
		DECIZE	2
		FLEURY SUR LOIRE	1
		LUTHENAY UXELOUP	1
		MARIGNY SUR YONNE	1
		POUSSEAUX	1
		SARDY LES EPIRY	1
		ST LEGER DES VIGNES	1
		TANNAY	1
		VILLIERS SUR YONNE	2

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
	Nord (59)	ARMENTIERES	1
		AULNOYE AYMERIES	1
		CAMBRAI	1
		COURCHELETTES	1
		DOUAI	1
		DUNKERQUE	1
		HOLQUE	1
		IWUY	1
		JEUMONT	1
		MARCHIENNES	1
		MARCOING	1
		RAMILLIES	1
		WARLAING	1
		WAZIERS	1
	Oise (60)	CAMPAGNE	2
		CHOISY AU BAC	1
		COULOISY	1
		NOYON	2
		PONT L EVEQUE	2
		SERMAIZE	1
		TROSLY BREUIL	1
	Pas-de-Calais (62)	AIRE SUR LA LYS	1
		ARQUES	1
		BETHUNE	1
		BIACHE ST VAAST	1
		BREBIERES	1
		FAMPOUX	1
		ST FOLQUIN	1
	Bas-Rhin (67)	BOOFZHEIM	1
		ECKWERSHEIM	1
		ERSTEIN	2
		LUPSTEIN	1
		MARCKOLSHEIM	1
		MONSWILLER	1
		MUTZENHOUSE	1
		OBENHEIM	1
		SAVERNE	2
		SCHILTIGHEIM	1
		SOUFFELWEYERSHEIM	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		STEINBOURG	2
		STRASBOURG	5
		VENDENHEIM	1
		WINGERSHEIM	1
	Haut-Rhin (68)	BRUNSTATT	1
		GOMMERSDORF	2
		HAGENBACH	2
		HEIDWILLER	1
		MONTREUX JEUNE	1
		ST BERNARD	2
		VOLGELSHEIM	1
		WOLFERSDORF	1
		ZILLISHEIM	1
	Haute-Saône (70)	AMBIEVILLERS	1
		CHALONVILLARS	1
	Saône-et-Loire (71)	BOURG LE COMTE	1
		CHAMBILLY	1
		CIRY LE NOBLE	1
		ECUISSES	1
		GENELARD	1
		LA LOYERE	1
		MOREY	2
		ST EUSEBE	1
		ST JULIEN SUR DHEUNE	1
		ST LEGER SUR DHEUNE	1
		TORCY	1
		VITRY EN CHAROLLAIS	2
		VOLESVRES	1
	Seine-et-Marne (77)	BARBEY	1
		BOIS LE ROI	2
		BOISSISE LA BERTRAND	2
		BOISSISE LE ROI	2
		CHALIFERT	1
		CANNES ECLUSES	1
		CHAMPAGNE SUR SEINE	3
		CHARTRETTES	1
		COUPVRAY	1
		GREZ SUR LOING	1
		ISLES LES MELDEUSES	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		JAULNES	1
		LA GENEVRAYE	1
		LA GRANDE PAROISSE	3
		LUZANCY	1
		MAROLLES SUR SEINE	2
		MEAUX	4
		SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	1
		VAIRES SUR MARNE	3
		VILLENOY	1
		VILLIERS SUR SEINE	1
		VIMPELLES	2
	Somme (80)	ALLAINES	4
		CLERY SUR SOMME	2
		LANGUEVOISIN QUIQUERY	2
		MOISLAINS	4
	Tarn-et-Garonne (82)	CASTELSARRASIN	3
		MONTECH	2
		ST PORQUIER	1
	Vosges (88)	FONTENOY LE CHATEAU	2
		GIRANCOURT	1
		GOLBEY	1
	Yonne (89)	ACCOLAY	1
		ANCY LE FRANC	2
		ANCY LE LIBRE	1
		ARGENTENAY	1
		ARMEAU	1
		AUXERRE	5
		BAZARNES	1
		BEAUMONT	1
		BRIENON SUR ARMANCON	2
		CHARMOY	1
		CHASSIGNELLES	2
		CHATEL CENSOIR	2
		COURLON SUR YONNE	1
		CRY	1
		CUY	1
		EPINEAU LES VOVES	1
		ESCOLIVES STE CAMILLE	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		FLOGNY LA CHAPELLE	2
		GERMIGNY	2
		GURGY	1
		JOIGNY	2
		LEZINNES	1
		LICHERES SUR YONNE	1
		LUCY SUR YONNE	1
		MAILLY LA VILLE	2
		MERRY SUR YONNE	1
		MICHERY	1
		MONETEAU	3
		PERCEY	1
		PERRIGNY SUR ARMANCON	1
		RAVIERES	1
		ROGNY LES SEPT ECLUSES	2
		SENS	1
		ST AUBIN SUR YONNE	1
		ST FARGEAU	1
		ST FLORENTIN	1
		ST MARTIN SUR ARMANCON	1
		ST PRIVE	1
		STE PALLAYE	2
		TANLAY	1
		TONNERRE	2
		VERON	1
		VILLENEUVE SUR YONNE	1
		VINNEUF	2
	Total		411

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui assurent la maintenance spécialisée du grand gabarit ouvert à la navigation pour une amplitude supérieure à 14 heures	Nord (59)	COURCHELETTES	1
		MARQUETTE LEZ LILLE	1
	Pas-de-Calais (62)	RUYAULCOURT	1
	Bas-Rhin (67)	BOOFZHEIM	1
		GERSTHEIM	1
		WALTENHEIM SUR ZORN	1
	Val-de-Marne (94)	ALFORTVILLE	3
		ST MAURICE	1
		VITRY SUR SEINE	1

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
	Total		11

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui assurent la maintenance spécialisée du grand gabarit ouvert à la navigation 24 heures sur 24	Eure (27)	AMFREVILLE SOUS LES MONTS	1
	Meurthe-et-Moselle (54)	PONT A MOUSSON	1
		TOUL	1
		VILLEY LE SEC	1
	Moselle (57)	APACH	1
		ARGANCY	1
		JOUY AUX ARCHES	1
		KŒNIGSMACKER	1
		RICHEMONT	1
	Bas-Rhin (67)	GAMBSHEIM	3
	Haut-Rhin (68)	KEMBS	2
	Yvelines (78)	ANDRESY	1
		BOUGIVAL	1
		CARRIERES SOUS POISSY	3
		CHATOU	1
		HARDRICOURT	1
	Hauts-de-Seine (92)	SURESNES	3
	Total		24

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui concourent à l'exploitation du réseau dans le domaine de la gestion de la navigation, sur les sites à travail posté pour lesquels l'amplitude journalière d'ouverture est, en haute saison si exploitation saisonnière, supérieure à 14 heures	Côte-d'Or (21)	SEURRE	3
	Eure (27)	GAILLON	2
		POSES	1
	Gard (30)	ST GILLES	2
	Meurthe-et-Moselle (54)	AINGERAY	3
		BLENOD LES PONT A MOUSSON	3
		DIEULOUARD	2
		FROUARD	1
		LIVERDUN	1
		MARBACHE	2
		PAGNY SUR MOSELLE	2
		POMPEY	2
		PONT ST VINCENT	1
		TOUL	3
		VILLEY LE SEC	2
		VILLEY ST ETIENNE	2

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
	Moselle (57)	APACH	2
		ARGANCY	1
		ARS SUR MOSELLE	3
		HAUCONCOURT	1
		KŒNIGSMACKER	3
		METZ	2
		RICHEMONT	3
		TALANGE	1
		THIONVILLE	5
	Nord (59)	BOUCHAIN	2
		BRUAY SUR L'ESCAUT	2
		DENAIN	1
		DON	1
		DOUAI	1
		FRESNES SUR ESCAUT	2
		GŒULZIN	1
		LALLAING	1
		LILLE	2
		MAING	1
		MŒUVRES	1
		QUESNOY SUR DEULE	2
		ST AMAND LES EAUX	1
	Pas-de-Calais (62)	ARQUES	2
		CORBEHEM	1
		GIVENCHY LES LA BASSEE	1
		GRAINCOURT LES HAVRIN-COUR	1
		MARQUION	1
		ST OMER	1
		YTRES	1
	Bas-Rhin (67)	GAMBSHEIM	5
	Haut-Rhin (68)	KEMBS	1
	Rhône (69)	BELLEVILLE sur SAONE	1
		DRACE	3
		NEUVILLE sur SAONE	1
		ROCHETAILLEE SUR SAONE	3
	Saône-et-Loire (71)	BRAGNY SUR SAONE	1
		ECUELLES	3
		ORMES	3

FONCTIONS NAS	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		TOURNUS	1
	Yvelines (78)	ANDRESY	2
		BOUGIVAL	1
		LIMETZ VILLEZ	1
		MERICOURT	1
	Hauts-de-Seine (92)	SURESNES	7
	Total		113
Total général			676

Art. 2. – Pour l'application de l'article R. 2124-68 du code susvisé, l'article 2 de l'arrêté du 23 décembre 2015 est modifié comme suit :

Le tableau listant les fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A) est remplacé par le tableau suivant :

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui concourent à l'exploitation du réseau dans le domaine de la gestion de la navigation, sur les sites pour lesquels l'amplitude journalière d'ouverture, en haute saison si exploitation saisonnière, est supérieure ou égale à 11 heures	Aisne (02)	CHAUNY	1
		CONCEVREUX	1
		FARGNIERS	2
		LESDINS	1
		LEUILLY SOUS COUCY	1
		MENNESSIS	1
		PINON	1
		ST SIMON	1
	Ardennes (08)	VIREUX WALLERAND	2
	Côte-d'Or (21)	AUXONNE	2
		FLAMMERANS	2
		TRUGNY	2
	Doubs (25)	BESANCON	5
		BEURE	1
		COLOMBIER FONTAINE	2
		COURCELLES LES MONTBELIARD	1
		DAMBENOIS	1
		DELUZ	1
		ETUPES	1
		L'ISLE SUR LE DOUBS	1
		MONTBELIARD	1
		ST MAURICE COLOMBIER	2
		THISE	1
		VOUJEAUCOURT	1
	Gard (30)	AIGUES MORTES	1
	Jura (39)	BAVERANS	1

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		DOLE	2
		ROCHEFORT SUR NENON	1
	Marne (51)	CAUROY LES HERMONVILLE	1
		CORMICY	1
		LOIVRE	1
		SILLERY	1
		ST GERMAIN LA VILLE	1
	Haute-Marne (52)	HEUILLEY COTTON	1
		VIEVILLE	1
	Meurthe-et-Moselle (54)	BAUZEMONT	1
		LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	1
		XURES	1
	Meuse (55)	FAINS VEEL	1
		LONGEVILLE EN BARROIS	1
		TANNOIS	1
		VAL D ORNAIN	1
		VERDUN	1
	Nord (59)	MASNIERES	2
	Oise (60)	APPILLY	2
		BORAN SUR OISE	2
		CAMBRONNE LES RIBE-COURT	2
		CREIL	1
		LONGUEIL ANNEL	2
		LONGUEIL STE MARIE	1
		MONTATAIRE	1
		PONT L EVEQUE	1
		PONT STE MAXENCE	2
		VENETTE	3
	Haute-Saône (70)	CENDRECOURT	1
		FEDRY	1
		FERRIERES LES SCEY	1
		MONTUREUX LES BAULAY	1
		ORMOY	1
		PORT SUR SAONE	1
		RIGNY	1
		SAVOYEUX	1
	Seine-et-Marne (77)	MONTEREAU FAULT YONNE	1
		MORET SUR LOING	1

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		NOYEN SUR SEINE	2
		SAMOIS SUR SEINE	1
	Yvelines (78)	ANDRESY	1
		BOUGIVAL	1
	Somme (80)	EPENANCOURT	1
		PERONNE	1
	Vosges (88)	GIRANCOURT	1
		GOLBEY	1
	Essonne (91)	VIGNEUX SUR SEINE	1
	Val-de-Marne (94)	JOINVILLE LE PONT	1
		ST MAURICE	2
	Val-d'Oise (95)	ERAGNY SUR OISE	3
		L ISLE ADAM	1
		Total	101

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui concourent, dans les spécialités électro-mécanique, électricité, automatisme, hydraulique à la maintenance du réseau sur les ouvrages de navigation, sur les sites pour lesquels l'amplitude journalière d'ouverture est, en haute saison si exploitation saisonnière, supérieure à 14 heures	Gard (30)	BEAUCAIRE	1
	Total		1

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
Les agents qui concourent, dans les spécialités électromécanique, électricité, automatisme, hydraulique, à la maintenance du réseau sur les ouvrages de gestion hydraulique	Haute-Garonne (31)	TOULOUSE	1
	Gironde (33)	CASTETS EN DORTHE	1
	Loiret (45)	BRIARE	2
		MONTARGIS	1
	Lot-et-Garonne (47)	LE PASSAGE	1
	Meurthe-et-Moselle (54)	EINVILLE AU JARD	1
		MEREVILLE	1
	Moselle (57)	WITTRING	1
		ZETTING	1
	Nord (59)	AULNOYE AYMERIES	1
		CAMBRAI	1
		CREVECŒUR SUR L ESCAUT	1
		MAROILLES	1
	Oise (60)	SEMPIGNY	1
	Haut-Rhin (68)	RIXHEIM	2
	Haute-Saône (70)	CHALONVILLARS	1
	Saône-et-Loire (71)	BLANZY	1
		GENELARD	1
	Seine-et-Marne (77)	LA GRANDE PAROISSE	1

FONCTIONS COP-A	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOMBRE DE POSTES
		NEMOURS	1
		VILLENOY	1
	Yvelines (78)	ANDRESY	1
	Vosges (88)	CHARMOIS L ORGUEILLEUX	1
	Yonne (89)	ROGNY LES SEPT ECLUSES	1
	Territoire de Belfort (90)	BAVILLIERS	1
	Hauts-de-Seine (92)	SURESNES	1
	Val-de-Marne (94)	ALFORTVILLE	2
	Total		30
Total général			132

Art. 3. – Le présent arrêté cesse de produire effet à compter du 31 décembre 2020.

Art. 4. – Le directeur général des finances publiques et la secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juillet 2017.

La ministre auprès du ministre d'Etat,
ministre de la transition écologique
et solidaire, chargée des transports,
Pour la ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
R. Engström

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'immobilier de l'Etat,
N. Morin

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 25 juillet 2017 portant inscription au tableau d'avancement et promotion au grade d'administrateur général (administrateurs civils) au titre de l'année 2017

NOR : *PRMG1720665A*

Par arrêté du Premier ministre en date du 25 juillet 2017, les administrateurs civils hors classe dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'administrateur général au titre de l'année 2017 et promus à ce grade :

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	MINISTÈRE
A compter du 1er janvier 2017		
Mme	ABATE-GRANET Françoise	Ministère de l'économie et des finances
M.	ABRAHAM Pascal	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	AJDARI Martin	Ministère de l'économie et des finances
M.	ALAIN Yvon	Ministère de l'intérieur
M.	AMIEL Michel	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	AMSELLEM Guy	Ministère de la culture
Mme	ANTOINE Isabelle	Ministère de la transition écologique et solidaire
M.	ARNAUD Pierre	Ministère des armées
M.	AUDINET Laurent	Ministère de l'intérieur
M.	BARRANDON Thierry	Ministère des armées
Mme	BEAUVOIS-SANDRAS Jocelyne	Ministère de l'économie et des finances
Mme	BERNEX Brigitte	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	BERTHIER Jean François	Caisse des dépôts et consignations
M.	BONNOT Frédéric	Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
M.	BORDONE Bruno	Ministère des armées
Mme	BOULARD Nathalie	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	BOUVIER Laurent	Ministère de la transition écologique et solidaire
M.	BRUN Yvon	Ministère des armées
Mme	CASSEGRAIN-GUINEBERT Laurence	Ministère de la culture
Mme	CHAUVENET-FORIN Isabelle	Ministère de l'intérieur
M.	CHEVALLEREAU Jean-François	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	CHOUGNET Jean-François	Ministère de la culture
M.	CHREBOR Richard	Services du Premier ministre
M.	CIRRE Philippe	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	MINISTÈRE
Mme	CONCA Dominique	Ministère de l'intérieur
Mme	CORNET Anne	Ministère de l'économie et des finances
Mme	DEKETELAERE-HANNA Marie	Ministère de l'économie et des finances
M.	DESFOSSES Philippe	Ministère de l'économie et des finances
M.	DESTOUCHES Jacques	Ministère de l'intérieur
M.	DEZA Régis	Ministère des armées
M.	DIETRICH Guy	Ministère de la transition écologique et solidaire
M.	DOBO-SCHOENENBERG Denis	Ministère de l'intérieur
M.	DUCRET Pierre	Caisse des dépôts et consignations
Mme	DUCLOS GRISIER Anne	Ministère de l'économie et des finances
M.	DURAND-DELACRE Pierre	Ministère de l'économie et des finances
M.	FONTAINE Pierre	Ministère de l'économie et des finances
Mme	FOURNIER Marie-Paule	Ministère de l'intérieur
M.	GALLI Philippe	Ministère de l'économie et des finances
Mme	GAUDIN Sandrine	Ministère de l'économie et des finances
M.	GENTIL Jean-Marc	Ministère de l'intérieur
M.	GIRARD-REYDET Eric	Services du Premier ministre
M.	GIRAULT Yannick	Ministère de l'économie et des finances
M.	GIUSTI Charles	Ministère de l'intérieur
M.	GOMEZ Michel	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
M.	GOUNEL Eric	Ministère de la justice
M.	GRAUVOGEL Stéphane	Ministère de l'intérieur
M.	GRAVELAINE Laurent	Ministère de l'économie et des finances
M.	GUILLEMOTO Jean-Luc	Ministère de l'intérieur
M.	HEBERT Frédéric	Ministère de l'économie et des finances
M.	HEGAY Thierry	Ministère de l'intérieur
Mme	HEL THELIER Sylvie	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	HERMOSO Jean Yves	Ministère de la justice
Mme	HOUSPIC Sylvie	Ministère de l'intérieur
Mme	HUBERT Patricia	Ministère de l'économie et des finances
M.	HURLIN Michel	Ministère de l'intérieur
Mme	LABAT GEST Chantal	Ministère de l'économie et des finances
M.	LANDOUR Olivier	Ministère des armées
M.	LANNAUD Brice	Ministère de l'économie et des finances
M.	LAUGEAY Pierre	Ministère des armées
M.	LE DALL Jean	Ministère de la transition écologique et solidaire
M.	LE GUEN Yannick	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
Mme	LECLERC Nathalie	Ministère des armées

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	MINISTÈRE
M.	LUCBEREILH Jacques	Ministère de l'intérieur
M.	MAGNANT Antoine	Ministère de l'économie et des finances
M.	MAILLE Arnaud	Ministère de l'économie et des finances
M.	MARDRUS Pierre	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	MARTINOT Bertrand	Ministère de l'économie et des finances
Mme	MEDARD Alice-Anne	Ministère de la transition écologique et solidaire Direction générale de l'aviation civile
Mme	MESCLON Claudine	Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
M.	MILES Christopher	Ministère de la culture
M.	MOUSSIER Jean-Loup	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	OBERLIS Marc	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
M.	OUALI Ramdane	Ministère de l'intérieur
M.	PHELEP Arnaud	Ministère de l'économie et des finances
Mme	PHENE Patricia	Ministère de l'économie et des finances
M.	PINAULDT Marc-Etienne	Ministère de l'intérieur
Mme	PROST-LEMIERRE Jeanne-Marie	Ministère de l'économie et des finances
M.	QUEFFELEC Thierry	Ministère de l'intérieur
M.	RAFFY Jean-François	Ministère de l'intérieur
Mme	RAVAUD Agnès	Ministère des armées
M.	REGAZZO Eric	Ministère de l'économie et des finances
M.	REQUIN Anthony	Ministère de l'économie et des finances
M.	RIBIERAS Henri	Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
M.	SIMONI Pierre-Laurent	Ministère de l'économie et des finances
M.	TATIBOUET Yves-Marie	Ministère de la transition écologique et solidaire Direction générale de l'aviation civile
M.	TEXIER Jean-François	Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Mme	VAILLANT Corinne	Ministère de l'économie et des finances
Mme	VALENTE-SICOULY Marie-Hélène	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
Mme	VERGUIN Damienne	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports
A compter du 1er février 2017		
M.	PHAM NHU Kim Sébastien	Ministère de l'économie et des finances
A compter du 14 mars 2017		
M.	BENSMAIL Salim	Ministère de l'économie et des finances
A compter du 1er juin 2017		
Mme	MOGUEROU Mireille	Ministère de l'économie et des finances
A compter du 24 septembre 2017		
Mme	FUGIER Françoise	Ministère de l'intérieur
A compter du 1er décembre 2017		
Mme	DEWAILLY Marie-Christine	Ministère des solidarités et de la santé, ministère du travail, ministère des sports

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 4 août 2017 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

NOR : *PRMX1723137A*

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2017-1098 du 14 juin 2017 relatif aux collaborateurs du Président de la République et des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 19 juin 2017 portant nomination du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1er. – Il est mis fin aux fonctions de conseiller technique presse au cabinet du Premier ministre exercées par M. Steve BARBET, à compter du 1er septembre 2017.

Art. 2. – Sont nommées au cabinet du Premier ministre :

Pôle justice :

Conseillère justice (chef de pôle) : Mme Charlotte CAUBEL ;

- Conseillère technique justice : Mme Florence HERMITE, à compter du 16 août 2017.

Pôle parlementaire :

- Conseillère technique parlementaire : Mme Florence ROGNARD, à compter du 24 juillet 2017.

Pôle communication :

- Conseillère technique presse : Mme Mathilde MICHEL, à compter du 31 juillet 2017.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 août 2017.

EDOUARD PHILIPPE

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 27 juillet 2017 portant inscription sur la liste des candidats admis au deuxième concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie - session mars 2017

NOR : *INTJ1721826S*

Par décision du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 27 juillet 2017, les huit cents candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont déclarés admis :

1	N° de candidature	880413	Mauray	Christopher
2	N° de candidature	872793	Kara-Oglanian	Aymeric
3	N° de candidature	850369	Pourin	Simon
4	N° de candidature	880490	Karm	Joffrey
5	N° de candidature	882144	Louis	Nathan
6	N° de candidature	882651	L'hospital	Lucile
7	N° de candidature	853218	Montagne	Quentin
8	N° de candidature	881787	Than	Kevin
9	N° de candidature	854063	Faramin	Mathieu
10	N° de candidature	852531	Lebrun	Kévin
11	N° de candidature	853297	Jautee	Camille
12	N° de candidature	879635	Meistermann	Johan
13	N° de candidature	855206	Choque	Constance
14	N° de candidature	849943	Todaro	Enzo
15	N° de candidature	879063	Fitamen	Jean-Charles
16	N° de candidature	878512	Germain	Nicolas
17	N° de candidature	882645	Masurier	Franck
18	N° de candidature	873023	Soudani	Lucas
19	N° de candidature	848711	Caubet	Anaïs
20	N° de candidature	883945	Marchal	Jimmy
21	N° de candidature	855554	Havet	Julien
22	N° de candidature	870792	Vautherot	Dylan
23	N° de candidature	880622	Guerville	Giovanni
24	N° de candidature	855908	Orvoën	Jonas
25	N° de candidature	878342	Gérard	Gaëtan
26	N° de candidature	869150	Guirriec	Pierre-Louis
27	N° de candidature	882517	Dupin	Juliette

28	N° de candidature	874870	Victor	Pierre-Luc
29	N° de candidature	875645	Bourret	François-Xavier
30	N° de candidature	851293	Pages	Charlotte
31	N° de candidature	874606	Testa	Ugo
32	N° de candidature	882258	Hardy	Guillaume
33	N° de candidature	881882	Pescot	Jacques
34	N° de candidature	882813	Couraud	Pierre
35	N° de candidature	858787	Drouet	Loïc
36	N° de candidature	851717	Thomas	Thibault
37	N° de candidature	854204	Molenat	Quentin
38	N° de candidature	883227	Herve	Nicolas
39	N° de candidature	851905	Baud	Adeline
40	N° de candidature	879535	Massion	Julien
41	N° de candidature	872717	Bickart	Alexandre
42	N° de candidature	865372	Plaine	Edouard
43	N° de candidature	883293	Villard	Jérémie
44	N° de candidature	849352	Cornet	Paul
45	N° de candidature	850360	Le-Roux	Cindy
46	N° de candidature	856796	Maherault	Jonathan
47	N° de candidature	880593	Crochet	Julie
48	N° de candidature	859090	Sacchi	Christophe
49	N° de candidature	854519	Caulier	Charlene
50	N° de candidature	873329	Heral	Douglas
51	N° de candidature	880360	Fabre	Thomas
52	N° de candidature	882312	Cappelletti	Axel
53	N° de candidature	874730	Nicol	Pierre
54	N° de candidature	874436	Trassart	Chloé
55	N° de candidature	866590	Carbonari	Jessica
56	N° de candidature	879426	Tamisier	Hugo
57	N° de candidature	873706	Descamps	Julien
58	N° de candidature	876140	Bouillet-Guiard	Nathan
59	N° de candidature	876891	Lepennetier	Anthony
60	N° de candidature	879613	Lefevre	Clement
61	N° de candidature	851995	Bile	Astride
62	N° de candidature	863906	Lebreton	Lohann
63	N° de candidature	880933	Ly	Noutseng
64	N° de candidature	866759	Lamberti	Pierre
65	N° de candidature	850485	Plaze	Axel
66	N° de candidature	879206	Rivasi	Gérémy
67	N° de candidature	880564	Martin	Alexis

68	N° de candidature	877247	Bernard	Marie-Lou
69	N° de candidature	875553	Bessard	Adrien
70	N° de candidature	848240	Morio	Pierre-Henri
71	N° de candidature	875585	Buzonie	Amélie
72	N° de candidature	874016	Fréhel-Corbière	Auriane
73	N° de candidature	877556	Luperini	Fabien
74	N° de candidature	883225	Sanches	Emilie
75	N° de candidature	882975	Fulilagi	Giovanni
76	N° de candidature	882107	Drumont	Alexandre
77	N° de candidature	882283	Lortholary	Quentin
78	N° de candidature	850060	Roche	Antoine
79	N° de candidature	876194	Oustric	Stédi
80	N° de candidature	855991	Fougeres	Maxime
81	N° de candidature	874550	Tournier	Mickael
82	N° de candidature	874315	Gaudron	Alix
83	N° de candidature	870545	Junod	Guillaume
84	N° de candidature	883038	Schandelmeyer	Joanna
85	N° de candidature	872064	Remy	Maxime
86	N° de candidature	851416	Le-Truong	Yann
87	N° de candidature	876668	Lebateux	Mylene
88	N° de candidature	883003	Minvielle	Fabien
89	N° de candidature	852018	Bradefer	Emilie
90	N° de candidature	871358	Mazé	Baptiste
91	N° de candidature	856668	Deharbe	Tanguy
92	N° de candidature	883286	Jacquet	Mélodie
93	N° de candidature	870490	Moreau	Kévin
94	N° de candidature	881991	Calvel	Krystel
95	N° de candidature	880860	Fouillit	Alex
96	N° de candidature	878992	Requet	William
97	N° de candidature	883148	Bocquillon	Lucie
98	N° de candidature	849532	Cresson	Mickaël
99	N° de candidature	862445	Chevigné	Alexandre
100	N° de candidature	849845	Thibaud	Julien
101	N° de candidature	853878	Polo	Corentin
102	N° de candidature	855331	Sierra	Louis
103	N° de candidature	883000	Thibout	Meggy
104	N° de candidature	860084	Berthois	Quentin
105	N° de candidature	851196	Cugnet	Corentin
106	N° de candidature	883162	Laurent	Alexandre
107	N° de candidature	867062	Duthoit	Amandine

108	N° de candidature	866754	Guennec	Devann
109	N° de candidature	877034	Sacco	Rémy
110	N° de candidature	857997	Dhotelle	Yoan
111	N° de candidature	865103	Rococo	Georges
112	N° de candidature	850726	Carvalho	Kévin
113	N° de candidature	875621	Rodot	Morgan
114	N° de candidature	882581	Martines	Vincent
115	N° de candidature	882720	Maingre	Valentin
116	N° de candidature	852210	Naegelen	Jean-Felix
117	N° de candidature	856799	Blondel	Annaëlle
118	N° de candidature	852624	Bitterwolf	Florine
119	N° de candidature	874581	Mira	Mathieu
120	N° de candidature	849640	Leblanc	Thibaut
121	N° de candidature	873418	Martinez	Jordan
122	N° de candidature	874158	Détré	Antoine
123	N° de candidature	850695	Darosey	Yves
124	N° de candidature	866650	Caubet	Pchemek
125	N° de candidature	882381	Delaunay	François
126	N° de candidature	850461	Ribleur	Damien
127	N° de candidature	864606	Müller	Quentin
128	N° de candidature	853018	Glorian	Rudy
129	N° de candidature	849623	Amoroso	Elise
130	N° de candidature	856093	Girodet	Adrien
131	N° de candidature	874475	Pineau	Alexis
132	N° de candidature	862296	Begon	Maxime
133	N° de candidature	879627	Fernandes	Vincent
134	N° de candidature	883150	Garland	Aymeric
135	N° de candidature	873201	Lis	Camille
136	N° de candidature	872990	Païva	Alexandre
137	N° de candidature	858966	Farrands	Guillaume
138	N° de candidature	866419	Mazquiain	Clément
139	N° de candidature	865554	Chaval	Adrien
140	N° de candidature	857791	Izard	Philippe
141	N° de candidature	879140	Pereira	Nicolas
142	N° de candidature	874913	Cresson	Loïc
143	N° de candidature	874223	Humez	Loïc
144	N° de candidature	865391	Desfontaine	Florent
145	N° de candidature	873850	Trohel	Fabien
146	N° de candidature	865767	Franco	Julien
147	N° de candidature	866992	Le-Tonquèze	Athénaïs

148	N° de candidature	882190	Pailhé	Christophe
149	N° de candidature	856083	Mugabo	Christian
150	N° de candidature	865914	Richet	Guillaume
151	N° de candidature	882024	Gouguet	Quentin
152	N° de candidature	849329	Piva	Benjamin
153	N° de candidature	851155	Mateo	Jean-Henri
154	N° de candidature	848117	Santouchi	Mael
155	N° de candidature	872283	Attanasio	Bastien
156	N° de candidature	850055	Fanard	Alexandre
157	N° de candidature	872299	Maurichon	Jules
158	N° de candidature	875073	Hameau	Dylan
159	N° de candidature	871718	Maltaverne	Corentin
160	N° de candidature	872689	Renault	Adrien
161	N° de candidature	854410	Poulet	Arnaud
162	N° de candidature	879642	Dutoya	Stephane
163	N° de candidature	873126	Coutard	Charlène
164	N° de candidature	860162	Mareau	Camille
165	N° de candidature	873371	Anquez	Cassandre
166	N° de candidature	873923	Huerta	Maxime
167	N° de candidature	869278	Le-Norcy	Mathieu
168	N° de candidature	877440	Robert	Jeremy
169	N° de candidature	865202	Ginouves	Rudy
170	N° de candidature	880666	Andrez	Ludovic
171	N° de candidature	853722	Castan	Pablo
172	N° de candidature	871578	Béague	Nicolas
173	N° de candidature	849256	Manson	Morgane
174	N° de candidature	851636	Rigord	Audrey
175	N° de candidature	853220	Broissart	Yohann
176	N° de candidature	872699	Perrard	Emeline
177	N° de candidature	852608	Devin	Hugo
178	N° de candidature	874678	Harscouët	Johann
179	N° de candidature	865673	Lambin	Lucie
180	N° de candidature	853765	Sanchez	Corentin
181	N° de candidature	881530	Kolliker	Jean-Baptiste
182	N° de candidature	874803	Beaumont	Maxime
183	N° de candidature	882887	Chatelin	Eddy
184	N° de candidature	880324	Fuselin	Camille
185	N° de candidature	873096	Lille	Julien
186	N° de candidature	866489	Depoers	Thomas
187	N° de candidature	851720	Enjalbert	Jordan

188	N° de candidature	880213	Perridy	Mathilde
189	N° de candidature	862905	Delhors	Donovan
190	N° de candidature	864095	Caro	Anthony
191	N° de candidature	849846	Dartencet	Grégoire
192	N° de candidature	870765	Bielitzki	Roman
193	N° de candidature	848619	Vergnaud	Nicolas
194	N° de candidature	863269	Delfosse	Romain
195	N° de candidature	849609	Lamier	Marjorie
196	N° de candidature	851421	Lantenois	Romain
197	N° de candidature	848312	Wolff	Jimmy
198	N° de candidature	879000	Bernard	Steeven
199	N° de candidature	880961	Bosc	Arnaud
200	N° de candidature	856671	Azevedo	Evan
201	N° de candidature	881226	Viricelle	Jordan
202	N° de candidature	858294	Boutel	Baptiste
203	N° de candidature	872973	Vincent	Cédric
204	N° de candidature	874215	Piriou	Mélissa
205	N° de candidature	854205	Dupuy	Thomas
206	N° de candidature	873176	Podjuk	Jordan
207	N° de candidature	856089	Fakatika	Glenn
208	N° de candidature	862615	Hauchard	Thibault
209	N° de candidature	853616	Esperto	Thomas
210	N° de candidature	883187	Ryon	Corentin
211	N° de candidature	857851	Di-Santi	Olivier
212	N° de candidature	879293	Ledig	Axel
213	N° de candidature	871810	Baure	Nicolas
214	N° de candidature	880023	Shigetomi	Guen
215	N° de candidature	875476	Carpentier	Guillaume
216	N° de candidature	877772	Groffier	Olivier
217	N° de candidature	858034	Bonnardel	Clovis
218	N° de candidature	853682	Devloo	Kévin
219	N° de candidature	855443	Dupre	Sebastien
220	N° de candidature	849574	Szalata	Margaux
221	N° de candidature	876115	Audoux	Baptiste
222	N° de candidature	854256	Martinet	Charly
223	N° de candidature	882092	Lefevre	Gauthier
224	N° de candidature	870041	Louvet	Valentin
225	N° de candidature	853328	Boonaert	Maxence
226	N° de candidature	882735	Manzoni	Franck
227	N° de candidature	850321	Ludaescher	Adeline

228	N° de candidature	872417	Mazeas	Romain
229	N° de candidature	877413	Lebreton	Romain
230	N° de candidature	881470	Poiraud	Jessica
231	N° de candidature	878916	Quent	Alexandre
232	N° de candidature	856917	N'guyen	Antoine
233	N° de candidature	848725	Sclave	Guillaume
234	N° de candidature	880991	Castellan	Simon
235	N° de candidature	879587	Garnier	Frederic
236	N° de candidature	877675	Virlouvet	Nicolas
237	N° de candidature	849745	Caritey	Martin
238	N° de candidature	872525	Cormerais	Willy
239	N° de candidature	883252	Franc	Adrien
240	N° de candidature	882877	Houix	Jeremy
241	N° de candidature	854222	Beurel	Thomas
242	N° de candidature	874197	Movrel	Mosiah
243	N° de candidature	850732	Rouault	Clémence
244	N° de candidature	876471	Dubar	Geoffrey
245	N° de candidature	860663	Keraudran	Cyril
246	N° de candidature	863915	Jalma	Emmanuel
247	N° de candidature	850124	Bone	Damien
248	N° de candidature	869164	Gauvrit	Julien
249	N° de candidature	859201	Baderot	Jordan
250	N° de candidature	862292	Guenault	Rémi
251	N° de candidature	858812	Dautiee	Brice
252	N° de candidature	883118	Durand	Alexandre
253	N° de candidature	853021	Paul	Antoine
254	N° de candidature	875364	Manchon	Thomas
255	N° de candidature	877449	Galluso	Grégory
256	N° de candidature	849258	Bonnefond	Mélissa
257	N° de candidature	861440	Teyssier	Loïc
258	N° de candidature	878855	Levasseur	Gwenaelle
259	N° de candidature	865464	Henriol	Matthieu
260	N° de candidature	881722	Rivenc	Marc
261	N° de candidature	856099	Besnard	Charlotte
262	N° de candidature	852852	Guillaume-Loubet	Pierre
263	N° de candidature	876792	Chaillou	Emilie
264	N° de candidature	881307	Cheval	Maxim
265	N° de candidature	882784	Bertrand	Floriane
266	N° de candidature	856333	Argenson	Laurie
267	N° de candidature	856163	Duret	Nicolas

268	N° de candidature	882933	Appere	Marion
269	N° de candidature	851056	Devaux	Aurélie
270	N° de candidature	864438	Bolteau	Agathe
271	N° de candidature	849848	Fazari	Anthony
272	N° de candidature	875668	Gens	Nolwenn
273	N° de candidature	881281	Dethiere	Loic
274	N° de candidature	870518	Toupart	Maude
275	N° de candidature	880354	Cavallo	Jeremy
276	N° de candidature	869617	Lureaud	Victor
277	N° de candidature	864179	Teixeira	Stéphane
278	N° de candidature	877873	Gribouval	Thomas
279	N° de candidature	883239	Domond	Audrey
280	N° de candidature	871200	Hureau	Maxime
281	N° de candidature	849603	Guillaume	Benoit
282	N° de candidature	859882	Sabin	Ronan
283	N° de candidature	882539	Lievre	Cédric
284	N° de candidature	877788	Cozette	Clément
285	N° de candidature	869834	Pronier	Thibaut
286	N° de candidature	873312	Saquet	Léo
287	N° de candidature	849058	Jacquet	Dorian
288	N° de candidature	873242	Ruaud	Thibaut
289	N° de candidature	881872	Bridoux	Kévin
290	N° de candidature	872206	Bonnet	Caroline
291	N° de candidature	877261	Pinot	Allan
292	N° de candidature	862295	Gaudais	Reva
293	N° de candidature	858142	Lahaye	Geoffrey
294	N° de candidature	851342	Labarrere	Steven
295	N° de candidature	876108	Péronne	Vincent
296	N° de candidature	849610	Caron	Morgane
297	N° de candidature	852269	Faroldi	Paul
298	N° de candidature	849342	Carlier	Andrew
299	N° de candidature	876770	Cloud-Bourrieres	Pierre-Philippe
300	N° de candidature	854218	Leconte	Steven
301	N° de candidature	856397	Père	Richard
302	N° de candidature	876014	Racapé	Alexandre
303	N° de candidature	851089	Baillou	Florian
304	N° de candidature	863928	Dardenne	Alexis
305	N° de candidature	879561	Ligerot	Estelle
306	N° de candidature	864142	Devinck	Joé
307	N° de candidature	851674	Charles	Dylan

308	N° de candidature	859456	Da-Costa-Pinheiro	Geoffray
309	N° de candidature	850388	Jock	Nicolas
310	N° de candidature	851684	Pomporte	Antoine
311	N° de candidature	882370	Rocheteau	Bastien
312	N° de candidature	882994	Buon	Jean-François
313	N° de candidature	882353	Pruvost	Adrien
314	N° de candidature	875265	Blaizot	Alexandre
315	N° de candidature	875545	Servant	Loïc
316	N° de candidature	880197	Désandré	David
317	N° de candidature	851282	Houllier	Jérémy
318	N° de candidature	874904	Clere	Simon
319	N° de candidature	877157	Labour	Sonny
320	N° de candidature	866620	Lesage	Alexandre
321	N° de candidature	881717	Degli-Esposti	Mickael
322	N° de candidature	882810	Fau	Emilien
323	N° de candidature	853249	Chrétien	Rudy
324	N° de candidature	856886	Maillard	Maxime
325	N° de candidature	874165	Lama	Axel
326	N° de candidature	848317	Linat	Anthony
327	N° de candidature	849069	Tyran	Louis
328	N° de candidature	856684	Desclous	Kévin
329	N° de candidature	866187	Gerriet	Geoffrey
330	N° de candidature	863466	Lemaire	Audrey
331	N° de candidature	883097	Ledru	Maxime
332	N° de candidature	859222	Gaillard	Laura
333	N° de candidature	879865	Doucement	Antoine
334	N° de candidature	864731	Beuvin	Jérémy
335	N° de candidature	856329	Ismael	Safouidine
336	N° de candidature	879008	Dhallenne	Jérémy
337	N° de candidature	860165	Chartogne	Simon
338	N° de candidature	877283	Gatheron	Iriana
339	N° de candidature	878945	Rouat	Jérémy
340	N° de candidature	865241	Ducros	Bastien
341	N° de candidature	882081	Burel	Alexandre
342	N° de candidature	858390	Rabe	Anjoanina
343	N° de candidature	851973	Bonneau	Rémy
344	N° de candidature	881565	Ntobi	Jean-Daniel
345	N° de candidature	872812	Abou-Khalil	Romain
346	N° de candidature	877399	Testa	Souphyan
347	N° de candidature	874516	Scibelli	Vincent

348	N° de candidature	877374	El-Hadj	Walid
349	N° de candidature	852118	Herve-Du-Penhoat	Charles
350	N° de candidature	882491	Denis	Benoit-Philippe
351	N° de candidature	879549	Chesnel	Romain
352	N° de candidature	876226	Rolland	Erwann
353	N° de candidature	869511	Tinorua	Eria
354	N° de candidature	875350	Benoit	Cathy
355	N° de candidature	865594	Huart	Candy
356	N° de candidature	883244	Ribat	Alexis
357	N° de candidature	878818	Bruckmann	Noémie
358	N° de candidature	853311	Parnel	Mickaël
359	N° de candidature	874685	Tomassone	Steven
360	N° de candidature	864269	Rivillon	Mathis
361	N° de candidature	877572	Holay	Jerome
362	N° de candidature	865039	Roth	Marion
363	N° de candidature	864014	Lagresle	Anthony
364	N° de candidature	860882	Bourbia	Lazare
365	N° de candidature	856342	David	Florian
366	N° de candidature	882199	Sutter	Gaëtan
367	N° de candidature	882065	Moreau	Maxime
368	N° de candidature	852046	Pombet	Benjamin
369	N° de candidature	848367	Picard	Alexis
370	N° de candidature	881325	Milloch	Nicolas
371	N° de candidature	875224	Lubert	Annabella
372	N° de candidature	883024	Villers	Thomas
373	N° de candidature	853499	Brecier	Joffrey
374	N° de candidature	860045	Courpron	Christopher
375	N° de candidature	861857	Poissonneau	Baptiste
376	N° de candidature	874008	Fabert	Richard
377	N° de candidature	856770	Bertoli	Guillem
378	N° de candidature	882114	Carane-Deale	Marine
379	N° de candidature	869194	Avarre	Maxime
380	N° de candidature	851116	Camenen	Florian
381	N° de candidature	880135	Defremont	Frédéric
382	N° de candidature	873959	Tellier	Kévin
383	N° de candidature	871321	Pecheu	Brian
384	N° de candidature	882046	Ambruoso	Nicolas
385	N° de candidature	883113	Ben-Hamed	Ali
386	N° de candidature	871621	Brecourt	Sébastien
387	N° de candidature	872166	César	Sébastien

388	N° de candidature	854372	Afendoulis	Dylan
389	N° de candidature	866188	Bourgade	Prudence
390	N° de candidature	864633	Franchisteguy	Jérémy
391	N° de candidature	848793	Julien	Sarah
392	N° de candidature	857404	Vercherand	Jérémy
393	N° de candidature	874041	Vitré	Renaud
394	N° de candidature	876606	Accambray	Alice
395	N° de candidature	871821	Castelli	Nicolas
396	N° de candidature	851522	Joly	Valentin
397	N° de candidature	863041	Delorme	Baptiste
398	N° de candidature	881636	Covato	Fabian
399	N° de candidature	873993	Herpoel	Jérémy
400	N° de candidature	853400	Robinet	Dylan
401	N° de candidature	852119	Sanchez	Anthony
402	N° de candidature	883115	Antheunus	Thomas
403	N° de candidature	873771	Nihotte	Raphael
404	N° de candidature	881516	Lamas	Alexandre
405	N° de candidature	862650	Gomez	Romain
406	N° de candidature	854726	Moroani	Daniel
407	N° de candidature	854293	Jobard	Eugénie
408	N° de candidature	862230	Arnaud	Malaury
409	N° de candidature	882435	Conca	Aurélien
410	N° de candidature	866970	Zamolski	Gauthier
411	N° de candidature	883288	Dumont	Benoit
412	N° de candidature	881443	Gonzalez	Magali
413	N° de candidature	849605	Derre	Thibault
414	N° de candidature	876778	Arnold	Alexandre
415	N° de candidature	863339	Vinclair	Antoine
416	N° de candidature	883155	Leralu	Sarah
417	N° de candidature	875712	Richard	Matthieu
418	N° de candidature	879757	Aubrun	Alicia
419	N° de candidature	856570	Dumont	Dorian
420	N° de candidature	864096	Fallet	Tanguy
421	N° de candidature	870443	Lefebvre	Nicolas
422	N° de candidature	848222	Pavlic	Mathieu
423	N° de candidature	863793	Leboulanger	David
424	N° de candidature	878309	Maruca	Rémi
425	N° de candidature	879080	Galeto	Anthony
426	N° de candidature	878245	Huard	Denis
427	N° de candidature	870902	Giudicelli	Anthony

428	N° de candidature	870936	Petit	Kévin
429	N° de candidature	882039	Tavares	Aurélien
430	N° de candidature	851887	Ciampossin	Mathieu
431	N° de candidature	867205	Georgelin	Dévin
432	N° de candidature	873008	Anda	Rémi
433	N° de candidature	883204	Camenen	Kevin
434	N° de candidature	860135	Bijou	Kimberley
435	N° de candidature	881906	Barré	Priscillia
436	N° de candidature	882196	Giraudeau	François
437	N° de candidature	862036	Binche	Antoine
438	N° de candidature	849568	Jarry	Teddy
439	N° de candidature	854890	Vereecque	Kloé
440	N° de candidature	870263	Lahouter	Alliance
441	N° de candidature	881684	Bavay	Anthony
442	N° de candidature	882798	Blanche	Cedric
443	N° de candidature	880463	Malingue	Loïc
444	N° de candidature	876988	Amen	Mathieu
445	N° de candidature	851404	Peckett	John
446	N° de candidature	870152	Joukov	Dènis
447	N° de candidature	866162	Amblat	Florence
448	N° de candidature	880169	Pellan	Hugo
449	N° de candidature	883254	Boisson	Lucas
450	N° de candidature	862081	Dos-Santos	Mathieu
451	N° de candidature	871640	Philip	Stelly
452	N° de candidature	861116	Chaudet	Dimitri
453	N° de candidature	856970	Godfroid	Nathanael
454	N° de candidature	869472	Colella	Mario
455	N° de candidature	878028	Sierra	Davy
456	N° de candidature	875414	Lewintre	Thomas
457	N° de candidature	870839	Dietemann	Mathieu
458	N° de candidature	848676	Pinaud	Antoine
459	N° de candidature	872118	Robinson	Mathias
460	N° de candidature	865975	Chami	Temo
461	N° de candidature	876298	Genart	Clement
462	N° de candidature	848752	Tourlet	Florian
463	N° de candidature	880014	Pradier	Thomas
464	N° de candidature	866862	Calamote	Aurore
465	N° de candidature	865075	Ledoux	Brian
466	N° de candidature	882032	Denizou	Cécilia
467	N° de candidature	864124	Lamarque	Audrey

468	N° de candidature	873867	Many	Wilfrid
469	N° de candidature	882545	Jobin	Florian
470	N° de candidature	878937	Thivillier	Damien
471	N° de candidature	881901	Paillard	Nathalie
472	N° de candidature	873515	Lamour	Pierrick
473	N° de candidature	863986	Godard	Junior
474	N° de candidature	875451	Mazuyer	Kévin
475	N° de candidature	871649	Canino	Jordan
476	N° de candidature	861040	Couquet	Julien
477	N° de candidature	882672	Carnet	Bastien
478	N° de candidature	862158	Lecomte	Mégane
479	N° de candidature	881599	Lefevre	Valentin
480	N° de candidature	876752	Bernard-Brunet	Emeric
481	N° de candidature	880780	Meynier	Damien
482	N° de candidature	878045	White	Ariki
483	N° de candidature	870415	Pujos	Romain
484	N° de candidature	849905	Surriray	Jordan
485	N° de candidature	855341	Jarte	Kasim
486	N° de candidature	851894	Raud	Morgane
487	N° de candidature	850704	Rouyer	Olivier
488	N° de candidature	883186	Der-Tomassian	Marvyn
489	N° de candidature	853056	Gabaldon	Yoan
490	N° de candidature	881632	Louet	Dylan
491	N° de candidature	866957	Trache	Nicolas
492	N° de candidature	882630	Poupé	Dorothée
493	N° de candidature	860506	Millart	Ronan
494	N° de candidature	851340	Depraetere	Alexis
495	N° de candidature	858537	Nitz	Yann
496	N° de candidature	870945	Millet	Lise
497	N° de candidature	864803	Waskiw	Angélique
498	N° de candidature	869080	Daval	Louise
499	N° de candidature	860030	Demarque	Dorothée
500	N° de candidature	877213	Bellache	Sofian
501	N° de candidature	882427	Payen	Quentin
502	N° de candidature	852016	Fechino	Vincent
503	N° de candidature	855511	Deschoolmeester	Quentin
504	N° de candidature	873459	Adrien	Marc-Érik
505	N° de candidature	874559	Moindrot	Margaux
506	N° de candidature	849858	Pradel	Elisa
507	N° de candidature	864544	Bolgiani	Elie

508	N° de candidature	866268	Kervella	Clement
509	N° de candidature	859086	Giraud	Marine
510	N° de candidature	848251	Bouillot	Julien
511	N° de candidature	873977	Devise	Dylan
512	N° de candidature	882295	Gence	Kevin
513	N° de candidature	879072	Naze	Alexandre
514	N° de candidature	856955	Grondin	David
515	N° de candidature	860153	Carles	Laurine
516	N° de candidature	865184	Ohlmann	Pierre
517	N° de candidature	881944	Pruvost	Charlotte
518	N° de candidature	854639	Masson	Alexis
519	N° de candidature	877481	Wandhammer	Quentin
520	N° de candidature	857102	Mazuy	Benjamin
521	N° de candidature	866595	Alimi	Mehdi
522	N° de candidature	853777	Andrac	Ulysse
523	N° de candidature	849539	Martin	Alexis
524	N° de candidature	866974	Garnier	Sébastien
525	N° de candidature	864693	Métayer	Arnaud
526	N° de candidature	879466	Garnier	Ludovic
527	N° de candidature	880046	Filatre	Raphael
528	N° de candidature	881613	Frigout	Alexandre
529	N° de candidature	859557	Maréchal	Valentin
530	N° de candidature	882129	Aubry	Bastien
531	N° de candidature	878725	Dutto	Cedric
532	N° de candidature	870253	Foure	Florian
533	N° de candidature	849535	Lantheaume	Rémi
534	N° de candidature	880790	Solana	Ivan
535	N° de candidature	848210	Rey	Nicolas
536	N° de candidature	878924	Mesnil	Guillaume
537	N° de candidature	881294	Gabant	Robin
538	N° de candidature	880871	Carol	Benjamin
539	N° de candidature	882133	Buck	Laura
540	N° de candidature	865713	Meni	Aurelien
541	N° de candidature	854522	Bellet	Clément
542	N° de candidature	871376	Decoen	Kevin
543	N° de candidature	881851	Baudoin	Jean-Guillaume
544	N° de candidature	864946	Desaute	Mylène
545	N° de candidature	862655	Bouly	Philippe
546	N° de candidature	864677	Dufroux	Joakim
547	N° de candidature	882560	Grégoire	Sylvain

548	N° de candidature	850622	Giraud	Thomas
549	N° de candidature	856932	Beuriot	Hugo
550	N° de candidature	856732	Barnier	Marion
551	N° de candidature	872363	Maléfant	Grégory
552	N° de candidature	861505	Perrot	Gaëtan
553	N° de candidature	882602	Vansteenkiste	Bryan
554	N° de candidature	857887	Le-Guen	Joshua
555	N° de candidature	864306	Magrecki	Lucas
556	N° de candidature	871045	Marie	Bastien
557	N° de candidature	875527	Pradel	Julien
558	N° de candidature	862049	Garé	Maxence
559	N° de candidature	878098	Cardinali	Hugo
560	N° de candidature	876583	Jeumetz	Julien
561	N° de candidature	883235	Blanchard	Fabien
562	N° de candidature	869252	Conas	Gabriel
563	N° de candidature	851904	Chevallier	Marine
564	N° de candidature	871897	Gagne	Alexis
565	N° de candidature	859068	Hussein	Mehdy
566	N° de candidature	853521	Le-Rouzic	Maxime
567	N° de candidature	879055	Pronier	Anais
568	N° de candidature	875203	Ganbaatar	Munkhdonid
569	N° de candidature	859818	Doublet	Marine
570	N° de candidature	877582	Do-Carmo-Ferreira	Jason
571	N° de candidature	875719	Gourmelon	Florian
572	N° de candidature	881752	Dagron	Yohan
573	N° de candidature	871658	Dehédin	Anthinéa
574	N° de candidature	866933	Lequeux	Damien
575	N° de candidature	852117	Antoniadis	Nicolas
576	N° de candidature	871074	Barral	Charlotte
577	N° de candidature	880078	Giorgi	Alexandre
578	N° de candidature	857964	Martinon	Alexandre
579	N° de candidature	851708	Soisnard	Aurelie
580	N° de candidature	855970	Collet	David
581	N° de candidature	883035	Mortreux	Kévin
582	N° de candidature	849530	Ky	Sebastien
583	N° de candidature	873691	Gautier	Julien
584	N° de candidature	879602	Ribes	Davy
585	N° de candidature	871848	Gouédard	Kévin
586	N° de candidature	881994	Gumiel	Florian
587	N° de candidature	849840	Urarii	Rautea

588	N° de candidature	870285	Obiang-Mba	Dimitri
589	N° de candidature	866764	Jassin	Kévin
590	N° de candidature	874842	Dubief	Vincent
591	N° de candidature	871915	Ali	Isimaila
592	N° de candidature	881548	Bresteau	Marion
593	N° de candidature	860026	Bezine	Christelle
594	N° de candidature	883099	Minjou	Coline
595	N° de candidature	870748	Dachicourt-Maurin	Héléna
596	N° de candidature	856810	Baeriswyl	Quentin
597	N° de candidature	858008	Lebre-Pinto	Florian
598	N° de candidature	866051	Thebault	Loïc
599	N° de candidature	875231	Goupillot	Quentin
600	N° de candidature	862329	Claperon	Thibault
601	N° de candidature	880855	Maache	Rayan
602	N° de candidature	870599	Pancé	Valentin
603	N° de candidature	849702	Geslin	Bruno
604	N° de candidature	858844	Berthenet	Baptiste
605	N° de candidature	850658	Prelot	Cyril
606	N° de candidature	882263	Bru	Audrey
607	N° de candidature	854194	Maldonado-Quevedo	Ludovic
608	N° de candidature	872452	Badier	Julie
609	N° de candidature	882542	Chevalier	Corentin
610	N° de candidature	865674	Archer	Fleurian
611	N° de candidature	849281	Joseph	Julie
612	N° de candidature	883109	Leaustic	Méven
613	N° de candidature	857717	Buan	Maxime
614	N° de candidature	852828	Dubreucq	Christian
615	N° de candidature	866192	Soatto	Kevin
616	N° de candidature	854765	Habert	Lionel
617	N° de candidature	876638	Pin	Julien
618	N° de candidature	853606	Caplet	Antoine
619	N° de candidature	851881	Marquez	Tom
620	N° de candidature	878794	Norrant	Victor
621	N° de candidature	883111	Attou	Clarisse
622	N° de candidature	850126	Eugène	Manon
623	N° de candidature	860767	Geninatti	Mathieu
624	N° de candidature	882572	Bonnet	Leslie
625	N° de candidature	870728	Tasserit	Caroline
626	N° de candidature	881261	Gonzalez	Charlyne
627	N° de candidature	855423	Lemée	Romain

628	N° de candidature	850246	Botte	Nicolas
629	N° de candidature	881846	Bardot	Thibaut
630	N° de candidature	869458	Bardez	Adrien
631	N° de candidature	853632	Crivisier	Joël
632	N° de candidature	882220	Kuschnick	Thomas
633	N° de candidature	861997	Renard	Clement
634	N° de candidature	872916	Darche	Maxime
635	N° de candidature	850150	Bourmaud	Emile
636	N° de candidature	857790	Meunier-Bessonnet	Eva
637	N° de candidature	850628	Deslys	Vincent
638	N° de candidature	883192	Grammont	Julien
639	N° de candidature	882193	Derouault	Kevin
640	N° de candidature	848610	Dunoyer	Florian
641	N° de candidature	881590	Rogel	Yann
642	N° de candidature	861129	Matthis	Manon
643	N° de candidature	851572	Balengola	Tina
644	N° de candidature	866675	Moreau	Maxime
645	N° de candidature	861290	Quentin	Guillaume
646	N° de candidature	856677	Ferry	Maxime
647	N° de candidature	884122	Gavroy	Alexis
648	N° de candidature	878864	Hingant	Camille
649	N° de candidature	858640	Girardin	Emilie
650	N° de candidature	882766	Brunet	Elie
651	N° de candidature	870535	Saintuma	Pierre-Paul
652	N° de candidature	882483	Franco	Morgane
653	N° de candidature	865282	Saglibene	Alexandre
654	N° de candidature	883211	Deforges	Mégane
655	N° de candidature	853699	Meyer	Ophélie
656	N° de candidature	871482	Porqueddu	Floriane
657	N° de candidature	851696	Deschamps	Morgan
658	N° de candidature	882636	Deloche	Valentin
659	N° de candidature	873321	Blanc	Olivier
660	N° de candidature	882472	Rodrigues	Nicolas
661	N° de candidature	851543	Belkhiri	Amir
662	N° de candidature	882332	Thierry	Gwendal
663	N° de candidature	850749	Gouast	Jean-Philippe
664	N° de candidature	876883	Monfray	Anthony
665	N° de candidature	865738	Durand	Jean-Louis
666	N° de candidature	880831	Dury	Jérome
667	N° de candidature	874080	Baudelle	Vincent

668	N° de candidature	882442	Payet	Stéphane
669	N° de candidature	874422	Padieu	Fabian
670	N° de candidature	875967	Smekens	Kimberly
671	N° de candidature	851679	Sire	Benjamin
672	N° de candidature	858435	Ullmann	Céline
673	N° de candidature	871247	Bouriane	Martin
674	N° de candidature	848577	Silvagnoli	Vincent
675	N° de candidature	877541	Repellin-Villard	Julien
676	N° de candidature	852612	Abike	Mikayel
677	N° de candidature	850424	Etcheverry	Alexandre
678	N° de candidature	881114	Varathan	Pushparaj
679	N° de candidature	877115	Bubendorf	Laura
680	N° de candidature	860672	Evans	Thomas
681	N° de candidature	851246	Jeanrat	Nicolas
682	N° de candidature	853209	Huis	Mickael
683	N° de candidature	850508	Massaudet	Anthony
684	N° de candidature	855993	Keller	Paul
685	N° de candidature	864055	Bizien	Melanie
686	N° de candidature	850228	Bouziane	Jérémy
687	N° de candidature	879148	Belanyi	Brieuc
688	N° de candidature	876813	Hasani	Arber
689	N° de candidature	857610	Bricout	Florian
690	N° de candidature	857629	Baco-Moussa	Abdel-Hamid
691	N° de candidature	881623	Broutin	Orlane
692	N° de candidature	880900	Audras	Anthony
693	N° de candidature	851895	Gerboulet	Amélie
694	N° de candidature	874415	Harry	Mélanie
695	N° de candidature	864952	Potain	Axel
696	N° de candidature	883270	Pruvost	Vincent
697	N° de candidature	855517	Linglet	Brice
698	N° de candidature	862583	Crombez	Maxime
699	N° de candidature	876534	Cattan	Mélissa
700	N° de candidature	851637	Heitzmann	Julien
701	N° de candidature	874033	Minetton	Marc
702	N° de candidature	870163	Rocha	Cédric
703	N° de candidature	865288	Dumora	Mary-Whitney
704	N° de candidature	866825	Gregoire	Clément
705	N° de candidature	884156	Salmon	Clément
706	N° de candidature	866311	Armand	Floran
707	N° de candidature	882620	Morainnes	Nicolas

708	N° de candidature	881082	Largilliere	Manon
709	N° de candidature	871396	Micquiaux	Adrien
710	N° de candidature	871191	Ribeyrol	Abel
711	N° de candidature	848781	Pilâtre	Pierre
712	N° de candidature	853225	Fajardo	Joan
713	N° de candidature	853361	Mas	Arnaud
714	N° de candidature	873080	Selva	Aurelien
715	N° de candidature	880420	Morlec	Maxime
716	N° de candidature	878144	Brichese	Franco
717	N° de candidature	881374	Cabos	Jonathan
718	N° de candidature	854931	Toth	Jean-Baptiste
719	N° de candidature	875928	Courchel	Jérémy
720	N° de candidature	879527	Leonard	Manon
721	N° de candidature	874851	Chervaux	Loïc
722	N° de candidature	856615	Odoux	Jeremy
723	N° de candidature	877187	Ribet	Emilien
724	N° de candidature	864926	Porchaire	Yohan
725	N° de candidature	874206	Baradel	Johan
726	N° de candidature	871781	Payet	David
727	N° de candidature	853336	Tatangelo	Maxime
728	N° de candidature	851438	Riboli	Sonia
729	N° de candidature	876062	Fontaine	Ruddy
730	N° de candidature	870131	Cherrier	Nicolas
731	N° de candidature	878660	Hanafi	Laidine
732	N° de candidature	882578	Legallais	Ludvig
733	N° de candidature	882905	Alioua	Sarah
734	N° de candidature	882289	Benoit	Maxime
735	N° de candidature	866250	Dubarry	Brice
736	N° de candidature	860984	Bec	Tiffany
737	N° de candidature	870341	Lefebvre	Manon
738	N° de candidature	878627	Rageot	Camille
739	N° de candidature	881689	Jeremie	Valentin
740	N° de candidature	855700	Fourquet	Camille
741	N° de candidature	850659	Cadiot	Gwenaëlle
742	N° de candidature	880162	Fouquet	Aymeric
743	N° de candidature	855614	Bender	Julien
744	N° de candidature	863983	Foudrain	Marie
745	N° de candidature	882918	Wentzel	Jérôme
746	N° de candidature	875057	Bila	Anthony
747	N° de candidature	870364	Jeansanetas	Loic

748	N° de candidature	849538	Vaillant	Flore
749	N° de candidature	866183	Coinon	Florent
750	N° de candidature	869731	Lagarrigue	Kévin
751	N° de candidature	853402	Cottez	Clemence
752	N° de candidature	873739	Guedin	Anne-Sophie
753	N° de candidature	852002	Nuzillat	Dimitri
754	N° de candidature	881964	Bouteillier	Armand
755	N° de candidature	870424	Talud	Jonathan
756	N° de candidature	883041	Viegas-Goncalves	Thierry
757	N° de candidature	878573	Andre	Maxime
758	N° de candidature	880031	Hamelin	Florian
759	N° de candidature	872755	Carré	Ivan
760	N° de candidature	852003	Couratin	Stéphane
761	N° de candidature	883946	Tanguy	Valentin
762	N° de candidature	879401	Zellal	Nassima
763	N° de candidature	882978	Venier-Van-Maarem	Richard
764	N° de candidature	880435	Blémand	Maxime
765	N° de candidature	880865	Susini	Romain
766	N° de candidature	865300	Boisadan	Raphaël
767	N° de candidature	866810	Duchatel-Wallerand	Luka
768	N° de candidature	848930	Geneviève-Dit-Damien	Joris
769	N° de candidature	882448	Flasque	Emeric
770	N° de candidature	880775	Bourdeaux	Kate-Line
771	N° de candidature	852888	Pita	Tereata
772	N° de candidature	870006	Cellier	Kévin
773	N° de candidature	877088	Mignot	Mylene
774	N° de candidature	878809	Lutellier	Sophie
775	N° de candidature	865510	Duwicquet	Océane
776	N° de candidature	852830	El-Manrouf	Toimidine
777	N° de candidature	849330	Léger	Benjamin
778	N° de candidature	860243	Le-Lay	Jordan
779	N° de candidature	882166	Barrere	Romain
780	N° de candidature	850354	Desmaris	Estelle
781	N° de candidature	862013	Trabat	Tony
782	N° de candidature	879505	Castilla	Nicolas
783	N° de candidature	862616	Leblanc	Antoine
784	N° de candidature	872882	Biggi	Romain
785	N° de candidature	859113	Sejalon	Tristan
786	N° de candidature	866552	Madi	Abdoul-Karim
787	N° de candidature	878195	Morghad	Halima

788	N° de candidature	849519	Bernard	Florian
789	N° de candidature	880967	Kherzi	Alexandre
790	N° de candidature	858872	Le-Cardiec	Dylane
791	N° de candidature	875511	Leroy	Andriniaina
792	N° de candidature	875602	Schuller	Ophelie
793	N° de candidature	869963	Carlier	Hugo
794	N° de candidature	882433	Auvinet	Margaux
795	N° de candidature	877359	Houdebine-Barrès	Arthur
796	N° de candidature	862386	Gire	Louis
797	N° de candidature	881184	Massé	Corentin
798	N° de candidature	878970	Debremme	Mickael
799	N° de candidature	852137	Bosquain	Adelaide
800	N° de candidature	871093	Warniez	Julien

Les candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

1	N° de candidature	849839	Martié	Cyril
2	N° de candidature	883116	Banchet	Clément
3	N° de candidature	882608	Daget	Stephanie
4	N° de candidature	878885	Bordeau	Maxime
5	N° de candidature	881742	Delos	Lyselotte
6	N° de candidature	858734	Calmels	Théo
7	N° de candidature	876696	Woestelandt	Paul
8	N° de candidature	871561	Doucet	Chloé
9	N° de candidature	882514	Arbonneau	Damien
10	N° de candidature	875593	Boulineau	Jérémy
11	N° de candidature	852818	Deleau	Douglas
12	N° de candidature	882945	Leproux	Junien
13	N° de candidature	849486	Favre	Yohann
14	N° de candidature	866997	Montès-De-Oliveira	Dylan
15	N° de candidature	857972	Bourgeois	Loic
16	N° de candidature	866563	Dupont	Julien
17	N° de candidature	864821	Demelun	Mickaël
18	N° de candidature	871595	Buisson	Jessy

19	N° de candidature	876386	Soubils	Eric
20	N° de candidature	850795	Montet	Anaïs
21	N° de candidature	878153	Chevallier	Steve
22	N° de candidature	865351	Musard	Paul
23	N° de candidature	882043	Thirion	Antoine
24	N° de candidature	871342	Fentazi	Xavier
25	N° de candidature	871889	Galmot	Bertrand
26	N° de candidature	884120	Bessaiah	Nasrallah
27	N° de candidature	871263	Loock	Florian
28	N° de candidature	851387	Dutertre	Valentin
29	N° de candidature	855671	Dumont	Tracy
30	N° de candidature	861445	Joigneaux	Jonas
31	N° de candidature	881976	Moreau	Anthony
32	N° de candidature	863151	Vannereux	Sébastien
33	N° de candidature	850908	Monnier-Lescalier	Maxime
34	N° de candidature	860377	Palier	Julien
35	N° de candidature	873409	Sarcelle	Kévin
36	N° de candidature	849497	Van-Hulle	Steven
37	N° de candidature	872388	Bartholome	Pierre-Yves
38	N° de candidature	875776	Charuel	Gwendolyne
39	N° de candidature	883248	Canus	Damien
40	N° de candidature	880254	Clauet	Jérôme
41	N° de candidature	876721	Cheron	Margaux
42	N° de candidature	862355	Besseau	Aurelien
43	N° de candidature	848237	Raccosta	Théo
44	N° de candidature	877434	Ricard	Thomas
45	N° de candidature	858974	Puech	Thomas

46	N° de candidature	881386	Varinot	Romain
47	N° de candidature	854712	Andre	Guillaume
48	N° de candidature	882781	Berg	Vincent
49	N° de candidature	862161	Dos-Santos-Martins-Rodrigues	Jordan
50	N° de candidature	870384	Rohel	Mathilde
51	N° de candidature	860188	David	Jérémie
52	N° de candidature	874929	Arnaud	Jimmy
53	N° de candidature	863736	Germain	Nicolas
54	N° de candidature	882430	Payen	Robin
55	N° de candidature	876963	Garcez	Guillaume
56	N° de candidature	851886	Maillot	Maxime
57	N° de candidature	871305	André	Ewen
58	N° de candidature	880691	Dardour	Mohammed
59	N° de candidature	880390	Gerbail	Guillaume
60	N° de candidature	882899	Bruyère	Rémy
61	N° de candidature	850700	Guimaraes	Alban
62	N° de candidature	880111	Moulet	Sébastien
63	N° de candidature	866548	Herbick	David
64	N° de candidature	878778	Mohamed	Farouk
65	N° de candidature	873209	Duchaussoir	Laurine
66	N° de candidature	879808	Geins	Morgane
67	N° de candidature	854882	Pinchenore	Jordan
68	N° de candidature	880849	Gantier	Jimmy
69	N° de candidature	856934	Joliet	Terence
70	N° de candidature	863776	Laranjo	Jonathan
71	N° de candidature	875167	Charmelot	Aline
72	N° de candidature	869333	Bachelier	Kevin

73	N° de candidature	854579	Dendène	Dalila
74	N° de candidature	851381	Bonnesoeur	Loïc
75	N° de candidature	877650	Berger	Anthony
76	N° de candidature	852656	Ressaire	Audrey
77	N° de candidature	876304	Nicou	Kévin
78	N° de candidature	878091	Roscoet	Hélène
79	N° de candidature	882593	Clain	Thierry
80	N° de candidature	882445	Couthon	Julien

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire à compter du 4 octobre 2017.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des candidats définitivement admis à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer à l'issue du concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes (6-1) (session 2017)

NOR : *TREK1721340A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires en date du 24 juillet 2017, les listes principales et complémentaires de classement des candidats définitivement admis par ordre de mérite à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer au titre du concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes (article 6-1) pour la session 2017 sont publiées ainsi qu'il suit :

Liste principale d'admission :

IDENTIFICATION	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	RANG
623	M.	POUDEVIGNE	David	1
621	Mme	PAFFONI	Elsa	2
614	M.	BRISEUL	Elphège	3

Liste complémentaire d'admission :

IDENTIFICATION	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	RANG
617	M.	JACQUEMIN	Amaury	1
611	M.	BEYRIA	Fabien	2
616	M.	HAREUX	Fabien	3

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des candidats définitivement admis à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer à l'issue du concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (4-1) - session 2017

NOR : *TREK1721341A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires en date du 24 juillet 2017, les listes principale et complémentaire de classement des candidats définitivement admis par ordre de mérite à l'Ecole de la sécurité et de l'administration de la mer au titre du concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) pour la session 2017 est publiée ainsi qu'il suit :

Liste principale d'admission :

IDENTIFICATION	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	RANG
450	Monsieur	GOISLARD DE MONSABERT	Charles	1
443	Madame	GAILLARD	Alice	2
429	Monsieur	DE MARIA	Sébastien	3
412	Madame	BOULAY	Justine	4
496	Madame	PITON	Sophie	5
452	Monsieur	GONALONS	Robin	6
484	Madame	MEZIANI	Sofia	7
514	Madame	VALIN	Marie	8

Liste complémentaire d'admission :

IDENTIFICATION	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	RANG
506	Madame	SALOU	Katell	1
455	Monsieur	HOARAU	Nicolas	2
470	Monsieur	LE GALLOU	Marceau	3
489	Madame	NEGRIN	Pauline	4
494	Madame	PELLUET	Joanna	5
420	Monsieur	CADIET	Malo	6
428	Monsieur	CZEKANSKI	Cyril	7

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 17 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1720860A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 17 juillet 2017 :

Mme HANRIGOU (Evelyne, Claire, Anne) et M. PISTRE (Laurent, Franck), ayant pour nom d'usage PISTRE CERDAN, sont nommés notaires associés, membres de la société civile professionnelle Philippe DESOUTTER et Pierre FONGARNAND, notaires associés, titulaire d'un office de notaire à la résidence de Périgueux (Dordogne).

Le retrait de M. DESOUTTER (Philippe, Marie, Joseph), notaire associé, membre de la société civile professionnelle Philippe DESOUTTER et Pierre FONGARNAND, notaires associés, est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Philippe DESOUTTER et Pierre FONGARNAND, notaires associés est ainsi modifiée : « Pierre FONGARNAND, Evelyne HANRIGOU et Laurent PISTRE CERDAN notaires associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 21 juillet 2017 portant réintégration et affectation (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel)

NOR : *JUSE1721554A*

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 21 juillet 2017, M. Sapin (Michel), premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en disponibilité, est réintégré dans son corps d'origine à compter du 18 août 2017.

L'intéressé est affecté au Conseil d'Etat en qualité de chargé de mission.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721802A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Il est mis fin aux fonctions de M. SIMON (Florian), en qualité de notaire salarié au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle Julien BERTHOMIEUX, Laurent BERTHOMIEUX, Olivier BRETAGNOL et Christelle MASSON, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à la résidence d'Aurillac (Cantal).

M. SIMON (Florian) est nommé notaire à la résidence d'Aurillac (Cantal), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721803A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017, Mme MIRAS (Julie), épouse MARGIOVANNI, est nommée en qualité de notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle TARDY - MENTRÉ, notaires associés (société civile professionnelle titulaire d'un office notarial) à la résidence de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721804A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017, Mme DI GUARDO (Anne), épouse ETIEVANT, est nommée notaire à la résidence de Bourg-en-Bresse (Ain), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à la transformation d'une société civile professionnelle en société d'exercice libéral par actions simplifiée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721805A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017, la transformation de la société civile professionnelle Lionel JOUVENCEAU, greffier de tribunal de commerce associé, titulaire de l'office de greffier du tribunal de commerce de Dijon (Côte-d'Or), en société d'exercice libéral par actions simplifiée « GTC DIJON » est agréée.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721806A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Le retrait de M. MICHON (Gérard, Raymond, Adrien), huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle Gérard MICHON, Anatole LEROY-BEAULIEU et Fabienne ALLAIRE, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Gérard MICHON, Anatole LEROY-BEAULIEU et Fabienne ALLAIRE, Huissiers de Justice Associés est modifiée comme suit : « Anatole LEROY-BEAULIEU, Fabienne ALLAIRE, Huissiers de Justice associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721810A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Le retrait de M. CHAPUIS (Eric, Georges), huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle Eric CHAPUIS, David BUZY et José BRAUN, Huissiers de Justice Associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Paris, est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Eric CHAPUIS, David BUZY et José BRAUN, Huissiers de Justice Associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'Huissier de Justice est modifiée comme suit : « CBH75.PARIS ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721811A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Il est mis fin aux fonctions de Mme COLTEY (Nora), épouse MOREIRA, en qualité de notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle SCP Patrick LEVEL, Michel BEAUVALLET, Jean-Jacques LEMOINE, Frédéric LEVEL et Sébastien RODDE, Notaires associés à la résidence d'Evry (Essonne).

Mme COLTEY (Nora), épouse MOREIRA, est nommée notaire associée, membre de la société civile professionnelle SCP Patrick LEVEL, Michel BEAUVALLET, Jean-Jacques LEMOINE, Frédéric LEVEL et Sébastien RODDE, Notaires associés.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle SCP Patrick LEVEL, Michel BEAUVALLET, Jean-Jacques LEMOINE, Frédéric LEVEL et Sébastien RODDE, Notaires associés est ainsi modifiée : « Patrick LEVEL, Michel BEAUVALLET, Jean-Jacques LEMOINE, Frédéric LEVEL, Sébastien RODDE et Nora COLTEY ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721812A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017, Mme DAVID (Julie, Marie, Eglantine), épouse CABROL, est nommée en qualité de notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle Martin CAMPS et Noël CHARRAS, Notaires Associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de Toulouse (Haute-Garonne).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 constatant la reprise de fonctions d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721814A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017, Mme de BAILLIENCOURT dit COURCOL (Laetitia, Marie), épouse HENRY, anciennement notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle Christophe WARGNY, Vincent RETEL, Cyrille LELONG, Solenne de VILLARTAY, Antoine FAVERIE et Colbert MERCIER, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de Colombes (Hauts-de-Seine), a repris ses fonctions en qualité de notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle Guy KERMIN, Antoine POURQUIÉ, Marc FRIEDRICH, Fabrice FRANCOIS et Eric GACHOD, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721815A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

M. FISSOLO (Franck, Antoine, Louis), est nommé huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle Patrick FLORIMOND, Philippe PIGRÉE et Luc ANCEL, huissiers de justice associés, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Cayenne (Guyane).

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Patrick FLORIMOND, Philippe PIGRÉE et Luc ANCEL, huissiers de justice associés est modifiée comme suit : « SCP FLORIMOND Patrick-PIGREE Philippe-ANCEL Luc-FISSOLO Franck, Huissiers de Justice associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721816A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Il est mis fin aux fonctions de Mme RENAULT (Gwenaelle, Sandrine) en qualité d'huissière de justice salariée au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société civile professionnelle Daniel COCHIN et Pascal NUNES, huissiers de justice associés à la résidence de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Mme RENAULT (Gwenaelle, Sandrine) est nommée huissière de justice associée, membre de la société civile professionnelle Daniel COCHIN et Pascal NUNES, huissiers de justice associés.

Par suite du décès de M. COCHIN (Daniel, André) et de la nomination de Mme RENAULT (Gwenaelle, Sandrine), la dénomination sociale de la société civile professionnelle Daniel COCHIN et Pascal NUNES, huissiers de justice associés est modifiée comme suit : « Pascal NUNES, Gwenaëlle RENAULT, Huissiers de Justice Associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721817A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

M. BOUSQUET (Vincent, François) est nommé notaire associé, membre de la société civile professionnelle SCP Daniel BOUSQUET & Valérie BOUSQUET-DULOUART, titulaire d'un office de notaire à la résidence d'Albias Tarn-et-Garonne).

Le retrait de M. BOUSQUET (Daniel, Joseph), notaire associé, membre de la société civile professionnelle SCP Daniel BOUSQUET & Valérie BOUSQUET-DULOUART, est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle SCP Daniel BOUSQUET & Valérie BOUSQUET-DULOUART est ainsi modifiée : « SCP Valérie BOUSQUET-DULOUART & Vincent BOUSQUET ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 26 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1721916A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 juillet 2017 :

Le retrait de Mme STUTEL (Dorothée), épouse GUELTON, huissière de justice associée, membre de la société civile professionnelle Francis JAME - Dorothée STUTEL - Valérie BRUNET - Emilie BETHENCOURT Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice titulaire d'un office d'Huissier de Justice, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Rue (Somme), est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Francis JAME - Dorothée STUTEL - Valérie BRUNET - Emilie BETHENCOURT Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice titulaire d'un office d'Huissier de Justice est modifiée comme suit : « Francis JAME - Valérie BRUNET - Emilie BETHENCOURT Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice titulaire d'un office d'Huissier de Justice ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722409A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

Le retrait de M. MOUNIER (François, Marie, Jean), notaire associé, membre de la société civile professionnelle François MOUNIER, Sylvain LAFONT et Julien THONE notaires associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial, titulaire d'un office de notaire à la résidence du Luc (Var), est accepté.

La dénomination sociale de la société civile professionnelle François MOUNIER, Sylvain LAFONT et Julien THONE notaires associés, Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial est ainsi modifiée : « Sylvain LAFONT et Julien THONE, notaires associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société par actions simplifiée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722410A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

La démission de M. BRIEST (Francis, Emile), commissaire-priseur judiciaire à la résidence de Paris, est acceptée.

La société par actions simplifiée « MATTHIEU FOURNIER », constituée pour l'exercice de la profession de commissaire-priseur judiciaire, est nommée commissaire-priseuse judiciaire à la résidence de Paris, en remplacement de M. BRIEST (Francis, Emile).

M. FOURNIER (Matthieu, Pierre) est nommé commissaire-priseur judiciaire associé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire salariée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722411A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, Mme BERNARDINI (Virginia, Marie, Dominique) est nommée en qualité de notaire salariée au sein de l'office de notaire dont est titulaire Mme PELLIER-CUIT (Christine), épouse COUDURIER, à la résidence de La Cadière-d'Azur (Var).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un huissier de justice (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722412A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, M. MAMALET (Alexis, Alain, Georges, Auguste, Christophe, Edouard) est nommé huissier de justice à la résidence de Couhé-Vérac (Vienne), en remplacement de Mme DA SILVA (Sandrine, Line), épouse ROMMEL, démissionnaire.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722413A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

La démission de M. DUBOS (Patrick), huissier de justice à la résidence de Sarlat-la-Canéda (Dordogne), est acceptée.

La société d'exercice libéral à responsabilité limitée SELARL ROMMEL, constituée pour l'exercice de la profession d'huissier de justice, est nommée huissière de justice à la résidence de Sarlat-la-Canéda (Dordogne), en remplacement de M. DUBOS (Patrick).

Mme DA SILVA (Sandrine), épouse ROMMEL, est nommée huissière de justice associée.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722440A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

La société civile professionnelle « Matthieu GODART, Séverine DEMIERRE-BERNARD, Emmanuel VERNIER et Rachel DUPUIS-BERNARD, notaires associés », titulaire d'un office de notaire à la résidence de Gray (Haute-Saône), est nommée notaire à la résidence de Pouilley-les-Vignes (Doubs), office créé.

Il est mis fin aux fonctions de Mme DEMIERRE (Séverine, Éliane, Josette, Marie) ayant pour nom d'usage DEMIERRE-BERNARD, en qualité de notaire associée au sein de l'office de notaire dont est titulaire la société civile professionnelle « Matthieu GODART, Séverine DEMIERRE-BERNARD, Emmanuel VERNIER et Rachel DUPUIS-BERNARD, notaires associés », titulaire d'un office de notaire à la résidence de Gray (Haute-Saône).

Mme DEMIERRE (Séverine, Éliane, Josette, Marie) ayant pour nom d'usage DEMIERRE-BERNARD, est nommée notaire associée, membre de la civile professionnelle « Matthieu GODART, Séverine DEMIERRE-BERNARD, Emmanuel VERNIER et Rachel DUPUIS-BERNARD, notaires associés », pour exercer dans l'office dont cette dernière est titulaire à la résidence de Pouilley-les-Vignes (Doubs).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société d'exercice libéral par action simplifiée (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722441A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

La société d'exercice libéral par action simplifiée « SELAS C.B.C notaires associés », constituée pour l'exercice de la profession de notaire, est nommée notaire à la résidence de Valdahon (Doubs), office créé.

Mme COURGEY (Emilie, Isabelle, Andrée) et M. BAILLY (Jérémie, Marcelin, Robert) sont nommés notaires associés.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722442A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, M. LAFAY (Jonathan, Georges, René), est nommé notaire à la résidence de Besançon (Doubs), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722444A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, Mme GABRY (Dorothée, Monique) épouse LAVAUX, est nommée notaire à la résidence de Grandfontaine (Doubs), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'un notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722445A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, M. PREISSIG (Arnaud, Eugène, Pierre), est nommé notaire à la résidence de Besançon (Doubs), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 portant nomination d'une notaire (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722446A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017, Mme ZOLLER (Caroline) ayant pour nom d'usage ZOLLER-CAMPAN, est nommée notaire à la résidence de Besançon (Doubs), office créé.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2017 relatif à une société civile professionnelle (officiers publics ou ministériels)

NOR : *JUSC1722462A*

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 juillet 2017 :

Mme ALLARD (Florence, Marie, Patricia), épouse CALAIS, est nommée notaire associée, membre de la société civile professionnelle Eric ALLARD, Patrice ALLARD et Thierry ALLARD, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, titulaire d'un office de notaire à la résidence de Douai (Nord).

La dénomination sociale de la société civile professionnelle Eric ALLARD, Patrice ALLARD et Thierry ALLARD, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial est ainsi modifiée : « SCP ALLARD et Associés ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 3 août 2017
portant maintien en détachement (Conseil d'Etat)

NOR : *JUSE1721543A*

Par arrêté du Premier ministre en date du 3 août 2017, M. Stéphane Fratacci, conseiller d'Etat, est maintenu dans la position de détachement auprès du ministère de l'intérieur, pour une durée de cinq ans à compter du 21 mai 2017, afin d'exercer les fonctions de préfet, directeur du cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 21 juin 2017 portant nomination (agents diplomatiques et consulaires) (rectificatif)

NOR : *EAEA1717412Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 2017, texte n° 69, au septième alinéa :
Au lieu de : « A compter à compter du 1er septembre 2017 : »,
Lire : « A compter du 1er septembre 2017 : »

Et au huitième alinéa :

Au lieu de : « Au titre du concours externe (cadre général) : »,
Lire : « Au titre du concours interne (cadre général) : ».

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 28 juillet 2017 portant maintien dans la 1re section d'un officier général de l'armée de l'air

NOR : *ARMB1722394A*

Par arrêté de la ministre des armées en date du 28 juillet 2017, M. le général d'armée aérienne du corps des officiers de l'air Lanata (André, Mathieu, Vincent), chef d'état-major de l'armée de l'air, est maintenu dans la 1re section des officiers généraux de l'armée de l'air jusqu'au 31 août 2019 inclus.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

NOR : *SSAN1722367A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée, les personnes dont les noms suivent :

Mme BAAKLINI (Maria), née le 20 juin 1983 à Ajaltoun (Liban).
M. BEN YAHIA (Mohamed Mehdi), né le 19 décembre 1983 à Tunis (Tunisie).
Mme BOULFEKHAR (Farida), née le 7 novembre 1955 à Constantine (Algérie).
Mme COROPCIUC (Silvia) épouse ROUX, née le 2 décembre 1976 à Orhei (Moldavie).
M. ESMANDER (Yasser), né le 2 août 1975 à Hamaa (Syrie).
M. FADEL (Ziad), né le 10 avril 1979 à Hamat (Liban).
Mme FILIPPOVA GUDKO (Julia), épouse BOTCHAROV, née le 19 avril 1975 à Grozny (Russie).
M. GRISSA (Mohamed), né le 18 juillet 1980 à Monastir (Tunisie).
Mme JABBOURI (Salima), née le 31 mai 1976 à Marrakech (Maroc).
Mme KHORCHI (Fatiha) épouse AFAIFIA, née le 30 novembre 1980 à Kolea (Algérie).
Mme MENDILI (Inès), née le 17 octobre 1983 à Tunis (Tunisie).
M. PHAM (Van Hung), né le 17 janvier 1979 à Nghe An (Vietnam).
M. ZEIN ELDIN (Saher), né le 25 août 1974 à Montpellier (France).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : *SSAN1722377A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « anesthésie-réanimation » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique les personnes dont les noms suivent :

M. PRIETO CRESPO (Juan Carlos), né le 8 mars 1960 à Consolacion del Sur (Cuba).

Mme SHAHROKHI (Shiva), née le 26 août 1966 à Hamedan (Iran).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « ophtalmologie » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

NOR : *SSAN1722417A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « ophtalmologie », en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, et des dispositions du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée, les personnes dont les noms suivent :

M. EL SAMMAK (Khaled), né le 2 mai 1979 à Alexandrie (Egypte).

M. HAJJAR (Bachar), né le 29 août 1961 à Damas (Syrie).

M. HALALCHI (Mohamed Abdelaziz), né le 9 mars 1980 à Alger (Algérie).

Mme KOUASSI (Aya Colette), épouse REBOURS, née le 19 mars 1965 à M'Bahiakro (Cote d'Ivoire).

Mme MEZEMATE (Khadidja), épouse MERZOUGUI, née le 6 février 1960 à Bejaïa (Algérie).

M. TORREALDAY (Juan Ignacio), né le 8 octobre 1980 à Paraná (Argentine).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « ophtalmologie » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : *SSAN1722423A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, est autorisée à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « Ophtalmologie » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique la personne dont le nom suit :

Mme SANTOS LEITE (Michèle), épouse NGUYEN, née le 6 mai 1976 à Goiânia (Brésil).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique et du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée

NOR : *SSAN1722436A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du I de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, et du IV de l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifiée, les personnes dont les noms suivent :

M. ABDELLAOUI (Mohamed), né le 12 décembre 1982 à Alger (Algérie).

M. ABOU SAADA (Haythem), né le 28 juillet 1967 à Swaida (Syrie).

M. BOUMED (Abdelkaddous), né le 12 août 1979 à Fès (Maroc).

M. MALAAB (Elias), né le 26 mai 1972 à Homs (Syrie).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : *SSAN1722439A*

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 28 juillet 2017, est autorisée à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique la personne dont le nom suit :

Mme BOTHE (Carolina), née le 27 juillet 1985 à Ibagué (Colombie).

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2017 fixant par rang de classement la liste des étudiants et des internes de médecine ayant satisfait aux épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, organisées au titre de l'année universitaire 2017-2018

NOR : *SSAN1722450A*

Par arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 28 juillet 2017, la liste des étudiants et des internes de médecine ayant participé aux épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2017-2018, établie par rang de classement est arrêtée comme suit :

1 Mme Beaumont (Anne-Lise), née le 1er septembre 1993.
2 M. Petitdemange (Arthur, Paul, Joseph), né le 15 septembre 1993.
3 M. Bacon (Seraphin, Charly, Philippe), né le 29 janvier 1993.
4 M. Ditac (Geoffroy, Arnaud, André), né le 23 juin 1994.
5 M. Faure (Guillaume, Thomas), né le 7 août 1992.
6 Mme Weil (Amandine), née le 4 mars 1992.
7 M. Ezzouhairi (Nacim), né le 1er juin 1993.
8 M. Coulon (Antoine), né le 11 juin 1992.
9 Mme Le Gaudu (Violette, Luce, Catherine), née le 3 juin 1994.
10 M. Boyer (Jeremy), né le 14 mai 1993.
11 M. Villemaire (Axel, Michaël, Pierre), né le 24 juillet 1991.
12 M. Azoulay (Levi-Dan), né le 13 décembre 1993.
13 M. Assouline (Allan), né le 14 janvier 1994.
14 M. Rouchaud (Aymeric), né le 16 mai 1993.
15 M. Padden (Michael, James), né le 6 février 1993.
16 M. Gavoille (Antoine, Paul, Jean), né le 12 juillet 1994.
17 M. Marie (Benjamin, Pierre-Alexandre), né le 14 mars 1994.
18 Mlle Boullé (Charlotte, Marie, Cécile), née le 3 septembre 1988.
19 Mme Chatelain (Juliette), née le 23 juillet 1993.
20 Mme Laporte (Amandine, Capucine), née le 9 octobre 1993.
21 M. D'Izarny Gargas (Thibaut, François, Arnaud), né le 2 mai 1993.
22 Mme Boccon Gibod (Clémentine, Raphaëlle), née le 24 avril 1993.
23 Mme Chan (Camille, Marie), née le 11 juillet 1990.
24 M. Lemasle (Aymeric), né le 7 avril 1994.
25 M. Sulman (David), né le 9 novembre 1992.
26 Mlle Fresnel (Clémentine), née le 5 mars 1992.
27 M. Dumortier (Pierre, Antoine, Frédéric), né le 19 juillet 1993.
28 Mme Torres-Villaros (Héloïse, Laure, Barbara), née le 18 septembre 1992.
29 M. Memmi (Benjamin), né le 3 décembre 1993.
30 Mme Kherabi (Yousra), née le 23 décembre 1993.
31 Mme Bourhis (Amélie, Marie-Sophie), née le 20 décembre 1993.
32 M. Montardi (Camille, Raphaël), né le 22 février 1994.
33 Mme Tian (Yuan), née le 28 juillet 1993.
34 M. Dighiero Brecht (Thomas, Pablo), né le 7 septembre 1993.
35 M. Perraud (Ludovic), né le 23 mars 1993.
36 M. Roussotte (Mickaël, Jean, Alain), né le 9 mars 1993.
37 M. Hoellinger (Baptiste, André, Joseph), né le 9 juillet 1993.

38 M. Alloune (Rayan), né le 25 mars 1993.
39 M. Mesny (Emmanuel, André), né le 7 mai 1993.
40 M. Lognon (Pierre, Antoine), né le 8 juin 1993.
41 Mme Tuaz (Estelle), née le 27 juin 1992.
42 M. Roulleaux Dugage (Matthieu, Marie), né le 8 mars 1993.
43 M. Hanotin (Clément), né le 14 janvier 1992.
44 M. Hage (Alexandre), né le 22 juillet 1993.
45 M. Robbe (Guillaume), né le 17 février 1994.
46 M. Derot (Simon, Robin, François), né le 3 juin 1993.
47 M. Finsterbach (Sonny, Philippe, Arsène), né le 28 janvier 1993.
48 M. Niddam (Samuel, Abraham, Henri), né le 17 août 1993.
49 Mme Hertzog (Tatiana, Marine), née le 28 février 1993.
50 Mlle Liu (Alice), née le 12 janvier 1994.
51 Mme Landré (Sophie, Anaïs), née le 17 février 1993.
52 M. Perol (Louis), né le 19 janvier 1990.
53 M. Cavaillez (Thibaud, Antoine), né le 2 janvier 1993.
54 M. Loeb (Jules), né le 25 juillet 1993.
55 Mme Bonello (Kim), née le 12 février 1992.
56 Mme Agouzoul (Sara), née le 5 avril 1993.
57 M. Blanquart (Erwan, Jean, Jules), né le 28 avril 1993.
58 Mme Forte (Valentine), née le 9 mai 1993.
59 Mlle Wilkin (Marie), née le 24 juillet 1993.
60 Mme Vignals (Carole), née le 8 octobre 1993.
61 M. Lampros (Alexandre), né le 18 novembre 1993.
62 M. Boulanger (Etienne, Marcel, Francis), né le 27 janvier 1994.
63 Mme Kouki (Inès), née le 30 juin 1994.
64 M. Bourreau (Alexis, François), né le 10 mai 1993.
65 M. Riller (Quentin, Marcel), né le 28 mars 1992.
66 M. Lefebvre (Erwan, Paul, Jacques), né le 16 octobre 1993.
67 Mlle Barré (Mathilde, Marie-Hélène), née le 12 mai 1992.
68 M. Orcel (Thibaud, Charles, Minh), né le 12 décembre 1994.
69 M. Wajchert (Thibaut, Pierre, Jean), né le 3 mars 1993.
70 M. Duteau (Vincent, Simon), né le 7 mars 1994.
71 Mme Jenvrin (Anaïs, Louisa, Léonie), née le 28 juillet 1993.
72 M. Gdalia (Raphaël, Félix, David), né le 8 juillet 1993.
73 M. Bouvarel (Hugo, Maurice, Marcel), né le 19 avril 1994.
74 M. Borouchaki (Antoine), né le 11 mai 1994.
75 M. Fawaz (Sami), né le 10 décembre 1993.
76 M. Zarka (Jonathan, Sacha, Menahem), né le 3 juillet 1991.
77 M. Creon (Antoine, Louis, Aurèle), né le 30 novembre 1992.
78 M. Chirpaz (Nicolas, Loïc), né le 31 décembre 1993.
79 M. Sakhi (Hichem), né le 10 octobre 1993.
80 Mlle Carayol (Ariane, Louise), née le 30 avril 1993.
81 Mme Thirouin (Jeanne, Marthe), née le 24 janvier 1995.
82 Mme Chastagner (Marine, Nathalie), née le 10 juin 1993.
83 Mme Roux (Camille, Madeleine, Hélène), née le 20 février 1993.
84 Mme Auger (Raphaëlle, Aurore), née le 1er octobre 1993.
85 M. Mauny (Philippe), né le 14 juillet 1983.
86 Mlle Even (Cecilia, Sophie, Ginette), née le 28 juin 1990.
87 Mme Lafargue (Marie-Camille), née le 15 octobre 1993.
88 M. De Guilhem de Lataillade (Adrien, Vincent, Jean-Marie), né le 7 février 1992.
89 M. Beneyto (Maxime), né le 1er juin 1994.
90 M. Ruiz (Thibault), né le 21 décembre 1992.
91 Mme Pietquin (Sophie), née le 6 novembre 1992.
92 M. Barde (François), né le 16 janvier 1993.
93 M. Pham (Félix, Khoa), né le 2 septembre 1993.
94 M. Fajardie (Antoine), né le 11 décembre 1994.
95 Mme Bouchard (Pauline, Marie, Charlotte), née le 25 juin 1993.

96 Mme Desjonqueres (Elvire), née le 22 février 1993.
97 Mme Mounacq (Audrey), née le 5 septembre 1993.
98 Mme Cachera (Laurène, Elise, Renée), née le 27 septembre 1993.
99 Mme Meynard (Lucie, Magdeleine, Marcelle), née le 9 août 1994.
100 M. Grimault (Dimitri, Olivier), né le 10 août 1992.
101 M. Garric (Antoine, Henri), né le 27 septembre 1993.
102 M. Colas (Quentin, Joël), né le 18 mars 1993.
103 M. Martin de Fremont (Grégoire, Marie), né le 1er septembre 1993.
104 M. Belkouche (Alban, Larbi), né le 28 décembre 1993.
105 M. Khitri (Mohammed Yacine), né le 15 novembre 1992.
106 M. Michelin (Bastien), né le 1er novembre 1992.
107 M. David-Muller (Marc), né le 6 juillet 1993.
108 Mme Lombes (Amélie), née le 15 décembre 1992.
109 Mme Costes (Domitille), née le 5 juillet 1993.
110 M. Boulet (Nicolas, Hugo), né le 10 novembre 1993.
111 Mme Rambaud (Elise), née le 11 décembre 1993.
112 M. Prud'Homme (Léo), né le 10 octobre 1992.
113 M. Brizard (Antoine), né le 12 décembre 1993.
114 Mme Hoppenot (Bérénice, Marie-Brigitte, Christianne), née le 15 juillet 1993.
115 M. Sauer (François, Louis), né le 5 octobre 1993.
116 M. Mazhar (Driss, Olivier), né le 21 mai 1993.
117 M. Roumeau (Sébastien, Paul, André), né le 11 juin 1993.
118 M. Azoyan (Loris), né le 25 janvier 1993.
119 Mme Drillet (Gaëlle), née le 26 juin 1993.
120 M. Galland (Loïck, Philippe), né le 8 août 1993.
121 M. Frey (Samuel, Léon, Richard), né le 27 juin 1992.
122 Mlle Mausoléo (Aude, Emilie, Marie), née le 2 avril 1993.
123 M. Trimaille (Antonin), né le 9 janvier 1995.
124 Mme Gonsard (Apolline), née le 16 octobre 1993.
125 M. Gressens (Simon), né le 26 août 1992.
126 Mme Manse (Léa, Muriel), née le 9 juillet 1993.
127 Mme Guilloit (Azalais, Bernadette, Solange), née le 2 novembre 1993.
128 M. Renault (Valentin), né le 24 avril 1994.
129 Mme Berardi (Giulia), née le 17 septembre 1993.
130 M. Berdugo (Kevin), né le 30 juin 1992.
131 M. Fourdinier (Victor, Philippe, Thierry), né le 15 décembre 1993.
132 Mme Pina (Héloïse, Marceline), née le 28 mai 1994.
133 M. Marchiset (Antoine), né le 13 mai 1992.
134 M. Monnin (Charles, Germain, Claude), né le 1er avril 1993.
135 M. Briens (Aurélien), né le 15 juillet 1989.
136 M. Ruiz (François, Jean-Claude), né le 19 décembre 1993.
137 M. Hamon (Antoine), né le 30 novembre 1993.
138 M. Delange (Boris, Romain), né le 16 novembre 1992.
139 M. Carval (Thibaut, Benoît, François), né le 1er décembre 1993.
140 Mlle Bach (Emma, Marie, Catherine), née le 29 novembre 1993.
141 M. Babin (Matthias), né le 3 octobre 1992.
142 Mme Doira (Bilitis, Adelaïde), née le 14 août 1993.
143 M. Hilezian (Frédéric, Clément, Marc), né le 13 décembre 1994.
144 Mme Lajaunie (Rebecca, Sarah), née le 14 juillet 1990.
145 M. Le Carpentier (Aymeric, Jean-Claude, Jules), né le 24 août 1994.
146 M. Le Boite (Hugo, Charles, Louis), né le 30 mars 1992.
147 M. Lombardi (Yannis, Jérémie), né le 3 septembre 1993.
148 Mme Lasvergnas (Julie, Marie, Jeanne), née le 30 juillet 1994.
149 Mlle O'Keane (Aurélie, Deirdre, Nolwenn), née le 27 décembre 1993.
150 M. Letellier (Thibault, Jean-Claude, René), né le 29 août 1993.
151 Mme Dudok de Wit (Sarah), née le 8 août 1992.
152 M. Olory (Léo, Bruno, Claude), né le 30 juillet 1992.
153 Mme Vergneault (Hélène, Sarah, Micheline), née le 11 novembre 1993.

154 M. Le Breton (Guillaume), né le 11 octobre 1993.
155 Mme Ortoli (Manon), née le 30 octobre 1993.
156 Mme Schoch (Armelle, Christine, Dominique), née le 17 juillet 1992.
157 Mme Traineau (Hélène, Anne, Odile), née le 17 décembre 1992.
158 Mme Tessier (Dolores, Céline, Patrick), épouse Jean-Baptiste, née le 29 janvier 1993.
159 M. Touboul (Arnaud), né le 23 septembre 1993.
160 M. Mairot (Kevin, Philippe, Dan), né le 16 mai 1993.
161 M. El Bèze (Nathan, Gabriel), né le 26 avril 1993.
162 M. Khansa (Rémi), né le 13 octobre 1992.
163 M. Temmar (Yassine), né le 28 septembre 1992.
164 M. Legghe (Benoît, Charles, Pierre), né le 9 juillet 1993.
165 M. Fournier (Nicolas, Julien, Henri), né le 9 septembre 1977.
166 Mme Lasbleiz (Adèle), née le 7 janvier 1993.
167 M. Orion (Maxime), né le 20 novembre 1993.
168 Mlle Petit (Clémence, Annie, Alice), née le 27 avril 1993.
169 Mme Brunac (Anne Cecile), née le 20 mars 1993.
170 M. Laydevant (William), né le 21 septembre 1992.
171 M. Belkaaloul (Yassine), né le 13 juin 1992.
172 Mme Le Bras (Pierrine), née le 10 mars 1993.
173 M. Nicolas (Louis), né le 28 novembre 1992.
174 M. Chebib (Emilien), né le 20 décembre 1992.
175 M. Galliot (Gaël, Michel, Paul, Raymond), né le 1er octobre 1993.
176 Mme Raia (Lisa), née le 29 octobre 1993.
177 Mme Noroy (Louise), née le 20 juillet 1993.
178 Mlle Fabbri (Camille, Marie), née le 4 septembre 1993.
179 M. Thizy (Guillaume, Jean), né le 4 octobre 1993.
180 Mme Bougault (Mathilde), née le 29 janvier 1993.
181 Mlle Fedi (Mathilde), née le 23 juillet 1994.
182 Mme Allou (Violaine), née le 12 janvier 1994.
183 M. Richaud (Rémi, Jean-Claude), né le 18 juillet 1988.
184 Mme Messmer (Elodie, Sandrine, Yvette), née le 15 novembre 1993.
185 Mlle Patchinsky (Alexandra, Nathalie, Frédérique), née le 14 avril 1993.
186 Mme Archer (Gabrielle), née le 20 août 1994.
187 M. Martin-Champetier (Antoine, Jean, Arnaud), né le 20 septembre 1993.
188 M. Lasserre (Matthieu, Claude, Pierre), né le 9 septembre 1993.
189 Mlle Prie (Héloïse, Virginie, Marie-Anne), née le 19 mars 1994.
190 M. Baumgarten (Clément), né le 18 janvier 1993.
191 M. Guizouarn (Luca, Michel, Charles), né le 1er septembre 1993.
192 M. Debourdeau (Eloi, Grégoire, Marius), né le 22 juillet 1992.
193 M. Dumoulin (Nicolas, Henri, Vincent), né le 11 juin 1993.
194 M. Mernier (Thibaud, Georges, Martin), né le 9 mai 1994.
195 M. Lambert (Simon, Pablo), né le 5 mai 1993.
196 Mme Mazeau (Lucile, Marie, Stanislava), née le 18 avril 1993.
197 Mme Buzzi (Marie, Marguerite), née le 11 mai 1994.
198 M. Manchart (Tom, Victor), né le 10 juillet 1993.
199 Mme Gillon (Elisa), née le 10 décembre 1993.
200 M. Roubertou (Yoann), né le 28 octobre 1992.
201 M. Chean (Dara, Paul), né le 7 septembre 1993.
202 M. Moutou (Alan, Nicolas), né le 21 mars 1994.
203 Mlle Zeriouh (Sarah), née le 1er juillet 1993.
204 M. Tuil (Anthony), né le 25 juillet 1992.
205 Mme Guyot D Asnieres de Salins (Victoire, Fleur, Marie), nom d'usage De Salins, née le 18 novembre 1993.
206 M. Massad (Pierre-Alexandre, Yves, Michel), né le 4 octobre 1993.
207 M. Mifsud (François), né le 26 mars 1992.
208 Mme Faure (Pascale), née le 17 juillet 1992.
209 Mme Parrot (Laurène), née le 12 février 1994.
210 M. Rousseau (Theophile), né le 21 octobre 1992.

211 M. Nicolas (Eliot, Maurice, Jean Marie), né le 11 septembre 1990.
212 Mlle Malézieux (Emilie, Anne, Marie, Juliette), née le 14 juillet 1993.
213 M. Bellier (Julien), né le 8 décembre 1992.
214 M. Machet (Thomas, René), né le 17 février 1993.
215 Mme Evain (Manon, Louise), née le 20 mars 1992.
216 Mme Lepee (Aurélie, Gabrielle, Joséphine), née le 17 octobre 1992.
217 Mme Bontemps (Emmanuelle, Chantal), née le 30 juillet 1994.
218 Mlle Bel-Viel (Marion, Catherine), née le 19 septembre 1993.
219 M. Duriez (Benjamin, Laurent), né le 18 décembre 1993.
220 Mlle Patras (Marion), née le 3 décembre 1994.
221 M. Soulier (Theodore), né le 29 décembre 1990.
222 Mme Charret (Léa), née le 26 septembre 1993.
223 M. Courtin (Edouard), né le 24 janvier 1991.
224 M. Klein (Clément, Pierre), né le 3 juin 1992.
225 M. Helary (Aloïs), né le 23 juillet 1993.
226 M. Zito (Alexandre, Hugo), né le 21 septembre 1993.
227 M. Blanckaert (Edouard, Philippe, Gilbert), né le 29 juillet 1993.
228 M. Pommerolle (Pierre, Adrien, Géry), né le 27 octobre 1993.
229 M. Blachier (Mathieu, Philippe, Michel), né le 29 décembre 1993.
230 Mme Louar (Margaux, Caroline), née le 4 décembre 1993.
231 M. Baret (Florian), né le 18 septembre 1993.
232 Mme Serrar (Yasmine), née le 11 décembre 1994.
233 Mme Lozano (Aude, Virginie), née le 26 juillet 1993.
234 M. Gomes de Pinho (Quentin), né le 10 mars 1993.
235 Mme Lemonnier (Lisa), née le 17 septembre 1993.
236 Mme Faermark (Nicole, Esther), née le 15 mai 1992.
237 Mme Liu (Cécile, Feifei), née le 8 décembre 1993.
238 M. Majoulet (Alexandre, Elie, Boris), né le 15 décembre 1992.
239 Mme Proux (Eve-Anne, Danièle, Colombe), née le 13 septembre 1993.
240 Mme Macaire (Camille, Inès), née le 23 mai 1993.
241 Mme Foucard (Cendrine), née le 2 avril 1993.
242 Mme Grimal (Alice), née le 11 janvier 1992.
243 Mme Bourdin (Juliette, Isabelle), née le 19 décembre 1993.
244 Mme Labarre (Marion), née le 13 mai 1992.
245 M. Belin (Cesar, Eric), né le 9 novembre 1993.
246 M. Eyike (Julien, Michael), né le 2 février 1994.
247 M. De Baynast de Septfontaines (Quentin, Jacques, Philippe, Marie), né le 16 février 1994.
248 M. Guerra (Xavier, Jacques, Antoine), né le 24 juillet 1992.
249 Mme Brunet (Dorothée), épouse Mariani, née le 25 juin 1991.
250 Mme Evin (Cécile), née le 17 mai 1993.
251 Mlle Blum (Laurène, Yasmina, Claudia), née le 26 avril 1993.
252 M. Quehan (Romain), né le 18 novembre 1992.
253 Mme Etchamendy (Aizane), née le 17 juin 1993.
254 M. Figoni (Hugo), né le 1er juin 1992.
255 Mme Crozet (Audrey), née le 6 décembre 1993.
256 Mme Chung (Cécile, Koung Houy), née le 19 avril 1994.
257 Mlle Canu (Dorine, Lucie), née le 2 avril 1993.
258 Mme Picard (Léa, Mélusine), née le 3 décembre 1992.
259 Mme Poulain (Cécile, Catherine, Madeleine), née le 25 mai 1993.
260 Mlle Dabbak (Imene), née le 2 novembre 1994.
261 Mme Pourtau (Laetitia, Laure), née le 15 juillet 1993.
262 M. Desal (Raphaël, Jack, Henri), né le 31 janvier 1993.
263 Mme De Ganay (Marie), née le 12 novembre 1993.
264 M. Pin (Grégoire, Jean, Edouard), né le 30 septembre 1993.
265 Mme Fernandes (Amélie, Laura), née le 22 novembre 1992.
266 Mme Tortonese (Sarah), née le 8 juin 1993.
267 M. Ferrand (Benjamin, Christophe), né le 18 juillet 1993.
268 M. Varnier (Quentin, Rémy), né le 23 février 1992.

269 Mme Cornée (Charlène, Anaïs), née le 9 décembre 1993.
270 Mme Masson (Laure), née le 10 mars 1993.
271 Mme Chehem Daoud Chehem (Ferida), née le 3 février 1993.
272 Mme Trintignac (Mathilde, Isabelle, Sabine), née le 30 mars 1993.
273 Mlle Le Hir (Anne-Sophie, Marie, Mai Lan), née le 19 septembre 1989.
274 M. Kielwasser (Gauthier, Christian, Léon), né le 23 janvier 1993.
275 Mme Frenais de Coutard (Alix, Marie Antoinette, Flamine), née le 9 août 1993.
276 M. Grolleau (Emmanuel, Bernard, François), né le 17 mai 1993.
277 M. Tondu (Maxence), né le 9 avril 1993.
278 Mme Mallart (Elise), née le 18 août 1993.
279 M. Barbarroux (Aymeric), né le 20 décembre 1994.
280 Mme Carrer (Mathilde, Marie), née le 28 juin 1993.
281 Mme Nilles (Christelle), née le 19 avril 1993.
282 Mme Martinet (Pauline, Juliette), née le 1er octobre 1993.
283 Mme Bhujoo-Spiegelhoff (Zoé), née le 1er août 1993.
284 M. Receveur (Matthieu), né le 4 octobre 1994.
285 M. Salardaine (Quentin), né le 24 juillet 1993.
286 M. Gravier (Alban, Pierre), né le 19 mai 1993.
287 MME Miladi (Sarra), née le 11 mai 1994.
288 M. Gobert (Baptiste, Valère), né le 21 avril 1994.
289 M. L'Official (Guillaume, Yvon, Jean-Pierre), né le 30 décembre 1993.
290 M. Baba (Aki), né le 22 mai 1993.
291 Mme Leherpeur (Hélène, Thuy, Geneviève), née le 26 avril 1993.
292 Mme Roger (Clémentine), née le 9 décembre 1994.
293 M. Di Felici (Fabien, Guy, Franz), né le 11 février 1992.
294 Mme M'Henni (Rania), née le 21 octobre 1989.
295 Mme Haikal (Christelle, Claude, Marie), née le 9 décembre 1993.
296 M. Gall (Emmanuel), né le 12 mars 1992.
297 Mme Bardoux (Elise, Marie, Germaine), née le 10 septembre 1992.
298 Mlle Nykolyszyn (Charlotte), née le 25 août 1994.
299 M. Dallery (Romain), né le 24 octobre 1993.
300 M. Bon (Grégoire, Louis, Gerald), né le 17 novembre 1992.
301 M. Durrechou (Quentin), né le 20 juin 1991.
302 M. Delemar (Victor, Philippe, Yves), né le 18 mars 1993.
303 M. Pantalacci (Thibaut, Luc, Maxime), né le 19 mai 1992.
304 M. Bauer (Jules, Henri, Claude), né le 8 juillet 1992.
305 Mme Zegrari (Samira), née le 24 juillet 1994.
306 Mme Suc (Violette), née le 27 juillet 1993.
307 Mme Marcin (Kennie, Chanice), née le 16 septembre 1992.
308 M. Crequit (Simon), né le 11 juin 1990.
309 Mlle Le Guyader (Maud), née le 23 août 1994.
310 Mme Auger (Apolline), née le 4 février 1994.
311 Mme Trouillard (Marion, Evy), née le 11 septembre 1993.
312 M. Henry (Guillaume), né le 13 mai 1993.
313 Mme Martin (Clarisse, Marie), née le 21 janvier 1994.
314 M. Michel (Florian, Benoît, Valentin), né le 2 septembre 1993.
315 M. Ejjelthi (Hamza), né le 20 avril 1994.
316 M. Crespin (Nikolas), né le 22 avril 1992.
317 M. Denis (Thomas, Louis, Henri), né le 8 juin 1993.
318 Mme Winock (Auranne, Geneviève, Gisèle), née le 5 décembre 1993.
319 M. Lassozé (Simon, Pierre), né le 2 mai 1993.
320 Mme Cordeil (Stéphanie, Jacqueline), née le 1er décembre 1986.
321 Mme Trystram (Noémie), née le 17 décembre 1993.
322 M. Lanore (Aymeric, Christophe, Hervé), né le 19 décembre 1993.
323 Mme Planty-Bonjour (Alexia), née le 30 janvier 1994.
324 M. Sermet (Kevin), né le 22 avril 1993.
325 M. Cavaille (Mathieu), né le 21 mars 1992.
326 M. Hermitte (Laurent), né le 1er mars 1993.

327 M. Tredez (Grégoire, Émmanuel, Bernard), né le 6 décembre 1993.
328 M. Daire (Emilien, Sacha, Louis), né le 31 juillet 1993.
329 M. Monnin (Boris, Alain, Maxime), né le 14 mai 1993.
330 Mlle Toubol (Amélie, Muriel), née le 4 mars 1994.
331 M. Aden Hassan (Anthony, Libaneayanleh, Aden), né le 25 avril 1994.
332 Mme Dangien (Ambre), née le 23 janvier 1993.
333 Mme Vennier (Alice), née le 1er mai 1994.
334 Mme Fort (Justine, Marie), née le 1er mai 1994.
335 Mme Fabre (Juliette, Marjolaine, Frédérique), née le 22 juin 1992.
336 Mme Rouchosse (Ninon), née le 4 janvier 1993.
337 M. Le Boedec (Antoine, Pierre), né le 10 juin 1993.
338 Mme Rolland (Maud, Marine, Anne), née le 15 mars 1993.
339 Mme Ivashchenko (Véronique), née le 29 septembre 1992.
340 M. Naveau (Thibaut, Marie), né le 21 octobre 1993.
341 M. Cervantes (Baptiste, Alain, Pierre), né le 4 novembre 1992.
342 Mme Peyre (Marion, Noëlle), née le 24 janvier 1993.
343 Mme Ortuno (Sofia, Elisabeth, Luce), née le 1er novembre 1993.
344 Mme Uguen (Justine), née le 25 octobre 1993.
345 Mlle Addi (Alix, Marion, Suzanne), née le 12 novembre 1992.
346 M. Cirotteau (Paul, Emile, Bernard), né le 22 novembre 1992.
347 Mme Fuentes (Inès, Marie), née le 25 août 1994.
348 Mme Fitoussi (Léa, Gisèle), née le 24 juillet 1992.
349 Mme Dedieu (Daphné), née le 4 avril 1992.
350 Mme Noret (Clara), née le 26 juin 1993.
351 M. Degouge (Théophane, Pierre, Alain), né le 21 juillet 1993.
352 M. Lamirault (Rémy, Cédric), né le 9 juillet 1994.
353 Mme Devilliers (Marie-Juliette), née le 25 juillet 1993.
354 M. Bernier (Raphaël, Jean-Sébastien, Pierre), né le 23 avril 1992.
355 M. Testory (Maxime), né le 3 avril 1992.
356 Mme Augoyard (Laureline, Marie), née le 31 décembre 1993.
357 M. Dubost (Tanguy, Bruno, Marie), né le 9 août 1992.
358 Mme Plassais (Caroline), née le 8 février 1994.
359 Mme Kedra (Alice), née le 14 décembre 1993.
360 M. Voilque (Pierre), né le 24 mars 1993.
361 Mme O'Shaughnessy (Emma, Chloé, Elaine), née le 5 juillet 1992.
362 M. Touboul (Olivier), né le 23 septembre 1993.
363 M. Morlon (Quentin), né le 4 novembre 1993.
364 M. Bassompierre (Adrien), né le 12 novembre 1993.
365 Mlle Ménard (Coline, Elane), née le 7 décembre 1993.
366 Mlle Kauffmann (Maëlis, Coralie, Anaïs), née le 7 décembre 1992.
367 M. Abou Khalil (Kassem), né le 10 juillet 1993.
368 M. Dutertre (Martin, Victor), né le 18 septembre 1992.
369 Mlle Dupessey (Florence), née le 26 février 1993.
370 Mme Delaie (Camille, Angele, Geneviève), née le 21 août 1993.
371 M. Jean (Laurent, Michel, Simon), né le 4 octobre 1993.
372 Mlle Ait-Yahia (Léa), née le 31 mai 1994.
373 M. Morcet--Delattre (Thibaud), né le 12 juillet 1993.
374 M. Auroux (Maxime), né le 20 juillet 1993.
375 M. Fuzeau (Antonin), né le 25 août 1993.
376 M. Kulker (Dimitri), né le 16 février 1993.
377 Mme Weizman (Orianne, Déborah, Germaine), née le 31 octobre 1993.
378 Mme Apprioual (Géraldine), née le 18 juillet 1992.
379 M. Guillotin (Clément), né le 6 février 1991.
380 M. Behouche (Alexandre, Pierre, Alain), né le 4 juillet 1987.
381 M. Bouziane (Jawad), né le 12 novembre 1992.
382 Mme Serrand (Marion), née le 23 avril 1993.
383 M. Vuillemin (Guillaume, Philippe, Lucien), né le 7 janvier 1992.
384 M. Bonnet (Vincent, Louis, Adrien), né le 4 novembre 1993.

385 Mme Hammann (Justine), née le 17 juin 1993.
386 Mme Barabas (Fanny, Sophie, Laëtitia), née le 3 février 1992.
387 Mme Bauge (Caroline), née le 26 septembre 1992.
388 Mme Gastin (Sophie, Caroline), née le 9 septembre 1992.
389 M. Berruet (Jean-Baptiste, Rémi, Benoît), né le 27 août 1993.
390 M. Deniau (Nicolas, Louis, André), né le 14 février 1993.
391 M. Nhari (Maxime), né le 6 septembre 1993.
392 M. Cougnaud--Murail (Rodolphe, Yves, René), né le 16 février 1993.
393 Mlle Cottron (Clémentine, Mireille, Nicolle), née le 22 février 1993.
394 Mme Robert (Anne, Blandine, Marie), née le 4 juillet 1993.
395 M. Flouriot (Arthur), né le 18 octobre 1993.
396 Mme Vély (Mathilde), née le 1er novembre 1993.
397 M. Blanc (Matthieu), né le 12 mars 1993.
398 Mlle Letertre (Oriane, Marie, Emeline), née le 4 octobre 1993.
399 M. Dufour (Quentin), né le 14 avril 1991.
400 M. Di Filippo (Yoann), né le 2 juillet 1992.
401 M. Guéna (Benjamin), né le 4 octobre 1993.
402 Mme Joly (Marine, Morgane, Odile), née le 25 mars 1993.
403 M. Beaumont (William), né le 6 janvier 1994.
404 M. Battesti (Gilles, Decius, Fernand), né le 20 septembre 1993.
405 M. Grosse (Jean-Philippe, Franck, Michel), né le 17 juillet 1993.
406 M. Reignier (Pierre Louis, Stéphane, Marie), né le 1er septembre 1993.
407 M. Lienemann (Guillaume, Robert, Pierre), né le 6 avril 1992.
408 Mme Gervais (Fanny), née le 8 mai 1994.
409 M. Chassard (Guillaume, Vincent), né le 13 juin 1993.
410 M. Lolo (Georges), né le 13 juillet 1994.
411 M. Beunon (Paul), né le 23 mai 1992.
412 Mme Comperat (Lola), née le 9 août 1994.
413 M. Martini (Ken), né le 31 janvier 1993.
414 M. Obin (Benoît, Victor, Jean), né le 6 février 1992.
415 Mme Brehon (Alice, Dominique, Marie), née le 22 juillet 1993.
416 M. Portejoie (Simon), né le 25 juin 1993.
417 Mme Aubrais (Raphaëlle, Héloïse), née le 6 décembre 1993.
418 M. Veyre (Florian, Raymond, Pierre), né le 5 janvier 1993.
419 M. Guelimi (Robin), né le 15 juin 1993.
420 Mme Pottier (Coraline, Justine, Anaïs), née le 20 novembre 1993.
421 M. Jeanne-Julien (Antoine, Bruno, Arnaud), né le 21 mai 1993.
422 M. Botter (Charles), né le 31 janvier 1992.
423 M. Lapostolle (Arnaud), né le 29 octobre 1992.
424 M. Pierre (Alexandre, Del, Raymond), né le 11 août 1993.
425 M. Grocholski (Christophe), né le 29 décembre 1992.
426 Mme Vibert (Mathilde), née le 7 octobre 1993.
427 Mme Galvan (Pauline, Joëlle), née le 26 février 1993.
428 Mme Molimard (Agathe, Christiane), née le 28 mai 1993.
429 M. Ménardais (Benoist, François), né le 27 octobre 1993.
430 Mme Barzilai (Margherita), née le 18 septembre 1992.
431 M. Hausser (Clément), né le 25 janvier 1993.
432 Mlle El Fassi (Nadia, Maria, René), née le 25 novembre 1993.
433 Mme Coelle (Anaïs, Marie, Solange), née le 17 mai 1993.
434 M. Giot (Arthur), né le 5 octobre 1993.
435 Mlle Bru (Aude, Isabelle, Fabienne), née le 5 juillet 1993.
436 M. Wald (Mathieu), né le 23 février 1993.
437 M. Louis (Thibaut, Yves, André), né le 3 octobre 1992.
438 Mme Giraud (Alexandra, Audrey), née le 14 septembre 1994.
439 Mme Chaligne (Camille), née le 7 décembre 1992.
440 M. Euvrard (Romain), né le 13 novembre 1992.
441 M. Salin (Grégoire, Marc, Amadeus), né le 27 novembre 1992.
442 Mme Bougharka (Chérifa), née le 19 avril 1991.

443 M. Chambost (Alexis, Jean), né le 10 mars 1991.
444 Mme Cunat (Sibylle), née le 28 avril 1994.
445 Mme Cussinet (Lucie, Esther, Marie), née le 21 août 1993.
446 M. Brunet de Courssou (Jean-Baptiste), né le 2 septembre 1991.
447 Mlle Lamamri (Dorssaf), née le 7 mars 1993.
448 M. Pierre (Loïc, Dorian), né le 2 juillet 1994.
449 Mme Girard (Charlotte, Isabelle, Yvonne), née le 28 mai 1993.
450 Mme Alric (Camille), née le 12 avril 1994.
451 Mme Vilijn (Laure, Wilhelmina), née le 19 juillet 1993.
452 Mme Grasswill (Mélanie), née le 10 mars 1993.
453 Mme Bruni (Camille, Valérie, Marion), née le 15 mars 1993.
454 M. Eche (Thomas), né le 21 mai 1992.
455 Mme Dumez (Pauline, Mélody), née le 11 décembre 1992.
456 Mlle Tessier (Roxane, Olivia), née le 20 août 1988.
457 M. Guillon (Benoît, Yann, Marie), né le 16 octobre 1992.
458 Mlle Monteil (Charlotte, Marie, Suzanne), née le 3 septembre 1993.
459 Mme Ferrero (Lauren, Alexandra), née le 24 octobre 1995.
460 Mme Fagnen (Pauline, Elisabeth, Brigitte), née le 21 juin 1991.
461 Mme Oury (Morgane, Laura, Marie), née le 10 juillet 1994.
462 M. Chiaroni (Pierre-Marie, Valentin), né le 30 juillet 1992.
463 Mme Gales (Lynn), née le 9 avril 1992.
464 M. Barnoud (William, Fernand, Gérard), né le 25 mai 1992.
465 Mme Youssouf (Ansma), née le 19 août 1994.
466 M. Azim (Romain, Ramin), né le 6 décembre 1993.
467 M. Guerra (Matteo), né le 4 août 1993.
468 Mme Lafon (Mathilde, Marie, Agnès), née le 19 avril 1993.
469 M. Hodel (Karl, Pascal, Lucas), né le 23 juillet 1991.
470 M. Ferte (Thomas, Eugène, Gaston), né le 9 septembre 1993.
471 M. Cereuil (Alexandre, Louis, Christophe), né le 31 mars 1994.
472 Mme De La Rochefoucauld (Jeanne, Marie, Elizabeth), née le 8 juillet 1994.
473 Mme Chanut (Fanny, Angeline), née le 13 février 1993.
474 M. Chone (Guillaume, Pierre), né le 10 octobre 1993.
475 Mme Cura (Pauline, Yeelen), née le 17 mars 1993.
476 M. Clement (Anthony, Georges), né le 18 juin 1991.
477 Mme Becel (Gaëlle, Emilie, Maryse), née le 9 juillet 1991.
478 M. Schwartz (Jean, Charles), né le 24 décembre 1993.
479 M. Lahens (Alexandre), né le 21 juillet 1993.
480 Mme Michoud (Claire, Pauline), née le 29 avril 1993.
481 M. Durnerin (Hugo), né le 13 mai 1992.
482 Mme Gosse (Laurie, Yolande, Renée), née le 13 février 1993.
483 Mlle Mellan (Eva, Julie), née le 21 octobre 1993.
484 Mme Cavan (Adeline, Marjorie, Margot), née le 27 juillet 1993.
485 M. Pham (Nicolas), né le 11 octobre 1991.
486 Mme Chaher (Amira), née le 7 février 1993.
487 Mme Victor (Solène), née le 11 juin 1993.
488 M. Claves (Fabien, Marcel), né le 9 février 1992.
489 M. Lechat (Nicolas, Vivien), né le 10 novembre 1993.
490 M. Lawand (Chafic, Julien), né le 24 février 1993.
491 Mme Pasquier (Liane), née le 1er mars 1993.
492 M. Casez (Benjamin, Olivier, Robert), né le 30 avril 1992.
493 M. Beaucote (Victor, Antoine), né le 14 mai 1993.
494 Mme Maffeis (Julia), née le 22 avril 1993.
495 M. Cluse (Florent, Olivier), né le 26 novembre 1993.
496 M. Carrere (Josselin, Alexis), né le 13 juillet 1993.
497 Mme Tomio (Alice), née le 16 avril 1992.
498 M. Salhi (Sofiane), né le 13 juillet 1992.
499 M. Courret (Thomas, Pierre, Louis), né le 30 janvier 1994.
500 Mme Barette (Lauren, Ria, Cornelias), née le 20 janvier 1992.

501 Mme Pinel (Julia), née le 21 septembre 1993.
502 Mme Linder (Clara), née le 14 avril 1992.
503 M. Denys (Paul), né le 23 janvier 1992.
504 Mme Pichon (Romane, Stéphanie, Chris), née le 10 juillet 1993.
505 Mlle Castoldi (Cécile, Clémentine, Charlotte), née le 25 janvier 1994.
506 Mme Rozes (Claire, Alice, Angele), née le 22 juin 1992.
507 Mme Brillat-Savarin (Nina), née le 25 mai 1993.
508 M. Koether (Vincent, Jacky), né le 12 août 1993.
509 M. Dray (Benjamin), né le 5 juin 1992.
510 Mme Dabout (Victoire), née le 15 janvier 1993.
511 M. Amar (Jeremy), né le 10 juillet 1992.
512 M. Morgado (Alexis, Florian), né le 21 novembre 1992.
513 M. Panneau (Julien), né le 13 janvier 1992.
514 M. Ahmed (Michael), né le 19 avril 1993.
515 M. Osseni (Salami, Achamou, Tundé Allan), né le 11 août 1992.
516 Mme Mangin (Marie-Alix, Suzanne), née le 14 janvier 1993.
517 Mme La Rosa (Ambre, Gladys, Louise), née le 14 novembre 1997.
518 Mme Brot (Domitille), née le 12 septembre 1993.
519 Mme Cuny (Alix), née le 2 avril 1993.
520 Mlle Isidore (Marilou, Alexandra), née le 15 septembre 1992.
521 M. Lefebvre (Bastien, Benoît), né le 9 décembre 1993.
522 M. Jalles (Cédric, Alexandre), né le 9 juillet 1987.
523 M. Martin (Manuel, Henri, Robert), né le 17 mai 1990.
524 M. Abitbol (Elie), né le 12 septembre 1993.
525 Mme Berkani (Sabryne), née le 1er avril 1994.
526 Mme Noyerie (Marie-Adelaide, Marjolaine), née le 29 novembre 1992.
527 Mme Wehrlen (Gaëlle), née le 24 juillet 1993.
528 Mme Foucault (Cécile, Laura), née le 7 août 1993.
529 Mlle Florent (Céline), née le 5 janvier 1988.
530 M. Sahakian (Nicolas), né le 27 septembre 1993.
531 M. Dufour (Arnaud, Bertrand, Marie), né le 22 juin 1993.
532 Mme Cossart (Audrey, Catherine), née le 6 décembre 1993.
533 Mme Brousset (Gabrielle), née le 15 mai 1993.
534 M. Rocher (Antonin, Frédéric, Claudius), né le 6 janvier 1993.
535 M. Fourcade (Grégoire, René), né le 29 janvier 1993.
536 M. Toutain (Jonathan), né le 28 octobre 1991.
537 Mme Bastin (Marie), née le 27 août 1993.
538 Mme Mkrtchyan (Naira), née le 26 juin 1993.
539 M. Arrahmane (Yacine), né le 8 juillet 1988.
540 Mme Derrien (Manon), née le 31 décembre 1992.
541 Mme Pasquiou (Anaïs, Mathilde, Marie), née le 18 janvier 1994.
542 M. Noblins (Emmanuel), né le 17 juin 1992.
543 M. Barthere (Xavier), né le 6 janvier 1993.
544 Mme Nicolas (Camille, Marie, Jeannette), née le 5 novembre 1993.
545 M. Sfara (Thomas, Vincent, Patrick), né le 26 janvier 1993.
546 M. Danneels (Pierre, Antoine, Gaëtan), né le 11 juillet 1992.
547 Mme Grenier (Mathilde, Marie), née le 22 août 1992.
548 M. Braesch (Clément, Michel, Clewin), né le 14 juin 1992.
549 M. Blanquart (Jean, Clément), né le 11 octobre 1992.
550 M. Grelier (Jeremy, René, Vincent), né le 18 décembre 1992.
551 M. Saidi (Adam), né le 21 janvier 1993.
552 M. Bosc (Emmanuel, Jean, Odilon), né le 9 mars 1993.
553 M. Willaume (Gauthier, Hervé, Jacques), né le 27 novembre 1993.
554 M. Lebeaupin (François, Christophe, Jean), né le 16 avril 1993.
555 M. Salachas (Costa), né le 27 juillet 1993.
556 Mme Chalimon (Orane, Marie, Solène), née le 8 mai 1993.
557 M. Morange (Guillaume, Christian, Guy), né le 10 novembre 1993.
558 M. Nihous (Hugo, Jean Pierre), né le 11 août 1991.

559 M. Le Pluart (Adrien), né le 4 février 1993.
560 Mme Boishardy (Alice), née le 19 juillet 1992.
561 Mlle Mermoz (Sophie, Palma, Marie), née le 3 avril 1993.
562 Mlle Bruno (Julie, Lisa), nom d'usage Bruno-Duterque, née le 14 juin 1986.
563 M. Mansourati (Vincent, Georges, Marie), né le 17 juin 1992.
564 Mme Yvon (Maëva, Anaïs), née le 22 décembre 1993.
565 M. Esminezhad Limoochi (Cédric), né le 9 octobre 1993.
566 Mlle Jacquemus (Mathilde), née le 18 octobre 1993.
567 M. Garbay (Victor, Jean, Pierre), né le 4 novembre 1993.
568 Mme Mousseaux (Marine), née le 25 novembre 1993.
569 Mlle Gonnu (Héloïse, Virginie, Stuart), née le 5 mai 1992.
570 M. Turquier (Erwan), né le 8 avril 1992.
571 M. Claudic (Yannis, François), né le 20 décembre 1991.
572 M. Treille de Grandsaigne (Henri, Philippe), né le 18 mars 1992.
573 Mlle Tas (Marine, Anne, Noëlle), née le 16 octobre 1992.
574 Mme Bertin (Marion, Sabine, Camille), née le 16 septembre 1993.
575 M. Meguerditchian-Hoffmeyer (Léonard), né le 13 novembre 1993.
576 M. Bohard (Louis, Christophe), né le 14 octobre 1993.
577 Mme Cheyrou-Lagrèze (Océane), née le 15 février 1994.
578 M. Bula (Gilbert, André), né le 12 septembre 1992.
579 Mme Bourgea (Emilie, Marie, Gisèle), née le 18 octobre 1991.
580 Mme Seqat (Inès, Madeleine), nom d'usage Seqat-Menard, née le 15 avril 1992.
581 Mlle Guillemin (Laureen, Marion, Sylvie), née le 18 mai 1993.
582 Mme Pierre-Noel (Elise), née le 27 mai 1993.
583 M. Le Bihan (Camille, Yannick, Jacques), né le 6 novembre 1993.
584 Mlle Jacquemin (Marion, Chloé), née le 27 décembre 1993.
585 Mme Spillemaecker (Cécile, Marguerite, Denise), née le 13 avril 1994.
586 M. Vanpoulle (Guillaume, Vincent, Marie), né le 6 mars 1993.
587 M. Picherit (Alexandre, Florentin, Théophile), né le 26 avril 1992.
588 M. De Carrère (Wandrille-Jean, Marie, Joseph), né le 13 septembre 1993.
589 Mme Lecuit (Mathilde, Marie, Camille), née le 13 juin 1993.
590 M. Marnas (Guillaume, Tony, Sébastien), né le 7 octobre 1992.
591 Mme Sharifi (Julia), née le 8 octobre 1993.
592 Mme Scuccimarra (Marie, Christiane), née le 17 novembre 1993.
593 Mme Marsaux (Alice), née le 14 avril 1993.
594 Mlle Andrianiaina (Henitsoa), née le 16 avril 1993.
595 M. Teulieres (Maxime), né le 19 juin 1992.
596 Mme M Sallaoui (Wassila), née le 23 juin 1993.
597 M. Portais (Antoine), né le 13 mars 1992.
598 Mme Gemahling-Chercheve (Anna), née le 16 octobre 1992.
599 M. Themelin (Albert Sarkiss, Sarkiss), né le 19 février 1994.
600 M. Salle (Romain), né le 9 février 1994.
601 M. Douillard (Thomas, Philippe, François), né le 9 avril 1993.
602 Mme Cambriel (Amélie, Isabelle, Fanny), née le 6 juillet 1993.
603 M. Rihane (Sami), né le 28 janvier 1993.
604 Mme Raillon (Laure-Anne), née le 19 février 1993.
605 M. Semeria (Florent), né le 27 juillet 1988.
606 M. Ripoll (Thomas), né le 28 août 1993.
607 M. Hallé (David, Jean, Philippe), né le 5 mars 1989.
608 M. Fournaise (Thomas), né le 23 avril 1993.
609 Mme Luchetti (Léa), née le 7 mai 1993.
610 Mme Doillon (Margaux, Alicia), née le 15 janvier 1993.
611 M. Hamon (Gautier, André, Michel), né le 27 janvier 1993.
612 Mme Guillaume (Zoé), née le 12 décembre 1993.
613 Mlle Horowitz (Tatiana), née le 17 février 1994.
614 Mme Sichi (Margaux), née le 7 mai 1993.
615 M. Contard (Florian, Germain, Jean), né le 21 janvier 1992.
616 M. Tawa (Pierre, Grégoire, Jacques), né le 17 janvier 1994.

617 Mlle Chapuis (Elisa, Mathilde), née le 29 avril 1993.
618 M. Duputie (Germain), né le 21 octobre 1993.
619 Mme Theillaud (Marion), née le 15 novembre 1993.
620 M. Didier (Romain, Gilbert), né le 10 février 1993.
621 Mme Pacaud (Alizé), née le 10 septembre 1992.
622 Mme Pichlinski (Elisa, Mabel), née le 3 novembre 1993.
623 Mme Hamouric (Morgane), née le 3 août 1993.
624 Mme Diou (Caroline), née le 4 novembre 1991.
625 Mme Loubeyre (Jeanne, Amaïa), née le 27 octobre 1993.
626 Mme Clerget (Alexandra, Virginie, Marine), née le 23 janvier 1993.
627 Mme Faucher (Alice), née le 14 décembre 1993.
628 Mme Labouret (Mathilde), née le 2 août 1993.
629 M. Nguyen-Khac (Vincent, Dinh), né le 11 juin 1993.
630 Mme Kim (Yonjae), née le 17 novembre 1993.
631 Mme Deudon (Marie), née le 30 juillet 1992.
632 M. Chateaux (Lucas), né le 20 février 1992.
633 Mme Tran (Corinne), née le 5 juillet 1988.
634 M. Pozzo (Victor, Nicolas, Guillaume), né le 14 décembre 1993.
635 Mlle Descamps (Chloé, Barbara), née le 29 décembre 1991.
636 Mme Brien (Nolwenn, Anne), née le 30 juin 1993.
637 Mme Mahe (Mathilde, Julia), née le 21 mai 1993.
638 M. Robert Grandjean (Florian, Pascal, Henri), né le 23 décembre 1993.
639 Mlle Barde (Laurence, Marie, Yvonne), née le 18 octobre 1993.
640 Mme Rolland (Marion, Mathilde, Chloé), née le 4 juillet 1993.
641 M. Guy (Pierre), né le 13 septembre 1992.
642 Mlle Renaud (Alice, Françoise, Danièle), née le 22 juillet 1993.
643 M. Sinet (Arthur, Vincent, Jean-Christophe), né le 9 octobre 1993.
644 M. Jacquiod (Benjamin, Jean, Serge), né le 1er juin 1993.
645 M. Rouch (Axel), né le 8 juillet 1993.
646 Mme Mortier (Coline), née le 17 mai 1993.
647 Mlle Delenne (Sybille), née le 19 mars 1993.
648 Mme Laurent (Camille, Christine, Pauline), née le 17 mai 1993.
649 M. Pires (Thomas), né le 6 février 1993.
650 M. Starka (Rémi), né le 30 juin 1993.
651 M. Nachef (Clément), né le 7 avril 1994.
652 M. Lopez (Cyril, Gérard, Richard), né le 25 juin 1993.
653 Mme Hounkpatin (Audrey, Elodie), née le 3 mai 1994.
654 M. Beth (Adrien), né le 7 avril 1991.
655 Mme Maudet (Constance), née le 2 juillet 1992.
656 Mme Stencel-Allemand (Marion), née le 5 juin 1992.
657 Mlle Levesque (Diane, Claire, Eugénie), née le 18 juillet 1993.
658 M. Cavagnac (Max, Pierre, Jean), né le 20 juin 1992.
659 Mme Angot (Elisabeth, Priscille, Sophie), née le 12 mai 1993.
660 M. Postel (François, Pierre, Jean, Emmanuel), né le 15 septembre 1993.
661 Mme Wolter (Chloé), née le 3 mars 1993.
662 M. Beaudrey (Thomas, Jean-Noël), né le 8 mai 1993.
663 M. Patin (Lucas, Jean-Paul), né le 7 septembre 1993.
664 Mme Sanchez (Maeva, Alizée), née le 27 août 1991.
665 M. Vizerie (Lucas), né le 27 août 1993.
666 M. Merindol (Xavier, Yves, André), né le 3 avril 1992.
667 M. Durand (Quentin), né le 22 décembre 1993.
668 Mlle Pagis (Valentine, Manon, Lucie), née le 30 juillet 1992.
669 M. Pegorer Sfes (Hugo), né le 23 avril 1993.
670 Mme Chauvin (Hermine, Jeanne, Émilie), née le 26 mai 1994.
671 Mme Hershkovitch (Juliette), née le 3 novembre 1992.
672 Mme Naaim (Marie, Mélanie, Myriam), née le 4 décembre 1993.
673 M. Pensier (Joris, Marcel, Albert), né le 17 mars 1994.
674 Mme Gruchala (Philippine, Aude), née le 27 mai 1994.

675 M. Ferreira (Nathan, Jacques), né le 28 juin 1991.
676 Mme Le Tallec (Océane, Dominique, Sylviane), née le 29 novembre 1993.
677 M. De Laage de Meux (Thomas, Marc, Theophile), né le 15 février 1993.
678 M. Duvivier (Alexandre, Michel, Jean-Claude), né le 9 mars 1993.
679 Mme Dufour (Juliette, Illianna, Anne), née le 22 mars 1994.
680 M. Lair (Raphaël), né le 13 avril 1992.
681 Mme Le Stang (Valentine), née le 30 janvier 1993.
682 Mme Le Calve (Claire), née le 24 janvier 1994.
683 Mme Richard (Claire, Marie, Aurore), née le 3 mars 1993.
684 M. Desauge (Pierre-Luc), né le 5 mai 1991.
685 M. Masset (Luc, Pascal Marie, Bartholome), né le 18 avril 1992.
686 M. Giraud (Matthieu), né le 26 février 1993.
687 Mme Rosier (Pauline, Christine, Jeanine), née le 18 mars 1994.
688 Mme Kissel (Nina, Alice, Valérie), née le 16 juillet 1993.
689 Mme Legrand (Auriane, Pauline, Jacqueline), née le 12 octobre 1994.
690 M. Tonnerre (Guilhem, Hugo, Paul), né le 19 février 1993.
691 Mme Pouvreau (Manon), née le 12 septembre 1993.
692 M. Pivet (Sébastien, Henri, Marie), né le 11 décembre 1993.
693 Mme Diakite (Sarah, Kaba), née le 9 septembre 1992.
694 Mme Leveque (Anne-Sophie, Alexia), née le 27 février 1993.
695 M. Pelet (Hugo), né le 21 décembre 1992.
696 M. Clottes (Paul, Marc, Yves), né le 24 mars 1993.
697 M. Beaufreton (Edouard, Pascal, Alain), né le 28 mai 1992.
698 M. Heraudet (Luc, Bernard), né le 7 novembre 1992.
699 M. Delclaux (Guillaume), né le 28 janvier 1994.
700 Mlle Bié (Camille), née le 17 juin 1993.
701 Mlle Alliot (Hortense, Valérie, Axelle), née le 1er juillet 1995.
702 M. Hellec (Corentin, Jean, David), né le 15 mai 1993.
703 M. Aboudaram (Charles), né le 15 juillet 1992.
704 M. Hemery (Thomas, Gurwann), né le 5 juillet 1993.
705 Mme Barry (Lisa), née le 22 juin 1993.
706 M. Gilbert (Vincent), né le 5 avril 1992.
707 M. Petit (Vivien, Daniel, Franck), né le 27 décembre 1992.
708 Mlle Bianchi (Chloé, Julie), née le 5 février 1993.
709 Mme Bocquet (Juliette, Marie, Edith), née le 27 août 1992.
710 M. Brion (Thomas), né le 5 août 1984.
711 Mme Rachidi (Inès, Zeinab), née le 25 août 1993.
712 M. Holay (Quentin, Claude), né le 7 mars 1993.
713 Mme Midey (Charlotte, Marie), née le 3 décembre 1993.
714 Mme Papillon (Lisa), née le 23 juillet 1990.
715 M. Placide (Pierre Alain), né le 26 septembre 1992.
716 M. Bouvarel (Antoine, Pierre), né le 22 juin 1993.
717 Mme Méal (Aude), née le 29 juillet 1993.
718 M. Secco (Léo-Paul), né le 25 octobre 1993.
719 M. Soualy (Adil), né le 8 octobre 1992.
720 M. Hennequin (Nicolas, Jean, Benjamin), né le 24 février 1993.
721 M. Babin (Arthur, Teriitua, Tunui), né le 2 mai 1992.
722 M. Charpentier (Clément, Michel), né le 14 juin 1993.
723 Mme Imbert (Astrid), née le 10 octobre 1994.
724 Mme Chanclud (Justine), née le 25 octobre 1992.
725 Mme Parc (Enora), née le 11 avril 1994.
726 M. Manoukov (Yvan), né le 3 juin 1992.
727 Mme Soulard (Clémence), née le 16 mai 1992.
728 Mlle Péger (Leslie, Louise), née le 5 février 1992.
729 M. Mouclier (Nicolas, Clément, Valentin), né le 22 août 1992.
730 Mlle Lucas (Claire), née le 27 octobre 1992.
731 M. Richard (Nicolas, Clément, Luc), né le 26 septembre 1993.
732 M. Momal (Gabin, Louis, Alexandre), né le 27 novembre 1993.

733 M. Grados (Lucien, Jean, Michel), né le 2 juillet 1994.
734 Mme Maillard (Joannie, Sylvie), née le 30 mars 1993.
735 M. Denis Le Sève (Julien, Jacques, Emile), né le 14 octobre 1993.
736 M. Schubert (Louis), né le 5 mai 1992.
737 M. Marchand (Antoine, Hugues, Gildas), né le 21 avril 1994.
738 Mme Thomas (Audrey), née le 1er juillet 1993.
739 Mme David (Vanille), née le 15 avril 1994.
740 Mme Boulanger (Marine, Aurélie), née le 19 mars 1992.
741 Mme Valverde (Dune, Poeiti), née le 27 mars 1992.
742 Mme Vautier (Anaïs, Marie-Laure, Aurélie), née le 24 février 1993.
743 M. Bois (Antoine, Pierre, Thomas), né le 14 septembre 1993.
744 M. Cassard (Alexis, Christian, Régis), né le 18 février 1993.
745 Mme Jourdren (Marie, Yvonne), née le 23 avril 1993.
746 M. Kostakis (Vasil), né le 14 octobre 1992.
747 M. Maurille (Charles, Jean-René), né le 12 juillet 1992.
748 Mme Cohen Bacry (Maureen, Helen), née le 17 juin 1991.
749 M. Garnier (Matthieu, Adrien, André), né le 22 mars 1992.
750 Mme Labonnelie (Agathe), née le 31 août 1993.
751 Mme Sevrain (Pauline), née le 23 décembre 1993.
752 Mlle Boud'Hors (Charlotte, Sophie, Marie), née le 6 mai 1994.
753 Mme Cheval (Marine, Nathalie), née le 8 novembre 1994.
754 Mme Regnier (Julia, Sophie, Françoise), née le 21 février 1992.
755 Mlle Juenin (Léa), née le 17 décembre 1992.
756 M. Deschaux-Beaume (Guillaume, Jean-Baptiste), né le 5 décembre 1992.
757 M. Fontanges (Pierre-Alexandre, Romain, Laurent), né le 10 octobre 1992.
758 Mme Mahinc (Pauline), née le 6 mars 1993.
759 Mlle Chenu (Carole), née le 19 février 1993.
760 M. Coelho (Julien), né le 16 décembre 1993.
761 Mme Dauchez (Astrid), née le 30 juillet 1993.
762 M. Boillet (Gautier, Paul, Gabriel), né le 27 septembre 1992.
763 Mme Guille (Marie), née le 10 décembre 1993.
764 M. Breuil (Alexandre, Lucien, René), né le 5 novembre 1992.
765 M. Lefevre (Brice, Daniel, Marcel), né le 30 juillet 1994.
766 Mme Sandot (Adèle), née le 14 décembre 1992.
767 M. Lemarchand (Léo, François, Aimé), né le 15 avril 1993.
768 M. Cippe (Jean-Baptiste, Germain, Jérôme), né le 28 mai 1993.
769 M. Ortmans (Satcha), né le 24 mars 1993.
770 M. Nunez Regueiro (Diego), né le 21 décembre 1992.
771 Mlle Planes (Gabrielle, Aveline, Monique), née le 9 septembre 1993.
772 Mme Debusscher (Morgane), née le 23 mai 1993.
773 M. Hubert (Pierre, Jean Henri), né le 19 mai 1993.
774 M. Milheiro (Romain), né le 29 février 1992.
775 M. David (Baptiste, Etienne), né le 30 septembre 1993.
776 Mlle Reucherand (Bérénice, Oriane, Louise), née le 14 février 1994.
777 M. Boxebeld (Hugo), né le 14 septembre 1993.
778 Mme Perrier (Louise, Lucienne, Michèle), née le 19 juin 1993.
779 M. Selomme (Corentin), né le 13 avril 1993.
780 M. Dupont (Antoine, Philippe, Bertrand), né le 27 juillet 1993.
781 Mme Ferrier (Helena, Fanny), née le 25 octobre 1993.
782 Mme Chochois (Camille, Marie), née le 10 avril 1993.
783 Mme Alran (Léonie, Césarine, Louise), née le 3 octobre 1993.
784 M. Bialobroda (Jonathan, Ariel), né le 3 décembre 1993.
785 Mlle Levy (Manon), née le 12 avril 1994.
786 M. Vo (Anh-Minh, Alexandre), né le 17 décembre 1992.
787 Mme Doucet (Lucile, Sarah), née le 21 janvier 1990.
788 M. Umbdenstock (Emilien), né le 26 avril 1993.
789 Mme Schaeffer (Marion, Michèle, Lucile), née le 18 novembre 1992.
790 Mme Zeller (Nina), née le 14 septembre 1993.

791 M. Neiger (Xavier, Julien), né le 4 août 1992.
792 Mlle Nguyen (Sophie), née le 3 juin 1993.
793 Mlle Jullien (Marine, Diane, Elisabeth), née le 3 septembre 1993.
794 M. Verrez (Thibault, Kévin), né le 16 octobre 1992.
795 Mme Odouard (Shirley), née le 28 juillet 1992.
796 M. Vaerewyck (Jérôme, Antoine), né le 24 juin 1991.
797 M. Lemoine de Poilvillain de Misouard (Thibaut, Thierry, Marie), né le 15 avril 1994.
798 Mlle Bruzard (Héloïse, Théophanie), née le 27 août 1993.
799 Mme Bertrand (Léa, Hanna), née le 8 octobre 1992.
800 Mme Vauquelin (Blandine), née le 8 décembre 1992.
801 Mlle Ashton (Elisabeth, Arlette, Nancy, Marie), née le 9 avril 1993.
802 M. Dubois (Denis, Michel, Jean), né le 23 octobre 1993.
803 M. De Geofroy (Bernard, Marie, Arnaud), né le 16 janvier 1993.
804 M. Schleef (Arnaud), né le 25 avril 1994.
805 Mme Boinet (Romane), née le 22 octobre 1993.
806 M. Delorme (Jeff, Nans, Hugo), né le 16 septembre 1993.
807 Mme Duponchelle (Lucie, Catherine, Marie), née le 18 octobre 1992.
808 M. Rakoff (Lucien, Daniel), né le 29 juillet 1993.
809 M. Colange (Fabien, Quentin, Sylvain), né le 22 juin 1993.
810 Mme Brutsaert (Shannon, Joanna, Marie), née le 7 mai 1993.
811 Mme Melin (Audrey), née le 28 février 1994.
812 M. Malaize (Henri, Marcel, Robert), né le 27 décembre 1992.
813 M. Grondin (Jérôme), né le 7 juillet 1994.
814 M. Aubrit (Jeremy, Cyril), né le 5 septembre 1991.
815 Mme Sanna (Anne Claire, Jeanne, Marie), née le 15 juillet 1992.
816 M. Stelandre (Aurélien, Jean, Jules), né le 20 avril 1994.
817 Mme Jaume (Léa), née le 13 avril 1992.
818 Mme Vigne (Marie Helene, Anne, Sophie), née le 2 mai 1993.
819 M. Niguet (Jean-Paul, Lucien), né le 17 juin 1994.
820 M. Harle (Theophile), né le 13 novembre 1993.
821 M. Arber (Théo, Jules), né le 1er novembre 1992.
822 M. Pham (Quang Trung, Vincent), né le 28 janvier 1992.
823 Mme Rousson (Raphaëlle, Élisabeth), née le 23 février 1994.
824 Mme Nourry (Emmanuelle, Christine), née le 17 janvier 1994.
825 M. Ladaique (Paolo), né le 11 mai 1993.
826 M. Le Pape (Sylvain, Marc), né le 29 novembre 1988.
827 Mlle Romieu (Camille), née le 30 juillet 1993.
828 Mme Spadi (Morgane), née le 8 juin 1993.
829 Mme Blet (Anaïs, Fabienne, Christine), née le 28 mars 1992.
830 Mme Vaillant (Garance), née le 28 mars 1991.
831 Mme Valette (Chloé, Jeanne, Cécile), née le 18 février 1993.
832 M. Jorquera (Antonio-Tomas), né le 6 août 1993.
833 Mme Grosset (Lina), née le 9 octobre 1992.
834 Mme Mekerke (Adèle, Sylvie, Marie), née le 30 août 1993.
835 Mme Minier (Chloé, Rose, Marie), née le 21 décembre 1992.
836 Mme Minot (Marie-Sophie), née le 26 avril 1992.
837 Mme Robin (Marie), née le 3 mars 1993.
838 Mme Cassagne (Marie), née le 26 juillet 1992.
839 M. Feddal (Adlane), né le 9 juin 1991.
840 Mme Moulinier (Orianne, Marie, Monique), née le 16 juillet 1993.
841 Mlle Baqué (Eugénie), née le 18 août 1993.
842 M. Liyanage (Gregory), né le 5 septembre 1990.
843 M. Barberis (Eric, Jean, Taneli), né le 30 décembre 1990.
844 Mme Cassibba (Julie, Murielle, Caroline), née le 5 octobre 1992.
845 M. Samoreau (Clément, Yvan), né le 15 février 1992.
846 M. Marichez (Arthur, Emile, Henri, Benoit), né le 13 novembre 1994.
847 M. Tessier (Guillaume), né le 13 décembre 1991.
848 M. Daniel (Morgan), né le 11 décembre 1992.

849 Mlle Cierco (Alexandra, Catherine), née le 14 novembre 1992.
850 M. Goin (Paul, Alexandre), né le 1er janvier 1992.
851 Mlle Hernandez Poblete (Natalia, Andrea), née le 25 mars 1991.
852 Mme Dupont (Julia), née le 15 novembre 1993.
853 Mme Adamski (Elorie, Georgina, Raymonde), née le 16 août 1992.
854 Mme Mansoux (Albane, Pauline, Marie), née le 28 juillet 1994.
855 M. Chevalier (Benjamin), né le 3 juin 1993.
856 M. Petit (Bastien), né le 16 décembre 1993.
857 Mme Bridoux (Marie, Françoise, Edith), née le 11 décembre 1993.
858 Mlle Angelini (Chloé, Ariane), née le 10 février 1994.
859 Mme Bernier (Juliette), née le 15 mai 1993.
860 Mme El Kinani (Monia, Laura), née le 21 juillet 1993.
861 Mme Mensah (Johanne, Marie), née le 8 octobre 1989.
862 M. Riff (Arnaud, Jacques, Victor), né le 27 juillet 1993.
863 M. Le Cosquer (Guillaume), né le 6 avril 1992.
864 Mlle Lenglart (Julie), née le 20 mars 1993.
865 M. Granger (Maxime), né le 26 mai 1992.
866 Mme Onanga (Mwetty), née le 9 juin 1992.
867 M. Lefebvre (Thomas, Gérard, Jean-Jacques), né le 18 juillet 1993.
868 Mme Charreau (Soline, Marcelle, Simone), née le 23 septembre 1993.
869 M. Repellin (Maxence, Stéphane, Pierre), né le 10 janvier 1994.
870 Mme Roquette (Isaure, Marie, Odile, Monique), née le 4 juin 1993.
871 M. Brunet (Thibaud, Marie), né le 24 juillet 1993.
872 Mme Baes (Dulciane, Margot, Anique), née le 9 novembre 1992.
873 M. Xardel (Pierre, Gilbert, Gérard), né le 16 août 1992.
874 Mme Pinilo (Juliette, Maria), née le 21 août 1993.
875 Mlle Lellouche (Marion), née le 17 décembre 1993.
876 M. Plais (Henri), né le 23 décembre 1992.
877 Mme Lemeu (Mélanie), née le 30 décembre 1993.
878 Mme Drira (Inès), née le 29 avril 1994.
879 Mme Le Berre (Juliette, Eliane, Raymonde), née le 4 mars 1993.
880 Mme Fontenaille (Clara, Marie, Alexandra), née le 8 décembre 1993.
881 Mme Bourahla (Inès), née le 23 juin 1993.
882 Mme Chilloh (Sandrine), née le 24 février 1992.
883 M. Planche (Antoine, Eloi, Sébastien), né le 7 avril 1992.
884 M. Haynes (William, Inaki, Alan), né le 17 août 1990.
885 Mme Dautois (Meghan, Christiane), née le 20 août 1993.
886 M. Hodroj (Khalil), né le 20 avril 1993.
887 M. Daniel (Adrien, William), né le 17 décembre 1992.
888 Mme Solignac (Marie), née le 2 avril 1994.
889 M. Delvigne-Hauray (Julien), né le 27 septembre 1991.
890 M. Leclercq (Victor, Guy, Jean-Pierre), né le 9 avril 1992.
891 M. Degrave (Raphaël, Robert), né le 11 novembre 1992.
892 Mme Mina (Marine, Mireille, Claudine), née le 5 août 1991.
893 Mme Hattab (Maram), née le 22 août 1991.
894 M. Ah-Kit (Xavier), né le 29 mai 1987.
895 M. Samaille (Thomas), né le 22 avril 1986.
896 Mlle Guérin (Claire, Danièle, Michèle), née le 29 septembre 1992.
897 M. Lai (Van Duc), né le 4 octobre 1991.
898 M. Bris (Pierre-Nicolas), né le 18 février 1994.
899 Mme Pilorge (Marion), née le 12 janvier 1992.
900 M. Roustand (Yohan, Gaëtan), né le 28 août 1992.
901 M. Le Bos (Pierre-Antoine, Guillaume, Alix, Marie), né le 16 août 1993.
902 Mme Abihssira (Sharon), née le 6 décembre 1992.
903 M. Marcellier (Gabriel), né le 23 février 1993.
904 M. Tete (Xavier, Charles, Marie), né le 6 mai 1994.
905 Mme Desfreres (Manon), née le 25 mars 1993.
906 Mme Céruti (Hélène, Florence), née le 4 mars 1992.

907 M. El Ayadi (Modiane), né le 26 juillet 1992.
908 Mlle Pecot (Inès, Sophie, Geneviève), née le 11 mai 1993.
909 M. Massard-Combe (Philippe), né le 6 décembre 1992.
910 Mme Durand (Alice, Isabelle, Marie), née le 19 mars 1992.
911 M. Joussellin (Vincent), né le 28 mars 1994.
912 Mme Aussenac (Lucie, Paule, Jeanne), nom d'usage Aussenac-Belle, née le 5 novembre 1993.
913 Mlle Mulatero (Marine, Sophie), née le 15 février 1993.
914 Mme Guiot (Marion), née le 10 février 1993.
915 M. Durouchoux (Arthur, Marie, Henri), né le 15 octobre 1989.
916 M. Vancappel (Matthieu), né le 25 novembre 1993.
917 Mme Blanc (Margaux, Christine), née le 26 juin 1992.
918 Mme Odier (Albane, Natalie, Hélène), née le 18 septembre 1993.
919 Mme Catanese (Sophie, Alice), née le 17 juin 1992.
920 Mlle Bennaceur (Tara, Lesley, Marguerite), née le 21 janvier 1994.
921 M. Hanslik (Nicolas, François, Thomas), né le 23 novembre 1992.
922 M. Bateau (Jules, Roger, Joseph), né le 19 novembre 1991.
923 M. Vest (Jean-Philippe), né le 8 décembre 1991.
924 M. Dallemagne (Maxime), né le 8 juin 1993.
925 Mme Papy (Marine, Justine), née le 20 janvier 1993.
926 M. Sabran (Baptiste, Marie), né le 24 juillet 1991.
927 Mlle Vaillant (Camille, Nicole, Marie), née le 8 avril 1992.
928 Mme Boileve (Juliette), née le 8 juin 1993.
929 Mme Besnard (Clémentine, Julie), née le 1er novembre 1988.
930 Mme Liu (Florence), née le 3 mars 1994.
931 M. Vlieghe (Maximilien, Vincent, David), né le 27 janvier 1993.
932 Mme Kuster (Camille), née le 18 août 1992.
933 Mme Sabouraud (Marie, Solenn, Louise), née le 15 octobre 1993.
934 M. Coisne (Aristide, Pedro), né le 27 septembre 1993.
935 Mme Guines (Kim, Haifang), née le 11 juillet 1993.
936 M. Messalti (Othman), né le 10 septembre 1992.
937 Mlle Bouchereau (Sarah, Marie), née le 30 mars 1994.
938 M. Le Scornet (Tanguy), né le 25 juin 1993.
939 Mme Honnorat (Marion, Sophie, Caroline), née le 14 février 1993.
940 M. Machelart (Benjamin, Serene), né le 12 décembre 1992.
941 M. Reynier (Thibault, Benoît), né le 24 septembre 1993.
942 M. Barbe (Thomas, Benjamin, Jacques), né le 8 novembre 1993.
943 M. Yven (Cédric), né le 25 mars 1992.
944 M. Lavigne (Joris, Lucien), né le 26 janvier 1994.
945 Mme Mezghani (Sarah), née le 11 janvier 1994.
946 M. Desplats (Victor, Eliot, Matthieu), né le 16 mars 1993.
947 Mlle Daumas (Alice), née le 14 octobre 1993.
948 Mlle Molva (Mélissa), née le 11 janvier 1994.
949 Mme Errera (Charlotte, Frida, Antoinette), née le 23 juin 1993.
950 M. Jaskarzec (Pierre, Olivier), né le 27 août 1993.
951 Mme Auge (Marie, Anne, Flora), née le 24 novembre 1992.
952 Mlle Arquilliere (Justine, Marie, Anne), née le 21 août 1993.
953 M. Biot (Thomas, Jean, Stéphane), né le 6 mai 1994.
954 Mlle Galtier (Chloé), née le 12 octobre 1992.
955 Mme Chalet (Camille), née le 18 décembre 1993.
956 M. Macher (Camille), né le 28 octobre 1993.
957 Mlle Morello (Léa), née le 1er juin 1993.
958 M. Meyer (Matthieu), né le 24 juillet 1992.
959 M. Dalmas (Yoann), né le 16 avril 1993.
960 Mme Paris (Charlotte, Laurence, Hélène), née le 26 mai 1994.
961 M. Volff (Maxime), né le 8 août 1992.
962 Mlle Dufour (Ondine), née le 24 décembre 1993.
963 Mme Goulard (Irène), née le 14 août 1993.
964 Mme Masset (Lise, Annick, Marcelle), née le 8 juin 1994.

965 Mme Zuccarelli (Elodie), née le 1er avril 1992.
966 Mme Le Bouteiller (Agathe, Isabelle, Rémi), née le 28 décembre 1992.
967 Mme Rep (Cécile), née le 16 avril 1993.
968 M. Artus (Adrien, Rémi), né le 2 juin 1993.
969 M. Verdier-Davioud (Pierre, André, Philippe), né le 24 août 1994.
970 Mme Dargelos-Descoubez (Marion), née le 28 juillet 1993.
971 Mme Fantone (Myriam, Claudia), née le 16 septembre 1994.
972 Mme Demouche (Sarah), née le 28 septembre 1993.
973 Mme Hassan (Elsa), née le 25 juin 1993.
974 Mlle Lellig (Elodie, Yvette, Joséphine), née le 2 septembre 1993.
975 Mme Berger (Ingrid), née le 20 septembre 1992.
976 M. Lautredou (David), né le 29 janvier 1992.
977 M. Arnold (Guilhem, Louis, Antoine), né le 7 février 1993.
978 Mlle Lichau (Léa), née le 9 octobre 1993.
979 Mlle Collin (Megane, Marie-Anne, Caroline), née le 17 novembre 1992.
980 Mme Izabel (Mathilde, Suzanne, Rosine, Marie), née le 19 décembre 1991.
981 Mlle Poncet (Mathilde, Rose, Marie), née le 15 mars 1994.
982 M. Vettese (Thomas, Pierre), né le 12 juillet 1993.
983 M. Deniel (Guillaume, François), né le 14 mars 1993.
984 M. Samaran (Romain, Jean, Jacques, Geoffroy), né le 30 novembre 1992.
985 M. Lorette (Martin, Pascal), né le 15 juin 1993.
986 Mme Faubry (Clara, Bérénice, Jeannette), née le 28 mars 1993.
987 M. Broustaut (Nicolas, George, Jean-Pierre), né le 2 janvier 1991.
988 Mme Mottais (Flora, Camille, Annaëlle), née le 26 octobre 1993.
989 Mme Fleury (Jeanne, Blanche, Marie), née le 3 novembre 1993.
990 M. Grare (Antoine, Olivier), né le 27 janvier 1992.
991 M. Eckert (Damien, Celestin, Edouard), né le 2 février 1992.
992 M. Lievre (Loïc, Olivier, Dominique), né le 23 septembre 1994.
993 M. Marque (Jean-François), né le 9 juin 1993.
994 M. Ritter (Sébastien, Jacques), né le 30 octobre 1992.
995 Mme Mortier (Anaïs, Rose, Geneviève), née le 17 janvier 1993.
996 M. Heraud (Alexandre), né le 24 septembre 1993.
997 Mme Vasseur (Margot, Jacqueline, Gisèle), née le 15 septembre 1990.
998 M. Bellaiche (Solal, Jacques, Simon), né le 10 mars 1994.
999 M. Desbiolles (Antoine, Henri, Louis), né le 12 juin 1993.
1000 M. Grange (Théo, Sacha), né le 19 août 1992.
1001 M. Fitouchi (Simon), né le 26 septembre 1991.
1002 Mme Gille (Romane), née le 28 janvier 1994.
1003 M. Martin (Clément), né le 11 février 1993.
1004 Mme Grignon (Marie, Renée, Charlotte), née le 16 juin 1993.
1005 Mlle Willynck (Pauline), née le 15 mars 1993.
1006 M. Traversari (Eddy, Kévin), né le 2 octobre 1993.
1007 Mme Godemel (Clémence, Marie), née le 30 décembre 1993.
1008 Mme Juin (Charlotte), née le 17 juillet 1992.
1009 M. De Villeneuve Bargemon (Jean-Baptiste), né le 3 mai 1993.
1010 Mlle Chivard (Aurélie, Marie, Agnès), née le 20 novembre 1991.
1011 M. Martin (Paul Adrien, Hubert, Leonce), né le 26 novembre 1992.
1012 M. Grimaud (Quentin), né le 20 juillet 1993.
1013 Mme Thouement (Clélia), née le 26 juin 1993.
1014 Mme Campion (Bertille, Rachel, Marie), née le 22 octobre 1993.
1015 Mlle Eid (Pétra), née le 16 février 1993.
1016 M. Scussel (Renaud), né le 16 février 1993.
1017 Mme Labayle Pabet (Sophie, Emily, Adrienne), née le 1er mai 1992.
1018 M. Nguyen (Raphaël, Dang, Duy), né le 21 juillet 1994.
1019 Mlle Murat (Agnès, Pascale, Stéphanie), née le 21 juin 1994.
1020 M. Eggenspieler (Florian), né le 12 décembre 1993.
1021 Mme Thorsteinsson-Burlin (Agathe), née le 29 mai 1993.
1022 M. Saunier (Florian), né le 16 mars 1993.

1023 Mme Rozwag (Clémence, Lucia), née le 14 juillet 1993.
1024 M. Francis (Kévin, Ludovic), né le 5 août 1992.
1025 M. Savart (Jean-Sébastien, Robert, Rodolphe), né le 10 septembre 1993.
1026 M. Cadot (Stéphane, Philippe, Pierre), né le 17 avril 1993.
1027 M. Makhoul (Alexandre, Nicolas, Jean), né le 24 septembre 1993.
1028 M. Davost (Théophile), né le 1er mai 1990.
1029 Mme Dubost (Emma, Rachel, Marie), née le 6 octobre 1993.
1030 M. Guillot (Constant, Thomas), né le 1er décembre 1993.
1031 M. Truong (Tony, Tuân), né le 3 juin 1993.
1032 M. Glemarec (Gauthier), né le 21 avril 1993.
1033 M. Causeret Balzan (Steven, Nassim), né le 2 juin 1992.
1034 Mme Chaibi (Serine), née le 18 février 1994.
1035 Mme Sagnard (Mylène, Patricia, Alice), née le 22 mars 1993.
1036 Mme Lefeuvre (Léa, Lucie, Marie), née le 14 octobre 1993.
1037 Mme Pible (Justine, Gilberte, Anne-Marie), née le 15 janvier 1993.
1038 Mme Levy (Anna), née le 27 juin 1993.
1039 M. Di Giuseppe (Raphaël), né le 1er mai 1993.
1040 M. Hermans-Didier (Alexis), né le 31 mai 1992.
1041 M. Lepage (Mathis, Pepin), né le 27 décembre 1993.
1042 M. Cattan (Samuel), né le 20 septembre 1992.
1043 M. Berthon (Maxence, Thomas, Edwin), né le 11 décembre 1992.
1044 M. Auger (Thibaud), né le 2 janvier 1990.
1045 M. Andre (Raphaël, Thomas), né le 9 août 1993.
1046 M. Ramond (Dimitri), né le 4 novembre 1992.
1047 M. Jaouen (Alexandre, Edouard), né le 9 décembre 1993.
1048 M. Rouanet (Cédric, Alexandre), né le 20 janvier 1993.
1049 Mme Muller (Mélissa, Sandra, Marie), née le 1er avril 1992.
1050 Mlle Galzin (Eloïse, Marie, Catherine), née le 26 mars 1991.
1051 Mme Cuzin (Clara), née le 10 décembre 1992.
1052 Mme Chardon (Anaïs, Sylvette, Renée), née le 23 décembre 1992.
1053 M. Martin (Grégory, Jean), né le 21 juin 1992.
1054 Mme De Saintignon (Maëlle), née le 20 janvier 1994.
1055 Mme Hignard (Agathe), née le 14 avril 1993.
1056 M. Khaddad (Abderrahmane), né le 6 novembre 1994.
1057 Mme Nibbio (Alice, Yvonne, Ida), née le 17 décembre 1993.
1058 M. Guilbot (Nils), né le 7 octobre 1989.
1059 M. Furnon (Lucas), né le 23 août 1992.
1060 Mme Sarlat (Julie), née le 25 novembre 1993.
1061 Mme Georges (Claire), née le 1er mars 1993.
1062 Mme Brienne (Charlotte, Sylvie), née le 21 septembre 1993.
1063 Mme Le Petit (Laetitia), née le 8 janvier 1994.
1064 Mlle Velev (Maud), née le 3 août 1993.
1065 Mme Geneau de Lamarliere (Marion, Line, Henriette), née le 15 septembre 1992.
1066 Mlle Baltes (Virginie, Marie, Chantal), née le 9 novembre 1992.
1067 Mme Arede (Célia), née le 8 janvier 1994.
1068 Mme Banh Chong (Thanaphone), née le 30 septembre 1993.
1069 M. Bonnevalle (Antoine, Guillaume, Marie), né le 25 février 1994.
1070 M. Goter (Thomas), né le 17 juin 1991.
1071 M. Chodorge (Quentin, Pierre-Yves), né le 2 janvier 1994.
1072 Mlle Nunes (Flavia), née le 1er février 1993.
1073 M. Diamant (Elliott), né le 26 novembre 1992.
1074 Mme Wolff (Mathilda), née le 5 mars 1992.
1075 Mme Durand (Alix, Marie, Ariane), née le 21 septembre 1993.
1076 Mlle Scaramozzino-Bosco (Claudia, Anaïs, Sandra), née le 30 mai 1993.
1077 Mme Brun (Pauline, Léonie), née le 20 mars 1993.
1078 Mme Poulat (Audrey, Nathalie), née le 29 août 1992.
1079 M. Argentini (Jules), né le 7 septembre 1991.
1080 Mme Cuny (Ambre), née le 20 mai 1992.

1081 M. Favasuli (Enzo), né le 5 novembre 1992.
1082 Mlle Bertho (Camille, Nathalie, Stéphanie), née le 10 juin 1993.
1083 Mme Bergon (Angélique), née le 18 novembre 1992.
1084 Mme Clement (Julie, Martine), née le 22 janvier 1993.
1085 Mme Vantard (Marine), née le 31 mars 1993.
1086 Mme Meriadec (Justine, Marie), née le 5 novembre 1993.
1087 Mme Bastos (Sarah), née le 3 janvier 1992.
1088 Mme Talabard (Marie Pauline), née le 6 mars 1991.
1089 Mlle Basso (Manon, Françoise, Marie), née le 19 février 1993.
1090 Mlle Kimbimbi (Britany), née le 3 février 1993.
1091 M. Bourgeais (Geoffrey, Arnaud, Gaston), né le 14 juillet 1993.
1092 Mme Panzani (Laetitia), née le 8 janvier 1992.
1093 M. Loiseau (Alexandre, Edmond, Jean-Claude), né le 30 avril 1992.
1094 Mme Jacquemin (Sarah, Fatima, Louise), née le 27 août 1993.
1095 Mme Piroth (Marie, Suzanne, Marizette), née le 8 avril 1994.
1096 Mme Extrat (Chloé), née le 3 mai 1995.
1097 M. Trecourt (Alexis, Gilles, Sylvain), né le 25 mars 1993.
1098 Mme Harguindeguy (Oiana), née le 13 novembre 1993.
1099 M. Dumont (Maxime, René, Pascal), né le 1er février 1993.
1100 M. Sagnet (Robin), né le 7 octobre 1993.
1101 Mme Lebreton (Anne-Laure, Juliette, Lucie), née le 12 janvier 1994.
1102 M. Quéré (Baptiste), né le 31 juillet 1992.
1103 Mme Cuadros (Chloé), née le 26 juillet 1991.
1104 M. Salès (Nicolas, Guilhem, Jean), né le 26 mars 1993.
1105 M. Goupillou (Paul, Pierre, Jean), né le 26 juillet 1993.
1106 M. Beaudry (Alexandre, Charles, Antoine), né le 13 janvier 1989.
1107 M. Laine (Gaëtan, Gérard), né le 3 février 1994.
1108 M. Molina Barragan (Antoine Marie, Alain), né le 1er août 1991.
1109 Mlle Rance (Candice, Marguerite, Monique), née le 6 janvier 1994.
1110 Mlle Bonnet (Laura), née le 21 juillet 1992.
1111 M. Michon (Maxime), né le 10 novembre 1993.
1112 M. Le Gal (Antoine, Marie), né le 2 novembre 1993.
1113 M. Caputo (Valentino, Yves, Gustavo), né le 14 avril 1991.
1114 Mlle Ricard (Adeline, Marie, Elise), née le 27 novembre 1992.
1115 Mlle Bramont-Nachman (Aurélia, Bella, Solange, Rose), née le 26 juillet 1992.
1116 M. Hamon (Guillaume, Charles, Martial), né le 13 août 1992.
1117 Mme Francois Martin (Hélène), née le 12 février 1992.
1118 M. Perraud (Thomas, Florian), né le 25 août 1993.
1119 Mme Hugel (Margot, Salomé, Romane), née le 20 avril 1994.
1120 Mme El Mesbahi (Souhaila), née le 12 octobre 1992.
1121 Mlle Blaise (Hélène, Marie, Carole), née le 20 septembre 1993.
1122 Mme Hennequin (Marion, Cécile), née le 27 octobre 1993.
1123 M. Thiébaut (Pierre-Alain, Aldo), né le 12 septembre 1989.
1124 M. Debedde (Eliott), né le 16 octobre 1993.
1125 Mme Hakim-Hachemi (Sabine, Homa), née le 5 octobre 1992.
1126 M. Schwoerer (Arthur, François, Frédéric), né le 4 septembre 1993.
1127 M. Gallot-Lavallee (Thomas), né le 21 avril 1993.
1128 M. Vasseur (Antoine), né le 24 janvier 1992.
1129 M. Gustave (Valentin, Serge, Gilbert), né le 4 avril 1992.
1130 M. Mathieu (Eliott, Edmond, Robert), né le 30 décembre 1992.
1131 M. Lichau (Olivier), né le 13 octobre 1993.
1132 Mme Fredeau (Lisa), née le 7 avril 1992.
1133 Mlle Molina (Laura), née le 6 mars 1992.
1134 M. D'Herve (Quentin, François-Xavier), né le 7 février 1993.
1135 M. Lemains (Vincent, Fabian), né le 7 avril 1992.
1136 Mme Pouliquen (Marie, Madeleine), née le 18 mai 1993.
1137 M. Guédon (Alexis, Franck), né le 30 juillet 1992.
1138 M. Boyer (Aurélien, Xavier, Claude), né le 20 septembre 1993.

1139 Mme Guezour (Nadia), née le 15 janvier 1993.
1140 Mme Gelin (Morgane), née le 29 septembre 1993.
1141 Mme Lafon (Cécile, Danièle, Geneviève), née le 19 octobre 1993.
1142 M. Bidet (Alexis, Gabriel, Fernand), né le 2 mai 1992.
1143 M. Austruy (Thibault, Loïc), né le 20 mars 1993.
1144 M. Laure (Loys), né le 22 novembre 1992.
1145 M. Francoise (Ugo), né le 18 juillet 1992.
1146 M. Moretto (Florian, Jean-Claude, Guy), né le 24 octobre 1992.
1147 Mme Mourozeau (Laurie), née le 2 mai 1994.
1148 Mlle Brunet (Anaïs, Micheline, Marie-Flore), née le 24 septembre 1992.
1149 Mme Flauder (Elodie), née le 2 janvier 1992.
1150 M. Dupont (Kevin, Gérard, Jean Pierre), né le 23 juillet 1992.
1151 Mlle Calmels (Anaïs, Maeva), née le 5 janvier 1993.
1152 M. Naimi (Victor, François), né le 16 avril 1993.
1153 Mme Ton-That (Jennifer), née le 4 février 1992.
1154 M. Lancry (Thomas, Philippe), né le 9 janvier 1993.
1155 Mme Huet (Marjorie, Anne), née le 5 juillet 1993.
1156 Mlle Chareton (Camille), née le 20 décembre 1993.
1157 M. Galataud (Laurent, Daniel), né le 23 mars 1993.
1158 M. Al-Hamoud (Raphaël), né le 25 mars 1993.
1159 M. Robin (Edouard-Frederic, Marie), né le 17 octobre 1992.
1160 M. Grosjean (Vincent), né le 15 février 1991.
1161 Mme Landel (Cassandre, Aude, Charlotte), née le 16 août 1993.
1162 Mlle Blanc (Alexiane, Yvette, Claudine), née le 8 février 1993.
1163 Mme Riemens (Juliette, Marie, Marguerite), née le 8 août 1992.
1164 Mme Khedjat (Kahina), née le 22 février 1993.
1165 Mme Martin-Perceval (Lise, Gervaise), née le 14 novembre 1993.
1166 M. Vervust (Grégoire, François, Éric), né le 6 juillet 1993.
1167 M. Biboulet (Laurent, Simon, René), né le 26 septembre 1993.
1168 Mme Gandon (Clea), née le 2 mai 1993.
1169 Mme Manoli (Corina), née le 18 avril 1992.
1170 Mme Pelletier de Chambure (Amélie, Marie, Isabelle), née le 12 novembre 1992.
1171 Mme Trottier (Laure), née le 14 juillet 1994.
1172 Mlle Taix (Celia), née le 23 mai 1993.
1173 M. Bottero (Simon, Michel, Paul), né le 9 mai 1987.
1174 Mlle De Gregorio (Marion), née le 22 mai 1993.
1175 Mme Fiere (Ariane, Gurli, Marie-Charlotte), née le 2 novembre 1993.
1176 Mme Haoudy (Sarah), née le 6 janvier 1994.
1177 M. Valbrun (Jean David), né le 30 mars 1991.
1178 Mme Queste (Joséphine), née le 3 décembre 1992.
1179 M. Navidi Kasmaï (Alexandre, Pyrhus), né le 11 octobre 1989.
1180 M. Gripay (Benjamin, Pierre), né le 15 avril 1993.
1181 M. Taieb (Elias), né le 19 septembre 1993.
1182 Mme Bugnon (Marie, Annie, Bernadette), née le 10 juin 1993.
1183 Mme Amsellem (Noemi, Estrella), née le 13 août 1992.
1184 M. Vende (Clément), né le 20 mars 1993.
1185 Mlle Kraemer (Julie), née le 2 septembre 1992.
1186 Mlle Nachaoui (Hajar), née le 21 avril 1993.
1187 Mme Callon (Domitille, Marie, Lucile), née le 22 juillet 1992.
1188 M. Bonnet (Jean-Philippe, Etienne, Armand), né le 5 avril 1993.
1189 M. Airaudo (Olivier), né le 6 décembre 1992.
1190 Mme Hanmer (Sunita, Claire), née le 26 mars 1993.
1191 Mme Drouet (Solenne, Justine, Marie), née le 19 juillet 1993.
1192 M. Schemoul (Ilan), né le 5 mars 1991.
1193 Mme Goix (Irlande), née le 16 septembre 1993.
1194 M. Lemery (Romain), né le 23 janvier 1994.
1195 Mlle Jeay (Marine, Béatrice), née le 29 mai 1993.
1196 M. Souletie (Léo), né le 23 mars 1993.

1197 M. De Abreu (Nicolas, Manuel), né le 19 mai 1993.
1198 M. Sbizzera (Marc, André), né le 14 septembre 1993.
1199 Mme Riez (Clémence), née le 12 janvier 1993.
1200 M. Robilliard (Bertrand), né le 2 septembre 1994.
1201 M. Bayart (Guillaume, Michel, Max), né le 30 avril 1993.
1202 M. Fraissenon (Antoine), né le 1er avril 1992.
1203 Mme Uro (Charlotte), née le 21 juillet 1993.
1204 Mme Mezjan (Insafe), née le 15 août 1994.
1205 Mme Verzeaux (Isaline, Marie), née le 25 février 1995.
1206 M. Lavenne (Rémy), né le 4 mars 1992.
1207 Mme Inglard (Camille, Nathalie, Marie), née le 31 décembre 1992.
1208 Mme Perzewski (Marie, Aline, Thérèsa), née le 30 mai 1993.
1209 M. Mauro (Anthony, Michel, François), né le 15 août 1993.
1210 Mme Legros (Mathilde, Pauline), née le 1er juillet 1992.
1211 Mme Provost (Marie, Françoise, Isabelle), née le 23 octobre 1993.
1212 Mme Perinet (Anne-Claire, Marie, Jacqueline), née le 7 octobre 1991.
1213 Mme Benhamiche (Laura, Shirine), née le 18 juillet 1992.
1214 Mme L'Ebraly (Sophia), née le 23 janvier 1993.
1215 Mlle Marchetti (Alice), née le 21 mars 1992.
1216 M. Morand (Pol-Andréa), né le 22 octobre 1994.
1217 M. Paillisser (Aymeric, Hervé, Florent), né le 24 décembre 1992.
1218 Mme Hamel (Anne Laure, Nicole), née le 3 septembre 1992.
1219 Mme El Aidi (Eva, Charlotte, Jacqueline), née le 3 mars 1992.
1220 Mme Benattar (Leslie), née le 16 février 1993.
1221 Mme Bourhis (Marianne, Jeanne), née le 20 décembre 1993.
1222 M. Boureille (Pierre, Jean-Baptiste), né le 30 décembre 1993.
1223 M. Lemarie (Bastien), né le 9 mars 1994.
1224 Mme Dzogang (Cléo, Marso), née le 20 juillet 1992.
1225 M. Fraix (Antoine, Jean, Marc), né le 5 décembre 1992.
1226 M. Lablee (Alexandre, Jean-Claude, Jean), né le 25 mars 1993.
1227 Mlle Simon (Margot, Sandrine, Marie), née le 26 décembre 1993.
1228 M. Le Goubey (Jean Baptiste, Victor, Jules), né le 16 décembre 1992.
1229 M. Nicolas (Eroan Mortimer), né le 10 avril 1992.
1230 M. Latge (Adrien), né le 28 avril 1991.
1231 Mme Pochard (Camille, Joséph a, Noémie), née le 28 décembre 1993.
1232 M. Trimolé (Régis, Charles, Vincent), né le 8 juillet 1993.
1233 M. Fillatre (Mathis), né le 14 août 1992.
1234 Mlle Dumont (Claire), née le 16 janvier 1994.
1235 Mlle Kozycki (Sarah, Rose, Emilie), née le 4 janvier 1992.
1236 Mme Zduniak (Alexandra, Sarah), née le 28 juillet 1993.
1237 Mlle Boileau (Marie), née le 26 avril 1993.
1238 Mme Vanhersecke (Lucile, Hélène, Émilie), née le 15 octobre 1993.
1239 Mlle Harendarczyk (Lise, Eva, Helen E), née le 19 janvier 1992.
1240 Mme Duperray (Floriane, Marie), née le 8 mars 1992.
1241 Mlle Demarez (Bérangère, Marie, Pauline, Charlotte), nom d'usage Demarez-Lambon, née le 8 février 1992.
1242 M. Collemiche (Francois-Louis, Laurent), né le 2 octobre 1993.
1243 Mme Arvis (Laura), née le 6 mars 1993.
1244 M. Laboux (Timothée, Férit, Louis), né le 31 mars 1992.
1245 M. Quémener (Arthur), né le 1er septembre 1993.
1246 M. Codron (Paul, Jacques, Martial), né le 6 septembre 1993.
1247 M. Troffigue (Gabriel, Lilian, Pierre), né le 3 mars 1994.
1248 Mlle Chaix (Floriane), née le 3 novembre 1993.
1249 Mme Romand (Anne, Eugénie, Henriette), née le 7 mai 1993.
1250 M. Pitard (Charles), né le 19 novembre 1991.
1251 Mme Rossatto (Céline), née le 17 juin 1992.
1252 Mme Decroo (Justine, Stéphanie, Eliane), née le 14 mars 1993.
1253 M. Coralli (Romain, Pierre, Jean, Elysée), né le 18 novembre 1992.

1254 M. Hugerot (Antonin, Robert, Alain), né le 7 septembre 1993.
1255 M. Benheddi (Toufik), né le 17 août 1993.
1256 M. Mercier (Alexandre, Clément), né le 30 juillet 1994.
1257 M. Bertoye (Cosme, Frédéric), né le 17 octobre 1992.
1258 Mme Prola (Juliette, Anna, Jeanine), née le 26 septembre 1992.
1259 M. Herion (Francois-Xavier, Christian, Clovis, Marie), né le 11 mars 1993.
1260 M. Destrebecq (Thibault), né le 16 septembre 1992.
1261 M. Frohlich (Arthur), né le 31 octobre 1992.
1262 Mme De Calbiac (Ombline, Marie, Aurélie), née le 25 mars 1993.
1263 Mme Mortreux (Perrine, Marie-Suzanne, Michelle), née le 7 juin 1993.
1264 Mme Denis (Claire, Christine), née le 2 mars 1994.
1265 Mme Philip (Caroline), née le 20 octobre 1992.
1266 M. Vingadassalom (Sivadji), né le 17 juin 1993.
1267 M. Orgiu (Antoni), né le 14 juin 1992.
1268 M. Vo Quang (Erwan), né le 30 juin 1993.
1269 Mlle Sergeant (Margaux, Claire), née le 11 mai 1993.
1270 Mme Milesi (Margaux, Ginette, Ileana), née le 5 octobre 1993.
1271 M. Boucherit (Julien), né le 30 novembre 1992.
1272 M. Jacquet (Thibault, Christian), né le 20 avril 1993.
1273 Mme Ratnam (Thurga), née le 28 janvier 1993.
1274 M. Floquet (Martin, Victor, Edouard), né le 26 mars 1992.
1275 M. Diesler (Rémi), né le 23 mars 1993.
1276 Mme Gorin (Camille, Louise, Capucine), née le 17 mars 1993.
1277 Mme Berry (Juliette), née le 19 janvier 1993.
1278 Mlle Dréan (Maureen, Amélie, Cindy), née le 12 février 1993.
1279 Mme Valette (Emy, Mélanie, Adeline), née le 13 mai 1992.
1280 Mme Arqué (Basilia, Juliette, Agathe), née le 26 avril 1992.
1281 M. Legal (Victor), né le 30 octobre 1992.
1282 Mme Maillard (Angele, Rose), née le 20 mars 1993.
1283 M. Jean (Clément, Nicolas), né le 22 juillet 1992.
1284 Mlle Ouvrat (Margot, Jocelyne), née le 10 août 1993.
1285 M. Chevallier (Guillaume, Jean, Louis), né le 29 juillet 1993.
1286 Mme Baverez (Manon), née le 7 juillet 1993.
1287 Mme Sabarros (Philippine, Marie, Stéphanie), née le 24 septembre 1993.
1288 Mme Wassmer (Flora, Isabelle), née le 11 décembre 1993.
1289 M. Laurent (Rodolphe, Marie, Pascal), né le 5 octobre 1992.
1290 Mme Wolfrum (Marie), née le 9 avril 1993.
1291 Mme Loury (Julie), née le 3 décembre 1993.
1292 Mme Letellier (Alice, Lara, Marie), née le 27 septembre 1993.
1293 Mme Kaaouana (Olfa), née le 1er mars 1992.
1294 Mme Claudel (Noémie), née le 19 juillet 1993.
1295 Mme Klotz (Lola), née le 17 février 1992.
1296 M. Abgaou (Aziz), né le 2 novembre 1992.
1297 Mme Eugenot (Alizée, Marie, Daisy), née le 31 mars 1993.
1298 Mme Lutz (Noémie, Louise), née le 21 juin 1993.
1299 M. Vezole (Léonard, Jean, Maurice), né le 14 octobre 1993.
1300 Mlle Ben Salah (Hanna), née le 10 mai 1992.
1301 Mme Buronfosse (Alice), née le 20 janvier 1992.
1302 Mme Tournilhac (Noémie), née le 14 mars 1993.
1303 Mme Benrabah (Anissa, Zahra), née le 24 décembre 1994.
1304 M. Chartier (Rodolphe, Georges-Denis, Lucien), né le 9 février 1991.
1305 Mme Hathouti (Imane), née le 21 février 1995.
1306 M. Heyman (Quentin, Cyrille, Jean-Michel), né le 13 mars 1992.
1307 Mme Deslus (Pauline), née le 8 mars 1994.
1308 Mlle Fumat (Romane), née le 20 octobre 1993.
1309 M. Mezier (Anthony), né le 22 janvier 1992.
1310 Mme Marzin (Claire), née le 9 juillet 1992.
1311 M. Cohen (Satchel, Isaiah, Joachim), né le 13 avril 1991.

1312 Mme Cruchaudet (Amaya), née le 6 juillet 1993.
1313 M. Druel (Thibault, Renaud, Patrick), né le 19 août 1993.
1314 M. Sabbah (Alexandre), né le 20 décembre 1991.
1315 Mme Salabelle (Claire, Rose, Marie), née le 27 mars 1992.
1316 M. Toubel (Alexis), né le 13 mai 1992.
1317 M. Vieille (Baptiste), né le 4 octobre 1988.
1318 Mme Turck (Héloïse, Marie, Isabelle), née le 11 juillet 1993.
1319 M. Maman (Jeremy, Jordan), né le 14 septembre 1992.
1320 Mme Bayon (Constance), née le 18 décembre 1993.
1321 Mme Cleret de Langavant (Anne, Alix, Marie), née le 18 février 1994.
1322 Mme Salca (Diana), née le 10 juin 1993.
1323 M. Lloret (Guillaume, Jean, Eugène), nom d'usage Lloret-Schaffhauser, né le 21 janvier 1993.
1324 Mlle Huaulme (Romane), née le 27 mai 1994.
1325 M. Corradi (Christophe), né le 11 juin 1991.
1326 M. Compagnon (Baptiste, Claude, Jean), né le 15 mai 1992.
1327 M. Chabenes (Maxime), né le 6 avril 1992.
1328 Mlle Reversat (Julie), née le 6 avril 1989.
1329 Mme Wehrlin (Chloé), née le 17 novembre 1992.
1330 M. Démoulins (Edmond, Benoît, Marie, Gwenaël), né le 12 novembre 1992.
1331 Mme Guillen (Maud, Annick, Rosalie), née le 19 août 1992.
1332 Mme Usseglio Polatera (Estelle, Marie, Françoise), née le 15 février 1994.
1333 Mme Giardini (Eva), née le 28 décembre 1993.
1334 M. Prega-Renaud (Vincent, Christian, Henri), né le 10 juin 1991.
1335 Mme Gargadennec (Céline), née le 8 novembre 1993.
1336 M. Merad (Malik), né le 18 août 1994.
1337 Mme Kolmer (Floriane, Marie, Pauline), née le 5 juillet 1993.
1338 M. Gras (Baptiste, Jean-Paul), né le 10 septembre 1985.
1339 M. Blain (Antoine, Rémi), né le 28 octobre 1992.
1340 Mme Vandebeuque (Eloïse), née le 24 mars 1992.
1341 M. Dhellemmes (Octave, Vincent, Bertrand), né le 18 mars 1994.
1342 Mme Wurtz (Hélène), née le 31 décembre 1993.
1343 M. Riviere (Rodolphe, Louis), né le 7 mai 1993.
1344 M. Cornu (Jason), né le 10 novembre 1990.
1345 M. Cirera (Paul, Michel), né le 26 octobre 1993.
1346 Mme Robert (Marine, Christine), née le 12 mars 1992.
1347 M. Sebbag (Eden), né le 24 avril 1994.
1348 Mme Chevrot (Agathe, Marine, Elise), née le 27 janvier 1993.
1349 Mme Benali (Johanna, Nina), née le 13 avril 1992.
1350 Mme Chambrade (Manon), née le 3 janvier 1993.
1351 M. Derreveaux (Vianney, Léon, Michel), né le 13 janvier 1992.
1352 Mme Klintz (Charlène), née le 26 juillet 1994.
1353 Mme Santorini (Mélissa), née le 1er octobre 1993.
1354 Mlle Jaud (Camille, Nadine, Guillemette), née le 5 juillet 1993.
1355 Mlle Munoz (Manon), née le 20 mai 1992.
1356 Mme Kerogues-Lepitre (Emilie), née le 6 mars 1993.
1357 Mme Regnier (Sophie), née le 6 avril 1993.
1358 M. Ourari (Sabri), né le 4 août 1992.
1359 Mme Richard (Marie-Edith, Hélène, Guillemette), née le 5 mars 1993.
1360 M. Panisset (Valentin), né le 4 juin 1993.
1361 Mlle Luttun (Marion, Armelle, Danièle), née le 26 octobre 1993.
1362 Mme Leon (Alexandra), née le 4 août 1993.
1363 M. Mira (Valentin, Julien, Jean), né le 19 mars 1993.
1364 M. Reichert (Guillaume), né le 11 mars 1991.
1365 Mme Seknazi (Lauren), née le 7 janvier 1994.
1366 Mme Macquaire (Clémence, Odile, Joëlle), née le 24 octobre 1993.
1367 M. Guillaume (Pierre-Antoine, Clément), né le 18 mars 1992.
1368 M. Thevenet (Ugo, Greg), né le 5 novembre 1993.
1369 M. Testu de Balincourt (Guillaume, Georges, Renaud), né le 28 décembre 1993.

1370 Mlle Guigal (Chloé), née le 1er juin 1993.
1371 Mme Gallego (Chloé), née le 24 février 1993.
1372 M. Delahaye (Pierre-Emmanuel, Jean), né le 12 août 1993.
1373 Mme Rossi (Marica, Bérénice), née le 21 décembre 1991.
1374 Mme Swiderski (Manon), née le 25 septembre 1993.
1375 Mme Eveillard (Laurye-Anne), née le 26 mars 1993.
1376 Mme Rivaton (Adèle), née le 25 novembre 1992.
1377 M. Ollivier (Thomas), né le 2 mars 1992.
1378 Mme Bancalari (Julia), née le 27 juin 1992.
1379 Mme Riba Bremerch (Pauline), née le 17 août 1993.
1380 Mme Choucha (Linda), née le 3 novembre 1991.
1381 M. Gueguen (Jordan, Pierre), né le 28 septembre 1992.
1382 M. Gaignon (Théophane, Louis, Emile), né le 30 avril 1993.
1383 Mme Saleten (Marie), née le 21 novembre 1992.
1384 M. Heraudet (Paul, Guy), né le 7 novembre 1992.
1385 M. Vermee (Valentin, Karim, Laurent), né le 21 juin 1992.
1386 Mme Trousset (Flora), née le 24 janvier 1993.
1387 Mme Cartier (Laurine, Nathalie, Marina), née le 17 février 1993.
1388 Mme Dietrich (Elise, Marie, Dominique), née le 24 mai 1994.
1389 Mme Fourgeaud (Mélanie, Muriel), née le 13 juin 1991.
1390 Mlle Manceau (Louise, Jeanne), née le 2 mai 1992.
1391 M. Coupier (Antoine), né le 23 avril 1992.
1392 M. Lesbros (Romain, Jean, Pierre), né le 10 mars 1993.
1393 M. Basquin (Laurent, Clément, François), né le 14 octobre 1993.
1394 Mme Meaux (Marie-Noëlle), née le 3 décembre 1993.
1395 Mme Gendrot (Mathilde, Suzie, Hélène), née le 7 septembre 1993.
1396 Mlle Lairet (Céline), née le 4 décembre 1992.
1397 Mme Couespel (Mathilde), née le 30 décembre 1992.
1398 Mme Goigoux (Camille), née le 19 juillet 1993.
1399 Mlle Grumel (Olivia), née le 8 novembre 1989.
1400 M. Bellamine (Ali), né le 24 juillet 1992.
1401 Mme Bordier (Raphaëlle), née le 25 avril 1992.
1402 Mme Beck (Marion), née le 9 décembre 1993.
1403 Mlle Theron (Maurane, Claire), née le 25 décembre 1993.
1404 Mme Labat (Justine), née le 15 janvier 1992.
1405 Mme Daull (Anne-Marie), née le 21 juillet 1993.
1406 Mme Basin (Sarah), née le 6 juillet 1994.
1407 M. Suzzoni (Edouard), né le 20 septembre 1992.
1408 Mme Dominguez (Marie, Naime), nom d'usage Leconte Dominguez, née le 12 juin 1992.
1409 Mme Pou (Maryne), née le 17 décembre 1992.
1410 M. Percebois (Felicien), né le 6 avril 1993.
1411 M. Bozon (Olivier, Pierre, Alain), né le 29 septembre 1993.
1412 M. Korganow (Hugo, Alexis), né le 28 février 1993.
1413 M. Kogane (Nicolas, Michel, Robert), né le 2 septembre 1993.
1414 Mlle Bocquet (Morgane, Marie, Isabelle), née le 25 avril 1993.
1415 Mme Bertrand (Capucine), née le 19 août 1991.
1416 M. Genovese (Jeremy, Sauveur, Emile), né le 14 décembre 1992.
1417 Mme Campos (Audrey), née le 26 décembre 1993.
1418 Mme Acheritogaray (Marion), née le 1er juin 1993.
1419 M. Vaugeois (Tristan, Sacha, Camille), né le 13 mai 1995.
1420 Mlle Cubillé (Marion), née le 18 juin 1992.
1421 Mlle Letzelter (Mathilde), née le 15 avril 1993.
1422 M. Guillo (Lucas, Théo, Enzo), né le 10 novembre 1993.
1423 M. Scheer (Valentin), né le 12 janvier 1992.
1424 Mme Tonneau (Marion, Pascale, Céline), née le 15 mai 1993.
1425 M. Croue (Arnaud, Gerald), né le 11 août 1992.
1426 M. Tarrada (Alexis, Michel), né le 29 juin 1993.
1427 Mme Bayle (Mathilde, Louise, Noémie), née le 15 novembre 1994.

1428 Mme Binvignat (Marie), née le 21 octobre 1992.
1429 Mme Normant (Sarah, Thérèse, Catherine), née le 18 février 1993.
1430 Mme Valentin (Julie, Marie, Viviane), née le 3 mars 1993.
1431 Mme Bigeard (Morgane, Michele, Yvonne), née le 10 mars 1992.
1432 Mme Jumpertz (Marie), née le 13 décembre 1993.
1433 Mme Ramon (Alexia), née le 26 mars 1993.
1434 Mlle Leroux (Chloris), née le 16 avril 1993.
1435 M. Mayenco Cardenal (Nicolas), né le 31 mars 1992.
1436 Mme Cagol (Raphaëlle), née le 16 juin 1992.
1437 Mlle Turettes Laventure (Caroline, Michèle, Paulette), née le 15 décembre 1992.
1438 Mme Ernould (Cécile, Marie, Paule), née le 1er avril 1992.
1439 M. Bugeaud (Maxime, Louis, Michel), né le 16 mars 1992.
1440 M. Odet (Antoine, Alfred, Louis), né le 22 septembre 1993.
1441 Mme Probst (Manon, Agnès, Clothilde), nom d'usage Probst-Muller, née le 30 mai 1993.
1442 Mme Sautereau (Marie, Charlotte, Valentine), née le 17 juillet 1992.
1443 M. Grandclaudon (Adrien, Jean, Francis), né le 2 juillet 1993.
1444 Mme Nicolas (Valentine), née le 12 octobre 1993.
1445 M. Meyssonnier (Mathis, Theodore), né le 16 décembre 1991.
1446 Mlle Savagner (Julie, Josette, Monique), née le 17 février 1992.
1447 M. Halitim (Pierre), né le 1er mars 1993.
1448 M. Mohammad (Waqaas), né le 18 septembre 1993.
1449 Mme Akroun (Julia, Louisa), née le 18 janvier 1992.
1450 M. Fillon (Alexandre), né le 22 novembre 1993.
1451 M. Porta Bonete (Florian, Aurélien), né le 25 octobre 1993.
1452 M. Morgand (Corentin, Pierre), né le 14 décembre 1993.
1453 M. Gaillet (Maxime, Rémi, Daniel), né le 17 février 1992.
1454 Mme Simon (Laura, Marion), née le 20 juillet 1992.
1455 Mme Porte (Judith), née le 7 juin 1993.
1456 Mme Sagnes (Caroline, Claudette), née le 4 janvier 1994.
1457 M. Annakib (Soufyan), né le 3 novembre 1992.
1458 M. Collin (Rémi, Jérôme, Antonin), né le 25 mars 1994.
1459 Mlle Delfino (Marie, Sylvie, Michèle), née le 19 décembre 1993.
1460 M. Nasarre (Mathieu), né le 8 juillet 1992.
1461 Mme Satrin (Anne-Laure, Elise, Marie), née le 19 août 1993.
1462 M. Singerle (Thibaud), né le 18 décembre 1994.
1463 Mme Munio (Mélanie), née le 9 juillet 1992.
1464 Mme Humbert (Claire, Hélène), née le 20 avril 1993.
1465 Mme Scoarnec (Violette, Maria, Catherine), nom d'usage Scoarnec-Allain, née le 6 février 1993.
1466 M. Maraux (Lucien), né le 4 février 1992.
1467 M. De Busschère (Jules-Arnaud, Frédéric), né le 25 juin 1992.
1468 M. Lecourt (Thomas), né le 16 novembre 1993.
1469 Mme Periole (Charlotte), née le 19 avril 1993.
1470 M. Gernigon (Paul, Yves, Eric), né le 25 juillet 1992.
1471 Mme Chambon (Jeanne), née le 25 juin 1992.
1472 M. Hocquel (Armand), né le 8 décembre 1993.
1473 Mlle Girard (Naïs), née le 17 octobre 1993.
1474 Mme Guiot (Marion, Aurélie), née le 31 janvier 1992.
1475 Mme Lhote (Sixtine, Christiane, Francine), née le 28 mars 1992.
1476 Mme Marce (Diane, Lise), née le 2 juillet 1993.
1477 Mme Dambricourt (Valentine, Ségolène, Juliette), née le 14 avril 1993.
1478 M. Rochereau (Antoine, Pascal), né le 7 novembre 1993.
1479 Mme Brouillard (Flora, Ninon, Léa), nom d'usage Brouillard Saby, née le 23 décembre 1992.
1480 M. Lemarchant (Bruno, René), né le 8 février 1992.
1481 M. Rocher (Maxime), né le 30 janvier 1993.
1482 Mme Baguant (Rachna), née le 29 mai 1992.
1483 M. Buzon (Xavier), né le 25 août 1992.
1484 Mme Soulie (Alizée, Marianne), née le 30 juin 1992.
1485 M. Morvant (Cyrille), né le 29 juillet 1993.

1486 M. Lecomte (Jules), né le 4 novembre 1990.
1487 Mme Kempf (Claire, Sylvie), née le 3 juin 1993.
1488 M. Habert (Pierre), né le 19 mai 1993.
1489 M. Beauvillain (Quentin, Xavier), né le 8 décembre 1993.
1490 Mme Arcourt (Agathe, Alexia, Chloé), née le 28 juillet 1992.
1491 Mme Clouzeau (Agathe), née le 11 février 1992.
1492 Mlle Tronchetti (Julie), née le 18 mars 1993.
1493 Mme Schweinschwaller (Heidi), née le 22 novembre 1993.
1494 Mme Vergnes (Coralie), née le 26 décembre 1992.
1495 Mme Steiner (Anouk), née le 3 mai 1994.
1496 M. Icher (Adrien), né le 30 mai 1993.
1497 Mme Welvaert (Astrid, Daravilay), née le 21 septembre 1992.
1498 M. Lopez (Hugo), né le 16 juillet 1992.
1499 M. Abdi (Bilal), né le 1er avril 1988.
1500 Mme Gaspar (Sarah), née le 15 février 1992.
1501 Mme Delonca (Raphaëlle), née le 28 mars 1993.
1502 M. Paul (Timothe), né le 23 février 1994.
1503 Mme Vély (Agathe), née le 1er novembre 1993.
1504 Mme Francois (Grace, Marie, Desiree), née le 22 décembre 1992.
1505 Mme Nguyen (Thanh Tu), épouse Albert, née le 7 novembre 1980.
1506 Mme Steinmayer (Laura, Alicia), née le 27 novembre 1992.
1507 M. Pitchecanin (Gaël), né le 29 mai 1992.
1508 M. Vion (Pierre-Adrien), né le 8 août 1993.
1509 Mme Lebrize (Sarah), née le 9 avril 1992.
1510 Mme Godfriaux (Alixe), née le 26 mai 1994.
1511 Mme Zanella (Anaïs, Alexandra), née le 6 janvier 1993.
1512 M. Epiais (Yoann), né le 30 août 1992.
1513 M. Haidar (Mehdi), né le 6 mars 1992.
1514 M. Chekroud (Boris, Kevin), né le 19 septembre 1991.
1515 M. Daniel (Jules, Hyacinthe), né le 17 janvier 1995.
1516 Mme Lacroix (Vickie), née le 13 octobre 1992.
1517 Mme Montane (Emmeline), née le 28 décembre 1993.
1518 Mme Camboulive (Alice), née le 25 mai 1992.
1519 M. Fauvet (Nicolas, Adrien), né le 1er décembre 1992.
1520 M. Lagarde (Xavier, Yves, Marie), né le 8 mars 1993.
1521 Mlle Fusiller (Chloé), née le 2 août 1992.
1522 Mme Essemilaire (Adèle), née le 26 août 1991.
1523 M. Costagliola (Clément, Jacques, Michel), né le 16 novembre 1994.
1524 Mme Peiffert (Mathilde, Yvonne, Elsie), née le 21 mars 1994.
1525 Mme Reboul (Thérèse-Marie, Cécile), née le 23 février 1994.
1526 M. Morin (Louis, Emmanuel, Henri), né le 7 juillet 1992.
1527 Mlle Brun (Mathilda, Dora), née le 30 septembre 1992.
1528 Mme Chorin (Émeline, Marguerite, Madeleine), née le 8 décembre 1992.
1529 Mlle Bliah (Virginie, Anaïs, Colette), née le 30 janvier 1993.
1530 Mme Ponchelet (Louise), née le 16 novembre 1993.
1531 Mme Bonnet (Capucine), née le 7 mars 1993.
1532 M. Camhi (Yohan), né le 7 juillet 1993.
1533 M. Morcel (Pierre), né le 2 septembre 1993.
1534 M. Ceausu (Dimitri, Tony, Arnold), né le 20 janvier 1992.
1535 M. Coudert (Paul, Pierre, Edouard), né le 2 janvier 1994.
1536 M. Jin (Maxime), né le 31 août 1993.
1537 M. Basse (Pierre, François, Frédéric), né le 25 juillet 1992.
1538 M. Mayer Maer (Jacques), né le 19 décembre 1990.
1539 Mlle Brédy (Stéphanie, Liliane, Béryl), née le 5 septembre 1993.
1540 M. Vacher (Eloi, Michel), né le 15 mars 1993.
1541 Mme Mauny (Léa, Paule), née le 1er février 1993.
1542 M. Marimot (Rémy), né le 1er février 1993.
1543 Mme Pillot (Sabine), née le 25 mars 1993.

1544 Mme Feutry (Louise, Caroline, Armande), née le 16 octobre 1993.
1545 M. Doat (Xavier, Christophe), né le 2 septembre 1993.
1546 M. Crepin (Florian, Pierre, Luc), né le 30 juin 1993.
1547 M. Sanches (Adrien), né le 5 janvier 1993.
1548 M. Biziou (Yannis, Tarik), né le 13 janvier 1992.
1549 Mme Tisne-Versailles (Sophie), née le 11 février 1994.
1550 Mme Azaïs (Clara, Michelle, Geneviève), nom d'usage Azaïs-Ballara, née le 18 août 1993.
1551 Mme Kestenare (Marie), née le 11 octobre 1992.
1552 Mme Fericot (Marion, Anaïs), née le 29 novembre 1993.
1553 Mlle Chatard (Manon, Marie), née le 11 septembre 1993.
1554 Mme Corniquet (Marie), née le 6 mars 1994.
1555 Mme Alberto (Tifanie, Valérie), née le 15 décembre 1993.
1556 M. Guth (Sébastien, Georges, Antoine), né le 9 septembre 1993.
1557 M. Lefebvre (Loïc, Abel, Alain), né le 10 avril 1994.
1558 M. Pastor (Geoffrey), né le 18 septembre 1992.
1559 Mme Beal (Lauren), née le 2 novembre 1993.
1560 Mme Portalier (Agnès), née le 18 février 1994.
1561 Mme Vincent (Pauline, Isabelle, Marie), née le 27 novembre 1992.
1562 M. Lucasson (Florian), né le 6 avril 1994.
1563 Mme Raykova (Mariya), née le 6 janvier 1992.
1564 M. Seguier (Denis), né le 26 juin 1993.
1565 Mme Hezer (Sophie), née le 25 février 1992.
1566 M. Cedard (Martin, Michel), né le 17 février 1993.
1567 Mlle Petiot (Aurore), née le 19 septembre 1993.
1568 Mlle Le Jeune (Sonia, Agnès), née le 25 octobre 1993.
1569 M. Beurton (Alexandre, Bakir, Daniel), né le 17 août 1992.
1570 Mme Briane (Chloé, Mathilde), née le 16 août 1992.
1571 Mlle Fuseau (Julie, Manon), née le 22 décembre 1987.
1572 M. Devautour (Clément), né le 2 octobre 1992.
1573 M. Leclercq (Thomas, Oscar), né le 16 août 1993.
1574 M. Cren (Pierre Yves, Clément), né le 4 juin 1992.
1575 M. Lucas (Tom, Olivier), né le 24 septembre 1992.
1576 M. Aldebert (Louis), né le 22 septembre 1993.
1577 Mlle Josse (Marie, Anne, Line), née le 8 mai 1993.
1578 M. Yepremian (Sevak), né le 8 février 1992.
1579 M. Lepilliet (Florent, Michel, Thibaut), né le 26 mai 1993.
1580 Mme Boissieras (Lara, Louise), née le 13 août 1993.
1581 M. Coste (Baptiste), né le 28 avril 1994.
1582 Mme Aujogues Dit Baron (Lison, Eliane, Marie), née le 16 avril 1993.
1583 M. Poulin (Charlie), né le 18 septembre 1991.
1584 M. Gilardoni (Jean-Marc), né le 12 janvier 1993.
1585 Mlle Azri (Asmahan, Abla), née le 28 février 1994.
1586 M. Vialatte (Pierre-Baptiste, Edouard), né le 14 octobre 1993.
1587 M. Orso (Antoine), né le 22 juin 1990.
1588 M. Penet (Thomas), né le 25 février 1992.
1589 Mlle Rougieux (Matilda, Marie, Katariina), née le 30 août 1991.
1590 M. Lamour (Alban), né le 5 mars 1992.
1591 M. Balas (Tom, Antoine, Stéphane), né le 15 février 1993.
1592 Mme Akli (Assya), née le 14 mai 1992.
1593 Mme Prevel (Orlane, Julie), née le 29 juillet 1992.
1594 M. Mouyabi-Nkombo (Steven), né le 3 août 1993.
1595 Mme Fouque (Gaëlle), née le 10 février 1993.
1596 Mme Cardineau (Aurore, Marie, Colette), née le 28 mai 1992.
1597 M. Feuerstoss (Franck, Fabien), né le 26 avril 1992.
1598 Mme Zamour (Sarah), née le 29 janvier 1993.
1599 M. Fadel (Marc), né le 25 janvier 1994.
1600 Mlle Emeriau (Fabienne, Anne), née le 21 juillet 1993.
1601 Mme Dupuis (Ninon, Alice), née le 31 juillet 1992.

1602 M. Gallet (Jérémy), né le 10 mai 1993.
1603 Mlle Natale (Lucia), née le 2 novembre 1992.
1604 Mlle Laib (Mathilde), née le 12 novembre 1992.
1605 M. Blanc-Lapierre (Cyril, Audric), né le 5 juin 1992.
1606 Mme Poivet (Mathilde, Isabelle, Alexandra), née le 20 décembre 1993.
1607 M. Barrat (Antoine), né le 30 septembre 1993.
1608 M. Artus (Arnaud, Xavier, Marie), né le 14 septembre 1993.
1609 Mme Vervynck (Agathe, Catherine, Laurence), née le 3 mai 1992.
1610 Mme Bouteiller (Julie, Odile, Marie), née le 22 décembre 1993.
1611 M. Blaess (Julien), né le 16 octobre 1992.
1612 M. Burel (Julien), né le 5 juin 1993.
1613 Mme Aureal (Mélanie, Jenna), née le 29 octobre 1992.
1614 Mme Voisin (Charlotte), née le 29 mai 1992.
1615 M. Foucou (Benjamin), né le 4 juin 1993.
1616 Mme Mekhail (Sandra), née le 27 août 1993.
1617 Mme Coillard (Marie), née le 2 novembre 1992.
1618 Mme Phan (Aurélie, Thi Hoang Minh), née le 4 décembre 1989.
1619 Mme Kalaaji (Pauline), née le 17 août 1992.
1620 M. Mesnard (Guillaume, Simon, Louis), né le 14 juillet 1993.
1621 M. Loubens (Sébastien, Jean-Marie, Albert), né le 29 novembre 1993.
1622 Mme El Ouartassi (Anaïs, Maëlis), née le 7 octobre 1993.
1623 Mme Dridi (Maroa), née le 10 décembre 1993.
1624 M. Gallet (Antoine, Christophe, Gustave), né le 6 août 1993.
1625 M. Cabrit (Nicolas), né le 31 janvier 1993.
1626 Mme Robert (Suzanne, Marie, Estelle), née le 24 septembre 1993.
1627 M. Huneidi (Maxime), né le 8 avril 1994.
1628 M. Faul (Adrien), né le 6 février 1992.
1629 Mlle Lavayssiere (Iris, Hélène, Marie), née le 4 octobre 1987.
1630 Mme Beret (Marie), née le 20 décembre 1992.
1631 Mme Lottin (Marine, Eliane, Nelly), née le 25 juillet 1994.
1632 Mme Batellier (Inès, Alice, Marguerite), née le 14 novembre 1993.
1633 Mme Airoldi (Florene), née le 24 décembre 1993.
1634 M. Tardieu (Guillaume), né le 24 janvier 1994.
1635 Mme Tejedor (Inès), née le 24 mai 1991.
1636 Mme Michaud (Alicia), née le 8 mars 1993.
1637 Mlle Masson (Maéva, Caria), née le 21 juillet 1993.
1638 M. Aussal (Thomas, Nicolas, Antoine), né le 20 décembre 1993.
1639 M. Viard (Thomas), né le 15 février 1992.
1640 M. Rabillard (Maxime), né le 25 mai 1992.
1641 M. Delpont (Antoine, Jacques, Yves), né le 6 août 1991.
1642 Mme Arbel (Safaa), née le 18 septembre 1992.
1643 Mme Yang (Jee-Seon), née le 5 février 1993.
1644 M. Lecadieu (Arnaud), né le 2 juin 1992.
1645 Mme Le Lan (Nowenn, Alice), née le 3 février 1993.
1646 Mme Piveteau (Sabine, Anne, Claire), née le 27 janvier 1993.
1647 M. Basthier (Maxime, Pierre, Louis), né le 12 octobre 1992.
1648 M. Naon (Anthony), né le 9 novembre 1993.
1649 M. Perennec (Tanguy, Ronan), né le 7 juillet 1993.
1650 M. Martin (Théo, Gérard, André), né le 16 mars 1993.
1651 Mme Bourgeon (Pauline), née le 25 juillet 1993.
1652 M. Richard (Matthias), né le 6 mai 1992.
1653 M. Fadel (Guillaume, Michel), né le 10 mai 1994.
1654 M. Teruel (Romain), né le 2 décembre 1993.
1655 M. Guillon (Laurent, Marie, Michel), né le 11 octobre 1992.
1656 M. Rudebeck (Carl, Johan, Bernard), né le 4 juin 1993.
1657 Mme Maudry (Camille), née le 30 octobre 1992.
1658 Mme Villon (Camille), née le 4 juin 1992.
1659 M. Bourdier (Jean Arthur), nom d'usage Bourdier Reynaud Deshayes, né le 2 octobre 1986.

1660 Mme Mathez (Amandine, Marie), née le 18 août 1992.
1661 Mme Adam (Marie), née le 13 février 1992.
1662 Mme Legris (Marie-Laure, Florence, Claire), née le 21 juin 1994.
1663 M. Dekeyser (Jérémie), né le 28 mai 1991.
1664 M. Toin (Tom, Claude), né le 29 juillet 1993.
1665 Mlle Schobert (Laure), née le 31 octobre 1992.
1666 M. Delclaux (Martin, Marie, Yves), né le 13 avril 1993.
1667 Mme Bensa (Marie), née le 2 mars 1992.
1668 M. Cordonnier (Théo, Bernard, Claude), né le 23 septembre 1992.
1669 Mme Rolland--Le Moal (Pauline, Laurence, Fabienne), née le 19 novembre 1993.
1670 M. Borges (Sébastien), né le 13 décembre 1992.
1671 Mme Berche (Amandine, Isabelle, Audrey), née le 6 janvier 1992.
1672 M. Jardel (Amory), né le 7 février 1992.
1673 M. Ricard (Olivier), né le 8 juin 1993.
1674 M. Moskwa (Rémi), né le 12 septembre 1993.
1675 Mme Gieu (Marie), née le 24 mars 1993.
1676 M. Gogo (David, Gérard, Jean Paul), né le 25 juillet 1993.
1677 M. Maitrias (Samuel, Tom), né le 18 juillet 1994.
1678 M. Bouy (Alois), né le 12 juin 1992.
1679 M. Jobin (Timon), né le 17 juin 1994.
1680 Mlle Freiss (Julie, Claudine, Universa), née le 11 octobre 1992.
1681 M. Gauer (Lucas), né le 25 février 1992.
1682 Mme Simon (Eléonore), née le 16 octobre 1993.
1683 Mme Guenard (Lisa, Mae, Anne-Sophie), née le 8 novembre 1993.
1684 M. Begot (Erwan, Roger, Pierre), né le 10 novembre 1993.
1685 M. Ponthieu (Axel, Roger, Jean-Pierre), né le 7 octobre 1993.
1686 Mme Ravot (Chloé), née le 23 août 1992.
1687 Mme Spitzer (Eléonore), née le 3 avril 1992.
1688 Mlle Rojas (Louise, Marie, Renée), née le 28 décembre 1992.
1689 M. Omouri (Adel), né le 2 août 1992.
1690 M. Rogier (Thibault), né le 26 mars 1992.
1691 M. Bertholon (Sylvain), né le 23 juillet 1993.
1692 Mme Othoniel (Louise), née le 14 mars 1992.
1693 Mme Petain (Blandine), née le 13 janvier 1994.
1694 M. Castinel (Jean, Victor, Pierre), né le 28 décembre 1992.
1695 Mme Lecanu (Pauline, Marie), née le 14 avril 1993.
1696 Mlle Jerbi (Bochra), née le 14 février 1992.
1697 M. Gensollen (Thomas, Julien, François), né le 11 février 1992.
1698 Mme Louzoun (Astrid, Léa, Bérênice, Gabrielle), née le 25 mai 1993.
1699 Mme Sananes (Juliette), née le 12 février 1993.
1700 Mme Ling (Wung-Man, Evelyne), née le 2 avril 1993.
1701 Mme Ducatel (Pauline, Hélène, Marie), née le 10 avril 1993.
1702 Mme Ouasti (Samia), née le 23 juillet 1993.
1703 Mme Abiven (Sharon), née le 16 mars 1994.
1704 M. Schneider (Vincent, Etienne, Paul), né le 19 janvier 1993.
1705 Mme Yildizoglu (Elsa-Nuray), née le 9 décembre 1993.
1706 Mlle Bernigaud (Oriane), née le 5 mars 1992.
1707 Mme Giannoli (Alice, Elise), née le 26 décembre 1993.
1708 Mme Aussel (Audrey), née le 23 octobre 1992.
1709 Mme Hellal (Rym), épouse Ben Dhiab, née le 1er décembre 1988.
1710 M. Virbel (Guillaume, Eric), né le 7 novembre 1993.
1711 Mme Pralon (Laurie), née le 21 octobre 1992.
1712 M. Clair (Guillaume), né le 23 septembre 1993.
1713 M. Hivert (Mathieu), né le 16 septembre 1993.
1714 M. Benlarbi (Abdelmajid), né le 12 mars 1993.
1715 Mme Oger (Camille), née le 8 janvier 1993.
1716 Mme Di Lena (Chloé, Antonia, Maria), née le 8 novembre 1993.
1717 Mme Reynier (Aude, Marine), née le 18 mars 1993.

1718 Mme Laboz (Marion), née le 26 septembre 1994.
1719 M. Robelin (Fabien, Michel, Bertrand), né le 28 mai 1992.
1720 Mme Ferran (Alexandra, Marie, Jeanne), née le 10 mars 1992.
1721 Mme Pham (Thi-Thanh-Hien, Elisabeth), née le 28 juillet 1992.
1722 Mlle Mercier (Jessica, Amandine, Olivia), née le 18 juin 1992.
1723 Mme Crenner (Claire), née le 27 juin 1992.
1724 Mlle Semler-Collery (Axelle, Pauline), née le 1er mai 1992.
1725 Mme Oudot (Hélène, Agnès), née le 2 juin 1992.
1726 M. Maroselli (Hugo), né le 21 mai 1992.
1727 M. Chamouni (Alexandre), né le 8 novembre 1990.
1728 M. Chapeau (Victor), né le 27 novembre 1993.
1729 Mme Darrieux (Marine, Colette, Monique), née le 5 mars 1992.
1730 M. Rosière (Clément, Erwan, Vincent), né le 28 septembre 1992.
1731 M. Dumoulin (Arthur, Michel, Marie), né le 12 juin 1993.
1732 M. Loret (Antonin), né le 27 mars 1992.
1733 M. Casatuto (Thibault), né le 10 mai 1993.
1734 M. Bernard de Villeneuve (Florent, Pascal, Marie), né le 21 juin 1993.
1735 Mme Rethouze (Fanny, Anne), née le 14 décembre 1993.
1736 Mme Safari (Sarah), née le 12 décembre 1993.
1737 Mme Marang (Amélie, Ingrid), née le 10 septembre 1993.
1738 Mme Nicolas (Estelle, Agathe, Marie), née le 1er avril 1993.
1739 Mme Robert (Clémentine), née le 27 février 1992.
1740 Mme Amar (Sandrine, Yolande), née le 27 avril 1992.
1741 Mme Benkhelil (Sarra), née le 22 mai 1993.
1742 M. Malleron (Vianney, Benoît, Marie), né le 18 mars 1994.
1743 Mme Jaafar (Eya), née le 20 avril 1991.
1744 Mme Lacote (Charline), née le 5 septembre 1993.
1745 Mme Imbs (Sandra, Laura), née le 31 mars 1993.
1746 Mme Minoux (Kate, Frédérique), née le 18 juin 1992.
1747 Mme Gosseaume (Camille), née le 18 février 1992.
1748 Mlle Oreistein (Inès, Marie, Sophie), née le 3 février 1992.
1749 M. Betous (Thomas), né le 29 avril 1993.
1750 Mme Zaimi (Sophie Helene), née le 23 août 1993.
1751 Mme Delagnes (Anaïs, Tiffany, Chloé), née le 16 mai 1992.
1752 M. Khayat (Adrien), né le 28 octobre 1992.
1753 M. Moreau (Arthur, Georges, Charles), né le 26 mars 1993.
1754 Mme Burnusus (Constanta), née le 6 novembre 1992.
1755 Mme Savio (Lucie, Agnès), née le 3 mai 1993.
1756 Mme Simony (Magali), née le 1er août 1991.
1757 Mlle Vuillefroy de Silly (Julie), née le 20 avril 1993.
1758 M. Patouiller (Valentin, Paul, Gilles), né le 26 janvier 1992.
1759 M. Giral (Jean-Baptiste, Celestin, Gilbert), né le 14 juillet 1991.
1760 Mme Blanchin (Solène, Pierre-Line, Clémence), née le 17 mai 1993.
1761 M. Douarinou (Marian, Pierre, Julien), né le 8 septembre 1992.
1762 M. Michaud (Jeffrey), né le 14 mars 1993.
1763 M. Begue (Louis, Michel, Jean-Claude), né le 2 février 1993.
1764 Mme Zanone-Athenes (Laetitia), née le 17 juin 1993.
1765 Mme Peyle (Mathilde, Cécile, Danièle), née le 18 août 1993.
1766 M. Martin Lecamp (Gonzague), né le 11 juillet 1992.
1767 M. Grandhomme (Jonathan, Claude, François), né le 20 février 1992.
1768 M. Le Dru (Meven, Lomig, Philippe), né le 16 juin 1992.
1769 Mme Morin (Clémentine, Anne, Alexandrine), née le 25 mars 1993.
1770 Mme Gayrard (Béatrice, Marie, Cécile), née le 3 novembre 1993.
1771 M. Berdeu (Jean-Michel, Cédric), né le 8 juillet 1991.
1772 Mme Jaouani (Camille, Clara, Justine), nom d'usage Pascual-Jaouani, née le 8 décembre 1993.
1773 M. Giraud (Aurélien, Arthur), né le 27 juillet 1992.
1774 M. Mezher (Sami), né le 5 octobre 1992.
1775 Mme Bergez (Léa, Adriana), née le 12 janvier 1992.

1776 Mlle Picard (Clémence), née le 16 mars 1994.
1777 M. Finoco (Mikael), né le 23 novembre 1992.
1778 Mme De La Cropte de Chanterac (Inès), née le 20 juin 1993.
1779 M. Moussaoui (Nadir), né le 20 juin 1992.
1780 Mme De Chillaz (Charlotte), née le 30 octobre 1993.
1781 M. Dimitrov (Benjamin), né le 16 janvier 1992.
1782 Mme Allemand (Pauline), née le 9 avril 1992.
1783 Mme Gaudilliere (Clotilde, Caroline, Mélanie), née le 24 septembre 1992.
1784 M. Trably (François, Michel, Lucien), né le 20 janvier 1995.
1785 Mme Vallery-Masson (Maylis), née le 13 avril 1993.
1786 M. Roxburgh (Thomas), né le 27 décembre 1992.
1787 Mme Aventin (Lucie, Emeline), née le 29 juillet 1993.
1788 Mme Tircazes (Sarah), née le 7 septembre 1993.
1789 Mme Breuil (Théa, Valentine, Marie), née le 13 février 1994.
1790 M. Guillaumet (Gonzague, Marie), né le 6 mars 1993.
1791 M. Eduin (Benjamin, Jacques, Albert), né le 17 juin 1986.
1792 Mlle Yan Lun (Alice, Andréa, Billie), née le 17 août 1993.
1793 M. Fontaine (Quentin, Emmanuel), né le 26 juin 1992.
1794 M. Heller (Ugo), né le 11 mars 1992.
1795 Mlle Lecot (Tatiana, Simone, Colette), nom d'usage Lecot-Connan, née le 27 septembre 1993.
1796 Mme Panhaleux (Marion), née le 28 juin 1990.
1797 M. Beaufils (Fabien, Laurent), né le 12 juillet 1993.
1798 Mme Griveaux (Océane, Amour, Mélodie), née le 26 septembre 1993.
1799 Mme Payan (Eve, Isabelle), née le 29 mars 1996.
1800 Mme Simon (Eléonore), née le 7 septembre 1993.
1801 Mme Homsi (Sarah, Andrée), née le 24 mars 1993.
1802 Mme Bernard (Sixtine, Anne, Ségolène), née le 31 janvier 1993.
1803 M. Loonis (Tanguy), né le 14 février 1986.
1804 Mme Butler (Victoria, Marie), née le 28 août 1992.
1805 Mme Stephant (Sophie), née le 8 octobre 1993.
1806 M. Normand (Théo, Thibault), né le 26 avril 1993.
1807 M. Sermet (Romain), né le 29 juin 1993.
1808 Mme Folmer (Ophélie), née le 14 mai 1993.
1809 M. Menage (Quentin, Charles, Jean), né le 30 novembre 1992.
1810 Mlle Dufrois (Caroline, Clémence, Marie), née le 1er août 1993.
1811 Mme Alaoui (Ilham, Linda), née le 3 septembre 1991.
1812 M. Danan (Louis, Aaron), né le 4 septembre 1992.
1813 Mme Loubiere (Manon, Clémence, Sophie), née le 18 juillet 1993.
1814 Mme Raimbert (Chloé), née le 12 septembre 1994.
1815 Mme Loiseau (Emma, Marguerite, Nelly), née le 5 juin 1993.
1816 M. Becker (Jason, Kalei), né le 26 août 1992.
1817 Mme Suffys (Aurore, Karine), née le 30 août 1992.
1818 M. Elbaze (Simon, Gabriel), né le 24 février 1993.
1819 Mme Parrou (Julie, Christine), née le 16 décembre 1993.
1820 M. Brahimi (Younes), né le 11 juillet 1992.
1821 M. Brillant (Jean-Baptiste, Philippe, Georges), né le 4 mai 1992.
1822 Mlle Bergignat (Solène, Cassandre), née le 15 août 1993.
1823 M. Gentes (Mathieu, Luc), né le 26 janvier 1991.
1824 Mlle Salinas (Nadia), née le 20 septembre 1992.
1825 Mme Dubois (Lauriane, Jocelyne, Sylvette), née le 9 juillet 1992.
1826 Mme Jager (Léa), née le 12 mai 1993.
1827 Mme To (Thi Hong Van), née le 19 avril 1984.
1828 Mme Valerius (Aureliane), née le 15 novembre 1993.
1829 Mme Fleury (Marine, Margot, Geneviève), nom d'usage Darrigade-Fleury, née le 12 juillet 1992.
1830 M. Ackermann (Romain, Christophe), né le 12 octobre 1993.
1831 Mme Caillault (Leïla), née le 28 avril 1994.
1832 Mme Doirado (Mélanie), née le 23 mai 1992.
1833 M. De Berny (Quentin, Frédéric, Antoine), né le 12 octobre 1993.

1834 Mme Saulnier (Anne-Claire, Géraldine), née le 30 mai 1992.
1835 M. Bianchi (Antoine), né le 20 avril 1990.
1836 Mlle Becque (Cécile, Marianne), née le 13 juin 1992.
1837 M. Brunet (Tanguy, Thierry), né le 25 mai 1993.
1838 Mme Metais (Agathe, Margaux), née le 10 avril 1994.
1839 M. Haussaire (Etienne, Robert, Jean), né le 15 août 1992.
1840 Mme Bolzonella (Isabelle), née le 22 mai 1994.
1841 M. Gaubert (Alexandre, Bertrand), né le 3 avril 1990.
1842 Mme Merlhiot--Gailhoustet (Lili, Suzanne), née le 27 novembre 1992.
1843 Mme Attali (Jennifer), née le 10 août 1992.
1844 Mme Abily (Aurore), née le 14 octobre 1993.
1845 M. Escoffier (Lucas), né le 14 mai 1993.
1846 M. Hassan (Ahmad), né le 16 avril 1993.
1847 M. Mattera (Thibault, Renaud), né le 10 septembre 1993.
1848 M. Mavambu (Nicolas), né le 29 septembre 1993.
1849 Mme Pytel (Shannon), née le 25 septembre 1992.
1850 M. Hassimaly (Daniss), né le 25 juin 1993.
1851 Mlle Hoguet (Inès, Maria), née le 15 septembre 1993.
1852 M. Max (Howard), né le 23 octobre 1992.
1853 Mme Hanna (Sidonie), née le 25 janvier 1995.
1854 Mme Bolot (Eloïse, Marie), née le 8 septembre 1993.
1855 M. Papadacci Stephanopoli (Jean, Roger, Marc), né le 21 juillet 1992.
1856 Mme Lorrach (Clémentine, Guillemette, Marine), née le 7 juin 1993.
1857 Mme Rajerison (Maeva, Lydie), née le 30 août 1995.
1858 M. Moinard-Butot (Fabien), né le 10 mars 1992.
1859 M. Delmotte (Thomas, Claude, Jacky), né le 11 mai 1994.
1860 M. Messekher (Merouane), né le 27 juin 1991.
1861 M. Vienot (Sylvain), né le 9 août 1992.
1862 M. Trapani (Loïc, Jacques, Patrice), né le 23 novembre 1993.
1863 Mme Amory (Irène), née le 12 septembre 1993.
1864 Mme Lardenet (Lauriane, Maguy, Josette), née le 28 avril 1993.
1865 Mme Billerach (Raphaëlle, Marie), née le 6 mars 1992.
1866 M. Cariou (Erwann), né le 8 septembre 1989.
1867 M. Leclercq (Nicolas), né le 20 juillet 1993.
1868 M. Fernandes (Maxence, Manuel), né le 6 novembre 1993.
1869 M. Miry (Loïc), né le 30 juin 1988.
1870 Mme Aupetit (Alexandra, Marie-Pierre), née le 13 novembre 1992.
1871 Mme Sallette (Morgane, Alexandra, Julia), née le 22 septembre 1992.
1872 M. Dekeyser (Cyril, Vincent), nom d'usage Dekeyser-Houpert, né le 29 avril 1992.
1873 Mme Vanjak (Clara), née le 23 juillet 1993.
1874 Mme Esnaud (Rose), née le 24 janvier 1994.
1875 Mme Devulder-Mercier (Marine, Lucile), née le 29 mars 1991.
1876 Mme Trochain (Juliette, Marie, Yolande), née le 16 août 1993.
1877 M. Calinghen (Arvin), né le 7 janvier 1993.
1878 M. Pennors (Wulfran, Guy, François), né le 9 janvier 1992.
1879 Mme Lepoutre (Camille, Martine, Marie), née le 3 décembre 1993.
1880 Mlle Petit (Morgane, Simy, Claudine), née le 18 mai 1992.
1881 Mme Nivet (Caroline, Edmonde, Geneviève), née le 2 février 1993.
1882 Mlle Sliti (Imen), née le 7 juillet 1994.
1883 M. Bensemain (Mehdi, Amar), né le 23 décembre 1992.
1884 Mlle Asselin (Marine, Béatrice, Aline), née le 10 janvier 1992.
1885 M. Juglard (Clément), né le 5 mai 1992.
1886 M. Salvignol (Gauthier, Carol, Alexandre), né le 26 mars 1993.
1887 M. Benchabane (Nacim), né le 5 février 1991.
1888 Mme Boumghit (Yasmine, Sophie, Leïla), née le 1er mars 1993.
1889 Mme Lancien (Marion, Isabelle), née le 19 juin 1992.
1890 Mlle Moreno (Rachel), née le 29 novembre 1992.
1891 Mme Michelard (Manon, Marie), née le 16 juin 1992.

1892 M. Verot (Pierre-Louis), né le 13 septembre 1992.
1893 Mme Desmottes (Marie-Charlotte, Elisabeth), née le 8 octobre 1993.
1894 Mme Buron (Noémie, Mylène, Vanessa), née le 8 juillet 1993.
1895 M. Sabathe (Sylvain), né le 2 mars 1992.
1896 M. Nguyen (Quang, Vu, Jimmy), né le 25 janvier 1994.
1897 Mme Jarjour (Meryem), née le 24 février 1990.
1898 Mme Domont (Clémence, Janine, Monique), née le 23 mai 1993.
1899 Mme Mazeau (Gaëlle, Adèle), née le 20 décembre 1993.
1900 Mlle Peron (Chloé), née le 30 août 1994.
1901 Mme Fabre (Camille, Marie, Elisabeth), née le 23 juillet 1993.
1902 Mme Vernier (Clémence), née le 21 mai 1992.
1903 M. Rault (Frédérick, Christian), né le 14 septembre 1993.
1904 Mme Vekemans (Marie Aricie, Andrée), née le 20 août 1992.
1905 M. Cotinet (Pierre-Antoine, Robin), né le 26 mai 1992.
1906 Mme Lejeune (Camille, Blanche, Solange), née le 25 mai 1993.
1907 Mme Dufour (Lily, Anaïs, Françoise), née le 2 juin 1992.
1908 Mme Ea (Caroline), née le 28 juillet 1992.
1909 M. Pfeiffer (Paul-Alexandre), né le 12 décembre 1993.
1910 M. Questiaux (Josselin, Roger, Camille), né le 25 novembre 1991.
1911 M. Maudiere (Adrien, Roger, Robert), né le 3 janvier 1991.
1912 M. Ben Ameur (Idriss), né le 14 mai 1993.
1913 M. D'Elbée (Jean-Marie, Bernard, Elie), né le 3 octobre 1985.
1914 M. Merle du Bourg (Valentin, Henri, André), né le 30 septembre 1993.
1915 Mme Lanoix (Justine), née le 21 juillet 1993.
1916 Mme Hecquet (Sophie, Liliane, Françoise), née le 22 février 1992.
1917 M. Chicaud (Matthieu), né le 9 janvier 1992.
1918 Mme De Nerée Tot Babberich (Eléna, Sophie), née le 4 mai 1992.
1919 M. Vignaud (Timothée, Luc, Vincent Marie), né le 13 janvier 1988.
1920 Mlle Guizard (Maylis, Géraldine, Emmanuelle), née le 10 novembre 1993.
1921 Mlle Petit (Clémence), née le 17 octobre 1993.
1922 Mme Saillant (Karine), née le 3 avril 1994.
1923 M. Le Noac'H (Pierre, Adrien), né le 30 mars 1993.
1924 M. Disegni (Elio), né le 3 septembre 1992.
1925 Mme Arpin (Maud, Isabelle), née le 3 novembre 1993.
1926 M. Metais (Denis, Philippe, Guillaume), né le 2 février 1994.
1927 M. Hascoët (Matthieu, Bernard, Philippe), né le 17 juillet 1991.
1928 M. Priol (Clément, Jean-Pascal), né le 9 avril 1993.
1929 M. Roussel (Teano, Hugo), né le 22 août 1992.
1930 Mme Ghlis (Nejma), née le 1er octobre 1992.
1931 M. Orcha (Yvan), né le 5 juillet 1990.
1932 Mlle Dressaire (Margot, Irène, Marie), née le 22 juillet 1992.
1933 Mme Emard (Mathilde, Denise, Frédérique), nom d'usage Emard-Burriat, née le 21 novembre 1991.
1934 M. Cance (Benoît, Xavier), né le 9 septembre 1992.
1935 Mme Smaoui (Anissa), née le 1er décembre 1990.
1936 M. Mourlanette (Jean), né le 24 novembre 1991.
1937 Mlle Bernard de Courville (Sabrina, Béatrice), née le 23 juillet 1992.
1938 Mme Richard (Juliette, Marie, Estelle), née le 4 septembre 1992.
1939 Mlle Terrasa (Mélodie), née le 6 avril 1993.
1940 Mme Sommacal (Salome), née le 26 septembre 1987.
1941 Mme Lainard (Morgane), née le 12 août 1993.
1942 Mme Leclaire-Bayart (Chanael, Linda), née le 10 janvier 1993.
1943 Mme Bourgea (Céline, Gisèle, Marie), née le 8 janvier 1993.
1944 M. Bregeon (Efflam), né le 19 juillet 1992.
1945 Mme Riviere (Axelle, Christelle), née le 3 mars 1993.
1946 Mme Henderson (Isabelle), née le 14 juillet 1993.
1947 Mme Hureau (Rozenn), née le 23 octobre 1992.
1948 Mme Georges (Cécilia, Isabelle, Dominique), née le 2 avril 1993.
1949 M. Duglas (Guillaume, Alain, Michel), né le 11 décembre 1992.

1950 Mlle Zourdani (Linda), née le 20 juin 1992.
1951 M. Rouizi (Kamel, Rachid, Abderrahmane), né le 27 août 1987.
1952 Mlle Bedel (Alice), née le 17 mars 1992.
1953 Mme Pacaud (Aurore), née le 14 novembre 1994.
1954 Mme Campano (Marion), née le 1er juin 1993.
1955 Mme Soleilhac (Manon), née le 9 juin 1994.
1956 Mme Berretrot (Marie), née le 26 avril 1989.
1957 Mme Landry (Maeva, Daisy, Nasthasia), née le 10 avril 1993.
1958 M. Guillemot (Valentin, Théo), né le 6 juillet 1993.
1959 M. Lamfichekh (Yassine), né le 31 mai 1993.
1960 M. Ghannam (Youssef), né le 27 février 1992.
1961 M. Pinguet (Valentin, Zacharie, Yves), né le 18 février 1992.
1962 Mme Vaucoret (Virginie), née le 24 août 1992.
1963 Mme Renard (Laura, Justine), née le 7 novembre 1992.
1964 M. Savoye-Laurens (Timothée, David, Joseph), né le 24 février 1992.
1965 M. Chenu de Thuet de Mangou (Axel, Paul, Bernard), né le 3 juillet 1992.
1966 M. Lefevre (Julien, Alain, Claude), né le 7 avril 1992.
1967 M. Kim (Young-Hyun), né le 31 août 1993.
1968 Mme Benkhai (Filwa), née le 6 septembre 1992.
1969 Mme Clement (Aude), née le 18 juin 1994.
1970 Mme Compoint (Mathilde, Lucie, Justine), née le 23 mars 1993.
1971 M. Graveleau (Aurélien, Joël, Anne-Marie), né le 16 septembre 1993.
1972 M. Charmasson (Alric, Thibault, Renaud), né le 19 avril 1992.
1973 Mlle Poli (Charlotte, Camille, Denise), née le 25 juin 1992.
1974 Mme El Kadiri (Wafa), née le 14 août 1993.
1975 Mme Morin (Valérie), née le 26 septembre 1991.
1976 Mme Doare (Elise), née le 8 février 1993.
1977 M. Brochard (Camille, Théodore, Joël), né le 2 septembre 1992.
1978 Mme Peloux (Marie, Léa), née le 11 juin 1991.
1979 M. Routoulp (Simon), né le 10 juillet 1992.
1980 M. Marchand (Marc), né le 17 mai 1991.
1981 M. Diep (Hong-Duc), né le 19 octobre 1993.
1982 Mme Grange (Lucile, Fleur, Alix), née le 15 avril 1993.
1983 M. Lee Kien On (Vincent), né le 1er novembre 1993.
1984 M. Bouchart (Jean), né le 17 février 1992.
1985 Mme Le Normand (Floriane, Sylvia, Danièle), née le 9 septembre 1992.
1986 Mlle Stout (Sophie, Michèle, Marie), née le 21 juin 1990.
1987 Mme Lemaitre (Johanna), née le 27 juillet 1992.
1988 M. Folio (Benjamin), né le 13 septembre 1993.
1989 Mme Joly (Marie-Anne), née le 17 décembre 1992.
1990 M. Lebot (Gaspard, Vincent, Charles), né le 23 février 1993.
1991 M. Jamon (Arnaud, Quentin, Jessie), né le 19 septembre 1992.
1992 M. Thomas (Jean-Philippe, Charles, François), né le 20 avril 1993.
1993 Mme Girard (Myriam, Nadia, Maud), née le 8 septembre 1993.
1994 M. Rousseau (Fabien, Nicolas), né le 29 mars 1992.
1995 M. Berchiche (William, Samy, Jean Francois), né le 5 juillet 1993.
1996 Mme Jacquet (Claire, Sandrine, Gaëlle), née le 9 février 1992.
1997 Mme Autissier (Marianne, Fabienne), née le 28 décembre 1993.
1998 M. Sookiew (Thomas, Edouard), né le 14 février 1992.
1999 M. Tripon (Martin, Ludovic, Dominique), né le 6 juillet 1993.
2000 Mlle Cavaillon (Sarah, Hélène, Marie), née le 25 janvier 1994.
2001 M. Soula (Raphaël), né le 27 juin 1993.
2002 Mlle Wendlinger (Barbara), née le 31 décembre 1992.
2003 M. De Lassus Saint Genies (Edouard, Philippe, François), né le 16 mai 1992.
2004 Mlle Simon (Pauline, Martine, Marie), née le 26 décembre 1993.
2005 M. Leleu (Emmanuel), né le 9 octobre 1992.
2006 Mme Vuillamy (Chloé, Marite, Antoinette), née le 20 mars 1992.
2007 M. Chevalier (Grégoire, Baptiste, Lucien), né le 9 décembre 1991.

2008 M. Grosz (Louis, Charles, Edouard), né le 11 janvier 1990.
2009 M. Riviere (Nicolas, Arnault), né le 23 novembre 1993.
2010 Mme Leroux (Juliette, Denise), née le 9 janvier 1993.
2011 Mme Bidal (Léa), née le 9 avril 1992.
2012 M. Locoge (Yvan), né le 5 août 1993.
2013 Mme Estadieu (Elsa), née le 7 février 1994.
2014 Mme Naudon (Océane), née le 14 juillet 1992.
2015 M. Duplus (Mathieu, Louis), né le 21 avril 1993.
2016 Mlle Yanny (Catherine), née le 20 novembre 1993.
2017 Mlle Paillet (Mathilde, Hélène, Carine), née le 18 août 1993.
2018 Mlle Soniak (Claire, Geneviève, Nicole), née le 1er avril 1992.
2019 Mme Lecoutour (Anne, Gabrielle, Camille), née le 25 septembre 1994.
2020 M. Pilichowski (Hugo, Paul), né le 4 février 1993.
2021 Mme Laurens (Solène), née le 19 février 1994.
2022 M. Fournier (Victor, Jean-Claude, Marcel, Pierre), né le 17 juin 1994.
2023 M. Stoup (Thomas, Hubert), né le 14 mars 1992.
2024 M. Vignon (Eloi), né le 13 octobre 1992.
2025 Mme Levassort (Marine), née le 25 juin 1992.
2026 Mme Javelot (Domitille), née le 24 mars 1992.
2027 Mme Aydindag (Denise), née le 31 mai 1992.
2028 M. Borchiellini (Paul, Marie), né le 23 juin 1992.
2029 Mme Deville (Agathe, Karine, Philippine), née le 28 septembre 1993.
2030 Mme Rezzag-Mahcene (Chirine), née le 9 juillet 1992.
2031 M. Heylen (Mathieu, Yann), né le 4 novembre 1992.
2032 Mlle Marty-Ané (Anne, Laure, Chantal), née le 3 octobre 1992.
2033 Mme Gaubert (Anna), née le 9 avril 1993.
2034 Mme Fray (Camille, Marie, Edith), née le 7 décembre 1993.
2035 Mme Gluszak (Cassandre, Rachel), née le 18 avril 1992.
2036 Mlle Le Gall (Solène), née le 18 décembre 1992.
2037 M. Hontarrede (Florian, Romain, William), né le 26 octobre 1992.
2038 Mlle Graverot (Mélodie), née le 15 juin 1994.
2039 Mme Garnaud (Helena), née le 13 février 1992.
2040 M. Saout (Kevin), né le 22 avril 1989.
2041 Mme Payet (Laure), née le 26 mai 1992.
2042 Mme Durand (Amandine, Camille, Iris), née le 17 mars 1993.
2043 M. Nguyen (Minh-Nhât, Christian), né le 13 juillet 1992.
2044 Mme Viry (Marion, Pauline, Marie), née le 3 novembre 1992.
2045 Mme Cappel (Aurore, Dorothée, Audrey), née le 14 septembre 1993.
2046 M. Prillard (David, Claude, Guy), né le 12 mai 1993.
2047 Mme Vandewalle (Marie, Jeanne, Diane), née le 20 janvier 1994.
2048 M. Teplitxky (Antoine, Jean, Didier), né le 17 novembre 1993.
2049 Mlle Benard (Marianne, Estelle), née le 11 juin 1993.
2050 Mme Oliviero (Agnès), née le 13 juin 1993.
2051 M. Gabrion (Matthieu, Paul, Alexandre), né le 6 février 1993.
2052 Mme Calabuig (Marie), née le 8 mai 1993.
2053 M. Charavel (Thibault), né le 27 novembre 1991.
2054 Mlle Vial (Marine), née le 21 octobre 1993.
2055 Mme Coquin (Justine, Isabelle, Christelle), née le 24 février 1994.
2056 Mme Dols (Madeleine), née le 13 juin 1992.
2057 Mme Gouronc (Aurélie, Nathalie, Isabelle), née le 2 février 1993.
2058 M. Cadet (Robin), né le 1er mai 1993.
2059 M. Foulonneau (Vincent), né le 13 juillet 1992.
2060 Mme Bousso (Awa), née le 16 mai 1993.
2061 Mme Helmer (Charlotte, Marie, Jeanne), née le 2 avril 1993.
2062 Mme Levigne (Valentine, Marie, Caroline), née le 20 mai 1993.
2063 Mme Berthele (Justine), née le 12 décembre 1993.
2064 Mlle Bouchard (Alix, Marie), née le 9 septembre 1993.
2065 Mme Malat (Jade, Françoise), née le 21 octobre 1992.

2066 Mme Dupuy (Gabrielle, Alice), née le 5 avril 1988.
2067 M. Todesco (Alban, Jacques), né le 12 septembre 1993.
2068 M. Moustache-Espinola (Patrice), né le 19 août 1991.
2069 M. Duplay (Vianney), né le 28 mai 1993.
2070 M. Legendre (Quentin, Charles, Pierre), né le 5 juin 1993.
2071 M. Gilbert (Gwenaël), né le 27 novembre 1992.
2072 M. Rey (Julien, Pierre-Louis), né le 27 janvier 1992.
2073 Mme Saumon (Alicia, Aurélie, Marie), née le 26 août 1993.
2074 M. Lehner (Jean), né le 13 avril 1992.
2075 M. Haddad (Melik), né le 18 février 1994.
2076 Mme Pelissier (Margaux), née le 3 septembre 1993.
2077 M. Ferrari (Kevin, René, Mario), né le 19 juin 1992.
2078 M. Raki (Abderrahmane), né le 10 novembre 1992.
2079 Mme Boudray (Juliette, Marie), née le 20 octobre 1993.
2080 M. Moreau (Pierre Louis, Hugues, Marie), né le 26 mai 1992.
2081 Mme Mekhaneg (Lina), née le 9 juin 1992.
2082 M. Semaan (Nicolas, Mahdi), né le 16 février 1992.
2083 Mme Claudinot (Amandine, Laurence, Martine), née le 26 mars 1993.
2084 Mme Deprez (Valentine, Laure, Marie), née le 12 mai 1994.
2085 Mme Miossec (Annaig), née le 28 novembre 1991.
2086 M. Loyer (Hugo, Charles, Pierre), né le 4 septembre 1991.
2087 Mme Rovani (Sibylle, Madeleine, Marie), née le 23 septembre 1993.
2088 Mme Durand (Anaïs), née le 23 mai 1993.
2089 M. Renaux (Maxime, Joseph, Lucien), né le 11 mars 1992.
2090 Mme Pereira (Sophie), née le 14 octobre 1993.
2091 M. Poujade (Lucas), né le 15 novembre 1992.
2092 Mme Cosentino (Anaïs, Marie, Amélie), née le 11 avril 1993.
2093 M. Coulibaly (Adamfa, Souley, Yefouingniguy), né le 12 janvier 1992.
2094 M. Mimric (Marc), né le 6 mai 1992.
2095 Mme Morvan (Aurélie, Jacqueline), née le 25 juillet 1991.
2096 Mme Magnier (Orlane), née le 6 septembre 1993.
2097 Mme Douchez (Charlotte), née le 5 mars 1993.
2098 M. Grall (Patrick), né le 31 juillet 1991.
2099 Mlle Franceschi (Joséphine), née le 13 juillet 1992.
2100 Mme Pouget (Gaetane, Solaine), née le 28 novembre 1993.
2101 M. Zampieri (Adrien), né le 9 juillet 1991.
2102 Mme Miard (Camille), née le 7 août 1992.
2103 M. Bouali (Belkacem), né le 7 janvier 1994.
2104 M. Roselli (Jeremy), né le 3 décembre 1993.
2105 Mme Kharroubi (Imane), épouse M'Rabet, née le 28 octobre 1992.
2106 Mlle Bruneau (Céline, Sylvie), née le 20 octobre 1993.
2107 Mme Aubert (Marine, Mathilde, Hélène), née le 7 mai 1993.
2108 Mme Philippe (Eloïse, Anaïs), née le 6 février 1992.
2109 Mme Chen (Kelly), née le 16 juillet 1992.
2110 Mme Montcuquet (Anne-Sophie, Marie), née le 9 janvier 1985.
2111 M. Edderkaoui (Mehdi, Pierre), né le 25 octobre 1991.
2112 Mme Duhen (Constance), née le 15 avril 1992.
2113 M. Laza Nomenjanahary (Finoana, Hanameel), né le 25 juillet 1992.
2114 Mme Garcia (Charline, Lolita), née le 10 janvier 1992.
2115 M. Kirsch (Mathias), né le 4 juin 1993.
2116 Mme Wischlen (Emma), née le 17 octobre 1993.
2117 M. Klecha (Mathieu, Richard, Adrien), né le 24 décembre 1993.
2118 Mme Pocquet (Juliette, Marie, Charlotte), née le 3 juillet 1994.
2119 M. Louanchi (Yanis, Salah), né le 3 janvier 1991.
2120 M. Legrand (Rémi, Jacques, Maurice), né le 15 février 1992.
2121 M. Albenque (Grégoire), né le 10 mai 1992.
2122 Mlle Chabernaud (Camille, Marie), née le 28 mai 1981.
2123 Mlle Riviere (Justine), née le 28 septembre 1992.

2124 Mme Lambeaux (Clotilde), née le 26 mars 1991.
2125 M. Chiche (Pierre-Louis, Nicolas, René), né le 11 juillet 1991.
2126 Mme Ouadghiri (Sophia), née le 6 avril 1993.
2127 Mme Mary (Camille, Cécile), née le 8 janvier 1993.
2128 Mlle Sha (Marzan), née le 6 octobre 1991.
2129 Mme Bouvier (Mathilde, Marie), née le 22 octobre 1992.
2130 Mme Manzi (Elsa, Marie), née le 9 mai 1992.
2131 Mme Ashman (Marion), née le 29 novembre 1992.
2132 M. Herzog (Quentin, Antoine, Clément), né le 2 août 1991.
2133 Mme Blanquer (Marie, Anne, Laure), née le 12 novembre 1992.
2134 Mme Beaugrand (Caroline, Marie, Angele), née le 29 décembre 1992.
2135 M. Naccache (Benjamin), né le 25 avril 1992.
2136 Mme Emilie (Caroline, Marie), née le 13 mai 1992.
2137 Mme Gannac (Alexandra, Marie, Adeline), née le 4 mars 1992.
2138 Mme Nuttall (Anaïs), née le 30 juillet 1993.
2139 Mme Bouassida (Emna), épouse Sahnoun, née le 4 juillet 1990.
2140 Mme Schwanner (Julie), née le 1er mars 1994.
2141 M. Dufour (William, Roger), né le 20 novembre 1992.
2142 Mme Roine (Pauline, Laurène, Julia), née le 24 août 1992.
2143 Mme Douest (Cécile, Marina, Adeline), née le 19 juillet 1992.
2144 Mme Common (Margot, Suzy, Dorothy), née le 8 janvier 1994.
2145 M. Trinh Duc (Antoine, Olivier), né le 18 septembre 1990.
2146 Mme Julien (Carole-Anne), née le 28 février 1992.
2147 Mme Cugnet (Alexia, Geneviève, Louise), née le 15 septembre 1993.
2148 M. Pouplin (Julien, Jean-Jacques), né le 6 octobre 1991.
2149 Mlle Jaraudias (Claire, Gisèle, Aimée), née le 25 mai 1993.
2150 Mme Dupuich (Oriane), née le 8 octobre 1993.
2151 Mme Liard (Clémence, Marie, Céline), née le 14 décembre 1993.
2152 M. Revol (Alexandre), né le 27 octobre 1991.
2153 Mme Ferri (Anne-Laure), née le 27 août 1992.
2154 Mme Robert Kunze (Lucie), née le 17 mars 1992.
2155 Mme Ardin (Camille), née le 14 septembre 1992.
2156 M. Pillegand (Arthur, Francis), né le 12 août 1993.
2157 Mme Valet (Orion, Elodie, Fanny), née le 23 mars 1992.
2158 Mme Pierre (Mitta), née le 10 juillet 1992.
2159 Mme Menzhulina (Eléna), née le 11 juin 1991.
2160 Mme Simon-Locatelli (Sarah, Julie), née le 10 septembre 1993.
2161 Mlle Daley (Pauline, Marie, Emmanuelle), née le 30 juillet 1993.
2162 M. Urbain (Antoine, Jacques, Gérard), né le 9 mars 1994.
2163 Mlle Lesmarie (Flore, Soledad, Aurore), née le 8 août 1993.
2164 Mme Desvages (Anne, Clémence, Hélène, Gisèle), née le 25 décembre 1993.
2165 Mme Delplancke (Clara), née le 4 décembre 1992.
2166 Mlle Nimper (Julie, Marie), née le 3 février 1992.
2167 M. Le Tallec (Erwan), né le 14 juillet 1993.
2168 Mme Poprawa (Elodie, Sabine, Laurianne), née le 26 juillet 1992.
2169 Mme Remy (Valentine), née le 18 février 1991.
2170 Mme Randriamboarison (Vero, Malala, Doriane), née le 14 janvier 1993.
2171 Mme Emond (Lauriane, Marie, Antoinette), née le 11 février 1993.
2172 Mme Souvanheuane (Mélanie), née le 3 juin 1991.
2173 Mme Cuadros-Caparros (Julie), née le 21 mars 1994.
2174 M. Mohamedi (Nassim), né le 2 septembre 1991.
2175 M. Bailly (Corentin), né le 24 novembre 1993.
2176 Mme Criquet (Emilie, Bianca, Jeanine), née le 1er juin 1993.
2177 Mlle Cuvillier (Marianne, Sophie), née le 30 mars 1992.
2178 Mme Scheiber (Mathilde, Sophie, Pauline), née le 27 avril 1993.
2179 Mme Helfter (Laura), née le 21 février 1993.
2180 M. Renson (Louis, Philippe, Jean), né le 17 décembre 1992.
2181 M. Mattern (Jérémie, Bela, Claude), né le 23 février 1993.

2182 Mme Candillier (Camille, Marie), née le 16 mars 1993.
2183 Mlle Truong (France, Le Uyen), née le 14 juillet 1992.
2184 M. Bailly (Jack-Antoine), né le 28 mai 1989.
2185 Mme Geneste (Laura), née le 2 mars 1993.
2186 Mme Delamarre (Morgane, Emma), née le 27 juin 1992.
2187 M. Appert (Pablo), né le 30 octobre 1993.
2188 Mme Tomaszewski (Florine, Marie), née le 8 septembre 1992.
2189 Mme Dominé (Karine, Manjely), née le 19 novembre 1993.
2190 Mme Zhang (Lucie), née le 23 novembre 1993.
2191 M. Boucher (Grégory, Antoine, Claude), né le 18 mars 1992.
2192 Mme Chocardelle (Léa, Anne Lise), née le 6 novembre 1992.
2193 M. Mallereau (Charles Henry), né le 16 avril 1993.
2194 M. Racine (Alexis, Loïc, Fabien), né le 2 août 1992.
2195 Mme Brailly (Juliette, Alexandra), née le 13 août 1992.
2196 Mme Cann (Anne-Laure, Marie), née le 18 juin 1993.
2197 Mme Cagnon (Clémence, Margot, Marie), née le 26 avril 1994.
2198 Mme Ulmer (Lucie, Marie), née le 27 mai 1993.
2199 Mlle Lavergne (Justine), née le 25 mars 1993.
2200 M. Farce (Julien, Renaud), né le 7 septembre 1992.
2201 Mme Janet (Lauriane), née le 5 novembre 1993.
2202 M. Riviere (Jérémie, Pierre, Robert, Jean-Yves), né le 20 septembre 1992.
2203 Mme Grandbastien (Manon, Anne, Carmen), née le 21 mai 1993.
2204 Mme Combier (Solenne), née le 8 juin 1992.
2205 Mme Khelif (Maryam), née le 4 octobre 1993.
2206 M. Burguburu (Stanislas), né le 19 septembre 1992.
2207 M. Gabrion (Paul, Bernard, Gérard), né le 25 mars 1994.
2208 Mme Gaillard (Constance, Monique), née le 18 mars 1993.
2209 Mme Bonnet (Flore, Laurie, Anaïs), née le 12 mai 1993.
2210 M. Salama (Guillaume, Romain), né le 15 août 1988.
2211 Mme Artru (Sophie, Françoise, Marie), née le 27 décembre 1993.
2212 Mlle Pinol (Jessica), née le 24 mars 1993.
2213 Mme Schmidt (Céline), née le 2 août 1981.
2214 Mlle Birsal (Eva), née le 21 novembre 1988.
2215 M. Foubert (Thomas, Pierre, Marie), né le 28 juillet 1992.
2216 Mme Toutain (Typhaine), née le 24 avril 1992.
2217 Mme Richoux (Jessica, Marie), née le 1er février 1992.
2218 M. Desenclos (Jordan), né le 2 février 1993.
2219 M. Gasmi (Anis), né le 16 juillet 1992.
2220 Mlle Alefsen de Boisredon D'Assier (Maïti, Marie, Martine), nom d'usage De Boisredon, née le 15 mars 1993.
2221 M. Thourel (Paul), né le 24 juillet 1992.
2222 Mme Trillaud (Emma), née le 19 avril 1994.
2223 Mme Bayart (Noémie, Françoise, Isabelle), née le 10 décembre 1992.
2224 M. Bader (Alix, Jean), né le 30 juillet 1993.
2225 M. Moyne (Thibault, Philippe, Antoine), né le 9 mai 1993.
2226 Mme Gombert (Marine, Lucie), née le 1er août 1993.
2227 Mlle Tchakerian (Sonia), née le 12 octobre 1992.
2228 Mlle Prugnit (Meryll, Claire), née le 7 août 1992.
2229 Mme Guérin (Sonia), née le 26 décembre 1993.
2230 M. Seuvic (Francois-Matthieu), né le 10 octobre 1993.
2231 M. Terrier (Jean, François), né le 28 janvier 1992.
2232 M. Deffontis (Lucas, Benjamin), né le 1er juin 1993.
2233 M. Petit (Martin, Paco), né le 26 août 1993.
2234 Mme Cuvelier (Delphine, Angélique, Marie), née le 10 décembre 1993.
2235 Mme Gibier (Mathilde), née le 25 juin 1993.
2236 M. Ghrenassia (Gabriel, Georges, Albert), né le 5 décembre 1992.
2237 Mlle Colliac-Chirie (Fanny), née le 18 août 1993.
2238 Mme Khebbeb (Sirine, Madjda-Line), née le 11 août 1992.

2239 M. Krause (Sébastien, Gunter, Manuel), né le 29 juillet 1992.
2240 Mme Glémot (Marine, Emmanuelle, Barbara), née le 8 octobre 1992.
2241 M. Nevesny (Franck), né le 20 mai 1992.
2242 M. Lambert (Thomas, Paul, Yohann), né le 2 février 1993.
2243 M. Derousseaux (Romain, Christophe, Olivier), né le 8 février 1992.
2244 Mme Hakopian (Anahit), née le 8 juillet 1993.
2245 Mme Berber (Esra), née le 14 mai 1992.
2246 M. Danassegarane (Gilles, Pravine), né le 29 août 1991.
2247 Mme Lacombe (Marouschka, Anaïs, Laury), née le 24 novembre 1992.
2248 M. Litman Roventa (Luca), né le 12 janvier 1992.
2249 M. Sartorius (Victor), né le 9 juillet 1993.
2250 M. Veyrie (Axel, Robert, Roland), né le 2 mai 1993.
2251 Mme De Lentaigne de Logiviere (Victoire, Manuelle, Martine), nom d'usage De Logivière, née le 10 février 1993.
2252 Mme Gaultier (Elodie), née le 16 mai 1992.
2253 M. Combal (Alexis, Florent, Christophe), né le 23 avril 1993.
2254 M. Tabey (Maxime, Didier, Antonin), né le 12 août 1993.
2255 Mlle Tranier (Mathilde, Jeanne), née le 24 juin 1993.
2256 Mlle Darneau (Diane, Philippine), née le 29 septembre 1992.
2257 M. Bertrand (Jean-Philippe, Georges), né le 12 juillet 1984.
2258 M. Meunier (Sébastien), né le 7 avril 1992.
2259 Mme Poussin (Camille, Marion), née le 28 juin 1993.
2260 M. Banh (Leon), né le 28 janvier 1993.
2261 M. Deliere (Maxime), né le 21 novembre 1991.
2262 Mme Thomann (Lucile, Andrée, Cécile), née le 27 février 1991.
2263 Mme Du Castel (Héloïse, Melisande, Thuy Chau), née le 17 janvier 1993.
2264 M. Boschetti (Pierre, Christian), né le 19 juin 1991.
2265 M. Manne (Julien, Christian), né le 7 décembre 1992.
2266 M. Perazzi (Mathias), né le 14 avril 1992.
2267 M. Malaussena (Nicolas), né le 25 janvier 1992.
2268 M. Deconihout (Julien, Guy, André), né le 16 septembre 1992.
2269 M. Weizman (Ilan), né le 13 septembre 1991.
2270 M. Rovillain (Jean, Étienne, Claude), né le 7 décembre 1992.
2271 M. Gohari (Keyvan), né le 2 octobre 1992.
2272 Mme Duhan (Charlotte), née le 14 août 1992.
2273 M. Tagot (Julien, Guy, Gérard), né le 2 décembre 1991.
2274 Mme Conti (Catherine), née le 16 novembre 1992.
2275 M. Metivet (Grégoire, Pierre, Olivier), né le 16 septembre 1992.
2276 M. Mekerke (Mathieu, Eric, Jacques), né le 2 juin 1983.
2277 Mlle Asuncion (Audrey), née le 16 octobre 1993.
2278 M. Brossard (Charles, François, Guillaume), né le 24 juin 1992.
2279 M. Meyer (Antoine), né le 9 mars 1993.
2280 Mme Queste (Emmanuelle), née le 10 août 1992.
2281 Mme Cusanno (Axelle), née le 14 juin 1992.
2282 Mme Bontemps (Sylvie, Hélène), née le 22 mai 1992.
2283 Mlle Fitoussi (Allison, Stéphanie, Camille), née le 29 septembre 1993.
2284 Mme Bloomfield (Joy), née le 20 juin 1992.
2285 M. Manchec (Paul, Antoine, François), né le 24 septembre 1992.
2286 M. Tran (Guillaume), né le 12 juillet 1992.
2287 Mme Vitrant (Elise, Anne), née le 23 janvier 1993.
2288 Mme Pujos (Marion), née le 16 juillet 1992.
2289 Mlle Langouët (Elise), née le 5 novembre 1992.
2290 M. Théry (Charles, Pierre, Gabriel), né le 4 juillet 1992.
2291 Mme Romey (Adelie, Claire), née le 29 juin 1992.
2292 M. Surlemont (Louis, Martin, Léon), né le 8 décembre 1993.
2293 Mme Ben Rhouma (Inès), née le 12 octobre 1993.
2294 Mlle Daube (Victoria), née le 24 juillet 1992.
2295 Mme Beuzit (Audrey, Julie), née le 31 décembre 1993.

2296 Mme Tossan (Pauline), née le 5 février 1992.
2297 Mlle Ces (Marine, Amandine), née le 1er janvier 1993.
2298 M. Chapoutot (Jonathan, Denis, Gérard), né le 13 janvier 1992.
2299 M. Ter Schiphorst (Benoît), né le 18 décembre 1993.
2300 Mme Luc (Emeline), née le 18 janvier 1993.
2301 M. Cossart (Adrien, André, Michel), né le 25 septembre 1992.
2302 M. Brabant (Olivier, Pascal), né le 11 mai 1991.
2303 M. Fayet (Mathieu, Nicolas, Max), né le 7 novembre 1992.
2304 Mme Charrat (Marie-Pauline, Emilie, Françoise), née le 24 août 1993.
2305 Mme Malcher (Marie-France, Yvette), née le 14 mars 1992.
2306 M. Vendeville (Benoît, Marie, Etienne), né le 8 janvier 1992.
2307 Mme Beguin (Elsa), née le 3 février 1993.
2308 Mlle Ly (Kim-Sa, Claudia), née le 8 janvier 1993.
2309 M. Gaujard (Guillaume, Julien, Marie), né le 1er octobre 1993.
2310 M. Fouquet (Thibault, Patrick), né le 21 octobre 1993.
2311 Mme Lacroix (Anne, Yvette, Monique), née le 26 juillet 1992.
2312 Mme Joly (Marion, Valentine), née le 31 mai 1993.
2313 M. Le Floc'H (Bastien, Pierre-Louis), né le 20 octobre 1992.
2314 Mme Girard (Manon), née le 29 mai 1993.
2315 Mme Gressier (Annabelle), née le 23 mai 1992.
2316 M. Virassamy (Maxime, Nicolas, Albert), né le 12 juin 1992.
2317 Mme Boulmedais (Myriam, Cécile, Nadia), née le 5 décembre 1993.
2318 M. Martz (Nicolas), né le 18 août 1992.
2319 Mme Tardivon (Léa, Anaïs, Anne), née le 6 juin 1992.
2320 M. Terrier (Alexandre), né le 15 mars 1993.
2321 Mme Boukhris (Camélia), née le 1er mai 1993.
2322 M. Frachet (Simon, Antoine, Hugo), né le 14 octobre 1992.
2323 M. De Angelis (Vincent, Pascal), né le 13 septembre 1992.
2324 Mme Eliezer (Anaëlle), née le 16 mai 1992.
2325 M. Corbi (Julien), né le 23 mars 1993.
2326 Mme La Fay (Charlotte, Jocelyne, Emmanuelle), née le 7 novembre 1992.
2327 M. Gillain (Alexis, Hubert, Marie), né le 22 février 1992.
2328 M. Phan Sy (Olivier), né le 21 novembre 1992.
2329 Mme Bales (Diane, Sylvie, Denise), née le 1er mars 1993.
2330 Mme Luthringer (Jessica, Victoria), née le 25 octobre 1992.
2331 Mme Lapointe (Mathilde, Pauline, Madeleine), née le 6 février 1992.
2332 Mlle Boccard (Victorine), née le 23 janvier 1993.
2333 Mme Friteyre (Sandra, Claire, Marie), née le 16 septembre 1992.
2334 Mlle Schemberg (Caroline, Christine, Gabrielle), née le 5 mai 1991.
2335 Mme Toujouse (Capucine, Marie, Valérie), née le 2 décembre 1993.
2336 Mme Le Grand (Mathilde, Cécile, Isabelle), née le 8 juin 1994.
2337 M. Isnard (Florent, Olivier, Émmanuel), né le 6 août 1993.
2338 M. Riasse (Rémi, Alexandre), né le 3 août 1992.
2339 M. Yatim (Cédric, Ahmad), né le 25 juillet 1993.
2340 Mme Dubois (Claire, Reine, Germaine), née le 13 septembre 1991.
2341 M. Daunac (Emilien, Pierre, Antoine), né le 1er mai 1992.
2342 Mme Roge (Juliette, Maud), née le 15 février 1993.
2343 M. Darrius (Rémi), né le 20 mars 1993.
2344 M. Richard (Stephan), né le 13 avril 1991.
2345 Mme Macé (Rosalie), née le 28 août 1992.
2346 Mme D'Ersu (Alice), née le 28 janvier 1992.
2347 Mme Parisot (Lucie, Céline), née le 25 octobre 1992.
2348 M. Henri (Samuel, René, Laurent), né le 29 octobre 1992.
2349 Mme Lamarque (Catherine, Marine, Joséphine), née le 4 septembre 1986.
2350 Mme Auban (Manon), née le 1er août 1993.
2351 M. Leyrat (Brice), né le 20 février 1992.
2352 M. Louin (Loïc, Pierre), né le 25 septembre 1993.
2353 M. Goulipian (Geoffrey), né le 1er avril 1994.

2354 Mme Baron (Caroline, Jeanne), née le 30 juin 1992.
2355 M. Babaz (Valentin, Michel), né le 30 avril 1992.
2356 M. Croquin (Matthieu, David), né le 14 août 1992.
2357 Mme Delaune (Manon), née le 12 août 1993.
2358 Mme Sauvant (Marie, Émilie), née le 31 décembre 1992.
2359 Mme Walter (Jeanne), née le 18 décembre 1994.
2360 Mlle Grangeon (Iris), née le 29 novembre 1992.
2361 Mlle Perrin (Tania, Françoise, Adèle), née le 22 mars 1993.
2362 M. Moreau (Fabien, René, Joseph), né le 13 juin 1992.
2363 M. Fauvin (Paul, Daniel, Michel), né le 28 février 1995.
2364 Mlle Farcy (Anne-Lise, Céline, Marie), née le 19 octobre 1992.
2365 Mlle Defer (Blanche), née le 15 janvier 1988.
2366 M. Brunel (Julien, André), né le 20 juin 1993.
2367 Mme Klein (Laure), née le 1er mai 1993.
2368 Mme Minaud (Alix), née le 6 juillet 1992.
2369 Mme Alsabbagh (Emissia), née le 4 novembre 1993.
2370 Mme Jeannot (Pauline, Marie, Maëlle), née le 11 janvier 1994.
2371 M. Bugsaliewicz (Philippe), né le 9 décembre 1992.
2372 Mlle Belin (Maéva, Marie, Nelly), née le 14 juillet 1992.
2373 Mme Gueraud (Mélissa, Anaïs), née le 18 juillet 1992.
2374 Mme Reinhart (Fanny, Marie), née le 26 juin 1992.
2375 Mme Benard (Chloé, Marion), née le 14 septembre 1993.
2376 Mme Laloux (Gabrielle, Madeleine, Antoinette), née le 23 août 1993.
2377 M. Akrour (Yanis), né le 4 décembre 1992.
2378 M. Le Bail (Antoine, Jean, Christian), né le 28 juillet 1993.
2379 Mme Ceoara (Bénédicte, Marie Beatrice, Madeleine), née le 23 juillet 1992.
2380 M. Ghemrani (Mehdi), né le 30 mars 1993.
2381 M. Fontanié (Rémy, Nicolas, Martin), né le 14 août 1992.
2382 Mme Paixao (Charlinne, Laurence), née le 21 février 1994.
2383 M. Nédélec (Paul, Michel, Jean), né le 29 août 1992.
2384 M. Simon (Kevin, Romain, Pierre), né le 26 mars 1992.
2385 M. Nardon (Victor), né le 24 août 1991.
2386 M. Goeller (Simon), né le 17 décembre 1992.
2387 Mme Ferrier (Lucile, Marie), née le 2 septembre 1992.
2388 Mme Miralles (Margaux, Célia), née le 26 décembre 1993.
2389 M. Gaillard (Victor, Paul, Louis), né le 16 août 1993.
2390 Mme Medina (Laura), née le 18 septembre 1991.
2391 Mme Meziani (Inès, Rita, Chloé), née le 13 juillet 1993.
2392 M. Mekeddem (Walid), né le 4 novembre 1993.
2393 M. Cavailhès (Jules, Alain, Michel), né le 7 février 1991.
2394 Mlle Brousse (Camille, Marie), née le 18 septembre 1992.
2395 Mme Deaconu (Smaranda, Cristina), née le 12 août 1993.
2396 Mme Vendeville (Sophie, Janine, Elisabeth), née le 23 juin 1993.
2397 Mme Goupille (Pauline, Solène), née le 26 septembre 1994.
2398 Mme Junqua (Léa), née le 10 décembre 1992.
2399 Mme Mayer Maer (Hanna), née le 19 décembre 1992.
2400 Mlle Rocher (Auriane), née le 9 novembre 1992.
2401 Mlle Velu (Laura, Emilie), née le 11 juillet 1992.
2402 Mme Ogier (Pauline), née le 15 août 1993.
2403 Mme Charnaux (Fanny, Morgane), née le 15 juillet 1993.
2404 Mlle Seriot (Pauline), née le 22 juillet 1991.
2405 Mme Rabouan (Charline, Marie, Antoinette), née le 5 février 1993.
2406 Mme Fradelizi (Justine, Fulvia, Claudine), née le 24 novembre 1993.
2407 Mme Inglebert (Pauline), née le 29 septembre 1992.
2408 Mme Van Coppenolle (Charlotte, Marie, Anne), née le 16 août 1993.
2409 M. Mifsud (Laurent), né le 21 mars 1985.
2410 M. Becret (Victor, Armand), né le 25 décembre 1992.
2411 M. Gaudinat (Martin, Ulysse, Gabriel), né le 30 avril 1992.

2412 M. Point (Florian, Jean, Luc), né le 6 juillet 1993.
2413 Mme Guihard (Camille, Pauline), née le 10 octobre 1993.
2414 M. Mongkhoun (Souphone), né le 30 novembre 1991.
2415 Mme Dantoing (Charlotte, Corinne, Régine), née le 27 décembre 1993.
2416 M. Le Corvec (Thibault), né le 12 février 1991.
2417 Mme Boukefoussa (Wahiba), née le 3 juillet 1992.
2418 M. Gérard (Baptiste, Laurent, Marie), né le 4 décembre 1993.
2419 M. Lorber (Quentin, Jean-Louis), né le 21 septembre 1993.
2420 Mme Hours (Alice, Denise, Marie), née le 25 avril 1992.
2421 Mme Debuyser (Anne, Sabine, Marie), née le 27 octobre 1992.
2422 Mme Letanoux (Anaëlle), née le 20 juillet 1993.
2423 M. Bayoux (Robin), né le 7 juillet 1992.
2424 M. Segretin (Pierre), né le 2 septembre 1991.
2425 Mlle Djeffal (Samia), nom d'usage Kabouche, née le 24 avril 1993.
2426 Mme Muller (Caroline, Valérie, Marie), née le 5 août 1993.
2427 M. Desdoit (Xavier, François, Yoan), né le 7 mai 1992.
2428 M. Maillet (Corentin, Maxence, Tibere), né le 28 mars 1991.
2429 M. Rhouzlane (Mehdi), né le 6 septembre 1993.
2430 Mme Mariotte (Léna), née le 9 mai 1993.
2431 Mme Si Belkacem (Laura), née le 25 mars 1992.
2432 Mme Mattevi (Clotilde), née le 12 septembre 1992.
2433 M. Baraut (Pierre-Adrien), né le 1er juillet 1993.
2434 Mme Del (Mathilde, Laure), née le 5 octobre 1992.
2435 Mme Delsarte (Laura), née le 29 juillet 1993.
2436 M. Laferte (Quentin), né le 2 mai 1992.
2437 Mlle Maudot (Constance, Sophie, Juliette), née le 29 août 1993.
2438 Mlle Ilic (Johanna), née le 18 avril 1993.
2439 M. Bran (William, François, Charles), né le 2 octobre 1993.
2440 Mlle Ramond (Diane, Julie, Louise), née le 6 juillet 1992.
2441 Mlle Fruit (Sophie, Nathela), née le 18 juin 1992.
2442 M. Guilcher (Antoine), né le 1er septembre 1982.
2443 Mme Mazouz (Doria), née le 21 décembre 1990.
2444 Mme Daamach (Inès), née le 29 avril 1991.
2445 M. Zerbib (Elie, Chalom, Sylvain, Mario), nom d'usage Zerbib-Attal, né le 21 juin 1993.
2446 Mme Chan (Barbara), née le 17 juillet 1993.
2447 M. Bouteiller (Cyril), né le 18 juin 1993.
2448 Mme Manivit (Camille, Hélène, Eugénie), née le 6 juin 1993.
2449 Mlle Facorat (Odile, Christine), née le 6 août 1993.
2450 M. Marguerite (Kewan), né le 6 juin 1992.
2451 Mlle Le Cacheux (Pauline, Catherine, Marie), née le 27 avril 1992.
2452 M. Boye (Matthieu, Jacques), né le 24 juillet 1992.
2453 M. Keo (Visal, Steeven), né le 25 août 1993.
2454 Mme Fontaine (Bénédicte), née le 30 décembre 1993.
2455 Mme Varengue (Roxane, Hanna, Louise), née le 23 avril 1994.
2456 Mme Jardel-Bouissiere (Emma), née le 18 août 1993.
2457 Mme Vergely (Sophie, Marie, Leopoldine), née le 9 septembre 1993.
2458 Mlle Herpin (Camille, Marie-Laure), née le 18 janvier 1993.
2459 M. Granier (Guillaume), né le 9 juin 1992.
2460 Mme Ouvrard (Emma), née le 11 avril 1991.
2461 M. Bouter (Jordan, Philippe), né le 28 août 1992.
2462 Mlle Myzia (Justine), née le 4 septembre 1992.
2463 M. Andreotti (Bastien), né le 2 août 1992.
2464 Mlle Duba (Audrey, Françoise, Frédérique, Albertine), née le 25 août 1993.
2465 Mme Vins (Laura), née le 28 septembre 1993.
2466 M. Guillon (Yohan), né le 3 mars 1993.
2467 Mme Falconet (Aude, Fleur, Marianne), née le 24 mars 1992.
2468 Mme Fustec (Elisa), née le 6 avril 1992.
2469 Mme Rérat (Solène, Margot, Hélène), née le 22 juillet 1993.

2470 M. Salque (Damien, Emmanuel), né le 22 juin 1991.
2471 M. Dalla-Pozza (Paul, Mario), né le 21 juin 1993.
2472 M. Gerfroit (Alexis, Julien), né le 23 août 1992.
2473 M. Lafont (Antoine, Sergyl, Philippe), né le 29 décembre 1992.
2474 Mlle Morel (Marie, Anne, Marguerite), née le 11 mars 1992.
2475 Mme Guiard (Emeline, Annette, Françoise), née le 6 mai 1992.
2476 M. Stordeur (Alban, Camille, Marc), né le 29 juin 1993.
2477 M. Wagner (James), né le 24 octobre 1991.
2478 Mme Bourson (Lise), née le 4 janvier 1993.
2479 Mme Lataste (Manon), née le 2 mai 1992.
2480 M. Brisson (Maxime), né le 17 septembre 1982.
2481 Mme Zein (Lisa, Madelal), née le 4 novembre 1992.
2482 Mlle Mottais (Anne, Elisabeth, Myriam), née le 3 février 1993.
2483 Mme Venet (Amélie, Julie), née le 18 février 1994.
2484 Mlle Bernard (Fiona), née le 24 avril 1993.
2485 Mme Reynier (Orianne, Sandrine), née le 18 mars 1993.
2486 Mlle Brones (Margaux, Charlotte), née le 26 mars 1993.
2487 Mme Verney (Cindy, Aurélie, Laure), née le 2 juin 1993.
2488 M. Goetsch (Thibaut, Julien), né le 3 mars 1993.
2489 M. Martigne (Valentin), né le 19 mai 1992.
2490 M. Leyne (Edouard), né le 21 août 1991.
2491 Mme Gorokhova (Svetlana), épouse Devred, née le 31 mai 1976.
2492 M. Moussadikine (Ismaël), né le 19 mars 1992.
2493 M. Ezzitouni (Mounir), né le 11 avril 1992.
2494 M. Letouze (Léopold, Jean, André), né le 27 mars 1993.
2495 Mlle Rubira (Laura, Nadège), née le 17 août 1993.
2496 Mme Autier (Clotilde, Sylvie, Lucie), née le 2 février 1993.
2497 Mme Jorigny (Roxane), née le 28 avril 1992.
2498 Mme Herve (Laure, Isabelle), née le 18 mai 1992.
2499 M. Launay (Jeremy, Vincent, Jonathan), né le 18 décembre 1993.
2500 Mlle Marot (Solène, Julia, Géraldine), née le 19 mai 1993.
2501 M. Mandrillon (Paul), né le 10 mai 1992.
2502 M. Hamadmad (Rayan), né le 23 décembre 1992.
2503 Mme Trubert (Claire, Marie-France), née le 22 novembre 1993.
2504 Mme Huynh Tuong (Alice), née le 22 décembre 1990.
2505 M. Berni (Thomas, Arthur), né le 18 août 1993.
2506 M. Picou (Loïc, Hugo), né le 19 novembre 1993.
2507 Mme Juif (Léa), née le 7 juillet 1992.
2508 Mme Demoulin (Julie, Paule, Andrée), née le 28 août 1994.
2509 Mlle Renault (Annaëlle, Claude, Sylvie), née le 13 mars 1993.
2510 M. Renouprez (Thibaut, Josselin, Joseph), né le 29 mars 1993.
2511 Mme Porez (Deborah, Germaine, Henriette), née le 9 avril 1992.
2512 Mme Mortuaire (Lucille, Marie, Pascale), née le 11 août 1992.
2513 M. David (Yoann, Christian), né le 13 mars 1993.
2514 M. Benamron (Hugo), né le 1er juin 1992.
2515 Mme Poncet (Noellie), née le 8 décembre 1993.
2516 Mme Saib (Sonia), née le 18 mai 1992.
2517 M. Lemaissi (Romain, Pierre, Olivier), né le 19 juillet 1990.
2518 M. Dagher (Sami, Selim, Vincent), né le 12 juin 1992.
2519 M. Darlet (Gaël), né le 1er mars 1992.
2520 Mlle El Harake (Sarah), née le 26 juin 1993.
2521 M. Galan (Louis-Edouard, Alain, Maurice), né le 16 février 1992.
2522 M. Canevet (Mikael, Henri), né le 26 avril 1992.
2523 M. Lang (Stéphane), né le 7 juin 1994.
2524 Mme Claudel (Léna, Marianne), née le 1er mars 1992.
2525 M. Bourlet (François, Thomas), né le 21 septembre 1993.
2526 M. Hagry (Julien, Clovis), né le 12 mars 1993.
2527 Mme Kauffmann (Isabelle), née le 9 juillet 1994.

2528 Mlle Le Thai (Claire, Vân-Anh), née le 25 avril 1993.
2529 M. Tomos (Georgios, Michel), né le 2 avril 1992.
2530 M. Cazor (Antoine), né le 3 novembre 1992.
2531 Mme Bildstein (Marie, Anh-Claire), née le 12 décembre 1991.
2532 Mlle Le Madec (Agathe, Juliette, Vinciane), née le 22 mai 1992.
2533 Mme Chaumel (Marie), née le 21 octobre 1993.
2534 Mlle Beauger (Marine), née le 31 mai 1992.
2535 Mlle Gosselin (Claire, Clémentine, Rosine), née le 6 mai 1993.
2536 M. Dupuis (Jeremy), né le 15 mars 1993.
2537 Mme Pierret (Marie, Françoise, Hélène), née le 2 octobre 1992.
2538 Mme Guyot (Amélie, Chantal, Christiane), née le 27 décembre 1993.
2539 Mme Rollet (Anne-Capucine, Marie, Jeanne), née le 8 octobre 1992.
2540 Mme Clapin (Sixtine, Marie, Laurence), née le 14 mai 1991.
2541 M. Bornsztein (Aurélien, Flavien, François), né le 30 septembre 1992.
2542 Mme Brandolin (Camille), née le 19 décembre 1992.
2543 Mme Loury (Charlotte), née le 24 janvier 1992.
2544 M. Musdagi (Michel, Aziz), né le 5 mars 1992.
2545 Mlle Gertz (Justine, Marie, Louise), née le 25 mai 1993.
2546 M. Coudrais (Nicolas, Jacques, Paul), né le 14 avril 1992.
2547 M. Ami (Pierre-Loic, Alexandre), né le 20 août 1992.
2548 M. Leger (Alexandre), né le 29 juillet 1991.
2549 Mme Rebillard (Estelle, Manuelle, Pascale), née le 11 septembre 1993.
2550 Mme Chavane (Marion, Agnès), née le 26 octobre 1993.
2551 Mme Henaff (Laura, Kimi), née le 14 décembre 1992.
2552 M. Suply (Clément), né le 20 février 1990.
2553 M. Pagezy (Arthur, Antoine), né le 20 mars 1992.
2554 Mme Costard (Adeline, Hélène, Claire), née le 22 septembre 1993.
2555 Mme Gourdeau (Clémence, Cécile), née le 9 novembre 1992.
2556 M. Fontaine (Hugo), né le 3 décembre 1992.
2557 Mme Belkacem (Lilya), née le 19 octobre 1992.
2558 M. Groff (Florian, Jeremy), né le 22 octobre 1992.
2559 M. Foucher (Samuel, Guillaume, Delphin), né le 20 mai 1992.
2560 M. Charlety (Xavier, Pierre, Albert), né le 20 mai 1992.
2561 M. Beucler (Nathan, Jacques), né le 22 mars 1994.
2562 M. Stadler (Antoine), né le 26 novembre 1992.
2563 M. Ledermann (Ugo, Pierre), né le 18 avril 1992.
2564 M. Rajaona (Mickaël, Ravelo), né le 31 juillet 1992.
2565 Mme Deffay (Manon, Christianne, Simone), née le 25 novembre 1992.
2566 Mlle Rilassi (Alison, Valérie), née le 23 septembre 1992.
2567 Mme Canton (Marie), née le 24 août 1992.
2568 M. Penserini (Victor, Camille), né le 27 janvier 1993.
2569 Mme Tollenaere (Pauline, Louise, Fanny), née le 8 octobre 1992.
2570 M. Nguyen (Viet), né le 23 avril 1992.
2571 M. Dantoing (Edouard, Claude, Jean), né le 27 décembre 1993.
2572 M. Benoit (Clément, Marie), né le 10 juillet 1993.
2573 M. Rousseau (Pierre-Yves), né le 31 janvier 1992.
2574 Mme Tazelmati (Camille, Marie, Blandine), née le 12 février 1992.
2575 M. Gozalichvili (David), né le 28 septembre 1991.
2576 M. Bencheikh (Sofiane), né le 2 janvier 1993.
2577 Mme Bureau (Victoria), née le 6 février 1992.
2578 Mme Sauge (Juliette), née le 20 septembre 1991.
2579 Mme Sellami (Inès), née le 14 décembre 1990.
2580 Mme Verbe (Julia), née le 20 juillet 1992.
2581 M. Roustan (Benjamin), né le 24 juin 1993.
2582 Mme Ducos (Claire, Emmanuelle, Maude), née le 2 mai 1993.
2583 Mme Vanlaere (Marie, Elisabeth, Marianne), née le 20 février 1993.
2584 M. D'Humieres (Hugues, Marie, Arnaud), né le 12 octobre 1993.
2585 Mme Salomon (Sonia, Hanna), née le 13 octobre 1993.

2586 M. Kwai-Pun (Basile, Nicolas, Clément), né le 8 novembre 1993.
2587 Mlle Bréhat (Elisa), née le 29 septembre 1993.
2588 Mme La Porte (Estelle), née le 2 janvier 1993.
2589 Mme Leproux (Chloé, Samuelle, Christine), née le 28 juin 1993.
2590 M. Leconte (Thibault), né le 26 octobre 1993.
2591 Mme Garel (Pauline), née le 21 février 1993.
2592 Mlle Verdier (Elodie), née le 28 avril 1992.
2593 M. Szychowiak (Piotr, Jan), né le 4 octobre 1993.
2594 Mme Berguer (Marie), née le 1er juillet 1993.
2595 Mme Melia (Angélique, Coloma), née le 11 juin 1993.
2596 M. Bruneau (Gaston), né le 14 novembre 1992.
2597 M. Penhoat (Thomas, Vincent), né le 18 mai 1992.
2598 M. Protin (Théo), né le 13 février 1994.
2599 Mlle Escassut (Hélène, Charlotte), née le 14 mai 1993.
2600 Mme Le Maignan de Kerangat (Tiffen, Marie), née le 24 novembre 1992.
2601 Mme Martin (Joana), née le 14 décembre 1992.
2602 M. Chevalier (Alexis, Jean, Laurent), né le 24 mai 1993.
2603 Mme Six (Pauline, Brigitte, Yvette), née le 27 janvier 1994.
2604 Mme Lenglet (Angele, Bernadette, Rosalie), née le 27 août 1993.
2605 Mme Pavard (Céline, Léa, Denise), née le 30 juin 1992.
2606 Mme Mirabel (Caroline), née le 21 juin 1992.
2607 M. Tabet (Alexandre, Christian, Nabil), né le 3 juillet 1993.
2608 Mme Fromont (Lucie, Claire, Sophie), née le 1er juillet 1990.
2609 M. Terribile (Guillaume, Claude, Alexandre), né le 12 mars 1992.
2610 M. Fayard (Tristan), né le 3 octobre 1992.
2611 Mlle Gohard (Fanny, Pauline, Laura), née le 7 octobre 1992.
2612 M. Nevesny (Stéphane, Leon), né le 20 mai 1992.
2613 Mme Boichut (Caroline, Anne, Marie), née le 5 mars 1993.
2614 M. Parsy (Thomas, Emile, Félix), né le 5 mars 1992.
2615 M. Duval-Destin (Jean, Nicolas, André), né le 13 mai 1991.
2616 M. Crozet (Henri, Raymond, Édouard), né le 21 septembre 1993.
2617 Mme Poudret (Manon, Angélique, Marie), née le 22 octobre 1994.
2618 M. Mycinski (Clément, Jean, Claude), né le 3 juillet 1992.
2619 Mme Simonnot (Mathilde, Marie-Andrée), née le 29 juillet 1994.
2620 Mme Masurel (Caroline, Laure, Sophie), née le 14 juin 1992.
2621 Mlle Budet (Estelle, Yvette), née le 26 février 1994.
2622 Mme Hoffman (Clémence, Marie, Jeanne), née le 12 septembre 1992.
2623 M. Pennec (Alexis), né le 9 mars 1994.
2624 Mme Nouboue Kamga (Carole, Julie), née le 1er janvier 1994.
2625 M. Götze (Karl, André, Joachim), né le 13 mars 1991.
2626 M. Gillibert (Adrien), né le 14 juin 1992.
2627 M. Vignal (Luc), né le 31 janvier 1993.
2628 Mme Labiad (Camelia), née le 17 novembre 1993.
2629 Mme Perchet (Juliette, Gabrielle, Georgette), née le 1er juin 1993.
2630 Mlle Ferriot (Cécile, Pascale, Johanne), née le 20 novembre 1992.
2631 M. Nebbache (Yanis), né le 31 mai 1992.
2632 Mlle Andre (Lisa), née le 19 septembre 1993.
2633 M. Guesnon (Mathias, André, Claude), né le 17 septembre 1992.
2634 Mme Martin (Anaïs), née le 3 août 1992.
2635 Mlle Rambourdin (Agathe, Léa), née le 25 octobre 1993.
2636 M. Jancot (Jonathan), né le 25 mai 1993.
2637 Mme Ali Benali (Nadia), née le 10 septembre 1991.
2638 M. Carles (Edouard, Christian, Marie), né le 12 mai 1993.
2639 M. Ghiba (Yaman), né le 20 septembre 1991.
2640 M. Dechaufour (Pierre, Patrick, Carolin), né le 13 décembre 1993.
2641 M. Quére (Victor), né le 4 novembre 1991.
2642 Mme Barbotin (Laetitia, Marie, Annick), née le 29 avril 1992.
2643 Mme Boujon (Laetitia), née le 25 août 1992.

2644 M. Karimdjee (Mourtaza), né le 19 novembre 1992.
2645 Mlle Tabardel (Marion), née le 11 avril 1993.
2646 M. Pichot (Guillaume), né le 14 février 1990.
2647 Mme Breton (Margaux, Emilie), née le 7 août 1992.
2648 Mlle Roussel (Laetitia), née le 7 septembre 1991.
2649 M. Lavat (Victor), né le 3 mars 1992.
2650 Mme Rodien (Julie, Elisabeth, Jacqueline), née le 9 novembre 1992.
2651 M. Sousa (Louis, André, Christophe), né le 11 mai 1994.
2652 Mme Bourg (Agate, Marie, Keona), née le 23 février 1993.
2653 Mlle Salicis (Julie, Céline), née le 19 mars 1992.
2654 Mlle Vigny (Solène, Lucille, Hélène), née le 12 octobre 1992.
2655 Mlle Pouly (Lucile, Marie), née le 9 octobre 1992.
2656 M. Bertrand (Simon, Marie, Javier), né le 24 février 1993.
2657 Mme Hermant (Miren), née le 5 avril 1993.
2658 Mme Calbete (Maialen), née le 14 avril 1992.
2659 Mme Poulard (Séverine), née le 2 décembre 1992.
2660 Mme Cassagne (Charlotte, Françoise, Colette), née le 19 avril 1993.
2661 M. Bertrand (Pierre), né le 4 octobre 1992.
2662 Mme Givone (Aude), née le 22 février 1993.
2663 M. Gilbert (Daniel, Anthony), né le 23 octobre 1992.
2664 M. Martin (Guillaume, Pierre, François), né le 27 février 1992.
2665 M. Magnani (Hugo), né le 1er février 1992.
2666 Mme Doineau (Lise, Marie, Laure), née le 23 novembre 1993.
2667 Mme Poiret (Camille, Julia), née le 10 mars 1993.
2668 Mlle Coiplet (Eléna), née le 14 mai 1993.
2669 Mme Escoffier (Agate), née le 24 mars 1992.
2670 M. Hamidi (Dany), né le 29 octobre 1993.
2671 Mme Loddo (Fanny), née le 9 janvier 1994.
2672 M. Helias (Pierre-Louis), né le 25 juillet 1993.
2673 Mme Lepage (Laura, Claire, Marie), née le 12 février 1992.
2674 M. Huz (Christophe), né le 30 mars 1993.
2675 Mme Aujard (Charlotte), née le 30 mai 1993.
2676 Mlle Duffau (Claire), née le 25 avril 1993.
2677 M. Touchon Miltgen (François, Louis, Claude), né le 1er mars 1993.
2678 M. Cuer (Xavier, Philippe, Marie), né le 27 mars 1992.
2679 Mme Chassain (Juliette), née le 18 octobre 1992.
2680 Mme Marin (Marie, Hélène, Yvette), née le 20 janvier 1993.
2681 M. Sparfel (Marc-Antoine, Louis, Matthieu), né le 16 avril 1993.
2682 M. Monchicourt (Quentin, Gilbert), né le 8 novembre 1988.
2683 Mme Desmaison (Annaick), née le 9 janvier 1990.
2684 M. Partouche (Nicolas), né le 23 décembre 1992.
2685 Mme Sabatier (Emmanuelle), née le 3 janvier 1990.
2686 Mme Jallerat (Pascaline, Chantal, Marie), née le 10 avril 1993.
2687 Mme Brouard-Daudignon (Nora), née le 3 mars 1993.
2688 Mme Wagenheim (Anaïs), née le 2 août 1993.
2689 Mme Robin (Léa, Lucette, Hoang Yen), née le 31 août 1991.
2690 Mlle Plouzennec (Laura), née le 10 mai 1993.
2691 Mme Jeddi (Sonia, Elza), née le 22 mai 1993.
2692 M. Dumard (Valentin), né le 20 septembre 1992.
2693 M. Blanc (William), né le 25 décembre 1991.
2694 Mme Labaye (Solène, Charlotte), née le 14 juin 1992.
2695 M. Desplanches (Mathias), né le 1er décembre 1993.
2696 Mme Mariette (Fanny, Marine, Alice), née le 24 mai 1994.
2697 Mme Boizard (Anaëlle, Marie, Renée), née le 15 mars 1993.
2698 Mme Ozoux (Caroline, Anne, Marie), née le 23 septembre 1992.
2699 Mme Nguyen (Ai-Tien), née le 25 mars 1994.
2700 Mme Francois (Leslie, Laura), née le 25 octobre 1993.
2701 Mme Mahéo (Cécilia), née le 7 novembre 1992.

2702 Mme Tate (Berengere, Marie Clothilde), née le 3 décembre 1992.
2703 Mme Laugier (Pauline, Suzanne), née le 25 mars 1993.
2704 M. Si Ahmed (Yanis), né le 24 décembre 1992.
2705 Mme Tilmant (Armeline, Paulette, Jacqueline), née le 10 février 1992.
2706 M. Oswald (Fabien), né le 16 octobre 1993.
2707 M. Tankere (Pierre), né le 25 octobre 1988.
2708 Mme Clauss (Aurélie), née le 7 février 1993.
2709 Mme Chantrelle (Marie, Brigitte, Françoise), née le 7 octobre 1992.
2710 M. Bellot (Camille, Jacques, Régis), né le 23 février 1992.
2711 M. Seridj (Sofian, Tahar), né le 4 juin 1991.
2712 M. Boisson (Aymeric, Maurice, Jean-Pierre), né le 28 juillet 1994.
2713 Mlle Quessada (Julie), née le 31 décembre 1993.
2714 Mme Caseiro (Elaura), née le 31 juillet 1992.
2715 Mme Brechot (Noémie, Valérie, Marie), née le 10 juin 1993.
2716 M. Mekarnia (Yannis, Alexandre, Sofiane), né le 5 mai 1991.
2717 Mlle Laborde (Morgane), née le 4 mars 1993.
2718 M. Soufane (Mounir), né le 14 juillet 1990.
2719 Mme Bruand (Marie), née le 14 février 1992.
2720 Mme Fleurent (Coralie), née le 23 mai 1992.
2721 Mlle Grapin (Pauline, Christiane, Marie), née le 26 juillet 1992.
2722 Mme Degorre (Sophie, Marguerite, Émilie), née le 2 septembre 1993.
2723 Mme Laffitte-Forsans (Marie, Jeanne, Alice), née le 14 décembre 1992.
2724 Mlle Bertrand (Anthea), née le 20 août 1993.
2725 Mme Lambert (Céline), née le 13 septembre 1992.
2726 M. Hoang Ngoc Minh (Phan), né le 25 juillet 1992.
2727 M. Reocreux (Guillaume), né le 20 mai 1992.
2728 Mme Paris (Hélène, Marie, Bernadette), née le 19 septembre 1992.
2729 M. Dauvergne (Thibault), né le 13 août 1992.
2730 Mme Beurrier (Pauline, Vanille, Pascale), née le 3 juillet 1993.
2731 Mme Moussaoui (Salma), née le 8 mai 1990.
2732 Mme Benier (Violette, Manon, Prune), née le 2 mars 1993.
2733 M. Galmard (Loric), né le 2 octobre 1993.
2734 M. Soderholm (Joakim), né le 25 août 1992.
2735 Mme Jardin (Isabelle), née le 18 août 1992.
2736 M. Barrois (Rémi, Pierre, Marie), nom d'usage Barrois Muller, né le 17 août 1989.
2737 M. Nguyen (Sylvain), né le 6 mai 1993.
2738 Mme Valentin (Marie, France, Bernadette), née le 16 octobre 1993.
2739 Mlle Baudin (Mathilde), née le 22 juillet 1993.
2740 M. Huvelle (Ugo), né le 23 septembre 1990.
2741 Mme Daniel (Camille, Sophie, Delphine), née le 25 septembre 1992.
2742 Mme Duvernay (Justine, Anaïs, Laure), née le 4 janvier 1992.
2743 Mlle Benifla (Mathilde, Rose, Judith), née le 10 mai 1991.
2744 Mme Simon (Ombline, Sophie), née le 1er mai 1993.
2745 Mlle Fradet (Constance, Emma), née le 30 janvier 1992.
2746 M. Vermeil (Alexis, Maxime), né le 30 mai 1992.
2747 Mme Brassart (Carolinne), née le 23 mai 1992.
2748 Mlle Meton (Laurie), née le 7 juillet 1993.
2749 M. Feugier (Guillaume), né le 9 janvier 1993.
2750 M. Poy (Fabien, Louis, Jean), né le 11 février 1993.
2751 Mme Brottier (Marjorie, Lucie), née le 3 juin 1992.
2752 Mme Noeuveglise (Alexandra, Magdalena), née le 21 avril 1993.
2753 Mme Le Bris (Ségolène), née le 19 mars 1993.
2754 Mlle Le Goff (Nolwenn, Marie, Charlotte), née le 13 octobre 1994.
2755 Mme Muller (Hélène, Margot, Claire), née le 7 juin 1992.
2756 M. Mulier (Guillaume, Géry), né le 22 janvier 1993.
2757 Mme Ducrot (Coline), née le 31 janvier 1992.
2758 M. Pezy (Pierre, Claude, Gérard), né le 24 août 1994.
2759 Mme Pavan (Marion, Carole, Louise), née le 17 septembre 1987.

2760 Mlle Lavier (Clémence), née le 4 août 1993.
2761 Mlle Lavieille (Oriane), née le 20 septembre 1992.
2762 M. Vial (Arthur, Thibault), né le 24 juin 1994.
2763 Mlle Stuart (Laurianne, Marie, Jacqueline), nom d'usage Stuart-Pietri, née le 8 février 1993.
2764 M. Abdelfettah (Nassim), né le 7 août 1988.
2765 Mme Lajoye (Anne Laure, Violaine, Glawdys), née le 29 septembre 1993.
2766 M. Bronnert (Romain), né le 1er juillet 1993.
2767 Mme Malher (Audrey), née le 27 août 1993.
2768 Mme Larrieu-Arguille (Camille, Marie, Eugénie), née le 18 février 1993.
2769 Mme Beau (Mélanie, Geneviève, Jacqueline), née le 31 décembre 1992.
2770 Mlle Breuse (Chloé, Annick, Gabriel), née le 24 janvier 1992.
2771 M. El Soudany (Mohamed), né le 9 juin 1992.
2772 M. Debrade (François), né le 16 février 1993.
2773 M. Saunier (Maxime, Lucien, Arthur), né le 16 mars 1992.
2774 M. Wartelle (Thibault), né le 16 juin 1991.
2775 M. Travers (Guilhem), né le 12 septembre 1992.
2776 Mme Assadiki (Samia), née le 25 avril 1991.
2777 M. Hacquart (Thomas), né le 8 mars 1993.
2778 M. Attanouti (Anas), né le 15 mai 1993.
2779 Mlle Leguay (Ambre, Elodie, Geneviève), née le 28 novembre 1993.
2780 Mlle Rompteau (Emilie, Aurélie, Annick), née le 7 juillet 1992.
2781 Mme Perrin (Sophie), née le 28 avril 1989.
2782 M. Lacroix (Richard, René, Jean-François), né le 17 mars 1992.
2783 Mme Bellamine (Rita), née le 19 mai 1992.
2784 Mme Roger (Estelle), née le 30 novembre 1993.
2785 Mlle Disy (Juliette, Gérardine), née le 29 avril 1993.
2786 Mme Godfrain (Julie, Alexandra, Jessica), née le 7 août 1993.
2787 M. Gominard (Pierre, Jacques, Marcel), né le 21 août 1993.
2788 Mme Vincent (Céline), née le 15 décembre 1986.
2789 M. Pouzol (Pierre-Alexandre), né le 4 mars 1993.
2790 Mme Baldet (Kadiatou, Aurélie), née le 7 février 1992.
2791 Mme Cano (Camille, Marie), née le 9 janvier 1992.
2792 M. Riffault (Louis, Armand, Alphonse), né le 28 juin 1992.
2793 Mme Gerber (Helena, Elisabeth), née le 22 novembre 1992.
2794 Mme Hoarau (Delphine, Julie), née le 12 novembre 1992.
2795 Mme Blois (Marie, Catherine, Agnès), née le 1er août 1993.
2796 Mme Majerus (Fiona), née le 11 novembre 1993.
2797 M. Carlier (Alexandre, Gérard, Serge), né le 14 décembre 1992.
2798 Mme Pédemay (Marie, Cécile, Hélène, Françoise), née le 26 août 1992.
2799 Mme Forster (Mélanie), née le 13 janvier 1994.
2800 Mme Siest (Romane), née le 17 décembre 1993.
2801 M. Bottlaender (Theodore, Maurice), né le 7 juin 1992.
2802 Mme Dincuff (Eloïse, Marianne), née le 13 mars 1993.
2803 Mme Laurent (Louise), née le 20 mars 1992.
2804 Mme Dubois (Amandine), née le 29 septembre 1993.
2805 Mme Pelissie (Mathilde), née le 21 mars 1984.
2806 M. Vervandier (Jean, Bernard), né le 1er juillet 1990.
2807 Mlle Pourchasse (Manon, Florence, Christelle), née le 20 mai 1993.
2808 M. Milati (Ryan), né le 8 février 1992.
2809 Mme Pignol (Hélène, Véronique, Jeanne), épouse Le Corre, née le 12 avril 1992.
2810 Mme Barbier (Marine, Jane), née le 4 décembre 1992.
2811 Mme Maho (Chloé), née le 8 septembre 1992.
2812 M. Sarfati (Sacha, Laszlo, Moïse), né le 11 octobre 1991.
2813 Mlle Lagrue (Chloé), née le 27 février 1983.
2814 Mlle Ben Brahim (Estelle), née le 27 janvier 1993.
2815 M. Booz (Thomas, Jean, René), né le 8 avril 1992.
2816 M. Drilleaud (Adrien), né le 26 juillet 1993.
2817 Mme Barazzutti (Amandine, Marcelline), née le 25 janvier 1993.

2818 M. Carlier (Mathieu), né le 30 septembre 1992.
2819 M. Lombardi (Romain), né le 27 octobre 1992.
2820 Mlle Laffitte (Vinciane, Eugénie, Marianne), née le 27 mars 1992.
2821 Mme Calloud (Anaïs, Cécile, Nicole), née le 14 août 1992.
2822 Mme Steinmuller (Laurie, Emilie, Francine), née le 19 août 1991.
2823 M. Hénaff (Adrien), né le 1er mai 1992.
2824 Mme Ollivier (Lorraine, Catherine, Pascale), née le 21 décembre 1993.
2825 Mlle Quinio (Cécile), née le 12 mai 1993.
2826 M. Yonneau (Bastien, Pierre, Robert), né le 30 mars 1992.
2827 M. Debize (Arnaud, Fabien, Marc), né le 22 juillet 1992.
2828 Mme Tesson (Caroline), née le 28 avril 1992.
2829 Mme Calmo (Doris), née le 1er janvier 1994.
2830 M. Grego (Victor, David, Gérard), né le 27 décembre 1989.
2831 Mme Chappuis (Maëlle, Julie), née le 29 mai 1993.
2832 M. Corbin de Mangoux (Gonzague), né le 2 juillet 1992.
2833 M. Vandon (Yann), né le 15 février 1993.
2834 M. Poislane (Paul-André), né le 3 mai 1992.
2835 Mme Boussand (Emma), née le 29 décembre 1993.
2836 Mme Sapet (Manon, Mathilde), née le 15 septembre 1993.
2837 M. Ogorodniitchouk (Oleksandr), né le 1er janvier 1993.
2838 Mme Kriens (Myriam), née le 20 janvier 1992.
2839 M. Astraud (Louis Paul, André, Marie), né le 23 août 1979.
2840 M. Monge (Adrien, Francis, Nicolas), né le 5 juillet 1992.
2841 Mme Philippart (Charlotte), née le 23 mai 1992.
2842 Mme Arama (Laure, Liron), née le 5 mars 1993.
2843 M. Bizet (Arnaud, Roger, Emile), né le 1er septembre 1993.
2844 Mme Le Nadan (Elise, Anne), née le 19 janvier 1993.
2845 M. Le Cronc (Julien, Pierre, Vrain), né le 27 décembre 1992.
2846 M. Debs (Alexandre), né le 30 mars 1992.
2847 Mme Hirigoyen (Elodie), née le 29 avril 1993.
2848 Mme Abraham (Alexia, Marie France, Nicolle), née le 31 décembre 1991.
2849 Mlle Bouenel (Manon, Lucie, Jeanne), née le 19 août 1993.
2850 M. Onde (Ulysse), né le 10 novembre 1993.
2851 Mme Irrmann (Alexandra, Isabelle, Marie), née le 17 septembre 1991.
2852 M. Paillet (Thibaut), né le 4 août 1993.
2853 Mme Hoarau (Emilie, Cécile), née le 12 novembre 1992.
2854 Mme Micaud (Audrey), née le 11 janvier 1983.
2855 Mme Germain (Alexia, Noëlle), née le 24 décembre 1992.
2856 Mme Santinelli (Sarah), née le 17 septembre 1993.
2857 M. Dupuis (William, John, Alexandre), né le 10 avril 1993.
2858 Mme Moutard (Natacha), née le 26 avril 1993.
2859 M. Ghauss (Hares), né le 11 juillet 1991.
2860 Mme Billaux (Elise, Fanny, Alexandrine), née le 14 mai 1993.
2861 Mme Pintault (Claire, Marielle), née le 14 décembre 1993.
2862 Mme Ravet de Mellis (Florence, Bérénice, Marie), née le 11 mars 1993.
2863 M. Baby (Antoine), né le 30 août 1991.
2864 M. Picot (Axel, Thibault, Enzo), né le 30 juin 1992.
2865 M. Charron (Jalal), né le 16 juillet 1991.
2866 M. Fortier (Robin, Maxime), né le 26 décembre 1992.
2867 M. Lottier (Thibaud), né le 23 mars 1993.
2868 Mme Lee Kim Khiook (Aurélie, Siwe-Line), née le 9 octobre 1993.
2869 Mme Poirier (Sarah, Véronique, France), née le 5 avril 1993.
2870 M. Ben Slama (Neil, Emmanuel), né le 27 novembre 1992.
2871 Mme Tranier (Manon), née le 28 mars 1991.
2872 Mme Herrou (Anne-Flore), née le 2 août 1992.
2873 M. Géal (Antoine, Baptiste), né le 14 avril 1992.
2874 M. Zimmermann (Pierre-André, Serge), né le 4 février 1992.
2875 M. Verbrackel (Victor, Paul), né le 30 juillet 1992.

2876 Mme Latour (Mathilde, Yvette, Nicole, Marie), née le 24 mars 1994.
2877 Mme Ract Madoux (Elisabeth, Marie, Pascale), née le 27 mai 1989.
2878 Mlle Blanc (Marie-Caroline), née le 10 juillet 1991.
2879 Mme Gastineau (Julie, Virginie, Hélène), née le 12 novembre 1993.
2880 Mme Fornay (Laura, Clarisse), née le 16 novembre 1992.
2881 M. Stordeur (Yoann), né le 1er juin 1992.
2882 M. Jolly (Florian, Patrick, Roland), né le 9 juillet 1989.
2883 Mme Barkaoui (Oumaima), née le 23 novembre 1991.
2884 M. Delente (Louis), né le 10 mai 1993.
2885 M. Hamel (Quentin), né le 15 février 1991.
2886 M. Fouche (Raphaël, Bruno, Julien), né le 21 décembre 1990.
2887 Mme Grivelet (Valérie), née le 4 août 1993.
2888 Mlle Estran (Mareva, Elodie, Christelle), née le 25 janvier 1993.
2889 Mme Hamard (Marie), née le 8 décembre 1992.
2890 Mme Danos (Marie, Colette, Monique), née le 9 mars 1993.
2891 Mme Designolle (Claire, Christine), née le 7 août 1993.
2892 M. Coquet (Alexandre, Guy, Jean-Claude), né le 15 novembre 1993.
2893 M. Larson (Jonathan, Jeffrey, Hoanui), né le 22 mars 1992.
2894 M. Le Meur (Grégoire, Loïc), né le 9 mars 1993.
2895 Mme Michel (Cassandre, Hélène), née le 12 août 1993.
2896 Mme Pelissie du Rausas (Florence), née le 24 juin 1992.
2897 Mme Grost (Justine, Claire, Émilie), née le 21 décembre 1993.
2898 Mme Pradier (Marie), née le 29 janvier 1993.
2899 Mme Slimani (Morgane, Sarah), née le 28 octobre 1993.
2900 Mme Cateura (Jessica, Cynthia), née le 28 mars 1993.
2901 M. Zeganadin (Lionel), né le 11 juillet 1991.
2902 Mlle Rion (Claire), née le 27 mars 1993.
2903 M. Staentzel (Jean, Bernard, Ambroise), né le 13 juin 1991.
2904 Mlle Mahi (Sarah-Louisa), née le 28 septembre 1994.
2905 M. Chaigneau (Thomas, Eric, Michel), né le 6 août 1993.
2906 Mme Mercier (Astrid, Jeanne), née le 29 avril 1993.
2907 Mme Cebron (Clara), née le 24 mars 1994.
2908 M. Crapet (Benjamin), né le 28 mai 1992.
2909 Mme Corbel (Alizée), née le 22 décembre 1992.
2910 Mme D'Hooge (Camille), née le 6 décembre 1992.
2911 M. Rahab (Riadh), né le 21 janvier 1989.
2912 Mme Ouss (Thérèse, Marie, Claire), née le 13 février 1994.
2913 Mlle Paoli (Marie), née le 24 avril 1992.
2914 M. Foret (Thomas, Philippe), né le 24 mars 1992.
2915 M. Munier (Yoann, Louis), né le 4 avril 1991.
2916 M. Simon (Allan, Olivier, Jean), né le 27 mai 1992.
2917 M. Lelarge (Julien, Pierre-Henri), né le 14 février 1992.
2918 Mme Ribeil (Marie-Ange, Zélina), née le 5 avril 1993.
2919 Mme George (Tiphaine, Alexandra, Marie), née le 1er mars 1993.
2920 Mlle Casoli (Anne-Sophie), née le 9 juin 1993.
2921 M. Chehidi (Said), né le 8 novembre 1990.
2922 M. Tanner (Jeanloup), né le 14 mars 1992.
2923 Mlle Cloche (Elodie), née le 4 juillet 1994.
2924 Mlle Hanvic (Brunhilde, Marguerite, Despina), née le 28 octobre 1993.
2925 Mme Perrier (Marine), née le 8 septembre 1992.
2926 Mme Provendier (Anaïs, Géraldine), née le 15 mai 1992.
2927 Mme Habibourahimane (Thasnime, Banou), née le 12 septembre 1991.
2928 Mme Choplin (Julie, Sophie, Marie), née le 22 avril 1994.
2929 Mme Balcer (Kaja, Daria), née le 28 septembre 1992.
2930 Mlle Dambrune (Cécilia, Renée, Marcelle), née le 3 mai 1992.
2931 M. Marel (Arnaud, Quentin, Gilles), né le 4 mars 1994.
2932 M. Girardet (Pierre, Jean, Claude), né le 3 avril 1992.
2933 Mme Benabed (Kahina), née le 29 mars 1993.

2934 Mme Metrop (Manon, Pauline), née le 9 août 1991.
2935 Mme Chastel (Astrid, Marie, Adélaïde), née le 10 février 1994.
2936 M. Quilcaille (Xavier, Vincent, Jacques), né le 5 février 1993.
2937 M. Pasquesoone (Henri, Louis, Charles), né le 23 avril 1992.
2938 Mme Bailbled (Valentine, Céline, Lucie), née le 15 janvier 1993.
2939 Mme Anizon (Élise, Agnès, Cécile), née le 5 mars 1992.
2940 M. Nourrisson (Florian), né le 11 décembre 1992.
2941 Mlle Rodari (Sophie, Adelaïde, Lucie), née le 10 novembre 1992.
2942 M. Drosdalski (Boris), né le 15 août 1991.
2943 M. Calas (Cyril, Olivier, Marie), né le 11 février 1993.
2944 Mlle D'Aviau de Ternay (Julia, Marie, Alexia), née le 1er juillet 1993.
2945 Mme Galea (Sophie), née le 13 août 1993.
2946 M. Sourty (Baptiste, Édouard, René), né le 13 juillet 1993.
2947 Mme Cougot (Audrey), née le 6 juin 1992.
2948 Mme Delin (Margot, Marie, Mathilde), née le 5 décembre 1992.
2949 Mme Muzzone (Marine, Nicole), née le 30 mars 1992.
2950 Mme Rivas (Alexia), née le 2 mai 1992.
2951 Mme Sibille (Mathilde), née le 22 septembre 1991.
2952 M. Saad (Maxime, Elias), né le 24 novembre 1991.
2953 Mme Joyez (Essia), née le 4 février 1993.
2954 M. Levy (Lionel), né le 29 novembre 1993.
2955 M. Leduc (Thibaud, Guillaume, Hadrien), né le 13 novembre 1991.
2956 M. David (Guillaume, Richard, Claude), né le 11 mai 1991.
2957 Mme Veillard (Marion), née le 22 juillet 1992.
2958 M. Bissieres (Thomas, Jean-Baptiste), né le 23 septembre 1993.
2959 Mme Futcher (Françoise, Yvonne), née le 20 mars 1990.
2960 Mlle Lesbros (Alison), née le 1er août 1991.
2961 Mme Chavaux (Claire), née le 14 janvier 1993.
2962 Mlle Mairal (Elise, Lorraine), née le 20 avril 1993.
2963 Mme Domerc (Alice, Marie, Lucie), née le 28 avril 1992.
2964 M. Angermann (Edwin, Thibault), né le 7 juin 1993.
2965 M. El Beze (Jonathan, Joseph), né le 14 décembre 1992.
2966 M. Dachary (Thomas), né le 5 mai 1993.
2967 Mme Sorato (Clarisse, Marielle), née le 16 janvier 1993.
2968 Mme Taillebois (Cécile), née le 11 avril 1992.
2969 M. Boudet-Girard (Arnaud, Pascal, Guillaume), né le 27 janvier 1992.
2970 Mme Bodichon (Séverine, Geneviève, Ginette), née le 2 juin 1992.
2971 Mme Apert (Juliette, Marie), née le 27 août 1993.
2972 M. Caro (Pierre, Jean, Christophe, Marie), né le 16 août 1993.
2973 M. Laborde (Sullivan), né le 24 mars 1987.
2974 M. Jeanneau (Clément, Louis, Charles), né le 4 mai 1994.
2975 Mme Lozinguez (Joséphine, Jeannine, Suzann), née le 20 septembre 1991.
2976 Mme Bakala (Mathilde, Charlotte, Manon), née le 24 mai 1993.
2977 M. Deyra (Yves, Erwan), né le 4 avril 1991.
2978 M. Bousquet (Jonathan, Irénée, Ernest), né le 8 janvier 1992.
2979 Mme Rieu (Pauline, Tiarenui, Julienne), née le 31 juillet 1993.
2980 Mme Vaugon (Maïlys), née le 15 septembre 1993.
2981 Mlle Chossegros (Cécile), née le 14 février 1993.
2982 Mme Pettini (Marine, Isabelle, Mickaelle), née le 5 mars 1992.
2983 Mme Vangout (Marie, Sophie, Françoise), née le 29 juin 1992.
2984 Mme Velardo (Fanny, Carole), née le 11 février 1994.
2985 Mme Laville (Manon), née le 14 mars 1993.
2986 Mme Thomas (Camille, Léa, Laëtitia), née le 25 janvier 1992.
2987 Mme Jossomme (Albane), née le 16 juillet 1992.
2988 Mme Sublon (Lauranne, Juliette, Andrée), née le 16 octobre 1993.
2989 M. Romao (Vincent, Jeronimo, Athanase), né le 13 décembre 1990.
2990 M. Escande (Rémi, Pierre, François), né le 13 mai 1987.
2991 Mme Tornero (Laurie), née le 21 novembre 1991.

2992 Mlle Marchal (Alix, Claudine, Andrée), née le 11 février 1992.
2993 Mme Ing (Romaine), née le 3 octobre 1993.
2994 M. Crignon (Jules, Eric), né le 29 janvier 1992.
2995 Mme Houdayer (Clara, Nicole, Monique), née le 26 septembre 1992.
2996 M. Delahaye (Antoine, Jean-Guy), né le 8 mars 1992.
2997 M. Schmitt (David, René, Claude), né le 24 janvier 1993.
2998 M. Lett (Mathieu, Léon), né le 19 avril 1992.
2999 Mme Mekann Bouv-Hez (Margaux, Elomane), née le 14 juin 1992.
3000 Mlle Cravassac (Lauren, Michele), née le 29 novembre 1991.
3001 Mme Rabbe (Fanny, Caroline), nom d'usage Rabbe-Brassens, née le 14 décembre 1992.
3002 Mme Giry (Marion, Léa), née le 7 septembre 1993.
3003 Mlle Soulier (Alizée), née le 29 février 1992.
3004 Mme Collette (Sophie, Caroline, Marie), née le 27 novembre 1993.
3005 M. Lavigne (Kevin, Bastien), né le 22 juillet 1993.
3006 M. Laures (Nicolas, Henri), né le 19 août 1985.
3007 Mme Kemmer (Léa, Marie-Patricia), née le 10 juin 1993.
3008 Mme Treca (Pauline, Hélène, Sophie), née le 22 septembre 1993.
3009 Mme May (Sophie), née le 19 février 1993.
3010 Mlle Vinson (Mathilde, Marie), née le 24 février 1994.
3011 M. Bensid (Lounes), né le 12 janvier 1989.
3012 Mme Ducloie (Mathilde, Marie, Fernande), née le 7 février 1992.
3013 Mme Deblock (Stéphanie, Christine), née le 16 février 1994.
3014 M. Bryselbout (Renaud, Éric, Cornil), né le 26 octobre 1992.
3015 Mme Poncelet (Solène, Marie), née le 16 janvier 1993.
3016 M. Pineau (Florian), né le 23 avril 1992.
3017 Mlle Dames (Naomi, Koko), née le 3 mai 1993.
3018 Mme Comajuan (Marion, Alexandra), née le 27 février 1992.
3019 Mme Geffroy (Lucie, Lorelie, Hélène), née le 28 décembre 1992.
3020 Mlle Picot-Dilly (Elise, Pauline, Anne), née le 22 mars 1993.
3021 Mlle Campels (Deborah, Elisabeth), née le 29 mai 1992.
3022 Mme Berry (Mélanie), née le 6 juillet 1993.
3023 Mme Leblanc (Florence, Catherine, Philippe), née le 14 octobre 1992.
3024 Mme Brument (Mathilde, Jeanne, Virginie), née le 16 décembre 1993.
3025 Mme Laxenaire (Amélie, Marie), née le 19 décembre 1993.
3026 Mme Icard (Olivia, Florence, Cornelie), née le 19 septembre 1994.
3027 M. Lopez (Pierre-Andre, Corentin), né le 21 juillet 1994.
3028 M. Roubaud (Jean-Christophe), né le 26 février 1993.
3029 Mme Djabour (Alizé), née le 5 janvier 1994.
3030 M. Brochet (Benjamin), né le 23 juillet 1993.
3031 Mlle Corlouer (Marie, Sophie), née le 18 juillet 1992.
3032 Mme Wallet (Hélène), née le 12 janvier 1993.
3033 Mme Blanchon (Laura), née le 31 mars 1992.
3034 M. Teissier (Guillaume, Xavier, Jean Michel), né le 2 juin 1992.
3035 M. Kurt (Simon, Charles, Philippe), né le 4 novembre 1992.
3036 M. Berger (Léo), né le 3 avril 1993.
3037 Mlle Cances (Marie, Justine, Amélie), née le 3 janvier 1992.
3038 M. Durot (Romain, Maxime), né le 6 mars 1992.
3039 Mme Leon (Mathilde, Marie-Thérèse, Michèle), née le 13 juillet 1994.
3040 M. Landel (Victor, Michel, Paul), né le 1er septembre 1991.
3041 M. Lepage (Alexandre), né le 22 octobre 1992.
3042 M. Regoli (Maxime), né le 9 août 1992.
3043 Mlle Choquet (Anaïs, Cécile), née le 10 avril 1992.
3044 M. Cosset (Tom), né le 27 avril 1993.
3045 Mme Masschelein (Fanny, Edith, Sandrine), née le 4 décembre 1993.
3046 M. Biesser (Alexandre, Jean-Philippe), né le 21 juillet 1992.
3047 M. Sarrabere (Gauthier, Jean, Henri), né le 19 janvier 1993.
3048 M. Baratte (Clément), né le 7 février 1992.
3049 Mme Martinot (Amélie, Anne, Madeleine), née le 15 mars 1993.

3050 Mme Levade (Romane, Blanche, Jocelyne), née le 26 janvier 1994.
3051 Mme Dorilleau (Claire, Anne-Marie, Renée), née le 24 avril 1993.
3052 M. Berton (Quentin, Jeremie, Thomas), né le 17 juillet 1991.
3053 M. Pinochet (Pierre, Bernard), né le 2 décembre 1992.
3054 M. Groizard (Pierre, Alain), né le 21 juin 1991.
3055 M. Le Gall (Ylan, Bernard), né le 6 août 1992.
3056 Mlle Joubert (Morgane), née le 6 octobre 1992.
3057 Mme Leriche (Pauline, Christelle), née le 18 juin 1992.
3058 Mme Suc (Lucie), née le 15 février 1992.
3059 M. Mahdjoub (Joackim, Maamar, Désiré), né le 8 juin 1991.
3060 Mme Richard (Maïté, Hélène), née le 3 juin 1992.
3061 Mme Grigoletto (Aude), née le 3 décembre 1985.
3062 Mlle Zeriouh (Zineb), née le 11 février 1992.
3063 M. Madigou (Jean), né le 14 juillet 1991.
3064 M. Coignard (Maxime), né le 30 septembre 1993.
3065 M. Kalifi (Maroin), né le 8 août 1992.
3066 M. Saade (François, Joseph), né le 18 mai 1993.
3067 M. Karaer (Sinan), né le 29 août 1992.
3068 Mme Sindou-Faurie (Tiphaine), née le 14 janvier 1994.
3069 Mme Bich (Judicaëlle, Diêm, Chi), née le 21 avril 1993.
3070 Mlle Jarry (Adèle, Mathilde, Christiane, Marie-Thérèse), née le 10 mai 1993.
3071 Mme Bois (Virginie, Anne, Véronique), née le 14 juin 1993.
3072 Mme Cruchet (Charmène), née le 11 mars 1992.
3073 Mme Burgevin (Solène, Julie, Marion), née le 28 janvier 1993.
3074 M. Haseny (Basel), né le 23 janvier 1993.
3075 Mme Daiss (Audrey, Marie), épouse Kilinc, née le 26 septembre 1985.
3076 M. Seguineau (Timothée, François, Vincent), né le 6 octobre 1993.
3077 Mme Ouazana (Salome), née le 10 juin 1993.
3078 Mme Louisy (Agathe), née le 20 novembre 1992.
3079 M. Malli (Rémy), né le 19 octobre 1989.
3080 Mme El Houat (Yasmine), née le 1er février 1992.
3081 M. Cottebrune (Thibault, Charles, Adolphe), né le 22 septembre 1993.
3082 M. Ishac (Luca), né le 27 mai 1991.
3083 M. Vaillant (Tiphaine, Antoine), né le 25 novembre 1986.
3084 Mme Delarue (Audrey), née le 30 avril 1992.
3085 Mme Derathe (Juliette, Marie, Céline), née le 14 mai 1994.
3086 M. Daru (Camille, Jonathan), né le 22 mai 1991.
3087 Mme Prevost (Marie), née le 5 mars 1983.
3088 M. Abdi (Michael), né le 25 octobre 1989.
3089 Mme Schoumacher (Coralie, Charline), née le 3 septembre 1993.
3090 Mme Conan (Camille), née le 8 novembre 1992.
3091 Mme Halary (Caroline), née le 2 décembre 1992.
3092 Mme Ruiz (Deborah, Marie, Monique), née le 20 mars 1994.
3093 Mme Illiano (Manon, Florence), née le 30 juin 1993.
3094 Mlle Martinez (Caroline, Marie, Géraldine), née le 12 février 1992.
3095 Mme Dijols (Aurélie, Christine), née le 14 janvier 1993.
3096 Mme Dominger (Marine), née le 26 février 1992.
3097 M. Plattier (Loïc, Patrice, Guy), né le 25 mai 1994.
3098 Mlle Fuseau (Charline, Geneviève, Nicole), née le 24 juillet 1992.
3099 M. Faure (Benjamin, Jeremy, David), né le 8 octobre 1991.
3100 Mme Stricot (Adeline), née le 5 juin 1990.
3101 Mme Ladarre (Anne), née le 18 mai 1992.
3102 M. Hohnadel (Guillaume), né le 4 décembre 1991.
3103 M. Bres (Antoine, Louis), né le 27 octobre 1991.
3104 Mme Schieber (Hélène, Marie, Michelle), née le 27 novembre 1992.
3105 Mme Apard (Marianne), née le 11 février 1992.
3106 Mme Hanel (Pauline, Eliane, Denise), née le 31 décembre 1993.
3107 M. Bloch (William, Hermann), né le 24 octobre 1993.

3108 Mme Rogeaux (Manon, Evangiline), née le 9 décembre 1992.
3109 Mlle Hill (Diane, Fanny, Janine), née le 7 octobre 1994.
3110 M. Piveteau (Olivier, Marie, Thierry), né le 28 mai 1992.
3111 Mme Fritsch (Marine), née le 11 juin 1992.
3112 M. Laborier (Félix), né le 22 janvier 1993.
3113 Mme Gilton (Manon), née le 27 avril 1992.
3114 Mme Tranchard (Marie), née le 19 décembre 1992.
3115 M. Marliere (Bastien, Jacques, Roger), né le 19 novembre 1992.
3116 M. Sanchez (Benjamin), né le 17 décembre 1991.
3117 M. Garin (Come, Jean, Eugène), né le 5 mai 1992.
3118 Mme Tollon (Pauline), née le 23 mars 1993.
3119 Mme Bret (Judith), née le 19 septembre 1992.
3120 M. Guilbert (Thomas), né le 18 avril 1991.
3121 Mme Toch (Chanty), née le 27 juillet 1993.
3122 M. Delabie (Pierre, Jacques, Michel), né le 27 mars 1991.
3123 Mme Capel (Alice), née le 26 mai 1991.
3124 Mme Desage (Anne Laure), née le 5 juillet 1993.
3125 M. Viart (Christophe, Ludovic, Guy), né le 11 décembre 1991.
3126 Mlle Dumetz (Charlène, Noémie, Louise), née le 12 décembre 1993.
3127 M. Abdou Hamissi (Anthony), né le 2 mai 1991.
3128 M. El-Sissy (Franck-Neil), né le 17 juillet 1990.
3129 Mme Simiand (Anna), née le 9 janvier 1983.
3130 Mme El Mouttaki (Sarah), née le 27 décembre 1993.
3131 M. Nunez-Marin (David), né le 3 avril 1993.
3132 Mme Aubert (Cécile, Marie, Simone), née le 1er mai 1992.
3133 M. Perrault (Grégory, Antoine, Christian), né le 13 mars 1992.
3134 Mme Maurey (Louise), née le 4 décembre 1993.
3135 M. Tarpin (Paul), né le 20 septembre 1993.
3136 Mme Nguyen Khac (Virginie), née le 30 avril 1991.
3137 Mme Pons (Cecilia), née le 8 juillet 1992.
3138 M. Nivet (Martin), né le 30 mars 1991.
3139 M. Mestan (Benjamin, Guillaume), né le 18 mars 1992.
3140 Mme Anquetil (Aude), née le 22 février 1992.
3141 Mlle Lafforgue (Aurore, Diane, Marie), née le 18 mars 1994.
3142 Mme Thomas (Hélène, Oriana), née le 4 octobre 1993.
3143 Mme Pham (Julie), née le 4 novembre 1992.
3144 Mme Lize (Mathilde), née le 13 juin 1993.
3145 Mme Barkatou (Sophia), née le 7 avril 1993.
3146 Mme Boutitie (Léa), née le 19 octobre 1992.
3147 M. Nguyen Chi (Viet), né le 2 janvier 1991.
3148 Mme Bessy (Violaine, Anne, Marie), née le 3 avril 1993.
3149 Mme Soulier (Alice, Marie, Anne), née le 6 mai 1992.
3150 Mme Choukroun (Deborah), née le 13 novembre 1991.
3151 Mme Larnaudie (Audrey), née le 4 juillet 1991.
3152 Mme Manoeuvre (Camille), née le 21 août 1991.
3153 Mme Desmons (Agathe, Coline), née le 27 octobre 1992.
3154 M. Ailhaud (Antoine), né le 4 décembre 1993.
3155 Mlle Ledig (Sarah, Joëlle, Emma), née le 26 septembre 1992.
3156 M. Domblides (Maël, Claude, Gireg), né le 28 avril 1993.
3157 M. Escobar (François, Etienne), né le 8 mai 1992.
3158 M. Gignier (Simon), né le 9 mai 1993.
3159 Mme Tetaz (Solène), née le 22 mai 1992.
3160 Mme Denglos (Pauline, Zoé, Marine), née le 28 septembre 1993.
3161 Mme Cottel (Virginie), née le 5 juin 1994.
3162 M. Riedel (Cédric, Jacques, Fritz), né le 11 juin 1992.
3163 Mlle Evesque (Weronika, Emilia, Pascale), née le 18 avril 1992.
3164 Mme Rozette (Sonia), née le 7 octobre 1992.
3165 M. Marcoux (Hugo), né le 2 mars 1992.

3166 Mme Lenrouilly (Morgane), née le 25 avril 1989.
3167 Mme Lagrange (Ariane, Sylvie, Isabelle), née le 26 mai 1993.
3168 Mme Collomb (Lauriane), née le 9 juillet 1993.
3169 Mme Blouet (Camille, Emilie, Jeanne), née le 23 novembre 1992.
3170 M. Dutrey (Thomas, Jean), né le 1er septembre 1991.
3171 Mme Da Silva (Mélissa), née le 5 mai 1993.
3172 M. Boyer (Flavien), né le 3 mai 1993.
3173 Mme Gervais (Maëlis, Kalaivaani), née le 1er mars 1992.
3174 M. Herbe (Pierrick, Christian), né le 29 novembre 1992.
3175 M. Grudé (Quentin, Louis, Abel), né le 8 octobre 1992.
3176 M. Hennequin (Florian, Lucas), né le 24 juin 1990.
3177 Mme Comte (Mathilde, Geneviève, Jeanine), née le 15 mars 1994.
3178 M. Keller (Jeremy), né le 24 avril 1992.
3179 Mme Bolle Reddat (Sophie), née le 3 octobre 1992.
3180 Mme Rault (Ophélie), née le 26 octobre 1993.
3181 M. Balançon (Félix, Francis, Marie), né le 7 mai 1992.
3182 Mlle Marçais (Marianne, Claire), née le 7 octobre 1991.
3183 Mme Lernould (Cassandre, Annie, Jeanine), née le 12 mars 1992.
3184 Mme Zebali (Lelia, Sarah), née le 11 septembre 1992.
3185 Mme Spittael (Sophie, Catherine, Marie), née le 13 octobre 1993.
3186 Mme Bourly (Marlène, Myosotis, Lise), née le 19 janvier 1994.
3187 Mme Mazuel (Marie), née le 11 mai 1992.
3188 Mme Douau (Aurélie), née le 24 août 1993.
3189 M. Sleiman (Loïc, Saleh, René), né le 29 février 1992.
3190 M. Dubard (Vincent), né le 28 août 1991.
3191 M. Yazar (Mesut, Mikail), né le 30 mai 1991.
3192 Mlle Ben Saïd (Laetitia, Esther, Victoria), née le 13 juillet 1992.
3193 M. Raux (Benjamin, Pierre, François), né le 13 août 1992.
3194 M. Wong Chong (Jonathan, Fook, Kiong), né le 14 mars 1992.
3195 Mme Manfait (Camille), née le 1er octobre 1993.
3196 M. Cuvier (Victor), né le 19 juillet 1990.
3197 Mme Dubern (Louise, Béatrice, Michele), née le 28 avril 1993.
3198 Mme Bordron (Anaïs), née le 12 mai 1993.
3199 Mme Varron (Alice), née le 12 septembre 1992.
3200 M. Roy (Jean-Michel), né le 6 mai 1990.
3201 Mme Kim (Ji Soo), née le 17 février 1992.
3202 Mlle Paris (Chloé, Margot), née le 24 avril 1992.
3203 M. Jacquet (Louis-Marie), né le 22 avril 1991.
3204 Mme Veyrieras (Clarisse), née le 22 juin 1993.
3205 Mme Le Gall (Caroline), née le 11 décembre 1992.
3206 Mme Retournay (Elisa), née le 23 avril 1993.
3207 Mme Milliere (Albane, Marie, Anaïs), née le 19 décembre 1992.
3208 Mlle Baala (Melina, Myriane), née le 15 mars 1986.
3209 M. Sidambaram (Anandacoumarane), né le 17 novembre 1991.
3210 Mme Wespiser (Mylène), née le 26 août 1993.
3211 Mme Vu (Alicia, Mai), née le 31 janvier 1992.
3212 Mlle Hubert (Charlotte), née le 8 novembre 1992.
3213 Mlle Camus (Alice, Anne, Lucile), née le 6 novembre 1992.
3214 M. Garois (Ohan, Alexandre, Louis), né le 11 août 1992.
3215 M. Phelippon (Antoine, Donatien, Henri), né le 5 août 1993.
3216 Mme Barbier (Chloé, Lisa, Marine), née le 27 octobre 1993.
3217 M. Fasciolo (Charly), né le 26 juin 1992.
3218 Mme Salvi (Charlène, Nadège, Marie), née le 7 août 1992.
3219 Mme Renaud (Elisa, Marie), née le 10 août 1993.
3220 Mlle Reichenbach (Angele), née le 8 août 1992.
3221 Mme Flament (Emeline, Nicole, Margot), née le 31 août 1993.
3222 Mlle Labrousse (Marielle, Irène, Françoise), née le 30 avril 1992.
3223 Mme Laffaye (Marion, Claire), née le 13 novembre 1993.

3224 M. Schrub (Gilles), né le 27 mars 1993.
3225 M. Aissaoui (Othman), né le 10 mars 1992.
3226 Mme Carreira (Pauline, Paola), née le 1er décembre 1992.
3227 Mme Tardy (Lucille, Valentine, Anne), née le 10 avril 1992.
3228 Mme Harel (Laetitia), née le 5 janvier 1993.
3229 Mme Camuzeaux (Marie, Pascale, Stéphane), née le 13 mars 1992.
3230 M. Guilhot (Maxime, Guillaume), né le 28 janvier 1992.
3231 Mme Fromont (Cécile), née le 12 janvier 1993.
3232 Mme Soleilhavoup (Marion), née le 3 novembre 1993.
3233 Mlle Faucon (Morgane, Nadège, Agathe), née le 19 avril 1993.
3234 M. Piquenot (Antonin, Nicolas, Julien), né le 15 août 1993.
3235 Mlle Pons (Sophie, Aude, Christine), née le 6 mars 1992.
3236 M. Wicker (Gautier, Hubert), né le 8 avril 1993.
3237 Mme Viguie (Camille), née le 15 novembre 1992.
3238 Mme Petit (Marianne), née le 28 août 1991.
3239 M. Meurisse (Paul-Louis, Jean-Jacques, Laurent), né le 7 mars 1994.
3240 Mme Porras (Charlotte), née le 1er septembre 1993.
3241 M. Laurent (Benjamin, Victor, Jacques), né le 8 février 1994.
3242 Mme Taghboulit (Nour-El-Imane, Madina), née le 22 août 1993.
3243 Mme Khobzaoui (Myriam), née le 1er juin 1993.
3244 M. Colomb de Daunant (Léo), né le 17 décembre 1992.
3245 M. Delabre (Florent, Régis, Denis), né le 19 juillet 1993.
3246 M. Infantino (Pascal), né le 11 avril 1992.
3247 M. Gourmelon (Thomas, Marie, Robert), né le 31 décembre 1993.
3248 M. Merle (Sylvain, Alain, Martin), né le 30 août 1993.
3249 Mme Vermillac (Gaëlle), née le 9 mai 1991.
3250 M. Leclere (Louis, Yves), né le 25 mai 1992.
3251 Mme Leclerc (Eloïse), née le 2 juillet 1993.
3252 Mme Thomas (Mary), nom d'usage Thomas Mullier, née le 1er mars 1993.
3253 M. Bonsack (Olivier), né le 31 décembre 1990.
3254 M. Duband (Jean-Baptiste, Michel, Roger), né le 1er avril 1992.
3255 M. Syriani (Frédéric), né le 18 septembre 1985.
3256 Mme Dissaux (Nolwenn), née le 25 juin 1984.
3257 M. Chambon (Edouard), né le 3 juin 1992.
3258 M. Morvan (Yoann), né le 18 septembre 1992.
3259 Mme Deforet (Marylene, Marie, Fabienne), née le 18 septembre 1992.
3260 M. Beretti (Thibault), né le 5 août 1993.
3261 Mme Gouget (Noémie), née le 20 octobre 1992.
3262 Mlle Pillon (Léa, Camille), née le 13 octobre 1993.
3263 Mme Boucly (Clémence, Blandine, Emmanuelle), née le 16 avril 1993.
3264 Mlle Imad (Carole, Emilie, Thérèse), née le 22 janvier 1993.
3265 M. Martin (Cyprien), né le 9 décembre 1993.
3266 Mme Boogaerts (Émilie, Élina, Élodie), née le 14 mai 1992.
3267 Mme Meyer (Léa, Charlotte), née le 5 octobre 1992.
3268 Mme Alvarez (Mélissa), née le 17 juin 1992.
3269 M. Lepiller (Florian, Yves, Richard), né le 17 septembre 1993.
3270 Mme Allimant (Perrine, Brigitte, Marie), née le 27 mai 1992.
3271 M. Mace (Thibault, Bernard, Charles), né le 24 juin 1991.
3272 M. Corvaisier (Florent, Simon), né le 10 mai 1990.
3273 Mme Gille (Laura, Eléonore, Marie), née le 24 juin 1993.
3274 Mme Tilmant (Aurélie, Caroline, Marie), née le 19 décembre 1994.
3275 Mme Dumouchel de Premare (Catherine, Anne, Bernadette), née le 7 janvier 1993.
3276 M. Fassot (Guillaume, Sylvain), né le 2 février 1993.
3277 M. Van Utterbeeck (Edouard, Karel, Roger), né le 21 octobre 1992.
3278 Mme Le Texier (Sélenga, Adélie), née le 28 décembre 1993.
3279 M. Mouillot (Pierre, Aymeric, Adrien), né le 12 octobre 1992.
3280 Mme Mirieu de Labarre (Sixtine), née le 9 septembre 1993.
3281 M. Bleinc (Alexandre, Aurélien, Aimé), né le 20 septembre 1992.

3282 Mme Beaussire (Clémence, Nathalie, Sylvie, Chantal), née le 23 mai 1993.
3283 Mme Bury (Gaëlle), née le 14 septembre 1992.
3284 Mlle Morizot (Caroline, Nathalie, Carine), née le 4 février 1994.
3285 M. Tanchoux (Tristan, Didier), né le 11 mars 1993.
3286 Mme Jacquemet (Sophie, Anne), née le 17 mars 1992.
3287 M. Chevalier (Emmanuel, Sylvain), né le 5 janvier 1992.
3288 Mme Nobre Meirinhos (Julie), née le 8 août 1992.
3289 M. Bernard (Paul, Jean-Marie), né le 4 mai 1992.
3290 Mme Obrecht (Elise), née le 29 avril 1992.
3291 Mlle Chao (Patricia, Paulette), née le 24 janvier 1992.
3292 M. Michon (Bastien, Benoît), né le 10 mai 1993.
3293 Mme Addou (Ikram), née le 30 juillet 1992.
3294 M. Michalot (Adrien, Pierre-Louis, Fernand), né le 29 mai 1993.
3295 M. Gras (Michael, Serge), né le 15 septembre 1991.
3296 Mme Blervaque (Wanda), née le 21 janvier 1992.
3297 Mme Pella (Charlotte, Marie), née le 30 juin 1992.
3298 Mlle Guignard (Lucie), née le 20 septembre 1993.
3299 Mme Faury (Hélène, Brigitte, Mathilde), née le 8 août 1993.
3300 M. Belnou (Pierre, Jean, Alexandre), né le 26 juin 1993.
3301 Mme Laurent (Charlotte), née le 21 janvier 1992.
3302 Mme Laruelle (Léa), née le 19 février 1992.
3303 Mme Barguil (Solène, Joséphine), née le 14 novembre 1992.
3304 Mme Gervereau (Diane, Clotilde, Hélène), née le 5 avril 1993.
3305 Mme Haramboure (Marion, Myléna, Juliette, Cécile), née le 21 août 1992.
3306 Mme Darrigrand (Clémence, Geneviève), née le 24 mai 1992.
3307 M. Hamny (Illias), né le 16 janvier 1992.
3308 Mme Cheminelle (Marie), née le 12 juillet 1991.
3309 M. El Mouttaqi (Khalil, Autman), né le 11 mai 1993.
3310 Mme Dupont (Léa), née le 27 septembre 1993.
3311 M. Dong (Lida), né le 23 mars 1991.
3312 Mme Almanini (Coleen, Coralie, Janine), née le 31 mai 1994.
3313 M. Bernard (Axel, Daniel), né le 1er juin 1993.
3314 Mme Vandecandelaere (Albane, Elisabeth, Michèle), née le 12 avril 1993.
3315 Mme Campoy (Faustine), née le 4 novembre 1991.
3316 M. Juillard (François, Jean Marie, Jacques), né le 7 avril 1992.
3317 Mme Tessier (Leslie), née le 7 mars 1991.
3318 Mme Hanib (Marine), née le 7 octobre 1993.
3319 M. Fock-Si-Ming (Damien, Laurent), né le 9 décembre 1992.
3320 M. Bonjour (Matthieu, Marc), né le 12 octobre 1992.
3321 M. Hue (Yoann, Jeremy), né le 6 novembre 1992.
3322 Mme Sauvage (Manon, Léa, Camille), née le 3 septembre 1992.
3323 Mlle Beretti (Alexia, Sylvie, Michele), née le 17 juin 1993.
3324 Mme Thiblet (Marie, Eliane, Roberte), née le 28 décembre 1993.
3325 M. Mollard (Philippe), né le 29 mars 1991.
3326 M. Bizouard (Thomas), né le 3 juillet 1989.
3327 Mlle Pace (Angelina), née le 1er avril 1992.
3328 M. Welfert (Ludovic, Joël, Nicolas), né le 14 juillet 1992.
3329 M. De Bernardi (Axel, Stéphane, Emmanuel), né le 26 octobre 1993.
3330 Mme Delacourt (Laurène), née le 1er juin 1992.
3331 M. Gaudiere (Mario, Antonio, Jean Michel), né le 2 septembre 1989.
3332 M. Bailleul (Jonas, Alexis), né le 2 mars 1989.
3333 M. Balsa (Geoffray, Armand, Ludovic), né le 9 octobre 1994.
3334 Mme Blin (Mélanie, Paulette, Simone), née le 17 juillet 1992.
3335 M. Carles (Guillaume, Pierre, Jean), né le 6 août 1992.
3336 Mme Leport (Béatrice, Marie, Brigitte), née le 7 avril 1993.
3337 Mme Leclercq (Caroline, Solène), née le 15 mars 1993.
3338 Mlle Keravec (Héloïse), née le 4 novembre 1992.
3339 Mme Brossard (Anne-Marie), née le 21 septembre 1992.

3340 M. Prunier (Hugo, Pierre, Raymond), né le 12 novembre 1992.
3341 M. Richardot (Nicolas), né le 18 novembre 1993.
3342 Mme Jeannerod (Cécile, Julia, Paulette), née le 3 mai 1994.
3343 Mme Delamare (Alix, Lucie, Monique), née le 3 août 1992.
3344 Mme Bardin (Emmanuelle), née le 11 août 1992.
3345 Mlle Bourven (Margot, Chantal, Catherine), née le 2 décembre 1992.
3346 Mlle Margoses (Diane, Sarah, Alexia), née le 29 décembre 1991.
3347 Mlle Joliet (Tiphany, Marie, Claudine), née le 26 juin 1993.
3348 Mme Zenagui (Hanane), née le 8 décembre 1991.
3349 Mme Lamarque (Raphaëlle), née le 25 juillet 1994.
3350 M. Ait Slimane (Yanis), né le 12 juin 1990.
3351 Mme Bera (Suzanne, Marie, Myrtille), née le 23 mars 1994.
3352 M. Renaud (Martin, Pierre, Bernard), né le 28 août 1991.
3353 M. Tousch (Jonathan, Aloyse, Lucien), né le 9 février 1993.
3354 M. Raveau (Guillaume, Cédric), né le 23 février 1993.
3355 Mme Dji'Ala (Déesse), née le 20 mai 1996.
3356 M. Marty-Diloy (Thibault), né le 2 mars 1992.
3357 M. Berger (Timothée, Kevin, Jeremy), nom d'usage Berger Normand, né le 5 décembre 1988.
3358 Mlle Benoit (Lisa, Julie, Denise), née le 24 mars 1992.
3359 Mlle Stouvenot (Morgane, Marie, Jeannine), née le 30 janvier 1992.
3360 Mme Chausse (Tiphaine), née le 17 juillet 1991.
3361 Mlle Gibier (Corisande, Nicole, Madeleine), née le 23 avril 1992.
3362 Mme Dupont (Marine, Isabelle), née le 1er janvier 1994.
3363 Mme Lagoutte (Manon, Charline, Lorraine), née le 19 juin 1991.
3364 M. Neuranter (Valentin), né le 20 mars 1993.
3365 M. Helbecque (Tom, Benoît), né le 11 mai 1993.
3366 M. Ruault (Valentin, François, Arsène), né le 20 avril 1992.
3367 Mme Mallea (Marine), née le 8 mars 1992.
3368 Mme Pomart (Marion, Céline, Laurence), née le 15 mai 1992.
3369 M. Hua (Edouard, Thierry, Marie), né le 31 décembre 1993.
3370 M. Blanchet (Laurent), né le 23 janvier 1992.
3371 M. Sereir (Amir-Slimane), né le 24 mai 1993.
3372 Mme Boulanger (Gaella), née le 31 juillet 1986.
3373 M. Francois (Jean-Baptiste, Pascal), né le 29 février 1992.
3374 Mlle Perquis (Marie-Pierre), née le 21 mars 1993.
3375 M. Dupuis (Hugo, Georges, Arthur), né le 1er avril 1993.
3376 Mlle Canivet (Clémence, Joëlle), née le 10 juin 1992.
3377 Mme Heymann (Sarah, Mélanie), épouse Martinez, née le 15 janvier 1992.
3378 M. Pouillot (William), né le 21 octobre 1992.
3379 M. Cristofini (Léopold), né le 16 mars 1991.
3380 Mme Nono (Sandra), née le 16 octobre 1992.
3381 M. Czerwiec (Alexandre), né le 6 janvier 1992.
3382 M. Auregan (Luc, Louis, Vincent), né le 28 juin 1993.
3383 Mme Girard (Fanny, Marine), née le 29 juin 1993.
3384 M. Rabet (Jean), né le 6 juin 1992.
3385 M. Duong (Viet Dung), né le 29 décembre 1988.
3386 Mme Mercier (Inès, Audrey), née le 7 décembre 1993.
3387 Mme Casanovas (Natacha, Dolorès), née le 17 août 1992.
3388 Mme Merienne (Axelle, Noëlle, Marie), née le 27 décembre 1993.
3389 Mme Desbant (Aurore), née le 2 mai 1992.
3390 M. Duval (Martin, Antoine, Hervé), né le 20 mars 1992.
3391 M. Léonard-Pons (Lucas), né le 13 janvier 1993.
3392 Mme Walgenwitz--Gilman (Claire, Sarah), née le 17 août 1994.
3393 Mme Rebotier (Marine, Marie, Yvette), née le 6 janvier 1994.
3394 Mlle Grave (Athenais, Cyrielle), née le 22 juillet 1993.
3395 M. Gonnachon (Arnaud), né le 10 mars 1992.
3396 M. Adafer (Reda, Salim), né le 6 juin 1992.
3397 M. Hadjali (Ryad), né le 15 mars 1991.

3398 Mme Chene (Margaux), née le 7 mai 1991.
3399 Mme Taffin (Marie, Aurélie), née le 27 juillet 1992.
3400 Mme Groz (Pauline), née le 11 mars 1993.
3401 Mme Aida (Sarah), née le 26 novembre 1990.
3402 M. Desplanques (Cédric, Young Heon, Daniel), né le 22 juin 1992.
3403 M. Vromen (Maxence), né le 14 juin 1992.
3404 Mme Grimoin (Marjolaine, Nicole), née le 17 août 1992.
3405 Mme Petit (Céline), née le 30 mai 1993.
3406 Mme Arene (Marie-Laure), née le 9 mai 1990.
3407 Mme Monteil (Caroline, Magali), née le 30 décembre 1993.
3408 Mlle Basset (Camille, Manon), née le 22 juin 1994.
3409 Mme Genevois (Anne-Laure), née le 8 avril 1986.
3410 M. Ragel (Danildo, Dellali), né le 25 février 1990.
3411 Mlle Severac (Camille, Eugénie, Julie), née le 19 septembre 1991.
3412 M. Martiano (Mikael, Elie), né le 7 septembre 1992.
3413 Mme Piquemal (Karole), née le 9 octobre 1991.
3414 Mme Laffont (Pauline, Marie, Léa), née le 17 mai 1993.
3415 M. Sarradin (Alexandre, Simon, Emil), né le 27 avril 1994.
3416 M. Redjai (Amir), né le 7 juillet 1991.
3417 M. Dang (Van Thi), né le 24 décembre 1993.
3418 M. Patet (William, Paul, Stéphane), né le 14 mai 1992.
3419 Mme Galais (Claire, Reine, Thérèse), née le 22 septembre 1993.
3420 M. Brisson (Ludovic, Robert, Stanislas), né le 20 mars 1992.
3421 M. Couturier (Hugo), né le 1er février 1992.
3422 M. Hoarau (Emmanuel), né le 7 décembre 1991.
3423 M. Borrel (Gary), né le 29 octobre 1991.
3424 M. Chopin (Thibault, Rodolphe), né le 24 mars 1992.
3425 M. Guillemot (Mathieu), né le 30 novembre 1993.
3426 M. Champigneulle (Nicolas), né le 2 juin 1990.
3427 M. Bozier (Eric, Henri, Edmond), né le 21 janvier 1993.
3428 M. Diaz (Emmanuel), né le 3 octobre 1992.
3429 M. Silvy (François, Hervé, Marie), né le 10 mai 1991.
3430 Mme Moulin (Violaine, Marie, Nathalie), née le 11 octobre 1992.
3431 Mme Coco-Viloin (Illitch, Yannick), née le 5 mai 1992.
3432 M. Hamaoui (Anthony), né le 25 septembre 1994.
3433 M. Chaillet (Antoine), né le 22 novembre 1993.
3434 M. Ribereau (Rodrigue), né le 14 janvier 1992.
3435 M. Duval (Gauthier), né le 15 août 1992.
3436 M. Lun (Thomas, Ping), né le 22 septembre 1993.
3437 Mme Godin (Morgane), née le 1er octobre 1992.
3438 Mlle Clarimont (Fanny, Elisa, Thérèse), née le 4 mai 1992.
3439 M. Denjean (Théo, Jacques, Maurice), né le 12 mars 1992.
3440 M. Prats (Pieter, Paul), né le 17 juillet 1994.
3441 Mme Francois (Catherine, Anne, Marie), née le 8 septembre 1992.
3442 M. Liet (Sylvain), né le 29 mai 1991.
3443 M. Rousseau (Clément, Jérôme, Apollinaire), né le 25 mai 1990.
3444 M. Leroy (Gerald), né le 9 juin 1978.
3445 M. Jalkh (Alexandre), né le 9 juillet 1992.
3446 Mlle Boget (Melaine, Lucile), née le 16 février 1992.
3447 Mme Denjean (Louise, Dorothée, Cassiopee), née le 30 septembre 1989.
3448 M. Echo (Valentin, Vincent, Vartan), né le 30 mai 1992.
3449 Mme Touboul (Estelle), née le 9 décembre 1992.
3450 M. Abry (Florent, Benoît, Dominique), né le 4 juin 1992.
3451 M. Martos (Raphaël, Raymond, Marcel), né le 27 août 1991.
3452 M. Choffel (Loïc), né le 2 avril 1992.
3453 Mme Gau (Laurence), née le 24 septembre 1992.
3454 Mlle Gilly (Audrey), née le 1er juillet 1990.
3455 Mme Legland (Anne-Margaux), née le 6 juin 1994.

3456 M. Ribeiro (Mathieu), né le 23 septembre 1992.
3457 M. Courault (Valentin, Joël, Pierre), né le 26 février 1992.
3458 M. Frumento (Thibaut), né le 27 décembre 1989.
3459 Mme Vidal (Nolwenn, Mari, Aouregan), née le 21 janvier 1992.
3460 M. Vuilleminot (Giovanni), né le 21 février 1992.
3461 Mme Idrissi Kaitouni (Laïla), née le 16 mars 1993.
3462 Mme Hersant (Jeanne, Louise, Anne), née le 17 novembre 1992.
3463 Mme Izabelle (Clotilde, Bénédicte, Cloé), née le 6 novembre 1992.
3464 M. Reynier (Raphaël), né le 22 août 1991.
3465 Mlle Fafi (Inès), née le 10 février 1993.
3466 Mlle Granier (Sibylle, Angélique), née le 24 février 1992.
3467 M. Aydin (Mathieu), né le 17 février 1990.
3468 Mme Viart (Juliette, Catherine), née le 18 juin 1994.
3469 Mme Cabiran (Lucile, Marie), née le 16 décembre 1992.
3470 Mme Desormieres (Léa), née le 30 avril 1992.
3471 Mme Tournayre (Marion), née le 1er octobre 1992.
3472 M. Chevallier (Paul), né le 3 juillet 1991.
3473 M. Gourvennec (Jean Baptiste, Yves), né le 25 mai 1992.
3474 Mme Bouche (Caroline, Elisa, Jeannine), née le 30 mars 1992.
3475 Mme Lefranc (Maylis), née le 2 juillet 1993.
3476 Mme Doucet (Myriam), née le 26 août 1991.
3477 Mme Poupart (Fanny, Christine, Marie), née le 2 juillet 1993.
3478 Mlle Roubertou (Roxane, Camille), née le 1er juin 1993.
3479 Mme Prothe (Carole, Catherine), née le 21 janvier 1993.
3480 Mme Chaudier (Aurore, Denise, Thérèse), née le 26 décembre 1993.
3481 M. Murcy (Florent, Mathieu), né le 12 juillet 1992.
3482 Mme Pechenot-Paillot (Audrey, Christiane, Renée), née le 25 janvier 1993.
3483 M. Wasielewski (Edouard), né le 8 janvier 1991.
3484 M. Besson (Jordi), né le 5 septembre 1991.
3485 M. Richaud (Clément), né le 18 avril 1991.
3486 M. Revessat (Dorian, Nicolas, Guillaume), né le 31 juillet 1991.
3487 M. Raiffort (Julien, Jean), né le 17 septembre 1992.
3488 Mme Dhimene (Amale), née le 2 février 1991.
3489 Mme Escriva (Noémie, Simone), née le 12 juillet 1993.
3490 Mlle Burban (Estelle, Sylvie, Stéphanie), née le 18 octobre 1991.
3491 Mme Boudghene Stambouli (Inès), née le 12 novembre 1990.
3492 Mme Bosmean (Lucie, Claudia, Dominique), née le 7 décembre 1991.
3493 Mme Jouault (Cleo), née le 15 décembre 1992.
3494 Mlle Giauffret (Emmanuelle, Marie, Jacqueline), née le 4 décembre 1992.
3495 M. Fily (Mathieu), né le 27 décembre 1991.
3496 M. Nico (Raphaël, René, Gérard), né le 28 février 1993.
3497 Mme Genevrier Achard (Alexandra), née le 4 février 1992.
3498 M. Moal (Bertrand, Paul, Marie), né le 31 mars 1986.
3499 Mme Boulay (Aude, Marie), née le 2 août 1993.
3500 Mme Greff (Jeanne), née le 26 novembre 1992.
3501 Mme Tan (Shanon), née le 29 décembre 1992.
3502 M. Fagbemi (David, Martin), né le 15 juin 1991.
3503 M. Balunda Dibazeyi (Eric), né le 30 mars 1991.
3504 M. Moslemi (Amine), né le 30 décembre 1993.
3505 M. Zeronian (Martin, Papken, Ginés), né le 28 mai 1993.
3506 Mme Pouilley (Alice, Geneviève, Lucienne), née le 24 décembre 1992.
3507 Mme Goutner (Marine, Vietcha, Tiphaine), née le 23 avril 1992.
3508 Mme Huckebrink (Clarissa), née le 11 juillet 1991.
3509 Mme Benbouchaib (Sophia), née le 27 août 1993.
3510 Mlle Bernez Dit Vignolle (Marie, Laure, Justine), née le 23 septembre 1993.
3511 M. Toth (Hugo, Alexandre, Jospeh), né le 26 février 1993.
3512 Mme Flurin (Laure, Cécile, Marie), née le 2 avril 1993.
3513 M. Issoufaly (Irfane), né le 4 février 1993.

3514 M. Triquenot (Clément, Jean-Marie, Jean), né le 28 août 1990.
3515 M. Bretagne (Vincent), né le 19 mai 1993.
3516 Mme Girard (Lola), née le 29 mai 1993.
3517 Mme Cotard (Noémie), née le 15 août 1992.
3518 M. Breuil (Tom), né le 23 août 1993.
3519 Mme Ajrouche (Sarah, Anne, Leila), née le 12 mai 1992.
3520 Mlle Granjon (Keshia, Clothilde), née le 24 juin 1993.
3521 Mme Boezec (Lucie, Andrée, Nicole), née le 4 avril 1991.
3522 M. Penot (Thibault, Aimé, Georges), né le 16 janvier 1992.
3523 M. Rob (Claude), né le 6 mai 1991.
3524 Mme Mille (Justine, Madelaine, Nicole), née le 28 janvier 1993.
3525 Mlle Chirat (Camille, Marie), née le 13 mars 1993.
3526 M. Rebiere (Thomas, Edouard), né le 1er décembre 1991.
3527 Mme Duval (Mathilde, Agnès, Louise), née le 2 avril 1992.
3528 Mlle Belot (Jeanne, Lucie), née le 12 juin 1991.
3529 Mme Feasson (Manon, Nadine), née le 31 mai 1994.
3530 M. Mareau (Antoine, Jérôme, Nicolas), né le 9 décembre 1992.
3531 Mme Faussat (Cathie, Alexia), née le 16 septembre 1992.
3532 Mme Bainvel (Justine), née le 9 septembre 1992.
3533 M. De Decker (Steven, Alain, Anthony), né le 14 février 1992.
3534 M. Gérault (Alexandre, Marcel, René), né le 3 octobre 1992.
3535 M. David (Nicolas, Charles), né le 19 juin 1992.
3536 M. Surel (Arthur, Basile), né le 9 juin 1992.
3537 Mme Raffin (Estelle), née le 28 août 1992.
3538 Mlle Coulon (Alice, Perrine, Marie), née le 21 mars 1992.
3539 M. Moll-Llobell (Kevin), né le 5 février 1993.
3540 Mme Filiette (Amélie), née le 21 septembre 1991.
3541 Mme Martin (Jeanne, Emmanuelle, Marie), née le 15 juillet 1993.
3542 Mme Saidi (Sihem), née le 10 juillet 1992.
3543 M. Schevin (Jean-Marie), né le 25 mars 1990.
3544 M. Amrouche (Idris), né le 6 juillet 1987.
3545 M. Hammi (Sami), né le 2 septembre 1992.
3546 M. Savoye (Benjamin), né le 5 novembre 1992.
3547 Mlle Kehli (Vanessa, Nathalie), née le 24 avril 1991.
3548 M. Cros (Baptiste, Vincent, Frédéric), né le 8 avril 1992.
3549 M. Felici (Félix, Philippe), né le 15 novembre 1993.
3550 Mme Balde (Aissatou), née le 22 octobre 1992.
3551 Mlle Nguyen (Aude), née le 29 novembre 1992.
3552 M. Renel (Brian), né le 28 février 1992.
3553 Mme Lebedel (Louise, Claudine, Edwige), née le 18 janvier 1994.
3554 Mme Tahiri Hassani (Kenza), née le 11 juillet 1993.
3555 Mme Flores (Clara, Héloïse, Pascale), née le 30 juin 1993.
3556 Mme Chanut (Fiona), née le 13 janvier 1993.
3557 M. Rosin (Maxime, Gilles), né le 22 juin 1992.
3558 M. Lim (Philippe), né le 14 août 1991.
3559 Mme Guilbaud (Camille, Marie, Thérèse), née le 16 juin 1991.
3560 M. Gazeau (Nicolas, Pierre, Alexandre), né le 5 février 1993.
3561 Mme Moreau (Fanny), née le 22 septembre 1992.
3562 M. Saidi (Chams-Eddine), né le 2 juillet 1993.
3563 Mme Eskander (Eléonore), née le 31 janvier 1992.
3564 Mlle Burles (Héloïse, Amandine, Laëtitia), née le 19 mars 1992.
3565 M. Vautier (Arthur), né le 17 janvier 1991.
3566 Mlle Veldhuizen (Victoria, Lorie), née le 4 janvier 1990.
3567 M. Patat (Antoine, Mario), né le 30 avril 1992.
3568 M. Mainard (Nicolas), né le 13 décembre 1990.
3569 M. Jury (Vincent, Jean, Louis), né le 19 septembre 1990.
3570 M. Yasri (Daniel, Houssam), né le 15 août 1992.
3571 M. Julien (Alexandre, Louis, Marie), né le 26 septembre 1993.

3572 Mme Brocart (Chloé, Marie), née le 21 décembre 1993.
3573 M. Lefebvre (Thomas, Vincent), né le 22 mars 1993.
3574 Mlle Solignac (Florie, Lisa), née le 14 avril 1991.
3575 Mme Boly (Camille), née le 28 janvier 1994.
3576 M. Janhsen (Mael), né le 1er mai 1993.
3577 M. Lavaine (Olivier), né le 9 octobre 1992.
3578 M. Monin (Brieuc, Edouard, Jean), né le 29 mai 1992.
3579 Mme Boustany (Lara, Yvonne, Sonia), née le 26 mars 1993.
3580 M. Degonde (Emmanuel, Jean, Michel), né le 26 octobre 1993.
3581 M. Leonard (Matthis), né le 24 mai 1992.
3582 M. Verdoucq (Antoine, Eric, Georges), né le 18 octobre 1992.
3583 Mlle Evrevin (Clémence, Guillemette, Gabriel), née le 26 octobre 1992.
3584 M. Lessert (Marc), né le 11 novembre 1992.
3585 Mme Lembezat (Camille), née le 22 octobre 1993.
3586 Mme Nicolas (Sarah, Suzanne), née le 29 septembre 1991.
3587 Mme Lisak (Maeva), née le 3 juillet 1992.
3588 M. Rovacchi (Rémy), né le 6 avril 1992.
3589 M. Suteau (Valentin, Pierre, Émile), né le 1er septembre 1993.
3590 Mlle Blain (Anaïs, Marie, Dominique), née le 13 juillet 1993.
3591 M. Lubet (Alexis, Adam), né le 3 mars 1992.
3592 M. Pinchelimouroux (Denis), né le 27 juillet 1993.
3593 Mme Cotten (Noémie, Ghislaine), née le 20 août 1991.
3594 Mme Bailly (Céline, Catherine, Odette), épouse Fabry, née le 16 novembre 1993.
3595 Mme Robert (Julia), née le 14 juillet 1992.
3596 M. Spadotto (Alberto), né le 18 juillet 1991.
3597 M. Tazi (Mehdi-Georges), né le 16 juin 1993.
3598 Mme Beaufils (Roxane, Jeanne), née le 12 septembre 1992.
3599 Mme Coelho (Noémie), née le 1er octobre 1992.
3600 M. Lamy (Sébastien), né le 3 avril 1991.
3601 Mme Lepoutre (Juliette, Anne, Geneviève, Marie), née le 7 février 1992.
3602 Mme Antoine (Estelle), née le 3 novembre 1993.
3603 Mlle Malinaric (Kristel), née le 19 mai 1993.
3604 Mme Vasse (Marina), née le 5 février 1992.
3605 Mme Deplanque (Elise, Marcelle, Lucie), née le 15 mars 1993.
3606 Mlle Lacombe (Laura), née le 6 octobre 1992.
3607 Mme Philippe (Diane, Océane, Camille), née le 29 novembre 1993.
3608 Mlle Flachard (Violette, Marie), née le 14 août 1992.
3609 Mme Chevalley (Marie), née le 17 juin 1993.
3610 Mme Gallot (Marie, Marguerite, Pauline), née le 19 septembre 1991.
3611 M. Quillet (Julien), né le 31 décembre 1986.
3612 M. Rossi (Florent, David, Émmanuel), né le 27 mai 1992.
3613 M. Wacogne (Paul, Pascal, Gauthier), né le 18 novembre 1993.
3614 M. Ouahchi (Mehdi), né le 27 juillet 1992.
3615 M. Vautier (Hugues), né le 29 avril 1992.
3616 Mme Rigaux (Camille, Claire), née le 11 janvier 1993.
3617 Mme Marty (Manon, Eléonore), née le 15 décembre 1993.
3618 Mme Jayot (Jeanne, Marie), née le 10 décembre 1992.
3619 Mme Aquin (Camille, Thérèse), née le 29 juin 1992.
3620 M. Mena (Youri, Joshua), né le 13 mars 1992.
3621 Mme Geber (Celia, Laure), née le 15 août 1992.
3622 Mlle Nogret (Gwendoline, Françoise, Roberte), née le 11 novembre 1994.
3623 M. Salagnac (Erwin, Henri, Marcel), né le 21 juin 1993.
3624 Mme Szuwarski (Lucile, Manon), née le 5 décembre 1992.
3625 Mlle Archambaud (Cécile), née le 14 février 1992.
3626 M. Sghaier (Raouf), né le 19 juillet 1992.
3627 Mlle Galopeau (Juliette), née le 29 octobre 1992.
3628 Mlle Gloaguen (Nina), née le 19 septembre 1992.
3629 Mme Goguet (Anaïs), née le 2 janvier 1991.

3630 M. Monasterolo (Paul, Thierry, Vincent), né le 27 février 1991.
3631 M. Majou (Pierre), né le 26 août 1991.
3632 M. Thieffry (Hugo, Marc, Noël), né le 29 décembre 1993.
3633 Mme Fostier (Margot), née le 11 décembre 1992.
3634 Mlle Tohoua Kamga (Andréa), née le 20 avril 1994.
3635 Mme Uhrig (Ophélie), née le 19 mai 1993.
3636 M. Le Goff (Axel, Clément), né le 13 juillet 1992.
3637 M. Cosson (Charlie, Frédéric, Roger), né le 30 juillet 1990.
3638 Mme Delalande (Loreen), née le 23 juillet 1991.
3639 M. Bosano (Laurent, Sébastien), né le 28 décembre 1993.
3640 M. Muller (Olivier, Jean, Rodolphe), né le 22 février 1993.
3641 M. Dalfin (William, Jean, Jacques), né le 16 mars 1988.
3642 M. Pierchon (Julien, Henri, Jean), né le 1er septembre 1993.
3643 M. Clement (Gautier), né le 20 février 1992.
3644 M. Kam (Yves, Qin, Zhong), né le 9 août 1992.
3645 Mlle Longchamps (Cécile), née le 5 juin 1992.
3646 Mlle Gilberte (Agnès, Annie, Mireille), née le 24 avril 1992.
3647 Mme Madec (Daphné), née le 16 mars 1992.
3648 M. Calveyrac (Valentin, Patrick, Anicet), né le 17 avril 1993.
3649 M. Douet (Ilan, Françis), né le 30 octobre 1991.
3650 Mlle Litovsky (Julie, Irène, Marie), née le 2 avril 1993.
3651 M. Belkacemi (Yacine), né le 7 janvier 1992.
3652 Mme Donini (Léa), née le 26 novembre 1992.
3653 M. Salem (Benjamin), né le 5 mars 1993.
3654 Mme Turgot (Alice, Agnès, Rolande), née le 19 août 1993.
3655 Mme Villeneuve (Coralie), née le 4 février 1991.
3656 Mme Aymes (Estelle, Halina, Louise), née le 8 mai 1993.
3657 M. Jamin (Pascal), né le 7 juillet 1991.
3658 M. Mazda-Walter (Brice), né le 24 février 1990.
3659 Mlle Gaboriau (Léa, Anne, Pauline), née le 4 septembre 1993.
3660 M. Rebuffat (Thomas, Laurent), né le 7 novembre 1988.
3661 Mme Lonca (Laetitia, Valérie, Claire), née le 11 septembre 1992.
3662 M. Sow (Alioune), né le 3 janvier 1991.
3663 M. Waeckel (Thibaut, Jean), né le 25 décembre 1993.
3664 Mlle Lavayssiere (Esther, Yvette, Rose), née le 4 février 1992.
3665 Mme Dubois (Sydney, Claire), née le 24 janvier 1990.
3666 M. Bocher (Guilhem), né le 21 avril 1994.
3667 M. Joseph (Théo, Simon), né le 31 août 1994.
3668 Mlle Alissant (Marine), née le 27 novembre 1992.
3669 Mlle Bellon (Lise, Luisa, Maguy), née le 24 septembre 1990.
3670 Mlle Linck (Tatiana), née le 25 mai 1992.
3671 M. Jacquet (Amaury, Francis, Pierre), né le 9 octobre 1992.
3672 Mme Perron (Florence), née le 12 juin 1992.
3673 Mme Ternynck (Mathilde, Catherine, Marthe, Marie), épouse Uranga-Harismendy, née le 21 février 1992.
3674 M. Chaumard (Robin), né le 10 mai 1991.
3675 M. Doyen (Antoine), né le 13 mai 1992.
3676 M. Moinaux (Younes, Cyril), né le 20 janvier 1992.
3677 Mme Berthelot (Julia), née le 9 septembre 1993.
3678 M. Albertin (Arthys, Olivier), né le 19 juillet 1993.
3679 Mme Berger (Laure), née le 14 décembre 1992.
3680 M. Lasseau (Théo, Pierre), né le 1er juillet 1991.
3681 M. Sole (Michael), né le 4 août 1990.
3682 Mme Cellier (Mathilde, Stéphanie, Charlène), née le 23 avril 1993.
3683 Mme Lissajoux (Agathe), née le 6 septembre 1992.
3684 Mme Rogez (Estelle), née le 27 septembre 1992.
3685 M. Passalboni (Chris, Claude, Oscar), né le 6 janvier 1993.
3686 Mme Dari (Loubna), née le 20 mai 1992.
3687 Mlle Benistand (Marie, Florence), née le 9 juillet 1991.

3688 Mme Kerdoncuff (Aude, Camille), née le 17 septembre 1992.
3689 Mlle Poupard (Armelle, Anne), née le 26 novembre 1992.
3690 Mme Maitre (Blandine, Marie, Pauline), née le 25 juin 1992.
3691 Mme Point (Charline), née le 10 août 1993.
3692 M. Perrier (Alain, Arman), né le 26 décembre 1992.
3693 M. Skutecki (Julien), né le 5 mai 1992.
3694 M. Razafindranaly (Thomas, Jacques, Guido), né le 7 juin 1993.
3695 Mme Kohler (Margaux, Victoire, Roselyne), née le 5 février 1992.
3696 M. Coutoula (Sylvain, Christophe, Christian), né le 28 juillet 1992.
3697 Mme Simion-Toader (Corinne), née le 10 août 1993.
3698 M. Trupheme (Maxime, Michel, Joannes), né le 9 septembre 1992.
3699 Mme Charpentier (Isis), née le 29 octobre 1993.
3700 Mme Thirion (Camille, Marie, Cécile), née le 15 mai 1993.
3701 Mme Colin (Claire, Aurore), née le 1er février 1993.
3702 Mme Gerasimenko (Anna, Gabriella), née le 27 juin 1992.
3703 Mme Pellerin (Jeanne, Julie), née le 25 août 1993.
3704 Mme Schmoll (Axelle, Lou), née le 14 septembre 1993.
3705 Mlle Pivot (Claire), née le 3 juillet 1994.
3706 M. Pineda (Alexandre, Thomas), né le 11 août 1991.
3707 Mme Delecroix (Louise), née le 3 août 1993.
3708 M. Ramassamy-Moutoussamy (Camille, Pascal), né le 15 août 1991.
3709 Mme Peugny (Sandrine, Marie, Laurence), née le 9 avril 1992.
3710 M. Seurin (Thomas), né le 1er octobre 1993.
3711 M. Friteau (Julien, Jean-Luc, Marie), né le 24 mars 1993.
3712 Mme Arib (Inès), née le 29 avril 1993.
3713 Mme Bonneau (Soline, Madeleine, Marie), née le 28 mai 1992.
3714 Mlle Musso (Maeva, Marie, Marguerite), née le 20 juillet 1991.
3715 M. Launois (Pierre-Henri, Jacques), né le 17 septembre 1991.
3716 Mme Le Hir (Alice, Anne), née le 18 mars 1993.
3717 Mme Duchemin (Colombe, Clémence, Victoire), née le 24 septembre 1992.
3718 M. Baron (Augustin, Jérôme, Marie), né le 19 février 1993.
3719 Mme Barboucha (Safiya), née le 1er janvier 1993.
3720 M. Cartry (Olivier, Pierre, Stéphane), né le 23 juillet 1991.
3721 Mme Chaumette (Pauline, Célia), née le 3 janvier 1993.
3722 M. Rouille (Mathis, Rolland), né le 11 janvier 1992.
3723 Mlle Sage (Camille), née le 17 août 1993.
3724 Mlle Froment (Priscilla), née le 9 octobre 1991.
3725 Mme Deniaud (Pauline, Sara, Flore), née le 10 juillet 1993.
3726 Mme Lecoindre (Laura, Hélène, Marie), née le 9 mai 1993.
3727 Mme Lahaye (Judith), née le 26 février 1992.
3728 Mme Champion (Claire, Thérèse, Marie), née le 26 novembre 1992.
3729 M. Finance (Maxime, Bernard), né le 27 mai 1991.
3730 M. Devaux (Claude, Eugène, Henri), né le 29 janvier 1991.
3731 Mme Czajka (Céline), née le 24 décembre 1991.
3732 Mme Jugnon-Formentin (Jeanne, Maya), née le 30 avril 1992.
3733 Mme Balzano (Vittoria, Chiara, Maria), née le 15 mai 1992.
3734 M. Iborra (Vincent, Francis), né le 16 août 1992.
3735 Mlle Menanteau (Marion, Christine), née le 7 mars 1992.
3736 M. Marcel (Jean Baptiste), né le 14 octobre 1992.
3737 Mme Bensaid (Elisa), née le 22 avril 1991.
3738 M. Debril (Alexis, Nicolas), né le 11 mai 1992.
3739 M. Chazal (Etienne, Gilbert, Egiste), né le 29 février 1992.
3740 M. Djelassem (Manuel, Rodoum), né le 12 septembre 1992.
3741 M. Yao (Killian, Jean, Jérémie), né le 11 novembre 1990.
3742 Mme Darzacq (Rachel), née le 19 novembre 1992.
3743 Mme Najid (Fatim-Zahra), née le 28 octobre 1993.
3744 Mlle Chalumeau (Oriane, Joséphine), née le 26 juin 1993.
3745 Mme Corbiere (Lisa), née le 27 octobre 1994.

3746 Mlle Wolff (Eva), née le 11 septembre 1994.
3747 M. Simon (Joël), né le 31 août 1992.
3748 Mme Corbeille (Evangeline, Emmanuelle), née le 6 mai 1992.
3749 M. Maino (Benjamin, Jules), né le 23 juillet 1989.
3750 Mme Godet (Camille, Margaux), née le 1er novembre 1992.
3751 Mlle Proust (Claire, Abigael, Marie), née le 29 mai 1992.
3752 Mme Dirickx (Alice, Olivia, Samine), née le 23 octobre 1991.
3753 Mme Benson (Betty), née le 2 mars 1992.
3754 Mme Chapart (Fanny, Marie), née le 20 septembre 1992.
3755 Mme Floc'H (Mathilde), née le 22 novembre 1992.
3756 M. Dubosq (Maxime, Nessim), né le 26 août 1992.
3757 Mme Dutheil de La Rochere (Madeleine, Marie, Agnès), née le 22 décembre 1993.
3758 Mme Dahiri (Cherazade), née le 25 février 1993.
3759 Mme Colin (Audrey, Nicole, Monique), née le 9 septembre 1992.
3760 M. Dumeau (Edouard), né le 7 avril 1989.
3761 Mme Terzic (Julie), née le 30 novembre 1992.
3762 Mme Liard (Mathilde, Nathalie), née le 15 mai 1992.
3763 M. Audige (Victor), né le 16 juillet 1993.
3764 M. Marchand (Marc-Antoine, Bruno, Jan), né le 21 octobre 1992.
3765 Mme Narducci (Camille), née le 27 avril 1992.
3766 M. Quiquandon (Samuel, Raphaël), né le 19 juillet 1991.
3767 Mme Launey (Justine, Audrey), née le 10 janvier 1992.
3768 M. Loret (Quentin), né le 29 juin 1993.
3769 M. Sion (Antoine, Louis, Jean), né le 13 décembre 1991.
3770 M. Manciet (Pierre), né le 3 septembre 1993.
3771 M. Chane-Teng (Romain, Maxime), né le 7 avril 1992.
3772 Mme Cottez (Charlotte), née le 29 avril 1992.
3773 Mme Vittecoq (Claire, Annick, Jacqueline), née le 10 septembre 1993.
3774 Mlle Boukhlal (Sara), née le 14 mai 1991.
3775 M. Vannier (Clément), né le 24 juillet 1985.
3776 Mlle Gaitan (Léa), née le 28 novembre 1992.
3777 Mme Linguet (Sarah, Liane), née le 12 janvier 1993.
3778 Mme Benguerrah (Asma), née le 14 juillet 1991.
3779 Mme Lebreton (Marie, Juliette, Claudette), née le 27 avril 1992.
3780 Mme Dupont-Deschamps (Caroline), née le 4 janvier 1993.
3781 M. Boulan (Simon, Michel, Christian), né le 23 août 1992.
3782 Mme Rosa (Julie), née le 10 avril 1990.
3783 Mme Knapp (Silene, Pandora), née le 3 novembre 1991.
3784 Mlle Aniorte (Aurore), née le 21 septembre 1992.
3785 M. Deydier (Numa), né le 23 janvier 1992.
3786 M. Bastien (Charles Edouard, Dominique, Jean), né le 20 août 1993.
3787 Mme Podglajen (Elise, Nicole, Marie), née le 31 décembre 1992.
3788 Mme Ramjaugee (Shivani), née le 21 mars 1992.
3789 Mlle Daffos (Chloé, Catherine, Hélène), née le 8 novembre 1992.
3790 Mme Metrat (Manon), née le 1er août 1994.
3791 M. Bordier (Augustin, Henri, Marie), né le 20 mars 1993.
3792 M. Salze (Benjamin, Emile), né le 11 octobre 1992.
3793 M. Guerrier (Lancelot), né le 19 novembre 1991.
3794 M. De Mathelin de Papigny (Pierre, Phillipe, François), né le 28 septembre 1992.
3795 Mme Melki (Sophie, Marie), née le 27 mars 1993.
3796 Mme Dargent (Barbara, Eugénie, Suzanne), née le 22 février 1994.
3797 Mme Mathieu (Louise), née le 29 octobre 1993.
3798 Mme Rahnema (Zahra), née le 6 juin 1991.
3799 Mme Zordan (Noémie), née le 16 juillet 1992.
3800 Mme Dory (Delphine, Marie, Nicole), née le 4 novembre 1993.
3801 Mme Briat (Charlotte, Emmanuelle, Véronique), née le 9 août 1992.
3802 Mme Tisch Rotenberg (Zelie), née le 28 février 1992.
3803 M. Aissou (Lounis), né le 12 août 1993.

3804 M. Boitel (Jean-Baptiste, Antoine, Clément), né le 28 mai 1992.
3805 M. Hafsi (Amir), né le 3 août 1989.
3806 M. Kipper (Benoît), né le 14 septembre 1993.
3807 Mme De La Vergne de Cerval (Margot, Amélie), née le 13 avril 1994.
3808 M. Fontaine (Pierre, Timothée, Guillaume), né le 1er septembre 1992.
3809 Mlle Maurel (Fanny, Tiare), née le 28 juin 1988.
3810 M. Leroy (Vincent), né le 7 mai 1993.
3811 Mme Lagarde (Marion, Jeanne), née le 14 janvier 1992.
3812 Mme Homerin (Marie), née le 29 janvier 1994.
3813 M. Rybarczyk (Pierre), né le 22 novembre 1986.
3814 M. Bratic (Nicolas), né le 20 mai 1992.
3815 Mme Magnin (Joséphine, Marie, Bernadette), née le 4 août 1993.
3816 Mme Grabit (Rose, Elsa), née le 28 janvier 1992.
3817 M. Elidrissi (Anis), né le 18 mai 1993.
3818 M. Aizel (Ghali), né le 19 août 1993.
3819 Mlle Besnainou (Claire, Hava), née le 27 septembre 1992.
3820 Mme Martinet (Camille, Eliane), née le 19 octobre 1993.
3821 M. Luiggi (Clément), né le 3 janvier 1993.
3822 M. Hamard (Jacques), né le 4 novembre 1993.
3823 Mlle Colanic (Ivana), née le 13 octobre 1993.
3824 M. Scheer (Stéphane), né le 12 juillet 1993.
3825 Mlle Assuied (Laura, Deborah), née le 9 septembre 1992.
3826 Mme Barbier (Marion), née le 30 avril 1993.
3827 Mlle Guihal (Charlène, Lucienne, Jeanne), née le 14 février 1992.
3828 M. Ghali (Othman), né le 22 juillet 1992.
3829 M. Pommier (Vianney, Marie, Alexandre), né le 26 janvier 1993.
3830 Mme Regeffe (Fanny, Michelle, Marie), née le 17 novembre 1992.
3831 Mme Vigouroux (Bérénice), épouse Vigouroux-Le Moing, née le 16 juillet 1992.
3832 M. Gras (Damien, Francis), né le 15 septembre 1991.
3833 M. Faure (Nicolas, Robert, Jean), né le 3 novembre 1992.
3834 M. Baleba (Thomas, Paul, André), né le 19 décembre 1992.
3835 Mme El Debs (Cindy), née le 22 avril 1993.
3836 Mlle Leroyer (Elise, Romane, Ophélie), née le 27 janvier 1993.
3837 M. Verna (Kevin, Olaf, Grégoire-Henri), né le 31 juillet 1992.
3838 Mme Dujardin (Clémence, Suzanne, Odette), née le 10 décembre 1991.
3839 M. Chassande Dit Patron (Baptiste), né le 15 octobre 1992.
3840 M. Muller (Luc, Gilles, Pascal), né le 2 mars 1993.
3841 M. Defoort (Robin, Charles, Louis), né le 18 décembre 1992.
3842 Mlle Mze Ali (Sophia), née le 5 janvier 1992.
3843 Mme Jaeg (Hélène), née le 25 juillet 1991.
3844 Mme Roseau (Albane), née le 8 décembre 1991.
3845 M. Michot (Maxime, Pierre, André), né le 5 février 1993.
3846 MME Mironneau (Marion), née le 1er juillet 1992.
3847 Mme Labadie (Loriane), née le 8 août 1992.
3848 Mme Charlot (Alice, Angela), née le 3 janvier 1993.
3849 Mme Monguillet (Johanna), née le 27 février 1993.
3850 M. Defay (Arthur, Claude, Zygmont), né le 22 juillet 1992.
3851 M. Ruiz (Quentin, Santiago, Valentin), né le 19 décembre 1987.
3852 M. Crespin (Maxime, Emmanuel), né le 25 juin 1991.
3853 M. Marre (François, Pierre), né le 12 décembre 1992.
3854 M. Spiry (Paul, Marc, Victor), né le 28 janvier 1992.
3855 Mme Fatih (Nadia), née le 21 décembre 1983.
3856 Mme Uhl (Marine, Elisabeth, Sophie), née le 5 février 1992.
3857 Mme Chemir (Stacy, Sarah), née le 27 juillet 1992.
3858 M. Laurenti (Jean, Noël, Marie), né le 29 août 1991.
3859 Mme Reinhart (Louise, Marie, Ursule), née le 24 mai 1993.
3860 Mme Richon (Marine, Denise, Colette), née le 13 juin 1992.
3861 Mme Poite (Maylis, Thérèse, Claire), née le 18 octobre 1993.

3862 Mme Le Barber (Ludivine), née le 19 avril 1992.
3863 M. Saint-Macary (Erwan, Marie), né le 12 avril 1992.
3864 M. Sooltangos (Tahir, Ayal, Ahmad), né le 30 septembre 1992.
3865 Mme Deleuze (Claire, Michelle, Denise), née le 7 octobre 1992.
3866 Mme Joncour (Charlotte), née le 17 juillet 1992.
3867 Mme Raharison (Dina), née le 3 juillet 1990.
3868 Mme Brenot (Mélanie, Natacha, Marie), née le 22 janvier 1992.
3869 M. Guéroult (Pierre, Marien), né le 12 octobre 1993.
3870 Mlle Seguret (Melina, Marine, Mélodie), née le 20 janvier 1992.
3871 Mlle Renou (Cécilia, Juliette, Catherine), née le 11 juin 1991.
3872 M. Rozoy (David, Robert, Raymond), né le 8 septembre 1992.
3873 M. Tchuem Tchuente (Marvin Fom), né le 8 septembre 1995.
3874 M. Benguella (Naguib), né le 30 juillet 1992.
3875 M. Boyreau (Arthur, Jean, Barthélémy), né le 25 juin 1992.
3876 Mme Bendahmane (Lina, Liliane), née le 27 décembre 1991.
3877 Mlle Lafay (Céline, Marine), née le 17 mai 1991.
3878 Mme Le Bair (Laura, Sylvie), née le 17 mai 1992.
3879 Mme Simon (Alexandra), née le 4 mai 1993.
3880 M. Wouts (Bastien, Eric, Jean), né le 22 septembre 1992.
3881 Mme Fissore (Estelle), née le 21 octobre 1993.
3882 M. Lossky (Victor), né le 21 septembre 1992.
3883 M. Baland (Olivier, Julien), né le 9 mai 1991.
3884 M. Vigié (Rémy, Marie, Philippe, Charles), né le 25 mars 1991.
3885 Mme Arbogast (Pauline), née le 22 mars 1991.
3886 Mme Leboffe (Mélanie), née le 17 mai 1992.
3887 M. Touron (Maxime), né le 28 novembre 1988.
3888 Mme Rousseau (Sybille, Marie, Stéphanie), née le 21 décembre 1992.
3889 M. Amaral (Simon, Thibaut), né le 1er juillet 1993.
3890 Mme Turin (Camille), née le 16 février 1991.
3891 Mlle Richoux (Justine, Mélanie, Pauline), née le 2 décembre 1993.
3892 Mme Dijols (Laura), née le 7 février 1991.
3893 M. Girard (Robin, Pierre), né le 25 décembre 1990.
3894 Mme Meynet (Alexandra, Evelyne, Renée), née le 7 avril 1993.
3895 M. Marc (Maxime, Robert, Maurice), né le 9 février 1992.
3896 Mlle Schenone (Laurence), née le 14 juin 1993.
3897 Mme Abou-Mrad-Fricquegnon (Stéphanie), née le 23 mai 1993.
3898 Mme Lenoir (Philomene), née le 18 octobre 1992.
3899 Mlle Dupont (Julie), née le 29 avril 1991.
3900 M. Moreea (Loukman), né le 13 août 1992.
3901 Mme Chalange (Morgane, Alizé), née le 10 septembre 1991.
3902 Mme Dariy (Daria), née le 14 avril 1988.
3903 M. Defives (Hugo), né le 7 avril 1993.
3904 Mme Pohl (Margaux), née le 10 janvier 1993.
3905 Mme Zech (Romane, Marie-Ange, Amélie), née le 1er février 1994.
3906 M. Stavaux (Edouard, François-Xavier, Marie), né le 15 août 1987.
3907 M. Ferreira (Théo), né le 5 novembre 1992.
3908 Mme Perfettini (Santa, Mattea), née le 4 avril 1993.
3909 Mme Abraham (Mireille), née le 23 août 1992.
3910 M. Seckler (Florian), né le 15 juillet 1992.
3911 M. Feliu (Raphaël, Henri, Jean), né le 3 janvier 1993.
3912 Mlle De Carvalho Ribeiro (Celia), née le 23 décembre 1992.
3913 Mme Sauquet (Elise), née le 31 janvier 1994.
3914 Mme Cochain (Léa, Annie), née le 22 août 1992.
3915 M. Guillot (Jordan, Alexis), né le 2 juin 1993.
3916 Mme Lannes (Alice), née le 10 août 1993.
3917 Mlle Mahiou (Katia, Jeanne, Martine), née le 7 juin 1992.
3918 Mme Lallemant (Elise), née le 12 mars 1992.
3919 Mme Nguyen (Thi-Hong-Nhung), née le 28 février 1994.

3920 Mme De Queiroz (Vanina, Vanessa), née le 5 février 1991.
3921 Mme Kaskassiades (Alexandra), née le 19 juillet 1991.
3922 M. El Hanache (Hassan, Fadi), né le 28 mars 1990.
3923 M. Baroudi (Oussama), né le 1er juillet 1993.
3924 M. Rigaldo (Thomas), né le 6 septembre 1988.
3925 Mme Mertes (Mégane, Renée), née le 3 mars 1993.
3926 Mme Bouyer (Maud, Catherine), née le 1er avril 1993.
3927 Mme Touyeres (Nathalie), née le 25 juillet 1988.
3928 Mme Bravo (Eugénie), née le 18 décembre 1992.
3929 Mme Edern (Maëva), née le 21 mai 1992.
3930 Mlle Rakotozafy Andriamahefa (Fara), née le 20 décembre 1993.
3931 M. Mouasseh (Maxime), né le 7 décembre 1993.
3932 Mme Schenesse (Déborah), née le 30 octobre 1992.
3933 Mme Guidez (Alexia), née le 4 novembre 1992.
3934 M. Groshaeny (Luc), né le 25 mars 1994.
3935 Mlle Fond (Anna, Suzanne, Clothilde), née le 14 février 1993.
3936 Mme Corbet (Charlotte, Maëlys), née le 16 novembre 1992.
3937 Mme David (Marion, Emmanuelle, Marie), née le 7 avril 1993.
3938 M. Benkirane (Taib, Mohamed), né le 27 août 1992.
3939 Mme Bentabet (Nadia, Khadoudja, Camélia), née le 30 octobre 1993.
3940 Mlle Madet (Olivia), née le 6 juin 1992.
3941 Mme Favre (Marion), née le 6 juillet 1993.
3942 M. Boucly (Joffrey), né le 19 novembre 1992.
3943 Mme Abdallah (Maeva, Iris), née le 26 juin 1993.
3944 M. Desbrest (Paul, Guillaume, Marie), né le 28 novembre 1992.
3945 Mme Chassin (Caroline), née le 1er mai 1992.
3946 M. Becker (Geoffrey, Raymond, Louis), né le 4 avril 1991.
3947 M. Vanlierde (Edouard, Ambroise), né le 3 mai 1992.
3948 Mme Kayser (Anne-Celine), née le 2 octobre 1993.
3949 Mme Hiolet (Marjolaine), née le 1er décembre 1991.
3950 M. Spinazze (Alexandre), né le 25 novembre 1992.
3951 M. Broca (Florent), né le 26 juin 1993.
3952 M. Bani (Mohamed, Dhafer), né le 12 janvier 1993.
3953 M. Oualit (Youssef), né le 27 décembre 1991.
3954 M. Defrancais (Istvan), né le 5 avril 1992.
3955 M. Le Bourgeois (Grégoire, Jean), né le 7 juillet 1990.
3956 Mme Paulus (Azélie, Albane, Audrey), née le 11 février 1993.
3957 Mlle Binet (Lauren), née le 10 septembre 1992.
3958 M. Bederede (Ulysse), né le 15 mars 1992.
3959 Mme Huck (Constance), née le 28 décembre 1992.
3960 Mme Munier (Pauline, Antonia, Yvette), née le 8 juillet 1993.
3961 Mme Grosdidier (Mélanie, Alice, Angélina), née le 28 juin 1992.
3962 Mme Ribatto (Elodie, Jeanine, Renée), née le 31 octobre 1992.
3963 Mme Nicolle (Eve, Lucie), née le 25 mars 1992.
3964 M. Leydet (Jonathan, Jean, Guy), né le 3 novembre 1992.
3965 Mme Oumeziane (Meryem), née le 26 août 1992.
3966 Mlle Deguy (Chloe Constance), née le 16 octobre 1989.
3967 M. Aguado (Benoît), né le 1er janvier 1990.
3968 M. Champanhet (Melchior, Emmanuel, Barthélémy), né le 19 octobre 1992.
3969 Mme Kazemian (Koucha), née le 2 mai 1992.
3970 M. Almandoz (Javier, José, Roberto), nom d'usage Almandoz-Rosolin, né le 7 septembre 1991.
3971 Mme Labonde (Amélie, My-Anh), née le 31 juillet 1993.
3972 Mlle Estienne (Camille, Denise), née le 29 décembre 1992.
3973 Mme Martin (Mélissa, Hélène, Marie), née le 15 février 1992.
3974 Mme Chamaillard (Alix), née le 17 décembre 1992.
3975 Mme Drouin (Leonor), née le 30 juillet 1993.
3976 Mlle Loggia (Emilie), née le 14 avril 1992.
3977 M. Dumortier (Louis, André), né le 17 décembre 1991.

3978 M. Millet (Alexis, Hubert, Jacques), né le 7 août 1993.
3979 M. Guedj (Paul Antoine), né le 4 novembre 1991.
3980 M. Tantcheu Kamdoum (Derlin, Landry), né le 13 janvier 1994.
3981 M. Serragli (Vincent, Alain), né le 21 mai 1993.
3982 M. Bartosik (Quentin, Jean, Martial), né le 25 février 1992.
3983 Mme Rouxel (Jennifer), née le 4 février 1988.
3984 Mlle Schwartz (Alice, Bernadette), née le 2 juillet 1992.
3985 Mme Arnoux (Berengere, Marie), née le 24 décembre 1993.
3986 M. Vaillant (Pierre-Francois), né le 19 novembre 1992.
3987 M. Pierron (Hugo), né le 26 juillet 1991.
3988 M. Gaulin (Clément, Pierre, Daniel), né le 25 août 1993.
3989 Mme Pradier (Eva), née le 13 avril 1992.
3990 Mme Bourgarel (Emilie, Edith), née le 11 mars 1994.
3991 Mme Guedon (Marjorie), née le 6 juillet 1992.
3992 Mme Bataillon (Clémence, Charlène, Jocelyne), née le 9 juin 1992.
3993 M. Fontaine (Jimmy, Marcel, Leonien), né le 18 novembre 1992.
3994 Mme Roques (Solène, Marie, Caroline), née le 17 décembre 1992.
3995 M. Aujoulat (Paul), né le 1er août 1992.
3996 Mme Pouchin (Camille, Céline, Anaïs), née le 29 novembre 1993.
3997 Mme Froment (Claire), née le 2 mars 1992.
3998 Mlle Hervouet (Manon, Marie, Christine), née le 11 août 1992.
3999 M. Peron (Frédéric, Paul), né le 6 octobre 1992.
4000 Mme Couret (Emmanuelle), née le 22 juillet 1992.
4001 Mme Christiaens (Adelie), née le 30 juillet 1993.
4002 M. Greux (Vincent), né le 17 mars 1991.
4003 M. Renaud (Fabien, Alexandre, Frédéric), né le 2 juin 1992.
4004 Mme Vaunois (Agathe, Pascale, Marie), née le 14 mars 1992.
4005 Mlle Gondallier de Tugny (Alice, Marie, Anne), née le 17 juin 1992.
4006 Mme Niclou (Léa), née le 26 décembre 1993.
4007 Mme Amiotte-Suchet (Lou, Andrée, Élisabeth), née le 17 janvier 1993.
4008 Mlle Claude (Marjorie, Sophie), née le 10 décembre 1992.
4009 M. Blanc (Pierre Yves), né le 22 mai 1991.
4010 Mme Fest (Sarah, Camille, Liberté), née le 26 août 1992.
4011 M. Gredy (Louis), né le 12 janvier 1994.
4012 M. Davoust (Hubert, Valentin, Alexandre), né le 22 février 1993.
4013 M. Mathe (Simon, Arthur, Édouard), né le 4 mars 1993.
4014 M. Migeot (Jean-Baptiste, François), né le 23 juin 1992.
4015 M. Bertin (Jérôme), né le 15 septembre 1992.
4016 Mme Seyer (Laure, Charlotte), née le 12 janvier 1993.
4017 Mme Bindler (Jeanne, Marie, Sophie), née le 4 octobre 1993.
4018 M. Quetel (Romain), né le 18 avril 1992.
4019 M. Legorburu (Andoni, Antoine, Pierre), né le 4 novembre 1992.
4020 Mlle Leteur (Emilie, Marie), née le 24 janvier 1992.
4021 M. Le Moigne (Maxime, Xavier), né le 8 mars 1993.
4022 Mlle Petiteau (Constance, Justine, Mathilde), née le 2 novembre 1992.
4023 M. Bertrand (Nicolas, Marcel, André), né le 22 mars 1979.
4024 Mme Batal (Margaux), née le 2 mai 1992.
4025 M. Leite Ferreira (Dimitri), né le 20 septembre 1992.
4026 M. Portnoff (Raphaël, Henri, Germinal), né le 10 février 1992.
4027 M. Labouyrie (Antoine, Robert), né le 27 février 1991.
4028 M. Monteuuis (David, Jean Marc, Jules Marcel), né le 30 décembre 1991.
4029 M. Raclet (Romain), né le 28 mai 1992.
4030 M. Bakour (Nour), né le 17 juin 1993.
4031 M. Andriason (Antsa, Joël), né le 3 janvier 1993.
4032 M. Talvat (Clément, Frédéric), né le 31 décembre 1992.
4033 M. Meurdra (Quentin, Valery, Pierre), né le 7 août 1992.
4034 M. Ramond (Antoine, Etienne), né le 5 octobre 1992.
4035 Mlle Hammoutene (Cheryne), née le 4 février 1992.

4036 Mme Dewals (Marie, Julie), née le 18 janvier 1993.
4037 M. Richeux (Jean), né le 13 avril 1992.
4038 Mme Godignon (Maud, Anne), épouse Thiry, née le 12 juin 1978.
4039 Mme Avet (Margaux, Gemme-Marie, Ginette), née le 22 mai 1994.
4040 Mlle Blanc (Floriane, Julia, Charlotte), née le 1er novembre 1992.
4041 M. Collineau (Damien, Thierry, Benoît), né le 14 octobre 1993.
4042 Mme Moncelon (Line, Hélène), née le 13 mars 1993.
4043 Mme Vampouille (Florine, Stéphanie), née le 3 janvier 1991.
4044 Mme El Gani (Sallama, Maryame), née le 13 mai 1991.
4045 Mlle Hurel (Romane, Salome, Charlotte), née le 3 octobre 1993.
4046 Mlle Ezanno - Alias (Anne-Sophie), née le 4 septembre 1993.
4047 M. Bodiou (Victor, Joseph, Patrick), né le 22 novembre 1992.
4048 M. Pastré (Paul), né le 9 avril 1990.
4049 M. Dalle (Batiste), né le 12 juillet 1992.
4050 Mme Bouland (Tressy, Hélène), née le 25 novembre 1992.
4051 Mme Garde (Diane, Aurore), née le 6 août 1992.
4052 Mme Richard (Lucile, Christine, Danièle), née le 12 janvier 1993.
4053 Mme Masbou (Julie, Paule), née le 17 avril 1994.
4054 Mme Nawab Rodriguez (Eva), née le 24 décembre 1991.
4055 Mme Lesconnec (Jeanne), née le 28 août 1994.
4056 M. Bertrand (Maxime), né le 13 février 1993.
4057 Mlle Communal (Aude, Chantal), née le 8 mai 1993.
4058 M. Gourbeyre-Masson (Kévin), né le 23 décembre 1993.
4059 M. Werey (Fabien, Alexandre), né le 14 février 1992.
4060 Mme Gicquel (Fanny, Louise, France), née le 7 juillet 1993.
4061 Mme Seris (Hélène), née le 26 septembre 1992.
4062 Mme Lefebvre (Victoria, Julia), née le 23 septembre 1992.
4063 M. Nisenman (Maxime, Benjamin), né le 30 août 1991.
4064 Mlle Hakem (Rabiaa), née le 30 mai 1992.
4065 Mme Raveau (Justine), née le 2 mai 1993.
4066 Mme Levy (Alice, Clémentine, Elisabeth), née le 22 février 1992.
4067 Mme Vadot (Inès, Marie, Laurence), née le 10 mai 1992.
4068 Mme Guyoux (Estelle), née le 8 septembre 1992.
4069 Mme Hercent (Agathe), née le 2 juillet 1992.
4070 Mme Alvarez Tena (Ana Gracia), née le 9 juillet 1992.
4071 Mme Greard (Solène, Lou), née le 26 octobre 1993.
4072 Mme Lefauconnier (Dorine, Philippa, Lina, Muguette), née le 8 juillet 1991.
4073 Mlle Smati (Sonia), née le 5 février 1993.
4074 Mme Danche (Estelle), née le 24 février 1992.
4075 Mlle Rabiller (Pauline, Alice, Hélène), née le 9 novembre 1992.
4076 Mme Boegler (Diane, Ségolène), née le 13 mars 1992.
4077 M. Guillo (Vincent), né le 22 décembre 1992.
4078 M. Chastel (Kevin), né le 12 juin 1992.
4079 M. Bayrakdar (Philippe, Deniz), né le 15 octobre 1992.
4080 Mme Gaisset (Roxane), née le 8 février 1992.
4081 M. Sebastianutti (Trystan, Clément), né le 21 août 1994.
4082 Mme Bloudeau (Louisa, Michèle), née le 2 août 1993.
4083 Mlle Tiquet (Bérénice, Floriane, Anna), nom d'usage Tiquet-Duriez, née le 18 janvier 1994.
4084 Mlle Dovonou (Estelle), née le 9 janvier 1993.
4085 Mme Chenel (Mathilde, Marie), née le 3 septembre 1991.
4086 Mme Claquin (Roxane, Blanche, Marie), née le 9 juin 1992.
4087 Mlle Henry (Sarah, Louise, Aouregan), née le 21 novembre 1992.
4088 M. Sinzogan-Eyoum (Yeyinou-Calliste), né le 13 octobre 1993.
4089 Mlle Alati (Aurélia), née le 2 juin 1990.
4090 M. Le Baron (Killian), né le 9 septembre 1992.
4091 Mme Odelin (Natacha, Michelle), née le 7 octobre 1991.
4092 Mme Gérigné (Lucie, Marie-Pierre), née le 6 avril 1992.
4093 M. Savajols (Hugo, Jean, Vincent), né le 31 août 1993.

4094 M. Vandromme (Thomas), né le 23 août 1991.
4095 Mlle Said (Samia), née le 28 juillet 1993.
4096 Mme Martin (Eléna), née le 21 septembre 1993.
4097 M. Merenciano (Julien), né le 4 décembre 1990.
4098 M. Millet (Benjamin), né le 2 mai 1991.
4099 Mlle Tamburro (Eva, Alice, Juliette), née le 23 avril 1993.
4100 Mme Bettane (Laura, Atikva), née le 18 mai 1993.
4101 M. Dufay (Paul, Alex), né le 28 octobre 1993.
4102 M. Ravot (Stanislas), né le 21 juillet 1992.
4103 M. Lescot (Timothe), né le 11 mars 1992.
4104 Mlle Mathon (Alice, Juliet), née le 2 mars 1993.
4105 Mme Collin (Louise), née le 20 janvier 1993.
4106 M. Launay-Lecoq (Jean-Baptiste), né le 4 novembre 1991.
4107 Mme Li (Anne), née le 15 janvier 1992.
4108 M. El Hssaini (Najib), né le 5 octobre 1993.
4109 M. Bonnier (Florian), né le 26 juillet 1993.
4110 Mme Jelicic (Aleksandra), née le 4 juin 1992.
4111 Mme Le Goic (Maëva), née le 22 septembre 1984.
4112 Mlle Roche (Coralie), née le 4 mai 1993.
4113 Mlle Diot (Pauline), née le 14 juin 1992.
4114 M. Ali Khan (Husnain), né le 9 avril 1992.
4115 Mlle Bisson (Maeva, Anaïs, Joy), née le 24 février 1992.
4116 M. Dastouri Jamnani (Amir), né le 12 juin 1992.
4117 Mme Luciani (Emilie, Jane, Marie), née le 4 juin 1992.
4118 Mme Clemenceau (Claire, Adèle), née le 23 février 1992.
4119 M. Devreese (Jeremy, Romuald, Claude), né le 9 décembre 1991.
4120 M. John (Gwenaël, Dewi), né le 2 mai 1991.
4121 Mme Moreau (Margaux, Valentine), née le 9 juillet 1991.
4122 M. Hertzog (Romain), né le 14 juin 1993.
4123 M. Marinelli (Guillaume), né le 2 mai 1989.
4124 M. Delbarre (Benoît, Jean, Georges), né le 29 avril 1992.
4125 M. De Carvalho Monteiro (Jeremy), né le 3 juin 1992.
4126 Mme Moussinga (Mathilde, Catherine), née le 15 avril 1993.
4127 M. Fayn (Benjamin), né le 24 août 1990.
4128 M. Dezetree (Arnaud, Germain, Jean), né le 2 décembre 1986.
4129 M. Teniere (Tom, Louis, Clément), né le 1er décembre 1992.
4130 M. Barat (Alexis, Pierre, Jean), né le 11 janvier 1993.
4131 M. Paillet (Jean-Baptiste), né le 3 avril 1992.
4132 M. Beuvry (Pierre-Louis, René, Michel), né le 14 mai 1993.
4133 M. Allouche (Dan, Mardoche), né le 13 juin 1991.
4134 Mme Constant (Diane, Clémence), née le 20 juillet 1992.
4135 Mme Deghmani (Inès, Sarah), née le 28 janvier 1993.
4136 M. Gennevieve (Vincent, Benedikt, Nicolas), né le 13 juillet 1988.
4137 M. Altay (Unal), né le 10 janvier 1992.
4138 Mme Sion (Juliette), née le 8 avril 1994.
4139 Mme Rezakhany (Caroline), née le 13 juillet 1992.
4140 Mme Kauffmann (Aurore, Evelyne, Véronique), née le 30 avril 1993.
4141 Mlle Boudes (Margot, Julia, Armandine), née le 17 novembre 1992.
4142 Mme Drumez (Florence, Marion), née le 18 avril 1992.
4143 Mlle Prefole (Alice, Helena), née le 24 juillet 1993.
4144 Mme Hordequin (Lucie, Augustine), née le 14 août 1993.
4145 Mme Devaquet (Florence), née le 1er septembre 1991.
4146 M. Randrianasolo (Harinaivo, Freddy), né le 24 juin 1989.
4147 Mme Jung (Mathilde), née le 29 septembre 1993.
4148 Mlle Hubaud (Vanessa), née le 21 octobre 1992.
4149 M. Moniez (Thomas, Gilles), né le 21 novembre 1992.
4150 Mme Philips (Marine), née le 17 janvier 1991.
4151 M. Valbret (Quentin, Thomas), né le 1er août 1992.

4152 Mme Petit (Cyrielle, Edwige, Sylvie), née le 18 août 1993.
4153 Mme Collin (Camille, Alice, Arlette), née le 9 mars 1993.
4154 Mme Biret (Céline, Alexandra, Léa), née le 21 octobre 1992.
4155 Mme Romier (Alix, Marie Vanille), née le 4 septembre 1992.
4156 Mme Jolin (Fanny, Marie), née le 28 avril 1992.
4157 Mme Courtois (Anne), née le 22 décembre 1993.
4158 Mme Pasteur (Fanny, Nadine, Alexandra), née le 2 mai 1992.
4159 M. Henri (Antoine), né le 27 août 1992.
4160 M. Langevin (Antoine), né le 14 juin 1992.
4161 M. Amal (Ismail), né le 17 mai 1985.
4162 Mlle Debucquois (Anaïs, Karine), née le 12 septembre 1992.
4163 M. Moritel (Alexis), né le 23 septembre 1993.
4164 M. Pointel-Bertron (Simon, Arthur), né le 30 mars 1992.
4165 M. Adjidjonou (David), né le 27 mars 1991.
4166 Mme Boureille (Elisabelle, Fleurengere), née le 24 septembre 1992.
4167 M. Lafaie (Ludovic), né le 10 novembre 1992.
4168 Mlle Vanlaer (Chloé, Marguerite, Valérie), née le 17 avril 1989.
4169 Mme Tran (Steffi), née le 4 septembre 1994.
4170 Mme Faivre (Agathe, Julia, Héloïse), née le 10 juin 1993.
4171 M. Todorovic (Nicolas), né le 23 mai 1992.
4172 M. Derman (Boris), né le 7 janvier 1989.
4173 Mme Tribut (Laurie), née le 27 mai 1992.
4174 Mme Kong (Seilenn, Eléonore), née le 22 juillet 1992.
4175 Mme Deshayes (Sophie, Delphine), née le 22 novembre 1993.
4176 M. Maugars (Nicolas, Geoffrey, Yoann), né le 17 mai 1992.
4177 M. Monnier (Pierre), né le 3 juillet 1992.
4178 Mme Senegas (Manon, Marie-Hélène), née le 22 janvier 1992.
4179 Mlle Barakat (Leyla), née le 28 octobre 1992.
4180 Mme Dalberto (Manuela, Josiane), née le 26 février 1992.
4181 M. Batchinsky Parrou (Valery), né le 15 mai 1991.
4182 Mme Curutchet (Laure, Marie), née le 8 novembre 1992.
4183 Mme Escartin (Laurie, Natacha, Wendy), née le 26 février 1992.
4184 Mme Coelho (Hélène), née le 29 avril 1993.
4185 Mme Kervadec (Morgane, Marie), née le 26 août 1992.
4186 M. Delanian (Zakaria), né le 14 décembre 1993.
4187 Mme Ravaiau (Camille, Andrée, Piedade), née le 19 février 1992.
4188 M. Houhou (Wael, Yves), né le 5 août 1991.
4189 M. Royer (Luca), né le 28 octobre 1991.
4190 Mme Schena (Melody, Sarah, Marie), née le 2 avril 1994.
4191 M. Elmraki (Abdelhakim), né le 12 février 1979.
4192 Mme Remy (Camille), née le 17 août 1993.
4193 M. Abidine (Racan), né le 28 juillet 1992.
4194 Mme Bielski (Diana, Joya), née le 22 mai 1992.
4195 Mme Bankole (Victoria, Olaréwadjou, Dominique), née le 5 mars 1993.
4196 Mme Potrel (Elodie, Georgette, Odette), née le 24 août 1992.
4197 M. Bureau (Elric, Georges, Etienne), né le 24 octobre 1992.
4198 Mlle Auphan (Magali, Marie, Nathalie), née le 27 janvier 1993.
4199 Mme Braunstein (Caroline, Aline, Marie-Louise), née le 7 février 1992.
4200 M. Morelle (Florian, André, Fernand), né le 22 juin 1993.
4201 Mme Tressens (Astrid, Claire, Stéphanie), née le 25 avril 1993.
4202 M. Ricono (Grégoire), né le 12 août 1990.
4203 M. Benabou (Natanel, Yoni, Mimoun, Haïm), né le 19 octobre 1993.
4204 Mlle Bouqsi (Samira), née le 3 septembre 1992.
4205 Mlle Crépeau (Marine, Valérie, Renée), née le 11 février 1993.
4206 M. Schilfarth (Pierre, Jean, Jacques), né le 30 décembre 1993.
4207 M. Palacin-Ballarin (Thibault), né le 5 septembre 1992.
4208 Mme Gage (Anaïs, Nicole, Gisèle), née le 20 octobre 1992.
4209 Mme Eloy (Sarah, Denise, Marthe), née le 23 avril 1993.

4210 Mme Joulaux (Anaëlle), née le 22 juillet 1992.
4211 Mlle Blanc (Carole, Eve, Sophie), née le 17 janvier 1994.
4212 M. Nollez (Etienne, Gérard, Michel), né le 23 février 1985.
4213 Mme Ebroussard (Gwladys, Michelle, Nathalie), née le 14 octobre 1993.
4214 M. Merle (Maxime, Guilhaume, Thierry), né le 9 novembre 1992.
4215 Mme Sabour (Maeva, Linda), née le 18 août 1993.
4216 Mme Diop (Nadia, Nadié), née le 23 mars 1992.
4217 Mme Chevalier (Alicia, Virginie), née le 13 janvier 1992.
4218 M. Laforge (Louis, Jean, Claude), né le 26 février 1993.
4219 Mlle Fares (Yara), née le 21 juin 1994.
4220 M. Chetrit (Raphaël), né le 30 juillet 1992.
4221 Mme Lalami (Maeva), née le 31 juillet 1992.
4222 Mme Quintin (Marine), née le 19 mars 1993.
4223 M. Petit (Romain, Denis, Antoine), né le 7 juin 1992.
4224 M. Nasruddine (Hicham), né le 21 avril 1992.
4225 Mme Caunes (Alexandra), née le 27 décembre 1992.
4226 M. Schlaefflin (Léo), né le 18 février 1989.
4227 Mme Sok (Laura, Chenda), née le 17 juillet 1992.
4228 Mme Bertein (Pauline, Marie, Christine), née le 14 février 1994.
4229 Mme Langlois (Hélène, Claude, Sylviane), née le 29 juin 1992.
4230 Mme Vasse (Solenne, Rose, Patricia), née le 4 juin 1992.
4231 Mme Merleau (Léa), née le 10 novembre 1991.
4232 M. Amimer (Sylvain, Idir, Olivier), né le 10 novembre 1992.
4233 Mme Louvet (Bénédicte, Marie, Claire), née le 16 juillet 1992.
4234 M. Munos (Alexandre, Charley, Michel), né le 22 octobre 1992.
4235 Mlle Dib (Christelle), née le 22 juillet 1992.
4236 M. Lesieur (César, Paul, Henri), né le 29 mars 1992.
4237 M. Longuet (Yannick), né le 10 août 1990.
4238 Mme Quilley (Marie), née le 19 décembre 1992.
4239 Mme Pillot (Marie-Eve), née le 1er mai 1992.
4240 Mme Traisnel (Margaux, Marie, Virginie), née le 23 mars 1993.
4241 Mlle Ménard (Chloé, Sylvie, Patricia, Michelle), née le 21 janvier 1993.
4242 M. Dantin (Nicolas, Marie), né le 29 mars 1992.
4243 M. Buquen (Brieuc, Louis, Christophe), né le 11 décembre 1992.
4244 Mme Hebert (Marine, Moeata, Caroline), née le 5 janvier 1993.
4245 Mme Lenoir (Anne-Laure), née le 30 avril 1993.
4246 Mme Leboulanger (Fanny), née le 25 août 1992.
4247 Mme Besnard (Marie, Simone, Augustine), née le 11 juillet 1992.
4248 Mlle Bertrand (Roxane, Estelle), née le 15 mars 1993.
4249 M. Massardier (Romain), né le 18 mai 1992.
4250 Mme Salardaine (Eléonore), née le 28 octobre 1993.
4251 Mme Clement (Pauline), née le 16 décembre 1993.
4252 M. Aniq-Filali (Redouane, Mathias), né le 12 juillet 1992.
4253 Mme De Gail (Sarah, Marie, Caroline), née le 9 janvier 1992.
4254 M. Mazuy (Alexis, David), né le 31 décembre 1992.
4255 Mme Toba (Marie-Laure, Injaripatry), nom d'usage Szumigala, née le 7 juin 1993.
4256 Mlle Andreeva (Aneta, Ilieva), née le 10 juin 1990.
4257 Mme Dequeker (Faustine, Séverine, Cornelie), née le 14 octobre 1992.
4258 Mme Giraud (Flavie, Héléna), née le 19 janvier 1993.
4259 Mme Georges (Maeva), née le 25 août 1992.
4260 Mme Papillon (Elodie, Marie Therese, Chantal), née le 16 mars 1991.
4261 M. Piat (Charles, Pascal, Paul), né le 15 avril 1990.
4262 Mme Legrand (Maud, Anne-Marie), née le 18 avril 1992.
4263 M. Sagnol (Geoffrey), né le 11 juin 1989.
4264 M. Bermon (Antoine, Louis, Jacques), né le 8 décembre 1993.
4265 Mme Macoin (Elisa, Suzanne, Lucie), née le 25 février 1994.
4266 Mme Michel (Claire, Marie, Sophie), née le 2 août 1992.
4267 Mme Bois (Rozenn-Laure), née le 13 avril 1992.

4268 Mme Blanch (Clémence, Jeannine, Jocelyne), née le 7 juillet 1992.
4269 Mme Laurent (Claire), née le 3 décembre 1992.
4270 M. Barucchi (Cédric), né le 4 décembre 1992.
4271 Mlle Soulier-Zaninka (Quintana), née le 5 novembre 1991.
4272 Mme Valnet (Aurore, Estelle), née le 18 septembre 1991.
4273 Mme Bello-Junte (Ophélie), née le 25 juin 1992.
4274 Mme Stoehr (Camille), née le 28 février 1992.
4275 M. Flet (Thomas, Fabien, Jean), né le 30 juillet 1993.
4276 Mme Hirigoyen (Marie), née le 21 mars 1992.
4277 Mlle Ohresser (Marine), née le 25 avril 1992.
4278 Mme Langlais (Eva), née le 17 mars 1992.
4279 Mlle Bouvet (Lucie, Marie, Enangue), née le 21 août 1993.
4280 Mme Fattet (Pauline), née le 8 mars 1993.
4281 Mme Favre (Leonor, Margot), née le 24 avril 1993.
4282 Mme Dubascoux-Bourda (Camille), née le 22 novembre 1987.
4283 MME Pautasso (Léa, Audrey), née le 21 août 1993.
4284 M. Duquesne (Lionel, Fabrice, Marc), né le 1er septembre 1994.
4285 Mlle Bakir (Feryel), née le 29 février 1992.
4286 M. Reboul (Lucas), né le 19 août 1986.
4287 Mme Daoud (Hela), née le 28 mars 1993.
4288 M. Perez (Gregory), né le 13 décembre 1992.
4289 M. Thomas (Aurélien, Astier, Alexis), né le 2 décembre 1993.
4290 M. Beck (Arthur, Jean), né le 25 mars 1994.
4291 Mme Tresch (Caroline), née le 15 novembre 1989.
4292 Mme Venverloo (Saskia), née le 1er mai 1992.
4293 Mlle Leleux (Marie-Justine), née le 30 mai 1991.
4294 Mme Boucorra (Sarah, Raoudja, Safia), née le 30 janvier 1992.
4295 Mme Boutonnet (Margaux, Camille), née le 2 janvier 1993.
4296 M. Petitjean (Arthur, Yves, Thierry Victor), né le 5 juillet 1992.
4297 Mme Marinoni (Héloïse, Marie, Léa), née le 29 juillet 1994.
4298 M. Benoist (Romain, Kévin), né le 15 juin 1991.
4299 Mlle Brevet (Gwenaëlle, Marie), née le 26 juin 1992.
4300 Mme Vanryssel (Marie-Josephe), née le 7 juin 1992.
4301 M. Zanier (Thomas), né le 20 octobre 1992.
4302 M. Lemoine (Briac), né le 7 janvier 1992.
4303 M. Le Gac (Tristan), né le 10 mars 1992.
4304 Mme Zengin (Nuray, Sevda), née le 30 novembre 1992.
4305 Mme Chavda (Emmanuelle, Marie, Kalyani), née le 31 mars 1993.
4306 Mme Blondeau (Lucile), née le 18 mars 1993.
4307 M. Chaveriat (Vincent, Victor, Alain), né le 12 novembre 1991.
4308 Mme Biechel (Claudia, Louise, Odile), née le 19 juillet 1992.
4309 Mme Feneau (Lucie, Marie), née le 14 août 1992.
4310 Mme Adam (Clémence), née le 29 mars 1989.
4311 Mlle Gavotto (Amandine, Marie), née le 13 juin 1991.
4312 M. Youssof (David), né le 3 avril 1987.
4313 Mme Bonnet (Thais, Isabelle, Marie), née le 10 septembre 1993.
4314 Mlle Olivero (Clio, Ariane), née le 7 mars 1993.
4315 Mlle Vigouroux (Alienor, Clémence), née le 31 octobre 1992.
4316 Mme Boever (Anouk), née le 19 mai 1992.
4317 Mme Pierot (Théalie, Marie, Joséphe), née le 23 septembre 1993.
4318 Mme Devaux (Camille, Claude, Lucienne), née le 17 avril 1992.
4319 Mme Carquet (Caroline), née le 14 février 1992.
4320 Mme Petrovic (Claire Helene), née le 25 avril 1992.
4321 Mme Genevois (Marie, Sophie, Patricia), née le 25 juin 1992.
4322 Mme Angioni (Florence, Jacqueline, Simonne), née le 6 mai 1993.
4323 Mme Aubourg (Manon, Christine), née le 15 octobre 1993.
4324 Mme Dauret (Cindy), née le 3 mars 1991.
4325 M. Crucifix (Alistair), né le 9 février 1992.

4326 Mme Panhelleux (Marine, Marion), née le 3 juin 1991.
4327 Mme Kerdraon (Anne-Lise), née le 29 juillet 1993.
4328 Mme Vasseur (Pauline), née le 8 juin 1993.
4329 M. Ben Rhaiem (Sami), né le 3 mai 1991.
4330 M. Bourgain (Clément, Franck, Yannig), né le 31 juillet 1992.
4331 Mme Beslot (Auxane), née le 16 octobre 1992.
4332 Mme Domaine (Morgane), née le 26 juillet 1993.
4333 Mlle El Khalifa (Flora, Anissa), née le 20 avril 1991.
4334 Mme Tondreau-Heimendinger (Ambre), née le 11 mars 1993.
4335 Mme Guillerme (Sterenn, Laure), née le 30 novembre 1993.
4336 Mme Meunier (Céline), née le 18 juin 1993.
4337 Mme Bultel (Lorène), née le 20 octobre 1992.
4338 Mme Muller (Time, Cathy), née le 19 février 1994.
4339 M. Tailland (Romain), né le 21 septembre 1989.
4340 Mme Delgrange (Virginie, Thérèse, Janine), née le 22 avril 1994.
4341 M. Dauphin (Jean, Etienne, Pierre, Aloyse), né le 20 juillet 1991.
4342 M. Patour (Joffrey, Aurélien), né le 19 août 1992.
4343 Mlle Bertrand (Perle, Caroline, Noëlle), née le 4 avril 1991.
4344 Mme Simon (Anouck, Marie, Charlotte), née le 19 novembre 1992.
4345 M. Ducroux (Antoine), né le 7 mars 1991.
4346 Mme Ginter (Romane), nom d'usage Ginter-Rist, née le 7 novembre 1991.
4347 Mme Hoang (Adeline), née le 16 juin 1993.
4348 Mme Greth (Justine, Marie, Dominique), née le 16 décembre 1993.
4349 M. Carle (Quentin, Thibaut), né le 30 novembre 1992.
4350 M. Tholance (Arnaud, Louis, Xavier), né le 18 novembre 1992.
4351 Mme Laflechelle (Louise), née le 7 décembre 1991.
4352 M. Cohen (Quentin), né le 31 mai 1992.
4353 Mlle Mariani (Lola), née le 20 septembre 1992.
4354 M. Krizman (Arnaud, Jean, René), né le 31 mai 1993.
4355 Mme Calvet (Fanny), née le 28 juillet 1993.
4356 M. Shibib (Ali), né le 11 avril 1991.
4357 Mme Pallade (Charlotte, Laure), née le 22 juillet 1993.
4358 M. Ortiz (Thomas, René, Joseph), né le 14 août 1993.
4359 Mme Le Cocq (Barbara, Isabelle, Charline), née le 28 novembre 1991.
4360 M. Gruyer (Boris, Julien), né le 14 juin 1992.
4361 M. Heinrich (Maxime, Laurent), né le 16 novembre 1992.
4362 Mme Barbotin (Emmanuelle), née le 8 novembre 1992.
4363 M. Descombes (Jérémie, Corentin, Georges), né le 8 février 1993.
4364 Mme Mladenovic (Nelly), née le 14 juillet 1992.
4365 Mme Lecacheur (Alice, Charlotte), née le 8 août 1993.
4366 M. Delayre (Arthur), né le 9 octobre 1992.
4367 M. Chesneau (Bertrand, Louis, Gauthier), né le 18 septembre 1993.
4368 Mme Joly (Hortense, Orane, Clémence), née le 16 octobre 1992.
4369 Mme De Ridder (Chloé, Jeanne, Clémence), née le 11 juin 1993.
4370 Mme Delaunay (Manon, Marie), née le 21 octobre 1991.
4371 Mme Mauchien (Nicolas, Jerry, Rolland), née le 8 décembre 1990.
4372 Mme Gontier (Clémentine, Monique, Cécile), née le 6 juin 1993.
4373 M. Helzy (Khalil), né le 8 août 1991.
4374 M. Rivaud (Adrien), né le 26 mars 1993.
4375 Mlle Pierrard (Célia, Adélaïde), née le 25 juin 1992.
4376 Mlle Maugée (Déborah, Véronique), née le 23 décembre 1992.
4377 Mlle Gaffet (Maude), née le 1er mai 1992.
4378 Mme Paturet (Margaux, Hélène), née le 6 janvier 1993.
4379 Mme Sitnikow (Marion), née le 16 juillet 1992.
4380 Mme Tadrent (Marie), née le 20 novembre 1992.
4381 Mme Piedavent (Lolita, Nicole, Ginette), née le 25 juillet 1991.
4382 Mme Lecoeuvre (Constance, Suzanne, Nathalie), née le 17 juillet 1992.
4383 Mme Garde (Aurore, Marie), née le 12 novembre 1992.

4384 Mme Vervisch (Emmeline, Camille, Marie), née le 15 juillet 1993.
4385 Mme Labat (Elsa), née le 14 août 1992.
4386 Mme Helou (Marie, Charlotte, Coro), née le 4 mai 1992.
4387 Mlle Becque (Laura, Caroline), née le 13 juin 1992.
4388 M. Thevenin (Robin), né le 27 juin 1994.
4389 Mme Marret (Adeline, Odile), née le 20 juillet 1993.
4390 Mme Rodriguez (Juliette, Anna), née le 22 juin 1992.
4391 Mlle Montupet (Morgane, Frédérique), née le 31 décembre 1993.
4392 M. Vanderbecken (Jean-Charles, Philippe), né le 29 août 1992.
4393 M. Bakir (Younes), né le 16 décembre 1990.
4394 M. Candia (Antoine, Philippe, Joseph), né le 5 mai 1991.
4395 M. Mondiere (Simon), né le 21 août 1992.
4396 Mlle Bourreille (Constance, Marie, Stéphanie), née le 5 juillet 1993.
4397 Mme Milbeo (Gaëlle, Eveline), née le 2 novembre 1992.
4398 M. Ravel (Jean Marie, Roger, Samuel), né le 30 novembre 1992.
4399 Mme Pignol (Elise), née le 24 décembre 1992.
4400 Mlle Martin (Aurore, Marie, Hélène), nom d'usage Martin Agnoux, née le 18 novembre 1987.
4401 M. Burgaud (Maxime), né le 5 novembre 1993.
4402 Mlle Fraisse (Sarah, Julie, Mina), née le 5 avril 1992.
4403 M. Joannes (Théo), né le 17 juillet 1991.
4404 Mme Bruyelle (Delphine), née le 8 juin 1990.
4405 M. de Milleret (Arnaud, Pierre-Jean), né le 19 avril 1992.
4406 Mme Sevagamy (Jennyfer), née le 3 octobre 1992.
4407 Mme Ogouma Aworet (Ludmilla), née le 22 décembre 1993.
4408 Mlle Souard (Pauline, Marie, Justine), née le 5 avril 1991.
4409 M. Mouraire (François), né le 7 février 1993.
4410 Mme Viallard (Sophie, Marie, Anne-Julie), née le 3 novembre 1993.
4411 Mme Piccolrovazzi (Antonella), née le 18 mars 1992.
4412 M. Esnault (Benjamin), né le 16 mars 1991.
4413 Mme Dubourgeal-Quey (Emeraude), née le 4 décembre 1992.
4414 M. Tonini (Flavio), né le 10 janvier 1991.
4415 M. Basille (Florian, Thomas), né le 24 novembre 1992.
4416 Mme Moufannine (Sofia), née le 27 février 1991.
4417 M. Benoit (Eliot), né le 28 février 1992.
4418 Mme Ducoin (Amélie, Caroline, Victorine), née le 3 mai 1994.
4419 Mme Liger (Bérengère, Manon), née le 4 janvier 1993.
4420 M. Boilley (Pierre-Yves), né le 28 mai 1992.
4421 Mme Andrieu (Fanny, Marie), nom d'usage Andrieu-Gouachon, née le 16 février 1992.
4422 M. Stampone (Kevin), né le 27 mars 1992.
4423 M. Michel (Victor, André, Pierre), né le 25 juin 1991.
4424 M. Mantout (Adrien, Fabrice, Marie), né le 12 juillet 1991.
4425 M. Bravo (Erik), né le 15 août 1992.
4426 M. Albert (Thomas, Paul, Patrice), né le 21 février 1989.
4427 M. Wong So (Jonathan, Alwyn), né le 20 juin 1991.
4428 M. Bisson (Benoît, Nicolas, Philippe), né le 21 septembre 1993.
4429 Mlle Roux (Charline, Christelle), née le 13 septembre 1992.
4430 M. Lacombe (Timothée), né le 23 février 1994.
4431 M. Agossah (Cédric, Lionel), né le 5 juillet 1992.
4432 M. Simons (Luc), né le 9 janvier 1992.
4433 Mme Chaudey (Lucie, Simone, Madeleine), née le 5 avril 1992.
4434 M. Arriuberge (Pierrick), né le 17 septembre 1989.
4435 Mlle Coutin (Léa), née le 25 mars 1993.
4436 M. Keller (Gabriel), né le 21 juin 1992.
4437 M. Balacheff (Quentin, Thomas), nom d'usage Balacheff-Desigaux, né le 20 mai 1991.
4438 M. Tsin (Olivier, Alexandre, Rene-Pierre), né le 20 mars 1992.
4439 M. Gourgue (Maxime), né le 4 septembre 1992.
4440 Mme Herda (Sarah, Charlotte), née le 13 octobre 1993.
4441 Mme Krafft (Alix, Françoise, Elisabeth), née le 26 août 1991.

4442 Mme Mercier (Clémentine, Sophie), née le 17 mars 1991.
4443 Mlle Eysseric (Emilie, Adeline), née le 20 octobre 1991.
4444 Mme Navarro (Mylène, Carmen), née le 30 janvier 1991.
4445 M. Ernotte (Gabriel), né le 5 novembre 1991.
4446 Mme Maze-Colboc (Aurélie, Monique, Annick), née le 17 décembre 1993.
4447 Mlle Tabti (Imène), née le 18 août 1992.
4448 M. Brillard (Rodolphe, Marius, Daniel), né le 10 février 1992.
4449 Mme Taquoi (Eve, Laure, Marine), née le 21 mai 1991.
4450 Mme Delomez (Julia, Marie, Élisabeth), née le 28 août 1992.
4451 Mlle Benlarbi-Delaï (Kenza), née le 14 août 1991.
4452 Mme Torres (Marie), née le 29 mars 1992.
4453 M. Gorzkowski (Victor, Bogdan, Claude), né le 6 octobre 1992.
4454 Mme Vongsay (Mélissa), née le 2 avril 1992.
4455 M. Falck-Regimbeau (Antonin), né le 29 octobre 1991.
4456 Mlle Durand (Céline, Emilie), née le 8 octobre 1993.
4457 Mme Gouzenes (Christina), née le 7 mai 1991.
4458 M. Vielle (Jean, Gervais, Christophe), né le 13 juillet 1992.
4459 M. Bottemanne (Hugo), né le 16 mars 1991.
4460 Mme Remaud (Alix, Françoise, Denise, Emilie), née le 13 juillet 1992.
4461 M. Huppert (Lucas), né le 16 janvier 1992.
4462 M. Nezzaghy (Mehdi), né le 30 septembre 1992.
4463 Mme Le Berre (Catherine, Anne, Sophie), née le 1er mars 1979.
4464 Mme Rouxel (Claire, Marie, Madeleine), née le 20 juillet 1992.
4465 M. De Begon de Larouziere de Mont (Clément, François, Dominique), né le 19 juin 1991.
4466 Mlle Bourgaut (Lucie, Marie-Thérèze), née le 21 avril 1993.
4467 Mme Descrettes (Victoria, Melody, Cindy), née le 20 juin 1992.
4468 Mlle Renart (Estelle, Sylvie, Sarah), née le 28 août 1991.
4469 Mme Zelinsky (Roxane, Valerie-Anne, Kim), née le 24 septembre 1993.
4470 Mme Burgue (Hélène), née le 22 janvier 1994.
4471 M. Bregand (Jean-Baptiste, Jacques, Alain, Vasken), né le 9 septembre 1992.
4472 M. Legrain (Vincent), né le 4 septembre 1992.
4473 Mme Pougnet (Julie), née le 15 février 1992.
4474 Mme Tertrais (Clémentine, Marie, Caroline), née le 18 septembre 1993.
4475 M. You (Pierre-Etienne, Marie), né le 19 septembre 1990.
4476 M. Mattar (Adonis), né le 7 novembre 1993.
4477 Mme Logiou (Charlotte), née le 28 avril 1992.
4478 Mme Valeille (Anaïs, Margaux, Marie), née le 28 juillet 1992.
4479 M. Hen (Alexandre, Alain), né le 23 février 1993.
4480 Mlle Garcia Teil (Mathilde), née le 12 septembre 1992.
4481 Mme Tourrel (Joy), née le 15 octobre 1992.
4482 M. Menguy (Vincent), né le 31 août 1989.
4483 Mme Brodsky (Daphné, Audrey), née le 23 novembre 1992.
4484 Mme Watine (Blandine, Marie, Véronique), née le 30 avril 1993.
4485 M. Benelmir (Scharif, Melek, Ahcen), né le 10 décembre 1992.
4486 M. Claus (Lionel, Yvan, Michel), né le 18 novembre 1992.
4487 Mme Giret (Chloé, Sabine, Josette), née le 9 décembre 1992.
4488 Mme Klein (Anaïs, Christelle, Alexandra), née le 16 décembre 1991.
4489 Mme Ledru (Laura, Geneviève), née le 1er janvier 1993.
4490 Mme Sorel (Manon, Jeanne, Pauline), née le 29 mars 1992.
4491 M. Barry-Colin (Benjamin), né le 1er mai 1985.
4492 M. Audra (Thomas, François, Robert), né le 26 juillet 1992.
4493 M. Fontanelle (Jérémie), né le 22 août 1992.
4494 Mme Mathivet (Violette, Andrea), née le 13 novembre 1992.
4495 Mme Niedda (Marine), née le 3 juillet 1992.
4496 M. Mastrangelo (Andrea), né le 17 septembre 1991.
4497 Mme De Ruffray (Anne-Claire, Marie, Jacqueline), née le 26 mai 1993.
4498 M. Brenner (Maxime, Jean, Édouard), né le 19 février 1991.
4499 M. Lebard (Pierre, Louis, Antoine), né le 24 mars 1992.

4500 M. Kaurin (Julian), né le 17 février 1992.
4501 Mme Debavelaere (Raphaëlle, Marie, Odile), née le 21 février 1991.
4502 M. Khaled (Samy), né le 11 avril 1992.
4503 M. Desenclos (Jean-Baptiste, Gaston), né le 6 mai 1993.
4504 Mlle Simon (Sarah), née le 15 septembre 1992.
4505 M. Lahdab (Yanis), né le 12 octobre 1992.
4506 M. Barrangou Poueys (Malcolm, Karl), né le 13 avril 1993.
4507 Mme Buis (Camille, Elodie, Anaïs), née le 27 octobre 1986.
4508 Mme Delattre (Salome, Marie-Sarah), née le 13 avril 1993.
4509 Mme Courty (Catherine), née le 19 septembre 1991.
4510 Mme Chermat (Anaëlle, Léonie), née le 5 juillet 1992.
4511 M. Lechevrel (Mathis, Hugo), né le 31 décembre 1993.
4512 Mlle Carpine (Laureline, Manon, Sophie), née le 26 mai 1992.
4513 Mme Dulowski (Léa, Frédérique), née le 30 novembre 1993.
4514 Mlle Muller (Judith, Lara), née le 17 juin 1993.
4515 Mme Sarij (Nesrine), née le 16 septembre 1992.
4516 Mme Jouhair (Eva-Marie, Ninon, Maryse), née le 12 octobre 1993.
4517 M. Weyl (Florian, Arnaud), né le 14 avril 1992.
4518 Mme Schoeller (Estelle, Céline), née le 16 décembre 1992.
4519 M. Ducasse (Marc, Alexandre), né le 30 avril 1992.
4520 M. Uliana (Anthony, Marc), né le 21 octobre 1992.
4521 Mme Gio (Hélène), née le 23 juin 1993.
4522 Mme Suzeau (Pauline, Bernadette, Jacqueline), née le 14 janvier 1992.
4523 Mme Vanderschaeghe (Astrid, Axelle, Marie), née le 2 juillet 1992.
4524 Mlle Bellon (Léa), nom d'usage Bertin-Maghit-Bellon, née le 5 octobre 1993.
4525 M. Cachau (Franck), né le 24 août 1992.
4526 Mme Schleifer (Laura, Christiane), née le 5 septembre 1992.
4527 Mme Hmila (Salwa), née le 10 février 1991.
4528 Mme Massini (Celie), née le 26 mars 1993.
4529 M. Lerat (Maxime, Thibault, Alain), né le 31 juillet 1991.
4530 Mme Hattermann (Marion), née le 15 octobre 1993.
4531 M. Garrouste (Vincent), né le 8 août 1992.
4532 M. Biondo (Marc), né le 11 août 1992.
4533 Mme Lannes (Mathilde), née le 13 avril 1993.
4534 M. Laigneau (Paul, Antoine), né le 10 janvier 1994.
4535 M. Renevret (Thibaut, Jacques, Henk), né le 17 août 1992.
4536 Mme Foucart (Caroline, Aline), née le 13 janvier 1992.
4537 Mme Meligne (Maud), née le 2 août 1992.
4538 Mme Bonte (Charlotte, Lise), née le 30 juin 1992.
4539 Mme Chabut (Mathilde), née le 17 janvier 1993.
4540 Mme Cahen (Madeleine), née le 3 novembre 1993.
4541 M. Gouin (Arnaud, Hugues), né le 2 avril 1992.
4542 Mme David (Elise, Emilie, Lucie), née le 12 février 1991.
4543 Mme Tabouelle (Marie, Jeanne, Clarisse), née le 30 avril 1991.
4544 Mme Muller (Marion, Astrid), née le 30 décembre 1992.
4545 M. Maupas (Adrien), né le 3 novembre 1992.
4546 Mme Laviec (Mathilde, Ingrid), née le 12 mars 1992.
4547 M. Dreano (Aurélien, Mael), né le 16 août 1992.
4548 Mlle Galien (Sophie, Annick, Marcelle), née le 16 décembre 1993.
4549 M. Beriziky (Princy), né le 31 mars 1993.
4550 Mme Randriamandimby (Tatiana), née le 18 février 1994.
4551 Mme Berrut (Emmanuelle, Marie), née le 17 décembre 1991.
4552 Mlle Guyot (Mathilde, Annette, Ginette), née le 7 mars 1993.
4553 Mme James (Pandora, Belle), née le 6 janvier 1992.
4554 M. Guillou (Hugo), né le 29 février 1992.
4555 M. Fani (Anouar), né le 30 septembre 1992.
4556 M. Toursel (Aymeric, Victor, Hubert), né le 5 février 1992.
4557 M. Sayegh (Jimmy), né le 18 juin 1993.

4558 M. Basceken (Victor), né le 28 mai 1992.
4559 Mme Tecquert (Lise), née le 8 décembre 1992.
4560 Mme Daubord (Coralie), née le 28 août 1990.
4561 M. Cherradi (Mohamed, Saber), né le 17 janvier 1991.
4562 Mme Aarab (Mariama), née le 24 août 1992.
4563 Mme Guiffant (Julie, Bernadette), née le 22 juin 1992.
4564 Mme Pollier (Lara, Élise), née le 4 septembre 1993.
4565 Mme Hervo (Virginie, Estelle, Christine), née le 24 mars 1992.
4566 M. Kaume Hone Kok (Anthony), né le 12 janvier 1992.
4567 M. Malec (Loan, Jean), né le 22 août 1993.
4568 Mlle Lamy (Pauline), née le 26 avril 1992.
4569 M. Mesnard (Thomas, Pierre, Augustin), né le 26 juin 1992.
4570 Mme Collet (Lucie), née le 28 février 1994.
4571 Mme Fournier (Lucie), née le 10 avril 1992.
4572 Mme Ourliac (Marion), née le 17 octobre 1993.
4573 Mlle Chevallard (Marion, Jeanne, Marie), née le 6 mars 1992.
4574 Mme Meraud (Adèle, Marie, Noémie), née le 26 novembre 1991.
4575 Mme Louis Ferdinand (Manon, Leonara, Jeanne), née le 19 août 1992.
4576 Mme Huyghe (Amandine, Thérèse, Marie), née le 1er février 1993.
4577 M. Mathon (Léonard, Louis, Régis), né le 8 août 1992.
4578 Mme Miller (Jeanne), née le 21 juillet 1992.
4579 M. Pivot (Maxime), né le 16 juin 1993.
4580 Mme Parce (Aurore, Maryline, Elise), née le 6 décembre 1991.
4581 Mme Lachaux (Maud, Sophie, Gabrielle), née le 14 décembre 1993.
4582 Mme Randazzo (Laetitia), née le 1er janvier 1993.
4583 Mme Goulamaly Djivan (Fozia, Rahela), née le 14 mars 1992.
4584 M. Desage (Raphaël, Nicolas, Pierre), né le 16 juin 1992.
4585 M. Chardon (Renaud, Guillaume), né le 16 juin 1992.
4586 Mme Martinot (Pauline), née le 28 mars 1991.
4587 Mme Sock (Ndeye), née le 10 octobre 1992.
4588 M. Prevot (Gaspard, Matthieu, Jacob), né le 23 novembre 1993.
4589 Mlle Kolegnako (Eléonore, Marie, Salome), née le 8 mars 1992.
4590 M. Fernandez (François, Raymond, Robert), né le 14 février 1992.
4591 M. Naoum (Mohammed, Salim), né le 24 octobre 1991.
4592 Mme Lelong (Margaux, Marie-Thérèse, Monique), née le 4 juin 1994.
4593 Mme De La Guerrande (Eve, Fleur), née le 17 mars 1994.
4594 M. Paillaud (James, Bernard, Otto), né le 19 décembre 1993.
4595 M. Duchier (Geoffroy), né le 13 février 1989.
4596 M. Metairie (Antoine, Eric), né le 22 juin 1992.
4597 M. Hindy (Ryan), né le 27 février 1993.
4598 Mlle Chalah (Katia), née le 14 décembre 1991.
4599 M. Lemoine (Thomas, Romain), né le 17 février 1992.
4600 Mlle Chelon (Leslie, Anna, Charlotte, Lucia), née le 9 juin 1989.
4601 M. Aubry (William), né le 9 mars 1992.
4602 Mme Lefort (Emeline), née le 21 janvier 1993.
4603 Mme Larbi-Rezig (Djouher), née le 7 avril 1993.
4604 Mlle Duforest (Céline, Marie, Anne), née le 10 février 1992.
4605 Mme Johnson (Chloé), née le 4 juin 1992.
4606 Mlle Fayollet (Eve), née le 13 mars 1992.
4607 M. Rodrigues (Fabien), né le 17 janvier 1993.
4608 Mme Simon (Audrey, Marie, Ludivine), née le 10 août 1992.
4609 Mme Pierre (Caroline), née le 5 octobre 1992.
4610 Mme Ayzac (Lenaic), née le 9 octobre 1992.
4611 Mme Billore (Sabine), née le 6 mars 1992.
4612 Mlle Grosjean (Cécile, Jeanne), née le 25 mars 1992.
4613 M. Bouazza (Paul), né le 11 janvier 1992.
4614 Mme Alves (Eléna, Marie, Joanna), née le 2 novembre 1993.
4615 MME Roussel (Clémence, Marie, Chantal), née le 31 juillet 1992.

4616 M. Nivaux (Arthur, Lucien, Claude), né le 11 juillet 1992.
4617 M. Obry (Robin, Pierre, Alexandre), né le 26 janvier 1993.
4618 M. Levaillant (Mathieu, Nicolas), né le 14 mars 1993.
4619 Mme Giorgetta (Valentine, Mathilde), née le 19 juillet 1993.
4620 Mlle Perrichot (Alice, Marie), née le 9 septembre 1991.
4621 M. Hess (Valentin, Grégoire), né le 18 juillet 1992.
4622 Mlle Scapin (Juliette), née le 10 mai 1992.
4623 M. Poline (Jérôme, Sébastien), né le 8 septembre 1991.
4624 M. Robin (Maxime, Thomas), né le 24 juin 1993.
4625 M. Duboue (Pierre, Marie, François), nom d'usage Duboue-Buntz, né le 25 janvier 1993.
4626 M. Albrecht (Pierre), né le 4 août 1993.
4627 Mme Surun (Mathilde, Véronique, Marie, Océane), née le 24 septembre 1992.
4628 Mme Lamireau (Nathalie, Jennifer), née le 23 août 1993.
4629 M. Harizi (Rafik), né le 24 juin 1991.
4630 M. Pieragostini (Andréa), né le 3 avril 1992.
4631 M. Fasquel (Maxime, Dominique, Marcel, Roger), né le 14 septembre 1990.
4632 Mme Gajer (Julie), née le 26 mars 1992.
4633 Mme Le Floch (Violaine), née le 5 avril 1992.
4634 M. Boughida (Hatem), né le 12 avril 1991.
4635 Mme Chastaingt (Lucie, Marie-Camille), née le 21 mars 1992.
4636 Mme Ruffe (Celia), née le 1er juin 1992.
4637 M. Rombi (Clément), né le 30 janvier 1993.
4638 Mme Hoguin (Audrey, Caroline, Adèle), née le 3 mai 1991.
4639 M. Toledano (Betsalel), né le 26 août 1991.
4640 Mme Grisval (Margot, Pauline, Agathe), née le 6 novembre 1992.
4641 M. Jurion (Sébastien, Jean-Jacques), né le 12 septembre 1992.
4642 Mme Laffaire (Marie, Sophie, Charlotte), née le 24 janvier 1992.
4643 M. Brousse (Amaury, Jean, Victor), né le 13 décembre 1991.
4644 Mlle Philippe (Marina, Renée, Catherine), nom d'usage Philippe-Campanella, née le 21 avril 1992.
4645 Mme Desseignet (Celia), née le 20 mai 1993.
4646 Mme Terris (Manon), née le 13 juin 1993.
4647 Mme Ducy (Emilie, Véronique, Marie-Thérèse), née le 25 septembre 1993.
4648 M. Seddiki (Oussama), né le 7 juillet 1990.
4649 M. Uhmann (Nicolas), né le 6 septembre 1993.
4650 Mme Ruiz Monange (Marion), née le 6 août 1992.
4651 M. Bazin (Balthazar), né le 27 juillet 1989.
4652 M. Guichard (Elliot), né le 19 décembre 1990.
4653 Mlle Queant (Katherine), née le 7 octobre 1993.
4654 Mme Rousseau (Morgane, Gaëlle), née le 10 décembre 1991.
4655 Mme Raison (Lucille, Claudine), née le 17 février 1992.
4656 M. Moro (Joris), né le 29 décembre 1992.
4657 M. Leray (Thibault), né le 3 mai 1992.
4658 M. Leblond (Florian, Michel, Marcel), né le 5 novembre 1992.
4659 M. Belhadi (Tim), né le 20 novembre 1987.
4660 Mme Ilardo (Camille, Jeanne-Marie, Carmela), née le 17 avril 1992.
4661 M. Lefebvre D'Hellencourt (Maxime, Philippe, Gauthier), né le 24 mars 1992.
4662 Mme Meichel (Cécile, Léa, Pauline), née le 20 décembre 1992.
4663 Mme Gratecap (Louise, Marie, Laure), née le 10 juin 1993.
4664 M. Berroneau (Alexandre), né le 19 février 1993.
4665 M. Chouraqui (Simon), né le 15 juin 1991.
4666 M. Bosc (David), né le 24 septembre 1990.
4667 Mme Louarn (Agnès, Jeanne), née le 8 juin 1992.
4668 Mme Deslandes (Tiphaine, Aure, Maïté), née le 19 juin 1991.
4669 M. Marlien (Brendan), né le 3 janvier 1991.
4670 M. Richebe (Teddy, Didier, Michel), né le 21 septembre 1992.
4671 Mlle Narayanan (Aurore, Indjany), née le 8 janvier 1994.
4672 Mme Hutin (Victorine), née le 26 mars 1992.
4673 Mme Bourgois (Alexia), née le 2 juin 1992.

4674 Mme Desoubeaux (Cécile), née le 5 septembre 1992.
4675 Mlle Mattei (Marie, Bernadette, Oliva), née le 27 octobre 1991.
4676 M. Thierry (Philippe, Marie, Georg), né le 14 mai 1991.
4677 Mlle Clavilier (Amandine), née le 14 janvier 1993.
4678 M. Salles (Georges), né le 4 avril 1988.
4679 Mlle Vergnol (Alice, Valérie), née le 14 avril 1994.
4680 Mlle Roche (Cassandre), née le 14 mai 1990.
4681 Mme Ribiere (Louise, Anaïs), née le 22 août 1992.
4682 Mme Desbordes (Florine), née le 22 novembre 1992.
4683 M. Salloum (Nicolas), né le 4 novembre 1993.
4684 M. Desoutter (Baptiste, Hugo, André, Jean), né le 28 février 1992.
4685 Mme Sohouenou (Fanny, Paula), née le 24 septembre 1987.
4686 M. Reynaud (Lucas, Laurent, Louis-Henri), né le 5 mars 1990.
4687 Mme Noel (Sandra, Léa), née le 9 novembre 1992.
4688 Mme Le Normand (Marie, Rose, Raymonde), née le 29 août 1986.
4689 Mme Mermier (Manon, Danielle), née le 5 juillet 1992.
4690 M. Jahdauti (Leon), né le 30 avril 1993.
4691 M. Lorca (Arnaud), né le 9 octobre 1992.
4692 Mme Gardeney (Hélène, Anna), née le 2 juillet 1994.
4693 Mlle Dufaure (Jeanne), née le 3 septembre 1992.
4694 M. Caudrelier (Guillaume, Jean-Baptiste), né le 16 avril 1992.
4695 Mme Didier (Laurane, Marielle), née le 17 février 1992.
4696 Mme Ejlalmanesh (Zoé), née le 12 août 1992.
4697 M. Hazera (Mathieu, Charles, Max), né le 10 avril 1991.
4698 Mme Manikom Permal (Anne-Sophie), née le 8 octobre 1993.
4699 Mlle Raboulin (Marie-Sophie, Françoise, Claude, Anne), née le 16 juillet 1991.
4700 Mlle Hoarau (Marie, Rita, Ginette), née le 26 décembre 1992.
4701 M. Sevault (Alexandre), né le 24 mai 1992.
4702 Mme El Karmy (Badiaa), née le 18 juin 1993.
4703 M. Touil (Francis), né le 23 octobre 1990.
4704 Mme Louis (Lisa), née le 15 septembre 1991.
4705 Mme Liberatore (Johanne, Léa, Noémie), née le 9 juillet 1993.
4706 Mme Jeanneau (Caroline, Virginie), née le 7 février 1993.
4707 Mlle Nicoli (Clémence), née le 22 février 1992.
4708 M. Magnier (Florent), né le 26 juin 1992.
4709 Mme Ermel (Anne-Sophie), née le 17 janvier 1992.
4710 Mme Colin (Laurène, Rachel), née le 23 septembre 1992.
4711 Mme Perrot (Emilie, Marie, Sophie), née le 2 novembre 1992.
4712 M. Delvaux (Romain, Emile), né le 11 mars 1991.
4713 Mlle Roca (Elodie, Marie, Julie), née le 31 août 1992.
4714 Mme Gallego (Christelle, Agnès, Lucette), née le 27 mars 1991.
4715 M. Lo-Voi (Florian, Salvatore), né le 23 mai 1989.
4716 M. Chevalier (Jean, Clément, Erwan), né le 21 octobre 1992.
4717 Mme Tuil (Rébecca, Zohar), née le 4 septembre 1992.
4718 Mme Weisslinger (Lisa), née le 10 mai 1991.
4719 Mme Mangani (Margaux, Helen, Charlotte), née le 26 octobre 1992.
4720 Mlle Sarazin (Julia), née le 18 avril 1992.
4721 Mme Saade (Sonia), née le 8 avril 1992.
4722 M. Haddag (Mohand Ahdad), né le 2 novembre 1992.
4723 Mme Florent (Mathilde, Claire), née le 28 juin 1993.
4724 M. Gaudel (Jeremy), né le 20 janvier 1992.
4725 Mme Auger (Clémence, Jeanne, Esther), née le 6 septembre 1991.
4726 Mme Balvay (Claire, Aude), née le 4 juin 1992.
4727 M. Warde (Mathieu, Alexandre), né le 25 avril 1989.
4728 Mme Payet (Lisa, Marie), née le 16 février 1993.
4729 Mme Eschbach (Anne, Marie), née le 12 avril 1993.
4730 M. Mousques (Baptiste), né le 16 janvier 1993.
4731 Mme Odoul (Joséphine), née le 25 février 1992.

4732 Mlle Nazroo (Audrey, Isabelle, Elodie), née le 19 février 1992.
4733 M. Lesueur (Simon), né le 9 août 1991.
4734 Mme Ambroise (Caroline, Louise, Nicole), née le 13 janvier 1994.
4735 M. Rajillah (Abdessamad), né le 23 juin 1992.
4736 Mme Chawki (Narjous-Soukaïna), née le 30 juillet 1994.
4737 Mlle Villedey (Sibylle, Marie-Laurence), née le 1er décembre 1992.
4738 Mlle Kabiza (Virginie, Pierrette), née le 9 octobre 1992.
4739 Mme Devulder (Perrine, Nathalie, Camille), née le 13 février 1992.
4740 M. Charriere (Arnaud, Lambert), né le 28 octobre 1993.
4741 Mlle Giorno Dit Journo (Jennifer, Esther), née le 21 septembre 1992.
4742 Mme Jean-Elie (Aurane, Kim, Anaïs), née le 16 avril 1992.
4743 M. Jeanne (Valentin), né le 12 avril 1992.
4744 M. Franques (Paul), né le 19 août 1992.
4745 M. Bouteloup (Florent, Fabrice, Marcel), né le 9 novembre 1988.
4746 M. Charrier (Matthieu), né le 8 mai 1993.
4747 Mme Quentin de Gromard (Sophie, Emilie, Marie-Madeleine), née le 17 septembre 1992.
4748 M. Heurte (Jean Francois, Louis, Gabriel), né le 24 octobre 1989.
4749 Mme Lejeune (Solenne), née le 10 juillet 1992.
4750 M. Kermel (Jean-Baptiste), né le 23 juin 1992.
4751 M. Roger (Michael, Jean Michel, Charles), né le 18 novembre 1992.
4752 M. Chevalier (Lucas, Hugo), né le 9 novembre 1993.
4753 Mlle Rakotoarimanana (Caroline), née le 26 mars 1992.
4754 M. Villani (Quentin, Stéphane, René), né le 16 décembre 1993.
4755 M. Poline (Arthur, Cyril), né le 16 décembre 1992.
4756 Mme Delhaye (Lucile, Francine, Régine), née le 12 juillet 1993.
4757 M. Gignoux (Paul, Georges, André), né le 7 février 1992.
4758 Mme Sonneville (Charlotte), née le 23 septembre 1993.
4759 Mme Fuentes (Ségolène), née le 18 septembre 1992.
4760 M. Kalaoun (Marcel, Majed), né le 11 septembre 1992.
4761 Mme David (Mélissa, Mathilde), née le 5 juin 1992.
4762 M. Ribeaucoup (Florian, Hervé, Frédéric), né le 28 décembre 1992.
4763 Mme Auboiroux (Marie), née le 24 novembre 1992.
4764 Mme Garaud (Alois), née le 31 janvier 1992.
4765 Mme Nave (Suzanne, Cécile), née le 20 mars 1992.
4766 Mme Guillet (Hélène), née le 24 mai 1986.
4767 Mme Engrand (Charlotte, Martine, Isabelle), née le 29 novembre 1993.
4768 M. Zug (Cédric, Sébastien), né le 9 juillet 1992.
4769 M. Jannel (Malo, Yves), né le 3 octobre 1993.
4770 Mlle Alexandre (Marie, Frédérique, Andrée), née le 18 octobre 1993.
4771 M. Derouet (Guillaume), né le 19 février 1992.
4772 Mme Le Gal (Maïwenn, Anne, Francine), née le 27 décembre 1992.
4773 M. Civi (Lanig), né le 19 février 1993.
4774 M. Battini (Thomas), né le 16 août 1991.
4775 M. Mauriol (Sacha), né le 22 janvier 1993.
4776 Mme Glanes (Mélanie, Mireille, Thérèse), née le 2 mars 1992.
4777 M. Esseul (Hugues), né le 15 mars 1991.
4778 Mme Fertun (Camille, Betty, Cécile), née le 12 janvier 1993.
4779 Mme Pohl (Claire Marie), née le 22 janvier 1989.
4780 Mme Jarry (Pauline), née le 23 janvier 1992.
4781 Mme Parthenay (Maud), née le 30 mai 1992.
4782 Mme De Bigault de Granrut (Lucie, Marie-Hélène), née le 20 mars 1992.
4783 Mme Totel (Floriane), née le 31 octobre 1990.
4784 M. Daniel (Nicolas), né le 19 janvier 1993.
4785 Mme Boisseau (Lauriane, Garance, Zélie), née le 25 août 1994.
4786 Mme Brean (Juliette, Anna), née le 21 juin 1992.
4787 Mme Touati (Sarah), née le 20 janvier 1993.
4788 Mme Mettauer (Jeanne, Marie, Sara, Rose), née le 2 août 1992.
4789 M. Nectoux (Raphaël, Adam, Jean), né le 10 août 1993.

4790 M. Morain (Emmanuel), né le 17 mai 1992.
4791 Mme Dutartre (Laurie, Anne), née le 14 avril 1992.
4792 M. Jardin (Alexis, Michel, Marie), né le 26 novembre 1991.
4793 M. Crozet (Damien, Christopher, Gilbert), né le 17 août 1992.
4794 M. Ly (Ong-Damien), né le 31 mars 1992.
4795 M. Jager (Pierre-Olivier), né le 9 octobre 1992.
4796 Mme Becuwe (Emma, Lucile, Agnès), née le 8 septembre 1992.
4797 M. Orange (Rodolphe, Camille), né le 6 octobre 1991.
4798 Mme Fouquerel (Cyrielle), née le 12 décembre 1992.
4799 Mme Marceaux (Aurélie), née le 10 juin 1992.
4800 Mme Mery (Pauline), née le 10 février 1992.
4801 Mme Barbaresi (Alexandra, Estelle), née le 28 septembre 1992.
4802 Mme Eveilleau (Camille, Marthe, Cécile), née le 28 juillet 1992.
4803 Mme Tubacki (Caroline), née le 4 juin 1993.
4804 Mme Perron (Manon), née le 3 août 1992.
4805 Mme Richard (Joanne), née le 3 décembre 1992.
4806 M. Henin (Florent, Derrick, Jean-Louis), né le 19 février 1992.
4807 M. Gaubert (Guillaume), né le 26 septembre 1992.
4808 Mlle Leymarie (Alicia, Camille, Lou), née le 16 novembre 1993.
4809 M. Lavaux (Victor, Thomas), né le 30 janvier 1992.
4810 M. Lebaron (Clément, François), né le 6 mars 1992.
4811 Mme Levassor (Marie-Caroline, Agnès, Anne), née le 28 avril 1992.
4812 Mme Rotier (Lisa, Pauline), née le 28 septembre 1993.
4813 Mme Crozet (Aurélie, Laëtitia), née le 18 octobre 1993.
4814 Mlle Pascual (Noémie, Pietra, Fleur), née le 31 mars 1993.
4815 M. Tourasse (Jérôme, Pierre, Lionel), né le 14 février 1987.
4816 Mme Yang (Margaux, Ju Bei), née le 19 décembre 1993.
4817 Mme Soulieux (Louise, Eva), née le 25 mars 1991.
4818 M. Cornacchini (Jonathan, Arduino, Hubert), né le 11 septembre 1991.
4819 M. Gravier (Thomas), né le 20 avril 1992.
4820 M. Debrueres (Louis), né le 6 mai 1990.
4821 Mme Dufort (Agathe, Marie, Christelle), née le 19 février 1993.
4822 M. Solivellas (Yoann, Pascal, Laurent), né le 6 mai 1991.
4823 M. Poullain (Joël, Claude), né le 15 juillet 1991.
4824 M. Ducoux (Victor, Marie, Bruno), né le 8 janvier 1993.
4825 Mme Audet (Marie-Pauline, Mathilde, Geneviève), née le 23 février 1991.
4826 M. Guillaume (Brice), né le 19 juin 1993.
4827 Mme Nguyen-Van-Phuc (Clara, Laurène, Carole), née le 1er juillet 1992.
4828 Mlle Dupuis (Mathilde, Lydie, Marie, Carmen), nom d'usage Dupuis Berti, née le 20 octobre 1993.
4829 Mme Menhour (Soumiya, Houria), née le 19 mars 1993.
4830 Mme Tirel (Lison, Cathy, Maïté), née le 11 janvier 1991.
4831 Mlle Drine (Rabaib), née le 13 septembre 1992.
4832 M. Lefay (Cyril, Cédric), né le 16 novembre 1992.
4833 M. Lavat (Brendan, Yvan), né le 14 août 1991.
4834 M. Toutenu (Louis, Jean, Denis), né le 26 janvier 1993.
4835 Mlle Braud (Valentine, Nathalie), née le 19 mars 1992.
4836 M. Daguerre (Christian, Nicolas), né le 23 mars 1993.
4837 M. Roussie (Antoine), né le 27 octobre 1992.
4838 M. Cange (Alexis), né le 28 septembre 1992.
4839 Mme Muller (Sarah), née le 27 avril 1989.
4840 Mme Chantebel (Léa), née le 21 octobre 1993.
4841 Mlle Thevenon (Marie, Joëlle, Lucie), née le 7 avril 1992.
4842 M. Trescos (Florent, Roger), né le 3 février 1992.
4843 M. Guédo (Mathieu), né le 8 août 1992.
4844 Mme Girard (Fanny), née le 22 avril 1992.
4845 Mme Briat (Emilie, Hélène, Marie), née le 14 janvier 1993.
4846 Mme Djoudi (Anissa, Yasmine), née le 18 octobre 1993.
4847 Mme Eteve (Clémence, Marie), née le 27 février 1992.

4848 M. Bleunven (Antoine), né le 11 octobre 1992.
4849 Mme Combeaux (Evolene, Marie), née le 9 décembre 1992.
4850 Mlle Thazard (Marie, Amélie, Solange), née le 5 octobre 1993.
4851 M. Amiot (Félix, Armel), né le 15 octobre 1994.
4852 Mme Brunet (Flora, Clara), née le 22 juin 1993.
4853 M. Biscotti (Raphaël), né le 2 mars 1992.
4854 Mme Delage (Aurore, Audrey), née le 7 octobre 1992.
4855 Mme Vincent (Elisabeth), née le 23 juillet 1992.
4856 Mme Cornard (Angele), née le 11 septembre 1992.
4857 M. Cellarier (Dorian, Damien), né le 20 mai 1992.
4858 M. Kistnah (Jean Francois, Pascal), né le 12 juin 1990.
4859 Mme Fimbel (Anne), née le 29 avril 1992.
4860 M. Verhaeghe (Eloi, Hugues, Marie), né le 25 mars 1992.
4861 M. Vaast (Guillaume, Eric), né le 10 mars 1992.
4862 M. Hirsch (Daniel), né le 24 décembre 1992.
4863 M. Koltunski (Alexis, Patrick), né le 10 novembre 1992.
4864 Mme Brizzi (Aurore, Angèle), née le 5 mars 1992.
4865 Mme Castellani (Oriane, Camille), née le 23 septembre 1992.
4866 Mme Frayssinet (Adeline), née le 26 septembre 1992.
4867 Mme Hellard (Alice, Monique, Michelle), née le 6 août 1992.
4868 M. Gandon (Benoît, Eric-Marie), né le 21 avril 1993.
4869 Mme Mathieu (Fanny), née le 28 septembre 1992.
4870 Mme Levassort (Hélène), née le 2 août 1993.
4871 Mme Reboul (Eva, Jeannine, Maria), née le 31 juillet 1992.
4872 M. Du Crest (Xavier, Bruno, Jean), né le 8 février 1992.
4873 M. Ben Abdallah (Elyes), né le 18 décembre 1991.
4874 Mme Porte (Marie, Françoise), née le 7 septembre 1993.
4875 Mme Emeric (Audrey, Claire), née le 14 janvier 1991.
4876 M. Moine (Albrice, Alexandre, Marie), né le 31 juillet 1992.
4877 Mlle Guyotat (Aurélie, Claire, Marie), née le 14 novembre 1992.
4878 M. Denécheau-Girard (Corentin, Simon, Thomas), né le 22 novembre 1993.
4879 Mme Rapp (Stéphanie), née le 4 juillet 1993.
4880 Mme Michelet (Flore), née le 13 juin 1985.
4881 Mme Canabady Moutien (Marie Florence), née le 30 août 1991.
4882 M. Palmer (Mickaël, Yohann, Julien), né le 21 avril 1992.
4883 Mme Magnien (Anaïs), née le 17 juillet 1994.
4884 M. Bled (Quentin), né le 15 mai 1991.
4885 Mme Levet (Eléonore, France, Marie), née le 29 juin 1990.
4886 Mme Du Fayet de La Tour (Anaïs, Marie Pierre, Anne), née le 21 novembre 1985.
4887 Mme Lang (Olivia), née le 29 mai 1991.
4888 M. El-Hazibi (Younes), né le 14 novembre 1991.
4889 M. Hassan (David, Daoud), né le 11 juin 1992.
4890 Mme Le Guennec (Emeline, Wyome), née le 19 juillet 1990.
4891 Mlle Quantin (Marie, Solange, Anne-Marie), née le 12 mars 1987.
4892 Mme Boiroux (Pauline, Mélanie), née le 9 décembre 1992.
4893 M. Sabatier (Matthieu), né le 18 février 1983.
4894 M. Deslandes (Antoine, Edouard, Didier), né le 26 septembre 1992.
4895 Mme Larbi Bouamrane (Amina), née le 23 novembre 1990.
4896 Mlle Lahmar (Asma), née le 7 octobre 1992.
4897 M. Bara (Paul-Emile, René, Maurice), né le 14 juin 1993.
4898 M. Lacourt (Maxime, Marc, Olivier), né le 10 juillet 1992.
4899 Mme Traon (Roxane, Camille, Cécile), née le 30 décembre 1992.
4900 Mme Dufauret (Laura), née le 9 juin 1992.
4901 M. Durel (Louis-Marie), né le 13 juin 1992.
4902 Mme Lang (Marion), née le 21 avril 1991.
4903 M. Foyer (Joseph, Emmanuel, Marie), né le 1er octobre 1991.
4904 M. Schulz (Xavier), né le 4 juin 1992.
4905 M. Legrand (Ignace, David, Nicolas), né le 21 septembre 1992.

4906 Mme Vilato (Sonia, Maria, Julia), née le 23 mai 1992.
4907 M. Comon (Martin, André, Jean), né le 17 juin 1992.
4908 Mme Scalabrino (Laurane), née le 1er juillet 1993.
4909 M. Leschallier de Lisle (Hugo), né le 25 avril 1990.
4910 Mme Levasseur (Marion, Mélanie, Karine), née le 3 juillet 1992.
4911 Mme Simonson (Mathilde, Emilie), née le 25 février 1990.
4912 M. Belgacem (Alexis, Guesmi, Florian), né le 20 juillet 1990.
4913 Mlle El Jaafari (Inès), née le 11 mars 1992.
4914 Mlle Rabourdin (Coline, Louise, Madeleine), née le 25 février 1993.
4915 Mme Dekerdrel (Mariecharlotte), née le 4 février 1986.
4916 M. Maillard (Christophe, Dominique, Patrick), né le 28 avril 1992.
4917 Mme Chavot (Clémence, Bénédicte), née le 16 décembre 1993.
4918 M. Mangon (Quentin, Dimitri), né le 16 décembre 1991.
4919 M. Gerome (Thomas, Valentin), né le 6 juin 1991.
4920 Mme Mjahed (Khawla), née le 11 août 1991.
4921 Mme Hoarau (Marion), née le 14 novembre 1992.
4922 Mme Cuzzi (Chloé), née le 6 août 1991.
4923 M. Toussaint (Raphaël), né le 28 avril 1991.
4924 Mme Ghoul (Caroline, Hélène, Marie), née le 25 septembre 1992.
4925 Mme Blot (Marjorie, Jeannette, Marie), née le 16 avril 1992.
4926 Mme Cervellera (Marion, Joséphine), née le 23 août 1992.
4927 Mme Martin (Floriane), née le 2 mai 1989.
4928 Mme Abdelazim (Inès), née le 23 janvier 1991.
4929 Mme Coursimault (Juliette, Camille, Sarah), née le 11 août 1993.
4930 M. Abdoulaly (Hatim), né le 30 mars 1991.
4931 M. Leglise (Anthony), né le 1er avril 1992.
4932 Mme Merindol (Julie, Bénédicte, Léa), née le 11 novembre 1984.
4933 M. Castan (Paul), né le 6 octobre 1992.
4934 M. Even (Maxime, Elie, Bernard), né le 6 juillet 1991.
4935 Mme Varin (Agathe, Juliette), née le 8 septembre 1992.
4936 Mme Vilo (Georgia), née le 26 octobre 1992.
4937 Mme Chum (Mélanie), née le 9 novembre 1992.
4938 Mlle Gorrée (Marine, Jeanne, Pauline), née le 9 mars 1993.
4939 M. Calcar (Anthony, Pascal, Yohan), né le 8 janvier 1993.
4940 Mme Stahl (Charlotte, Marie), née le 4 mars 1992.
4941 M. Texier (Hugo, Baptiste), né le 6 janvier 1993.
4942 Mlle Charmensat (Camille), née le 22 février 1992.
4943 M. Costa (Cédric), né le 17 janvier 1992.
4944 Mme Picatto (Claire), née le 8 novembre 1993.
4945 Mlle Garcin (Lucie, Adeline), née le 19 juin 1993.
4946 M. Puig (Adrien), né le 5 mai 1992.
4947 Mme Delage (Sophia, Elsa, Louise), née le 3 février 1990.
4948 Mme Gachet (Clémence), née le 31 août 1992.
4949 Mme Regnault (Julie), née le 24 octobre 1992.
4950 Mme Ducros (Marie, Jeanne), née le 6 octobre 1992.
4951 Mme Valade (Mathilde), née le 7 juillet 1993.
4952 M. Piroddi (Simon, Alain), né le 23 juillet 1992.
4953 Mme Demangel (Lucie, Salima), née le 1er juillet 1992.
4954 M. Desvilles (Louis, Pierre, Henri, Georges), né le 28 février 1992.
4955 Mme Hamidi (Yasmine), née le 11 mai 1991.
4956 Mlle Chiaramonte (Lucie, Sylvie, Nicole), née le 8 janvier 1992.
4957 Mme Delorme (Laetitia, Marie, Isabelle), née le 19 février 1994.
4958 M. Catala (Dorian), né le 3 février 1993.
4959 Mlle Pognonec (Celina), née le 4 février 1992.
4960 M. Belan (Julien, Olivier, Rémi), nom d'usage Belan Coutellier, né le 13 janvier 1991.
4961 Mlle Odin (Bérénice), née le 7 avril 1993.
4962 Mlle Audouin (Laurène, Marie, Odile), née le 21 avril 1993.
4963 M. Bellot (Bertrand, Henri, François), né le 20 novembre 1987.

4964 M. Pascalon (Maxime, Brian), né le 15 décembre 1991.
4965 M. Neulat (Grégoire, André), né le 29 novembre 1991.
4966 M. Bertrand (Antoine, Daniel, Albert), né le 28 avril 1991.
4967 M. Soliman (Mazen), né le 15 septembre 1992.
4968 M. Michaud (Antonin), né le 1er janvier 1990.
4969 M. Laplace (Benjamin, Guy, Clément), né le 15 octobre 1994.
4970 M. Gervesy (Mathias, François, Simon), né le 1er août 1991.
4971 Mme Cabusat (Coraline, Evelyne, Denise), née le 4 juin 1992.
4972 M. Bellis (Avicenne), né le 1er novembre 1992.
4973 Mme Bouissou (Elise, Béatrice), née le 29 octobre 1992.
4974 M. Chaar (Jad, Clément), né le 13 janvier 1993.
4975 Mme Gillet (Gaëlle, Jeannine, Liliane), née le 19 mai 1992.
4976 Mme Tariq (Hadiya), née le 14 janvier 1992.
4977 Mlle Raveleau (Constance, Marie, Virginie), née le 4 février 1993.
4978 Mme Dupont (Mathilde), née le 30 juin 1992.
4979 Mme Renaudin (Hélène), née le 5 juillet 1990.
4980 M. Bendavid (Jérôme), né le 12 octobre 1992.
4981 Mlle Felician (Juliette, Delphine, Florine), née le 1er mars 1992.
4982 Mme Rizzotto (Amélie), née le 8 juillet 1992.
4983 M. Landau (Yankel), né le 1er juillet 1989.
4984 M. Arnaud (Guillaume), né le 27 janvier 1988.
4985 Mme Sabourault (Juliette), née le 21 mai 1992.
4986 Mme Autret (Marie, Paulette, Monique), née le 1er décembre 1993.
4987 M. Nowak (Damien, Antoine, Christophe), né le 22 septembre 1992.
4988 Mme Besnard (Céline, Yvette, Christiane), née le 27 mai 1993.
4989 M. Armand (Matthieu), né le 20 janvier 1992.
4990 Mme Baltazar Ramos (Alexia), née le 26 février 1992.
4991 Mme Lohier (Elodie, Maud), née le 8 juin 1994.
4992 M. Sroutta-Paillusseau (Sofiane), né le 30 juillet 1983.
4993 M. Grisey (Hugo, Victor, Léo), né le 18 mai 1991.
4994 M. Hocini (Rafik), né le 18 février 1994.
4995 M. Payeur (Raphaël), né le 24 août 1993.
4996 Mme Etchebarne (Maeva, Laurence, Hélène), née le 9 juillet 1990.
4997 Mme Devic (Celia), née le 3 juin 1993.
4998 Mme Benzakine (Eve, Esther), née le 17 février 1992.
4999 M. Rebiere (François), né le 23 octobre 1992.
5000 Mme Martin (Laëtitia, Jennifer), née le 14 avril 1992.
5001 M. Wiart (Alexandre, Eric, Antoine), né le 19 août 1992.
5002 Mlle Guelon (Bénédicte, Anne), née le 18 janvier 1986.
5003 M. Wurtz-Gress (Vassilis, Cyrille, Benoît), né le 18 juin 1993.
5004 M. Bancel (Leo Paul, Georges), né le 13 septembre 1990.
5005 Mme Daubert (Alexandra, Claudine, Lina), née le 24 novembre 1991.
5006 Mme Fauconnier (Marie-Bluette, Cécile), née le 28 septembre 1993.
5007 M. Manoeuvrier (Florian, François, Claude), né le 15 avril 1993.
5008 Mme Nollet (Chloé, Océane), née le 12 mai 1993.
5009 Mme Vo Van (Florence), née le 19 août 1981.
5010 M. Touil (Wafik), né le 25 mars 1990.
5011 Mme Ferlet (Marie-Diane, Renée, Anne), née le 6 août 1992.
5012 Mme Dubois (Justine, Mélanie, Claudie), née le 6 mars 1992.
5013 Mme Lancelot (Marie, Brigitte, Michèle), née le 2 décembre 1993.
5014 M. Falaize (Alexandre, François, Marcel), né le 22 avril 1992.
5015 Mme Ah-Mouck (Cassie), née le 3 juillet 1993.
5016 M. Jolivet-Hoste (Franck), né le 7 novembre 1988.
5017 Mme Commien (Laura, Mélodie, Alice), née le 21 juin 1992.
5018 M. Carrette (Hugues, Pierre, Philippe), né le 12 mai 1992.
5019 Mme Mathieu (Pauline), née le 31 juillet 1992.
5020 Mme Zerrouki (Anissa), née le 26 mai 1993.
5021 Mme Anchordoqui (Andrea, Marie, Béatrice), nom d'usage Anchordoqui-Dufau, née le 31 janvier 1994.

5022 Mme Rivault (Valentine, Sophie), née le 6 mai 1992.
5023 Mme Ythier (Julia, Laure), née le 12 octobre 1993.
5024 Mlle Tanda (Cindy), née le 21 mars 1992.
5025 M. Khalife (Tarek, Kevin), né le 5 juin 1992.
5026 Mlle Courvoisier (Aurélie, Eloïse, Michelle), née le 10 juin 1992.
5027 M. Sid-Ahmed (Sofiane, Djillali), né le 30 mai 1993.
5028 M. Wauquier (Adrien), né le 17 décembre 1992.
5029 Mme Jacquemin-Verguet (Mathilde, Sophie), née le 5 juin 1992.
5030 M. Dubuisson (Pierre-Alexis, François, Roger), né le 31 mars 1992.
5031 Mme Schenck (Mathilde, Hélène, Andrée), née le 28 décembre 1991.
5032 Mme Cros (Aurélie, Camille), née le 21 mars 1992.
5033 Mlle Teulat (Sophie), née le 21 mars 1992.
5034 Mlle Astrion (Marine), née le 12 février 1992.
5035 Mlle Chambert (Agathe, Yolande), née le 7 décembre 1992.
5036 Mlle Villevieille (Anaïs), née le 20 février 1988.
5037 Mme Picot (Lise, Anouk), née le 3 mars 1991.
5038 M. Rossignol (Thibault), né le 20 novembre 1992.
5039 M. Marchal (Etienne, Pierre, Claude), né le 30 mai 1993.
5040 Mme Elfasci (Fanny), née le 24 juin 1992.
5041 Mme Tholozan (Marie, Eléonore), née le 13 mai 1993.
5042 Mme Dufrenoy (Mylène, Evelyne, Marie-Jeanne), née le 3 février 1993.
5043 Mlle Marx (Mathilde), née le 8 octobre 1992.
5044 Mme Flipo (Ombeline, Véronique, Marie), née le 28 avril 1992.
5045 Mme Derache (Audrey, Ludivine, Suzanne), née le 4 avril 1993.
5046 Mme Philippe (Adèle, Damien, Virginie), née le 30 avril 1992.
5047 Mme Wattinne (Pia), née le 1er juillet 1992.
5048 M. Sarkissian (Robin, Roupen), né le 6 février 1992.
5049 M. Goater (Antoine), né le 16 septembre 1992.
5050 Mme Grillot (Marine), née le 12 mai 1992.
5051 Mme Favreau (Marilou), née le 20 octobre 1992.
5052 Mme Deneuche (Noémie, Christine, Annick), née le 30 juin 1992.
5053 Mme Deroissart (Charlotte), née le 29 juillet 1994.
5054 M. Gemarin (Gregory), né le 21 août 1992.
5055 Mme Robert (Anne Cecile, Sarah, Virginie), née le 13 juillet 1993.
5056 Mme Sinamountry (Elodie), née le 28 avril 1993.
5057 M. Da Silva Andrade (Mickaël), né le 14 février 1992.
5058 Mlle Gonnier (Anne), née le 1er novembre 1991.
5059 Mme Confais (Elisabeth), née le 30 avril 1990.
5060 M. Pingon (Maxime, Yves, Marie), né le 17 mars 1991.
5061 M. Truchetet (Antoine, Pierre, Joseph), né le 28 juin 1987.
5062 M. Serafino (Antoine-Marie), né le 15 mai 1992.
5063 Mlle Faller (Nikita, Gabrielle, Véronique), née le 13 août 1992.
5064 Mme Lard (Rachel, Élisabeth, Agnès), née le 8 août 1992.
5065 Mlle Guedj (Yohanna, Traqui), née le 11 avril 1991.
5066 Mlle Beghin (July, Emmanuelle, Valérie), née le 11 septembre 1993.
5067 Mme Bolenor (Pauline), née le 25 avril 1991.
5068 Mme Ades (Aurélie), née le 16 février 1993.
5069 Mlle Assabah (Bouchra), née le 18 septembre 1992.
5070 Mme Héry (Marine), née le 26 juin 1991.
5071 Mme Khodja (Maya), née le 21 mai 1992.
5072 Mlle Massit (Manon, Léa), née le 9 avril 1993.
5073 Mme Naili (Maëlle, Myriam), née le 23 juin 1993.
5074 Mme Creton de Limerville (Hélène, Marie, Patricia), née le 18 août 1993.
5075 Mme Chapellut (Estelle, Marine, Émeline), née le 30 mars 1993.
5076 M. Laurenceau (Thomas, Arnaud, Alexis), né le 10 mars 1992.
5077 Mme Mezzoughi (Sara), née le 1er juillet 1991.
5078 M. Baudard (Julien, Pierre, Marie), né le 17 février 1992.
5079 M. Cosme (Jordan), nom d'usage Cosme-Gary, né le 29 mai 1992.

5080 Mme Cynamon (Léa), née le 26 septembre 1992.
5081 Mme Bory (Anne-Claire), née le 12 octobre 1992.
5082 Mme Michel (Pauline), née le 17 mai 1992.
5083 M. End (Thibault, Roland), né le 19 octobre 1992.
5084 M. Cariou (Ronan, Alain), né le 24 juin 1993.
5085 M. Koger (Jonathan, Henri, Marcel), né le 18 mai 1992.
5086 Mlle Graviere (Aline), née le 4 février 1993.
5087 M. Noto Campanella (Cyril, Alexandre, Guillaume), né le 21 avril 1991.
5088 M. Chambolle (Lucas), né le 15 mai 1992.
5089 M. Mirihana Thanthirige (Kenneth, Madhushankha, Perera), né le 15 mai 1992.
5090 M. Henri (Brieuc), né le 11 juin 1994.
5091 M. Vallayer (Pierre Baptiste, Michel), né le 8 septembre 1992.
5092 Mme Desbois (Cindy), née le 31 août 1993.
5093 M. Coutin (Joseph, Marie), né le 1er juin 1992.
5094 Mme Reallon (Claire), née le 17 avril 1992.
5095 M. Chabaud (Vincent, Sylvain, Jordy), né le 15 avril 1992.
5096 M. Coulon (Ludovic), né le 20 juillet 1993.
5097 M. Moreau (Samuel), né le 30 novembre 1992.
5098 Mme Federico (Anne-Clémence, Viviane, Justine), née le 16 avril 1992.
5099 Mme Mouy (Claire, Odile-Cécile), née le 21 février 1995.
5100 M. Feasson (Clément, Fabien, Maurice), né le 7 février 1992.
5101 Mme Houngbedji (Stéphanie), née le 23 avril 1991.
5102 Mme Tauby (Gabrielle), née le 4 février 1992.
5103 M. Souidi (Jamyl), né le 5 janvier 1993.
5104 Mme Dao (Marie Cecile), épouse Rouche, née le 12 mai 1993.
5105 M. Brun (Josselin, Aimé, Jacques), né le 14 janvier 1994.
5106 M. Yalcin (Mickaël), né le 17 février 1991.
5107 M. Tronchon (Mathieu, Guy, Claude), né le 28 avril 1993.
5108 M. Werner (Alexandre), né le 17 août 1992.
5109 M. Torregrossa (Benjamin), né le 6 décembre 1993.
5110 Mme Coadic (Loreleï, Lodie, Marie-Paule), née le 19 octobre 1991.
5111 M. Delcambre (Anthony, Pierre, Jean-Marie), né le 7 juillet 1992.
5112 Mme Ghiran (Anaïs, Antonia, Marie-Thérèse), née le 25 août 1992.
5113 M. Pujol (Tom, Benjamin), né le 26 mai 1992.
5114 M. Luong (Anthony), né le 30 avril 1992.
5115 M. Robin (Alexandre), né le 3 mars 1993.
5116 Mme Petit (Caroline), née le 11 décembre 1990.
5117 Mme Leau (Anaïs, Élodie, Ludivine), née le 5 juillet 1993.
5118 M. Fore (Romain), né le 6 octobre 1992.
5119 M. Messmer (Lucas), né le 20 août 1991.
5120 Mme Conese (Caroline), née le 28 septembre 1993.
5121 M. Zerhoui (Lotfallah), né le 22 décembre 1992.
5122 Mme Chevalme (Eugénie, Mireille, Marcelle, Fernande), née le 18 septembre 1992.
5123 M. Gras (Arthur, Pierre, Charles), né le 8 mai 1992.
5124 M. Leroy (Romain, Henri, Michel), né le 1er octobre 1992.
5125 Mme Chiron (Noémie, Béatrice, Marie), née le 8 mars 1992.
5126 Mlle Mahiou (Claire), née le 13 septembre 1994.
5127 Mme Vandycke (Manon), née le 30 mai 1992.
5128 Mme Mergny (Chloé), née le 15 septembre 1992.
5129 Mme Godinot (Marion), née le 9 septembre 1992.
5130 Mme Pointet (Leslie, Madeleine, Denise), née le 22 octobre 1992.
5131 M. Sclafer (Alexander), né le 4 juin 1992.
5132 Mme Veillon (Emma), née le 30 novembre 1992.
5133 Mme Douchet (Mathilde), née le 6 septembre 1992.
5134 Mlle Tauc (Nathalie, Katia), née le 24 juin 1993.
5135 M. Cossonniere (Maxime), né le 10 juin 1992.
5136 Mme Gicquel (Laetitia), née le 12 décembre 1991.
5137 M. Lafanechere (Maxime, Serge, Jean), né le 4 septembre 1992.

5138 Mme Flament (Chloé, Fanny, Eléna), née le 21 juin 1992.
5139 Mlle Guillemot (Marion, Sylvie), née le 4 janvier 1993.
5140 Mme Chassepot (Hortense, Marie, Catherine), née le 28 février 1992.
5141 Mme Guerder (Julie, Emeline), née le 24 avril 1992.
5142 Mlle Le Borgne (Mathilde, Claire), née le 5 septembre 1992.
5143 M. Daligaud (Xavier, Romain), né le 19 juillet 1993.
5144 Mme Meddah (Alienor), née le 28 juin 1991.
5145 Mme Brunot (Mathilde), née le 24 novembre 1993.
5146 M. Gill (Pierre, Alexeï), né le 20 septembre 1991.
5147 Mme Saint-Martin (Julie, Marie), née le 11 juin 1992.
5148 Mme Jouan (Marion), née le 5 juin 1992.
5149 Mlle Leonetti (Catherine), née le 12 mai 1992.
5150 Mlle Jiotsa Nguetsop (Barbara, Angèle), née le 24 août 1992.
5151 Mme Grimonpont (Claire, Michèle, Jeanine), née le 10 mai 1992.
5152 Mme Le Merle (Aurore), née le 1er avril 1993.
5153 M. Laborde (Leon, Andy, Pierre), né le 29 décembre 1993.
5154 M. Dufrien (Carl, Simon, Rene-Yves), né le 24 septembre 1992.
5155 M. Macone (Alexandre), né le 27 août 1983.
5156 M. Simonneau (Benoît, Etienne), né le 18 mars 1990.
5157 Mme Lerat (Bénédicte), née le 11 mars 1992.
5158 Mlle Trillat (Chloé, Paule, Andrée), née le 27 août 1991.
5159 Mme Mineur (Emilie, Anne, Marie), née le 1er août 1993.
5160 M. Bonilla (Anthony), né le 7 juin 1993.
5161 M. Munos (Jonathan, Cédric, Manuariki), né le 29 décembre 1993.
5162 Mme Bariat (Anne), née le 16 janvier 1993.
5163 Mlle Akkari (Lara, Suzanne), née le 30 novembre 1991.
5164 M. Poirot-Seynaeve (Xavier, Laurent), né le 20 janvier 1992.
5165 M. Brzozowski (Simon), né le 14 avril 1992.
5166 Mme Bichon (Anne-Marie), née le 11 novembre 1993.
5167 Mme Weber (Marie), née le 3 avril 1991.
5168 Mme Gourmault (Alice), née le 10 mai 1990.
5169 Mme Philippe (Marion), née le 22 février 1993.
5170 M. Caprini (Pierre, Claude, Jaime), né le 8 octobre 1992.
5171 M. Cappiello (Gabriel, Joseph), né le 28 décembre 1992.
5172 Mme Petrot (Flora), née le 28 avril 1992.
5173 Mme Janinet (Adeline), née le 1er août 1991.
5174 M. Henry (Philippe), né le 17 juillet 1992.
5175 Mme Provoost (Eloïse, Anaïs), née le 8 juin 1992.
5176 Mme Rodier (Cyrielle), née le 17 juin 1990.
5177 Mme Grunewald-Krembel (Camille, Jackie, Christiane), née le 1er octobre 1992.
5178 M. Hilal (Arkane), né le 3 septembre 1990.
5179 Mme Lhuillier (Marine), née le 30 juillet 1992.
5180 M. Lonnoy (Simon, Jules, Francis), né le 15 juin 1992.
5181 M. Melki (Clément, Marc), né le 18 juillet 1990.
5182 Mme Perreau (Marie, Corinne, Émilie), née le 4 janvier 1992.
5183 M. Perelli (Hugo, Paul, Victor), né le 12 mars 1992.
5184 M. Roleau (Benoît, Claude, Jean), né le 21 mai 1991.
5185 Mme Panisset (Josepha), née le 16 mars 1992.
5186 M. Aboud (Samuel, Alexandre, Selim, Edouard), né le 20 octobre 1992.
5187 M. Carrot (Roman, Armand), né le 9 septembre 1991.
5188 M. Taha (Samy), né le 18 décembre 1992.
5189 Mme Lamande (Coralie), née le 21 novembre 1991.
5190 Mme Ceconi (Aurore), née le 25 mars 1991.
5191 Mlle Rasoanarivo (Gaëlle), née le 22 mars 1993.
5192 M. Mankouri (Farid), né le 14 avril 1993.
5193 Mme Vigouroux (Camille, Pauline), née le 14 novembre 1992.
5194 Mme Boustani (Emilie, Marie, Salma), née le 26 mai 1992.
5195 M. Castagna (Jules, Auguste, Paul), nom d'usage Castagna-Cauty, né le 14 mars 1992.

5196 Mme Enel (Bérénice), née le 9 novembre 1992.
5197 Mme Morel (Victoria, Emmanuelle, Yvonne), née le 23 mars 1993.
5198 M. Clemente (Olivier, Florent, Pierre), né le 20 mars 1993.
5199 Mme El Maliki (Clémence), née le 18 juin 1992.
5200 Mme Mismetti (Valentine, Lisette, Claudette), née le 21 mai 1991.
5201 Mme Magron (Laure, Julie, Anne), née le 13 avril 1992.
5202 Mme Guillaume-Sage (Mathilde), née le 19 février 1991.
5203 M. Madieta (Lou, Charles, Joris), né le 27 juin 1993.
5204 M. Hassini (Mohamed, El-Amine), né le 16 octobre 1992.
5205 Mme Gheux (Caroline, Isabelle, Rachel), née le 14 mai 1993.
5206 Mme Panek (Pauline, Isabelle), née le 21 mai 1992.
5207 M. Gouy (Evan, Pascal), né le 23 mai 1991.
5208 M. Pinguet (Marien, Jean, Gabriel, Pierre), né le 19 septembre 1993.
5209 M. Le Corf (Marc, François), né le 15 décembre 1992.
5210 Mlle Quiniou (Cécile, Claire, Denise, Georgette), née le 29 avril 1992.
5211 Mme Raynaud (Manon), née le 21 février 1991.
5212 M. Neaume (Maxime, Emmanuel), né le 4 juin 1992.
5213 Mlle Motreff (Margaux, Nicole, Marine), née le 29 mars 1993.
5214 M. Laatar (Athman), né le 26 mai 1988.
5215 Mlle Laval (Alexandra, Hélène, Denise, Yvonne), née le 19 mars 1989.
5216 M. Maurel (Hippolyte, Clément, Auguste), né le 25 février 1992.
5217 Mlle Amrane (Lydia), née le 19 novembre 1992.
5218 Mlle Toledano (Laure, Judith), née le 9 décembre 1992.
5219 Mme Cazaban (Hermine, Marie-José), née le 26 août 1992.
5220 M. Crouzier (Marc, Charles, Joseph), né le 18 octobre 1993.
5221 M. Lefevre (Augustin, Jules, Yves, Marie), né le 22 octobre 1993.
5222 Mme Lepetit (Hélène, Marie, Laetitia), née le 15 septembre 1991.
5223 M. Mitelman (Nathan), né le 29 septembre 1992.
5224 Mme Mati (Imene), née le 28 mai 1991.
5225 M. Mugabo (Fabrice), né le 18 avril 1992.
5226 Mme Lefeuve (Floriane), née le 5 avril 1992.
5227 M. Quentel (Martin, Léo), né le 22 février 1991.
5228 Mme Kervarec (Elodie, Charlotte, Suzanne), née le 3 août 1987.
5229 Mlle Vitu (Isabelle, Marie-Jeanne), née le 23 avril 1992.
5230 Mme Lucet (Aude, Clothilde, Marion), née le 29 avril 1991.
5231 Mme Chibrard (Joséphine, Agathe, Camille), née le 29 janvier 1991.
5232 Mme Guiguemde (Marie, Barbara), née le 14 juin 1993.
5233 M. Guillaume (Nicolas), né le 2 juillet 1992.
5234 M. Chevalier (Andreas), né le 7 avril 1991.
5235 M. Levy (Ilan), né le 27 avril 1992.
5236 Mme Dupechez (Lucie), née le 23 juillet 1991.
5237 M. Bennani (Younes), né le 8 octobre 1991.
5238 M. Tourrette (Cédric), né le 20 novembre 1992.
5239 M. Cristante (Nicolas), né le 3 mars 1993.
5240 Mme Husson (Marina, Delphine, Gabrielle), née le 20 décembre 1991.
5241 Mme Klein (Florence, Anne), née le 29 avril 1992.
5242 M. Masson (Hugo), né le 11 juin 1991.
5243 M. Bila (Valentin), né le 15 janvier 1993.
5244 Mme Lamande (Clémence, Jeanne), née le 10 juillet 1992.
5245 M. Caussil (Jason), né le 29 janvier 1988.
5246 Mme Marion (Perrine, Laura), née le 30 juillet 1992.
5247 M. Crepel (Léonard), né le 8 février 1993.
5248 M. Lakritz (Jérémie, André, Albert), né le 6 février 1990.
5249 Mme Margue (Magali), née le 19 juin 1992.
5250 Mme Guyot (Léa), née le 9 octobre 1992.
5251 Mme Sieuw (Aurélie, Elisabeth), née le 30 mars 1991.
5252 Mme David (Ségolène), née le 1er septembre 1992.
5253 Mme Brancheriau (Cécilia, Marie, Caroline), née le 14 février 1993.

5254 Mme Roffe (Victoire), née le 24 décembre 1992.
5255 M. Rusnac (Artur), né le 18 juillet 1992.
5256 Mlle Allard (Clothilde), née le 19 novembre 1992.
5257 M. Lamourette (Arthur, Xavier, Guy), né le 26 avril 1991.
5258 Mme Bedet (Lucie, Fanny, Armande), née le 14 juin 1991.
5259 M. Ardouin (Jimmy, Michaël, Christian), né le 24 mars 1992.
5260 M. Coustal (Arnaud), né le 7 mai 1993.
5261 M. Bouhey (Emmanuel, Claude), né le 13 mai 1992.
5262 Mme Clave (Marion, Jeanne, Elodie), née le 20 août 1994.
5263 M. Fabre (Cyprien), né le 4 novembre 1993.
5264 Mlle Chouquet (Lisa), née le 3 mai 1991.
5265 Mme Bergot (Noémie, Constance), née le 6 juin 1992.
5266 Mlle Crouzal (Prune, Laure, Sophie), née le 28 juillet 1991.
5267 M. Portet (Adrien, Pierre, Mathias), né le 5 octobre 1992.
5268 M. Lecarpentier (Pierre), né le 21 avril 1986.
5269 Mme Pflieger (Camille, Delphine), née le 19 avril 1993.
5270 Mme Le Bihan (Margaux, Anne, Sophie), née le 1er octobre 1993.
5271 M. Baziries (Flavien), né le 1er février 1992.
5272 Mme Canac (Amandine), née le 21 avril 1992.
5273 M. Battut (Arthur), né le 26 octobre 1993.
5274 M. Bernard (Vincent), né le 12 décembre 1982.
5275 Mme Martra (Laetitia, Claude, Alberte), née le 14 septembre 1992.
5276 Mme Grancher (Louise, Sandrine, Nicole), née le 23 avril 1992.
5277 Mme Couturier (Victoria, Chantal, Marie), née le 29 juillet 1992.
5278 Mme Gallou (Sophie, Hélène, Cécile), née le 18 octobre 1991.
5279 M. Lelembe (Joël), né le 13 décembre 1991.
5280 Mme Beurier (Juliette, Claire, Caroline), née le 24 mai 1993.
5281 M. Videlier (Benjamin, Jean, Marie), né le 26 mars 1987.
5282 M. Timothee (Laurent), né le 14 octobre 1983.
5283 Mme Piela Plee (Emilie, Mireille, Angélique), née le 11 mai 1991.
5284 Mlle Antonio (Tema, Maëva, Laura), née le 14 janvier 1993.
5285 Mme Andre (Coline), née le 24 novembre 1992.
5286 Mme Bouloudani (Hana), née le 8 octobre 1992.
5287 Mme Monteiro (Charlotte, Olinda, Jacqueline), née le 28 février 1992.
5288 Mme Juillard (Eline), née le 1er janvier 1993.
5289 Mme Fernandes (Mélanie), née le 22 novembre 1991.
5290 Mlle Garnier (Clarisse, Louise, Loredana), née le 16 décembre 1992.
5291 M. Messaadi (Wassil), né le 15 septembre 1992.
5292 Mme Piete (Justine, Suzanne, Nicole, Simone), née le 17 mars 1992.
5293 Mme Benvenuti (Laureen), née le 28 janvier 1990.
5294 Mme Bizouarne (Zoé), née le 14 mai 1992.
5295 Mme Dequin (Marine), née le 9 mars 1992.
5296 Mme Rolland (Pauline, Jeanne, Amélie), née le 4 juillet 1993.
5297 Mme de Quillacq (Emilie, Nathalie, Marie), née le 10 février 1993.
5298 M. Lecoeuvre (Adrien, Raymond, Laurent), né le 17 juillet 1992.
5299 Mme Daviot (Anaïs, Elodie, Laetitia), née le 21 novembre 1992.
5300 Mme Brunot (Cécile, Marie, Francette), née le 6 juillet 1992.
5301 Mme Vanbeneden (Océane, Justine, Stéphanie), née le 8 janvier 1992.
5302 Mme Dubuc (Julie), née le 3 juin 1993.
5303 Mme Donabedian (Sophie), née le 13 avril 1986.
5304 Mme Dubart (Tiffanie, Marie, Sylvia), née le 27 octobre 1992.
5305 Mme Brodier (Charlotte), née le 27 décembre 1993.
5306 Mlle Aganahi (Allyriane, Olegblonwato), née le 28 juillet 1992.
5307 M. Dedryver (Félix, Patrick, Guy), né le 26 mai 1993.
5308 Mlle Choquet (Gabrielle, Madeleine, Annette), née le 26 mai 1992.
5309 Mme Ado (Marjolaine, Marie), née le 28 avril 1993.
5310 M. Durif (Romain, Hubert), né le 6 juillet 1991.
5311 Mme Danard (Lucile, Marguerite, Claudie), nom d'usage Danard Assemat, née le 31 décembre 1992.

5312 Mme Cordier (Hélène, Habiba), née le 8 mars 1991.
5313 M. Chahbazian (Tigran), né le 24 mars 1991.
5314 Mlle Elias (Jessy), née le 26 juillet 1992.
5315 M. Mutombo (Eric, Tshitembo), né le 26 juillet 1991.
5316 Mme Lecomte (Camille, Sophie, Cécile), née le 9 mai 1993.
5317 Mme Bon (Justine, Christiane, Laurence), née le 16 mars 1992.
5318 M. Neff (Jean Hugues), né le 19 octobre 1991.
5319 M. Le Gall (Jérôme, Bernard), né le 2 septembre 1991.
5320 M. Adnet (Maxime, Guy, Jean), né le 8 septembre 1992.
5321 Mme Ferrier (Manon, Joséphine, Marie), née le 23 janvier 1992.
5322 Mme Blanc (Lou, Marie), née le 9 mars 1992.
5323 Mme Cellery (Camille, Marie), née le 14 septembre 1989.
5324 M. Decaix (Theodore, Marie, Patrick), né le 7 janvier 1992.
5325 Mme Mahieu (Alizée), née le 4 mars 1992.
5326 Mme Villette (Pauline), née le 10 janvier 1989.
5327 M. Guilloux (Tony, Paul), né le 25 décembre 1992.
5328 Mme Bourlier (Pauline, Marie, Louise), née le 29 mars 1991.
5329 M. Carrel Billiard (Alexandre, Pierre, Xavier), né le 30 mars 1992.
5330 Mme Lenti (Camille, Jennifer), née le 14 août 1992.
5331 Mlle Baranger (Marie, Eve, Iris), née le 8 mai 1993.
5332 M. Hubet (Benoît, Flavien), né le 18 septembre 1992.
5333 M. Marmouset (Vincent), né le 2 janvier 1993.
5334 Mme Ayeb (Inès), née le 25 mars 1992.
5335 Mme Ferriere (Manon, Joséphine), née le 21 mars 1992.
5336 M. Tiry (Benjamin, François), né le 2 décembre 1991.
5337 Mme Marcoux (Manon, Camille), née le 17 décembre 1993.
5338 Mme Siefert (Emmanuelle, Thérèse, Anne), née le 30 décembre 1978.
5339 M. Troussier (Sébastien, Olivier, Fernand), né le 23 mai 1992.
5340 M. Le Goff (Jérémy, Jacky, Patrick), né le 17 décembre 1992.
5341 Mme Ibrahim (Amina), née le 11 octobre 1991.
5342 M. Galudec (Pierre-Marie), né le 28 février 1991.
5343 Mme Molina (Berengere), née le 4 mai 1992.
5344 Mlle Coyac (Manon, Charlotte, Yvonne), née le 20 décembre 1991.
5345 Mme Friol (Alice, Delphine, Marie), née le 27 mars 1988.
5346 Mlle Vieira (Elodie), née le 17 décembre 1992.
5347 M. Traore (Jérémie), né le 31 août 1993.
5348 Mme Fauconnier (Oksana), née le 10 février 1993.
5349 Mlle Pinel (Lauren, Claire, Marie), née le 3 mars 1991.
5350 M. Eichhammer (Niels, Luc, Yann), né le 1er février 1992.
5351 M. Faivre (Caleb, Luc), né le 24 novembre 1992.
5352 Mme Zoughebi (Sofia), née le 19 février 1992.
5353 M. Collet (Vincent), né le 17 décembre 1992.
5354 M. Attou (Sabir), né le 13 août 1991.
5355 Mme Broutain (Elise, Laure, Marine), née le 7 août 1993.
5356 M. Bittar (Ivan, Ghassan), né le 1er avril 1992.
5357 M. Ben Salem (Safwane), né le 18 février 1992.
5358 M. Luscan (Vincent), né le 27 janvier 1992.
5359 Mme Saliou (Albane), née le 28 décembre 1981.
5360 Mme Mirabel (Manon), née le 9 décembre 1993.
5361 Mme Garcia (Pauline, Angela, Yolande), née le 27 mars 1993.
5362 M. Bessaguet (Hugo, Paul), né le 18 novembre 1992.
5363 M. Nakara (Kabil), né le 31 mars 1992.
5364 Mme Letchimy (Laurys, Anne), née le 12 mai 1992.
5365 Mme Herzog (Stéphanie, Lydie, Raymonde), née le 2 juin 1992.
5366 Mlle Messaï (Inès, Clémentine), née le 10 janvier 1991.
5367 Mlle Mathonnet (Dorothée), née le 4 décembre 1992.
5368 Mlle Lavarenne (Léa), née le 7 novembre 1991.
5369 Mme Raynard (Charlotte), née le 28 février 1991.

5370 Mlle Mercier (Marie, Michelle, Clotilde), née le 2 février 1992.
5371 Mme Ravet (Laura, Valentine), née le 12 juin 1993.
5372 Mme Freitas (Fanny), née le 30 mai 1993.
5373 M. Tanguy (Jonathan), né le 8 février 1988.
5374 M. Questroy (Antoine, Claude, Dany), né le 11 octobre 1992.
5375 M. Couton (Rémi), né le 13 avril 1993.
5376 M. Vasselin (Anatole, Jean, Philippe), né le 29 juillet 1993.
5377 Mme Thiollet (Caroline, Monique), née le 14 septembre 1988.
5378 Mme Henriot (Clémence, Suzanne, Léone), née le 6 août 1991.
5379 Mme Leclerc (Camille, Marie), née le 31 mars 1993.
5380 Mme Daudin (Laurène, Marie), née le 14 décembre 1993.
5381 Mme Lascombe (Pauline), née le 30 avril 1992.
5382 Mme Attagnant (Camille), née le 30 novembre 1993.
5383 Mlle Esteve (Audrey, Aurélie), née le 5 avril 1993.
5384 Mme Guichard (Tiffany, Joy), née le 24 février 1992.
5385 Mme Company (Lise, Hélène, Cécile), née le 4 janvier 1991.
5386 Mme Caperet (Clarisse, Marie, Eddie), née le 8 mars 1986.
5387 Mme Billier (Emilie, Dominique), née le 1er juin 1992.
5388 Mme Le Reverend (Alexandra, Patricia), née le 11 novembre 1992.
5389 Mme Toudic (Chloé, Marie), née le 27 janvier 1992.
5390 M. D'Halluin (Arnaud, Paul), né le 8 février 1992.
5391 Mlle Bazin (Dora, Suzanne, Leonore), née le 2 octobre 1986.
5392 Mme Kleinschmidt-Koenig (Salome, Louise), née le 2 mai 1992.
5393 Mme Fezzi (Cécile, Claire, Armelle), née le 23 octobre 1991.
5394 M. Mouadji (Wassim), né le 30 mars 1993.
5395 Mme Meyrieux (Emilie, Fabienne, Patricia), née le 2 avril 1993.
5396 M. Rigolot (Benoît), né le 7 novembre 1993.
5397 Mlle Meyer (Marie), née le 1er février 1992.
5398 Mme Lantreibecq (Constance, Odile, Denise), née le 29 avril 1993.
5399 Mme Ladois (Virginie, Florence, Odile), née le 21 janvier 1992.
5400 Mme Coranson-Beaudu (Cécile), née le 17 janvier 1993.
5401 Mlle Rajat (Emilie, Christiane, Suzanne), née le 20 juillet 1992.
5402 Mme Robert (Mathilde, Andrée, Claude, Marie), née le 27 janvier 1992.
5403 Mme Brunner (Maxime, Claude, Jeane), née le 26 avril 1992.
5404 Mme Haegeman (Yolaine, Marie), née le 17 juin 1992.
5405 Mme Gateau (Manon), née le 28 août 1993.
5406 M. Lau Fat (Kevin, André), né le 23 août 1993.
5407 Mme Lequain (Marine, Yvette), née le 16 octobre 1992.
5408 Mme Abejiou (Ilham), née le 1er avril 1992.
5409 M. Catala (Francois-Xavier), né le 25 juin 1992.
5410 Mme Chane-Law (Emmeline, Marine), née le 13 juillet 1991.
5411 Mlle Roth (Laure, Marie), née le 29 janvier 1992.
5412 M. Marmier (Pierre-Laurent), né le 29 août 1993.
5413 Mme Methlin (Marie-Charlotte, Michèle, Stéphanie), née le 11 janvier 1993.
5414 Mme Mariage (Julie, Laura), née le 11 août 1992.
5415 M. Rade (Quentin, Jérôme, Pascal), né le 7 octobre 1993.
5416 M. Haudiquet (Geoffrey, Sébastien), né le 24 décembre 1990.
5417 M. Dubois-Roussel (Rodolphe), né le 4 juillet 1989.
5418 M. Osman (Sayed), né le 3 avril 1991.
5419 M. Sandjivy (Arthur, Sathya), né le 10 janvier 1992.
5420 M. Cohen (William), né le 20 septembre 1992.
5421 Mme Berviller (Ninon), née le 31 janvier 1993.
5422 Mme Gonthier (Coraline, Aliska), née le 1er octobre 1992.
5423 Mlle Rossignol (Melisande), née le 5 novembre 1990.
5424 Mme Piault (Anne-Laure, Lucie), née le 30 janvier 1991.
5425 Mme Goldberg (Eve), née le 17 février 1994.
5426 Mme Viard (Jeanne), née le 5 novembre 1992.
5427 Mme Mariotti (Sara), née le 9 avril 1992.

5428 Mme Bouquerel (Margot), née le 21 juillet 1992.
5429 Mlle Joyeux (Marie-Alix, Michele, Patricia), née le 26 mars 1992.
5430 M. Kluczyk (Alexandre), né le 28 juillet 1993.
5431 Mlle Carraud (Béatrice, Elisabeth, Marie), née le 16 juin 1992.
5432 Mme Hamonic (Marie), née le 2 juin 1992.
5433 Mme Colakoglu (Elif), née le 29 septembre 1992.
5434 Mme Debaudringhien (Claire), née le 21 mars 1992.
5435 Mme Lavergne (Morgane), née le 9 octobre 1993.
5436 Mme Fessi (Inès), née le 27 décembre 1992.
5437 Mme Peiffer (Julie), née le 12 février 1993.
5438 Mme Dewinter (Margaux, Anne-Claude, Géraldine), née le 22 juin 1991.
5439 M. Pamart (Augustin), né le 23 mai 1992.
5440 Mlle Brun (Marie, Stéphanie, Carmen), née le 20 juin 1992.
5441 M. Benharira (Mohamed), né le 10 décembre 1986.
5442 M. Doisne (Florian, Rémi, Bernard), né le 23 juin 1992.
5443 M. Boulidard (Étienne, Claude, Marius), né le 2 octobre 1992.
5444 Mme Blaize (Camille), née le 22 février 1991.
5445 Mlle Verdier (Jane, Laurence), née le 29 juillet 1992.
5446 Mlle Gauthier (Anne-Sophie, Marie-Josephe, Camille), née le 8 avril 1993.
5447 Mme Leger (Marie), née le 12 février 1993.
5448 M. Berrada-Lancrey-Javal (Theophile), né le 23 juin 1991.
5449 Mme Tiboul (Annabella, Allegra), née le 25 juin 1992.
5450 Mme Monnet (Elodie), née le 15 décembre 1991.
5451 M. Zadro (Yoann), né le 10 mai 1992.
5452 Mme Leahova (Xenia), épouse Cerchez, née le 14 juillet 1984.
5453 M. Lebecque (Martin, André, Michel), né le 4 juillet 1992.
5454 M. Bouy (Clément), né le 7 février 1993.
5455 Mlle Feline (Justine, Barbara, Solenne), née le 9 juillet 1993.
5456 Mlle Gharjen Daghe (Niloufar), née le 1er avril 1991.
5457 M. Dhondt (Florian, Jean, Philippe), né le 29 novembre 1991.
5458 M. Kahlhoven (Thomas, Eric, Roger), né le 14 septembre 1991.
5459 Mme Seblain (Blandine), née le 24 mai 1991.
5460 Mme Stillitano (Deborah), née le 20 janvier 1992.
5461 Mme Fortecoeffe (Marion, Nadia, Géraldine), née le 2 septembre 1992.
5462 Mme Grau (Astrid), née le 2 mai 1991.
5463 Mme Trichard (Marion), née le 14 avril 1990.
5464 Mme Zaouia (Sarah), née le 21 février 1992.
5465 Mme Harle (Justine, Aline, Evelyne), née le 27 février 1992.
5466 M. Etienne (Josselin), né le 22 mai 1992.
5467 Mme Cossart (Orianne, Odette), née le 22 octobre 1990.
5468 Mme Labasque (Maryon), née le 17 juillet 1993.
5469 Mme Karabulut (Céline, Yaprak), née le 5 mai 1992.
5470 M. Azzam (Othmane), né le 28 février 1991.
5471 M. Porchet (Jean-Christophe, Louis), né le 17 décembre 1991.
5472 Mlle Cros (Johanna, Mélanie), née le 25 février 1992.
5473 M. Coin (Eliott, Léonard, Lucas), né le 5 octobre 1991.
5474 M. Nguyen Thanh (Victor, Barthélémy, Simon), né le 20 août 1992.
5475 M. Davidson (Maxime), né le 21 août 1990.
5476 Mme Vangaeveren (Juliette), née le 13 juillet 1992.
5477 Mme Blez (Manon), née le 22 octobre 1992.
5478 Mme Dussueil (Marion, Catherine, Claire), née le 17 juin 1991.
5479 Mme Rouault (Léa, Michèle, Sylviane), née le 14 décembre 1993.
5480 M. Delemasure (François), né le 11 août 1993.
5481 Mme De Longeaux (Kahaia, Hélène, Marie), née le 13 juin 1991.
5482 M. Van Vynckt (Victor, Georges, Oscar), né le 12 décembre 1991.
5483 Mme Morin (Anne-Gaëlle), née le 22 juin 1992.
5484 Mme Martin (Camille, Yvette), née le 8 août 1993.
5485 M. Mange (Thibault, Fabrice, Marcel), né le 3 août 1992.

5486 M. Fitoussi (Victor, David), né le 5 mai 1989.
5487 M. Pierret (Clément), né le 21 juin 1992.
5488 Mme Saulnier (Estelle, Aurore), née le 15 novembre 1992.
5489 M. Amara (Jordan, Eric), né le 14 août 1991.
5490 M. Moustafaoui (Mustapha), né le 8 mars 1989.
5491 Mme Haultcoeur (Marine, Julie), née le 25 avril 1993.
5492 M. Dessite (Quentin, Gaston, Marie), né le 25 mars 1993.
5493 M. Letronnier (Frédéric, Gérard), né le 8 mai 1989.
5494 Mme Vernier (Pia), nom d'usage Michel, née le 13 novembre 1977.
5495 M. Kraft (Hervé), né le 6 juillet 1992.
5496 Mme Francois (Anne-Sophie, Marie, Geneviève), née le 22 février 1994.
5497 Mme Karpenko (Pauline, Emeline), née le 27 juin 1991.
5498 M. Bichon (Alexandre, Patrick, Régis), né le 27 décembre 1993.
5499 M. Mammar (Yidir), né le 22 avril 1989.
5500 M. Beaufils (Alexandre, Thomas, Ludovic), né le 1er octobre 1992.
5501 M. Delaine (Lucas, Bruno, Hadrien), né le 4 avril 1993.
5502 M. Salle (Rémi, Chady), né le 11 décembre 1991.
5503 M. Jugie (Damien, Daniel), né le 25 octobre 1988.
5504 M. David (Servan, Louis, Auguste), né le 22 avril 1992.
5505 Mme Pennes (Bertille), née le 28 mars 1992.
5506 Mme Poustis (Julia), née le 22 octobre 1990.
5507 Mlle Lavielle (Sarah), née le 1er août 1992.
5508 Mlle Mainemer (Shana), née le 23 février 1993.
5509 M. Wlodarczak (Julian, Louis, Charles), né le 29 juillet 1992.
5510 Mme Lartaud (Manon), née le 12 octobre 1993.
5511 M. Ruiz (Luis-Alberto), nom d'usage Ruiz Centurion, né le 5 décembre 1991.
5512 M. Gomes (Tony), né le 30 janvier 1992.
5513 M. Laribia (Mickaël, Manuel, Elias), né le 22 mars 1993.
5514 M. Colard (Alexandre, Christian, Daniel), né le 30 juillet 1992.
5515 M. Nunkessore (Oumashankar), né le 2 avril 1987.
5516 M. Mirkovic (Paul), né le 22 décembre 1992.
5517 Mlle Hambli (Sara), née le 3 avril 1989.
5518 Mme Massot (Johanna), née le 2 octobre 1992.
5519 Mme Vaivre (Gladys, Marie), née le 31 juillet 1992.
5520 M. Weil (François, Charles, Benjamin), né le 16 février 1991.
5521 M. Otsmane (Belkacem), né le 23 avril 1983.
5522 Mme Pare (Madeleine, Marie, Monique), née le 25 septembre 1993.
5523 M. Moreira (Adrien), né le 22 avril 1992.
5524 Mme Deregnaucourt (Chloé), née le 30 septembre 1986.
5525 Mme Bayle (Florence, Jeanne, Blanche), née le 14 avril 1993.
5526 Mme Scholastique (Alizée), née le 20 mai 1992.
5527 Mme Tingatcody (Sabine, Bhavani), née le 16 avril 1993.
5528 Mlle Roger (Marie, Odile, Fernande), née le 1er octobre 1991.
5529 M. Chateauneuf (Walid), né le 7 novembre 1993.
5530 M. Couzinet (Nicolas), né le 14 juillet 1991.
5531 Mme Burgaud (Claire, Christine, Agathe), née le 11 avril 1992.
5532 Mme Faucher (Marie-Albine, Mathilde), née le 28 mars 1992.
5533 Mme Ly (Anna), née le 13 janvier 1992.
5534 Mme Lesage (Julia, Marion, Hélène), née le 13 juin 1993.
5535 Mme Merieau Cordin (Anysia), née le 28 octobre 1991.
5536 M. Courtot (Adrien, Jean-Pierre, Jacques), né le 22 mars 1990.
5537 M. Gautherie (Baptiste, Antoine, Henri), né le 25 août 1992.
5538 M. Nguyen (Antoine), né le 26 septembre 1992.
5539 M. Monnier (Jocelyn, André, Jacques), né le 28 février 1984.
5540 Mme Goin (Manon, Sandrine), née le 18 décembre 1992.
5541 Mlle Richard (Charlotte, Audrey, Julie), née le 9 juin 1992.
5542 Mme Alavoine (Mathilde, Juliette, Marie), née le 29 août 1993.
5543 M. Muraro (Quentin, Renaud, Louis), né le 31 décembre 1992.

5544 Mme Clement (Aude), née le 14 août 1990.
5545 M. Giosa (Lorenzo), né le 19 août 1991.
5546 M. Picard (Florian, Dominique), né le 1er juillet 1994.
5547 Mme Liang (Lucie), née le 2 mars 1990.
5548 Mlle Llanos (Ruth, Anahi), née le 30 janvier 1992.
5549 M. Thomeret (Louis, Pierre, Anthelme), né le 9 juillet 1993.
5550 M. Bigeault (Mickaël, Marc, Roger), né le 4 août 1992.
5551 Mme Tholin (Lucie, Delphine, Alice), née le 28 août 1992.
5552 Mme Fleurette (Justine, Chantal, Simone), née le 4 juillet 1993.
5553 M. Kuefouet (Simon, Karyl, Bernard), né le 10 juillet 1990.
5554 Mlle Taverne (Aurélie), née le 19 décembre 1992.
5555 Mme Boinet (Amélie, Claire, Léa), née le 13 octobre 1993.
5556 Mme Lopez (Julie), née le 18 novembre 1992.
5557 Mme Argentin (Océane, Laurène), née le 28 février 1992.
5558 M. Doumeizel (Pierre-Marie), né le 7 juillet 1992.
5559 Mme Megni (Clara), née le 18 mai 1993.
5560 M. Poupon (Grégoire, Ladislas, François), né le 5 janvier 1993.
5561 Mme Ayoub (Louisa), née le 4 mai 1988.
5562 M. Mathy (Laurent, Guy, André), né le 24 octobre 1991.
5563 Mme Guerin (Hélène, Corinne, Carole), née le 8 novembre 1992.
5564 Mme Raymond (Caroline, Julie), née le 2 octobre 1992.
5565 Mme Rupert (Eléonore, Béatrice), née le 1er septembre 1993.
5566 M. Hurpin (Victor), né le 8 mars 1991.
5567 Mme Demongeot (Jeanne, Elisabeth), née le 30 juillet 1993.
5568 Mme Coltat (Anna, Jeanne, Emmanuelle), née le 15 août 1992.
5569 M. Chen (Franck), né le 12 juin 1992.
5570 M. Bekkhoucha (Elias), né le 12 mai 1992.
5571 M. Devanlay (Raphaël, Alexandre), né le 18 février 1993.
5572 M. Peinaud (Théo, Lou), né le 20 septembre 1992.
5573 M. Lanfranchi (Antoine), né le 21 avril 1990.
5574 Mlle Arnaud (Souraya), née le 18 novembre 1992.
5575 Mlle Sauquet (Anaëlle, Laure, Mélanie), née le 10 juin 1993.
5576 Mme Refahi (Hélène, Nazlie), née le 14 janvier 1992.
5577 M. Caillaud (Pierre-Thomas), né le 14 mai 1991.
5578 Mme Boyer (Sarah, Lylia), née le 5 février 1993.
5579 Mme Scheffen (Laura), née le 5 octobre 1993.
5580 Mme Richard (Mélanie, Alisson), née le 7 octobre 1992.
5581 M. Varlot (Rémi), né le 1er septembre 1992.
5582 Mme Del Marmol (Laure), née le 27 mars 1993.
5583 M. Ledoue (Victor, Marie, Michel), né le 4 février 1993.
5584 Mme Abbou (Alice), née le 10 avril 1991.
5585 M. Tourtelier (Johann), né le 14 juillet 1992.
5586 M. El Komos Sargious (Marc), né le 16 juin 1992.
5587 Mme Losquin (Cécile, Marie), née le 1er juin 1992.
5588 Mme Rieu (Manon, Axelle), née le 3 août 1993.
5589 Mme Carel (Cécile, Marie), née le 17 mai 1992.
5590 Mme Delacour (Julie), née le 9 septembre 1992.
5591 Mme Charpin (Agathe, Marie, Olympe), née le 5 mars 1993.
5592 M. Gentilhomme (Guillaume, Philippe, Pierre), né le 24 mars 1993.
5593 Mme Dailland (Margaux), née le 9 avril 1992.
5594 Mlle Heriat (Manon, Christine, Marie), née le 17 janvier 1992.
5595 Mme Nasser (Yara, Laure), née le 13 juin 1994.
5596 M. Watrelot (Robin, Daniel), né le 26 mai 1992.
5597 Mme Clair (Sophie), née le 10 mai 1992.
5598 M. Wary (Pierre), né le 12 mars 1992.
5599 Mme Bakir (Kenza), née le 24 septembre 1993.
5600 M. Boissais (Alexandre, Guy, Alexandre), né le 5 août 1992.
5601 Mme Qafsaoui (Soukaina), née le 13 juin 1992.

5602 Mme Vileno (Margaux, Charlotte), née le 2 juin 1989.
5603 Mlle Chretien (Florie, Suzanne, Adeline), née le 8 juin 1984.
5604 Mme Conte (Marie, Émilie, Christiane), née le 8 avril 1992.
5605 M. Bourbia (Sami), né le 14 août 1994.
5606 Mlle Labbe (Justine), née le 5 novembre 1992.
5607 Mlle Nourrisson (Clarisse, Edwige, Aurore), née le 4 décembre 1992.
5608 Mme Awner (Laura, Maurane), née le 15 mai 1993.
5609 Mme Herbaut (Elsa, Marie-Nicolas, Aline), née le 2 avril 1992.
5610 Mme Picart (Barbara), née le 26 avril 1989.
5611 Mme Moyse (Pauline, Constance, Fabienne), née le 25 mai 1992.
5612 Mme Stchepinsky (Sophie, Hélène, Monique), née le 20 octobre 1991.
5613 Mme Nicolas (Marie, Pascale), née le 19 avril 1993.
5614 M. Kizonzolo de Bello (Pearlide, Svens), né le 20 mars 1993.
5615 M. Daudigny (Benjamin), né le 29 décembre 1991.
5616 Mme Domart (Marine, Elodie, Marie), née le 12 juillet 1992.
5617 Mme Ngo Bayegui (Marguerite, Marie-Gertrude), née le 4 avril 1992.
5618 Mme Champion (Elodie, Chantal, Eliane), née le 4 décembre 1991.
5619 Mlle Godin (Marie, Louise, Jeanne), née le 15 décembre 1992.
5620 M. Braoude (Ilan), né le 13 janvier 1993.
5621 M. Meillard (Tugdual), né le 27 avril 1991.
5622 Mlle Robert (Armelle), née le 17 mai 1992.
5623 Mme Rathieuville (Julie), née le 17 mars 1991.
5624 M. Michel (Robin, Johann, Sylvain), né le 20 septembre 1993.
5625 M. Chraibi (Zakarya), né le 7 juillet 1992.
5626 M. Berthau-Ladiesse (Gwenn, Hugo, Neil), né le 26 février 1992.
5627 M. El Messaoudi (Bilal), né le 19 août 1994.
5628 Mlle Chevalier (Marion, Aurélie, Christine), née le 2 juin 1990.
5629 M. Hubert (Martin, Nicolas, Jacques), né le 2 septembre 1990.
5630 Mme Le Thien (My Anh, Anne), née le 24 août 1993.
5631 Mme Jacomy (Alice), née le 18 mai 1991.
5632 M. Morant (Anthony), né le 13 février 1992.
5633 Mme Augay (Lauriane, Marie), née le 9 mai 1993.
5634 Mme Willot (Marie, Patricia, Emilie), née le 1er octobre 1993.
5635 Mme Tavernier (Alice, Mathilde), née le 28 juin 1992.
5636 Mme Bannier (Charlotte, Hélène, Marie), née le 22 janvier 1992.
5637 Mlle Mangin (Honorine, Marie-Jeanne), née le 10 décembre 1991.
5638 Mme Stralka (Stéphanie), née le 25 septembre 1991.
5639 M. Durroux (Sébastien, Marie, Maximin), né le 3 avril 1990.
5640 Mlle Pages (Anaïs, Dominique), née le 14 novembre 1992.
5641 Mlle Magroune (Nadia), née le 12 février 1992.
5642 Mlle Dubus (Estelle, Marie), née le 2 janvier 1992.
5643 Mme Pouchot Garnier (Margot), née le 2 avril 1991.
5644 Mme Nsom Eyenga Ndille (Rose-Danielle), née le 11 avril 1991.
5645 M. Trouillet (Hadrien, Guillaume), né le 22 novembre 1987.
5646 Mme Brenot (Axelle), née le 8 décembre 1992.
5647 M. Ernouf (Jean-Baptiste, Paul, Daniel), né le 3 juin 1993.
5648 Mme Pericaud (Agathe), née le 30 décembre 1992.
5649 Mme Belin (Anne-Sophie, Lucy), née le 14 avril 1992.
5650 Mme Papelard (Lucie, Cécile), née le 4 février 1994.
5651 Mme Rexand (Annabelle, Rachel), née le 28 septembre 1992.
5652 Mme Aldegheri (Sandra, Mélanie), épouse Aldegheri-Herault, née le 28 mars 1993.
5653 Mme Vahe (Marine, Carol, Gisèle), née le 27 avril 1994.
5654 Mme Mignon (Roxane, Priscille), née le 19 octobre 1993.
5655 Mme Scheer (Laurane), née le 22 novembre 1992.
5656 M. Perru (Cyrille), né le 9 janvier 1992.
5657 Mme Beroulle (Emma), née le 5 mai 1993.
5658 M. Tchassim (Brayan, Malabiwé), né le 29 avril 1992.
5659 Mlle Latremoliere (Justine), née le 28 décembre 1993.

5660 M. Le Grand (Matthieu-Simon, Mary), né le 26 juin 1993.
5661 M. Marie (Xavier, Bernard, Pierre), né le 7 février 1992.
5662 Mme Bordeau (Emeline), née le 7 avril 1993.
5663 Mme Fournier (Claire, Pauline, Ophélie), née le 4 mars 1992.
5664 M. Remy (Julien), né le 18 mai 1992.
5665 M. Morel (Florian, Ghislain), né le 27 octobre 1990.
5666 Mme Mottolese (Raphaëlle, Julia), née le 13 mai 1985.
5667 Mme Kwasnik (Claire), née le 3 juin 1993.
5668 Mme Neilz (Maella), née le 9 septembre 1993.
5669 M. Humilier (Mickaël), né le 26 avril 1992.
5670 Mme Rio (Mathilde), née le 23 avril 1993.
5671 M. Lecoanet (Marc, Paul, Michel, Jean), né le 5 août 1992.
5672 Mme Van de Steeg (Florette, Janke), née le 19 juillet 1992.
5673 M. Battaglini (Quentin), né le 9 mai 1992.
5674 Mme Abi-Khalil (Anastasie), née le 16 octobre 1987.
5675 Mme Alonso (Camille, Mylène, Diane), née le 6 mars 1992.
5676 Mme Athias (Léa, Hannah, Irma), née le 21 février 1992.
5677 M. Mouhli (Djaffar), né le 30 juin 1992.
5678 Mme Le Bihan (Camille, Élisa), née le 3 avril 1992.
5679 Mme Le Floch (Marine), née le 2 novembre 1992.
5680 Mme Meireles (Sylvie), née le 16 avril 1991.
5681 Mme Baccar (Zeineb), née le 16 mai 1991.
5682 Mme Delfarguiel (Louise, Bérangère, Ossana), née le 21 avril 1992.
5683 Mme Burtz (Mathilde, Marie), née le 22 septembre 1992.
5684 M. Barrier (Louis, Marie, Jérôme), né le 20 janvier 1992.
5685 Mme Moreau (Alexia, Sophie), née le 31 juillet 1992.
5686 M. Bisso (Raoul Kevin), né le 20 juillet 1992.
5687 M. Poutrain (Philippe), né le 1er mars 1974.
5688 Mme Garin (Clémence), née le 2 décembre 1992.
5689 M. Le Bot (Jason, Valentin, Joseph), né le 29 juillet 1992.
5690 M. Miseroux (Vincent, Jean, Jacques), né le 3 mai 1992.
5691 Mme Geng (Amélie, Ketty, Suzy), née le 15 juin 1992.
5692 M. Poignonec (Charles), né le 20 octobre 1991.
5693 M. Perrin (Hugo, Alfred, Zéphir), né le 14 janvier 1991.
5694 Mme Chaton de La Touche (Chloé), née le 12 août 1991.
5695 Mme Chaigneau (Sara), née le 24 février 1993.
5696 M. Bennassi (Alexander), né le 17 décembre 1992.
5697 Mme Riviere (Léa), née le 22 juillet 1992.
5698 M. Gillmann (Patrick), né le 1er septembre 1989.
5699 M. Bodet (Aurélien, Noël, Paul), né le 24 décembre 1992.
5700 Mme Grivot (Mathilde, Marie, Stéphanie), née le 16 août 1992.
5701 M. Favard (Gauthier, Jacques, Georges), né le 22 juin 1993.
5702 M. Alhy (Cyriel), né le 9 juillet 1990.
5703 M. Fievet (Kevin), né le 14 mars 1993.
5704 Mlle Loubeyre (Bertille, Marie, Xavière), née le 18 décembre 1992.
5705 Mlle Tixier (Julie, Marie, Caroline), née le 13 février 1992.
5706 Mlle Delestre (Anne-Sophie), née le 12 mai 1993.
5707 Mme Villain (Marine, Martine, Odile), née le 10 octobre 1993.
5708 Mme Cohuet (Gaëlle, Sophie), née le 30 janvier 1983.
5709 Mme Aime (Mélanie, Jeannine, Bernadette), née le 8 mai 1991.
5710 Mme Allain (Marie-Annick, Vaitaki, Imelda), née le 18 mai 1992.
5711 Mme Birck (Marion, Betty), née le 26 mai 1992.
5712 Mme Passeron (Gaëlle), née le 20 août 1991.
5713 M. Rebout (Lucien, Roger), né le 19 mars 1993.
5714 Mme Laboureau (Morgane), née le 11 novembre 1992.
5715 Mme Gauthey (Julie), née le 5 décembre 1991.
5716 Mme Garot (Lucie, Marion, Julie), née le 11 août 1992.
5717 Mme Sebbah (Alissa), née le 15 novembre 1992.

5718 M. Constant (Samuel), né le 24 juin 1994.
5719 Mlle Mathon (Anaïs, Angelina, Geneviève), née le 4 novembre 1993.
5720 Mme Bettenfeld (Maud, Nadège, Raymonde), née le 25 mars 1992.
5721 Mme Caron (Fiorella, Alexia, Laurence), née le 30 mars 1992.
5722 Mme Bouche (Gaëlle, Claire), née le 12 février 1993.
5723 M. Esperon (Florian, Yann, Salem), né le 12 juin 1990.
5724 Mme Tricoche (Anne-Laurine, Jenna, Marie), née le 4 juin 1992.
5725 Mme Gamblin (Claire, Sophie, Emilie), née le 22 mai 1993.
5726 Mme Jacqueminet (Emilie, Chantal, Suzanne), née le 18 juillet 1992.
5727 M. Nounoushian (Gaël), né le 14 juillet 1992.
5728 M. Lugan (Benjamin, Florian, Maxime), né le 23 octobre 1992.
5729 M. Ribere (Benjamin, Charles), né le 6 juin 1994.
5730 Mlle Perraut (Caroline), née le 5 juillet 1991.
5731 M. Surchamp (Géraud, Noël, Matthias), né le 5 juin 1990.
5732 Mme Naturel (Lara, Juliette), née le 6 mars 1992.
5733 M. El-Esper (Elias), né le 7 février 1994.
5734 Mme Guinard (Camille, Juliette), née le 1er juillet 1992.
5735 M. Dufrene (Fabien, Henri, Robert), né le 5 mai 1993.
5736 Mlle Kanyep (Fanny), née le 12 juin 1993.
5737 M. Januel (Louis, Michel, Marc), né le 1er juin 1991.
5738 Mme Glaçon (Marie, Abeline, Magdalena), née le 24 octobre 1991.
5739 Mme Dutripon (Julia), née le 31 janvier 1991.
5740 Mme Mauguin (Alexia, Sarah, Anaïs), née le 9 février 1994.
5741 Mme Jaunas (Alicia, Océane, Marine), née le 19 juin 1993.
5742 Mlle Huard (Charlène, Claire, Florence), née le 8 mai 1990.
5743 Mme Labroche (Chloé), née le 4 juin 1992.
5744 M. Roustan (Gaëtan), né le 10 septembre 1991.
5745 Mme Bah (Christine, Ramatoulaye), née le 12 février 1993.
5746 Mme Jacques (Alix, Dorothée, Françoise), née le 25 juin 1992.
5747 M. Ducasse (Mehdi), né le 20 octobre 1987.
5748 Mme Bichet (Clémence), née le 21 janvier 1992.
5749 M. Perani (Alexandre, Jacques, Michel), né le 28 février 1992.
5750 Mme Miomandre (Marie-Eva, Linda, Nathalie), née le 28 septembre 1992.
5751 Mme Aoun (Ibtissam), née le 1er juin 1992.
5752 Mme Liebart (Marion, Yolande, Marthe), née le 14 février 1993.
5753 M. Corbe (Julien, Pierre), né le 6 décembre 1991.
5754 Mlle Faucher (Juliette, Rosa, Aimée), née le 5 juin 1991.
5755 Mme Cecchini (Laura), née le 4 avril 1992.
5756 Mme Statnik (Gaëlle, Marie, Francine), née le 16 octobre 1992.
5757 M. Mayaud (Pierre, Marie, Nicolas), né le 13 janvier 1992.
5758 Mme Merle Beral (Bérénice), née le 7 mars 1992.
5759 M. Escalona (Janis), né le 21 novembre 1991.
5760 Mme Morin (Salome, Coline), née le 5 janvier 1993.
5761 Mme Disson (Laura, Émilie), née le 15 juillet 1991.
5762 Mme Lemarchand (Maryse, Doriane), née le 15 février 1992.
5763 Mme Sequeira (Eléonore, Isabelle, Cécile), née le 8 août 1992.
5764 M. Retournard (Olivier, Claude, Christian), né le 3 mars 1992.
5765 Mme Arduin (Marjorie, Marie, Corinne), née le 28 mars 1992.
5766 M. Cappellino (Hugo), né le 5 octobre 1992.
5767 M. Clisson (Romain, Marie, Guillaume), né le 15 août 1993.
5768 Mme Hammoud (Maissame), née le 20 décembre 1991.
5769 Mme Grussenmeyer (Astrid, Eléonore), née le 30 novembre 1991.
5770 M. André (Thomas, Pierre, Hervé), né le 4 octobre 1992.
5771 M. Khalladi (Nazim), né le 5 avril 1985.
5772 Mme Lespes (Clara, Laure, Perrine), née le 16 décembre 1993.
5773 M. Haouach (Jordane-Redouane), né le 13 juin 1993.
5774 Mme Caubert (Marie, Thérèse, Chantal), née le 9 novembre 1993.
5775 M. Razafindrabe (Tsiry, Nathanaël), né le 14 mai 1993.

5776 Mme Chaize (Manon, Chloé), née le 9 mai 1992.
5777 M. Roux (Vincent, Michel), né le 24 octobre 1992.
5778 Mlle Julien (Leila, Sarah, Beryl), née le 28 janvier 1992.
5779 Mme Kuperminc (Emmanuelle), née le 26 juin 1991.
5780 M. Benguigui (Tom, René, Sacha), né le 30 mai 1993.
5781 Mme Boulgamh (Nesrine), née le 3 juillet 1993.
5782 M. Payet (Nathan), né le 10 mai 1991.
5783 M. Salvi (Thibaud, Claude, Louis), né le 30 octobre 1993.
5784 M. Huan (Alexis, Jean-Claude, Maurice), né le 14 février 1992.
5785 Mme Ighilkrim (Karine), née le 19 novembre 1989.
5786 Mme Edeline (Agathe), née le 22 janvier 1992.
5787 M. Driessens (Morgan), né le 21 juin 1991.
5788 Mme Pouteau (Anaïs), née le 2 août 1992.
5789 M. Debourdeau (Victor, Marie, Emmanuel), né le 18 juin 1991.
5790 M. Niclass (Tanguy, Hervé, Louis), né le 18 janvier 1993.
5791 Mme Beauchamp (Clémence, Marie, Véronique), née le 4 septembre 1992.
5792 Mme Le Coadic (Marion, Maud), née le 1er mai 1980.
5793 M. Bahu (Augustin, François, Xavier), né le 26 décembre 1986.
5794 Mme Lemaitre (Lucie), née le 9 septembre 1991.
5795 M. Dufour (Antoine, Loup, Claude Adalbert), né le 5 janvier 1992.
5796 M. Semeraro (Paul, Donatien), né le 17 mai 1989.
5797 M. Deconninck (Bastien), né le 11 décembre 1993.
5798 Mme Gonthier (Hélène, Françoise), née le 11 novembre 1992.
5799 M. Schaefer (Thomas), né le 25 février 1990.
5800 M. Elandaloussi (Yannis), né le 3 août 1991.
5801 Mme Engel (Camille, Juliette, Marguerite), née le 22 octobre 1994.
5802 Mme Aubie (Sarah), née le 8 janvier 1993.
5803 Mme Weiss (Cécile, Marie, Jeannine), née le 28 août 1992.
5804 M. Horcholle (Robin, Guy, Antoine), né le 29 juin 1994.
5805 Mme Brunet (Justine, Claire), née le 18 septembre 1992.
5806 Mme Robert (Natalia), née le 2 février 1992.
5807 M. Dragulin (Radu-Mihai), né le 19 mai 1992.
5808 Mlle Metral (Camille, Joséphine, Nathalie), née le 10 juillet 1992.
5809 M. Lory (Thomas), né le 22 décembre 1991.
5810 Mme Renard (Silène, Jeanne, Régine), née le 26 février 1992.
5811 M. Doubre (Guillaume), né le 29 janvier 1990.
5812 Mme Chamnoe (Olivia), née le 30 janvier 1993.
5813 M. Debieuvre (Brice, Hugo, Guillaume), né le 26 mars 1992.
5814 Mme Boulanger (Marion, Camille), née le 22 mars 1992.
5815 Mme Maman (Lisa, Sarah), née le 28 novembre 1992.
5816 Mme Benderitter (Lucie), née le 24 juillet 1992.
5817 M. Taillardat (Benoît, Jean-Pierre, Louis), né le 9 décembre 1991.
5818 Mme Gerbaud (Lucie, Marie), née le 30 mars 1992.
5819 Mme Lacroix (Justine, Marie), née le 1er novembre 1992.
5820 Mlle Leverdier (Timeri, Mihivai, Audrey, Marie), née le 28 avril 1992.
5821 M. Lochert (Vincent), né le 2 janvier 1990.
5822 M. Ricard (Tim), né le 25 décembre 1993.
5823 Mme Clemenceau (Marie), née le 27 décembre 1992.
5824 M. Becheau (Gabriel, Philippe), né le 22 juillet 1992.
5825 M. Al Chirazi Al Sabbagh (Nawar), né le 23 novembre 1992.
5826 M. Domenech (Mathias, André, Paul), né le 13 janvier 1991.
5827 M. Combemorelle (Clément, Gaëtan), né le 5 avril 1991.
5828 Mme Merazka (Darine), née le 24 août 1992.
5829 Mme Chardon (Bérengère, Elisabeth, Marie), née le 22 décembre 1993.
5830 Mme Boutonnet (Marie-Charlotte, Julie), née le 23 avril 1983.
5831 Mme Le Guillou (Chloé), née le 27 juillet 1993.
5832 M. Saltel (Vincent, Michel), né le 8 juin 1992.
5833 Mlle Morin (Julie, Lisa), née le 5 août 1992.

5834 M. Camphuis (Antonin, Kevin, Marie), né le 14 décembre 1991.
5835 Mme Turbe Bion (Alice, Marcelle, Jacqueline), née le 24 février 1992.
5836 M. Mennetrey (Clément, Jean-Claude, Fernand), né le 25 février 1992.
5837 Mme Berrouet (Léa), née le 1er mars 1991.
5838 Mme Monnerville (Emilie-Marie, Paule, Marie-Léonie), née le 20 septembre 1993.
5839 M. Bony (Jonathan, Mickaël), né le 4 novembre 1992.
5840 M. Carlé (Sylvain, Michel, Jean), né le 13 mai 1992.
5841 M. Carbonell (Adrien, Malo, Abel), né le 14 juillet 1990.
5842 Mme Grapton (Pauline, Mathilde, Sophie), née le 18 septembre 1993.
5843 Mme Auffret (Claire), née le 21 novembre 1992.
5844 Mme Plard (Justine, Blanche, Marie), née le 11 décembre 1993.
5845 Mme Wehrung (Lynn, Viviane, Mélanie), née le 1er mai 1994.
5846 M. Elzein (Matis), né le 11 mai 1993.
5847 M. Doreau (Yoann), né le 25 mars 1992.
5848 Mlle Peny (Sophie, Marie), née le 10 février 1992.
5849 Mme Dewulf (Angélique, Aline, Brigitte), née le 27 mai 1992.
5850 Mme Sangiani (Charlotte, Marie, Michèle), née le 13 août 1992.
5851 M. Belot (Gaspard), né le 17 juin 1991.
5852 M. Granet (Julien, Claude, Jacques), né le 27 septembre 1992.
5853 Mme Hanquiez (Anne, Nathalie, Claude), née le 31 mars 1993.
5854 Mme Rayar (Johanna-Marie), née le 21 juin 1990.
5855 Mlle Magnan (Fanny), née le 9 mars 1992.
5856 M. Guerin (René, Carlos), né le 2 novembre 1992.
5857 M. Daghsen (Mehdi), né le 21 mars 1991.
5858 M. Dufauret (Adrien), né le 25 juin 1992.
5859 Mlle Grangé (Clotilde, Marie, Laure, Gilberte), née le 21 septembre 1992.
5860 Mme Cohen (Delphine, Claudine), née le 4 mars 1992.
5861 M. Bourgade (Raphaël, Marc, Louis), né le 16 juin 1992.
5862 Mme Trenque (Agathe, Marie-Madeleine, Jacqueline), née le 20 mars 1991.
5863 Mme Lala (Marie-Francoise), née le 13 mai 1992.
5864 M. Lao (Raymond, Rothanak), né le 7 décembre 1991.
5865 M. Gentilhomme (Cédric, Marc, Henri), né le 30 juillet 1990.
5866 M. Castan (Baptiste, Frédéric, Jean), né le 21 septembre 1993.
5867 M. Wozniak (Marc-Antoine), né le 14 avril 1992.
5868 Mme Henry (Margot, Simone, Edith), née le 18 septembre 1991.
5869 M. Bensemhoun (Oury), né le 26 juin 1992.
5870 Mme Leynaud Kieffer (Lise), née le 7 mai 1986.
5871 Mme Zagury (Alicia, Marie), épouse Nakache, née le 8 octobre 1992.
5872 M. Courtin (Arnaud), né le 8 février 1992.
5873 M. Karam (Jean-Pierre), né le 31 décembre 1985.
5874 Mme Engelmann Charneau (Marjolaine), née le 6 novembre 1993.
5875 Mme Garrido (Victoria, Josette, Joëlle), née le 10 juin 1992.
5876 Mme Boddaert (Juliette, Isabelle, Yannick), née le 16 décembre 1993.
5877 Mlle Fau (Amélie, Marie, Patricia), née le 6 décembre 1992.
5878 M. Rio (Benjamin), né le 23 août 1990.
5879 Mlle Verneret (Blandine, Emilie, Sophie), née le 2 mai 1986.
5880 Mme Aron (Ninon, Thérèse, Monique), née le 16 avril 1992.
5881 Mme Laplace (Kenza, Cécile), née le 25 mai 1993.
5882 Mlle Gandon (Pauline, Juliette, Isabelle), née le 29 avril 1992.
5883 Mme Wojtyna (Hélène, Coco, Dorette), née le 9 octobre 1992.
5884 M. Sifer (Marwan, Cédric), né le 20 février 1989.
5885 Mme Callens (Elisa), née le 14 avril 1992.
5886 Mme Grzembowski (Marine, Pascale, Nathalie), née le 27 octobre 1992.
5887 Mme Fernandes Da Rocha (Julia, Fe, Mercedes), née le 2 octobre 1992.
5888 Mme Dupont (Florence, Laura, Hélène), née le 12 novembre 1993.
5889 M. Rottner (Guillaume), né le 7 janvier 1992.
5890 Mme Serrano (Eva), née le 4 février 1993.
5891 Mme Pommier (Morgane, Catherine, Gabrielle), née le 9 juillet 1991.

5892 Mlle Duchêne (Marion, Jeanne), née le 12 août 1992.
5893 Mme Konkuyt (Aude, Angélique), née le 11 octobre 1992.
5894 Mlle Bon (Agathe), née le 1er octobre 1987.
5895 Mme Shehata (Nermine), née le 12 novembre 1983.
5896 Mme Dailland (Margaux, Isabelle, Christine), née le 3 octobre 1992.
5897 Mme Joseph (Katherine, Alice), née le 21 octobre 1993.
5898 Mme Pascard (Madeline, Paola), née le 22 octobre 1992.
5899 Mme Lagy (Pauline, Marie-Charlotte), née le 10 décembre 1992.
5900 Mme Roux (Bénédicte), née le 8 mars 1993.
5901 Mme Jouan (Ananda), née le 11 juin 1992.
5902 M. Bancel (Max-Emilien, Antoine), né le 14 novembre 1993.
5903 M. Keller (Corentin), né le 29 mai 1993.
5904 M. Hermann (Mathieu, André), né le 19 août 1992.
5905 Mlle Esnault (Maud, Maryvonne, Marcelle), née le 14 avril 1993.
5906 Mme Gil (Camille, Annabel, Pascale), née le 13 décembre 1992.
5907 Mlle Combe (Manon), née le 19 octobre 1992.
5908 Mme Bezault (Julie, Mélodie), née le 11 juin 1992.
5909 M. Tresson (Maxime), né le 19 avril 1993.
5910 M. Belhadj Hacen (Abdallah), né le 12 mars 1993.
5911 Mme Moal (Laura, Marie), née le 4 juillet 1992.
5912 Mme Maya (Amele), née le 5 janvier 1991.
5913 Mme Etoa Ndoko (Anne-Cecilia), née le 22 avril 1992.
5914 M. Halgand (Brieuc, Olivier, Aurélien), né le 13 juillet 1992.
5915 Mlle Baranger (Laura, Corinne, Anne-Sophie), née le 13 août 1992.
5916 M. Gourillon (Samba), né le 10 janvier 1993.
5917 Mlle Vanmassenhove (Lynn), née le 27 avril 1992.
5918 M. Marchais (Anthony), né le 22 juin 1992.
5919 Mme Carnot (Emilie, Marie), née le 9 juillet 1992.
5920 M. Tessier (Victor-Louis, Francis, Marcel), né le 4 mai 1992.
5921 Mme Benoit (Clémence), née le 13 janvier 1989.
5922 Mlle Chappard (Olivia), née le 15 avril 1991.
5923 M. Naillon (Pierre-Louis, Henri, Antoine), né le 13 décembre 1991.
5924 M. Choisy (Benjamin), né le 19 janvier 1992.
5925 Mme Fadie (Alice, Marie), née le 4 janvier 1990.
5926 Mme Vergne (Capucine), née le 13 août 1991.
5927 Mme Albrand (Mylène), née le 25 avril 1992.
5928 Mlle Fourure (Aude, Véronique, Anne), née le 13 août 1986.
5929 M. Defarge (Steven, Andrea), né le 15 janvier 1993.
5930 M. Boujnah (Rubben), né le 15 septembre 1992.
5931 M. Boyer (Jean, Victor, Martin), né le 6 novembre 1992.
5932 Mme Pele (Maude), née le 29 mars 1994.
5933 Mme Truttmann (Caroline), née le 30 novembre 1992.
5934 M. Bennington (Steven), né le 27 novembre 1989.
5935 Mlle Sekonian (Aurélie), née le 24 octobre 1992.
5936 Mme Charpentier (Sylvie, Madeleine), née le 26 avril 1993.
5937 M. Rosin (Arnaud), né le 8 mai 1992.
5938 Mme Le Cam (Maé), née le 10 janvier 1993.
5939 Mlle Friche (Pauline, Isabelle, Hélène), née le 25 mai 1993.
5940 M. Lafarge (Pierrick), né le 14 juin 1990.
5941 Mme Rousseau (Amélie, Véronique, Marie), née le 7 avril 1994.
5942 M. Sarazin (Louis), né le 5 octobre 1990.
5943 Mme Carliez (Pauline, Amélie, Isabelle), née le 21 février 1993.
5944 M. Charnay (Théo), né le 19 mars 1993.
5945 M. Jaber (Ali), né le 19 mai 1992.
5946 Mme Henric (Mathilde, Janine, Josette), née le 27 juin 1994.
5947 Mme Esperon (Delphine), née le 1er décembre 1988.
5948 M. Betremieux (Julian, Vincent, Pierre), né le 18 juillet 1991.
5949 Mme Carette (Manon, Marie, Clothilde), née le 11 février 1992.

5950 Mlle Boudou (Caroline, Emma, Clémence), née le 19 mai 1993.
5951 Mlle Amou (Sylvie), née le 3 avril 1992.
5952 Mme Nzingoula (Astelly), née le 4 septembre 1990.
5953 M. Legros (Jonathan), né le 12 juillet 1991.
5954 Mme Graïc (Solène, Marie, Jeanne), née le 21 décembre 1993.
5955 M. Calonge (Pierre, Olivier, Jean), né le 7 avril 1985.
5956 M. Dauverchain (Lionel), né le 16 octobre 1989.
5957 Mme Loth (Charline, Marthe, Simone), née le 22 septembre 1992.
5958 Mme Nicolle (Léa, Anaïs), née le 25 juillet 1992.
5959 Mme Dubois (Astrid, Marie, Ségolène), née le 13 mai 1992.
5960 Mme Guldner (Hélène, Barbara), née le 5 novembre 1992.
5961 Mme Lariviere (Agathe, Andrée), née le 20 février 1992.
5962 Mme Arnal (Tiphaine, Charlène), née le 21 novembre 1992.
5963 M. Martinot (Paul, Marie), né le 13 juin 1992.
5964 M. Le Dantec (Kevin, Julien), né le 13 novembre 1990.
5965 M. Festou (Benjamin), né le 13 décembre 1993.
5966 Mme Jounot (Marion), née le 12 janvier 1992.
5967 Mme Wang Foo (Hiriata, Emanuelle), épouse Roopinia, née le 22 septembre 1991.
5968 M. Morel (Benoît), né le 18 novembre 1971.
5969 Mme Blanchard (Margot, Lucie, Léa), née le 25 février 1994.
5970 M. Abecassis (Sydney), né le 7 juin 1990.
5971 Mme Palud (Adeline), née le 31 mai 1982.
5972 M. Benayoun (Eytan), né le 10 février 1992.
5973 Mlle Duteau (Camille, Claire), née le 6 juin 1992.
5974 Mme Borel (Marie), née le 29 novembre 1992.
5975 M. Tuffier (Stéphane, Pierre, Bernard), né le 6 septembre 1992.
5976 M. Sarfati (Samuel), né le 6 mai 1992.
5977 M. Fourmy (Arthur, Grégoire, Marcel), né le 19 novembre 1992.
5978 Mlle Badis (Anissa), née le 30 mai 1992.
5979 Mme Meudjo (Erica, Sandra), née le 6 juin 1992.
5980 Mme Khlifi (Maryam), épouse Seltani, née le 24 décembre 1992.
5981 M. Vidal (Thomas, Guy, Claude), né le 13 mars 1992.
5982 M. Caillet (Victor, Thibault, Henri), né le 22 juin 1993.
5983 Mme Dunyk (Clara, Henriette, Nadine), née le 14 octobre 1991.
5984 Mme Voirin (Emilie, Isabelle), née le 19 février 1992.
5985 Mme Truffet (Camille, Noura), née le 30 mars 1993.
5986 Mme Faure (Solveig), née le 30 septembre 1992.
5987 Mme Jousset (Ameliane), née le 7 mars 1993.
5988 M. Zimmermann (Mathieu), né le 20 avril 1993.
5989 M. Suzzarini (Francescu), né le 16 novembre 1988.
5990 M. Renoncourt (Thomas, Pierre, Christian), né le 14 avril 1993.
5991 Mme Grignon (Gwenaëlle), née le 28 septembre 1992.
5992 Mme Berçot (Helena, Anne, Laura), née le 12 août 1992.
5993 Mlle Moreau (Hélène, Anne, Catherine), née le 28 janvier 1992.
5994 M. Magendie (Florian, Christophe, Sébastien), né le 11 avril 1991.
5995 Mme Achard Bonnet (Louise, Eugénie), née le 22 février 1994.
5996 Mme Bienfait (Rebecca, Constance), née le 14 août 1993.
5997 Mme Pasdeloup (Emeline, Nicole, Madeleine), née le 17 juillet 1994.
5998 M. Peyrafort (Pierre, Jean, Laurent), né le 29 juillet 1991.
5999 Mme Choquet (Justine, Anne Sophie), née le 7 février 1993.
6000 Mme Kieffer (Maïté), née le 6 août 1991.
6001 Mlle Dupuy (Elodie, Aurore, Mélanie), née le 4 février 1991.
6002 M. Doussot (Béranger, Nathan), né le 29 mai 1992.
6003 Mme Dubois (Tiphaine, Annie, Régine), née le 27 octobre 1992.
6004 M. Huimy (Tom, Tommy), né le 17 février 1992.
6005 Mlle Deperraz (Aurélie), née le 10 février 1992.
6006 Mlle Gentilleau (Marie-Gabrielle, Hélène), née le 28 janvier 1992.
6007 M. Bonnin (Simon, Tristan), né le 21 septembre 1992.

6008 Mlle Blandin (Lucie), née le 7 septembre 1994.
6009 Mme Bruyere (Emilie, Odette), née le 21 septembre 1984.
6010 Mme Barhoum (Maëva), née le 9 octobre 1992.
6011 M. Guyomard (Florentin, François, Lucien), né le 24 mai 1991.
6012 M. Jouan (Robin), né le 15 février 1993.
6013 M. Henry (Mehdi), né le 13 août 1991.
6014 Mme Poulin (Magali, Emilie), née le 4 août 1992.
6015 Mme Jacquet (Pauline, Céline), née le 6 février 1993.
6016 Mlle Aladenise (Manon, Louise, Noëlle), née le 25 décembre 1993.
6017 Mme Donatini (Lucie, Émilie, Julie), née le 21 janvier 1992.
6018 Mme Nzaji (Kanku), née le 13 mai 1990.
6019 M. Denis (Thibaut, François, Gilles), né le 20 juillet 1990.
6020 Mlle Pineau (Aurélie, Thérèse, Annick), née le 22 avril 1991.
6021 Mme Faugere (Suzanne, Emma, Hélène), née le 10 février 1993.
6022 Mme Tang Ting (Laetitia), née le 28 septembre 1992.
6023 Mme Jupiter (Damaris), épouse Hoerdt, née le 4 décembre 1991.
6024 Mme Blas (Camille, Elisabeth, Marcelle), née le 25 novembre 1992.
6025 M. Larger (Yves, Xavier, Jean Pierre), né le 1er avril 1991.
6026 Mlle Fournery (Justine, Marie, Anne), née le 29 mars 1993.
6027 Mlle Nassar (Sonia, Caroline, Eva), née le 21 décembre 1992.
6028 M. Nghiem (Jean-Paul, Phuc, Thanh, Pierre), né le 7 janvier 1992.
6029 Mme Besse (Adèle), née le 5 juillet 1992.
6030 Mme Texier (Pénélope, Camille, Geneviève), née le 22 mai 1993.
6031 Mme Vallee (Mathilde, Elsa), née le 18 novembre 1992.
6032 Mlle Odouin (Julie), née le 14 mars 1991.
6033 M. Cruypeninck (Mathieu, Hervé), né le 16 janvier 1993.
6034 Mlle Boussat (Maily), née le 23 juin 1992.
6035 Mme Frontczak (Clémence, Chantal), née le 10 octobre 1991.
6036 Mme Pefferkorn (Eulalie), née le 12 mars 1994.
6037 M. Machinal (Adrien), né le 30 avril 1993.
6038 M. Lauribe (Marc), né le 6 août 1988.
6039 Mme Jungbluth (Margaux, Marie, Michèle), née le 20 janvier 1993.
6040 M. Ben David (Jeremy, Robert, Isaac), né le 1er mars 1991.
6041 Mlle Lescop (Juliette, Claire, Daphnée), née le 28 juillet 1993.
6042 M. Lacheray (Julien), né le 17 décembre 1992.
6043 Mme Lefebvre (Mathilde), née le 27 mars 1992.
6044 M. Heusele (Maxime, Laurent, Vincent), né le 27 novembre 1992.
6045 Mme Bendahou (Marina, Myriam), née le 30 octobre 1992.
6046 Mme Guardia (Amélie, Marie), née le 20 avril 1992.
6047 Mme Lutard (Camille), née le 16 octobre 1991.
6048 Mme Nicolas (Justine, Dominique, Céline), née le 21 septembre 1992.
6049 Mme Burnouf (Marine, Manon, Justine), née le 14 novembre 1992.
6050 Mme Hamouche (Gouraya), née le 29 mai 1989.
6051 Mlle Favard (Lorène, Christelle, Geneviève), née le 12 janvier 1993.
6052 Mlle Chenot (Emilie, Nathalie, Marie), née le 15 janvier 1993.
6053 Mme Schouler (Anouk, Marion), née le 1er juin 1992.
6054 Mme Grand (Maelenn), née le 12 août 1994.
6055 Mme Picard (Fanie), née le 14 septembre 1990.
6056 Mme Favennec (Nina), née le 2 août 1993.
6057 M. Guignon (Nicolas, Olivier, Sébastien), né le 12 mai 1992.
6058 Mme Breand (Marion, Marie-Thérèse, Josette), née le 26 septembre 1993.
6059 M. Girod (Jean-Bastien, Christi), né le 12 novembre 1991.
6060 M. Saddedine (Aristide, Pierre, Ali), né le 22 mai 1991.
6061 Mme Casassus (Elise), née le 3 novembre 1992.
6062 M. Beyaert (Vincent, Marc, Albert), né le 25 juillet 1992.
6063 Mme Brisson (Clotilde, Jeanne, Sophie), née le 13 mars 1992.
6064 M. Duriez (Savinien, Laurent), né le 18 septembre 1992.
6065 M. Salomon (Cédric, Pierre, Sandrine), né le 23 décembre 1990.

6066 Mme Galtier (Fanny, Mireille, Danielle), née le 25 mars 1992.
6067 Mme Lejosne (Pauline), née le 9 juin 1992.
6068 Mme Dusanter (Joy, Jacqueline, Odette), née le 2 novembre 1992.
6069 M. Smounya (Gabriel, Youssef, Quentin), né le 21 décembre 1991.
6070 M. Jeanblanc (Adrien, Maxime), né le 4 février 1991.
6071 Mme Mahé (Eléonore), née le 13 mai 1992.
6072 Mme Donval (Solène), née le 17 février 1992.
6073 M. Couesnon (Valentin, Nicolas), né le 23 mars 1992.
6074 Mme Helbert (Anne Sophie, Marie), née le 4 septembre 1991.
6075 Mme Margineanu (Aude, Chantal, Lionelle), née le 19 février 1992.
6076 Mme Messedi (Mona), née le 12 août 1992.
6077 M. Charvet (Simon, Marc), né le 17 avril 1992.
6078 Mme Deffontaines (Anaïs, Béatrice, Colette), née le 29 septembre 1991.
6079 Mme Heimendinger (Fleur, Véronique), née le 2 octobre 1992.
6080 Mme Filoche (Audrey, Carole, Estelle), née le 30 décembre 1992.
6081 Mme Decroux (Alice), née le 24 avril 1992.
6082 Mme Robert (Mathilde, Estelle), née le 26 juin 1992.
6083 M. Seite (Thibault, Thomas), né le 11 mars 1992.
6084 Mlle Di Padova (Khadija), née le 10 juillet 1993.
6085 Mlle Bencharif (Célia), née le 31 mars 1991.
6086 Mme Rouhier (Marie-Anne, Laure, Béatrice), née le 2 avril 1992.
6087 M. Charriere (David, Patrick), né le 25 juillet 1991.
6088 M. Prade (Michel), né le 4 novembre 1992.
6089 Mlle Surget (Marine, Dominique, Charlotte), nom d'usage Surget Boucard, née le 28 septembre 1992.
6090 Mme Lupczynski (Tatiana, Lolita), nom d'usage Lupczynski Bensimhon, née le 30 octobre 1992.
6091 Mme Besin (Amélie, Suzel, Manon), née le 22 décembre 1992.
6092 Mme Christiaens (Marie, Chantal, Cornélie), née le 23 janvier 1993.
6093 Mlle Berard (Eva, Marie), née le 9 décembre 1992.
6094 M. Leloup (Victorien), né le 12 septembre 1994.
6095 Mme Beaumont (Charlotte), née le 7 août 1992.
6096 M. Martins (Jeremy), né le 17 mars 1993.
6097 M. Dravet (Victor, Etienne), né le 4 mars 1990.
6098 M. Hamon (Pierre-Antoine), né le 29 mars 1981.
6099 Mlle Zeraoui (Amanda), née le 28 novembre 1992.
6100 Mme Lavabre (Maud, Christiane, Florence), née le 7 janvier 1992.
6101 Mme Landreat (Lucie, Louise), née le 10 août 1992.
6102 Mlle Luzet (Jenna, Alizee, Marie), née le 17 avril 1992.
6103 Mme Louppe (Elisa, Carina), née le 18 décembre 1991.
6104 Mlle Felix (Jolijn, Daniëlle), née le 8 avril 1990.
6105 Mme Eude (Lea Gabrielle, Justine, Eugénie), née le 17 mai 1991.
6106 Mme Parent (Stacy, Thérèse, Janine), née le 22 septembre 1992.
6107 Mme Chatelain (Pauline, Jeanne, Émilie), née le 3 avril 1993.
6108 Mlle Bascou (Agathe, Paule), née le 3 mars 1991.
6109 Mme Saunier (Marion, Josyane, Liliane), née le 22 septembre 1992.
6110 M. Suc (Nicolas), né le 15 février 1992.
6111 Mme Herteau (Alice), née le 27 novembre 1990.
6112 M. Kolchev (Alexander), né le 20 mars 1992.
6113 M. Witry (Max), né le 12 septembre 1991.
6114 M. Stocker (Antoine, Luc), né le 30 août 1993.
6115 Mme Kropfeld (Lucie, Marie, Sylvie), née le 29 mars 1993.
6116 M. Lecoeur (William, Raymond, Robert), né le 21 avril 1992.
6117 Mlle Follet (Elise, Martine), née le 2 novembre 1991.
6118 Mlle Recto (Caryn Gisele), née le 27 mai 1987.
6119 Mme Maisson (Elisa), née le 16 août 1992.
6120 M. Robin (Benjamin, François), né le 26 août 1991.
6121 Mme De Riedmatten (Jeanne, Marie), née le 14 juillet 1991.
6122 Mlle Lemachatti (Amani, Kenza), née le 6 mars 1992.
6123 Mme Bodin-Hullin (Marie, Françoise, Marielle), née le 27 janvier 1992.

6124 M. Le Cloirec (Romain), né le 1er août 1992.
6125 M. Boudehane (Jawad), né le 12 décembre 1992.
6126 Mme Bennouna (Nysrine), née le 1er octobre 1979.
6127 Mme Beaudoin (Marie Cecile), née le 28 juillet 1992.
6128 M. Leroy (Grégoire, Pierre, Simon), né le 9 avril 1983.
6129 Mme Refabert (Céline, Jeanne), née le 29 septembre 1992.
6130 Mme Petit (Justine, Aurélie, Marie), née le 13 février 1992.
6131 M. Puret (Alexandre, Nicolas), né le 1er février 1990.
6132 Mme Berger (Anna, Mélanie), née le 28 juin 1992.
6133 Mme Dy (Cloée), née le 9 juillet 1991.
6134 Mlle Daigre (Julie), née le 8 juillet 1985.
6135 Mlle Carriere (Lisa, Andrée, Justine), née le 14 avril 1993.
6136 M. Sellam (Julien, Sébastien), né le 9 septembre 1990.
6137 Mme Maurice (Axelle), née le 1er août 1992.
6138 Mme Hiel (Hélène), née le 17 janvier 1992.
6139 M. Zariouh (Achraf), né le 11 septembre 1992.
6140 M. Archimbaud (Clément), né le 31 août 1990.
6141 M. Ibrahima (Gilles), né le 31 août 1991.
6142 M. Yvon (Thibault, Georges, Michel), né le 19 juin 1992.
6143 Mme Barba (Florie), née le 14 juillet 1990.
6144 Mlle Alais (Marie, Anne), née le 24 février 1991.
6145 M. Dehouck (Martin, Gérard), né le 8 octobre 1991.
6146 Mme Kaczmarek (Florinne), née le 26 avril 1992.
6147 Mme Nicot (Mélissandre), née le 27 décembre 1990.
6148 Mme Ciolac (Rodica), épouse Asauleac, née le 24 août 1988.
6149 Mme Lesure (Sophie), née le 5 avril 1991.
6150 M. Serre (Arthur), né le 3 juin 1991.
6151 Mme Thais (Camille, Françoise, Monique), née le 12 septembre 1993.
6152 Mme Brecqueville (Mandy, Sabine, Yvonne, Liliane), épouse Debono, née le 7 mai 1986.
6153 Mme Majou (Jeanne, Marie, Dominique), née le 3 juillet 1993.
6154 M. De Neve (Nicolas, Thierry, Marie), né le 8 juin 1993.
6155 M. Foubert (Gauthier, Serge), né le 14 février 1990.
6156 Mme Debode (Camille), née le 5 décembre 1992.
6157 Mme Adjabi (Anissa), née le 16 août 1991.
6158 Mlle Michalewicz (Aude, Anne), née le 19 juin 1992.
6159 Mme Jouaud (Delphine, Yveline, Jeanne), née le 5 avril 1992.
6160 Mme Dubois (Lucie, Marie, Fanny), née le 23 mai 1991.
6161 M. Nouri (Adrien, Arsalan), né le 4 janvier 1991.
6162 M. Beaujour (Mathieu), né le 14 février 1987.
6163 Mme Thomas (Anne-Margaux), née le 3 mars 1992.
6164 M. Chappes (Baptiste, Pierre, Serge), né le 6 juillet 1993.
6165 Mme Rattez (Mathilde, Odile, Milka), née le 23 avril 1992.
6166 M. Essassi (Mohamed), né le 3 février 1993.
6167 M. Cheniara (Anthony), né le 16 octobre 1992.
6168 M. Egal (Quentin), né le 22 janvier 1991.
6169 Mme Khouth (Chloé), née le 6 juillet 1992.
6170 Mme Lagneau (Pauline, Marie, Claude), née le 15 juillet 1993.
6171 M. Pacaud (Jordi), né le 17 novembre 1986.
6172 M. Le (Thomas, Trung), né le 28 juillet 1989.
6173 Mme Jégu (Morgane), née le 14 mars 1992.
6174 Mme Frein (Lucile), née le 25 décembre 1992.
6175 M. Mallaroni (Arnaud, Simon, Salvatore), né le 18 janvier 1993.
6176 Mme Jadeau (Magali, Alice, Géraldine), née le 31 janvier 1993.
6177 M. Koropoulis (Vincent, Paulantoine), né le 18 novembre 1988.
6178 Mme Dolin Dolcy (Victoire, Sim, Catherine), née le 1er décembre 1992.
6179 Mme Brisard (Lara, Cloé), née le 13 septembre 1992.
6180 Mme Watrelos (Olivia, Laura, Annie), née le 9 janvier 1993.
6181 Mme Robert de Saint Vincent (Marguerite, Claude, Marie), née le 4 juillet 1993.

6182 Mme Geissler (Anaïs, Nathalie, Catherine), née le 26 juin 1992.
6183 Mme Lozac'Hmeur (Anne Heloise, Madeline), épouse De Meherenc de Saint-Pierre, née le 16 août 1993.
6184 Mlle Maurin (Solenne, Sandie, Michèle), née le 14 avril 1992.
6185 Mme Santini (Marjolaine, Claire, Elisabeth), née le 13 octobre 1992.
6186 Mme Chaumont (Emma, Clémence), née le 30 octobre 1993.
6187 M. Osman (Mehdi), né le 18 novembre 1992.
6188 M. Wandoren (William, Louis, Angel), né le 7 mai 1992.
6189 M. El Khoury (Fadi), né le 1er mai 1987.
6190 Mme Da Silva (Anastasia, Monique), née le 9 décembre 1992.
6191 M. Meriguet (Nicolas), né le 26 juin 1992.
6192 Mlle Traoré (Awa, Antoinette), née le 15 octobre 1991.
6193 Mlle Fontana (Chloé), née le 23 août 1993.
6194 Mme Melinon (Justine), née le 28 septembre 1992.
6195 M. Delforge (Clément, Gérard, Odulphe), né le 9 septembre 1992.
6196 M. Thummel (Simon, Nicolas), né le 30 mai 1992.
6197 M. Evrard (Charles, Jean-Ernest), né le 29 août 1992.
6198 Mme Jogessur (Sunaina), née le 3 mai 1986.
6199 M. Andries (Alexandre, Pierre, Jacques), né le 8 juillet 1992.
6200 M. El Cheikh Taha (Rémi, Alexandre), né le 21 juin 1992.
6201 Mlle Coton (Julie), née le 17 mars 1993.
6202 Mme Silvestre (Julie, Irène, Michele), née le 28 juin 1992.
6203 Mme Ropert (Mélanie, Lucie, Maryse), née le 2 juillet 1993.
6204 Mme Lacolonge (Mina), née le 27 décembre 1992.
6205 M. Servelle (Romain, Pierre), né le 10 juin 1991.
6206 M. Lafontaine (Maxime, François), né le 15 août 1990.
6207 Mme Hillion (Marie), née le 7 mai 1992.
6208 M. Degrendel (Maxime, Antoine, Benoît), né le 6 avril 1992.
6209 M. Doignies (Hugo, Louis), né le 29 décembre 1992.
6210 M. Caltabellotta (Edouard, Joseph, Yves), né le 22 décembre 1989.
6211 Mme Margerit (Louise), née le 19 juin 1993.
6212 Mme Meunier (Victorine, Catherine, Marie), née le 4 mai 1992.
6213 M. Devaux (Alexis, Pierre, Jacques), né le 21 décembre 1991.
6214 Mme Ravou (Maeva, Claudia, Patricia), née le 8 novembre 1993.
6215 M. Marchand (Justin, Manuel), né le 28 janvier 1991.
6216 M. Lodewyckx (Pierre), né le 25 mai 1992.
6217 Mme Vibrac (Laurine), née le 13 mai 1993.
6218 Mme Mostefa-Kara (Inès), née le 24 novembre 1992.
6219 Mme Crognier (Marie, Valérie, Lise), née le 27 mars 1992.
6220 Mme Vignaud (Gabrielle), née le 14 septembre 1993.
6221 Mme Trémelot (Caroline), née le 5 juin 1991.
6222 Mme Soleyan (Perrine, Aline, Christine), née le 8 janvier 1993.
6223 Mlle Brédif (Céline, Claire, Lucette), née le 16 mars 1992.
6224 Mme Tison (Marie, Adeline, Désirée), née le 11 décembre 1993.
6225 Mme Estepa (Hélène, Nathalie, Clémentine), née le 13 septembre 1993.
6226 Mlle Tcherdukian (Jessica), née le 17 septembre 1991.
6227 Mme Gros (Mathilde, Françoise, Michèle), née le 20 décembre 1993.
6228 Mlle Ben Achour (Sarrah), née le 19 novembre 1984.
6229 M. Penfornis (Benoît), né le 14 janvier 1980.
6230 Mme Boulin (Jade), née le 6 juin 1993.
6231 Mme Lesueur (Elodie), née le 1er janvier 1994.
6232 Mme Shacoori (Parastou), née le 2 février 1992.
6233 Mme Vanniere (Fleur, Céline, Bernadette), née le 31 juillet 1991.
6234 M. Pogu (Gaëtan), né le 4 avril 1993.
6235 M. Normand (Clément, Victor), né le 14 mars 1991.
6236 M. Queney (Camille), né le 30 août 1990.
6237 Mme Pani (Celia), née le 12 janvier 1991.
6238 Mme Dindelli (Sarah, Rose, Joëlle), née le 30 août 1992.
6239 M. Jaulin (Geoffrey, Joao), né le 8 décembre 1992.

6240 M. Federspiel (Maxime, William), né le 21 juillet 1992.
6241 Mme Moreau (Elsa), née le 6 janvier 1990.
6242 Mme Beurey (Manon, Anne, Cécile), née le 12 avril 1991.
6243 Mme Siest (Tania, Alicia), née le 6 juin 1992.
6244 Mme Mennecier (Megane), née le 6 mars 1993.
6245 Mlle Biancamaria (Chiara), née le 25 août 1993.
6246 Mlle Duez (Marie, Isabelle), née le 7 mai 1992.
6247 Mme Lebon (Safia), née le 27 avril 1992.
6248 Mme Rachidi (Maria, Hélène, Rekia), née le 17 avril 1993.
6249 M. Messeant (Hubert, Maurice, André), né le 4 janvier 1990.
6250 M. Petit (Damien, Antoine, Hervé), né le 28 août 1991.
6251 M. Peil (Jonathan, Joseph), né le 14 septembre 1993.
6252 M. Geoffroy (Antoine, Paul, Robert), né le 12 janvier 1992.
6253 Mlle Tahir (Rimsha), née le 16 mai 1992.
6254 M. Abbas (Abou Sofian, Lakdar, Idriss), né le 20 avril 1991.
6255 Mme Rouilhac (Charlène), née le 27 novembre 1992.
6256 M. Bonjour (Maxime), né le 17 août 1992.
6257 Mme Empinet (Aurélie), née le 30 juin 1992.
6258 Mlle Grosperrin (Celia, Myriam), née le 21 septembre 1990.
6259 Mlle Roux (Marion, Léa, Marithe), née le 20 mars 1992.
6260 Mme Janneau (Justine), née le 5 juin 1992.
6261 Mme Gomez (Hélène), née le 9 février 1992.
6262 Mme Boquet (Amandine, Sylvie, Angélique), née le 15 janvier 1992.
6263 Mme Seguy (Marion), née le 12 janvier 1992.
6264 Mme Kaba (Zuleyha), née le 24 novembre 1988.
6265 Mme Porte (Justine, Louisa, Mégane), née le 3 avril 1993.
6266 Mme Remy (Chloé, Cathy, Christine), née le 15 juillet 1993.
6267 Mlle Anantharajah (Anna -Sophie), née le 9 juin 1991.
6268 Mme Quéméneur (Marion), née le 29 octobre 1992.
6269 Mme Guillemin (Clarisse, Marie-Josephe, Violette), née le 12 février 1992.
6270 M. Fulcher (Bruny), né le 20 avril 1993.
6271 Mme Sevaz (Maud, Chantal, Louise), née le 16 janvier 1992.
6272 Mme Chatta (Karen), née le 25 avril 1992.
6273 Mme Brou (Carole, Élisabeth, Nicole), née le 4 mai 1993.
6274 Mme Rey-Millet (Lise, Jade), née le 13 août 1993.
6275 Mme Boulangeat (Claire, Marie, Blanche), née le 7 décembre 1992.
6276 M. Bacconnet (Thibaut), né le 2 mai 1992.
6277 Mme Baccon (Jessica, Émilie), née le 16 octobre 1993.
6278 Mlle Simon (Manon, Alice, Nicole), née le 19 février 1991.
6279 Mme Woytasik (Camille, Laure), née le 9 décembre 1988.
6280 Mme Glondu (Murielle, Sandra), épouse Lassis, née le 26 janvier 1976.
6281 Mlle Di Girolamo (Elsa, Clara), née le 1er mars 1994.
6282 M. Vasselon (Quentin), né le 3 mars 1992.
6283 Mme Mailhe (Solène, Christiane, Guillemette), née le 10 mai 1993.
6284 M. Jaffiol (Antoine, Roland, Marcel), né le 12 mai 1991.
6285 Mme Mansard (Luke, Eliott, Rénald), née le 25 avril 1993.
6286 Mlle Varaldo (Elise, Marie), née le 17 novembre 1991.
6287 M. Mathouraparsad (Xavier, Vincent, Mathieu), né le 10 août 1992.
6288 Mme Jeanneaud (Lisa, Jeanne), nom d'usage Jeanneaud-Battisti, née le 28 octobre 1992.
6289 M. Saada (Albert), né le 5 juin 1991.
6290 Mme Burel (Marion), née le 13 février 1992.
6291 Mme De Carvalho (Camille), née le 8 mai 1992.
6292 Mlle Le Rouzic (Camille), née le 31 juillet 1992.
6293 M. Touraine (François, Louis, Antoine), né le 6 juin 1993.
6294 Mme Elana (Anaïs, Laure, Amélie), née le 23 juillet 1993.
6295 Mlle Favaro (Tiphanie, Anaïs, Blanche), née le 14 juin 1992.
6296 Mlle Simon (Aurélie, Hélène, Pascale), née le 2 septembre 1992.
6297 Mme Rodrigues (Emmanuelle), née le 1er octobre 1990.

6298 Mme Aurisset (Claire, Geneviève, Francette), née le 21 janvier 1992.
6299 Mme Roche (Margot, Catherine), née le 10 février 1993.
6300 M. Deriviere (Nicolas, Loïc, Jacques), né le 13 mai 1993.
6301 Mme Fouassin (Esther, Magdeleine, Sylvie), née le 2 septembre 1993.
6302 M. Bessoule (Félix, Hoel), né le 22 février 1991.
6303 M. Fraga (Vincent), né le 24 septembre 1991.
6304 M. Levy (Romain, Edgar), né le 30 mars 1993.
6305 Mme Roger (Marion, Charlotte, Laure), née le 1er juillet 1992.
6306 Mme Beaufort (Candice, Hélène, Andrée), née le 29 novembre 1992.
6307 Mme Caron (Mélodie, Paulette), née le 22 avril 1990.
6308 M. Vasile (Stefan-Claudiu), né le 28 décembre 1991.
6309 Mme Fergon (Caroline, Claire, Marie), née le 18 septembre 1993.
6310 Mme Lavoisy (Carole, Juliette), née le 3 novembre 1993.
6311 Mme Monnot (Floraine, Anne), née le 5 décembre 1993.
6312 Mlle Fraysse (Céline), née le 19 octobre 1991.
6313 Mme Armbruster (Kathia, Sandra), née le 3 septembre 1991.
6314 M. Mohamed (Farzaad), né le 11 juin 1991.
6315 Mlle Baudet (Gaëlle, Sophie, Anne), née le 19 août 1992.
6316 M. Langlois (Terence, William), né le 21 juin 1987.
6317 Mme Mansion (Lise, Marie), née le 18 mai 1993.
6318 Mme Roffi (Mathilde, Élise), née le 22 février 1992.
6319 M. Bhoowabul (Vikesh, Koomar, Mathieu), né le 15 juillet 1992.
6320 M. Prael (Thibault, Denis, Claude), né le 7 décembre 1992.
6321 Mme Payerne (Aulde, Clothilde, Mahaut), née le 7 décembre 1992.
6322 Mme Baudot (Charlène), née le 5 septembre 1987.
6323 Mme Simeon (Mathilda, Laura, Marie), née le 21 septembre 1992.
6324 Mme Le Dily (Romane, Marie), née le 2 août 1993.
6325 M. Egloff (Benjamin), né le 15 août 1992.
6326 Mme Bonlieu (Marie, Clotilde, Alice), née le 7 juin 1991.
6327 Mme Loubaresse-Victor (Coralie), née le 11 décembre 1992.
6328 Mlle Reboul (Andrea), née le 5 juillet 1992.
6329 M. Mmadi (Benaym), né le 13 février 1993.
6330 M. Boughzala (Yassine), né le 4 décembre 1991.
6331 M. Materne (Stéphane, Denis, Olivier), né le 11 août 1992.
6332 M. Nowicki (Benoît, Jérôme), né le 23 novembre 1992.
6333 Mme Gastin (Alice, Solange, Jeanne), née le 27 mai 1992.
6334 M. Guillaumin (Michel, Quentin, Roparz), né le 31 octobre 1992.
6335 Mme Nesseler (Charlotte, Marie, Léa), née le 12 octobre 1992.
6336 M. Flipo (Victor, Jean, Francis), né le 6 septembre 1992.
6337 Mme Baudrillard (Claire, Marie), née le 31 août 1992.
6338 Mme Renault (Marion, Solène, Céline), née le 1er avril 1991.
6339 Mlle Kiki (Emmanuela, Denissou), née le 17 novembre 1991.
6340 Mme Monnier (Charlotte), née le 13 novembre 1992.
6341 Mme Boyer (Elsa, Florence, Laure), nom d'usage Boyer-Malzac, née le 11 juillet 1992.
6342 M. Hamoud (Georges), né le 4 février 1991.
6343 Mme Volkun (Viktoria), née le 13 avril 1991.
6344 Mme Belayachi (Fetine, Nefer Tari), née le 8 novembre 1992.
6345 Mme Paquay de Plater (Solène), née le 9 août 1992.
6346 M. Michel (Johnny, Giovanni, Philippe), né le 30 juillet 1992.
6347 Mme Fouillet (Margaux, Eloïse), née le 30 juin 1992.
6348 Mme Autissier (Cécile), née le 19 février 1991.
6349 Mlle Bah (Hawa Sayon), née le 5 juillet 1992.
6350 M. Six (Rémi, Loïc, Michel), né le 11 janvier 1992.
6351 Mme Locatelli (Anne-Justine, Thérèse), née le 3 novembre 1991.
6352 M. Jagu (Raphaël, Emile, René), né le 12 avril 1991.
6353 M. Dai (Florent), né le 26 juillet 1991.
6354 Mlle Hudziak (Clémence, Stéphanie, Marie), née le 11 janvier 1992.
6355 M. Notteghem (Charles, Willy), né le 6 février 1990.

6356 Mme Avit (Pauline), née le 21 février 1991.
6357 Mme Tiercelin (Anne-Sophie, Raphaëlle, Marie), née le 23 avril 1992.
6358 M. Bertrand (Louis, David, Gabriel), né le 26 février 1992.
6359 Mme Marziano (Vincyane, Yaël, Naomi), née le 12 juillet 1994.
6360 M. Voignier (Rémi, André, Georges), né le 3 mars 1990.
6361 Mme Vincens de Tapol (Roxane, Marie), née le 9 février 1992.
6362 Mlle Salmon (Emeline), née le 3 novembre 1992.
6363 Mme Fournerie (Clémence, Coralie), née le 25 janvier 1992.
6364 M. Tuambilangana (Fabrice, Kabasele), né le 14 novembre 1989.
6365 M. Ajoodha (Alan), né le 6 mars 1991.
6366 Mme Issaeva (Ludmila), née le 17 août 1984.
6367 Mme Coignard (Audrey, Justine, Adeline), née le 25 août 1992.
6368 Mme Sarrazin (Léna, Marie), née le 11 juillet 1992.
6369 Mme Girault (Léa, Danielle, Janine), née le 11 février 1993.
6370 Mme Le Thien (Yoanna, Doanh-Na), née le 20 mai 1990.
6371 Mme Torcat (Marie, Sarah), née le 22 avril 1991.
6372 Mme Roulph (Marion, Nicole, Yolande), née le 2 janvier 1992.
6373 Mme Chavassieux (Sonia, Marie), née le 25 mars 1992.
6374 Mme De Vos (Audrey, Colette), née le 3 décembre 1991.
6375 M. Pocquet (Matthieu, François, Olivier), né le 25 décembre 1992.
6376 Mlle Koala (Guesbeogho, Jocelyne, Maminata), née le 20 avril 1993.
6377 Mme Bruneau (Amandine), née le 28 avril 1992.
6378 M. Reygagne (Erwan), né le 4 juin 1991.
6379 M. Rambaud (Geoffroy, Hugues, Eric, Marcel), né le 7 octobre 1993.
6380 Mlle Bonnet (Manon, Marie, Charlotte), née le 29 septembre 1992.
6381 Mme Balas (Sixtine, Stéphanie), née le 3 décembre 1991.
6382 Mme Mpenzi (Bernadette), née le 16 avril 1993.
6383 M. Lemaire (Jean-François, Dominique, Freddy), né le 10 février 1992.
6384 Mme Pedoux (Clémence, Julienne), née le 5 septembre 1991.
6385 Mme Azaiez (Nelly, Lamia), née le 26 juillet 1985.
6386 Mme Abgrall (Manon, Margot), née le 24 juillet 1993.
6387 Mme Hilaire (Elise), née le 29 novembre 1993.
6388 Mme Bozec (Charlotte, Françoise), née le 6 juillet 1993.
6389 Mme Bottollier Curtet (Stacy, Charlotte), née le 22 novembre 1991.
6390 Mme Foucault (Elise, Marie-Odile), née le 25 mai 1993.
6391 Mlle Tomassi (Monica), née le 19 décembre 1991.
6392 M. Save (Quentin, Olivier, Eddy), né le 15 septembre 1992.
6393 Mme Lorsche (Laurie), née le 17 avril 1991.
6394 M. Trivier (Valérian), né le 4 décembre 1992.
6395 Mme Poinsignon (Sandrine, Elise, Jeanine), née le 15 novembre 1992.
6396 M. Bayeh (Florian, Jacques, Desiré), né le 27 juillet 1990.
6397 M. Quintin (Matthieu, Damien, Benoit), né le 12 mai 1992.
6398 Mme Watteau Henon (Maxime, Esther, Clothilde), née le 15 septembre 1993.
6399 M. Marziale (Adrien), né le 20 août 1990.
6400 M. Forissier (Thibault, Pierre, Bruno), né le 16 mars 1992.
6401 M. Croisic (Yorick, Smith, Owent), né le 9 novembre 1991.
6402 M. Dana (Richard, Victor), né le 5 octobre 1992.
6403 M. Dos Santos (Luis, Manuel), né le 24 mai 1992.
6404 M. Garnier (François, Michel), né le 20 février 1992.
6405 Mme Vincent (Pauline, Louise, Marie), née le 17 décembre 1992.
6406 Mme Rigolet (Camille), née le 21 mars 1992.
6407 Mme Robin (Maïwenn, Evelyne, Colette), épouse Gobin, née le 23 juillet 1982.
6408 Mme Delaunay (Laurène), née le 5 mars 1992.
6409 M. Mignemi (Matthieu, Salvator, Julien), né le 8 septembre 1992.
6410 Mme Al Chaarani (Mona, Manal, Maya), née le 25 décembre 1990.
6411 Mlle Mangin (Jennifer, Marie, Lucie), née le 8 septembre 1992.
6412 M. Matha (Thibault, Hadrien), né le 24 septembre 1991.
6413 Mme Duchoze (Julie, Hélène, Suzanne), née le 4 décembre 1993.

6414 Mlle Dumaine (Leslie), née le 27 juillet 1991.
6415 Mlle Bezo (Aurore, Aline, Esther), née le 2 novembre 1992.
6416 Mme Kasdali (Sabrina), née le 18 juin 1993.
6417 Mme Duhamel (Coralie, Floriane, Marine), née le 2 mars 1993.
6418 Mme Duflot (Faustine, Isabelle, Valérie, Corinne), nom d'usage Boutry, née le 2 mai 1991.
6419 Mme Georges (Fanny), née le 1er janvier 1992.
6420 M. Medkour (Elyas), né le 12 juin 1992.
6421 M. Achour (Zakariya), né le 19 avril 1992.
6422 M. Letscher (Benjamin, Nicolas, Pierre), né le 25 février 1994.
6423 Mme Chenu (Mathilde, Marie), née le 24 octobre 1992.
6424 Mlle Majou (Louise, Rose, Jacqueline), née le 13 novembre 1992.
6425 Mlle Stefan (Ioana), née le 8 avril 1992.
6426 Mme Zemouri (Maria), née le 21 mai 1992.
6427 Mme Letquimounin (Charlène, Johanna), née le 26 décembre 1992.
6428 Mme Kozak (Margaux, Calypso), née le 16 juillet 1992.
6429 Mme Cornée (Sarah), née le 25 février 1992.
6430 M. Borderie (Baptiste, Pierre, Alexandre), né le 20 avril 1992.
6431 M. Roubah (Simon), né le 16 juillet 1991.
6432 M. Coppin (Robin, Brice, Julien), né le 14 mai 1993.
6433 M. El Melali (Mehdi), né le 23 juin 1992.
6434 Mme Ehrhard (Mélanie, Antoinette, Régine), née le 28 avril 1991.
6435 M. Lara (Thomas), né le 15 janvier 1992.
6436 Mme Bonnin (Léonor, Marguerite), née le 16 juillet 1992.
6437 M. Robles (Marc-Antoine, Michel, René, Marie), né le 17 mai 1991.
6438 Mlle Nguyen (Minh-Ha), née le 3 juin 1988.
6439 Mlle Dallard (Laurine, Barbara), née le 1er octobre 1992.
6440 M. Rayneau (Romain), né le 25 septembre 1991.
6441 M. Desthieux (Sylvain), né le 27 septembre 1985.
6442 M. Garcia (Daniel), né le 14 mai 1992.
6443 Mme Baran (Claire, Lucienne, Gilberte), née le 24 janvier 1992.
6444 M. Aubertin (Laurent, Marie, Antoine), né le 12 mars 1991.
6445 M. Fleuri (Antoine, Vincent, Baptiste), né le 17 octobre 1992.
6446 Mme Grenet (Marie, Caroline, Pascale), née le 23 octobre 1993.
6447 Mme Amiot (Claire, Marie, Anne), née le 24 octobre 1991.
6448 Mme Navinel (Marie, Louise, Isabelle), née le 9 septembre 1992.
6449 Mme Ruel (Mathilde, Gilberte, Marie), née le 2 novembre 1990.
6450 M. Bringaud (Clément, Alexandre), né le 11 juillet 1992.
6451 M. Creveaux (Louis), né le 9 novembre 1992.
6452 Mlle Javel (Claire, Madeleine, Andrée), née le 7 mai 1992.
6453 Mlle Avilon (Pascaline, Ida), née le 19 avril 1992.
6454 Mme Cendebée (Léa, Françoise), née le 12 mai 1992.
6455 M. Perraud (Gabriel), né le 2 novembre 1990.
6456 Mlle Brecqueville (Alexia), née le 5 décembre 1989.
6457 M. Foessel (Romain, Jean), né le 31 juillet 1991.
6458 Mme Hafssa (Imane), née le 14 septembre 1991.
6459 M. Chen (Patrick), né le 24 décembre 1992.
6460 Mme Le Calvez (Claire, Gaëlle, Viviane), née le 12 mai 1992.
6461 M. Tiquet (Nicolas, Jean-Marie, Thibault), né le 31 janvier 1992.
6462 Mme Vannier (Clara), née le 21 août 1987.
6463 M. Coquerelle (Kevin, Mike, Audry), né le 20 octobre 1990.
6464 M. Jeannin (Joseph, Pierre), né le 21 janvier 1992.
6465 Mlle Gambotti (Marie-Pascale), née le 11 octobre 1992.
6466 Mlle Villemot (Amandine, Virginie), née le 5 mai 1994.
6467 M. Schmitz (Gaël), né le 20 décembre 1992.
6468 Mlle Casademont (Séraphine, Marie), née le 24 avril 1992.
6469 Mme Moro (Mathilde, Corinne, Marie), née le 21 novembre 1993.
6470 M. Kovacevic (Gaëtan), né le 23 juin 1992.
6471 Mme Droszcz (Manon, Liliane, Jocelyne), née le 22 juin 1992.

6472 M. Arrijuria (Txomin, Didier, Dominique), né le 3 août 1992.
6473 MME Plouvier (Louise, Luana, Isabelle), née le 14 septembre 1993.
6474 M. Papi (Jean-Rene, Joseph), né le 11 mars 1993.
6475 Mme Fandi (Cassandre, Sylvie, Valérie), née le 11 juin 1992.
6476 Mme Brogne (Pauline, Jacqueline), née le 19 mars 1992.
6477 Mme Lemaire (Manon, Ophélie), née le 28 septembre 1992.
6478 Mme Demoule (Julie, Sophie, Sylvie), née le 21 novembre 1991.
6479 M. Regnier (Benoît), né le 22 décembre 1969.
6480 Mlle Ardouin (Lucille, Camille), née le 3 mai 1992.
6481 Mme Mur (Cecile-Marie), née le 18 mai 1992.
6482 M. Verdoy (Maxime, Eric, Victor), né le 5 juin 1992.
6483 M. Paris (Frédéric, Claude), né le 24 janvier 1990.
6484 Mlle Guillebaud (Sophie, Charlotte), née le 2 février 1992.
6485 Mme De Terrasson de Montleau (Esther, Marie, A), née le 1er janvier 1992.
6486 Mme Abdelmalki (Kenza, Céline), née le 9 juin 1988.
6487 Mme Spagnol (Léa, Julie), née le 2 mars 1992.
6488 Mme Balzer (Julie, Marie, Mathilde), née le 17 février 1992.
6489 Mme Masse (Solène, Marie, Lucie), née le 22 octobre 1991.
6490 Mme Engler (Margaux), née le 19 juin 1991.
6491 M. Marello (Clément), né le 10 août 1992.
6492 Mme Harchen (Marion, Josianne, Elizabeth), née le 14 décembre 1993.
6493 Mme Martinage (Tiphaine, Sanifi, Marianne), née le 30 décembre 1992.
6494 M. Maccaro (Angelo), né le 19 janvier 1992.
6495 Mme Aumard (Alix, Louise, Jocelyne), née le 7 novembre 1991.
6496 M. Detree (Pierre, Jacques, Jean-Marie), né le 27 octobre 1993.
6497 Mme Jarraya (Syrine), née le 19 août 1992.
6498 Mme Armand (Bertille), née le 7 décembre 1991.
6499 M. Pontus (Eric, André, François), né le 22 octobre 1992.
6500 Mme Tournamille (Lauranne, Florence), née le 2 avril 1992.
6501 Mme Bul (Stéphanie), née le 30 juin 1993.
6502 M. Chasseray (Nicolas, Clément), né le 5 juin 1992.
6503 M. Raynaud (Jean), né le 14 novembre 1991.
6504 Mme Cribier (Julia), née le 6 septembre 1992.
6505 Mme Crepin-Derycke (Samuelle, Colette, Monique), née le 7 octobre 1993.
6506 Mme Puigrenier (Agnès, Marie, Caroline), née le 9 septembre 1992.
6507 Mme Gilis (Marine), née le 28 juillet 1991.
6508 Mlle Soucachet (Anne Claire, Marie, Laurence), née le 14 mai 1992.
6509 Mme Clabaut (Tifenn, Agnès, Louise), née le 31 janvier 1993.
6510 M. Stefanovic (Romain), né le 16 avril 1993.
6511 Mme Partouche (Bethsabée), née le 5 septembre 1991.
6512 Mme Gonsolin (Marine, Patricia, Marie), née le 20 novembre 1994.
6513 M. Bayle (Lucas), né le 13 octobre 1993.
6514 Mlle Van de Meerssche (Lucile), née le 21 juillet 1992.
6515 M. Mouronval (Romain, Julien, Lucien), né le 22 janvier 1993.
6516 M. Cotinet (Yohan, Adrien, Mickaël), né le 12 juin 1992.
6517 Mlle Magan (Melinda, Virginia), née le 14 juin 1992.
6518 M. Locatelli (Jean-Baptiste, René, Michel), né le 20 octobre 1991.
6519 M. Bellini (Hugo), né le 1er mai 1991.
6520 Mlle Mangiapane (Nina), née le 22 août 1993.
6521 Mlle Robin (Claire, Blandine, Anne), née le 12 décembre 1979.
6522 Mme Battut (Kinga), née le 25 avril 1991.
6523 Mme Irenee (Mathilde, Marie, Lucie), née le 14 décembre 1992.
6524 Mlle Buxo (Marie), née le 25 juin 1992.
6525 M. Devin (Alexandre, Jean Francois), né le 26 juin 1989.
6526 Mlle Mazzia (Marina), née le 23 septembre 1979.
6527 Mme Bourahla (Louisa), née le 7 mars 1991.
6528 M. Dupont-Gaudin (Victor, Christophe, Daniel), né le 1er août 1991.
6529 M. Marina (Hugo), né le 27 avril 1990.

6530 M. Farin (Jeffrey), né le 25 février 1992.
6531 Mlle Bielmann (Amélie, Marie, Aline), née le 3 novembre 1992.
6532 M. Cagnard (Damien, François), né le 1er mai 1984.
6533 M. Wong-Cheng (Romain, Cédric), né le 20 juillet 1992.
6534 M. Michelet (Maxime, Dominique), né le 15 juin 1992.
6535 Mme Moity (Pauline, Véronique, Amélie), née le 17 novembre 1992.
6536 Mme Dureigne (Flora, Agathe, Marie), née le 20 mars 1991.
6537 Mme Lesur (Héloïse, Annie, Clothilde), née le 10 mai 1990.
6538 Mme Jacob (Céline), née le 15 mars 1992.
6539 Mlle Chirara (Rayana, Marie), née le 21 février 1991.
6540 M. Zinck (François, Hugo), né le 30 janvier 1993.
6541 Mme Devys (Anne-Charlotte, Marie, Véronique), née le 4 janvier 1993.
6542 M. Blangenois (Clément, Jacques), né le 25 mai 1993.
6543 Mme Khlifa (Mayssa), née le 7 avril 1992.
6544 Mme Jondeau (Camille, Charmine), née le 27 avril 1992.
6545 M. Lelandais (Paul, Émile, Armand), né le 29 août 1991.
6546 M. Abiliou (Vincent, Paul), né le 7 novembre 1992.
6547 Mme Jeshari (Shaghayegh), née le 29 août 1991.
6548 M. Schmitt (Nicolas, Camille, Maurice), né le 1er avril 1993.
6549 Mme Baron (Magali-Saada), née le 29 juin 1994.
6550 M. Bui (Truong Huu Thong), né le 25 avril 1986.
6551 Mme Courthial (Delphine, Aurore, Marie), née le 23 avril 1992.
6552 Mlle Mili (Mona, Dora, Nicole), née le 2 avril 1990.
6553 Mme Etesse (Camille), née le 12 septembre 1992.
6554 Mme Teillol (Laura, Marie), née le 12 avril 1993.
6555 M. Humez (Simon, François), né le 23 avril 1991.
6556 M. David (Pierre-Antoine, Marie, Thierry), né le 6 avril 1991.
6557 Mme Ode (Chloé, Micheline, Colette), née le 22 février 1991.
6558 M. Levray (Quentin, René-Lucien), né le 29 mars 1992.
6559 M. Dimancea (Alexandru-Andrei), né le 22 août 1991.
6560 M. Bigot (Paul, Henri, Daniel), né le 10 novembre 1991.
6561 M. Azorin (Valentin, Antoine, Alain), né le 3 février 1992.
6562 Mme Chombar (Victoria, Leona, Ludwina), née le 1er juillet 1992.
6563 M. Dine (Jean-Gael, Thierry), né le 17 février 1990.
6564 Mme Broudin (Carole, Claude, Raymonde), née le 11 juin 1993.
6565 Mme Mermoz (Emilie, Marie), née le 15 avril 1992.
6566 M. Cobbaert (Benjamin, Jacques, Stéphane), né le 8 novembre 1993.
6567 Mme Patry (Audrey, Gwendoline, Sophie), épouse Patry-Poussin, née le 12 juin 1992.
6568 Mme Jandot (Stéphanie, Sophie), née le 14 mars 1992.
6569 M. L'Azou (Brice), né le 15 novembre 1992.
6570 Mme Goetsch (Marine), née le 27 septembre 1991.
6571 M. Damour (Matthieu), né le 11 mai 1991.
6572 M. Vidoni (Léo, Raymond, Jean), né le 28 janvier 1994.
6573 M. Albouy (Alexis), né le 30 octobre 1990.
6574 Mme In (Guillemette, Marig, Sethi), née le 26 septembre 1992.
6575 Mme Szczerbowski (Ludivine, Michelle, Geneviève), née le 4 mai 1992.
6576 Mme Seyman (Meryl), née le 24 juillet 1991.
6577 Mme Nicolas (Anaïs), née le 11 février 1992.
6578 M. Piot (Adrien, Joseph, Denis), né le 23 septembre 1992.
6579 M. Lambert (Eliott), né le 29 décembre 1992.
6580 Mme Doizé (Heidi), née le 25 mars 1994.
6581 M. Bernard (Nicolas, Jean-Guy, René), né le 5 mars 1991.
6582 Mme Alin (Marion, Colette, Janine), née le 14 septembre 1991.
6583 Mme Vincart (Marie), née le 16 juin 1992.
6584 Mlle Lameche (Rayane), née le 29 janvier 1993.
6585 M. Jacqmin (Gabriel), né le 9 janvier 1989.
6586 Mme Dehoest (Mathilde), née le 13 mars 1993.
6587 Mme Girard (Elise), née le 1er avril 1990.

6588 Mme Andriamahatratra (Ony, Annie, Lucie), née le 6 août 1991.
6589 Mme Beccucci (Clémence, Raymonde, Gisèle), née le 28 octobre 1992.
6590 Mme Abgrall (Cassandre), née le 21 janvier 1992.
6591 Mme Boinel (Amandine, Frédérique), née le 16 août 1993.
6592 M. Acidi (Belkacem), né le 24 juin 1990.
6593 M. Felix (Johan, Pierre-Jean), né le 20 avril 1991.
6594 M. Massenet (Marc, Georges, Vincent), né le 21 avril 1991.
6595 Mme Bientz (Marion), née le 14 mai 1992.
6596 M. Lai (Wenjit), né le 19 août 1993.
6597 M. Manin (Brice, Régis), né le 8 janvier 1993.
6598 M. Donette (François, Jean, Pierre), né le 12 mars 1993.
6599 Mme Vandenbussche (Julie, Laurence, Karine), née le 21 février 1992.
6600 M. Ibrahim Kacem (Ravin), né le 30 septembre 1991.
6601 Mlle Gilbert (Margot), née le 25 août 1993.
6602 Mme Coronado (Lucie), née le 3 avril 1993.
6603 M. Couturier (Maxime, Frédéric, Louis), né le 21 mai 1992.
6604 M. Rouabhi (Sofiane), né le 20 août 1988.
6605 Mme Jequier (Marion, Cécile), née le 28 décembre 1991.
6606 Mme Pouget (Delphine, Marie, Colette), née le 19 mars 1992.
6607 Mlle De Poret (Florianne, Marie, Odile), née le 26 décembre 1990.
6608 M. Geoffroy (Corentin, Antoine), né le 10 novembre 1992.
6609 M. Pasquier (Hugo), né le 7 décembre 1991.
6610 Mlle Sedan-Miegemolle (Marie, Isabelle), née le 20 juillet 1992.
6611 M. Hoarau (Mathieu, Benjamin), né le 27 février 1993.
6612 M. De Carlo (Valentin, Rocco, Carmelo), né le 10 juin 1990.
6613 M. Liegeois (Thomas, Claude, Bernard), né le 11 août 1992.
6614 M. De Clermont Gallerande (Pierre, Gaëtan), né le 23 septembre 1990.
6615 Mlle Lonis (Fanny, Caty, Hélène), née le 15 mai 1993.
6616 Mme Mazetier (Tifanny, Françoise), née le 16 octobre 1992.
6617 M. Crolet (Jean-François), né le 23 février 1993.
6618 M. Lakhal (Youssef), né le 25 janvier 1991.
6619 Mme Jobard (Margaux, Caroline, Marie), née le 22 août 1991.
6620 M. Peter (Ola-Itan), né le 29 avril 1992.
6621 Mme Gautier (Marie, Alice, Louise), née le 4 octobre 1992.
6622 Mme Hsibe (Mélanie, Nejma), née le 21 octobre 1991.
6623 Mme Lacour (Marion, Nathalie), née le 3 mars 1991.
6624 Mme Helou (France, Victorine, Clémence), née le 23 septembre 1992.
6625 Mme Tamisier (Alixia, Hélène, Janick), née le 17 juin 1992.
6626 Mme Biechy (Rebecca, Marie), née le 19 janvier 1992.
6627 M. Andreou (Thomas), né le 30 novembre 1991.
6628 M. Vielfaure (Mathis, Fabien, Henri), né le 6 décembre 1992.
6629 Mme Passave (Tracy, Nathalie), née le 29 octobre 1993.
6630 M. Mainaud (Nicolas), né le 26 janvier 1993.
6631 M. Jacob (Baptiste), né le 5 novembre 1992.
6632 M. Albert (Thibaut, Armand, Philip), né le 30 décembre 1992.
6633 M. Cante (Arthur, André, François), né le 23 avril 1993.
6634 M. Wimmer (Antoine, Justin, Michel), né le 3 octobre 1991.
6635 Mlle Metretin (Pauline), née le 30 octobre 1992.
6636 Mme Croisier (Enora), née le 25 mars 1992.
6637 Mlle Tillol (Juliette), née le 28 mai 1992.
6638 M. Maran (David), né le 21 mai 1989.
6639 M. Mauboussin (Valentin), né le 22 janvier 1992.
6640 Mme Hersent (Laetitia), née le 12 juillet 1992.
6641 Mme Hannebert (Cécile, Charlotte, Agnès), née le 8 avril 1993.
6642 Mlle Remy (Marion, Laura), née le 14 août 1992.
6643 Mlle Gharnaout (Nawel), née le 21 novembre 1993.
6644 M. Michel (Maxime Marc), né le 24 mars 1990.
6645 Mme Perret (Hélène, Dorothée), née le 26 mars 1993.

6646 M. Poillera (Romain, Gilbert), né le 29 février 1992.
6647 Mme Bidaux (Marie, Jacqueline, Monique), née le 19 mars 1992.
6648 Mme Demouchy (Anaïs), née le 29 septembre 1992.
6649 Mme Karoui (Kaother), née le 8 janvier 1991.
6650 Mlle Leblond (Pauline, Clémence, Mireille), née le 31 mars 1992.
6651 Mme Gros (Marine, Emelie), née le 12 septembre 1993.
6652 M. Mouton (Pierre-Adrien, Jean), né le 21 avril 1994.
6653 Mme Heno (Pauline, Marie), née le 4 novembre 1992.
6654 Mlle Quere (Thais), née le 11 octobre 1991.
6655 Mme Magendie (Margaux, Sandrine, Marie), née le 11 août 1992.
6656 Mme Colin (Clara, Marie), née le 28 avril 1991.
6657 M. Adam (Romain, Frédéric), né le 15 avril 1993.
6658 Mme Avrial (Charlène, Sylvie, Edmonde), née le 27 mai 1992.
6659 Mme Tarpin (Sophie, Pauline, Isabelle), née le 12 octobre 1992.
6660 Mme On (Lilly), née le 31 août 1992.
6661 M. Hashemi (Pouya), né le 21 septembre 1987.
6662 M. Belcher (Justin, Marc), né le 24 février 1990.
6663 M. Leonard (Celio, Sindbad, Eliacin), nom d'usage Leonard Collado Luaces, né le 31 juillet 1992.
6664 Mme Guyon (Morgane), née le 19 mai 1992.
6665 Mme Cros (Marie-Alix), née le 26 avril 1990.
6666 Mme Wojcieszak (Florine, Valérie), née le 24 novembre 1992.
6667 M. Iafrate (Julien), né le 27 août 1993.
6668 M. Le Gall (Guillaume), né le 15 décembre 1992.
6669 Mme Morinet (Sarah), née le 10 décembre 1990.
6670 Mme Villiermet (Raphaëlle, Marguerite, Anne), née le 21 mai 1992.
6671 M. Prevost (Maelig), né le 26 septembre 1992.
6672 Mme Barry (Fatoumata, Binta), née le 6 décembre 1993.
6673 Mme Lechevallier (Elise, Gabrielle, Angèle), née le 14 mai 1992.
6674 Mme Mesnier (Manon, Marguerite, Fanny), née le 21 février 1991.
6675 M. Prieur (Thomas), né le 27 mars 1993.
6676 Mme Kaczorek (Julie, Agnès, Laurence), née le 28 juin 1992.
6677 M. Trossat (Etienne, Maxime), né le 1er décembre 1992.
6678 Mme Wolf (Sarah, Solange, Antonia), née le 20 juillet 1992.
6679 Mme Mommert (Rosine, Madeleine, Yvette), née le 15 juin 1985.
6680 Mme Chabaud (Mathilde), née le 25 août 1992.
6681 Mlle Leonart (Valérie), née le 11 octobre 1992.
6682 M. Caralp (Augustin, Philippe, Marie), né le 22 juillet 1993.
6683 M. Charollais (Thomas), né le 19 juin 1990.
6684 Mme Jubert (Amandine, Jeanne, Thérèse), née le 12 janvier 1992.
6685 Mme Leraille (Aurore, Élodie), née le 3 mars 1992.
6686 M. Culioli (Thibaud, Valentin), né le 12 avril 1992.
6687 M. Rawinski (Matthieu), né le 18 octobre 1991.
6688 Mme Coumes-Salomon (Camille), née le 16 janvier 1990.
6689 Mlle Pinguet (Mathilde), née le 30 mai 1992.
6690 Mme Leclerc du Sablon (Noémie), née le 12 juin 1993.
6691 Mme Dubreuil (Léa), née le 14 septembre 1992.
6692 Mme Charrier (Marion, Lucienne, Viviane), née le 25 septembre 1994.
6693 M. El Betepasawy (Islam), né le 7 avril 1990.
6694 M. Spiers (Andrew, John), né le 11 septembre 1983.
6695 Mme Verhaaren (Alice, Véronique), née le 21 décembre 1992.
6696 Mlle Ben Abdelkader (Linda), née le 15 novembre 1992.
6697 M. Piscitelli (Aurélien, Bernard, Angel), né le 31 décembre 1992.
6698 Mme Hoareau (Alice, Tania), née le 25 septembre 1991.
6699 M. Bertrand (Christophe, Alexandre, Geoffroy), né le 26 février 1992.
6700 M. Sahin (Mikael), né le 6 août 1990.
6701 Mme Bautista (Carole), née le 18 février 1992.
6702 M. Taveneau (Francois-Xavier), né le 29 janvier 1991.
6703 Mme Pisa (Pauline, Christiane, Suzanne), née le 4 avril 1992.

6704 M. Jarrion (Quentin, Mathieu), né le 28 janvier 1990.
6705 M. Moussa (Jonathan), né le 26 décembre 1992.
6706 Mme Lihi (Abir), née le 7 mars 1992.
6707 Mme Bruhier (Aurore, Suzanne, Renée), née le 14 novembre 1992.
6708 M. Poncet (Benoît, Pierre, Baptiste), né le 13 février 1993.
6709 Mme Goerlinger (Laura, Marie), née le 18 avril 1992.
6710 Mme Chellen (Sandira, Sabrina), née le 14 novembre 1988.
6711 Mlle Derville (Inès, Marion, Sophie), née le 25 juin 1992.
6712 Mme Fournet (Marion, Anne, Laëtitia), née le 19 décembre 1992.
6713 Mlle Vanhamme (Noémie, Paule), née le 25 septembre 1992.
6714 Mme Hoguin (Caroline, Claire), née le 21 septembre 1992.
6715 M. Duhamel (Antoine), né le 11 juin 1991.
6716 Mme Loux (Tehani), née le 28 janvier 1990.
6717 M. Mauget (Emilien, Didier), né le 26 juillet 1992.
6718 Mlle Thalinjan (Priya), née le 23 décembre 1992.
6719 Mme Betremieux (Camille), née le 26 septembre 1992.
6720 Mme Boudot-Ducleroir (Camille, Marie), née le 20 janvier 1994.
6721 Mme Ahoulou (Niamke, Vatouan, Marie Claude), née le 23 novembre 1994.
6722 Mme Darmendrail (Jeanne, Camille), née le 12 mars 1993.
6723 Mme Jabbie (Hafsatou), née le 1er mai 1992.
6724 M. Greco (Charly), né le 10 février 1994.
6725 Mme Latini (Mathilde, Delphine, Anaïs), née le 31 mai 1992.
6726 M. Dangien (Bertrand), né le 19 mai 1987.
6727 M. Blottiaux (Jérémy, Emmanuel, Laurent), né le 28 septembre 1991.
6728 Mme Bouras (Annabelle, Nejia), née le 22 octobre 1992.
6729 Mlle Andreo (Victoria), née le 27 juillet 1992.
6730 Mme Pouliquen (Elise, Annie), née le 9 mars 1992.
6731 M. Moudenc (Alexandre, Philippe, Henri), né le 14 octobre 1991.
6732 Mme Moges (Hiwet, Hanna, Haddas), née le 17 janvier 1992.
6733 Mme Bouzon (Lina), née le 15 juin 1992.
6734 Mlle Leroyer (Coralie), née le 18 juin 1991.
6735 M. Michaud-Monvoisin (Sylvain), né le 27 janvier 1992.
6736 M. Chotin (Etienne), né le 10 mars 1992.
6737 M. Basaya (Stephen, Matthew), né le 25 octobre 1991.
6738 Mlle Fenard (Céline, Catherine, Nolwenn), née le 6 juin 1989.
6739 M. Corre (Gauthier, Philippe), né le 14 juin 1993.
6740 Mme Lesage (Anne-Laure, Diane), née le 22 avril 1992.
6741 Mme Mounir (Izza), née le 14 mars 1992.
6742 Mme Semon (Lucile, Kélina), née le 13 septembre 1993.
6743 M. Saint Antonin (Pierre-Edouard), né le 17 novembre 1990.
6744 M. Ziane Kolée (Nassim, Mohamed), né le 29 novembre 1992.
6745 Mme Colson (Camille, Justine), née le 14 mars 1992.
6746 Mme Lemaistre (Isaline, Laurence), née le 17 septembre 1993.
6747 M. Fandre (Jeremy), né le 3 mars 1991.
6748 M. Timillero (Giulio), né le 8 janvier 1992.
6749 Mme Cinot (Marianne), née le 11 avril 1992.
6750 M. Guillemin (Clément), né le 5 mars 1992.
6751 Mme Scheiber (Cyrielle, Elisabeth, Jacqueline), née le 20 mars 1992.
6752 M. Butelet (Alexandre, Benoît, Pascal), nom d'usage Braem-Butelet, né le 9 mai 1991.
6753 M. Lartigau (Pierre, Louis), né le 24 juillet 1992.
6754 Mlle El Maamar (Myriam), née le 22 décembre 1991.
6755 Mlle Hélissey (Ingrid, Maéva), née le 7 septembre 1994.
6756 M. Rodiere (Alexandre, Louis), né le 30 septembre 1991.
6757 M. Hamel (Augustin, Lionel, Dominique), né le 4 septembre 1992.
6758 Mlle Lestrade (Milene, Géraldine), née le 8 février 1992.
6759 Mme Hubert (Megane), née le 10 janvier 1992.
6760 Mme Sestier (Olivia, Marjorie), née le 5 septembre 1992.
6761 Mme Gobillard (Maxime, Murielle), née le 19 mai 1992.

6762 Mme Puy (Marielle, Isabelle, Mélanie), née le 25 septembre 1992.
6763 M. Soulabail (Kilian), né le 27 novembre 1992.
6764 Mme Rahali (Meryem), née le 13 avril 1992.
6765 Mlle Viennet (Cindy, Sabrina), née le 4 avril 1992.
6766 M. Van Maris (François, Pierre, Jean), né le 13 février 1992.
6767 Mme Said Yassin Chirwa (Mahado, Mouna), née le 19 mai 1992.
6768 M. Breisse (Alexandre), né le 29 juillet 1992.
6769 Mlle Jeridi (Dalel), née le 24 juillet 1993.
6770 Mme Genet (Léna), née le 18 septembre 1993.
6771 M. D'Elloy de Bonninghen (Augustin, Marie, François), né le 5 mai 1991.
6772 Mme Tcheou (Marine, Kim Yen, Tehina), née le 30 septembre 1993.
6773 M. Izard (Vincent, Teva), né le 16 janvier 1994.
6774 M. Juarez (Rémi), né le 4 mai 1993.
6775 M. Melouah (Badreddine), né le 1er septembre 1992.
6776 Mme Inyambo (Kaggwa), née le 5 mai 1989.
6777 Mme Duchet (Camille, Marie, Simone), née le 1er juillet 1993.
6778 Mme Gaillard (Mélanie), née le 13 août 1993.
6779 Mme Ben Hajmessaoud (Tesnim), née le 27 janvier 1992.
6780 Mme Fromont (Camille, Marie, Catherine), née le 14 mars 1992.
6781 Mme Le Tourneur (Marine, Carole), née le 7 mars 1992.
6782 Mme Kieken (Louise), née le 16 mai 1991.
6783 M. Paris (Geoffrey, Joseph), né le 1er décembre 1992.
6784 Mme Mougin (Alice, Marie, Odile), née le 2 avril 1992.
6785 Mme Jarlaud (Camille), née le 6 octobre 1991.
6786 Mme Santiago (Tamara), née le 6 mai 1991.
6787 Mme Lebecq (Gervaise, Nicole, Jeanne), née le 22 juillet 1992.
6788 M. Girerd (André), né le 28 mai 1987.
6789 M. Michel (Enel), né le 22 septembre 1992.
6790 Mme Fiton (Marine, Magali), née le 17 décembre 1993.
6791 Mme Bouesnard (Hortense), née le 30 novembre 1992.
6792 M. Jentgen (Christophe, Daniel, André), né le 8 septembre 1990.
6793 Mme Riobé (Julie, Pauline), née le 6 avril 1992.
6794 Mme Yavordios (Sophie), née le 9 mars 1987.
6795 Mme Morin (Claire, Marie, Thérèse), née le 22 novembre 1991.
6796 M. Martinache (Kevin, Jean, Claude), né le 25 juillet 1991.
6797 Mme De Barbanson (Chloë, Sarah, Iris), née le 15 décembre 1991.
6798 M. D'Hulster (Quentin, Dominique, Gérard), né le 27 novembre 1992.
6799 M. Kastelik (Thibault), né le 22 décembre 1991.
6800 Mme Heintz (Elise, Marie, Madeleine), née le 8 novembre 1993.
6801 M. Froeyen (Gauthier, Jean-Jacques), né le 6 février 1992.
6802 Mme Azambourg (Hélène, Alice, Emilia), née le 13 décembre 1992.
6803 M. Dumangin (Guillaume, Claude, Jean), né le 16 août 1993.
6804 Mme Boonaert (Sarah, Laure, Marie), née le 6 février 1993.
6805 Mme Bernard (Elise, Clémence), née le 28 décembre 1992.
6806 M. Capdevila (Ladislas), né le 22 février 1991.
6807 M. Balmet (Christophe, Pierre, Antoine), né le 26 novembre 1992.
6808 Mme Gonzalez (Mathie, Loelia, Roxane), née le 21 octobre 1991.
6809 Mme Faliere (Armande), née le 13 octobre 1986.
6810 M. Michaud (Arnaud), né le 22 juillet 1992.
6811 Mme Carpentier (Justine, Marie), née le 28 juin 1992.
6812 Mlle Fiorile (Agnès), née le 2 décembre 1993.
6813 Mme Clodion (Sandivanie), née le 7 avril 1993.
6814 Mme Bergougnoux (Pauline, Marie), née le 13 novembre 1992.
6815 Mme Milan (Marie, Clotilde, Coralie), née le 15 avril 1988.
6816 M. Chretien (Mathieu), né le 8 avril 1992.
6817 M. Perrot (Romain), né le 20 novembre 1992.
6818 Mme Vernier (Clémence, Marie, Jessy), née le 26 août 1992.
6819 M. Lemaire (Richard, Charles-Edward, Claude), né le 19 octobre 1991.

6820 M. Bergot (Arthur, Valentin), né le 14 février 1991.
6821 Mlle Zapp (Julie, Anne, Marie), née le 4 octobre 1992.
6822 Mlle Labbe (Céline, Nouméa), née le 24 août 1992.
6823 M. Kugler (Philippe, Georges, Charles), né le 9 mars 1985.
6824 M. Leroux (Xavier), né le 1er mars 1990.
6825 M. Sautret (Kevin), né le 16 juillet 1993.
6826 M. Guilbert (Thomas, Stéphane, Gwenn), né le 15 février 1992.
6827 M. Ferrarini (Jules, Stéphane, Orféo), né le 1er avril 1993.
6828 M. Renou (Maxime), né le 13 mai 1991.
6829 Mlle Valbon (Delphine, Marie), née le 29 août 1991.
6830 M. Deville (Jeremy), né le 9 décembre 1984.
6831 Mme Decaux (Clémence, Laurence, Stéphanie), née le 27 septembre 1992.
6832 Mme Lechaux (Célia), née le 18 février 1991.
6833 M. Broussard (Benjamin, Joseph, Raymond), né le 18 juin 1988.
6834 M. Baumann (Clément, François, Valentin), né le 25 avril 1991.
6835 Mlle Zemour (Odelia), née le 16 juillet 1991.
6836 M. Mayer (Julien), né le 29 mai 1993.
6837 M. Lainé (Jean, Noé), né le 16 janvier 1993.
6838 Mme Kerloc H (Aude, Marie), née le 15 octobre 1993.
6839 M. Roucou (Mathieu, Herinaina), né le 4 janvier 1993.
6840 M. Dobat (Jwanakan), né le 30 mai 1986.
6841 Mme Jeudi (Léa, Viviane), née le 9 janvier 1992.
6842 M. Nolot (Emmanuel), né le 13 août 1989.
6843 M. Gantois (Baptiste, Didier), né le 31 octobre 1992.
6844 M. Curiel (Frédéric, Thomas), né le 27 janvier 1991.
6845 M. Delval (Benjamin, Jules, Gérard), né le 3 août 1991.
6846 Mlle Colin (Floriane, Nathalie, Lionella), née le 15 janvier 1992.
6847 M. Picard (Raphaël), né le 14 juin 1993.
6848 Mme Levet (Lucie, Béatrice), née le 27 juillet 1992.
6849 M. Fruchet (Valentin, Gérard, Marie), né le 4 novembre 1992.
6850 Mlle Gheorghe (Gabriela, Daria), née le 2 août 1993.
6851 M. Destaing (Geoffrey, Laurent, Marie), né le 15 mars 1990.
6852 Mme Hoang (Aline), née le 13 octobre 1992.
6853 Mme Graille (Marie), née le 24 avril 1992.
6854 Mlle Habib (Julia, Tara, Lucie, Célina), née le 12 mai 1989.
6855 Mme Bassez (Marie, Cécile, Jeanine), née le 24 avril 1991.
6856 Mme De Luca (Justine), née le 17 septembre 1992.
6857 Mlle Zadane (Sarah, Chems, Mariam), nom d'usage Zadane-Pilard, née le 9 mars 1991.
6858 M. Reynaud (Quentin), né le 23 octobre 1992.
6859 Mme Balcon (Laëtitia), née le 16 juillet 1992.
6860 Mlle Garnier (Marie, Caroline, Fabienne), née le 13 janvier 1993.
6861 Mme Perdreau (Alison, Michelle), née le 1er octobre 1992.
6862 Mme Woirhaye (Laetitia, Sana), née le 17 juillet 1992.
6863 Mlle Deniot (Mélissa, Monique, Jacqueline), née le 12 mars 1990.
6864 M. Prieur (Maxime, Fabrice, Thierry), né le 6 mai 1992.
6865 Mme Huntzinger (Charlotte, Madeleine, Marcelle), née le 18 mars 1992.
6866 M. Tronche (Frédéric), né le 24 décembre 1991.
6867 M. Niaux (Moise, Yohann), né le 18 novembre 1994.
6868 Mme Aubert (Lisa-Marie), née le 31 juillet 1992.
6869 M. Bosc (Nicolas), né le 1er décembre 1976.
6870 M. Jang (Murvin), né le 30 juin 1989.
6871 Mme De Vals (Aude), née le 3 janvier 1991.
6872 Mme Bergeon (Charlotte), née le 6 mai 1992.
6873 M. Treal (Julien), né le 13 février 1991.
6874 M. Pauze (Antoine, Paul), né le 30 janvier 1992.
6875 M. Bougrat (Vianney, Boris, Alexandre), né le 28 juin 1990.
6876 Mme Porte (Justine), née le 12 mai 1992.
6877 Mme Ristovski (Marianne), née le 7 mars 1991.

6878 M. Oprea (Valer-Aurelian), né le 25 mai 1993.
6879 Mme Payen (Léa, Clarisse), née le 22 avril 1992.
6880 Mme Boyer (Emma, Coralie), née le 26 août 1992.
6881 Mme Poncet (Ophélie, Nicole, Gisèle), née le 5 juin 1992.
6882 Mme Le Blay (Anne Charlotte, Adèle), née le 30 septembre 1990.
6883 Mme Brunois (Clémence, Jeanne, Marie-Thérèse), née le 20 décembre 1993.
6884 M. Narsy (Akshay), né le 6 août 1991.
6885 Mme Fouqué (Audrey, Anaïs, Marie), née le 27 janvier 1994.
6886 Mme Boillet (Marie, Mathilde), née le 23 juin 1994.
6887 Mme Huet (Caroline, Audrey, Céline), née le 12 juin 1991.
6888 Mme Andre (Sophie, Marie-Cécile, Nicole), née le 18 mars 1992.
6889 Mme Benchimol (Estelle), née le 6 septembre 1991.
6890 M. Jamarin (Antoine), né le 8 janvier 1992.
6891 M. Legay (Jean-Baptiste, François, Pierre), né le 21 janvier 1991.
6892 M. De Oliveira (Adrien, Maxime, Grégoire), né le 5 janvier 1992.
6893 Mme Blanco (Ariane), née le 30 juillet 1991.
6894 M. Hache (Florian, Gilles, Eric), né le 9 avril 1991.
6895 Mme Kaddouri (Soukina), née le 9 décembre 1992.
6896 Mme Laine (Claire), née le 7 juillet 1989.
6897 M. Retailleau (Valentin, Jacques, Yves), né le 3 février 1992.
6898 M. Janson (Thomas, Paul, Roger-Phillippe), né le 10 octobre 1991.
6899 M. Nguyen (William, Alexis, Romain), né le 20 mai 1990.
6900 Mme Lanselle (Ségolène, Colette, Andrée), née le 3 juillet 1992.
6901 Mme El Moussati (Hayat), née le 17 juin 1992.
6902 Mme Dreumont (Aline, Céline), née le 1er avril 1992.
6903 Mme Fromage (Solène, Jeanne), née le 12 mars 1991.
6904 Mlle Guitteny (Elise, Anne, Camille), née le 1er janvier 1991.
6905 M. Simeon-Paul (Christopher, Michaël, Shane), né le 24 janvier 1990.
6906 M. Bennani (Rizk), né le 7 juin 1986.
6907 Mlle Riant (Manon, Emmanuelle, Marie), née le 9 juin 1992.
6908 M. Bielmann (Xavier, Philippe, Alain), né le 21 novembre 1992.
6909 M. Thevenin (Arnaud, Bernard, Lucien), né le 20 avril 1991.
6910 M. Messonnier (Pierre), né le 3 février 1993.
6911 M. Vallet (Gaëtan, Florent, Marceau), né le 17 avril 1990.
6912 Mme Holtzscherer (Camille), née le 1er octobre 1992.
6913 Mlle Petillat (Alix, Béatrice), née le 18 juin 1992.
6914 Mme Gaconnet (Alexia), née le 8 décembre 1993.
6915 M. Schneider (Alexandre, Théo, Manuel), né le 16 juillet 1991.
6916 Mme Soulier-Verschaeve (Marie, Séverine, Elisabeth), née le 21 juin 1992.
6917 M. Vergez (Jeremy), né le 14 septembre 1988.
6918 Mme Laminette (Ségolène, Dorothée, Marie), née le 11 décembre 1992.
6919 M. Desnoe (Florent, Charles, Christian), né le 15 septembre 1992.
6920 Mme Clanet (Fleur), née le 22 janvier 1991.
6921 Mme Ghulam (Mehwish, Aurore), née le 3 décembre 1991.
6922 M. Huguier (Romain, Richard), né le 22 avril 1992.
6923 M. Chaillot (Rémi, Pierre, Jacques), né le 24 août 1992.
6924 Mme Andrissen (Laurie, Marie Julie, Valérie), née le 18 août 1992.
6925 Mme Touzeau (Pauline, Marie), née le 26 avril 1992.
6926 Mme Lambert (Claire), née le 19 septembre 1992.
6927 M. Boidoux (Théo, André), né le 1er janvier 1993.
6928 M. Pegeot (Thibaut, Patrick, Pierre), né le 7 juin 1991.
6929 Mme Blay (Servane), née le 4 juillet 1992.
6930 M. Gaulin (Benoît, Thomas), né le 22 avril 1991.
6931 Mme Fidalgo (Aline), épouse Clerc, née le 4 avril 1989.
6932 M. Malivoir (Xavier, Samuel, Vincent), né le 4 mai 1992.
6933 M. Vigier (Kerwan, Yannick), né le 11 janvier 1993.
6934 Mlle Raphalen (Marion, Paule, Thérèse), née le 3 juillet 1992.
6935 Mlle Eymond (Julia, Emmanuelle, Danielle), née le 8 septembre 1991.

6936 Mme De Martini (Amandine, Charlotte), née le 19 décembre 1990.
6937 Mme Le Menn (Marion, Laure), née le 17 octobre 1992.
6938 Mme Lambeaux (Delphine, Gisèle, Marie), née le 20 juin 1991.
6939 M. Joubert (Samuel, Edmond), né le 9 mai 1992.
6940 Mlle Legros (Elodie, Isabelle), née le 10 mai 1982.
6941 Mme Michaud (Laura, Mélanie), née le 26 janvier 1991.
6942 Mme Le Glaz (Aziliz), née le 14 janvier 1991.
6943 Mlle Duchossoir (Céline), née le 21 février 1992.
6944 M. Lucas (Victor, André, Alexandre), né le 27 mai 1992.
6945 M. Revah (Ariel), né le 26 février 1992.
6946 M. Calixte (Thomas, Pierre), né le 11 novembre 1993.
6947 M. Le Deun (Baptiste, Arthur), né le 23 février 1992.
6948 Mme Auge (Sophie), née le 13 novembre 1991.
6949 Mme Martin (Nelly, Anne-Françoise), née le 17 décembre 1991.
6950 Mme Gallois (Chanelle, Sandrine), née le 22 février 1992.
6951 Mme Schock (Maud), née le 11 juillet 1992.
6952 Mme Fraisse (Calypso), née le 14 novembre 1991.
6953 Mme Huet (Mathilde), née le 25 décembre 1992.
6954 M. Armando (Anthony), né le 6 avril 1982.
6955 Mlle Masood (Aicha, Rabab), née le 29 octobre 1992.
6956 M. Amyot du Mesnil Gaillard (Augustin, Tanguy, Edmond), né le 2 mars 1992.
6957 Mlle Hétier (Constance, Marie, Clotilde, Wilhelmine), née le 3 juin 1992.
6958 M. Trappeniers (Nathan, Pierre, Albert), né le 13 mars 1992.
6959 Mme Ramboaniaina Raveloson (Tahina), née le 29 octobre 1993.
6960 Mme Arzel (Ophélie, Françoise), née le 29 août 1992.
6961 Mme Buridan (Vaiana, Juliette), née le 20 janvier 1991.
6962 Mme Tramon (Léa, Marie), née le 31 août 1992.
6963 M. Briand (Billy, Sidney, Gérard), né le 9 mai 1988.
6964 M. Mercier (Julien, Philippe, Pierre), né le 5 novembre 1991.
6965 Mlle Marembert (Marie), née le 29 octobre 1992.
6966 Mme Saubestre (Elodie, Laetitia, Gwenaëlle), née le 11 octobre 1992.
6967 M. Molcard (Antoine, Julien, Arthur), né le 31 mai 1982.
6968 Mlle Meftali (Ouiza), née le 9 septembre 1991.
6969 M. Kirmann (Antoine, Jean), né le 27 mars 1993.
6970 M. Calhiol (Guillaume, Marcel, Jean), né le 10 avril 1991.
6971 M. Weiss (Julien, Michaël, Corien), né le 1er août 1992.
6972 Mme Armand (Alice), née le 20 août 1992.
6973 Mme Amigues (Adèle, Linh), née le 11 août 1990.
6974 M. Abouzine (Adil), né le 27 octobre 1992.
6975 Mme Gamer (Cindy), née le 28 mars 1992.
6976 M. Sauvegrain (Louis), né le 3 mai 1991.
6977 M. Damm (Pierre), né le 12 décembre 1991.
6978 Mme Ouayach (Fatima), née le 3 avril 1988.
6979 Mme Lecorche (Marion), née le 12 décembre 1990.
6980 M. Le Dafniet (Gautier, Benoît), né le 2 août 1992.
6981 M. Herlemont (Valentin, Ambroise, François), né le 11 mars 1992.
6982 Mme Hostache (Lucie, Andrée, Paulette), née le 21 mai 1992.
6983 Mme Bouffenie (Estelle, Véronique, Eugénie), née le 29 septembre 1991.
6984 M. Thereau (Simon), né le 28 décembre 1991.
6985 M. Zerbib (Benjamin, Antoine), né le 12 juin 1992.
6986 Mme Simon (Charlie, Marie), née le 9 janvier 1990.
6987 M. Jeangeorges (Victor, Yvan), né le 25 février 1992.
6988 Mme Bag (Melisa, Rezzan), née le 10 juin 1992.
6989 M. Storme (Antonin), né le 17 juin 1991.
6990 Mme Devos (Astrid), née le 15 décembre 1992.
6991 M. Mougniotte (Guillaume), né le 31 décembre 1991.
6992 Mme Riccardi (Florence), née le 9 juillet 1990.
6993 Mme Mennetrey (Charlotte, Catherine), née le 1er mars 1993.

6994 M. Maschio (Florent, Virgile), né le 10 avril 1992.
6995 Mme Auriault (Tatiana, Marie, Françoise), née le 11 décembre 1991.
6996 M. Rancher (Thomas), né le 24 juillet 1988.
6997 Mme Schuller (Emma, Lucie, Monique), née le 5 juin 1993.
6998 Mme Imperial (Virginie), née le 14 septembre 1991.
6999 Mme Bonnet (Juliette, Rosine, Salomé, Désiré), née le 22 janvier 1992.
7000 M. Blanc (Geoffrey), né le 26 octobre 1992.
7001 M. Frappier (Jean, René, Michel), né le 24 septembre 1992.
7002 Mlle Petras (Lisa), née le 5 juin 1990.
7003 M. Blondy (Alexandre), né le 22 avril 1981.
7004 Mme Mourot (Sophie), née le 8 décembre 1992.
7005 Mme Misner (Ludmilla, Edith), née le 16 septembre 1992.
7006 Mme Magnier (Amélie, Marie), née le 11 septembre 1991.
7007 Mme Picco (Anne, Licia), née le 26 mars 1991.
7008 M. Abdesselam (Sabri), né le 20 septembre 1994.
7009 M. Cantaloup (Thomas), né le 10 avril 1994.
7010 Mme Iacino (Justine, Opal), née le 3 décembre 1993.
7011 Mlle Allemoz (Julie), née le 13 décembre 1992.
7012 M. Serthelon (Charles, Bernard, Georges), né le 28 mai 1992.
7013 M. Lemaire (Quentin), né le 24 janvier 1992.
7014 M. Christie (Mathieu, Samuel), né le 15 août 1991.
7015 Mme Hanol (Emilie, Marie, Christiane), née le 23 octobre 1992.
7016 Mlle El Sayed (Sonia), née le 10 mars 1991.
7017 Mme Villani (Agnès), née le 28 août 1979.
7018 M. Voiseux (Benjamin, Jean-Michel), né le 14 mars 1992.
7019 M. Poulhalec (Ian, Pierre, Etienne), né le 5 septembre 1991.
7020 Mme Kone (Fatoumata), née le 17 mars 1993.
7021 Mme Rosay (Clémentine), née le 6 décembre 1988.
7022 M. Chartier (Anthony, Michel, Raymond), né le 8 février 1993.
7023 M. Lutin (Mattew, David), né le 13 juillet 1990.
7024 Mme Ikhlef (Doria), née le 11 mars 1991.
7025 Mme Biroum (Manel, Maissa), née le 28 février 1993.
7026 M. Ameline (Alexis), né le 16 avril 1987.
7027 Mme Rolland (Clémentine), née le 9 février 1992.
7028 Mme Wardega (Marion, Stéphanie, Marie), née le 27 mai 1992.
7029 M. Gallet (Quentin, Michel, Manuel), né le 1er avril 1992.
7030 M. Le Goas (Antoine, Michel, Bertrand), né le 9 juillet 1990.
7031 M. Jaouen (Thomas, Mathias), né le 21 octobre 1991.
7032 Mme Nghiem (Elsa, Haiha), née le 19 juillet 1993.
7033 Mme Lepan (Julie, Maryse), née le 24 juillet 1991.
7034 M. Jeannin (Rémy, Sammy), né le 16 décembre 1992.
7035 Mme Sadki (Rajâa), née le 21 juillet 1992.
7036 M. Celse (Tristan, Joseph, Léopold), né le 3 mai 1992.
7037 Mme Paturel (Laure), née le 14 août 1992.
7038 M. Aneas (François), né le 6 février 1990.
7039 Mme Kerling (Mathilde), née le 5 décembre 1985.
7040 Mme Pechon (Ariane, Capucine, Alizée), née le 25 mars 1992.
7041 Mme Cazaubon (Emilie, Cécile, Marie), née le 17 novembre 1991.
7042 Mme Durand (Loriane), née le 15 février 1991.
7043 M. Giovannetti (Laurent, Philippe), né le 31 octobre 1991.
7044 Mlle Job (Anne-Laure), née le 6 août 1990.
7045 Mlle Moulin (Mathilde, Marie), née le 3 juillet 1992.
7046 Mlle Van Arkel (Florence), née le 12 mars 1992.
7047 Mme Baudouin (Virginie), née le 29 octobre 1992.
7048 Mme Ouahbi (Dalila), née le 2 janvier 1990.
7049 Mlle Croiset (Mélanie), née le 30 octobre 1992.
7050 Mme Durand (Zoé, Clara), née le 8 septembre 1993.
7051 M. Avot (Louis), né le 6 avril 1992.

7052 Mme Jouak (Mélanie), née le 14 janvier 1992.
7053 Mme Baini (Olivia), née le 14 avril 1993.
7054 Mme Kureeman (Soraya), née le 29 janvier 1992.
7055 Mlle Michel (Julie, Virginie), née le 13 février 1990.
7056 M. Lourde (Come), né le 31 janvier 1993.
7057 Mme Riquier (Clothilde, Anne-Sophie, Clémence, Jeanne-Marie), née le 4 septembre 1991.
7058 Mlle Turpin (Adeline, Anne, Marguerite), née le 25 septembre 1990.
7059 M. Bertiaux (David, Jean, Yvon), né le 5 septembre 1993.
7060 M. De Tredern (Come), né le 23 février 1989.
7061 M. Goyat (Kévin), né le 15 juillet 1991.
7062 Mme Gaillard (Charlène), née le 1er octobre 1991.
7063 Mme Rolland (Charlotte, Laurence, Ginette), née le 27 novembre 1992.
7064 Mme Leclercq (Charlotte, Nicole, Isabelle), née le 18 juin 1993.
7065 Mlle Benmoussa (Amelle), née le 3 juin 1992.
7066 Mme Perrin (Sophie, Marie, Suzanne), née le 29 juin 1992.
7067 M. Annette (Dominique, Savio), né le 5 décembre 1991.
7068 M. Gaudin (Rémi, Pierre, François), né le 7 mars 1990.
7069 Mlle Hariz (Imane), née le 21 novembre 1993.
7070 Mme Defay (Marie, Julia), née le 6 juillet 1992.
7071 M. Berger (Guénolé, Jean), né le 28 juillet 1992.
7072 Mme Armbruster (Margot, Sarah), née le 21 août 1992.
7073 Mlle Gaudefroy (Sophia, Ahlam), née le 30 juin 1992.
7074 Mme Colella (Rachel, Marie), née le 27 septembre 1991.
7075 Mme Chevin (Raïssa-Marie), née le 21 janvier 1991.
7076 M. Miranne-Guivarc'H (Adrien), né le 30 novembre 1992.
7077 Mme D'Aversa (Megane), née le 26 mars 1993.
7078 M. Sibut (Romain), né le 18 février 1990.
7079 M. Cappellino (Arthur, Louis, Antonin), né le 27 avril 1991.
7080 M. Veleur (Jeremy, Pierre, Philippe), né le 4 mai 1990.
7081 Mlle Crabieres (Amandine, Marie, Agnès), née le 11 mai 1991.
7082 Mme Rimlinger (Clémence, Marie, Bernadette), née le 26 mars 1992.
7083 M. Karakus (Arif), né le 14 octobre 1992.
7084 M. Hieu (Julien, Nghia), né le 4 juillet 1990.
7085 M. Pocris (Martin, Paul, Antoine), né le 4 août 1992.
7086 M. Mismacque (Guillaume), né le 16 avril 1991.
7087 M. Mohamed Ali (Karim), né le 18 mars 1992.
7088 M. Combacal (Maxime), né le 10 mars 1993.
7089 M. Lo Cunsolo (Lucas, Damien, Jean), né le 18 février 1992.
7090 M. Tamarat (Younes), né le 9 juin 1993.
7091 M. Henocq (Thibaut, Henri), né le 12 avril 1991.
7092 Mme Fourdinier (Eugénie, Anne, Monique), née le 13 octobre 1992.
7093 M. Soler (Julien, Claude, Francis), né le 26 août 1991.
7094 Mme Le Traon (Maylis), née le 11 septembre 1992.
7095 Mme Benkeddad (Mariem), née le 10 mai 1992.
7096 Mme Bentajou-Pacouill (Aurélie, Michèle, Berthe), épouse Labasse, née le 13 juin 1991.
7097 Mme Beheshti Moez (Hanieh), née le 5 novembre 1992.
7098 M. Pavaye (Guillaume), né le 6 avril 1989.
7099 Mme Basquin (Faustine, Alexandra), épouse Pinton, née le 15 mai 1981.
7100 M. Soumaoro (Adama), né le 13 octobre 1977.
7101 Mlle Farajallah (Maeva), née le 3 août 1991.
7102 M. Guitard (Jérôme, Pierre), né le 14 juin 1977.
7103 Mme Rotaru (Lilia), née le 12 décembre 1989.
7104 M. Al Khayer (Jean), né le 22 février 1990.
7105 Mme Strullu (Karell, Béatrice), née le 20 octobre 1992.
7106 M. Verrier (Jeremy), né le 11 septembre 1990.
7107 Mme Nibodeau (Melissandre), née le 16 septembre 1992.
7108 Mme Grandjean (Auberie), née le 1er mars 1993.
7109 Mme Gandar (Fanny), née le 31 mars 1991.

7110 Mme Raphanel (Clémence), née le 13 juillet 1992.
7111 M. Besancon (Guillaume), né le 28 mai 1991.
7112 M. Delaire (Victor, Maurice, Jean), né le 14 septembre 1990.
7113 M. Marguerie (Pierre, Emmanuel, Jean), né le 9 juin 1992.
7114 Mme Cartier (Charlotte, Marie-Josephe, Lucie), née le 2 mai 1985.
7115 Mme Halter (Julie, Marie), née le 4 mai 1991.
7116 Mme Collard (Emilie, Liliane, Simone), née le 8 avril 1993.
7117 Mme Achour (Alexandra), née le 7 février 1991.
7118 Mlle Nicol (Fanny), née le 22 septembre 1992.
7119 Mlle Dianka (Nassouko), née le 17 octobre 1992.
7120 M. Lathiere (Thomas), né le 19 novembre 1993.
7121 Mlle Gédor (Maud, Marie, Gabrielle), née le 14 mars 1993.
7122 Mme Delahaye (Tiphaine, Marie-Laurence, Monique), née le 19 mars 1991.
7123 M. Garnier (Ronan), né le 14 septembre 1990.
7124 Mme Guillemin (Lorraine), née le 30 septembre 1991.
7125 Mme Hunaut (Marine, Janine), née le 28 mars 1992.
7126 Mme Jeanne-Rose (Natacha, Aurélie), née le 11 juin 1991.
7127 Mme Ansoborlo (Marie, Françoise, Louise), née le 2 avril 1992.
7128 Mme Poupon (Camille, Gaetane, Véronique), née le 20 mai 1992.
7129 Mme Teil (Fanélie), née le 8 mai 1992.
7130 M. Roy (Kevin), né le 28 mars 1992.
7131 Mme Barthélémy (Anne-Sophie, Michèle, Nicole), née le 13 février 1993.
7132 M. Sooltangos (Zaher, Ahmad), né le 3 mars 1990.
7133 Mme Senentz (Julie), née le 2 avril 1991.
7134 Mme Desbourdes (Audrey), née le 29 janvier 1991.
7135 Mme De Laitre (Hélène), née le 11 août 1992.
7136 Mme Schoepfer (Pauline), née le 29 juillet 1990.
7137 Mlle Pekdar (Hazal, Catherine), née le 10 janvier 1993.
7138 Mme Sutter (Elenie, Madeleine, Christiane), née le 15 août 1992.
7139 Mme Pin (Pauline, Pascale, Florine), née le 5 juillet 1992.
7140 Mme Mercier (Margaux, Claude, Josseline), née le 7 mai 1993.
7141 M. Odille (Geoffrey), né le 9 janvier 1990.
7142 M. Lacroix (Aurélien, Hubert, Geor), né le 15 février 1991.
7143 Mlle Melani (Marion), née le 19 mars 1990.
7144 Mme Assoul (Dalila), née le 5 avril 1992.
7145 M. Dang (Thomas, Richard, Antoine), né le 19 décembre 1992.
7146 M. Rochefeuille (Loïc, Bernard), né le 1er avril 1990.
7147 M. Margarita (Raphaël), né le 13 février 1989.
7148 Mme Gillot (Louise, Eliane), née le 15 mai 1993.
7149 M. Gebhard (Pierre), né le 15 mai 1992.
7150 M. Mougel (Valentin), né le 10 septembre 1992.
7151 Mme Vanel (Johanna), née le 20 juillet 1992.
7152 Mlle Bacar (Faika), née le 19 janvier 1993.
7153 Mlle Soler (Leïla), nom d'usage Soler-Carrasco, née le 9 avril 1992.
7154 M. Ben Fedhila (Moise), né le 17 décembre 1987.
7155 Mme De Boutiny (Servane), née le 2 juin 1991.
7156 Mme Husser (Valentine), née le 11 février 1994.
7157 Mme Musanda (Audrey, Mujinga), née le 29 juin 1992.
7158 Mme Adelaïde (Cécile, Renée, Jenny), épouse Onésippe, née le 18 avril 1984.
7159 M. Helfer (Florent, Jean Pierre), né le 25 janvier 1992.
7160 Mme Simonnet (Laura), née le 11 mai 1990.
7161 M. Jan (Khayyam), né le 4 mars 1989.
7162 Mme Bourhis (Diane, Florence), née le 19 septembre 1992.
7163 Mme Mangeot (Marion), née le 12 janvier 1991.
7164 Mlle Heintz (Pauline), née le 23 janvier 1992.
7165 M. Ehrbar (Maxime, Jean-Robert), né le 4 janvier 1991.
7166 M. Puech (Lilian), né le 4 juin 1992.
7167 M. Sousa Barbosa (Joël), né le 20 novembre 1990.

7168 Mme Schuhler (Caroline, Anne-Marie, Monique), née le 22 mai 1991.
7169 M. Dubois (Lucas), né le 28 août 1991.
7170 Mme Sarrazin (Pauline, Magali), née le 6 juin 1988.
7171 Mme Kosowski (Jill, Camille), née le 22 avril 1991.
7172 Mme Vinsard (Héloïse), née le 29 avril 1992.
7173 Mme Nivet (Claire Marie, Marcelle, Hélène), née le 11 décembre 1989.
7174 M. Piriou (Vincent, Pierre, Nicolas), né le 10 juillet 1991.
7175 Mlle Medelice (Stéphanie), née le 1er janvier 1992.
7176 M. Rotsen (Dryss, André), né le 13 juin 1992.
7177 Mme Abdalla (Souhaylah), née le 23 octobre 1993.
7178 Mme Foucart (Charlotte), née le 8 février 1994.
7179 M. Breyton (Martin), né le 19 décembre 1990.
7180 Mme Cozic (Mathilde, Hélène, Cécile), née le 27 avril 1992.
7181 M. Kollhoff (Samuel), né le 7 janvier 1992.
7182 M. Gavalas (Arthur, Antoine), né le 16 janvier 1992.
7183 Mme Lepasteur (Cindy), née le 8 février 1995.
7184 Mme Lecarpentier (Amandine, Mireille, Andrée), née le 11 janvier 1991.
7185 M. Zorlu (Mehmet), né le 23 août 1991.
7186 Mme Cand (Léontine), née le 2 septembre 1992.
7187 M. Bohnenkamp (Joris, Philippe), né le 13 octobre 1992.
7188 Mme Kammacher (Laura, Céline), née le 21 février 1992.
7189 M. Cabaret (Thibault, Aurélien, Maxence), né le 16 octobre 1987.
7190 M. Buisson (Joël, Achille), né le 15 avril 1993.
7191 M. Nguyen (Xuan Dung), né le 23 août 1990.
7192 M. Legueult (Kevin, Jacky, Denis), né le 15 août 1991.
7193 M. Denis (Olivier, Georges, Charles), né le 8 juin 1990.
7194 Mme Viard (Marie-Céline), née le 26 novembre 1992.
7195 Mme Monnot (Marine), née le 10 mai 1991.
7196 M. Lamotte (Maxime), né le 9 décembre 1991.
7197 M. Duhamel (Steven, Mathieu), né le 9 février 1992.
7198 Mlle Persolja (Clélia), née le 20 juin 1992.
7199 Mme Cairon (Camille, Paule), née le 4 janvier 1988.
7200 Mme Vanier (Bhavani), née le 11 novembre 1992.
7201 Mme Hamdad (Mélissa), née le 8 septembre 1992.
7202 M. Itier (Bastien, Laurent, Claude), né le 15 octobre 1992.
7203 Mlle Therme (Clémentine, Marie), née le 9 avril 1993.
7204 M. Dulin (Thomas), né le 11 mai 1992.
7205 M. Richard (Alexandre, Thomas, Quentin), né le 5 décembre 1992.
7206 Mlle Heron (Clara, Chloé), née le 21 août 1992.
7207 M. Rossat (Arnaud), né le 22 juin 1984.
7208 M. Da Silva (Justin), né le 8 juillet 1991.
7209 Mme Cabarrus (Julie, Graziella, Raymonde), née le 12 août 1990.
7210 M. Cooshna (Ashvin, Anand), né le 10 novembre 1987.
7211 Mme Souin (Suzanne, Laure, Emma), née le 6 février 1993.
7212 Mme Geraudie (Charlotte, Juliette), épouse Chatin, née le 18 septembre 1983.
7213 M. Baudelet (Emmanuel, Jacques, Bienaime), né le 29 avril 1989.
7214 Mme Alaoui (Khadija), née le 19 octobre 1988.
7215 M. Nourisson (Chris-Romain, Bernard), né le 3 mars 1989.
7216 Mme Lefebvre (Aurélie, Florine, Coralie), née le 1er mai 1990.
7217 M. Verove (Maxime, Jean, Gabriel), né le 21 septembre 1992.
7218 M. Personne (Simon, Guy, René), né le 28 mars 1991.
7219 Mlle Alphen (Viviane-Marie), née le 30 août 1992.
7220 Mme Guilloteau (Léa), née le 21 octobre 1993.
7221 Mme Jus (Charlotte, Maria, Yvonne), née le 30 avril 1993.
7222 M. Duriez (Olivier), né le 3 juillet 1974.
7223 Mme Caze (Agathe, Manon), née le 1er octobre 1991.
7224 M. Allenne (Valentin, Thomas), né le 15 août 1993.
7225 Mme Foulon (Hélène, Marie-Chantal, Corinne), née le 16 septembre 1991.

7226 M. Benchimol (Jacques), né le 1er novembre 1989.
7227 Mme Otounga Alouba (Lymah, Grace, Jaslyne), née le 1er juillet 1990.
7228 Mme Ramdine (Claudine), née le 19 mars 1992.
7229 M. Meulenbroeks (Benjamin), né le 15 mai 1992.
7230 M. Charbonnier (Vincent, René, Stéphanie), né le 17 juin 1986.
7231 Mlle Brice (Chamaelle), née le 23 mars 1993.
7232 Mme Choury (Morgan), née le 9 février 1992.
7233 Mme Jouan (Laure), née le 27 mai 1994.
7234 M. Humbert (Jean-Marc, Michel), né le 22 février 1982.
7235 M. Morel (Pierre-Emmanuel, François, Gilbert), né le 7 mai 1992.
7236 M. Benbousta (Neil), né le 12 décembre 1992.
7237 M. Boyer (Victor, Yves, Michel), né le 17 juin 1992.
7238 Mme Grzybowski (Anaïs), née le 12 août 1990.
7239 M. Ribot (Vincent), né le 20 octobre 1984.
7240 Mme Hubeau (Marjorie), épouse Joseph, née le 9 mars 1985.
7241 M. Pietrasz (Guillaume, Eric), né le 29 mars 1991.
7242 Mlle Muller (Nastasia, Danielle, Simone), née le 16 janvier 1993.
7243 Mlle Mulard (Sandra, Marie, Blanche), née le 2 septembre 1990.
7244 M. Villemain (Guy), né le 8 janvier 1989.
7245 M. Reynaud (Joffrey, Jacky, Daniel), né le 2 novembre 1993.
7246 Mme Donne (Anaïs), née le 23 mai 1990.
7247 Mme Marlet (Lyvia, Shany, Laurence), née le 26 novembre 1988.
7248 M. Villet (Pierre, Stéphane, Sylvain), né le 17 juin 1991.
7249 M. Rharif (Yassine), né le 27 août 1993.
7250 Mlle Capdeville (Morgane), née le 4 mars 1994.
7251 M. Fusy (Benjamin), né le 30 septembre 1992.
7252 Mme Cyomuhendo (Cynthia), née le 8 septembre 1992.
7253 M. Rio (Julien), né le 9 mars 1976.
7254 Mme El Amri (Chaimae), née le 3 octobre 1992.
7255 Mme Pasquesoone (Diane, Catherine, Stéphanie), née le 28 janvier 1993.
7256 M. Curatolo (Adriano, Salvatore, Rosario), nom d'usage Burcheri-Curatolo, né le 27 septembre 1981.
7257 Mlle Chazal (Camille, Laetitia), née le 20 juin 1992.
7258 Mme Degroote (Tiphaine, Marie, Isabelle), née le 20 juillet 1992.
7259 M. Arru (Alex), né le 10 avril 1992.
7260 M. Miozzo (François, Denis, Bruno), né le 9 septembre 1991.
7261 Mlle Tournaire (Juliette, Agnès, Dominique), née le 2 mai 1992.
7262 M. Cordier (Hugo, Claude, Fernand), né le 27 septembre 1992.
7263 Mme Kehli (Laura, Sarah), née le 31 mai 1991.
7264 M. Burguiere (Loïc), né le 28 avril 1993.
7265 M. Lagarde (David), né le 11 septembre 1988.
7266 M. Lemaire (Florian, Maxime, Francis), né le 15 février 1993.
7267 Mme Madec (Hélène, Philippine, Julienne), née le 30 mai 1993.
7268 M. Pureur (Nicolas), né le 12 novembre 1991.
7269 Mme Gaudefroy (Sarah), née le 30 juin 1992.
7270 M. Wahbi (Mehdi), né le 27 octobre 1989.
7271 Mme Boitel (Jody, Monique, Émilie), née le 3 décembre 1992.
7272 M. Covaci (Serge, Stélian), né le 9 décembre 1990.
7273 Mme Lafortune (Axelle, Lucienne, Jeanne), née le 23 octobre 1990.
7274 Mme Gorget (Agnès, Marianne, Renée), née le 29 avril 1993.
7275 Mme Moelo (Alan, Kaourantin, Per), née le 13 janvier 1993.
7276 Mme Strugala (Aurore, Elodie, Cécile), épouse Branchu, née le 1er octobre 1988.
7277 M. Tarquis (Corentin, Jean, Henri), né le 1er avril 1990.
7278 M. Basile (Domenico), né le 25 juin 1991.
7279 Mme Admant (Lucile, Marie, Santa), née le 29 août 1990.
7280 Mme Morgand (Claire, Sophie), née le 9 janvier 1992.
7281 M. Pradel (Jean-François, Thomas, Vincent), né le 31 mai 1992.
7282 Mme Abguillerm (Elodie), née le 25 février 1993.
7283 Mme Dupros (Gladys, Claudia-Murielle), née le 20 mai 1991.

7284 Mme Decruyenaere (Samantha), née le 8 mai 1992.
7285 M. Redis (Raoul), né le 9 mars 1991.
7286 Mme Doco (Béatrice, Thanh, Catherine), née le 5 juillet 1992.
7287 M. Vandenbulcke (Filippo), né le 9 mai 1992.
7288 M. Raoul (Brieuc, Philippe), né le 31 décembre 1991.
7289 M. Mardon (Jean-Baptiste, Marie), né le 20 août 1992.
7290 Mme Ladon (Marine, Louise, Jacqueline), née le 13 juillet 1993.
7291 Mme Micheletti (Amandine, Muriel, Monique), née le 23 août 1992.
7292 M. Marquet (Maxime-Tanguy, Damien, André), né le 16 avril 1992.
7293 M. Kdual (Grégoire, Sébastien, Patrick), né le 9 décembre 1992.
7294 Mme Bonnet (Valentine, Lucie, Céline), née le 6 août 1991.
7295 Mme Baud--Millet (Anaïs, Floriane, Lisa), née le 6 mai 1991.
7296 M. Azougui (Emmanuel), né le 12 septembre 1991.
7297 Mme Desiles (Laurie, Aline), née le 29 avril 1988.
7298 Mlle Raye (Eugénie, Marie-Christine), née le 26 juin 1990.
7299 M. Lacoume (Tristan), né le 1er août 1992.
7300 Mme Romain (Mathilde, Marie, Anne), née le 19 octobre 1993.
7301 M. Fairise (Téo), né le 5 novembre 1993.
7302 Mme Tellier (Léa), née le 30 novembre 1991.
7303 M. Esparsa (Florian, Michel), né le 19 octobre 1993.
7304 M. Pierre (Kevin, Philippe), né le 4 septembre 1986.
7305 Mme Cazorla (Justine, Marie, Angèle), née le 29 août 1992.
7306 Mme Azuelos (Deborah), née le 1er juillet 1989.
7307 M. Harbane (Said), né le 20 janvier 1989.
7308 Mlle Dagron (Elise), née le 2 décembre 1982.
7309 Mme De Buretel de Chassey (Marine, Armelle, Marie), née le 3 mars 1993.
7310 Mme Bertrand (Anne Sophie, Bénédicte), née le 22 décembre 1987.
7311 Mme Rocquevieille (Auriane), née le 15 février 1990.
7312 M. Combet (Edwin, Karl), né le 14 avril 1989.
7313 M. Meulebrouck (Maxime, Michel, Guy), né le 27 mai 1992.
7314 M. Labarbe (Benjamin), né le 6 juin 1992.
7315 Mme Barcelo (Laura, Marie), famille Barcelo-Chatellier, née le 9 octobre 1992.
7316 Mme Rajoelison (Pauline), née le 3 décembre 1991.
7317 Mme Lemarchand (Sandra, Louise, Asha), née le 7 juillet 1993.
7318 M. Vilanova (Arnaud), né le 22 août 1992.
7319 M. Ly (Frank), né le 7 mars 1992.
7320 M. Cardonne (Lionel), né le 30 juin 1992.
7321 M. Guo (Cédric), né le 14 mai 1991.
7322 M. Guénon (Mickaël, Bigin, Armand, Rémi), né le 5 mars 1987.
7323 M. Bahon (Florian, Alain, Laurent), né le 17 août 1992.
7324 Mme Rivoire (Emeraude), née le 29 avril 1993.
7325 M. Nennig (Quentin), né le 29 avril 1992.
7326 M. Paillard (Thomas), né le 16 février 1976.
7327 M. Desnot (Thomas, Pierre), né le 14 décembre 1989.
7328 M. Lachat (Eloi, Daniel, Louis), né le 12 novembre 1991.
7329 Mlle Paté (Clémence, Madeleine, Mathilde), née le 10 octobre 1992.
7330 Mme Saget (Claire, Marie, Louise), née le 22 février 1993.
7331 Mme Lemarcis (Anaïs, Françoise, Patricia), née le 9 juin 1992.
7332 M. Tournier (Florian, Jean, Guillaume), né le 27 septembre 1991.
7333 M. Prigent (Thibault, Sylvain), né le 3 novembre 1991.
7334 Mlle Sbaouni (Wafa), née le 22 février 1991.
7335 M. Fortin (Simon, Jean-Claude, Joseph), né le 6 juin 1992.
7336 Mme Calla (Charlotte, Marie), née le 14 juin 1992.
7337 Mme Taouji (Anissa, Myriam), née le 13 juin 1991.
7338 M. Richard (Urbain, Marie, Bruno), né le 22 mai 1991.
7339 Mme Fratini (Alice), née le 2 février 1993.
7340 Mlle Arrivé (Alexandrine, Marie-Ange, Thérèse), née le 10 janvier 1991.
7341 Mme Boulange (Marine), née le 16 juillet 1992.

7342 M. Noblecourt (Vincent, Yvan), né le 23 janvier 1991.
7343 Mme Querion (Léa), née le 5 novembre 1992.
7344 M. Rouget (Romain, Étienne, Benjamin), né le 18 mai 1992.
7345 Mme Wannebroucq (Louise, Esther), née le 14 janvier 1993.
7346 Mme Bastiment (Maud, Flora), née le 14 décembre 1990.
7347 Mme De La Vergne de Cerval (Marie), née le 22 septembre 1992.
7348 Mlle Tréard (Marine, Juliette), née le 1er septembre 1991.
7349 M. Chalain (Romain, Charles), né le 8 juillet 1991.
7350 Mme Burgat (Manon), née le 25 mai 1991.
7351 Mme Garde (Morgane), née le 6 novembre 1992.
7352 M. Malaval (Bastien, Lucien), né le 1er octobre 1991.
7353 Mme Clais (Emeline, Mariska), née le 13 mai 1992.
7354 M. Le Seigneur (Cédric, Alain, Yves), né le 9 juillet 1993.
7355 M. Bachelet (Félix, Henri), né le 14 avril 1992.
7356 M. Guilmin (Jonathan, Pierre-Yves, Valentin), né le 12 février 1992.
7357 Mlle Schreiter (Kathlyn), née le 11 juillet 1989.
7358 M. Marlien-Barberet (Charles-Edouard), né le 14 juillet 1989.
7359 Mme Arthaud (Coline), née le 19 mars 1992.
7360 M. Rouabhi (Fahim), né le 20 août 1988.
7361 Mme Bulubas (Irina), née le 23 octobre 1990.
7362 M. Nabhan (Ayoub), né le 1er février 1991.
7363 Mme Duroux (Sarah, Isabelle), née le 17 février 1990.
7364 M. Sanzey (Guillaume), né le 2 novembre 1984.
7365 M. Carteau (Benoît, Pierre, Paul), né le 22 juillet 1991.
7366 Mme Scherer (Manon), née le 10 février 1993.
7367 Mme Deramecourt (Marie-Lilka, Joséphine), née le 31 août 1992.
7368 Mme Azzoug (Camelia), née le 29 mars 1989.
7369 M. Perraud (Florian), né le 5 juillet 1990.
7370 Mme Melmer (Laure, Christiane, Denise), née le 7 octobre 1987.
7371 M. Anchordoqui (Imanol, Pierre, Philippe), né le 16 mars 1992.
7372 M. Leplat (Antoine, Bruno, André), né le 14 janvier 1993.
7373 Mme Al Satli (Nour), née le 4 août 1992.
7374 M. Pruzsina (Bilal, Brayan), né le 21 janvier 1992.
7375 Mme Le Lièvre de La Morinière (Claire), née le 13 janvier 1992.
7376 Mme Gomez (Alexandra, Capucine), née le 22 janvier 1987.
7377 M. Chollet (Camille, Yvon, Louis), né le 1er juin 1992.
7378 Mme Zarrouk (Anna, Sophia), née le 17 avril 1992.
7379 M. Henocque (Theodore, Raymond, Pierre), né le 2 février 1992.
7380 Mlle Ferrigno (Florence), née le 18 juillet 1992.
7381 Mlle Alioua (Sarah), née le 11 février 1991.
7382 M. Pohyer (Antoine), né le 27 janvier 1990.
7383 M. Halm (Aymeric), né le 23 mai 1991.
7384 M. Ferme (Simon, Claude, Hervé), né le 13 novembre 1991.
7385 M. Manteau (Denis, Sylvain), né le 21 février 1991.
7386 Mme Laurent (Mathilde, Christiane, Bernadette), née le 13 janvier 1993.
7387 M. Partha Sarathy (Prasanna), né le 12 avril 1993.
7388 M. Dupuis-Bleau (François), né le 4 août 1992.
7389 M. Siodos (Antoine, Charlélie, Pascal), né le 23 décembre 1991.
7390 M. Rabah (Wassim, Mohamed), né le 26 septembre 1991.
7391 Mlle Torres (Clio, Claire, Marie), née le 27 décembre 1991.
7392 Mme Chotard (Marie-Blanche), née le 28 août 1991.
7393 Mlle David-Muller (Manon), née le 6 juillet 1993.
7394 M. Thevenot (Pierre-Louis, Gilbert, Marie), né le 14 octobre 1992.
7395 M. Claude (Arthur), né le 19 mai 1990.
7396 Mlle Malak (Suzanne, Salwa), née le 16 avril 1991.
7397 Mme Delhomez (Astrid, Nadia, Janine), née le 26 mars 1991.
7398 M. Bouriat (Maxime), né le 9 septembre 1993.
7399 Mme Kaddouri (Nour El Iman), née le 28 août 1990.

7400 Mlle Pigot (Julie, Marie, Agnès), née le 1er mai 1991.
7401 M. Andrieux (Gauthier, Maxime), né le 13 juin 1990.
7402 Mme Ducros (Céline), née le 28 septembre 1987.
7403 Mme Pinoteau (Marie, Nancy, Laura), née le 23 mai 1991.
7404 Mme Schelfhout (Claire, Lucienne), née le 3 mars 1992.
7405 Mme Zennou (Safia), née le 26 octobre 1991.
7406 M. Selschotter (Arnaud, Christian, Claude), né le 13 mars 1991.
7407 M. Bordji (Said), né le 13 août 1981.
7408 M. Cuvelier-Capelle (Michel, Christophe, Jean-René), né le 19 janvier 1992.
7409 Mme Freund (Joëlle, Marie), née le 24 août 1991.
7410 M. Deflandre (Grégoire, Gonzague, Jacques), né le 8 août 1991.
7411 Mme Lomenede (Marine, Réjane, Colette), née le 29 juin 1992.
7412 M. Petit (Antoine), né le 1er avril 1991.
7413 Mme Thouard (Mélanie, Andrée), née le 30 novembre 1992.
7414 M. Delavallee (Louis), né le 1er novembre 1991.
7415 Mme Leroy (Orane), née le 23 juillet 1991.
7416 M. Rigaut (Florian), né le 29 novembre 1989.
7417 Mme Bouabdelli (Aicha), née le 12 juillet 1988.
7418 Mme Louis (Margot), née le 5 août 1992.
7419 M. Gougy (François, Louis), né le 29 avril 1993.
7420 Mme Rodrigues (Sara), née le 26 mai 1992.
7421 M. Caron (Constant, Matthieu, Corentin), né le 15 février 1991.
7422 M. Hamza (Wassim, Saïd, Nader), né le 28 septembre 1989.
7423 M. Meusnier (Benoît, Marie, Luc), né le 19 octobre 1994.
7424 M. Bataillon (Gonzague, Jean, Teiki Timi), né le 16 août 1992.
7425 M. Laluque (Edouard, Jean), né le 23 février 1990.
7426 M. Chauveau (Pierre), né le 19 octobre 1992.
7427 M. Bossert (Jean-Nicolas), né le 16 janvier 1985.
7428 Mme Boulesteix (Julie, Madeleine), née le 6 juin 1991.
7429 Mme Chavasse Fretaz (Blandine, Florence, Madeleine), née le 9 octobre 1992.
7430 M. Ryckewaert (Florent, Antoine), né le 29 septembre 1989.
7431 M. Lindenbaum (Hugo), né le 1er mars 1991.
7432 M. Thomazo (Matthieu, Cyril, Xavier), né le 15 mars 1992.
7433 M. Chaux (Robin), né le 1er mars 1988.
7434 M. Kepseu (Liston), né le 28 avril 1990.
7435 M. Cauchy (Auguste, Philippe, Jean), né le 30 juillet 1992.
7436 M. Moreau (Lucas, Étienne), né le 17 septembre 1992.
7437 M. Polard (Maxime, Adrien), né le 30 mars 1993.
7438 Mme Guion-Firmin (Julia, Hélène), née le 30 novembre 1991.
7439 M. Bettaieb (Yassine), né le 5 mai 1992.
7440 Mme Yoganathan (Bernadette), née le 7 août 1993.
7441 M. Roussel (Jérémie), né le 28 mars 1990.
7442 M. Calmon (Rémi), né le 12 mai 1992.
7443 Mlle Sirot (Marie-Prune, Anne), nom d'usage Sirot-Devineau, née le 8 septembre 1992.
7444 M. Zater (Bilal), né le 17 avril 1992.
7445 Mme Rabouille (Anne), née le 6 novembre 1992.
7446 M. Binot (Hadrien, Florian, Daniel), né le 30 octobre 1990.
7447 Mlle Regnard (Marion, Jeanne), née le 27 février 1992.
7448 M. Robiaud (Jean-Baptiste), né le 29 octobre 1989.
7449 Mme Chevalier (Charlotte, Florence, Véronique), née le 18 octobre 1992.
7450 Mme Kharroubi (Souad), née le 24 février 1990.
7451 Mme Morosanu (Victoria), née le 20 juillet 1991.
7452 Mlle Borderie (Amandine), née le 5 octobre 1988.
7453 Mme Vignal (Floriane, Elodie), née le 1er mai 1991.
7454 M. Dujoncquoy (Charlie), né le 18 août 1991.
7455 Mme Deseille (Bertille, Edith, Denise), née le 24 avril 1992.
7456 Mme Lefevre (Madeleine, Hélène, Marie), née le 9 juin 1992.
7457 Mme Couret (Sarah), née le 21 avril 1993.

7458 Mme Ballis-Berthiot (Pavlina), née le 6 janvier 1992.
7459 Mme Angeleri (Lucille), née le 8 mai 1993.
7460 Mme Houessou (Bernice, Dehoumi), née le 22 août 1991.
7461 Mme Martin (Emma, Suzanne, Micheline), née le 31 décembre 1992.
7462 Mme Tessiot (Louise, Olive), née le 28 janvier 1992.
7463 M. Colin (Johan), né le 21 janvier 1991.
7464 Mme Bigrel (Agathe, Claire, Marion), née le 23 avril 1990.
7465 M. Nachtegale (Thomas, Auguste, Pierre), né le 7 octobre 1992.
7466 Mlle Janczyk (Ewa Magdalena), née le 8 janvier 1993.
7467 M. Gest (Guillaume), né le 16 août 1991.
7468 M. Gallet (Gauthier, Augustin, Marie), né le 30 janvier 1988.
7469 Mme Valnet (Marcelline, Jeanine, Elda), née le 9 février 1992.
7470 Mlle Vauche (Lisa, Le Thi), née le 3 août 1993.
7471 M. Collin (Olivier), né le 30 octobre 1978.
7472 Mme Conio (Alice, Dominique, Laure), née le 22 juin 1991.
7473 M. Richard (Valentin, Clément, Patrice), né le 25 novembre 1992.
7474 Mlle Philippe (Jessy), née le 29 août 1989.
7475 Mme Malo (Julie, Sylvie), née le 15 février 1992.
7476 M. Danet (Yoann), né le 6 juin 1991.
7477 Mme Doriot (Morgane, Marie), née le 31 juillet 1991.
7478 M. Poncy (Alexandre, Nicolas), né le 24 mai 1976.
7479 Mlle Amar (Laurie, Aimée, Marie), née le 24 mai 1992.
7480 M. Daouze (Johan, Jean-Yves), né le 7 octobre 1992.
7481 Mme Rey (Lucie), née le 3 juin 1991.
7482 Mme Isambert (Mathilde), née le 27 avril 1992.
7483 M. Le Flahec (Yann, Pierric), né le 14 décembre 1991.
7484 M. Zid (Sofiane), né le 21 août 1989.
7485 Mme Gautier Briatte (Anne), née le 6 avril 1991.
7486 M. Bouma (Matthieu, Henri, René), né le 25 octobre 1991.
7487 M. Garcia (Manuel), né le 28 janvier 1991.
7488 Mlle Hafsaoui (Sabrine), née le 24 novembre 1991.
7489 Mlle Marin (Julie), née le 7 décembre 1992.
7490 Mme Chazaud (Manon, Florence, Claude), née le 9 août 1993.
7491 M. Hénaff (Thomas, Benoît, Bruno), né le 14 juin 1992.
7492 M. Ferrand (Pierre, Emile, Albert, Marie), né le 6 juin 1992.
7493 M. Seban (Alexis), né le 24 avril 1992.
7494 Mme Francois (Céline, Paule), née le 24 décembre 1992.
7495 Mlle Godard (Marie, Nathalie, Anne), nom d'usage Godard-Lalande, née le 5 novembre 1991.
7496 Mlle Mennetrier (Myriam, Anne, Lucie), née le 18 janvier 1992.
7497 Mme Gauthier (Laure), née le 2 juin 1985.
7498 Mlle Mihailovic (Mélissa, Madeleine), née le 2 mars 1992.
7499 Mme Laurioux (Aline), née le 24 septembre 1991.
7500 M. Jabrane (Adam), né le 23 décembre 1991.
7501 Mme Roussel (Amandine, Corinne, Anne), née le 15 février 1992.
7502 Mme Zehani (Elhadia, Ismahen), née le 23 août 1983.
7503 M. Valentin (Damien), né le 12 mai 1990.
7504 Mme Werner (Chloé, Suzanne), née le 7 octobre 1989.
7505 Mme Ollivier (Sélène), née le 1er octobre 1990.
7506 M. Faucher (Quentin), né le 29 mars 1992.
7507 M. Tamisier (Guillaume, Arnaud), né le 2 novembre 1989.
7508 M. Gauthier (Thomas, Jules), né le 29 février 1988.
7509 Mme Rousseau (Alice, Inès, Esther), née le 20 juillet 1993.
7510 M. Bert (Lionel), né le 21 septembre 1970.
7511 Mme Huyard (Fanny), née le 29 octobre 1985.
7512 M. D'Alessandro (Alessandro), né le 10 février 1991.
7513 Mme Aiglon (Marine, Charlotte), née le 4 novembre 1991.
7514 Mme Mille (Clémence, Monique, Jeanine), née le 27 avril 1992.
7515 M. Andre (Corentin, Patrice), né le 4 octobre 1993.

7516 Mme L'Hostis (Tiphaine), née le 15 juin 1992.
7517 Mme Delzard (Marion, Bérangère), née le 13 mai 1991.
7518 Mme Hayee (Isa), née le 31 octobre 1989.
7519 M. Hussain (Harris), né le 16 mars 1991.
7520 Mme Leonard (Flore), née le 3 août 1989.
7521 M. Desbordes (Ivan, Raymond, Marius), né le 14 juin 1978.
7522 Mme Thibaudeau (Morgane), née le 20 novembre 1991.
7523 M. Serri (Maxime), né le 28 juin 1988.
7524 M. Blayo (Yohan, Mickaël), né le 11 septembre 1990.
7525 M. Nabuchodonosor (Jérôme), né le 5 janvier 1991.
7526 Mme Deroo (Diane, Marie-Anne, Pascale), née le 26 août 1991.
7527 Mme Biry (Morgane, Anaïs), née le 30 août 1992.
7528 Mlle Lenoir (Victoria), née le 18 décembre 1992.
7529 Mme Rozier (Isabelle, Françoise, Marie-Antoinette), née le 25 avril 1991.
7530 Mme Chaloutsou (Kallirroï), née le 4 mai 1992.
7531 Mme Romenteau (Anne), née le 29 octobre 1992.
7532 Mlle Porpiglia (Federica), née le 2 septembre 1991.
7533 Mlle Alaoui - Hichami (Nolwenn, Chama, Etiennette), née le 22 février 1990.
7534 M. Ampion Opo (Christ), né le 26 novembre 1994.
7535 M. Escot (Aurélien), né le 12 mai 1991.
7536 Mme Wanyou (Raissa, Marie), née le 22 novembre 1988.
7537 M. Poupon (Thomas, Florentin, Nicolas), né le 26 février 1992.
7538 M. Gerard (Theophile), né le 11 mai 1989.
7539 M. Hinard (Olivier, Edouard, Guillaume), né le 15 mars 1988.
7540 M. Beauvillard (Quentin, Josselin), né le 28 avril 1993.
7541 M. Carette (Valentin, Didier), né le 17 mars 1992.
7542 M. Wei (Kevin, Danxi), né le 2 juillet 1992.
7543 M. Chevet (Erwan), né le 30 juin 1991.
7544 Mme Brisseau (Julie, Christiane, Yvette), née le 26 juin 1991.
7545 M. Allaoui (Khelifa), né le 1er février 1993.
7546 Mme Garnier (Clémence, Apolline, Herta), née le 25 décembre 1993.
7547 M. Baillieu (Kevin, Pierre, Jean), né le 24 mai 1992.
7548 Mme Dhorne (Ethel, Claudia), née le 23 janvier 1990.
7549 M. Geremie (Thibaut, Louis), né le 18 décembre 1992.
7550 Mme Valadeau (Angeline), née le 25 février 1991.
7551 Mme Léger (Sarah, Amira), née le 5 août 1991.
7552 M. Huber (Arnaud), né le 28 mai 1988.
7553 Mlle Di Muzio (Marta), née le 12 novembre 1991.
7554 M. Ramassamy (Jérôme, Pascal), né le 11 janvier 1983.
7555 Mme Giubbolini (Francesca), née le 31 janvier 1985.
7556 Mme Schindfessel (Delphine, Marie, Michèle), née le 7 décembre 1990.
7557 Mme Molina (Pauline), née le 29 décembre 1992.
7558 M. Bekolo (Emmanuel, Yves, Bernard), né le 19 juillet 1991.
7559 M. Taillard (Lucas, Fabrice, Serge), né le 26 juillet 1994.
7560 Mlle Barast (Tara), née le 7 septembre 1992.
7561 M. Richard (Allan, Patrick), né le 23 août 1989.
7562 Mme Francois (Céline, Flora), née le 10 août 1992.
7563 M. Roy (Pierre), né le 23 juillet 1990.
7564 M. Labetoulle (Julien), né le 14 mars 1992.
7565 Mme Do (Alice, Cécile, Mai), née le 22 août 1991.
7566 M. Ordonez (Romain, Jean, Hubert), né le 20 mai 1991.
7567 M. Lugeux (Robin), né le 8 octobre 1991.
7568 M. Zagar (Youssef), né le 22 mars 1986.
7569 Mme Mouici (Latifa), née le 25 octobre 1992.
7570 M. Crosson du Cormier (Yves, Marie, Guillaume, Gabriel), né le 24 février 1989.
7571 M. Ah-Sing (Kevin, Laurent), né le 11 mai 1989.
7572 Mme Gallet (Agnès, Jeanne), née le 8 avril 1992.
7573 Mme Chine (Mériem), née le 5 août 1988.

7574 Mme Kamus (Laure, Dominique, Anne), née le 28 juin 1991.
7575 M. Lumbu Lukuntonda (Christian, Hermann), né le 7 janvier 1989.
7576 M. Le Nerzé (Thomas, Jean-François), né le 28 mai 1992.
7577 M. Bouca Nova Da Silva (Tiago Miguel), né le 15 septembre 1993.
7578 M. Charlier (Théo, Jean), né le 22 mai 1992.
7579 Mme Bouchez (Eva), née le 7 novembre 1989.
7580 M. Specque (Florian), né le 17 mai 1991.
7581 Mme Ballatore (Margot), née le 26 mars 1992.
7582 M. Petit (Sébastien, Dominique), né le 6 octobre 1978.
7583 M. Li Crapi (Raffaello), né le 13 décembre 1991.
7584 Mme Lemoine (Sandrine, Amélie, Séverine), née le 25 février 1980.
7585 M. De Giraud D'Agay (Melchior), né le 25 mai 1992.
7586 M. Saadoun (Julien), né le 23 juin 1991.
7587 Mme Bonneaud (Marine), née le 26 février 1990.
7588 Mme Timsit (Romane, Agathe), née le 26 novembre 1992.
7589 M. Govindin (Stéphane), né le 9 décembre 1991.
7590 M. Boisselier (Quentin, Pierre, Daniel), né le 10 novembre 1993.
7591 Mme Segala (Magdalena, Jeanne, Béatrice), née le 18 janvier 1990.
7592 M. Crignon (Audric, Charles, Michel), né le 26 juillet 1991.
7593 Mme Boutebel (Myriam), née le 7 février 1992.
7594 M. Rigaud (Maxime), né le 30 août 1990.
7595 M. Allain (Ronan, Gilbert, Louis), né le 23 juin 1992.
7596 Mme Bossard (Juliette, Christine), née le 17 mai 1992.
7597 Mlle Cerasoli (Benedetta), née le 27 janvier 1991.
7598 Mme Ibn Haddou (Nesrine), née le 12 juillet 1992.
7599 M. Ferre (Victor, Michel, Henri), né le 16 novembre 1992.
7600 M. Boulanger (Pierre, Franck, Hervé), né le 16 septembre 1991.
7601 Mme Monier (Sabrina, Nicole, Monica, Michelle), née le 29 octobre 1990.
7602 M. Posselt (Didier, Eric), né le 23 octobre 1989.
7603 M. Alsayed Obeid (Shadi, Matthieu), né le 31 mai 1993.
7604 M. Guillemin (Clément), né le 22 janvier 1992.
7605 Mlle Gernigon (Caroline, Brigitte, Dominique), née le 23 juillet 1991.
7606 M. Vytiniotis Markovitsis (Loukas), né le 26 février 1993.
7607 Mme Ekpoh (Awovi, Eyram), née le 7 avril 1988.
7608 M. Lazar (Vladimir, Mihai), né le 26 juin 1990.
7609 M. Briard (Guillaume, Grégoire, Quentin), né le 24 février 1991.
7610 Mlle Carre (Aurélie), née le 26 juillet 1992.
7611 M. Richard (Bastien), né le 22 février 1992.
7612 Mme Deffontaines (Alienor, Helena), née le 25 août 1992.
7613 M. Hinojosa (Raphael Esteban), né le 15 avril 1990.
7614 M. Tavares (Maxime, Morgan), né le 7 février 1991.
7615 M. Carro (Yann, Bernard), né le 29 octobre 1992.
7616 Mme Fajfrova (Olga), née le 2 septembre 1990.
7617 M. Noubam Tchatat (Claudel Catinot), né le 7 juillet 1989.
7618 Mme Hazard (Marion, Marie-Claude, Anita), née le 11 juillet 1991.
7619 Mme Villemagne (Fanny, Martine, Pauline), née le 6 novembre 1992.
7620 M. Aubry (Jean-François), né le 14 novembre 1987.
7621 M. Jardel (Martial, Guy, Marie), né le 9 mars 1991.
7622 M. Charpentier (Bryan), né le 6 avril 1992.
7623 Mlle Etifier (Elodie), née le 16 mars 1991.
7624 M. Goonewardene-Chenneveau (Damien), né le 20 février 1991.
7625 Mme Mukulungu Finta (Prisca), née le 5 octobre 1991.
7626 M. Furiet (Jean-Christophe, Victor, Julio), né le 1er janvier 1989.
7627 M. Singer (Romain), né le 15 mai 1991.
7628 Mme Le Bras (Candice), née le 16 juin 1991.
7629 M. Vuillaume (Jean-François, Georges), né le 3 avril 1991.
7630 M. Decayeux (Aurele, Daniel, Philippe), né le 30 septembre 1993.
7631 Mlle Balaguette (Sybille, Claire, Charlotte), née le 7 juin 1990.

7632 M. Dornier (Alexandre), né le 2 février 1990.
7633 M. Mansouraly (Akbaraly Hatim), né le 22 juillet 1990.
7634 Mlle Mastropietro (Cristina), née le 22 décembre 1992.
7635 Mme Visage (Laure, Erika, Michèle), née le 4 février 1991.
7636 M. Meurisse (Sébastien, Jean-Jacques, Philippe), né le 16 mars 1992.
7637 M. Marche (Jean-Christophe), né le 21 juin 1989.
7638 Mme Toupet (Melina, Charlène, Joséphine), née le 9 mars 1992.
7639 M. Francois (David, Pascal, Willy), né le 12 octobre 1992.
7640 M. Medjkoune (Amir), né le 7 octobre 1989.
7641 M. Zoppe (Hugo, Marius, Jean), né le 9 février 1991.
7642 Mme Jacques (Priscilla), née le 24 février 1990.
7643 Mme Pierret (Anne, Marie, Mireille), née le 28 août 1993.
7644 Mme Robin Mouchel (Joanne, Audrey, Lorena), née le 6 janvier 1992.
7645 M. Nozal (Clément), né le 22 novembre 1991.
7646 Mme Perrin (Marion, Danièle, Henriette), née le 4 novembre 1992.
7647 Mme Greber (Carole), née le 11 mai 1991.
7648 Mme Bouilly (Marie), épouse Burgain, née le 18 novembre 1970.
7649 M. Rakouani (Tourane), né le 25 août 1990.
7650 Mme Galibert (Sarah, Marie Jean), née le 4 juillet 1992.
7651 Mme Doubinine (Léa), née le 13 février 1990.
7652 Mme Guilloux (Annabelle), née le 18 mai 1990.
7653 Mme Blanchet (Aloise, Marie, Jade), née le 2 mars 1989.
7654 Mme Rouxel (Claire), épouse Fontaine, née le 10 avril 1971.
7655 M. Mazouz (Quentin, Marie, Hubert), né le 19 août 1992.
7656 M. Clariond (Benoît), né le 27 décembre 1992.
7657 Mme Malvy (Cassandre, Rebecca), née le 31 janvier 1990.
7658 M. Girault Fournier (Alexandre), né le 9 août 1992.
7659 M. Chantrelle (Pierre, Marceau, Michel), né le 13 mars 1991.
7660 Mme Adam (Juliette), née le 22 juillet 1989.
7661 M. Mayer (Douglas, Mauricien), nom d'usage Croux-Mayer, né le 3 avril 1990.
7662 M. Kwai-Pun (André, Edouard), né le 14 août 1991.
7663 M. Mirandelle (Luc), né le 8 décembre 1992.
7664 Mme Putzeys (Noémie, Chloé), née le 14 décembre 1990.
7665 Mme Assoumani (Jessica), née le 23 janvier 1991.
7666 Mlle Mezhoud (Nedjette), née le 22 juillet 1987.
7667 M. Ladias (Samuel), né le 7 juin 1993.
7668 M. Muller (Vivien, Pierre, Michel), né le 9 août 1992.
7669 Mme Kervern (Myriam, Estelle), née le 6 mai 1981.
7670 Mme Mazini (Bianca), née le 30 mars 1989.
7671 M. Paris (Nelson, Paul), né le 21 mars 1992.
7672 Mme Seye (Hanna-Eva), née le 11 décembre 1992.
7673 M. Picot (Sofian, Mohamed, Pierre), né le 2 janvier 1989.
7674 M. Colaux (Pierre), né le 9 juillet 1990.
7675 Mlle Dusart (Anaïs, Emilie, Jane), née le 10 août 1992.
7676 M. Bridoux (Maxime, Jean-Paul, Bernard), né le 1er mai 1992.
7677 M. Cornette (Thibault, André), né le 18 mars 1987.
7678 Mme Mokielle (Sara, Thérèse), née le 26 juin 1990.
7679 Mme Courrier (Marion), née le 28 octobre 1991.
7680 Mlle Jarretou (Marie), née le 9 juillet 1991.
7681 Mme Rezvanian (Sharmine, Rochane), née le 23 avril 1991.
7682 M. Chesneau (Vincent), né le 19 janvier 1993.
7683 M. Castellano (Olivier), né le 12 août 1982.
7684 Mme Hafidi (Sarra), née le 2 septembre 1992.
7685 Mme Lefebvre (Carole, Alice), née le 24 août 1992.
7686 Mme Benchaiba (Sarah, Imane), née le 4 juillet 1992.
7687 Mme Philippe (Laudine, Yaelle, Morgane), née le 15 janvier 1991.
7688 M. Maitre (Julien), né le 5 août 1992.
7689 M. Loreau (Titouan, Alexandre), né le 21 janvier 1991.

7690 Mme Bourdieu (Agathe), née le 23 novembre 1991.
7691 Mme Parnaudeau (Maeva), née le 11 septembre 1992.
7692 Mme Konyukh (Marina), née le 25 juillet 1983.
7693 M. Le Reun (Eymeric, Pierre), né le 2 avril 1991.
7694 M. Boutaine (Florent, Lucas, Guillaume), né le 18 mai 1992.
7695 M. Teixeira (Paul), né le 20 septembre 1992.
7696 Mlle Lukásová (Ivana), née le 8 mai 1992.
7697 M. Bergassoli (Laurent), né le 29 août 1992.
7698 Mlle Iqbal (Shahreen), née le 19 janvier 1990.
7699 M. Hacil (Abdelhakim), né le 14 janvier 1983.
7700 M. Nciri (Mehdi), né le 4 juillet 1987.
7701 Mme Baret (Marie Anne), née le 19 janvier 1988.
7702 M. Bauchet (Antoine, Aimé, Jean-Louis), né le 22 septembre 1992.
7703 M. Foucourt (Romain, Patrice, Dominique), né le 8 août 1992.
7704 Mlle Natoli (Valentina), née le 19 septembre 1991.
7705 M. Aloulou (Oussama), né le 29 juillet 1991.
7706 Mme Teluzzi (Chloé, Emilie), née le 16 novembre 1992.
7707 M. Chen (Yi, Laurent), né le 23 mars 1989.
7708 Mlle De Benedetto (Ilaria), née le 25 février 1988.
7709 Mme Desjardins (Camille, Marie, Christine, Patricia), née le 27 février 1992.
7710 M. Prairat (Pierre-Louis), né le 22 juin 1992.
7711 Mme Jenft (Marine), née le 9 janvier 1993.
7712 M. Piyaraly (Shayane, Abas), né le 18 octobre 1990.
7713 Mlle Leppek (Katarzyna, Malgorzata), née le 13 septembre 1992.
7714 M. Francioli (Clément, Raymond, Louis), né le 14 septembre 1991.
7715 M. Bavelele (Patrick, Emmanuel, Lelo), né le 31 mai 1991.
7716 M. Gendre (Sébastien, Kévin), né le 23 février 1989.
7717 M. Laurent (Maxime), né le 4 septembre 1991.
7718 Mme Aïch (Amal), épouse Sabrei, née le 8 septembre 1985.
7719 Mme Morel (Solène, Christiane, Monique), née le 21 avril 1993.
7720 M. Dargent (Damien, Mary, Michel), né le 17 mai 1992.
7721 M. Le Choismier (Paul Hugues, Pierre Edouard, Gilles), né le 2 janvier 1992.
7722 M. Siracuse (Desiré, Mathieu), né le 30 novembre 1988.
7723 Mlle Nicolas (Emmanuelle), née le 29 janvier 1992.
7724 Mme Lesoeur (Julienne, Pauline, Emeline), née le 17 septembre 1987.
7725 M. Conreur (Mickaël, Charles, Patrick), né le 31 mai 1991.
7726 M. Michels (Pierre-Emmanuel), né le 30 mars 1993.
7727 M. Claude (Guillaume), né le 13 avril 1991.
7728 Mme Khemir (Farah), épouse Jatlaoui, née le 15 janvier 1984.
7729 Mme Wilk (Nathalie), née le 11 juin 1993.
7730 Mme Picard (Alix), née le 7 juin 1990.
7731 M. Courouve (Lucas), né le 7 mars 1992.
7732 Mme Heniquez (Anna, Clara, Nina), née le 1er octobre 1991.
7733 M. Govindasami (Melwyn, Krishna), né le 11 janvier 1993.
7734 M. Yennek (Kévin, Guy, David), né le 17 juin 1992.
7735 M. Mahboub (Selim, Jamal, Adam), né le 4 janvier 1993.
7736 M. Kervella (Fabrice, Pierre), né le 4 janvier 1992.
7737 Mlle Dartois (Mathilde, Anne, Julia), née le 21 avril 1992.
7738 Mme Poirier (Marie), née le 19 juillet 1991.
7739 Mlle Salleron (Jade, Marjorie, Anne), née le 5 juillet 1990.
7740 M. Touret (François, Robert, Raymond), né le 20 novembre 1990.
7741 M. Lemor (Hugo, Theophile, Pierre), né le 15 juin 1991.
7742 Mlle Mosu (Alexandra), née le 27 février 1992.
7743 M. Bintner (Tristan, Lucien, Paulin), né le 20 novembre 1988.
7744 M. Nguyen (Bruno, Gia Tri), né le 1er mars 1988.
7745 Mlle Benramdane (Rym, Delel), née le 24 juin 1989.
7746 Mme Jeanson (Marie Claude), née le 4 avril 1990.
7747 M. Lamorte (Jean-Baptiste, Gaspard, Barnabé), né le 23 mars 1991.

7748 M. Bottelin (Maxime, André, Roger), né le 1er juillet 1992.
7749 M. Boyer (Jonathan, Jean, Gilles), né le 12 août 1992.
7750 Mlle Catalucci (Tiziana), née le 25 avril 1988.
7751 M. Vié (Alexandre, Charles-Hugo), né le 19 mars 1993.
7752 M. Rayssiguier (Florian), né le 17 août 1992.
7753 Mme Leclercq (Manon, Sandrine, Roxane), née le 14 juillet 1990.
7754 M. Darloy (Théo, Thierry, Frank), né le 18 mars 1991.
7755 Mme Georges (Typhaine, Marie, Germaine), née le 27 février 1989.
7756 M. Monnet-Poupon (Thomas), né le 15 janvier 1990.
7757 Mme Puchois (Gabrielle, Annie), née le 18 juillet 1992.
7758 M. Rosenberg (Adam), né le 13 décembre 1990.
7759 M. Gally (Quentin, Michel, Wladislaw), né le 9 décembre 1989.
7760 M. Ourouda (Roger), né le 25 décembre 1979.
7761 Mme Bechtel (Sophie, Valérie, Yvette), née le 2 novembre 1991.
7762 M. Sabatier (Thibaut, Jean, Yves), né le 1er juin 1991.
7763 Mme Ulrich (Morgane, Michele, Paulette), née le 16 juillet 1992.
7764 Mme Sarrauste (Charlotte, Hinareva), née le 25 mars 1992.
7765 Mme Pelletier (Mylène), née le 30 mai 1990.
7766 Mme Pierre (Lauriane), née le 30 janvier 1992.
7767 M. Moulis (Lionel), né le 21 février 1991.
7768 Mlle Massimelli (Clémentine, Emilie), nom d'usage Massimelli-Mathieu, née le 26 septembre 1990.
7769 Mme Genet (Camille), née le 17 novembre 1992.
7770 Mme Cavarec (Camille), née le 23 novembre 1992.
7771 Mme Bouchard (Marie, Annick), née le 26 mai 1989.
7772 Mlle Grosgeorge (Célestine, Marie, Mathilde), née le 10 juin 1992.
7773 Mlle Tirougnanam (Soubatra), née le 21 octobre 1992.
7774 Mlle Comis (Gaia), née le 4 novembre 1991.
7775 Mme Poirot (Aurélia), née le 16 mai 1992.
7776 Mme Bertrandie (Cécile), née le 15 novembre 1993.
7777 Mme Barusta (Roseline, Marie, Bernadette), née le 21 juillet 1991.
7778 Mme Muller (Nadine), née le 19 septembre 1989.
7779 Mme Roux (Clara, Claudette, Paulette), nom d'usage Roux-Pertus, née le 26 décembre 1992.
7780 M. Lardeur (Raphaël), né le 3 septembre 1992.
7781 M. Hundt (Julien, Thomas), né le 9 mars 1982.
7782 Mme Bobu (Corina), née le 10 mars 1977.
7783 M. Ramlochun (Himansu, Singh), né le 3 avril 1990.
7784 Mme Pouilleux (Amélie), épouse Frisch, née le 11 janvier 1991.
7785 Mme Rios (Manuela), née le 8 octobre 1990.
7786 Mme Adjout (Rima), épouse Boutabba, née le 13 décembre 1987.
7787 M. Zerah (Alexandre, Isaac, Georges), né le 4 juin 1992.
7788 Mme Cesar (Laëtitia, Alice), née le 5 juillet 1993.
7789 M. Fella (Nabil), né le 22 septembre 1986.
7790 M. Andriamihaja (Luc, Navalona), né le 15 avril 1994.
7791 M. Antoine (Cyprien), né le 16 septembre 1990.
7792 Mme Keon Anguilo (Dorine, Marie, Thérèse), née le 31 janvier 1993.
7793 Mme Rabetokotany (Carole), née le 3 mai 1992.
7794 M. Viger (Clément), né le 28 mai 1991.
7795 M. Brou (Anthony, Pierre, Christian), né le 25 mars 1990.
7796 Mlle Hurtret (Lise), née le 21 mars 1991.
7797 M. De Monchy (Alexandre, Pierre, Charles, Arnaud), né le 24 janvier 1991.
7798 M. Gaston (Michael), né le 12 mars 1991.
7799 Mme Tosgun (Aysegul), née le 2 avril 1992.
7800 M. Jullien (Christophe, Noël), né le 28 mars 1988.
7801 Mme Sy (Samoantha), née le 28 mai 1991.
7802 M. Thomas (Alexis, Pierre, André), né le 23 mai 1993.
7803 M. Miralles Escudero (Marc), né le 21 octobre 1991.
7804 M. Hanotte (Pierrick, Jules, Georges), né le 21 août 1992.
7805 M. Manifacier (Thibaut, Patrick, Emile), né le 30 avril 1991.

7806 M. Desormiere (Thomas), né le 23 janvier 1992.
7807 Mme Hediye (Derya), épouse Bag, née le 26 août 1986.
7808 Mme Mangili (Anaëlle), née le 6 avril 1990.
7809 Mme Lambert (Charlotte), née le 23 mai 1992.
7810 M. Agnes (Quentin), né le 10 août 1992.
7811 M. Marolany (Teddy), né le 13 avril 1987.
7812 M. Stroffolini (Giacomo), né le 9 janvier 1991.
7813 M. Derouvroy (Hugo, Jean, Washington), né le 4 juillet 1988.
7814 Mlle Matrone (Federica), née le 13 janvier 1992.
7815 Mlle Olymbios (Orane, Alexia, Marie-Pierre), née le 20 avril 1992.
7816 Mlle Khaled (Samya), née le 4 janvier 1990.
7817 Mme Colin (Anne-Justine, Sylvie), née le 18 février 1992.
7818 M. Berne (William, Louis, Alexandre), né le 3 novembre 1988.
7819 M. Sereduik (Nicolas, Vassili, Yvan), né le 4 juin 1991.
7820 Mme Martenot (Marie-Eve), née le 5 janvier 1994.
7821 M. Delavictoire (Claude-Alexandre), né le 25 novembre 1991.
7822 Mme Chopard (Laure, Louise, Juliette), née le 25 janvier 1992.
7823 Mme Grimon (Caroline), née le 28 septembre 1990.
7824 M. Rousseau (Clément, Emmanuel), né le 17 mai 1990.
7825 Mme Grasselli (Mirjam), née le 18 juin 1987.
7826 M. Bouflet (Cyril, Robert), né le 8 mars 1988.
7827 Mme Fanguinoveny (Eugray, Isabelle), née le 27 avril 1989.
7828 M. Badreddine (Noureddine), né le 19 mai 1991.
7829 M. Lefevre (Romain, Mathieu), né le 5 janvier 1985.
7830 M. Campanelli (Francesco), né le 31 décembre 1990.
7831 M. Ghidella (Alberto), né le 8 janvier 1991.
7832 M. Salvi (Nicolas, Mario), né le 1er août 1992.
7833 M. Person (Luc), né le 16 avril 1991.
7834 Mme Zbitou (Asma), née le 28 janvier 1989.
7835 M. Veinand (Antoine, Didier, Jean), né le 22 février 1991.
7836 Mme Cochet (Marion, Anaïs, Hélène), née le 17 octobre 1991.
7837 M. Lai (Weismann), né le 7 février 1992.
7838 Mme Ridel (Margaux, Camille, Virginie), née le 1er juillet 1993.
7839 M. Paillette (Justin, Charles, Bertrand), né le 9 juin 1992.
7840 Mme Sourdet (Laura, Claire, Marcell), née le 25 février 1991.
7841 Mlle Lacombe (Marie, Margaux), née le 30 décembre 1991.
7842 M. Feutry (Antoine, Frédéric, Michel), né le 22 août 1991.
7843 M. Wepierre (Yann, René, Christian), né le 17 décembre 1991.
7844 M. Delacroix (Nicolas, Bernard), né le 23 janvier 1992.
7845 Mlle Marsepoil (Lucile, Marie, Blanche, Sibylle), née le 13 novembre 1987.
7846 Mme Gerard (Marine, Liliane, Marie), née le 5 juillet 1990.
7847 M. Stutz (Maxime, Gilbert), né le 20 septembre 1991.
7848 M. Sy (Ibrahima, Nalla), né le 23 décembre 1990.
7849 M. Khadraoui (Samir), né le 19 novembre 1990.
7850 Mlle Bes (Charline, Iloa), née le 28 mars 1993.
7851 Mme Tricta (Juliana), née le 3 décembre 1983.
7852 M. Oupa Djapite Moukala (Hervé), né le 15 mars 1992.
7853 M. Changeur (Jean-Clément, Thomas, Philippe), né le 29 mars 1991.
7854 M. Mercier (Benoît), né le 9 octobre 1990.
7855 Mme Rochand (Camille), née le 13 octobre 1990.
7856 Mme Dalon-Choulon (Josany, Eliette), née le 25 mai 1989.
7857 M. Rouet (Antoine), né le 14 mai 1992.
7858 M. Sritharan (Edwin), né le 25 novembre 1991.
7859 M. Leclerc (Axel), né le 23 juillet 1988.
7860 Mlle Hiver (Chloé), née le 14 avril 1990.
7861 M. Menade (Yoan, Frédéric), né le 3 octobre 1987.
7862 M. Desmercieres (Jeremy), né le 15 février 1985.
7863 M. Mani (Hugo, Laurent, Nicolas), né le 3 septembre 1990.

7864 M. Aydin (Kâmran, Azzam), né le 15 novembre 1971.
7865 M. Di Cello (Luca), né le 29 novembre 1988.
7866 M. Rahho (Amine, Mehdi), né le 18 mai 1991.
7867 Mme Boissiere (Anne Marie, Jacqueline, Jeannine), née le 22 novembre 1991.
7868 M. Gallais (Alexandre, Sacha, William), né le 3 novembre 1989.
7869 M. Jacquemet (Maxence), né le 14 mai 1992.
7870 Mme Deponge (Caroline), née le 30 juin 1988.
7871 M. Sowinski (Pierre), né le 16 novembre 1990.
7872 M. Cappelle (Alexis), né le 13 juin 1992.
7873 M. Engelmann (Robin, André, Jean-Yves), né le 19 novembre 1987.
7874 Mme Meng (Marie France), née le 7 février 1991.
7875 Mme Froment (Tiffany), née le 13 décembre 1991.
7876 Mme Fronville (Camille, Justine), née le 12 avril 1992.
7877 M. Riom (Thibaut), né le 27 janvier 1991.
7878 Mme Urban (Esther, Florence), née le 23 février 1991.
7879 Mlle Azerki (Siham, Fleur), née le 19 mai 1992.
7880 Mlle Sioudan-Nitiga (Sonja), née le 7 décembre 1992.
7881 M. Legendre (Julien, Jean-Marie), né le 2 juillet 1992.
7882 Mlle Dinoiu (Andreea), née le 3 octobre 1992.
7883 M. Naja (Karim), né le 1er janvier 1991.
7884 M. Meynard (Clément), né le 19 décembre 1992.
7885 Mlle Jarry (Céline, Marguerite, Colette), née le 18 juillet 1992.
7886 M. Yassine Kassab (Ali), né le 16 juillet 1992.
7887 M. Lam (Guillaume, Henry, Minh Hoan), né le 10 mai 1991.
7888 Mme Mjahed (Hajare Sarah), née le 18 novembre 1980.
7889 M. Guinet (Philippe, Joseph, Alphonse), né le 30 novembre 1991.
7890 Mlle Matucci Cerinic (Caterina), née le 5 mars 1992.
7891 Mme Andre (Alix, Camille), née le 13 décembre 1991.
7892 Mlle De Miguel Ferrer (Irène), née le 17 juin 1993.
7893 Mlle Pirer (Olivia, Elisabeth), née le 5 août 1992.
7894 M. Rouha (Abdelmalek), né le 30 mai 1991.
7895 Mme Jesuran (Esther), née le 25 août 1992.
7896 Mme Pernel (Julie), née le 24 octobre 1988.
7897 M. Terrien (Romain), né le 26 mars 1992.
7898 M. Brel (Bastien), né le 18 avril 1991.
7899 Mlle Dumont (Thérèse, Marie, Juliette), née le 5 juin 1989.
7900 M. Saas (Louis, Nicolas, Jean-Paul), né le 31 octobre 1991.
7901 Mlle Targa (Eléna), née le 3 juillet 1991.
7902 M. Penaud (Robin), né le 31 octobre 1992.
7903 M. Gounane (Rafik), né le 5 septembre 1988.
7904 M. Taylor (Malli), né le 22 janvier 1993.
7905 Mme Cozzi (Annabelle, Nina), née le 3 février 1992.
7906 M. Va (Kou, François), né le 28 janvier 1989.
7907 Mlle Baile (Manon), née le 11 février 1993.
7908 Mlle Manzone (Chiara), née le 1er juin 1991.
7909 M. Clochez (Elie, Stéphane, Christophe), né le 30 octobre 1992.
7910 Mme Floch (Sandrine, Anne-Marie), née le 19 février 1978.
7911 M. Ortiz de Zevallos Madueno (Adrian), né le 4 juin 1991.
7912 Mlle Abouab (Anastassja, Rebecca, Fortune), née le 2 mars 1991.
7913 Mlle Privat (Diédra, Nancy), née le 15 mars 1992.
7914 Mme Casta (Nolwenn), née le 9 juin 1991.
7915 Mme Cappelle (Louise, Isabelle, Marie), née le 12 juillet 1989.
7916 M. Mateo (Pierre), né le 8 août 1991.
7917 Mme Marin (Amélie), née le 25 août 1990.
7918 Mlle Jean-Baptiste-Linard (Eshe, Elodie), née le 21 juin 1991.
7919 M. Lambert (Christophe, Jean, Marc), né le 24 octobre 1984.
7920 M. Albrich (Thomas, Jean, Christian), né le 14 décembre 1990.
7921 M. Prat (Sébastien, Guillaume), né le 23 décembre 1992.

7922 Mlle Grzesk (Joanna Maria), née le 24 septembre 1992.
7923 Mme Boutiller (Claire), née le 17 octobre 1991.
7924 M. Pierron (Mickaël, Alain), né le 4 octobre 1992.
7925 M. Kasmi (Philippe), né le 1er avril 1991.
7926 M. Masamuna (Johan), né le 9 août 1991.
7927 M. Gantet (Axel), né le 19 novembre 1988.
7928 M. Magne (Hugues), né le 12 mars 1982.
7929 M. Cassam Chenai (Garid), né le 28 novembre 1992.
7930 Mme Trible (Clémentine, Gilberte), née le 11 octobre 1989.
7931 Mme Blanc Dechaud (Anna), née le 29 janvier 1992.
7932 Mlle Pelorgeas (Lara, Angie), née le 1er avril 1984.
7933 Mme Anton (Noémie, Véronique, Louise), née le 24 mai 1992.
7934 M. Lambert (Paul Marie, Charles, Gérard), né le 12 février 1992.
7935 Mme Delobelle (Lou, Anne-Charlotte), née le 29 octobre 1992.
7936 M. Max (Vincent), né le 26 novembre 1985.
7937 M. Achard (Sébastien), né le 26 février 1990.
7938 Mme Vincent (Emma, Cathy), née le 15 mai 1991.
7939 Mme Barthelemy (Célia), née le 9 avril 1991.
7940 Mme Rivoalen (Lucie), née le 1er juin 1989.
7941 M. Baland (Benjamin), né le 20 juin 1990.
7942 M. Dechenaud (Simon, Antoine), né le 28 février 1985.
7943 M. Dumont (Adrien, Philippe, Marie), né le 24 mars 1992.
7944 Mme Quinart (Justine), née le 27 mai 1992.
7945 Mme Remy (Marie, Gaëlle), née le 22 avril 1991.
7946 M. Fraquet (Gautier, Jean, Denis), né le 24 avril 1986.
7947 Mme Gouilly (Anaïs, Marie, Jeanne), née le 22 mars 1992.
7948 M. Thevenot (Bertrand), né le 11 mars 1990.
7949 M. Delaplace (Nicolas, Matthieu, Gabriel), né le 4 avril 1989.
7950 M. Nguyen (Jean, Luc), né le 29 mai 1989.
7951 M. Charrier (Simon), né le 11 septembre 1992.
7952 Mme Montes (Justine, Louise), née le 6 août 1991.
7953 Mme Lemoine (Julie, Delphine), nom d'usage Cartelle, née le 17 septembre 1992.
7954 Mlle Zammit (Jessica), née le 3 janvier 1992.
7955 Mlle Trombadori (Charlotte), née le 26 septembre 1991.
7956 M. Hagiu (Dragos-Paul), né le 26 juin 1992.
7957 Mme Collonnaz (Magali, Agnès), née le 30 décembre 1988.
7958 M. Mazzoni (Josselin, Pablo, Huayra), né le 15 avril 1992.
7959 Mme Haberkorn (Camille), née le 19 août 1991.
7960 M. Fabre (Vincent, Marc, Julien), né le 16 novembre 1991.
7961 M. Gillet (Olivier), né le 10 juillet 1991.
7962 M. Koch (Alexandre), né le 12 décembre 1991.
7963 M. Chabot (Emmanuel, Bienvenu), né le 22 août 1990.
7964 M. Manraj (Krishna, Ishwar), né le 8 novembre 1992.
7965 M. Mulet (Marin, Olivier, Patrick), né le 5 novembre 1991.
7966 Mlle Citoni (Barbara), née le 11 juin 1991.
7967 Mme Chaalab (Inès), née le 29 septembre 1991.
7968 Mme Di Silvestre (Lisa, Simone, Léa), née le 31 janvier 1992.
7969 M. Lamat (Hasan), né le 7 mai 1987.
7970 M. Coulon (Benjamin, Michel, Bernard), né le 4 mai 1992.
7971 M. Delescluse (Sébastien, Arthur, Jean), né le 30 août 1992.
7972 M. De Beaurepaire (Emmanuel, Guy, Marie), né le 30 octobre 1991.
7973 M. Sahraoui (Abdelmalek), né le 18 juin 1986.
7974 Mlle Rizzola (Ginevra), née le 25 juillet 1991.
7975 M. Asauleac (Sergiu), né le 11 janvier 1989.
7976 Mme Roux (Charlène), née le 21 avril 1992.
7977 Mlle Saah (Wadje, Jessie), née le 30 mars 1990.
7978 M. Neimann (Augustin, Maxime, Emile), né le 10 avril 1989.
7979 M. Lacheux (Nathan, Paul), né le 14 juin 1993.

7980 Mme Audier (Louise), née le 16 mai 1990.
7981 M. Abir (Yannis, Amar), né le 8 décembre 1990.
7982 Mme Inglada (Pauline, Marie, Carole), née le 2 avril 1994.
7983 Mlle Ronci (Sara), née le 31 mars 1991.
7984 M. Schoor (Arnaud, Charles, Claude), né le 24 juin 1991.
7985 M. Desmazon (Nathanaël), né le 17 juin 1988.
7986 M. Apolda (Loïc, Mathieu, Pierre), né le 12 avril 1990.
7987 Mlle Hart de Keating (Laurène, Maud), née le 5 novembre 1991.
7988 Mme Cordonnier (Elise), née le 14 mars 1991.
7989 Mlle Saritayli (Umay), née le 2 juillet 1991.
7990 M. Damaceanu (Mihai), né le 1er septembre 1991.
7991 Mlle Solana Ore (Maria, Cecilia), née le 14 mai 1992.
7992 M. Harmand (Paul), né le 17 décembre 1990.
7993 M. Mace (Thomas, Philippe), né le 20 avril 1990.
7994 M. Hodiesne (Arnaud), né le 17 mai 1991.
7995 M. Aksan (Fatih, Zafer), né le 30 août 1993.
7996 M. Delance (Stéphane), né le 27 décembre 1990.
7997 Mme Hounvenou (Dotou, Frédéric, Marie, Muriel), née le 18 juillet 1992.
7998 Mlle Abegg (Eliane, Marie, Odile), née le 27 août 1991.
7999 Mme Nassehi (Cécile, Marjan), née le 19 novembre 1991.
8000 Mme Adaine Jean-Pierre (Johanna), née le 24 avril 1991.
8001 Mme Charif (Farah), née le 25 mai 1990.
8002 Mme Marie (Eloïse, Malorie, Anaïs), née le 11 juin 1992.
8003 M. Bloyet (Hugo, Jean-Alain), nom d'usage Bloyet-Groppi, né le 22 octobre 1990.
8004 M. Petitmengin (Eric, Daniel, Gabriel), né le 6 mars 1989.
8005 M. Varin (Tom), né le 11 septembre 1989.
8006 Mme Naimi (Loubna), née le 17 décembre 1990.
8007 M. Yu (Zhengping, Barnabé, Zacharie), né le 29 juin 1989.
8008 Mlle Risse-Giuliani (Charline, Sylvie, Marie-Jeanne), née le 20 mars 1990.
8009 Mme Pornet (Ingrid), née le 9 avril 1991.
8010 M. Marlin (Pierre), né le 4 janvier 1991.
8011 M. Sirejacob (Yoann), né le 25 mars 1991.
8012 M. Laroche (Benoît, Guillaume), né le 3 mai 1991.
8013 M. Jacquel (Paul), né le 12 octobre 1989.
8014 M. Caumes (Samuel, Jean), né le 2 août 1991.
8015 Mlle Delannoy (Amandine, Olivia), née le 13 mars 1991.
8016 M. El Mouhib (Mohamed), né le 30 août 1993.
8017 Mlle Agnaou (Jalila), née le 22 mai 1988.
8018 M. Chen-Yen-Su (Laurent, Christian), né le 24 septembre 1992.
8019 M. Nguyen-Dinh (Rémi), né le 18 décembre 1989.
8020 Mlle Corinti (Marianne, Jeanne, Rita), née le 28 août 1993.
8021 M. Derens (Louis, Marie, Edouard), né le 18 mars 1991.
8022 M. Prigent (Gurvan, Kaloun), né le 11 janvier 1992.
8023 M. Fanaura (Michel, Raufara), né le 31 janvier 1988.
8024 M. Bekai (Thomas), né le 15 janvier 1992.
8025 M. Colombo (Ron), né le 12 octobre 1989.
8026 M. Alaoui Drai (Driss, Benjamin), né le 2 septembre 1989.
8027 Mme Henry (Anaïs, Jeanne, Aurélie), née le 27 juin 1991.
8028 M. Bleunven (Pol, Guillaume), né le 29 décembre 1992.
8029 Mme L'Azou (Raphaëlle), née le 20 octobre 1988.
8030 M. Antonelli (Giulio), né le 7 août 1991.
8031 Mlle Malas (Alexine, Pauline), née le 21 mai 1991.
8032 Mme Delli (Amel, Sarah), née le 5 mars 1988.
8033 M. Fernandez Barrera (Charly, Brayan), né le 5 juin 1993.
8034 M. Melois (Loïc, Jérémie), né le 25 mars 1992.
8035 M. Delpy (Anton), né le 26 avril 1990.
8036 M. Buranello (Kevin, Stevie), né le 5 septembre 1990.
8037 M. Danini (Benjamin, Matthieu), né le 14 juin 1990.

8038 M. Leroux (Pierre, Gaston, Eugène), né le 25 janvier 1991.
8039 Mme Costa (Mélanie), née le 4 novembre 1988.
8040 Mlle Fraczek (Paulina, Anna), née le 18 juillet 1992.
8041 M. Nicot (Frédéric), né le 1er septembre 1977.
8042 M. Arzul (Vincent), né le 4 mars 1990.
8043 M. Nzepa (Anthony-Charles), né le 17 septembre 1989.
8044 M. Gautier (Nicolas), né le 18 novembre 1992.
8045 M. Martre (Philippe), né le 21 janvier 1992.
8046 M. Philippeau (Alexandre, Claude, Ludovic), né le 23 mai 1991.
8047 Mme Munoz (Lisa), née le 6 février 1993.
8048 Mme Maoui (Khadija), née le 24 mai 1992.
8049 M. Seban (Benjamin), né le 7 juillet 1990.
8050 M. Mura (Philippe), né le 21 août 1989.
8051 M. Kirch (Olivier), né le 10 janvier 1990.
8052 M. Kasriel (Eliézer, Israël), né le 17 juin 1990.
8053 M. Vethanayagam Jesuthasan (Yannick), né le 10 novembre 1993.
8054 M. Blanpain (Thomas, Jeremy, Zachary), né le 13 décembre 1990.
8055 Mme Birrer (Chloé), née le 5 juin 1990.
8056 Mlle Monteiro Moreira (Márcia Sofia), née le 5 mars 1993.
8057 M. Primard (Laurent), né le 24 septembre 1990.
8058 M. Abou Mrad Fricquegnon (Karim), né le 21 mars 1991.
8059 Mlle Bouchaffa (Nadia), famille Giacosa, née le 16 mai 1987.
8060 M. Bourtoire (Charles-Henri, Pierre, Jean), né le 19 octobre 1992.
8061 Mme Aromatario (Claudia), née le 6 février 1990.
8062 M. Peerthy (Leeshan), né le 12 juillet 1985.
8063 M. Montigny (Mickaël, Claude), né le 21 janvier 1992.
8064 Mlle Contini (Giorgia), née le 2 novembre 1991.
8065 Mlle Ait-Tigrine (Souhila), née le 20 janvier 1988.
8066 M. Kaid Ali (Houari, Kamel), né le 8 octobre 1989.
8067 Mme Rakotonirina (Leah, Zafy, Anne France), née le 3 mars 1990.
8068 Mlle Guasti (Patrizia), née le 17 mars 1990.
8069 M. Mauger (Thibault, Marie), né le 19 septembre 1991.
8070 M. Caperet (Pierre, Romain), né le 23 octobre 1989.
8071 M. Srouji (Thomas), né le 19 janvier 1992.
8072 M. Wacht (Lorenz), né le 14 octobre 1985.
8073 Mme Djaafar (Souad), née le 14 octobre 1977.
8074 M. Bonte (Teddy, Jean-Pierre), né le 20 juillet 1992.
8075 Mlle Di Giuseppe (Anna Maria), née le 6 juin 1991.
8076 Mlle Perez-Arada Garayo (Maria, Violeta), née le 26 janvier 1992.
8077 M. Franco (Adrien), né le 20 avril 1990.
8078 Mme Gabriel (Léa, Nasanine), née le 9 juillet 1987.
8079 Mme Carpentier (Elodie, Odile), épouse Stouls, née le 26 mars 1978.
8080 Mme Motassim (Yousra), née le 14 mars 1994.
8081 M. Tota (Vito), né le 2 mars 1991.
8082 M. Mattaioli (Francesco), né le 1er mars 1990.
8083 Mme Marino (Isabella), née le 16 juillet 1991.
8084 M. Coconnier (François, Nicolas), né le 17 février 1992.
8085 M. Feltin (Sylvain, Pierre, Yves), né le 21 avril 1989.
8086 Mlle D'Ippolito (Ilenia), née le 20 avril 1991.
8087 Mlle Bottin (Chiara), née le 23 juillet 1992.
8088 Mlle Bigot (Lise, Mélanie), née le 1er octobre 1992.
8089 M. Piloni (Leonardo), né le 20 décembre 1991.
8090 M. Ivanov (Eugène), né le 13 juillet 1989.
8091 Mlle Denis (Marion, Joanna, Cécile), née le 15 février 1991.
8092 M. Pasquinucci (Ettore), né le 1er mai 1991.
8093 Mlle Stoia (Ilinca), née le 12 mai 1991.
8094 M. Cerutti (Andrea), né le 1er juin 1991.
8095 M. Lobedz (Christophe, Patrice, Gustave), né le 5 janvier 1992.

8096 M. Argence (Renaud), né le 30 décembre 1990.
8097 Mlle Thicot (Frédérique, Myriam, Ursula), née le 24 juillet 1993.
8098 Mme Woll (Laurence, Michèle), née le 21 mars 1978.
8099 Mlle Lorek (Kaja, Julia), née le 14 septembre 1991.
8100 Mlle Louviaux (Natacha, Alexandra), née le 31 mars 1991.
8101 M. Ait Aissa (Sadek), né le 24 avril 1988.
8102 M. Malespine (Yann, Xavier, Marc), né le 11 mars 1991.
8103 Mlle Candé (Camille, Marie, Amélie, Bernadette), née le 15 août 1992.
8104 Mme Giraud (Floriane), née le 16 décembre 1991.
8105 M. Fontanelli (Luca), né le 14 octobre 1991.
8106 Mlle Mottet (Stéphanie, Alberte J), née le 27 mai 1991.
8107 Mme Collot (Amandine, Mandy), née le 1er septembre 1991.
8108 Mlle Salvino (Giulia), née le 21 juin 1991.
8109 M. Nardy (Jean-Ely, Terry), né le 17 avril 1993.
8110 M. Harouni (Fouad), né le 29 juin 1986.
8111 M. Ponsin (Alexandre, Eugène, André), né le 26 novembre 1989.
8112 Mme Bonte (Anaïs, Jeanne, Marie), épouse Baert, née le 25 février 1989.
8113 M. Bendjazia (Nabil, Mohamed), né le 3 février 1992.
8114 Mme D'Amore (Federica Antonia), née le 7 mars 1989.
8115 Mme Batisse (Maëlle), née le 30 novembre 1991.
8116 Mme Mallet (Vanessa), née le 30 avril 1983.
8117 Mlle Stoica (Maria-Alexandra), née le 13 septembre 1992.
8118 M. Seddati (Brahim), né le 30 mars 1980.
8119 Mlle Guittard (Ophélie, Laure, Marie), née le 5 décembre 1992.
8120 Mlle Merle (Héloïse, Solange, Nicole), née le 1er novembre 1988.
8121 M. Tbahriti (Hassan), né le 2 septembre 1988.
8122 Mlle Gibbone (Béatrice), née le 1er mars 1992.
8123 M. Hebbal (Mohamed), né le 1er octobre 1989.
8124 M. Bertolami (Walter), né le 15 avril 1985.
8125 M. Chatrenet (Arthur, Charles), né le 25 juin 1990.
8126 M. Vara (Paul, Jean), né le 29 octobre 1985.
8127 Mlle Maienza (Elisa), née le 19 janvier 1991.
8128 M. Avola (Emanuele), né le 16 octobre 1991.
8129 M. Masango (Ngwane John Paul), né le 17 mai 1980.
8130 M. Le Pocréau (Tristan, Louis, Marie, Dominique), né le 29 avril 1989.
8131 Mme Le Roux (Ninon), née le 13 juillet 1992.
8132 Mlle Valente (Federica), née le 16 octobre 1991.
8133 Mlle Lungu (Diana), née le 30 juillet 1992.
8134 M. Coureau (Elie, Victor, Azzedine), né le 19 juillet 1989.
8135 M. Aouad (Hamza), né le 15 janvier 1989.
8136 M. Ciccone (Andrea, Sebastiano), né le 13 octobre 1992.
8137 Mme Gaudin (Marion), née le 15 mai 1991.
8138 Mlle Suprina Petrovic (Ileana), née le 3 avril 1991.
8139 M. Torresani (Laurent), né le 22 juin 1978.
8140 M. Fombarlet (Bertrand, Jacques, Eric), né le 14 octobre 1990.
8141 Mlle Cancemi (Silvia), née le 23 janvier 1992.
8142 Mlle Zaylah (Stéphanie), née le 22 septembre 1991.
8143 M. Pongnan (Stéphane), né le 18 novembre 1992.
8144 Mlle Batisse (Clémence), née le 11 octobre 1991.
8145 M. Casini (Leonardo), né le 12 décembre 1991.
8146 M. Zarouala (Moussa), né le 22 mai 1990.
8147 Mme Leconte (Nelly, Agathe), née le 7 novembre 1991.
8148 M. Levavasseur (Sylvain, Julien, Jacques), né le 16 juin 1989.
8149 Mlle Stefanini (Silvia), née le 10 mars 1990.
8150 Mme Hakkar (Sarah), née le 5 août 1991.
8151 M. Mokhtari (Ali), né le 10 septembre 1990.
8152 Mlle Ruiz Palacios (Sara), née le 21 juillet 1991.
8153 Mme Weiss (Stéphanie, Lucienne, Andrée), née le 14 octobre 1976.

8154 Mlle Gaman (Iustina), née le 10 mars 1992.
8155 M. Cendres (Christophe, Jean), nom d'usage Cendres-Bozzi, né le 7 septembre 1983.
8156 Mlle Tonduangu (Ndenga, Marie), née le 16 novembre 1991.
8157 M. Phichitkul (Sylvain, Aroun), nom d'usage Perret-Phichitkul, né le 13 mai 1990.
8158 Mlle Brillat (Barbara, Isabella, Sara), née le 20 novembre 1992.
8159 M. Rakotoniaina (Andrianasolotiana, Zo, Fierenana), né le 11 juin 1978.
8160 M. Kriche (Adrian), né le 20 mars 1992.
8161 Mlle Peek (Laura, Olivia), née le 3 octobre 1988.
8162 Mlle Battaglia (Audrey), née le 15 août 1985.
8163 M. Di Fonzo (Nicola), né le 13 septembre 1991.
8164 Mlle Grilli (Chiara Maria), née le 10 juillet 1991.
8165 M. Chen-Yen-Su (Sébastien, Simon), né le 16 février 1990.
8166 Mlle Dhuscher (Scarlett, Anne, Georgette, Elisabeth), née le 16 janvier 1990.
8167 M. Hamam (Mohamed), né le 20 juin 1980.
8168 M. Jonquieres (Sylvain, Bernard, Claude), né le 27 avril 1992.
8169 M. Chambord (Laurent), né le 19 février 1988.
8170 Mlle Cherubini (Chiara), née le 12 août 1991.
8171 Mlle Fourrier (Océane, Rachel, Audrey), née le 10 août 1988.
8172 Mme Roisin (Valentine), née le 27 mars 1991.
8173 M. Bei (Emmanuel), né le 31 janvier 1988.
8174 Mlle De Luca (Ester), née le 31 octobre 1991.
8175 M. Zouggarh (Tarek), né le 24 mai 1990.
8176 M. Lecomte (Yoann), né le 29 juillet 1983.
8177 M. Demayo (Jérémy, Stéphane), né le 17 décembre 1990.
8178 Mlle Aprile (Francesca), née le 18 novembre 1991.
8179 Mme Chaumier (Jeromine), née le 21 mars 1991.
8180 Mlle Khirddine (Raïssa), née le 25 mars 1989.
8181 Mlle Spano (Maria Rosa), née le 10 décembre 1991.
8182 Mlle Louza (Sarah, Fella, Amina), née le 7 septembre 1992.
8183 M. Cazorla (Alexis, Fabien, Jean-Marc), né le 25 février 1988.
8184 Mlle Claessens (Marie Lucie), née le 23 mai 1991.
8185 M. Queyreyre (Maxime, Jean, Jeroma), né le 20 avril 1990.
8186 M. Belghith (Mohamed), né le 21 septembre 1989.
8187 Mlle Cortes Espejo (Carmen), née le 28 juin 1992.
8188 Mlle Boujeglat (Sabrina), née le 25 mars 1991.
8189 Mlle Palmeri (Vanessa), née le 13 décembre 1990.
8190 M. Maman (Timothé, David, Angelin), né le 24 juin 1988.
8191 Mlle Viejo Martinez (Celia), née le 11 janvier 1992.
8192 M. Goupil (Vivien), né le 3 janvier 1984.
8193 Mlle Iaquinandi (Amelia), née le 28 juin 1990.
8194 M. Duchene (Romain), né le 9 décembre 1988.
8195 M. Kozisek (Fabien), né le 22 juin 1986.
8196 M. Calvez (Valentin), né le 4 octobre 1989.
8197 Mlle Hussain (Shahana), née le 29 janvier 1992.
8198 Mlle Stella (Francesca), née le 2 juin 1984.
8199 M. Lambert (Pierre-Alexandre, Emile, Robert), né le 23 mai 1990.
8200 M. D'Erasmo (Giuseppe), né le 4 juin 1988.
8201 Mme Rosito (Federica, Immacolata), née le 22 février 1990.
8202 Mlle Dragovtev (Irina), née le 4 décembre 1991.
8203 M. Ghion (Brieuc, Thierry), né le 1er août 1990.
8204 M. De Cristofaro (Davide), né le 9 janvier 1990.
8205 Mlle Kinouani (Priskyne, Eurudite), famille Malela, née le 20 septembre 1980.
8206 M. Fabre (Mathieu, Paul, Gaëtan), né le 10 février 1989.
8207 Mlle Nahmed (Ihsane), née le 19 mars 1991.
8208 M. Langlois (Paul, Simon, Léon), né le 13 décembre 1991.
8209 Mlle Bikoumou (Gleïdys, Hervelie, Fouani), nom d'usage Bikoumou-Perez Fèria, née le 19 juin 1991.
8210 Mlle Piva (Giulia), née le 27 septembre 1988.
8211 M. Mortier (Romain), né le 2 décembre 1992.

8212 Mlle Santini (Roberta), née le 25 juin 1991.
8213 M. Houedenou (Lorentz, Michaël, Kouao), né le 10 octobre 1990.
8214 M. Abega Ebolo (Henry, Pierre), né le 25 janvier 1987.
8215 M. Chauveau (Mickaël, Marcel), né le 10 mai 1990.
8216 Mlle Soares (Déborah), née le 15 janvier 1991.
8217 M. Shankarasivam (Gopinath), né le 29 mars 1993.
8218 M. Atger (Etienne, José, Vincent), né le 17 novembre 1989.
8219 Mme Goettling (Maryline), née le 9 mars 1991.
8220 Mlle Dubroca (Margaux), née le 27 avril 1991.
8221 M. Vo Van Qui (Jacques, Paul, Souheil, Phuc Long), né le 7 octobre 1991.
8222 Mlle Abboud (Sabrin), née le 19 janvier 1991.
8223 M. Abid (Abdelkrim), né le 15 juillet 1963.
8224 M. Bechri (Issam), né le 15 mars 1989.
8225 M. Duque Martin (Guillermo), né le 14 octobre 1992.
8226 Mlle Sebaste (Lucrezia Rita), née le 24 septembre 1990.
8227 Mlle Moéson (Mélissa, Diane), née le 29 décembre 1991.
8228 Mme Misca (Mariana-Crinuta), épouse Solomes, née le 2 août 1991.
8229 Mlle Van Roessel (Sofie), née le 7 janvier 1991.
8230 M. Ventola (Matteo), né le 27 mars 1990.
8231 Mlle Peroulaki (Maria Eleni), née le 25 février 1988.
8232 Mlle Lionnet (Elsa, Claude, Claire), née le 29 mai 1992.
8233 M. Russo (Giuseppe), né le 25 avril 1989.
8234 M. Bourderont (Antoine, Dominique), né le 17 août 1989.
8235 Mlle Andreoli (Giulia), née le 24 janvier 1990.
8236 Mme Leton (Vanessa), née le 19 juillet 1987.
8237 Mlle Tazzi (Ilaria), née le 29 janvier 1991.
8238 Mlle Barthélémy (Sophie, Gabrielle, Monique), née le 21 avril 1991.
8239 M. Gigante (Leonardo), né le 23 août 1987.
8240 Mlle Mathieu (Natacha, Manon), née le 29 octobre 1991.
8241 Mlle Pavlidi (Anastasia), née le 26 février 1993.
8242 Mlle Sanapo (Federica), née le 6 septembre 1991.
8243 M. Porro (Luca), né le 30 août 1990.
8244 M. Benard (Nicolas), né le 10 juin 1988.
8245 Mlle Tandé (Nolwenn), née le 15 mars 1990.
8246 M. Ibrahim (Aymard, Alexandre), né le 13 mars 1990.
8247 Mlle Ferreira (Joana, Sofia), née le 14 avril 1990.
8248 M. Elie (Thibault), né le 31 mai 1991.
8249 Mlle Malagoni (Francesca), née le 20 octobre 1990.
8250 Mlle Zizolfi (Valeria), née le 30 août 1988.
8251 M. Sotis (Marco), né le 7 juin 1991.
8252 M. Mahi (Bobdela), né le 11 février 1989.
8253 M. Tradi (Salim), né le 19 juillet 1993.
8254 Mlle Mammasse (Célia), née le 23 novembre 1990.
8255 M. Ozeir (Evan), né le 15 novembre 1991.
8256 Mlle Pierro (Monica, Loreta), née le 21 juin 1986.
8257 Mlle Galli (Agnese), née le 16 mars 1989.
8258 M. Charavay (Jean-Oscar, Pierre, Antoine), né le 28 avril 1991.
8259 Mlle Olariu (Adina-Elena), née le 30 avril 1991.
8260 Mlle Colella (Alessandra), née le 2 janvier 1992.
8261 Mlle El Balrhiti (Marie), née le 3 juin 1990.
8262 Mlle Vigitello (Valeria Carla), née le 15 mars 1987.
8263 Mme Ababii (Adriana), née le 14 décembre 1990.
8264 M. Autieri (Vincenzo), né le 7 avril 1989.
8265 Mlle Dal Porto (Tania), née le 19 octobre 1979.
8266 M. Montaut (Anthony, Cyril), né le 22 juillet 1989.
8267 M. Pavlides (Orestis), né le 1er avril 1991.
8268 M. Azzeddine (Samy), né le 15 mai 1986.
8269 Mlle Burgassi (Fiamma), née le 24 octobre 1987.

8270 Mlle Lixandru (Maria Mihaela), née le 26 octobre 1992.
8271 M. Fernando (Steve, Hiran), famille Fernando, né le 13 mars 1990.
8272 Mlle Schettini (Claudia), née le 15 mai 1990.
8273 Mme Giurgila (Raluca Andreea), née le 24 septembre 1991.
8274 M. Tommasi (Lorenzo), né le 31 janvier 1986.
8275 M. Allasia (Alberto), né le 22 octobre 1990.
8276 Mlle Misasi (Giulia), née le 27 novembre 1990.
8277 Mlle Di Renzo (Eleonora), née le 1er mars 1989.
8278 M. Ben-Abdelghaffar Schornstein (Malek), né le 30 novembre 1991.
8279 Mlle Ionica (Andreea-Anca-Sorina), née le 14 janvier 1992.
8280 M. Bondy (Manuel), né le 15 novembre 1991.
8281 Mlle Meissonnier (Lucie, Estelle), nom d'usage Meissonnier-Cirille, née le 26 décembre 1989.
8282 Mlle Amodio (Sara), née le 8 avril 1990.
8283 M. Tharsis (Cédric, Michel), né le 29 septembre 1985.
8284 M. Brosio (Enrico), né le 24 mai 1990.
8285 Mlle Piras (Rafaela), née le 20 août 1990.
8286 M. Benyelles (Selim, Abdel-Hadi), né le 16 décembre 1986.
8287 M. Marchetti (Andrea), né le 16 janvier 1985.
8288 M. Lemière (Côme, Edouard, Roland), né le 30 octobre 1991.
8289 Mlle Schloesser (Amanda, Anne-Charlotte), née le 31 octobre 1988.
8290 M. Montoya (Louis, Alexandre), nom d'usage Montoya-Faivre, né le 15 avril 1992.
8291 M. Myhre (Andreas Nilsen), né le 13 avril 1983.
8292 M. Derio (Silvia), né le 1er juillet 1990.
8293 Mlle El Kacemi (Sabrina), née le 20 décembre 1988.
8294 M. Benmouffok (Aissa), né le 21 novembre 1979.
8295 M. Galvés (Eric, Charles, Alain), né le 30 juin 1989.
8296 Mlle Samy Randriambahiny (Joëlle), née le 12 décembre 1991.
8297 M. Barile (Dario, Carmelo), né le 14 août 1990.
8298 M. Dadi (Wissam, Ben Riad), né le 29 octobre 1991.
8299 M. Ahres (Lyes, Aniss), né le 18 août 1990.
8300 M. Genty (Matthias, David), né le 15 mai 1991.
8301 Mlle Renouf (Marie, Claire, Catherine), née le 11 novembre 1991.
8302 Mlle Louza (Yasmine, Lilya), née le 19 octobre 1994.
8303 M. Barletta (Feliciano), né le 5 août 1985.
8304 Mlle Battistino (Marianna), née le 25 juin 1988.
8305 Mlle Vassilev (Christine), née le 1er février 1992.
8306 M. Degagh (Fazil, Driss), né le 18 octobre 1990.
8307 Mlle M'Boukou (Nsouka, Gaëlle), née le 11 octobre 1991.
8308 Mlle Kouam Youogo (Leslie Michele-Ange), née le 3 novembre 1991.
8309 M. Martinet (Julien, François, Patrick), né le 24 mai 1983.
8310 Mlle Nieddu (Serena), née le 27 mars 1986.
8311 M. Askri (Abdoullah), né le 9 juillet 1986.
8312 Mlle Saddiki (Sarah), née le 17 décembre 1991.
8313 M. Corvetti (Luigi), né le 20 juillet 1971.
8314 Mlle Dediu (Diana), née le 8 novembre 1992.
8315 Mlle Ben Omrane (Sonia), née le 28 août 1991.
8316 Mlle Sebastien (Pauline), née le 3 novembre 1992.
8317 Mlle Boerean (Alexandra-Nicoleta), née le 7 décembre 1990.
8318 M. Filip (David-Constantin), né le 4 août 1990.
8319 M. Geymonat (Piero Mario Lorenzo), né le 26 mai 1987.
8320 M. Tanase (Razvan), né le 8 août 1992.
8321 M. Mezouane (Mohamed, Yanis), né le 8 mars 1993.
8322 Mlle Ben Salem (Insaf), née le 21 mars 1991.
8323 Mlle Slim (Rihab), née le 15 octobre 1991.
8324 Mlle Mea (Paola), née le 25 août 1989.
8325 Mlle Varlot (Samantha, Madgeleine, Noëlle), née le 5 décembre 1990.
8326 Mlle Moio (Maria Rita), née le 25 février 1987.
8327 M. Altavilla (Alessandro), né le 5 septembre 1986.

8328 Mlle Richard (Cécile, Elise), née le 12 février 1991.
8329 Mlle Cau (Genet), née le 7 janvier 1988.
8330 M. Ceci (Marino), né le 7 février 1991.
8331 Mlle Julien (Clémentine, Marie, Sidonie), née le 23 octobre 1991.
8332 Mme Spagna (Annachiara), née le 13 novembre 1992.
8333 Mme Mocanu (Cristina), épouse Baleanu, née le 7 mai 1983.
8334 M. Cloitre (David, Patrick, Robert), né le 23 juillet 1991.
8335 M. Brucato (Davide), né le 22 mai 1991.
8336 Mlle Pirroni (Silvia), née le 24 novembre 1990.
8337 M. Sebbar (Houssni), né le 31 août 1986.
8338 M. Atri Chaouat (Anouar), né le 23 octobre 1990.
8339 M. Moussa (Touhami, Mohamed), né le 31 mars 1990.
8340 Mlle Proca (Mariana), née le 23 novembre 1992.
8341 Mlle Ciortianu (Laura-Elena), née le 20 juin 1992.
8342 Mlle Manca (Valentina), née le 1er juillet 1987.
8343 Mlle Chelaru (Ana), née le 10 mars 1992.
8344 Mlle Appin (Stacy, Tracy, Victorine), née le 31 octobre 1991.
8345 M. Massias Jurien de La Gravière (Armand, Pascal), né le 12 novembre 1991.
8346 Mlle Oddo (Greta), née le 2 juillet 1991.
8347 Mlle Ciobanu (Alexandra), née le 18 mars 1990.
8348 Mlle Soare (Syntia-Adeline), née le 8 août 1991.
8349 Mlle Delaunay-Belleville (Cynthia, Lucie), née le 29 avril 1988.
8350 Mlle Anastasova (Gabriela), née le 5 janvier 1991.
8351 M. Narayanin (Rajiv), né le 19 décembre 1989.
8352 M. Morvan (Alexis, André, Jean-Maurice), né le 28 novembre 1991.
8353 Mlle Fiorillo (Rosanna), née le 28 octobre 1977.
8354 Mlle Gnoni (Martina), née le 26 mars 1990.
8355 M. Nassour (Fadi), né le 24 août 1991.
8356 M. Edy (Christophe, Jean-Pierre), né le 20 février 1984.
8357 M. Zampetas (Dimitrios), né le 5 septembre 1992.
8358 Mlle Stoyanova (Denitsa), née le 27 mai 1991.
8359 M. Caputi (Maurizio), né le 27 juin 1984.
8360 M. Tutuncuoglu (Mikahil, Kubilay), né le 3 février 1990.
8361 M. Madjou Fokou (Ingrid Ella), né le 10 juin 1980.
8362 Mlle Dobrea (Marcela), née le 31 janvier 1992.
8363 Mlle Mihai (Mihaela), née le 16 février 1990.
8364 M. Carp (Adrian), né le 5 juillet 1987.
8365 Mlle Dragoi (Mariana), née le 15 mars 1992.
8366 Mlle Dumitrescu (Ana-Maria), née le 25 juillet 1991.
8367 M. Ferrario (Licio), né le 4 mars 1988.
8368 M. Derkaoui (Said), né le 3 mars 1989.
8369 Mme Marinova (Magdalena, Dimova), épouse Duchkova, née le 16 février 1973.
8370 Mlle Petkunaite (Nika), née le 21 janvier 1987.
8371 Mme Ionita (Laura-Elisabeta), épouse Ene, née le 3 janvier 1987.
8372 Mlle Mugnolo (Alessandra), née le 18 juillet 1990.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 18 juillet 2017 portant admission à la retraite d'office, par limite d'âge, d'un attaché principal d'administration

NOR : *ECOP1721172A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 18 juillet 2017, M. Jean-Yves PAQUEREAU, attaché principal d'administration, est admis d'office, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 31 octobre 2017.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 18 juillet 2017 portant réintégration et admission à la retraite (ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines détaché sur un emploi de chef de mission)

NOR : *ECOP1721192A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 18 juillet 2017, M. Michel MONCHAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, détaché sur un emploi de chef de mission, est réintégré et admis sur sa demande, après recul de limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 2017.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 20 juillet 2017 concernant l'habilitation de fonctionnaires et agents placés sous l'autorité du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en application des articles L. 5-9, L. 20, L. 32-4, L. 32-5 et L. 40 du code des postes et des communications électroniques

NOR : *ECOI1720892A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 20 juillet 2017, sont habilités à recueillir les informations et documents, à procéder aux enquêtes, à effectuer les contrôles, saisies, enquêtes, à rechercher et à constater par procès-verbal les infractions entrant dans le champ d'application des articles L. 5-9, L. 20, L. 32-4, L. 32-5 et L. 40 du code des postes et des communications électroniques, pour une durée de cinq ans et sur l'ensemble du territoire national, les fonctionnaires et les agents de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes suivants :

M. Jean-Baptiste BENOIT ; M. Clément BERNEZ ; M. Jeremy BONAN ; Mme Camille BOURGUIGNON ; Mme Agnès DOMERGUE ; Mme Cécile DUBARRY ; Mme Clara HANOT ; M. Rémy MAECKER ; Mme Julia PERRAUDIN BERMEJO ; M. François PHILIPPONEAU ; M. Adrien PIOT ; M. Samih SOUISSI ; Mme Elisabeth SUEL.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 17 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

NOR : *CPAE1719908A*

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 17 juillet 2017, Mme Voahangy RANDRIAMASINORO, inspectrice des finances publiques, est nommée agent comptable du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, en remplacement de M. Arnold MURE.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

NOR : *CPAE1720868A*

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 19 juillet 2017, Mme Maryvonne BARRE-MEVEL, inspectrice des finances publiques, est nommée agent comptable du groupement d'intérêt public « Conseil départemental d'accès au droit de la Loire-Atlantique », en remplacement de M. Raphael JACQUEMIN.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

NOR : *CPAE1721195A*

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 19 juillet 2017, Mme Sophie COURTIN, inspectrice principale des finances publiques, est nommée agent comptable du groupement d'intérêt public « Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique », en remplacement de M. Philippe LINQUERCQ.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 24 juillet 2017 portant nomination (agents comptables)

NOR : *CPAE1720307A*

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'action et des comptes publics et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 24 juillet 2017, Mme Sylvie GACOIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, est nommée agent comptable intérimaire de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, en remplacement de M. Philippe GAUTHIER.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 27 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de la présidente et des membres du jury du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration de 2017

NOR : *CPAF1722018A*

Par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 27 juillet 2017, l'arrêté du 10 mai 2017 portant nomination de la présidente et des membres du jury du concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de 2017 est modifié comme suit :

« Mme Amélie Barbier-Gauchard, maître de conférences HDR, est désignée en qualité de membre de jury du concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de 2017, en remplacement de M. Jamel SAADAOUI, maître de conférences. »

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Arrêté du 21 juillet 2017 mettant fin aux fonctions d'une régisseuse d'avances et de recettes (budget annexe) auprès la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central, à Orly (Val-de-Marne)

NOR : *TRAA1722408A*

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'Etat, de la transition écologique et solidaire, chargée des transports en date du 21 juillet 2017 :

Il est mis fin aux fonctions de Mme VALLUET (Marie-Chantal) en qualité de régisseuse d'avances et de recettes (budget annexe) auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central, à Orly (Val-de-Marne) à compter du 31 août 2017.

L'arrêté du 16 avril 2012 portant nomination d'une régisseuse d'avances et de recettes (budget annexe) auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Orly (Val-de-Marne), est abrogé à compter du 31 août 2017.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Arrêté du 21 juillet 2017 portant nomination d'une régisseuse de recettes (budget annexe) auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Paris

NOR : *TRAA1722414A*

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 21 juillet 2017 :

Mme Moussy IBRAHIM, adjointe principale d'administration de l'aviation civile, est nommée régisseuse de recettes (budget annexe), auprès de la direction de la sécurité de l'aviation civile, échelon central à Paris à compter du 1er septembre 2017.

A défaut de nomination d'un suppléant, la régisseuse nommée ci-dessus peut désigner, sous sa responsabilité et après autorisation de l'agent comptable assignataire, un mandataire pour la remplacer pendant son absence.

La régisseuse de recettes doit constituer un cautionnement et peut prétendre à l'indemnité de responsabilité en application de l'arrêté du 28 mai 1993.

Mme Moussy IBRAHIM, est soumise à l'obligation de constituer un cautionnement pour un montant de 1 800,00 € (mille huit cents euros).

Mme Moussy IBRAHIM, percevra une indemnité de responsabilité fixée à 200,00 € (deux cents euros).

Autorité des marchés financiers

Décision n° 617 du 1er août 2017 portant délégation de signature

NOR : *AMFP1722434S*

Le président de l'Autorité des marchés financiers,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 621-5, 3°, L. 621-5-1, R. 621-9, II, R. 621-13 à R. 621-26 et D. 621-27 à D. 621-30 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu le chapitre 5 du décret n° 2003-1109 du 21 novembre 2003 relatif à l'Autorité des marchés financiers ;

Vu le décret du 24 juillet 2017 portant nomination du président de l'Autorité des marchés financiers ;

Vu le règlement comptable et financier de l'Autorité des marchés financiers ;

Vu la décision du 30 novembre 2012 du président de l'Autorité des marchés financiers nommant M. Benoît Léonard de Juvigny secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers à compter du 1er décembre 2012,

Décide :

Art. 1er. – Délégation permanente est donnée à M. Benoît Léonard de Juvigny, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du président de l'AMF :

Tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'administration et au fonctionnement des directions de l'AMF, et notamment :

a) Tous actes de gestion administrative du personnel de l'AMF ;

b) Tous actes afférents à l'engagement des dépenses du ressort de la direction des ressources humaines, à la liquidation des recettes et dépenses, à l'émission des titres de recettes et à l'ordonnancement des dépenses.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à Mme Myriam Lepetit-Brière, directrice des ressources humaines, et à Mme Anne-Sophie Fior, directrice adjointe des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du président de l'AMF :

Tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'administration et au fonctionnement des directions de l'AMF, et notamment :

a) Tous actes de gestion administrative du personnel de l'AMF à l'exception du recrutement définitif des personnels hors classification et du licenciement des salariés ;

b) Tous actes afférents à l'engagement des dépenses du ressort de la direction des ressources humaines, à la liquidation des recettes et dépenses, à l'émission des titres de recettes et à l'ordonnancement des dépenses.

Art. 3. – La présente décision annule et remplace la décision n° 594 du 31 janvier 2017 et sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 2017.

R. Ophèle

Autorité des marchés financiers

Décision n° 618 du 1er août 2017 portant délégation de signature

NOR : *AMFP1722435S*

Le président de l'Autorité des marchés financiers,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 621-5, 3°, L. 621-5-1, R. 621-9, II, R. 621-13 à R. 621-26 et D. 621-27 à D. 621-30 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu le chapitre 5 du décret n° 2003-1109 du 21 novembre 2003 relatif à l'Autorité des marchés financiers ;

Vu le décret du 24 juillet 2017 portant nomination du président de l'Autorité des marchés financiers ;

Vu le règlement comptable et financier de l'Autorité des marchés financiers,

Décide :

Art. 1er. – Délégation permanente est donnée à M. Dominique Trévisan, directeur de la division administrative et financière, à l'effet de signer, au nom du président de l'AMF :

Tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'administration et au fonctionnement des directions de l'AMF, et notamment :

a) Tous actes de gestion administrative touchant aux dépenses de matériel, aux publications et autres dépenses et produits des activités, à l'exception des dépenses du ressort de la direction des ressources humaines concernant les situations contractuelles avec les collaborateurs de l'AMF, la paye et les rémunérations annexes ;

b) Tous actes afférents à l'engagement et à l'ordonnancement des dépenses de matériel de personnel hors paye, à la liquidation des recettes et dépenses hors paye, à l'émission des titres de recettes et à l'ordonnancement des dépenses hors paye.

Art. 2. – La présente décision annule et remplace la décision n° 595 du 31 janvier 2017 et sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 2017.

R. Ophèle

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 6 juin 2017 portant admission à la retraite (attaché d'administration) (rectificatif)

NOR : *CDCH1716614Z*

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 2017, texte n° 30 :

Au lieu de :

« – Mme Marie Gabrielle ARNUEL, attachée principale d'administration de l'Etat, au titre d'une carrière longue ;
« – Mme Michèle BELIN, attachée d'administration de l'Etat, sur sa demande ;
« – Mme Jocelyne BROSSE, née COCHET, attachée d'administration de l'Etat, sur sa demande ;
« – Mme Marie Christine BROUSTAU, attachée d'administration de l'Etat, sur sa demande. »

Lire :

« – Mme Marie Gabrielle ARNUEL, attachée principale d'administration de l'Etat, sur sa demande ;
« – Mme Michèle BELIN, attachée d'administration de l'Etat, au titre d'une carrière longue ;
« – Mme Jocelyne BROSSE, née COCHET, attachée d'administration de l'Etat, sur sa demande ;
« – Mme Marie Christine BROUSTAU, attachée d'administration de l'Etat, au titre d'une carrière longue. »

Commission nationale du débat public

Décision n° 2017/28/GPMH/1 du 5 juillet 2017 relative au projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000 (76)

NOR : *CNPX1722478S*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II du L. 121-8 ;

Vu le courrier du président du directoire du grand port maritime du Havre du 26 juin 2017 et le dossier annexé, relatif au projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000,

Considérant que :

– le maître d'ouvrage du projet a saisi volontairement la CNDP,
– ce projet visant à améliorer la liaison fluviale entre le port maritime Port 2000 et le réseau fluvial français et européen est d'intérêt national,
– les impacts sociaux et économiques du projet sont importants,
– les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent limités en l'état actuel,

après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public au sens de l'article R. 121-7 du code de l'environnement sur le projet d'amélioration de l'accès fluvial à Port 2000.

Art. 2. – Le maître d'ouvrage devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Art. 3. – Mme Marianne AZARIO est désignée comme garante du processus de concertation prévu à l'article 2, avec l'appui de M. Pierre-Gérard MERLETTE.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2017.

Le président,
C. Leyrit

Commission nationale du débat public

Décision n° 2017/29/step/1 du 5 juillet 2017 relative au projet de gazoduc « south transit east pyrénées »

NOR : *CNPX1722480S*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,

Vu la lettre de M. Michel BOCHE, chef de projet STEP à la société TIGF maître d'ouvrage du projet, et le dossier annexé, adressés le 27 juin 2017,

considérant que :

– le projet s'inscrit dans la politique européenne visant à construire un marché intérieur de l'énergie et revêt un intérêt national,
– les enjeux sociaux et économiques sont importants,
– ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent limités en l'état actuel,
– le projet a fait l'objet, depuis fin 2016, d'une concertation avec les acteurs institutionnels pour la définition de l'aire d'étude restreinte,
– en application du 2° de l'article L. 121-9, lorsque la Commission nationale du débat public est saisie d'un projet d'infrastructure linéaire énergétique, elle décide de l'organisation d'une concertation préalable,

après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – Le maître d'ouvrage du projet de gazoduc « South Transit East Pyrénées » devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Art. 2. – Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE est désignée comme garante du processus de concertation prévu à l'article 1er, avec l'appui de M. Michel HABIG.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2017.

Le président,
C. Leyrit

Commission nationale du débat public

Décision n° 2017/30/LIFE/1 du 5 juillet 2017 relative au projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne »

NOR : *CNPX1722479S*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants ;

Vu la lettre de Madame GRANDET, Directeur du département concertation et environnement de RTE, et le dossier annexé adressés le 20 juin 2017,

Considérant que :

– le projet s'inscrit dans la politique européenne visant à construire un marché intérieur de l'énergie et revêt un intérêt national ;
– les enjeux sociaux et économiques sont importants ;
– ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent limités en l'état actuel ;
– le projet a fait l'objet, depuis 2012, de plusieurs phases de concertation avec les acteurs institutionnels ;
– en application du 2° de l'article L. 121-9, lorsque la Commission nationale du débat public est saisie d'un projet d'infrastructure linéaire énergétique, elle décide de l'organisation d'une concertation préalable,

après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – Le maître d'ouvrage du projet de liaison d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « Golfe de Gascogne » devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Art. 2. – M. Walter ACCHIARDI est désigné comme garant du processus de concertation prévu à l'article 1er, avec l'appui de M. Jean-Marc REBIERE.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2017.

Le président,
C. LEYRIT

Commission nationale du débat public

Décision n° 2017/36/GridLink/1 du 26 juillet 2017 relative au projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni « GridLink Interconnector »

NOR : *CNPX1722477S*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants ;

Vu la lettre de saisine de M. David BARBER, au nom de GridLink Interconnector, et de M. Didier ZONE, au nom de RTE, et le dossier annexé adressés le 18 juillet 2017,

considérant que :

– le projet s'inscrit dans la politique européenne de l'énergie et revêt un intérêt national,
– les enjeux sociaux et économiques sont importants,
– ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissent limités en l'état actuel,
– en application du 2° de l'article L. 121-9, lorsque la Commission nationale du débat public est saisie d'un projet d'infrastructure linéaire énergétique, elle décide de l'organisation d'une concertation préalable,

après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – Les maîtres d'ouvrage du projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni « GridLink Interconnector » devront organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Art. 2. – M. Jérôme LAURENT est désigné comme garant du processus de concertation prévu à l'article 1er.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2017.

Le président,
C. LEYRIT

Commission nationale de l'informatique et des libertés

Délibération n° 2017-216 du 13 juillet 2017 portant avis sur un projet de décret autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Biopex

NOR : *CNIX1721887X*

Avis favorable avec réserves.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Décision n° 2017-186 du 22 mars 2017 portant mise en demeure de l'association Radio Canut

NOR : *CSAC1722843S*

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment ses articles 1er et 42 ;

Vu la décision n° 2011-814 du 27 septembre 2011 du Conseil supérieur de l'audiovisuel, reconduite par la décision n° 2016-LY-33 du 10 mars 2016 du comité territorial de l'audiovisuel de Lyon, autorisant l'association Radio Canut à exploiter un service de radio de catégorie A en modulation de fréquence dénommé « Radio Canut » à Lyon ;

Vu le compte rendu de l'émission « Le cri de ralliement » diffusée sur l'antenne du service « Radio Canut » le 20 octobre 2016 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 42 de la loi du 30 septembre 1986 « *Les éditeurs et distributeurs de services de communication audiovisuelle et les opérateurs de réseaux satellitaires peuvent être mis en demeure de respecter les obligations qui leur sont imposées par les textes législatifs et réglementaires* » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986 la communication au public par voie électronique peut être limitée dans la mesure requise par la sauvegarde de l'ordre public ;

Considérant qu'il ressort du compte rendu d'écoute susvisé que, au cours de l'émission « *Le cri de ralliement* » diffusée le 20 octobre 2016, les propos suivants ont été tenus : « *Message à tous les terroristes, c'est le moment de vous faire sauter (…). S'il y a quelqu'un qui veut faire le kamikaze, il y a cinq cents flics à Bellecour (…). Faites-vous sauter au milieu du cortège (…)* » ; que, de surcroît, l'un des animateurs de l'émission a indiqué qu'un tel acte « *(…) serait salué par pas mal de gens, et ce serait une bonne action* » ; que ces propos, pouvant être entendu comme un encouragement à commettre un acte d'une extrême gravité, susceptible d'attenter à la vie de nombreux représentants des forces de l'ordre qui tenaient au même moment un rassemblement dans un contexte d'attentats dramatiques et de menaces terroristes, méconnaissent les dispositions précitées de l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986 ; que le ton prétendument humoristique sur lequel ils ont été tenus, pas plus que la circonstance que la radio se donne pour vocation d'assurer l'expression d'un courant particulier d'opinion, ne sauraient exonérer cette dernière de sa responsabilité ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de prononcer à l'encontre de l'association Radio Canut la présente mise en demeure ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – L'association Radio Canut est mise en demeure de respecter, à l'avenir, les dispositions précitées de l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986 en ne diffusant plus de séquences portant atteinte à la sauvegarde de l'ordre public.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée à l'association Radio Canut et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2017.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :
Le président,
O. Schrameck

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Décision n° 2017-188 du 23 mars 2017 portant sanction pécuniaire à l'encontre de la société Chérie HD

NOR : *CSAC1722844S*

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment ses articles 28, 42-2 et 42-7 ;

Vu le décret n° 2013-1196 du 19 décembre 2013 relatif à la procédure de sanction mise en œuvre par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en application de l'article 42-7 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ;

Vu la décision n° 2012-470 du 3 juillet 2012 modifiée autorisant la société Chérie HD à utiliser une ressource radioélectrique pour l'exploitation d'un service de télévision à caractère national diffusé en clair par voie hertzienne terrestre en haute définition ;

Vu la convention conclue entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la société Chérie HD le 2 juillet 2012 en ce qui concerne le service de télévision « Chérie 25 » et notamment ses articles 3-1-2, 4-2-2 et 4-2-4 ;

Vu la décision n° 2015-349 du 8 juillet 2015 mettant en demeure la société Chérie HD de se conformer, dès l'exercice 2015 et à l'avenir, à son obligation de diffusion de programmes en haute définition prévue à l'article 3-1-2 de la convention du 2 juillet 2012 ;

Vu le courrier du 31 mai 2016 par lequel l'éditeur a communiqué au Conseil supérieur de l'audiovisuel le rapport d'exécution des obligations et engagements du service « Chérie 25 » pour l'exercice 2015 ;

Vu le courrier du 4 novembre 2016 du rapporteur mentionné à l'article 42-7 de la loi du 30 septembre 1986 notifiant à la société Chérie HD la décision d'engager à son encontre une procédure de sanction et l'invitant à présenter ses observations dans le délai d'un mois ;

Vu l'accusé de réception du 2 décembre 2016 par lequel la société Chérie HD atteste avoir, conformément à sa demande formulée par courriel du même jour, consulté et reçu copie des pièces versées à la procédure de sanction engagée par le rapporteur à son encontre ;

Vu les observations écrites de la société Chérie HD communiquées au rapporteur par courrier du 6 décembre 2016, complétées par un courriel du 29 décembre 2016 ;

Vu le rapport établi par le rapporteur et communiqué à la société Chérie HD ainsi qu'au Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel par courrier du 9 janvier 2017 ;

Vu le courrier du 8 février 2017 par lequel la société Chérie HD a décliné la possibilité de rendre publique l'audition du 22 février 2017 devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel, en réponse au courrier de ce dernier en date du 27 janvier 2017 ;

Vu la décision du 15 février 2017 par laquelle le Conseil supérieur de l'audiovisuel a décidé de ne pas faire usage de la faculté qu'il tient du 6° de l'article 42-7 de la loi du 30 septembre 1986 ;

Après avoir entendu, lors de la séance du 22 février 2017, le rapporteur ainsi que Mme Maryam SALEHI, directeur délégué à la direction générale de NRJ GROUP, M. Christophe CORNILLET, directeur du pôle expert NRJ GROUP, Mme Aurélie BREVAN MASSET, directeur des relations institutionnelles du groupe NRJ, et M. Denis MORILLON, responsable de la conformité règlementaire du pôle télévision de NRJ GROUP ;

Considérant qu'aux termes de l'article 3-1-2 de la convention du 2 juillet 2012 :

« II. – Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

A partir de 2016, l'intégralité du temps de diffusion est consacrée, entre 16 heures et minuit, à des programmes en haute définition réelle.

Toutefois, de 2013 à 2015, l'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I :

2013 : au moins 35 heures ;

2014 : au moins 40 heures ;

2015 : au moins 45 heures.

(…)

III. – Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes horaires suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I :

2013 : au moins 60 heures ;

2014 : au moins 70 heures ;

2015 : au moins 80 heures ;

(…) » ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4-2-2 de cette convention : *« le Conseil peut, en cas de non-respect de l'une des stipulations de la convention ou des avenants qui pourraient lui être annexés, compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure, prononcer contre l'éditeur l'une des sanctions suivantes : 1° une sanction pécuniaire, dans les conditions prévues à l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 ; 2° la suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie du programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires pour un mois au plus ; 3° la réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année (…) »* ; que l'article 4-2-4 de la convention stipule que les sanctions mentionnées à ses articles 4-2-2 et 4-2-3 sont prononcées dans le respect des garanties fixées par les articles 42 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 ; qu'il résulte de l'article 42-2 de la loi du 30 septembre 1986 que le montant de la sanction pécuniaire doit être fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages tirés du manquement, sans pouvoir excéder 3 % du chiffre d'affaires hors taxes, réalisé au cours du dernier exercice clos calculé sur une période de douze mois ;

Considérant qu'en 2014 le service « Chérie 25 » a diffusé, en moyenne hebdomadaire, entre 16 heures et minuit, 29 heures et 13 minutes de programmes en haute définition réelle au lieu de 40 heures et, entre minuit et 16 heures, 57 heures et 38 minutes de programmes en haute définition réelle au lieu de 70 heures ; qu'en conséquence, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a, par la décision du 8 juillet 2015, mis la société Chérie HD en demeure de respecter, dès l'exercice 2015 et à l'avenir, les stipulations précitées de l'article 3-1-2 de la convention du 2 juillet 2012 ;

Considérant qu'il ressort du rapport d'exécution des obligations et engagements que, en 2015, le service « Chérie 25 » a diffusé, en moyenne hebdomadaire, entre 16 heures et minuit, 33 heures et 13 minutes de programmes en haute définition réelle au lieu de 45 heures et, entre minuit et 16 heures, 73 heures et 24 minutes de programmes en haute définition réelle au lieu de 80 heures ; que ces faits sont constitutifs d'un nouveau manquement aux stipulations de l'article 3-1-2 de la convention du 2 juillet 2012 ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'après avoir été mis en demeure au vu de l'exercice 2014, l'éditeur ne s'est toujours pas conformé, au cours de l'exercice 2015, aux stipulations de l'article 3-1-2 de la convention du 2 juillet 2012 ; qu'ainsi, la chaîne a manqué de manière significative à ses engagements conventionnels relatifs à la diffusion de programmes en haute définition, lesquels constituaient un des éléments déterminants ayant conduit à l'attribution de l'autorisation du 3 juillet 2012 ; que dans ces conditions, si l'éditeur a indiqué que la chaîne aurait rencontré d'importantes difficultés d'approvisionnement en programmes en haute définition et qu'elle serait finalement parvenue à respecter ses engagements en 2016, il apparaît néanmoins justifié de condamner la société Chérie HD à une sanction pécuniaire d'un montant de 20 000 euros ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1er. – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel prononce à l'encontre de la société Chérie HD une sanction pécuniaire d'un montant de 20 000 euros. Cette somme sera affectée au Centre national du cinéma et de l'image animée en application de l'article L. 116-5 du code du cinéma et de l'image animée.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée à la société Chérie HD et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré le 23 mars 2017 par M. Olivier Schrameck, président, Mme Mémona Hintermann-Afféjee, Mme Sylvie Pierre-Brossolette, M. Nicolas Curien, Mme Nathalie Sonnac, Mme Carole Bienaimé-Besse et M. Jean-François Mary, conseillers.

Fait à Paris, le 23 mars 2017.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :
Le président,
O. Schrameck

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Lille

NOR : *CSAR1722320X*

Par une délibération en date du 28 juin 2017, le comité territorial de Lille, sur le fondement des articles 28-1 et 29-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, a statué favorablement sur la possibilité de reconduire pour cinq ans, hors appel à candidatures, des autorisations délivrées dans son ressort et dont le terme est fixé au 29 octobre 2018.

Cette délibération est fondée sur les motifs suivants :

1° l'Etat n'a pas modifié la destination des fréquences concernées par ces autorisations ;

2° les titulaires d'autorisation n'ont pas fait l'objet de sanction du Conseil et celui-ci n'a eu connaissance d'aucune condamnation prononcée à leur encontre, sur le fondement des articles 23, 24 et 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ou des articles 227-23 ou 227-24 du code pénal de nature à justifier que leur autorisation ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures ;

3° la reconduction des autorisations, hors appel aux candidatures, de ces services de radio n'est pas de nature à porter atteinte à l'impératif de pluralisme sur le plan national ou sur les plans régional et local ;

4° la situation financière des titulaires leur permet de poursuivre l'exploitation du service dans des conditions satisfaisantes ;

5° ces services de radio remplissent les critères propres à la catégorie pour laquelle l'autorisation leur a été accordée ;

6° le conseil supérieur de l'audiovisuel n'a pas constaté, dans le rapport public prévu à l'article 18 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée, le non-respect, sur plusieurs exercices, des principes mentionnés au troisième alinéa de l'article 3-1 de cette même loi ;

A défaut d'accord sur les termes de leur convention entre le comité territorial de l'audiovisuel de Lille et les titulaires au plus tard le 29 avril 2018, les autorisations correspondantes ne pourraient pas être reconduites hors appel à candidatures.

Catégorie A

Association Madeleine Radio Musicale *(R2M La Radio Plus)*

Zone : Château-Thierry, fréquence : 99.7 MHz.

Association Animation et culture de Carlepont *(Radio Puisaleine)*

Zone : Soissons, fréquence : 99.1 MHz.

Association RBC Bas Canal *(Pastel FM)*

Zone : Lille, fréquence : 99.4 MHz.

Association Batiste et Laïte Caudry *(Radio BLC)*

Zone : Cambrai, fréquence : 90.9 MHz.

Association ARAVEL *(Radio Boomerang)*

Zone : Lille, fréquence : 89.7 MHz.

Association Radio Campus *(Radio Campus)*

Zone : Lille, fréquence : 106.6 MHz.

Association Radio Club *(Radio Club)*

Zone : Valenciennes, fréquence : 105.7 MHz.

Association Macou Information et Communication *(Radio Condé Macou RCM)*

Zone : Valenciennes, fréquence : 98.4 MHz.

Association CEFIR *(Radio Rencontre 93.3 FM)*

Zone : Dunkerque, fréquence : 93.3 MHz.

Association Radio Loisirs *(Radio Scarpe Sensée)*

Zone : Douai, fréquence : 94.1 MHz.

Association Radio Uylenspiegel *(Radio Uylenspiegel)*
Zone : Hazebrouck, fréquence : 91.8 MHz.

Association Témoins sur les Ondes *(RCF Nord de France)*
Zone : Lille, fréquence : 97.1 MHz.

Association Radio Cité Vauban *(RCV 99 FM)*
Zone : Lille, fréquence : 99.0 MHz.

Association Radio Pacot Lambersart *(RPL 99 FM)*
Zone : Lille, fréquence : 99.0 MHz.

Association MJEP *(Banquise FM)*
Zone : Isbergues, fréquence : 101.7 MHz.

Association Groupement des amis de la radio locale et associative *(RCD)*
Zone : Calais, fréquence : 101.1 MHz.

Association Média *(Radio PFM)*
Zone : Anas, fréquence : 99.9 MHz.

Association Radio Billy *(RBM 99.6)*
Zone : Lens, fréquence : 99.6 MHz.

Association Transat FM *(Transat FM)*
Zone : Boulogne-sur-Mer, fréquence : 98.5 MHz.

Association Au-dessus des Toits *(Radio Campus Amiens)*
Zone : Amiens, fréquence : 87.7 MHz.

Catégorie B

Association Nord Média *(Echo FM)*
Zone : Hirson, fréquence : 104.5 MHz
Zone : Laon, fréquence : 91.6 MHz.

SARL Ephata *(Métropolys)*
Zone : Saint-Quentin, fréquence : 90.0 MHz
Zone : Amiens, fréquence : 90.0 MHz.

SAS Isa Media Development *(N Radio)*
Zone : Château-Thierry, fréquence : 99.3 MHz
Zone : Laon, fréquence : 92.6 MHz
Zone : Soissons, fréquence : 107.9 MHz.

Association AGIVA *(Delta FM)*
Zone : Dunkerque, fréquence : 100.7 MHz
Zone : Boulogne-sur-Mer, fréquence : 100.7 MHz
Zone : Saint-Omer, fréquence : 98.8 MHz.

SARL Mona FM *(Mona FM)*
Zone : Lille, fréquence : 99.8 MHz
Zone : Arras, fréquence : 90.3 MHz

SARL Radio 6 *(Radio 6)*
Zone : Dunkerque, fréquence : 99.0 MHz
Zone : Calais, fréquence : 100.4 MHz
Zone : Montreuil-sur-Mer, fréquence : 94.1 MHz.

SARL TFP *(RDL)*
Zone : Dunkerque, fréquence : 89.8 MHz
Zone : Montreuil-sur-Mer, fréquence : 92.3 MHz
Zone : Saint-Orner, fréquence : 89.6 MHz
Zone : Saint-Pol-sur-Ternoise, fréquence : 89.1 MHz.

SARL Ch'ti Broadcast *(Horizon)*
Zone : Arras, fréquence : 98.5 MHz
Zone : Lens-Béthune, fréquence : 88.0 MHz.

Association Radio Bruaysis *(RDL Radio Artois)*

Zone : Béthune, fréquence : 99.2 MHz.

SARL Radioactivité *(Evasion Somme)*

Zone : Abbeville, fréquence : 94.4 MHz

Zone : Amiens, fréquence : 97.7 MHz.

Naturalisations et réintégrations

Décret du 3 août 2017 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents et francisation de noms et de prénoms

NOR : *INTN1722164D*

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche.
Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"

Naturalisations et réintégrations

Décret du 3 août 2017
rapportant un décret de naturalisation

NOR : *INTN1717706D*

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche.
Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE
Session extraordinaire de 2016-2017

ORDRE DU JOUR

NOR : *INPX1701451X*

Mercredi 9 août 2017

A *15 heures.* – 1re séance publique :

1. Questions au Gouvernement.
2. *Eventuellement,* lecture définitive sur le projet de loi organique pour la confiance dans la vie politique.

A *21 h 30.* – 2e séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE
Session extraordinaire de 2016-2017

COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE

NOR : *INPX1701447X*

1. Réunions

Mercredi 9 août 2017

Commission des lois :

A *11 h 30* (salle 6242, Lois) :

– confiance dans la vie politique (TA n° 17).

Mardi 12 septembre 2017

Commission de la défense :

A 16 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– audition du général François Lecointre, chef d'état-major des armées.

A *18 h 30* (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– nomination d'un rapporteur pour avis ;
– sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (n° 104) (avis) ;
– nomination rapporteurs et membres d'information.

Mercredi 13 septembre 2017

Commission des finances :

A *9 heures* (salle 6350, Finances) :

– audition de M. Martin Vial, Commissaire aux participations de l'Etat.

A 11 heures (salle 6350, Finances) :

– audition de M. Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur le plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

Jeudi 14 septembre 2017

Commission du développement durable :

A *16 heures* (salle Lamartine) :

– audition de M. Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre en charge de la transition écologique et solidaire.

2. Ordre du jour prévisionnel

Mardi 12 septembre 2017

Commission des affaires économiques :

A 8 h 30 (6e bureau) :

– *auditions préparatoires aux Etats généraux de l'alimentation.*

A 14 h 30 (6e bureau) :

– *auditions préparatoires aux Etats généraux de l'alimentation.*

Mercredi 13 septembre 2017

Commission des affaires économiques :

A 8 h 30 (6e bureau) :

– *auditions préparatoires aux Etats généraux de l'alimentation.*

A 14 h 30 (6e bureau) :

– *auditions préparatoires aux Etats généraux de l'alimentation.*

Jeudi 14 septembre 2017

Commission des affaires économiques :

A 8 h 30 (6e bureau) :

– *auditions préparatoires aux Etats généraux de l'alimentation.*

Mercredi 20 septembre 2017

Commission des finances :

A 9 heures (salle 6350, Finances) :

– *audition de M. Nicolas Dufourcq, directeur général de BPI-Groupe.*

A 11 heures (salle 6350, Finances) :

– *audition de M. Anthony Requin, directeur général de l'Agence France Trésor.*

Mercredi 27 septembre 2017

Commission du développement durable :

A 17 heures (salle Lamartine) :

– *audition de M. Jacques Mézard, ministre en charge de la cohésion des territoires.*

Mardi 3 octobre 2017

Commission de la défense :

A 17 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition de Mme Florence Parly, ministre des Armées, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Mercredi 4 octobre 2017

Commission de la défense :

A 11 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition du général François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

A 16 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

A 18 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition de M. Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Commission des finances :

A 9 heures (à préciser) :

– *audition, conjointe avec la commission des affaires européennes, de M. Pierre Moscovici, commissaire européen aux affaires économiques et financières, à la fiscalité et aux douanes.*

Jeudi 5 octobre 2017

Commission de la défense :

A 9 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition, ouverte à la presse, de représentants de syndicats des personnels civils de la défense, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

A 11 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition, ouverte à la presse, de représentants d'associations professionnelles nationales de militaires, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Mardi 10 octobre 2017

Commission de la défense :

A 17 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition du général Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Mercredi 11 octobre 2017

Commission de la défense :

A 9 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition de l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

A 11 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

A 16 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition du délégué général pour l'armement, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Jeudi 12 octobre 2017

Commission de la défense :

A 9 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition, ouverte à la presse, de représentants d'associations d'anciens combattants, sur le projet de finances pour 2018.*

Mercredi 18 octobre 2017

Commission de la défense :

A 9 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

– *audition du général André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air, sur le projet de loi de finances pour 2018.*

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE
Session extraordinaire de 2016-2017

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

NOR : *INPX1701449X*

Conseil national de la transition écologique (6 postes à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants) :

Le président de l'Assemblée nationale a désigné, le 4 août 2017, M. Jean-Luc Fugit, Mmes Bérangère Abba et Florence Lasserre-David en qualité de membres titulaires, MM. Hubert Wulfranc, Loïc Prud'homme et Mme Valérie Beauvais en qualité de membres suppléants.

Informations parlementaires

ASSEMBLÉE NATIONALE
Session extraordinaire de 2016-2017

DOCUMENTS ET PUBLICATIONS

NOR : *INPX1701450X*

Documents parlementaires

Dépôt du vendredi 4 août 2017

Dépôt d'un projet de loi organique

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 août 2017, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi organique, modifié par le Sénat, en nouvelle lecture, pour la confiance dans la vie politique.

Ce projet de loi organique, n° 126, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Dépôt d'une proposition de résolution

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 août 2017, de Mme Marine Brenier, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de financement, de gestion et sur l'influence potentielle exercée par les Etats étrangers sur le lieu de culte niçois d'En-Nour.

Cette proposition de résolution, n° 125, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Distribution de documents en date du lundi 7 août 2017

Projet de loi organique

N° 122. – Projet de loi organique, modifié par l'Assemblée nationale, pour la confiance dans la vie politique (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Informations parlementaires

SÉNAT
Session extraordinaire de 2016-2017

COMMISSIONS

NOR : *INPX1701446X*

Membres présents ou excusés

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :

Séance du vendredi 4 août 2017 :

Présents. – Eliane Assassi, Philippe Bas, François Bonhomme, François-Noël Buffet, Josiane Costes, Jacky Deromedi, Catherine Di Folco, Christophe-André Frassa, Jean-Yves Leconte, Marie Mercier, Alain Richard, Catherine Tasca, Catherine Troendlé.

Excusés. – Michel Mercier, François Pillet.

Ont délégué leur droit de vote. – Christophe Béchu, Mathieu Darnaud, Michel Delebarre, Pierre Frogier, François Grosdidier, François Pillet, Hugues Portelli, André Reichardt, Jean-Pierre Sueur.

Informations parlementaires

SÉNAT
Session extraordinaire de 2016-2017

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

NOR : *INPX1701448X*

Documents enregistrés à la présidence du Sénat le jeudi 3 août 2017

Dépôt d'un projet de loi

N° 707 (2016-2017). – Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, pour la confiance dans la vie politique, *envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale.*

Documents enregistrés à la présidence du Sénat le vendredi 4 août 2017

Dépôt d'un rapport et d'un texte de commission

N° 708 (2016-2017). – Rapport de M. Philippe BAS, fait *au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale*, sur le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, pour la confiance dans la vie politique (n° 707, 2016-2017).

N° 709 (2016-2017). – *Texte de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale*, sur le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, pour la confiance dans la vie politique.

Documents législatifs mis en distribution le lundi 7 août 2017

N° 676. – Rapport d'information de MM. Rémy POINTEREAU et Martial BOURQUIN, fait *au nom de la délégation aux entreprises et de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation*, sur la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs.

N° 705. – Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, *envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

N° 706. – Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, *envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.*

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc (département du Doubs) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1720994V*

Vu le décret présidentiel du 24 juillet 1875 octroyant la concession de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc, au bénéfice de MM. Joseph Musselin, Jules Hunebelle et Camille Suleau, sur une superficie de 557 hectares, sur tout ou partie du territoire des communes de Devecey, Talleney, Châtillon-le-Duc, Geneuille, Auxon-Dessus et Miserey-Salines, dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Châtillon-le-Duc, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés aux concessions de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de la renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant 18 mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey I (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1720995V*

Vu le décret impérial du 24 janvier 1880 octroyant la concession de mines de sel gemme de Chambrey I, au bénéfice de M. Frédéric Schaller, sur une superficie de 200 hectares, concernant partie du territoire des communes de Chambrey et Salonnes, dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Chambrey I, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2014 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés aux concessions de mines de sel gemme de Chambrey I, Chambrey II et Chambrey III ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de la renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey I, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant 18 mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey I, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey II (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1720996V*

Vu le décret impérial du 24 janvier 1880 octroyant la concession de mines de sel gemme de Chambrey II, au bénéfice de M. Frédéric Schaller, sur une superficie de 200 hectares, concernant partie du territoire des communes de Chambrey et Salonnes, dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Chambrey II, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2014 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés aux concessions de mines de sel gemme de Chambrey I, Chambrey II et Chambrey III ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de la renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey II, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant 18 mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey II, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey III (département de la Moselle) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1720998V*

Vu le décret impérial du 24 janvier 1880 octroyant la concession de mines de sel gemme de Chambrey III, au bénéfice de M. Frédéric Schaller, sur une superficie de 200 hectares, sur partie du territoire de la commune de Chambrey, dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Chambrey III, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2014 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés aux concessions de mines de sel gemme de Chambrey I, Chambrey II et Chambrey III ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de la renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey III, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant 18 mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Chambrey III, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1720999V*

Vu l'ordonnance royale du 25 novembre 1843 octroyant la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn, au bénéfice de MM. Thon, Dorr et Compagnie, sur une superficie de 231 hectares, concernant tout ou partie du territoire des communes de Sarralbe et Willerwald (Moselle) et Herbitzheim et Keskastel (Bas-Rhin) ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Saltzbronn, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2006 et du 7 août 2013 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés à la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016 enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant dix-huit mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation à la concession de mines de sel gemme de Saltzbronn, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1721000V*

Vu le décret impérial du 25 novembre 1843 octroyant la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe, au bénéfice de MM. Aubert, Gouvy et Compagnie, sur une superficie de 89 hectares et 59 centiares, concernant partie du territoire des communes de Sarralbe et Keskastel, dans les départements de la Moselle et du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Sarralbe, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2006 et du 7 août 2013 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés à la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de renonciation totale à la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant dix-huit mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation à la concession de mines de sources d'eau salées de Sarralbe, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Avis de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Sarralben (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) détenue par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est

NOR : *ECOL1721001V*

Vu le décret impérial du 23 juin 1882 octroyant la concession de mines de sel gemme de Sarralben, au bénéfice de M. Auguste Gagnerot, sur une superficie de 77 hectares et 30 centiares, concernant partie du territoire des communes de Sarralbe et Keskastel, dans les départements de la Moselle et du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 1999 autorisant la mutation d'un ensemble de concessions de mines, dont la concession de Sarralben, au profit de la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 21 juillet 2006 et du 7 août 2013 donnant acte de l'arrêt définitif des travaux miniers et d'utilisation des installations associées, attachés à la concession de mines de sel gemme de Sarralben ;

Vu la demande en date du 1er mars 2016, enregistrée le 4 mars 2016, sollicitant l'acceptation de renonciation totale à la concession de mines de sel gemme de Sarralben, présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 412 431 744 ;

Considérant que le décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dispose que le silence gardé par l'administration pendant dix-huit mois sur une demande de renonciation à une concession de mines vaut décision d'acceptation ;

En conséquence, en l'absence d'intervention d'une décision explicite avant cette date, la demande de renonciation à la concession de mines de sel gemme de Sarralben, présentée par pétition enregistrée en date du 4 mars 2016, sera réputée acceptée le 5 septembre 2017.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Résultats du tirage du Loto du mercredi 2 août 2017

NOR : *FDJR1722868V*

PACIFIQUE DES JEUX

LOTO

MERCREDI 2 AOÛT 2017

CHANCE

9 12 30 32 34 . 7

	Nombres de combinaisons simples gagnantes	Gains par combinaison simple gagnante**
5 BONS NUMEROS + CHANCE	1	4 millions € ou 477 326 968 F.CFP
5 BONS NUMEROS	Aucun gagnant.	100 000 € ou 12 500 000 F.CFP
10 codes LOTO ® gagnants à 20 000 € ou 2 500 000 F.CFP		
4 BONS NUMEROS + CHANCE	44	1 000 € ou 125 000 F.CFP
4 BONS NUMEROS	333	500 € ou 62 500 F.CFP
3 BONS NUMEROS + CHANCE	2 627	50 € ou 6 250 F.CFP
3 BONS NUMEROS	15 660	20 € ou 2 500 F.CFP
2 BONS NUMEROS + CHANCE	41 365	10 € ou 1 250 F.CFP
2 BONS NUMEROS	237 668	5 € ou 625 F.CFP
1 BON NUMERO + CHANCE / 0 BON NUMERO + CHANCE	568 999	2,20 € ou 275 F.CFP

Tirage des 10 codes LOTO ® gagnants à 20 000 € ou 2 500 000 F.CFP

A 6755 4099	E 6480 0940	E 7383 8200	I 5557 6953	J 2946 3672
J 3538 3925	M 5246 6591	O 1317 8346	O 9383 2671	Q 2790 6305

JOKER+ 1 782 270 165 910 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO ® du samedi 5 août 2017 :

2 000 000 €*

(ou 238 663 484 F.CFP*)

* Montant minimum à partager au rang 1. Voir règlement.

** Jeu en groupe : rendez-vous dans votre point de vente FDJ® ou utilisez la fonctionnalité Reçu Checker disponible sur l'application LOTO® pour connaître la part de gain éventuel associée à votre reçu de jeu.

Les dates ci-dessus correspondent aux dates métropolitaines. Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel vous participez. Voir règlement

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Résultats des tirages du Keno du mercredi 2 août 2017

NOR : *FDJR1722869V*

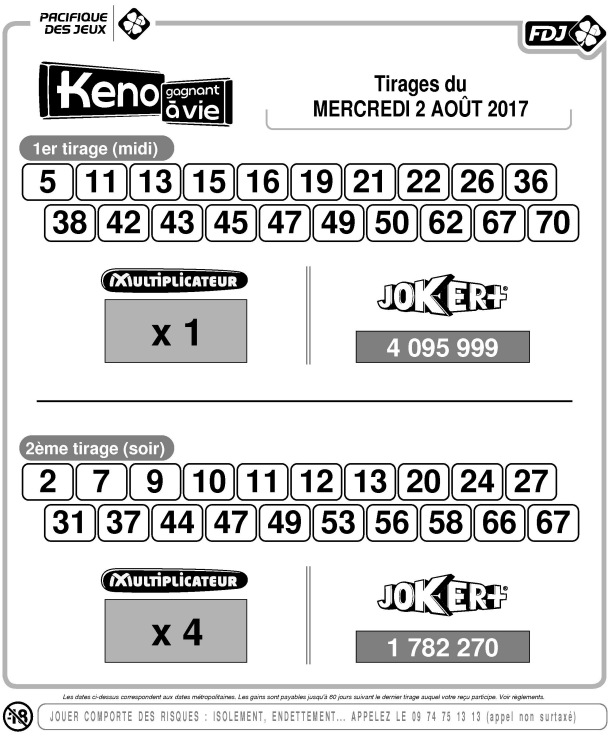

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Résultats du Loto Foot 7 n° 196 et 15 n° 65

NOR : *FDJR1722886V*

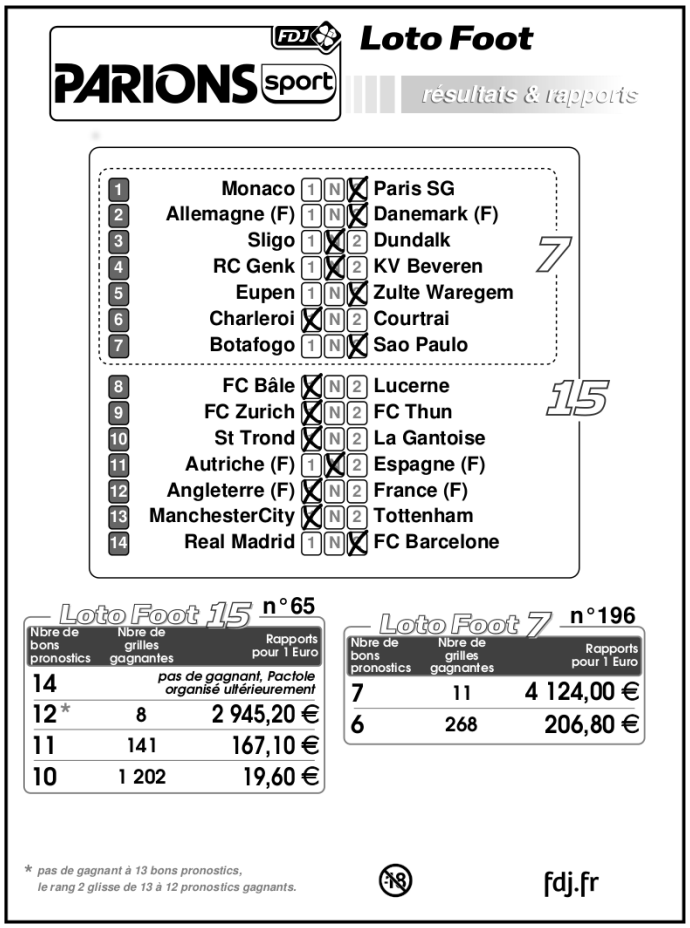

PARIONS sport — Loto Foot — résultats & rapports

1	Monaco	1	N	X	Paris SG
2	Allemagne (F)	1	N	X	Danemark (F)
3	Sligo	1	X	2	Dundalk
4	RC Genk	1	X	2	KV Beveren
5	Eupen	1	N	X	Zulte Waregem
6	Charleroi	X	N	2	Courtrai
7	Botafogo	1	N	X	Sao Paulo
8	FC Bâle	X	N	2	Lucerne
9	FC Zurich	X	N	2	FC Thun
10	St Trond	X	N	2	La Gantoise
11	Autriche (F)	1	X	2	Espagne (F)
12	Angleterre (F)	X	N	2	France (F)
13	ManchesterCity	X	N	2	Tottenham
14	Real Madrid	1	N	X	FC Barcelone

7

15

Loto Foot 15 n°65

Nbre de bons pronostics	Nbre de grilles gagnantes	Rapports pour 1 Euro
14		pas de gagnant, Pactole organisé ultérieurement
12*	8	2 945,20 €
11	141	167,10 €
10	1 202	19,60 €

Loto Foot 7 n°196

Nbre de bons pronostics	Nbre de grilles gagnantes	Rapports pour 1 Euro
7	11	4 124,00 €
6	268	206,80 €

* pas de gagnant à 13 bons pronostics, le rang 2 glisse de 13 à 12 pronostics gagnants.

18

fdj.fr

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Résultats du Loto Foot 7 n° 197

NOR : *FDJR1722888V*

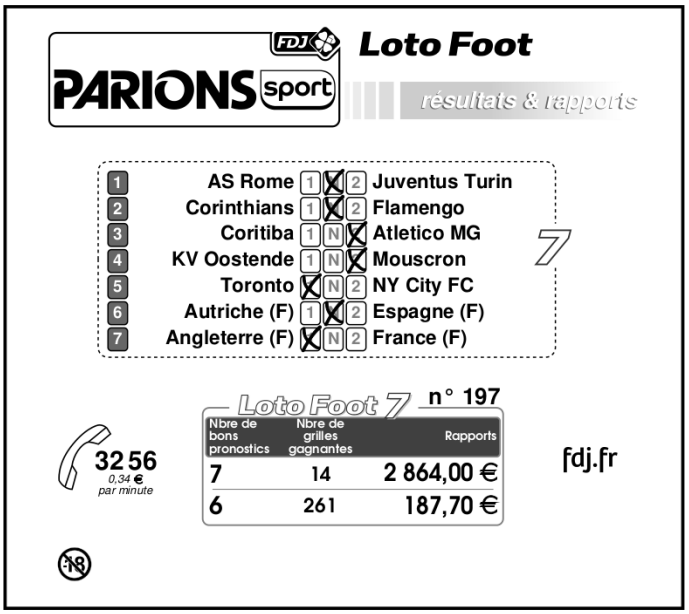

Informations diverses

Cours indicatifs du 4 août 2017 communiqués par la Banque de France

NOR : *IDIX1701445X*

(Euros contre devises)

1 euro	1,186 8	USD	1 euro	1,488 8	AUD
1 euro	130,67	JPY	1 euro	3,691 1	BRL
1 euro	1,955 8	BGN	1 euro	1,492	CAD
1 euro	26,068	CZK	1 euro	7,975 7	CNY
1 euro	7,438 8	DKK	1 euro	9,278 2	HKD
1 euro	0,902 8	GBP	1 euro	15 791,56	IDR
1 euro	304,36	HUF	1 euro	4,293 9	ILS
1 euro	4,241	PLN	1 euro	75,503 5	INR
1 euro	4,563 5	RON	1 euro	1 334,12	KRW
1 euro	9,605 3	SEK	1 euro	21,134 4	MXN
1 euro	1,149 4	CHF	1 euro	5,077 7	MYR
1 euro	123,9	ISK	1 euro	1,592 8	NZD
1 euro	9,361 8	NOK	1 euro	59,588	PHP
1 euro	7,407	HRK	1 euro	1,609 7	SGD
1 euro	71,4691	RUB	1 euro	39,455	THB
1 euro	4,1903	TRY	1 euro	15,826 7	ZAR

ANNONCES

Les annonces sont reçues
à la direction de l'information légale et administrative

annonces.jorf@dila.gouv.fr
ou
DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

(textes 122 à 134)

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche.
Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"